



**HAL**  
open science

# Les logis nobles maçonnés bâtis dans le nord-est du Maine (XIV<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup> siècle)

Hélène Renaudin

► **To cite this version:**

Hélène Renaudin. Les logis nobles maçonnés bâtis dans le nord-est du Maine (XIV<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup> siècle). Histoire. Université du Maine, 2014. Français. NNT : 2014LEMA3003 . tel-01824563

**HAL Id: tel-01824563**

**<https://theses.hal.science/tel-01824563>**

Submitted on 27 Jun 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Th se de Doctorat

**H l ne RENAUDIN**

**Les logis nobles ma onn s b tis dans le nord-est du Maine (XIVe-XVIe si cle)**

*M moire pr sent  en vue de l'obtention du  
grade de Docteur de l'Universit  du Maine  
sous le label de L'Universit  Nantes Angers Le Mans*

 cole doctorale : ED 496 SCE Soci t s, cultures et  changes

Discipline : Sciences Humaines-Histoire

Sp cialit  : Histoire m di vale

Unit  de recherche : UMR 6566 CReAAH

Soutenue le 3 octobre 2014

*Les logis nobles ma onn s b tis  
dans le nord-est du Maine (XIVe-XVIe si cle)  
Volume 1*

## JURY

Rapporteurs : Philippe RACINET, Professeur, Universit  de Picardie  
Elisbeth CHALMIN-SIROT, MCF HDR, Universit  de Lyon 2

Examinateurs : Anne-Marie FLAMBARD-HERICHER, Professeur  m rite, Universit  de Rouen  
Aline DURAND, Professeur, Universit  du Maine  
Marie CASSET, MCF, Universit  de Bretagne Sud

Directeur de Th se : Annie RENOUX, Professeur  m rite, Universit  du Maine

# INTRODUCTION

## 1- Le sujet

### *1-1 Choix du sujet*

Les logis nobles maçonnés de la petite et moyenne noblesse rurale, peu ou pas fortifiés<sup>1</sup> répondent plus communément de nos jours au nom de « manoirs », appellation que nous éviterons d'utiliser dans cette étude, étant donné que ce terme est peu cité dans les sources écrites de notre région. En effet, ce type d'habitat aristocratique apparaît le plus souvent dans les sources sous les noms de « logis », « hostel » ou « habergement »<sup>2</sup> comme il sera possible de le montrer au cours de cette analyse. Celle-ci sera consacrée à la demeure noble en tant que telle, c'est-à-dire, le bâtiment où réside le seigneur ou le détenteur du site. Les bâtiments annexes seront abordés, selon les exemples, s'ils permettent de donner des indices permettant une meilleure compréhension du logis.

À l'utilisation du bois, succède vers le XIIe siècle, de manière progressive pour les logis de la petite noblesse, l'utilisation de la pierre dans les constructions de l'habitat noble. Ce fait ne concerne alors plus seulement les résidences des grands seigneurs. Si peu de logis des XIIe-XIIIe siècles nous sont parvenus intacts et peu remaniés, ceux des XIVe-XVIe siècles sont encore visibles en grand nombre, d'où le choix de cette étude basée sur cet intervalle chronologique. Les conflits seigneuriaux des temps féodaux et plus encore la guerre de Cent Ans ont été propices à de grandes vagues de destructions, alors que les trente dernières années du XVe siècle et tout le XVIe siècle sont une époque florissante pour la reconstruction des demeures nobles.

Ce type d'habitat permet d'appréhender de manière différente le mode de vie seigneurial qui a été largement étudié avant les années 1970 à travers les très grandes demeures aristocratiques fortifiées (grands châteaux, places fortes...). L'un des premiers articles traitant du sujet qui nous intéresse, a été écrit en 1973-1974 par Élisabeth Gautier-Desvaux<sup>3</sup> concernant la région du Perche. L'intérêt pour ce type de sujet est alors vif et de nombreux chercheurs de différentes régions se lancent dans l'inventaire, l'analyse architecturale et l'histoire de ces maisons.

---

<sup>1</sup> Comme l'indique Élisabeth Sirot : « de nombreux chercheurs voulant travailler sur l'habitat de la petite aristocratie, consiste à exclure autant que possible du *corpus*, les véritables châteaux », SIROT É., *Noble et forte maison : l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales, du milieu du XI<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Picard, Paris, 2007, p. 29. Nous avons cependant fait une petite entorse à cette règle en incluant les logis des châteaux de Bouloire, La Ferté-Bernard ainsi que celui de Saint-Paterne. En effet ces résidences répondent aux mêmes canons esthétiques que les sites de moindre importance. Il est alors intéressant à titre comparatif de les étudier selon les mêmes problématiques que le reste du *corpus*.

<sup>2</sup> Un même constat fut réalisé par Marie Casset : CASSET M. « Le vocabulaire des résidences secondaires des archevêques et évêques normands au Moyen Âge : une image du bâti ? », dans RENOUX A. (dir.), *Aux marches du palais, Qu'est-ce qu'un palais médiéval ?*, Publication du LHAM, Université du Maine, 2001, p. 163-177.

<sup>3</sup> DESVAUX-MARTEVILLE E., « Les manoirs du Perche : D'une image littéraire à la réalité archéologique », *Archéologie Médiévale*, III-IV, 1973-1974, p. 365-392.

Parmi eux se trouvent entre autre Monique Chatenet et Claude Mignot qui publient en 1993 un ouvrage sur « le manoir » en Bretagne<sup>4</sup>, Hervé Mouillebouche, en 2002 avec sa publication sur les maisons fortes en Bourgogne<sup>5</sup>, ou plus récemment Marie Casset dont la thèse sur les résidences des évêques normands a été publiée en 2007<sup>6</sup>, et enfin, Élisabeth Sirot qui écrit également en 2007 un ouvrage concernant les maisons nobles<sup>7</sup>.

Concernant Le Maine, et plus particulièrement La Sarthe, un mémoire de maîtrise a été réalisé par Roger Grandière en 1987<sup>8</sup>. Si cette étude est fort intéressante, il est dommage que les monographies des sites étudiés n'y soient pas présentes. Le *corpus* est loin d'être exhaustif, mais il est vrai que mener ce type d'étude à l'échelle du département, en réalisant un inventaire de chaque logis, aurait été une entreprise bien ambitieuse, tant ils sont nombreux. Un ouvrage réalisé sous la direction de Gwyn Meirion-Jones<sup>9</sup>, à été publié en 2013 et fait état des demeures seigneuriales dans « l'espace Plantagenêt ». S'il évoque quelques logis situés dans le département de la Sarthe, il ne présente aucun inventaire. Notre bibliographie comprend également des ouvrages de vulgarisation réalisés par Alain Bétin et Grégoire Philippe<sup>10</sup>, ainsi que le livret de Charles-Laurent Salch<sup>11</sup>, dont les inventaires sont éloignés de la réalité du terrain. Enfin, un autre ouvrage, prenant la forme d'un inventaire des « manoirs » sarthois, a été écrit et publié en fin d'année 2013, par Nicolas Chaudun, Jean-Louis Durand et Gilles de Galard<sup>12</sup>. Si beaucoup des logis y sont présentés, certains sites n'y sont pas présents, les historiques sont quasi-inexistants et les sources écrites n'ont pas été consultées. Néanmoins cet ouvrage a le mérite d'être riche au niveau de son iconographie ; et présente ainsi des sites peu connus.

Aucun inventaire des logis nobles, enrichi de monographies n'est donc consultable. Les logis paraissant dans des publications sont très souvent les plus remarquables. Ceux très remaniés ou de peu d'ampleur sont le plus souvent laissés de côté. Ceci est dommage, car s'ils ne sont pas d'un grand intérêt architectural, ils représentent toutefois une part assez importante des maisons nobles et changent la vision que l'on peut avoir de ce type d'habitat ainsi que de leurs détenteurs. En effet, certains d'entre eux ne sont pas aussi riches que leur statut pourrait le laisser penser.

---

<sup>4</sup> CHATENET M. / MIGNOT C (dir.), *Le Manoir en Bretagne 1380-1600*, Éditions du Patrimoine, Paris, Réédition de 1999 (consultée pour ce travail).

<sup>5</sup> MOUILLEBOUCHE H., *La maisons fortes en Bourgogne du nord du XIIIe au XVe siècle*, Éditions Universitaires de Dijon, collection Sociétés, Dijon, 2002.

<sup>6</sup> CASSET M., *Les évêques aux champs, châteaux et manoirs des évêques normands au Moyen Âge (XI-XVe siècle)*, Publications des Universités de Rouen et du Havre, Presses universitaires de Caen, Caen, 2007.

<sup>7</sup> SIROT É., *Noble et forte maison...*, *op.cit.*

<sup>8</sup> GRANDIERE R., *Les manoirs ruraux et leurs seigneurs fin XVe siècle, l'exemple du Haut-Maine*, mémoire de maîtrise sous la direction de ROBERT P., Université du Maine, 1987.

<sup>9</sup> MEIRION-JONES G. (dir.), *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2013.

<sup>10</sup> BETIN A. / GREGOIRE P., *Les manoirs dans la Sarthe. Architecture et vie quotidienne*, Siloë, Nantes, 2002.

<sup>11</sup> SALCH C-L., *Châteaux-Forts d'Europe, Donjons et manoirs en Maine oriental (Sarthe)*, n° 37-38, mars/juin 2006, Castrum Europe Éditions accès.

<sup>12</sup> CHAUDUN N. / DURAND J-L. / de GALARD G., *Répertoire des manoirs de la Sarthe, XVe et XVIe siècles*, Nicolas Chaudun, Paris, 2013.

Afin d'avoir une idée la plus précise possible de ce qu'ont pu être les logis nobles des XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, la constitution d'un inventaire semble tout à fait incontournable. C'est la raison pour laquelle le Laboratoire d'Histoire et d'Archéologie Médiévale de l'Université du Maine (actuellement rattaché au Centre de Recherches en Archéologie, Archéosciences, Histoire de l'UMR 6566) dirigé alors par Annie Renoux s'est entre autre spécialisé au début des années 1990 dans l'étude des mottes et maisons fortes. Puis à partir de l'année universitaire 2003-2004, il commença un même type de travail s'adaptant à la problématique des logis maçonnés des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles bâtis dans Le Maine (actuels départements de La Sarthe et de La Mayenne). Deux inventaires ont été réalisés en parallèle sous la forme de mémoires de maîtrise. Le premier concernait les cantons<sup>13</sup> d'Ambrières, Gorrion et Landivy dans l'actuel département de La Mayenne (ancien Bas-Maine), réalisé par Carine Sallard et le second concernait les cantons de Beaumont-sur-Sarthe, Conlie et Sillé-le-Guillaume dans l'actuel département de La Sarthe (ancien Haut-Maine), réalisé par moi-même<sup>14</sup>. L'étude se poursuivit par le travail d'autres étudiants du laboratoire au fil de ces dernières années.

Ma maîtrise fut complétée par un mémoire de Master II Recherche<sup>15</sup> qui avait pour but, la réalisation de l'inventaire des logis nobles des cantons de La Flèche et Malicorne-sur-Sarthe dans l'actuel département de La Sarthe. Historiquement, quatorze paroisses sur vingt-deux étaient situées dans le duché d'Anjou. Il était alors intéressant de percevoir les constantes et les disparités entre les différentes parties des zones géographiques. Les résultats de ces deux études suscitèrent chez moi beaucoup d'intérêt et m'encouragèrent à poursuivre cette étude de l'habitat noble par le biais d'un inventaire plus large et des recherches plus abouties dans cette thèse de doctorat. Celle-ci débutée en 2007 s'intitule : *Les logis nobles maçonnés bâtis dans le nord-est du Maine (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*. Cette zone géographique correspond à l'arrondissement de Mamers, situé dans l'actuel département de La Sarthe. Cette étude s'inscrit donc plus précisément dans le nord et l'est de La Sarthe, car comme déjà évoqué, l'étude du département dans son ensemble aurait été un travail bien trop conséquent, ne permettant pas de faire de recherches très précises dans le temps qui nous a été imparti.

---

<sup>13</sup> Les zones d'études ont été définies à partir d'une unité géographique contemporaine (ici le canton, puis l'arrondissement pour la thèse). Il aurait été assez compliqué de prendre pour base de l'étude les familles seigneuriales dont les possessions peuvent être très éloignées de notre région. Nous avons donc décidé que l'étude serait réalisée à partir des logis en eux-mêmes et que cette délimitation administrative contemporaine serait la plus pratique.

<sup>14</sup> RENAUDIN H., *Les manoirs ruraux et leurs seigneurs dans les cantons de Beaumont-sur-Sarthe, Conlie et Sillé-le-Guillaume (1450-1520)*, mémoire de maîtrise sous la direction de RENOUX A., Université du Maine, 2004.

<sup>15</sup> RENAUDIN H., *Les manoirs ruraux et leurs seigneurs dans les cantons de La Flèche et Malicorne (1450-1520)*, mémoire de maîtrise sous la direction RENOUX A., Université du Maine, 2005.

## 1-2 Buts du sujet

Le premier objectif de cette étude a été la réalisation du *corpus* constitué des logis qui ont été trouvés grâce aux ouvrages de bibliographie, aux sources écrites et iconographiques, à la prospection au sol et parfois même au hasard de la prospection. Au terme du travail d'inventaire, on peut compter deux-cent-quinze sites répartis sur seize cantons formant l'arrondissement de Mamers situé en Sarthe (Beaumont-sur-Sarthe, Bonnetable, Bouloire, Conlie, La Ferté-Bernard, Fresnay-sur-Sarthe, La Fresnaye-sur-Chedouet, Mamers, Marolles-les-Braults, Montfort-le-Gesnois, Montmirail, Saint-Calais, Saint-Paterne, Sillé-le-Guillaume, Tuffé et Vibraye) (cf. fig.1 et 2).

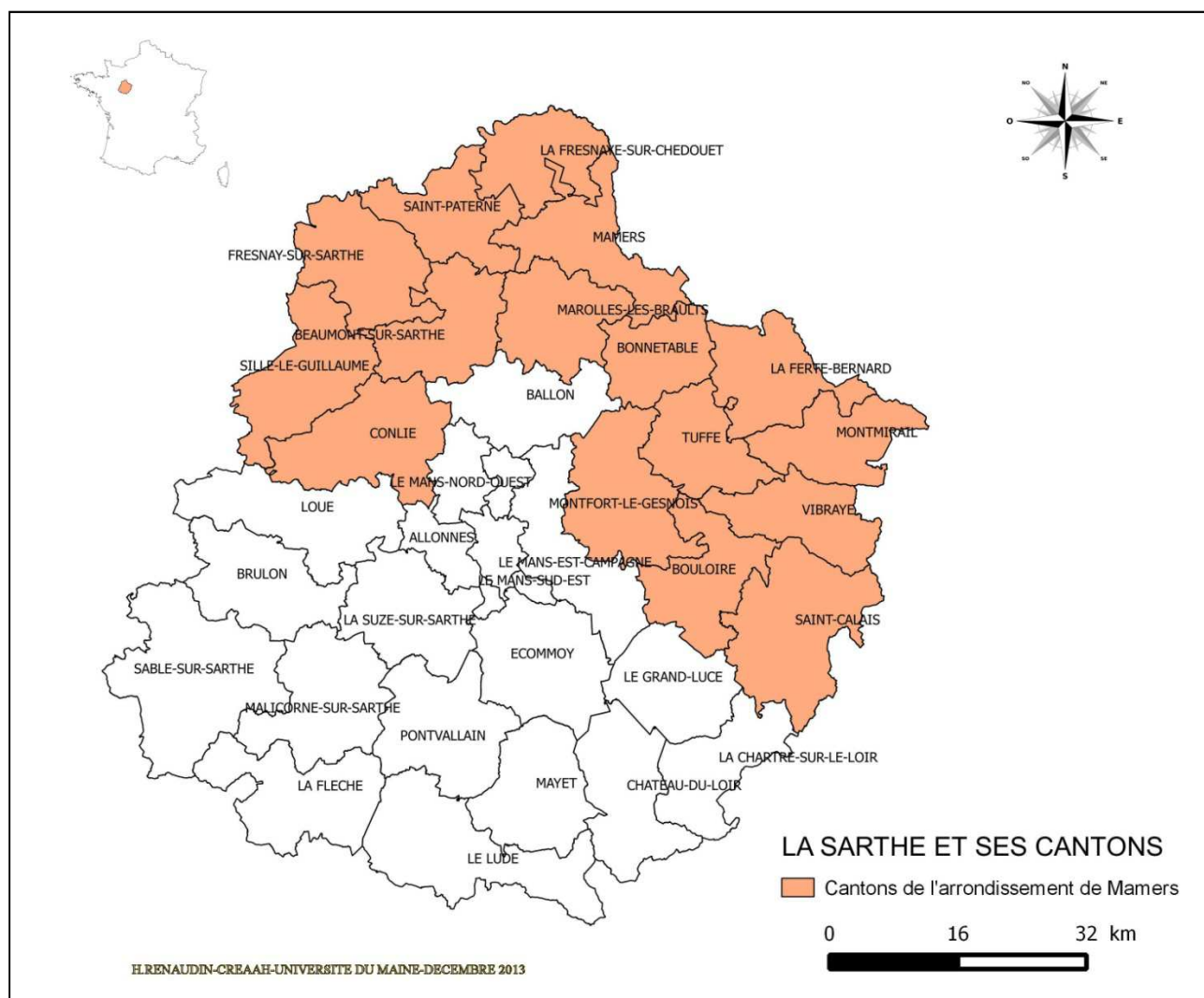


Figure 1 : Répartition des cantons de l'arrondissement de Mamers dans le département de La Sarthe

Cantons	Nombre de logis
Beaumont-sur-Sarthe	19
Bonnétable	11
Bouloire	7
Conlie	22
La Ferté-Bernard	30
Fresnay-sur-Sarthe	31
La Fresnaye-sur-Chedouet	10
Mamers	9
Marolles-les-Braults	8
Montfort-le-Gesnois	7
Montmirail	14
Saint-Calais	9
Saint-Paterne	14
Sillé-le-Guillaume	11
Tuffé	10
Vibraye	3

**Figure 2 : Répartition des logis par cantons**

Ces deux-cent-quinze logis sont implantés sur une zone géographique contemporaine correspondant à un arrondissement. Une telle étendue implique donc des paysages et des ressources en matériaux différents selon l'endroit où l'on se trouve. Il sera donc très intéressant d'établir des comparaisons entre les logis situés au nord et au sud de la zone étudiée ou selon les différents paysages relevés.

L'inventaire comporte donc deux-cent-quinze monographies réalisées pour chaque site. Sur chaque fiche se trouvent une photo de chaque façade, les références des cartes et plans, les coordonnées Lambert (II) étendu, des éléments de topographies, le cadastre dit « napoléonien » du début du XIXe siècle retravaillé sur un logiciel de dessin, un classement typologique, la datation, les matériaux de construction, l'orientation du logis, la date de la visite ou des prises de vue dans le cas où cette dernière n'a pas été autorisée, l'état de conservation, le statut du classement au Monuments Historiques, la liste des caractéristiques architecturales, les mesures du logis, les caractéristiques des éléments visibles sur les façades, l'agencement intérieur, les descriptions de dépendances, la description architectural du logis, les transcriptions des sources, l'historique du site, un tableau des mentions provenant des sources définissant le site, un petit historique du domaine, les références des sources et de la bibliographie et enfin les documents iconographiques.

Cet inventaire a permis de réaliser cette synthèse constituée grâce aux informations issues des monographies évoquées précédemment. Cette étude a pour objectif de répondre à divers questionnements dont certains ne se sont dégagés qu'au fil des recherches. On peut notamment se demander quel est l'impact des contextes d'implantation sur leur réalisation ? La catégorie sociale et le mode de vie du détenteur ont-ils un impact sur la forme que prend le logis ? En quoi ce type d'habitat affirme le pouvoir de son détenteur et quelle en est la symbolique ? Enfin, quelles sont les spécificités des logis bâtis dans Le Maine, avec leurs caractéristiques et particularismes ?

### *1-3 Limites du sujet*

La première difficulté rencontrée lors de l'élaboration du sujet, fut la mise en place d'une zone géographique servant de base à l'étude. Le comté du Maine (soit approximativement les départements de La Sarthe et de La Mayenne) qui aurait été un ensemble cohérent d'étude d'un point de vue historique aurait été bien trop imposant. Les limites de l'évêché n'étaient également pas concluantes. Nous avons donc, en accord avec Mme Annie Renoux, pris le parti de choisir une zone géographique dont l'unité (ici l'arrondissement de Mamers) serait contemporaine. Ainsi les limites administratives actuelles ne coïncident pas avec celles des extensions déterminantes des familles étudiées (la géographie féodale ne se prête pas non plus à l'exercice...), mais elles permettent de réaliser de manière cohérente un inventaire le plus exhaustif possible.

Le deuxième point concerne la chronologie de cette étude. Si lors de ma maîtrise et de mon Master II Recherche, mon choix s'était porté sur les années 1450-1520, correspondant à la grande période de reconstruction faisant suite à la guerre de Cent Ans, il a été préféré ici la période allant du XIV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, comme déjà évoqué, les résidences seigneuriales de la petite et moyenne aristocratie, bâties jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle en bois, sont ensuite réalisées en pierre. La plupart des logis de cette étude ont cependant été construits à partir de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, ainsi que tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle. Des sites dont les structures (voir parfois certains des aménagements), sont similaires aux logis répertoriés, mais dont la date de construction semble être postérieure au XVI<sup>e</sup> siècle ont été retirés. La question s'est notamment posée pour le site de Bois-Doublé (nommé La Barre aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) à Saint-Célerin dans le canton de Montfort-le-Gesnois<sup>16</sup> (cf. fig. 3 et 4).

---

<sup>16</sup> Le site est attesté durant la période médiévale et il semble qu'une partie du logis en conserve quelques traces, que nous n'avons pas réussi à bien appréhender en raison des nombreux remaniements extérieurs datant du XIX<sup>e</sup> siècle (cf. fig 3). L'intérieur ne conserve pas plus d'éléments médiévaux semble-t-il, car les salles ont été décorées par Etienne Godefroy au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Ces peintures datant probablement de 1625, représentent des nombreuses scènes de batailles des Guerres de religion, mais aussi les détenteurs représentés en prière dans la chapelle intégrée au logis (cf. fig.4). On retrouve également sur la cheminée de la salle principale du rez-de-chaussée une représentation de Jean de Beaumanoir, maréchal de Lavardin, seigneur du Vieux Lavardin et de La Corbinière, situés à Mezières-sous-Lavardin dans le canton de Conlie qui est l'un des seigneurs de notre étude.





Figure 3 : Bois Doublet, extérieur du logis



Figure 4 : Chapelle intérieure à Bois-Doublet

Viennent ensuite les problèmes concernant l'inventaire des logis. Dès le choix du sujet, il a été établi que seuls les logis encore présents sur le terrain et détenus par des seigneurs laïcs seraient intégrés à l'inventaire. En l'absence de sources écrites et d'un point de vue purement architectural, il n'est pas aisé de faire la différence entre un logis détenu par un membre du clergé et un seigneur laïc. En effet, il n'a pas été perçu de différence entre les uns et les autres. Les exemples de Mirebeau à Vivoin (cf. fig. 5) et du Logis de Moulin à Saint-Rémy-du-Val (cf. fig. 6), détenus par des ecclésiastiques ne paraissent pas différents dans leur aspect des logis détenus par des seigneurs laïcs. Ainsi, un certain nombre de sites répertoriés sur le terrain ont dû être écartés au fil des recherches<sup>17</sup>.



Figure 5 : Mirebeau à Vivoin



Figure 6 : Logis de Moulin à Saint-Rémy-du-Val

Avec la coexistence de logis laïcs et ecclésiastiques ayant des plans similaires, il est difficile, en l'absence de sources écrites, de déterminer pour les maisons implantées dans les villages, quel est le statut du détenteur. Ainsi, nous avons laissé une grande part de ces logis hors de notre inventaire, car bien souvent il peut s'agir de prieuré ou de presbytère.

<sup>17</sup> La Durandière à Sainte-Sabine-sur-Longève (ce logis faisait partie à l'origine du corpus de maîtrise : RENAUDIN H. , *Les manoirs ruraux et leurs seigneurs...*, *op.cit.*), Mirebeau à Vivoin, Valaubrun à Domfront-en-Champagne (ce logis faisait parti à l'origine du corpus de maîtrise : RENAUDIN H. , *Les manoirs ruraux et leurs seigneurs...*, *op.cit.*), une maison face à l'église à Douillet-le-Joly, une maison à Sougé-le-Ganelon, une maison à Avezé, La Salle à La Chapelle-du-Bois, La Fabrique à Saint-Michel-de-Chavaignes, une maison à Saint-Célerin, la maison de justice à Courgenard, Saint-Michel-du-Tertre à Ancinnes, une maison à Oisseau-le-Petit, une maison à René, le Logis de Moulin à Saint-Rémy-du-Val, une maison à Saint-Victeur, Neufontaines à Thoiré-sous-Contensor, La Perrigne à Saint-Corneille...

Si les logis ecclésiastiques ont été rejetés de l'étude, les places fortes et châteaux ont également été mis à part<sup>18</sup>. Cependant, quelques sites mentionnés dans les sources écrites de la période moderne comme « châteaux » ont été intégrés à l'inventaire et ont fait l'objet de recherches<sup>19</sup>. D'une part, comme chacun sait, la définition du château n'étant pas la même entre le Moyen Âge et la période moderne, les sites mentionnés ici, ont toute leur place dans notre *corpus*, d'autre part la limite entre logis de seconde importance (« manoirs ») et logis de châteaux peut parfois être très floue au niveau architectural. Il faut bien souvent faire appel aux sources pour connaître les droits qui étaient attachés à tel ou tel site. Cette question semble donc difficile à appréhender, d'ailleurs, dans l'article de Frédéric Guibal, Michael Jones et Gwyn Meirion-Jones<sup>20</sup>, les auteurs indiquent : « nous n'établissons pas de distinction entre manoirs et châteaux, tout en reconnaissant bien sûr une différence d'échelle, car ces deux types d'édifices correspondent au style de vie de la noblesse et possèdent les caractéristiques définies ci-dessus, les plus grands des manoirs se confondant avec les plus petits des châteaux, en même temps qu'existent beaucoup de cas intermédiaires ». « Un manoir » (au sens générique du terme) n'est pas ou peu fortifié mais il peut y avoir un logis du type « manoir » dans un château, c'est-à-dire dans un ensemble castral.

Les « châteaux » de notre *corpus* évoqués précédemment sont des sites dont la superficie est peu importante. Il s'agit souvent de logis rectangulaires qui comportent une tour d'escalier hors-œuvre sur l'une de leurs façades. Cet élément est assez caractéristique des logis bâtis entre le XVe et le XVIe siècle. Il est en tout cas intéressant d'établir des comparaisons entre de petits sites et des sites d'une importance supérieure, sans qu'il s'agisse de châteaux véridiques et attestés comme tels au Moyen Âge. Cependant, cinq autres sites sont attestés comme châteaux dans les sources médiévales. Il s'agit du Château de Bouloire<sup>21</sup> (en 1375, 1406, 1407, 1466, 1480 et 1496), du Grand Gaigné à Domfront-en-Champagne<sup>22</sup> (en 1467), du Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin<sup>23</sup> (en 1470), du Château de La Ferté-Bernard<sup>24</sup> (1072, 1077, 1344, 1346, 1348, 1354, 1392 et 1439) et de Maridort à Bourg-le-Roi<sup>25</sup> (en 1414). Les logis du Grand-Gaigné et de Maridort ont aujourd'hui une architecture tout à fait caractéristique des logis de notre étude, d'où leur intégration à l'inventaire.

---

<sup>18</sup> Les Châteaux de Sillé-le-Guillaume, Rouessé-Vassé et Courmenant dans le canton de Sillé-le-Guillaume, le château de Beaumont-sur-Sarthe et le Château du Tronchet dans le canton de Beaumont-sur-Sarthe, Bourg-le-Roi dans le canton de Saint-Paterne, Fresnay-sur-Sarthe, Bonnétable, Pescheray au Breil-sur-Mérize dans le canton de Montfort-le-Gesnois et Bresteau à Beillé dans le canton de Tuffé, ne peuvent pas être intégrés à l'étude.

<sup>19</sup> La Forêt à Assé-le-Riboul, Le Vieux Château à Juillé, La Bussonnière à Maresché, le Château des Loges à Coudrecieux, Serizay à Assé-le-Boisne, le Château de Dehault, Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, le Château de Saint-Paul, le Château de Louvigny, le Château du Val, Les Grandes Maisons à Lombron, le Boille à Montmirail, Courtangis à Saint-Jean-des-Echelles, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, La Barre à Conflans-sur-Anille, le Château de Cogners, le Château de Saint-Paterne, Le Domaine à Bouër, Chéronne à Tuffé et le Château de Semur-en-Vallon.

<sup>20</sup> GUIBAL F., / JONES M./ MEIRION-JONES G., «La résidence noble en Bretagne XIe-XVIe siècle, salle, chambres et tours», *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES G. (dir.), Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2013, p. 133-178, (p. 134).

<sup>21</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

<sup>22</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, Le Grand Gaigné.

<sup>23</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>24</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>25</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Bourg-le-Roi, Maridort.

En revanche si les résidences de Bouloire<sup>26</sup> (cf. fig. 7), La Ferté-Bernard<sup>27</sup> (cf. fig. 8) et du Vieux-Lavardin<sup>28</sup> qui sont plus imposantes que la plupart des maisons étudiées, ont été détenues à un moment donné par de grands seigneurs, elles demeurent modestes par rapport aux logis où demeurent réellement les seigneurs d'importance. Nous avons donc fait le choix d'intégrer ces « cas intermédiaires ».



**Figure 7 : Château de Bouloire**



**Figure 8 : Château de La Ferté-Bernard**

Ont été également rejetés de cette étude les logis trop remaniés<sup>29</sup>, où il ne subsiste que peu d'éléments de la période qui nous intéresse à l'image de La Gastine à Louzes et La Prouterie à Avezé.

Nombreux sont aussi les logis dont nous avons trouvé la trace dans la bibliographie où dans la documentation iconographique des Archives départementales, mais qui s'avèrent avoir malheureusement disparu<sup>30</sup> (cf. fig. 9 à 11). L'histoire de la région, l'évolution du paysage rural lié aussi bien à une restructuration du parcellaire qu'aux différents travaux d'aménagement du territoire dans une période plus récente, mais aussi parfois la méconnaissance des enjeux patrimoniaux de certains propriétaires, ont pu provoquer un certain nombre de destructions.

<sup>26</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

<sup>27</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>28</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>29</sup> Le Château d'Assé-le-Riboul, le Château de Tennie, Bois Hebert à Saint-Longis, Courbomer à Monhoudou, La Grande-Raisandière à La Chapelle-du-Bois (il subsiste un petite bâtiment dans les dépendances chauffé par une cheminée comportant une inscription des XVe-XVIe siècles), Mondragon à La Bosse, Lassay à Saint-Michel-de-Chavaignes, Boisguignant à Lavaré, Le Logis d'Avesnes-en-Saosnois, Les Cornillère au Luart, Loresse à Lombron, Maleffre à Arçonny, La Ménarderie à Maresché, La Lucazière à Mont-Saint-Jean, La Tournerie et La Gastine à Louzes, La Prouterie à Avezé...

<sup>30</sup> Le Château de Tennie, Les Bas Monceaux et Chanteloup à Vivoin, Chevillon à Saint-Georges-le-Gaultier, Ancinette à Ancinnes (il ne subsiste qu'une chapelle), Le Domaine à Berfay, Groutel à Champfleur, Courteil et La Voie à Cherré, Convoise à Saint-Cosme-en-Vairais, Courtoussaint et La Droulinière à Douillet-le-Joly, Le Grand Mé-Fossé à Dangeul (il ne subsiste que la fuie et les douves), Le Grand-Parc à La Ferté-Bernard, Bas-Buisson à La Ferté-Bernard, La Jouazière à La Ferté-Bernard, L'Etang Bécane et Les Aires à Montmirail, La Cour du Bois à Conflans-sur-Anille, La Fourrierie à Saint-Gervais-de-Vic (il ne subsiste que les murs des la cour close), La Meaulerie à La Chapelle-Saint-Rémy, La Motte à Bonnétable, Les Biards à Commerveil, Les Cottins à Saint-Léonard-des-Bois, Longue-Roche à Assé-le-Boisne, Marcé à Duneau, Le Molland à Assé-le-Boisne (il ne subsiste que la fuie), Béchereau à Piacé (il ne subsiste que la fuie), Mont à Sougé-le-Ganelon, le Château de Nouans, La Grande Clairerie et La Siraudière à Saint-Aubin-des-Coudrais, Manteau à Saint-Calais (il ne subsiste qu'une tour), L'Etang à Saint-Cosme-en-Vairais, La Chapelle à Saint-Rémy-des-Monts, Villarceau à Saint-Martin-des-Monts, La Cour à Jauzé, Sourches à Saint-Symphorien...



**Figure 9 : Convoise à Saint-Cosme-en-Vairais**  
ADS 18 J 533 : Fonds Paul Cordonnier



**Figure 10 : La Cour-du-Bois  
à Conflans-sur-Anille**  
ADS 18 J 593 : Fonds Paul Cordonnier



**Figure 11 : Mont à Sougé-  
le-Ganelon : ADS 18 J  
512 : Fonds Paul  
Cordonnier**

Ce constat a été aussi fait de manière générale pour d'autres régions, tel que l'indique Élisabeth Sirot<sup>31</sup> dans son introduction sur la noble et forte maison. Certains logis détenus par de puissantes familles ont également disparu sous l'Ancien Régime au profit d'un logis plus moderne construit au même emplacement. La disparition de ces logis, que nous n'avons pas pu comptabiliser dans notre *corpus*, ne laisse en général que peu ou aucune information (certains d'entre eux apparaissent au mieux dans les sources écrites ou sur d'anciennes cartes postales, pour ceux dont la disparition est encore récente). Ainsi, les lacunes d'informations découlant de ces disparitions de sites altèrent notre vision actuelle de ce qu'a pu être la réalité médiévale de l'implantation de ces maisons nobles. Toutefois, les données chiffrées peuvent donner une idée sans doute relativement proche de cette réalité.

Ajoutons comme dernière limite qu'il n'a pas été établi qui gérait les domaines en l'absence des seigneurs. Dans le cas de grandes familles reconnues par leur puissance, il paraît assez évident que le seigneur ne réside pas dans « des logis de seconde importance ».

Enfin, il est également important d'ajouter que la réalisation de l'inventaire n'est pas chose aisée. En effet, nous avons rapidement pris conscience, que la seule manière de pouvoir réaliser un inventaire exhaustif serait de sillonner toutes les routes de la zone géographique (tout en sachant que parfois les logis ne sont pas visibles de la route), car il nous est arrivé de trouver certains sites au hasard de nos parcours. En effet, ces derniers n'apparaissent ni dans la bibliographie, ni dans les sources. Une telle méthodologie aurait été absolument chronophage et nous ne disposons pas d'un temps illimité. Nous avons donc découvert en décembre 2013, dans l'ouvrage de Nicolas Chaudun, Jean-Louis Durand et Gilles de Gallard<sup>32</sup>, seize autres sites, qui auraient porté notre inventaire à deux-cent-trente-et-un logis.

Étant donné que nous étions au moment de la parution de ce livre, en pleine phase de rédaction, il était impossible pour nous de réaliser les monographies correspondantes<sup>33</sup>.

<sup>31</sup> SIROT É., *Noble et forte...*, *op.cit.* p. 18 : « Les chercheurs qui ont travaillé sur ce thème ont tous été témoins au cours de leur enquête, de destructions partielles ou complètes de ces vestiges précieux ; il y a urgence à les répertorier et à évaluer leur potentiel archéologique afin d'engager des mesures de protection ou, à tout le moins, à éviter leur destruction ».

<sup>32</sup> CHAUDUN N. / DURAND J-L. / de GALARD G., *Répertoire des manoirs...*, *op.cit.*

<sup>33</sup> *Ibid.*: Liste des sites découverts lors de la parution de l'ouvrage cité et qui n'ont pas été intégrés à notre étude : La Bionnière à La Chapelle Saint Rémy (p. 99), Cherré à Coulombiers (p. 117), La Grande Cour à Crissé (p.127), Marcé à Duneau (p.143), Grand Yvry à Greez-sur-Roc (p.155), Les Filetieres à Lamnay (p.161), Fours à Montmirail (p.184), Busson à Neuvy-en-Champagne (p.193), Croix Sainte-Anne et La futaie à Saint Symphorien (p.271), La Roche à Sceaux-sur-Huisne (p.284-285), Paffetière à Sougé-le-Ganelon (p.288), Les Vallée à Tennie (p.301), La Grande Genitiere à Tresson (p.305), La Cantinière à Tuffé (p. 309) et Le Pavillon à Vouvray-sur-Huisne (p.321).

## 2-Méthodes de travail

### *2-1 La Bibliographie*

Cette étude a débuté dans un premier temps par l'étude d'ouvrages bibliographiques dont la liste a été reportée en annexes. Si beaucoup des auteurs répertoriés ont mené un travail sérieux, la fiabilité de toutes les données n'est pas totalement certaine et il est assez difficile de vérifier ou de trouver toutes les sources auxquelles il a été fait référence. Nous avons cependant pris le parti de reporter toutes les mentions qui nous intéressaient dans cette catégorie d'ouvrage tout en restant sur notre réserve quant à l'exactitude de ces données. Cependant, il est arrivé de trouver aux Archives Nationales les documents auxquels il avait été fait mention et dont les références archivistiques n'avaient pas été mentionnées.

N'ayant pas eu le temps de vérifier toutes ces données, nous avons cependant pensé qu'il était intéressant de mentionner ces informations que d'autres chercheurs auraient peut-être le temps de trouver. Le *corpus*, ainsi que cette présente synthèse font donc mention d'informations dont l'exactitude peut se montrer incertaine, mais elles sont reconnaissables aux références bibliographiques reportées à chaque fois, indiquant ainsi leur provenance. S'il nous a été donné de trouver la source exacte, la référence de cette dernière a été reportée.

### *2-2 Les sources*

Le travail réalisé sur les sources médiévales et modernes concerne mil-quatre-cent-dix-huit documents consultés aux Archives départementales de La Sarthe et aux Archives Nationales. Malheureusement, le travail aux Archives Nationales a dû être écourté en raison du délai d'exécution de la thèse qui nous a été imparti. Si les recherches aux Archives départementales de la Sarthe couvrent une très grande part des documents en lien avec le sujet, nous ne pouvons pas en dire autant des recherches aux Archives nationales, qui mériteraient après cette thèse d'être encore largement approfondies. Le temps a également manqué quant à la consultation de sources dans les départements limitrophes, et aucune recherche en ce sens n'on pu être envisagée. Outre le travail mené sur les sources directes, il a été trouvé des sources transcrites dans certains ouvrages de la bibliographie (les références de ces ouvrages sont mentionnées avant la restitution de ces textes). Ainsi, chaque transcription ou extrait de textes trouvés ont été reportés dans le *corpus*.

Le choix a été fait de consulter tout type d'archives datant de l'Ancien Régime. Nous n'avons pas poursuivi les recherches sur des documents postérieurs à la Révolution. Nous avons donc écarté notamment les actes notariés du XIX<sup>e</sup> siècle, qui sont issus d'une période fort éloignée de nos bornes chronologiques. Seul le cadastre dit « napoléonien » a été pris en considération. Nous nous sommes donc focalisés sur divers documents datant de la période médiévale (de 1000 à 1499), du XVI<sup>e</sup> siècle et de la période moderne (de 1600 à 1800).

### 2-2.1 Les sources médiévales

Quatre-cent-vingt-quatre documents rédigés entre l'an 1000 et 1499 ont été transcrits et analysés. Les documents les plus anciens sont issus pour la plupart de cartulaires de diverses abbayes et représentent vingt-neuf éléments consultés. Si aucun renseignement n'est donné sur les sites eux-mêmes, on y trouve le nom de certains seigneurs. Trois-cent-trente-six aveux et dénombremens antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle ont également été étudiés. Les logis sont rarement mentionnés, les descriptions architecturales sont inexistantes, mais les terres de la seigneurie sont énumérées. D'un point de vue historique, il est très intéressant d'y retrouver la mention des seigneurs et parfois de leurs épouses et enfants. On trouve également parmi ces sources deux prises<sup>34</sup> et six échanges de terres<sup>35</sup>, et dix ventes<sup>36</sup>.

### 2-2.2 Les sources du XVI<sup>e</sup> siècle

Les sources datant du XVI<sup>e</sup> siècle ne sont pas différentes de celles du Moyen Âge. Elles sont composées de cinq-cent-vingt-et-un aveux et dénombremens suivant le même modèle que ceux cités précédemment. On compte aussi vingt-cinq actes de ventes<sup>37</sup>.

### 2-2.3 Les sources modernes

Les sources modernes (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) sont bien souvent plus précises que les sources antérieures, et peuvent donner de précieux renseignements sur l'agencement des logis, sur l'évolution du statut du site, ainsi que sur les dépendances. On trouve dans cette étude notamment deux-cent-vingt-quatre aveux et dénombremens, vingt-six montrées<sup>38</sup>, vingt-trois actes de ventes<sup>39</sup>, quatorze relevé de terriers<sup>40</sup> et dix-huit plans Terriers<sup>41</sup>.

### 2-2.4 Les sources contemporaines

Si aucune source écrite et administrative n'a été consultée, le cadastre du début du XIX<sup>e</sup> siècle, dit « napoléonien » a été restitué pour chacun des deux-cent-quinze sites, ainsi que les noms des parcelles correspondants aux numéros visibles sur ces plans. Ils sont intéressants, car ils indiquent la forme du logis au XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi s'il existe une chapelle, une fuie ou des douves, ainsi que d'autres éléments structurant le paysage et l'espace résidentiel. Les tableaux et autres dessins datant des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles peuvent s'avérer également très intéressants.

---

<sup>34</sup> La Ferté-Bernard.

<sup>35</sup> L'Épinay, La Ferté-Bernard et La Renaudière.

<sup>36</sup> Dehault, La Grande Beausserie, Courtangis, Courtanvaux et Les Mésengères.

<sup>37</sup> Coulouanné, La Renaudière, Les Hayes Parenteaux, Dehault, Le Plessis Breton, La Barre, Les Mésengères et Le Manoir.

<sup>38</sup> Coulouanné, Le Vieux Château de Juillé, La Bussonnière, L'Épinay, La Fuie à Vernie, Bois-Richard, La Hollière, Dehault, La Vallée, Santigny, La Locherie, La Cour de Vezot (site du XIII<sup>e</sup> siècle, fiche dans annexe sur CD), Couesmes, Salaines et Chéronne.

<sup>39</sup> Coulouanné, L'Épinay, Bois Richard, La Hollière, La Paysanterie, Bouloire, La Roche Tabary, La Renaudière, La Grande Porte, Les Hayes Parenteaux, La Rosaie, La Roche à Villaines-La-Gosnais, Santigny, Combre, Le Grand Villepeinte, Planche, Hyre, La Grande Mérie, Couesmes, Salaines, Villiers et Fleuret.

<sup>40</sup> La Forêt, Radray, Moire La Haute, L'Épinay, Le Grand Gagné, Vaulaard, La Corbinière, Le Vieux Lavardin, Sévilly, Combre, Oigny et Villiers.

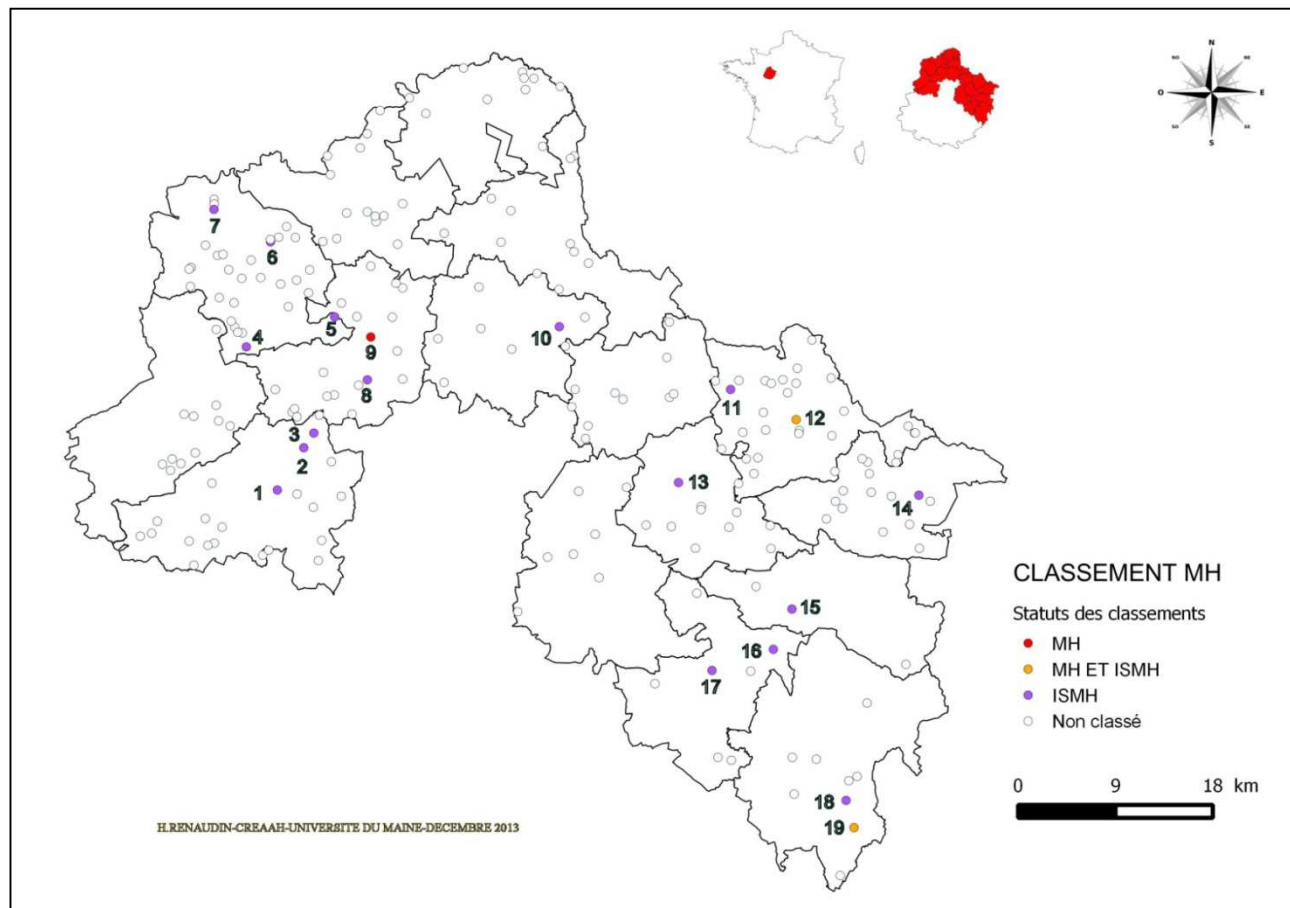
<sup>41</sup> Radray, Courteil, Le Vieux Château de Juillé, Moire La Haute, Les Haies, Le Grand Gagné, L'Habit, Vaulaard, La Roselle, La Grande Porte, L'Echenay, Combre, Bois Apres, Le Puy Dodo, Cohardy, Courgoult et Cœur.

En effet certains détails d'architecture ont pu disparaître, ou certaines modifications architecturales ont pu être réalisées au cours du XXe siècle. Ces documents iconographiques permettent de voir un certain état antérieur plus proche de l'aspect médiéval. Ces divers documents iconographiques sont au nombre de cent-vingt-trois, sans compter les cent-quarante-sept cartes postales remplissant les mêmes fonctions et enfin les cent-quatre-vingt-neuf photographies d'érudits locaux.

### *2-3 Recherches sur le terrain*

Afin de compléter les données historiques, qui parfois peuvent s'avérer lacunaires, des visites *in situ* ont été réalisées au cours de ma maîtrise réalisée en 2003-2004 et concerne trente-six sites répartis sur les cantons de Beaumont-sur-Sarthe, Conlie et Sillé-le-Guillaume. Ce premier *corpus* a été complété en 2010-2011, par la visite de neuf autres logis. Enfin entre 2010 et 2013, cent deux visites réparties sur les treize autres cantons étudiés ont été réalisées, ce qui représente un total de cent-quarante-sept sites visités sur les deux-cent-quinze logis répertoriés. Ces visites ont pu être réalisées grâce au chaleureux accueil et à la confiance de tous les propriétaires ayant répondu favorablement à la demande d'étude. Les autres demandes de visites ont été laissées sans suite ou ont été refusées, mais chaque réponse positive a fait l'objet d'une étude sur le terrain. La réalisation de ce *corpus* d'étude permet ainsi de mieux appréhender les stratégies d'implantation des logis nobles au sein des différents fiefs, mais les résultats de cette étude ne sont malheureusement qu'un constat de l'état actuel des données visibles sur le terrain.

Chaque visite a fait l'objet de prises de mesures, et de prises de vues d'ensemble et de détails architecturaux. Cette thèse se veut être entre autre le témoignage patrimonial de ce que l'histoire régionale a bien voulu nous faire parvenir, prenant alors la forme de ces maisons nobles qui nous apportent de précieux renseignements sur les modes de constructions durant le Moyen Âge, mais aussi sur les goûts et le mode de vie des seigneurs. Sans ces logis, des pans entiers de cette histoire seraient alors lacunaires. Il est donc primordial de sauvegarder ce patrimoine, soit en le classant au Monuments Historiques, ce qui est le cas pour vingt des sites répertoriés (un est classé, deux autres sont inscrits et classés, puis dix-sept sont juste inscrits) (cf. fig.12), soit en communiquant auprès des propriétaires sur la richesse que représentent ces édifices.



**Figure 12 : Répartition géographique des sites classés**

- 1 : L'Habit à Domfront-en-Champagne (canton de Conlie)
- 2 : Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin (canton de Conlie)
- 3 : La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin (Canton de Conlie)
- 4 : Bernay à Montreuil-le-Chétif (Canton de Fresnay-sur-Sarthe)
- 5 : Combre à Moitron-sur-Sarthe (Canton de Fresnay-sur-Sarthe)
- 6 : L'Echenay à Assé-le-Boisne (Canton de Fresnay-sur-Sarthe)
- 7 : Linthe à Saint-Léonard-des-Bois (Canton de Fresnay-sur-Sarthe)
- 8 : La Bussonnière à Maresché (Canton de Beaumont-sur-Sarthe)
- 9 : Le Vieux Château à Juillé (Canton de Beaumont-sur-Sarthe)
- 10 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois (Canton de Marolles-les-Braults)
- 11 : Château de Dehault (Canton de La Ferté-Bernard)
- 12 : Château de La Ferté-Bernard (Canton de La Ferté-Bernard)
- 13 : Chéronne à Tuffé (Canton de Tuffé)
- 14 : La Pinellière à Greez-sur-Roc (Canton de Montmirail)
- 15 : Château de Semur (Canton de Vibraye)
- 16 : La Cour à Coudrecieux (Canton de Bouloire)
- 17 : Château de Bouloire (Canton de Bouloire)
- 18 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic (Canton de Saint-Calais)
- 19 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye (Canton de Saint-Calais)

Fort heureusement, beaucoup d'entre eux sont des passionnés et restaurent selon les moyens dont ils disposent. Cependant nous avons pu remarquer que certaines de ces maisons nobles sont vouées à une prochaine disparition comme La Vacherie à Vernie<sup>42</sup> (cf. 13 et 14) dont le propriétaire a disparu sans laisser de traces depuis de nombreuses années. Le logis visité en 2004, était alors déjà en très mauvais état.

<sup>42</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vernie, La Vacherie.





**Figure 13 : Façade sud de La Vacherie à Vivoin**



**Figure 14 : Façade nord de La Vacherie à Vivoin recouverte par la végétation**

Enfin pour clore cette introduction, cette étude présente une certaine limite concernant l'évolution architecturale propre à chacun de ces édifices. En effet, si une tentative de datation a été élaborée, et différentes phases de construction ont parfois été déterminées, il va sans dire que plus de précisions auraient pu être apportées grâce à des méthodes issues de l'archéologie du bâti, ainsi qu'à la datation par dendrochronologie. Le nombre conséquent et le temps qui nous a été imparti, ne nous ont une nouvelle fois pas permis de pousser l'étude en cette direction. Nous laissons donc le soin à d'autres étudiants ou à d'autres chercheurs de réaliser des monographies plus approfondies au niveau archéologique sur les sites dont ils jugeront de l'intérêt à l'aide de l'inventaire réalisé dans le cadre de cette thèse.

Ainsi les recherches effectuées sur tous les sites répertoriés à l'aide des ouvrages de bibliographie, des sources et des visites sur le terrain, nous ont menés à nous questionner de manière générale sur le sens d'un tel travail. Nous pouvons donc nous demander en quoi l'étude des logis nobles bâtis entre le XIV<sup>e</sup> et la fin du XVI<sup>e</sup> siècle pourrait être un excellent moyen de bien appréhender le mode de vie des seigneurs de l'une des parties du Maine, dont l'habitat serait l'un des meilleurs témoignages qui soit.

Afin de répondre à cette question nous étudierons dans une première partie la définition et les conditions d'implantation des logis nobles. La deuxième partie traitera des détenteurs des logis nobles, et la troisième partie, plus consacrée à l'architecture, abordera le thème des logis avec leurs caractéristiques et leurs particularismes.

## PREMIERE PARTIE :

### DÉFINITION ET CONDITIONS D'IMPLANTATION

Les logis nobles détenus par des seigneurs qualifiés essentiellement de chevaliers et écuyers, comportent pour la plupart, des caractéristiques propres à leurs fonctions et se démarquent pour beaucoup d'entre eux assez facilement de l'habitat rural classique, comme il le sera évoqué dans la troisième partie de cette thèse, consacrée à l'architecture. Si une « ligne directrice » est suivie quant à la construction de ces édifices, comme nous le verrons, il s'avère que chaque site est néanmoins unique. Parfois la limite entre ce type d'habitat et les logis des châteaux peut paraître assez floue (comme déjà évoqué en introduction).

Il semble donc essentiel pour débiter cette étude dans un premier chapitre, d'établir une définition de ces logis nobles, basée en grande partie sur l'étude des sources écrites. En effet, celles qui nous sont parvenues sont agrémentées d'un riche vocabulaire et nous sommes donc confrontés à un certain nombre de termes se référant au domaine seigneurial, ainsi qu'à la résidence en tant que telle. Une étude a donc été menée sur ces qualificatifs en réalisant leur inventaire et en comptabilisant la fréquence de leur apparition dans les textes. C'est donc à partir de cette classification, qu'une tentative de définition par les sources a été entreprise. Ce premier travail a été complété par les apports de la bibliographie. Enfin, cette définition aborde lors d'un dernier point assez général l'aspect évolutif de l'architecture entre le XIV<sup>e</sup> siècle et la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, bornes chronologiques choisies, tout en sachant que la plupart des logis étudiés datent des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles.

Une bonne connaissance des maisons nobles passe également par leur remise en contexte dans le deuxième chapitre. On peut ainsi mieux comprendre leur apparition, mais aussi connaître les périodes où elles ont été modifiées, voire détruites lors des divers conflits durant lesquels des bandes armées traversèrent la région étudiée. On comprend alors aisément qu'après le chaos, se produit une véritable « renaissance » des mentalités qui se ressent bien évidemment dans la manière dont on habite le logis noble. Ce fait se répercute bien évidemment sur l'architecture de ces maisons.

L'étude du mode d'implantation des logis dans le troisième chapitre est à prendre aussi en considération afin de mieux comprendre les choix architecturaux des seigneurs bâtisseurs. En effet, la situation du bâtiment peut avoir été pensée de manière stratégique, que ce soit d'un point de vue militaire, que d'un point de vue économique. La recherche de confort n'est pas non plus à négliger et témoigne d'un certain « art de vivre noble ». Ainsi, la question topographique se pose, et il s'avère intéressant de voir si tous les sites répondent aux mêmes caractéristiques. La position du logis au sein de la cour est également primordiale, avec notamment l'orientation de l'édifice. Ces choix ont une incidence sur le confort de la maison. Enfin, pour terminer, la question du peuplement que peut occasionner (ou pas) la présence d'un logis noble, permet d'avoir un autre regard sur cette étude.

## Chapitre I : Une définition pour le logis noble

Une grande partie du travail de recherche de cette étude s'est basée sur l'étude des sources archivistiques conservées aux Archives départementales de La Sarthe, ainsi qu'aux Archives nationales. Comme il l'a déjà été évoqué en introduction. Des documents datant de la période médiévale et de la période moderne ont été consultés. Si ces derniers ne permettent pas bien de définir les logis, étant donné que le sens des termes a changé au fil du temps, leur étude a été précieuse, car leur description des logis y est plus précise que pendant la période médiévale. Toutes ces sources ont été reportées dans les monographies qui y correspondent.

L'étude de ces sources nous a mené à nous poser quelques questions. Peut-on définir le logis grâce aux sources ? Quels sont les qualificatifs du logis dans les sources ? Il y a-t-il une corrélation entre le statut donné dans les sources et l'aspect du logis ?

Ainsi un inventaire des mentions définissant les différents sites a été établi et la fréquence des mentions analysée ce qui fait l'objet du premier point abordé dans ce premier chapitre. Un autre angle d'étude a ensuite été abordé en étudiant l'évolution de l'utilisation des termes pour chaque site, ce qui donne de précieuses indications sur l'importance d'un site à un moment donné, puis ce qui permet de savoir s'il a réussi à se développer, où bien s'il est plutôt tombé en désuétude, jusqu'à en perdre son caractère noble. Ainsi chaque nom de site est donné, ainsi que les termes le définissant aux différentes dates apparaissant dans les sources.

Le deuxième point porte sur une définition du logis réalisée grâce à des notes explicatives de chaque terme définissant la résidence noble en elle-même.

Enfin le troisième point montrera quelle est la réalité des logis nobles dans d'autres régions en se focalisant plus particulièrement sur l'évolution de l'architecture entre le XIVe et le XVIe siècle. Ainsi, nous pourrions voir si les logis du nord-est du Maine ont suivi un même type d'évolution, point qui sera abordé dans la troisième partie de cette thèse.

## 1.1 Les mentions dans les sources écrites

Comme il l'a déjà été évoqué en introduction, la recherche de sources écrites a fait l'objet d'une étude réalisée sur mil-quatre-cent-dix-huit documents rédigés entre l'an 1000 et la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, tous ces documents ne font pas forcément état du statut du site<sup>43</sup>. Nous avons donc isolé sept-cent-soixante-neuf documents contenant au moins un terme définissant soit le logis soit le domaine noble en son ensemble. Parfois, nous pouvons retrouver plusieurs mentions qui s'avèrent être différentes au sein d'un même document. Nous avons donc relevé en tout-mil-cinq-cent-cinquante-sept mentions concernant aussi bien les domaines nobles que les logis au sein des sept-cent-soixante-neuf documents consultés. Le tableau suivant (cf. fig.15), présente donc ces mentions réparties selon la période où ils apparaissent.

MENTION	XIe	XIIe	XIIIe	XIVe	XVe	XVIe	XVIIe-XVIIIe	TOTAL
SEIGNEURIE				1	76	154	171	402
TERRE			1	6	75	99	122	303
FIEF			1	2	31	111	135	280
LIEU			1		23	42	21	87
DOMAINE					19	30	28	77
CHÂTEAU				6	8	8	47	69
CHATELLENIE				7	3	30	11	51
MAISON SEIGNEURIALE						17	22	39
MAISON					6	17	15	38
HEBERGEMENT				4	14	9	7	34
METAIRIE				1	1		27	29
APPARTENANCES				1	11	8	4	24
MAISON MANABLE						3	11	14
MANOIR					3	5	6	14
LOGIS						6	7	13
BARONNIE					4	1	7	12
LOGIS SEIGNEURIAL							11	11
CORPS DE LOGIS							8	8
<i>FEODUM</i>		2	5				1	8
COUR					4	2		6
HOTEL				2	3			5
LIEU SEIGNEURIAL							4	4
FERME						1	2	3
MOTTE					2	1		3
<i>CASTRUM</i>	1			1				2
DONJON					2			2
BORDAGE					1		1	2
DEPENDANCES							2	2

<sup>43</sup> Ceux qui ne comportent pas le statut du site, mentionnent au moins le nom du détenteur.

MENTION	XIe	XIIe	XIIIe	XIVe	XVe	XVIe	XVIIe-XVIIIe	TOTAL
TERRE SEIGNEURIALE							2	2
MAISON MANABLE ET SEIGNEURIALE						2		2
COUR ANCIENNE							1	1
PLACE FORT					1			1
DROIT DE SEIGNEURIE					1			1
<i>PARVUM CASTELLUM</i>			1					1
AISTRE						1		1
VILLAGE				1				1
<i>ATRIUM</i>				1				1
MAISON FORTE SEIGNEURIALE							1	1
AUDITOIRE							1	1
MAISON DE MAITRE							1	1
DOMICILE					1			1
TOTAL	1	2	9	33	289	547	676	1557

**Figure 15 : Liste des termes faisant référence aux domaines nobles et à leurs résidences, issus des sources écrites des XIe-XVIIIe siècles**

Nous pouvons donc observer sur ce tableau, que sur les mil-cinq-cent-cinquante-sept mentions relevées, une date du XIe siècle, deux datent du XIIe siècle, neuf du XIIIe siècle, trente-trois du XIVe siècle, deux-cent-quatre-vingt-neuf du XVe siècle, cinq-cent-quarante-sept du XVIe siècle et six-soixante-seize des XVIIe-XVIIIe siècles. Nous n'allons pas nous attarder sur la période moderne (XVIIe-XVIIIe siècle), étant donné que les termes employés durant cette période correspondent à une réalité différente de celle de la période médiévale, ni sur les XIe-XIIIe siècles qui ne sont pas en lien direct avec les logis répertoriés.

Grâce à ce tableau, il apparaît très clairement que les mentions des domaines et résidences se font plus nombreuses au fil des siècles. Il apparaît également que le terme le plus utilisé est le mot « **seigneurie** » avec un total de quatre-cent-deux mentions relevées pour les XIVe-XVIIIe siècles. Concernant la période qui nous intéresse (XIVe-XVIe siècle), cet élément semble moins utilisé que d'autre pour le XIVe siècle, mais est le plus fréquent pour les XVe-XVIe siècles. L'utilisation des termes « **terre** », « **fief** » et « **lieu** », sont aussi largement employés. Quarante-et-une mentions définissant soit le domaine noble, soit la résidence ont été relevées.

Le terme de « **château** », apparaît soixante-neuf-fois entre le XIVe siècle et le XVIIIe siècle. Il semble que ce terme ait été courant pour d'autres régions telles que la Bretagne. En effet, Claude Mignot indique concernant les « **manoirs bretons** »<sup>44</sup>, que l'emploi de ce terme dépend de l'environnement du site à savoir s'il a conservé de réels éléments défensifs. Mais concernant la question du logis, ce terme de « **château** » est ambigu. Nous pourrions penser qu'il pourrait désigner le logis, comme tel est le cas au XVIIe-XVIIIe siècle, mais concernant la période étudiée ici, il désigne l'ensemble du « **complexe seigneurial** », c'est-à-dire le logis, ses dépendances, ainsi que les structures défensives.

<sup>44</sup> MIGNOT C. et CHATENET M. (dir.), *Le Manoir en Bretagne 1380-1600*, Éditions du Patrimoine, Paris, Réédition de 1999, p. 20.

On voit d'ailleurs dans les sources écrites concernant les sites répertoriés, que ce terme n'est utilisé que vingt-deux fois entre les XIVe-XVIe siècle, contre quarante-sept fois pour les XVIIe-XVIIIe siècles. Nous aurions pu alors penser que certains sites seraient passés du statut d'hébergement ou « **manoir** » à celui de château, mais cela serait se méprendre, car la signification du terme « **château** » a changé au fil du temps. En effet, ce qualificatif est ambigu et ne définit pas vraiment le logis en tant que tel durant la période médiévale. Hervé Mouillebouche, à juste titre, indique que le château « est le plus universel et le moins précis des termes employés dans la documentation écrite »<sup>45</sup>. Nous n'allons donc pas nous attarder ici sur cette notion.

Nous n'avons donc pas inclus le terme château dans les termes qualifiant la résidence noble. Le tableau (cf.fig. 15), où les mentions sont classées par la fréquence de leur apparition, montre bien que les qualificatifs des résidences sont moins nombreux et moins utilisés dans les sources écrites. Il s'agit des termes : « **maison et maison seigneuriale** », « **maison forte seigneuriale** », « **logis et logis seigneurial** », « **corps de logis** », « **hébergement** », « **maison manable** », « **maison manable et seigneuriale** », « **métairie** », « **manoir** », « **hostel** », « **ferme** », « **maison de maître et domicile** ». Ces termes définissant la résidence représentent deux-cent-treize mentions réparties entre le XIVe et le XVIIIe siècle, ce qui fait 13,7 % des mentions relevées dans toutes les sources écrites. Les mentions définissant directement la résidence noble sont donc relativement rares.

Concernant plus particulièrement la période historique qui concerne cette étude, sept qualificatifs de la résidence ont été relevés pour le XIVe siècle<sup>46</sup>, vingt-huit pour le XVe siècle<sup>47</sup>, et soixante pour le XVIe siècle<sup>48</sup>. Aucune mention concernant directement la résidence n'a été relevée pour les XIe-XIIIe siècles. On constate, que la présence dans les sources écrites, des termes définissant le logis se développe au fil du temps. Comme évoqué précédemment, les mentions de ces termes spécifiques se multiplient tout au long des siècles, pour, durant la période moderne, s'accompagner de descriptifs de plus en plus précis. Au niveau des termes employés pour qualifier la résidence, seules les mentions « **d'hébergement** », « **hôtel** », « **maison** », « **maison seigneuriale** », « **maison manable** », « **logis** », « **manoir** », « **domicile** », « **ferme** » et « **métairie** » ont été relevées pour la période XIVe-XVIe siècle. Les termes de « **corps de logis** », « **logis seigneurial** », « **maison forte seigneuriale** » et « **maison de maître** » ne sont utilisés que durant les XVIIe-XVIIIe siècles. Notons que si le mot « **manoir** » existe dans les sources consultées, il n'apparaît au total que quatorze fois sur les mil-cinq-cent-cinquante-sept mentions relevées.

Nous avons également tenté, grâce à ces mentions, de voir comment les qualificatifs d'une résidence peuvent varier d'une période à l'autre. Concernant les sites, dont il nous a été permis de trouver de sources écrites dès le Moyen Âge, notre attention s'est portée sur quelques uns d'entre eux.

---

<sup>45</sup> MOUILLEBOUCHE H., *La maisons fortes en Bourgogne du nord du XIIIe au XVIe siècle*, Éditions Universitaires de Dijon, collection Sociétés, Dijon, 2002, p. 96.

<sup>46</sup> Hébergement (4), métairie (1) et hôtel (2).

<sup>47</sup> Maison (6), hébergement (14), métairie (1), manoir (3), hôtel (3) et domicile (1).

<sup>48</sup> Maison (17), maison seigneuriale (17), logis (6), hébergement (9), maison manable (3), manoir (5), maison manable et seigneuriale (2), et ferme (1).

Il ressort de cette étude que certains logis ont une évolution constante dans les sources écrites, que nous pourrions qualifier de « classique », et ce, notamment pour les maisons de petite et moyenne importance qui ne se sont jamais vraiment développées et finissent même parfois par être citées comme « **métairie** » sur la carte de Cassini datant de la fin du XVIIIe siècle. Les sites du Grand Gagné à Domfront-en-Champagne<sup>49</sup>, du Houx à Saint-Symphorien<sup>50</sup>, et de Couesmes à Ancinnes<sup>51</sup> sont concernés par ce fait. Il semble que Le Grand Gagné et Le Houx aient été des lieux relativement importants durant la période médiévale, pour être délaissés sans doute plus tard. Concernant Couesmes, nous savons qu'il ne s'agissait plus, dès le XIVE siècle, de la résidence principale de la famille de Couesmes. En effet, Brisgaud de Couesmes, qui par son mariage en 1370 avec Marie d'Eschelle est en possession de grands domaines, décide alors de vivre dans le logis du château d'Orthe et non plus à Couesmes<sup>52</sup>.

En effet, durant l'étude des différentes sources et éléments de bibliographie, il nous a été donné de voir différents types de mode de vie pour les seigneurs répertoriés<sup>53</sup>. En effet, si certains logis sont les résidences principales de leurs détenteurs, d'autres ne sont que des lieux de passages, car le seigneur peut détenir plusieurs seigneuries dont certaines sont plus importantes.

---

<sup>49</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, Le Grand Gagné.

<sup>50</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Saint-Symphorien, Le Houx.

<sup>51</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>52</sup> CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, 1911, p. 247 / ALOUIS V., *Les Couesmes seigneur de Lucé et de Pruillé première partie de 1370 à 1508*, G. Fleury et A. Danguin Imprimeurs-éditeurs, Mamers, 1884, p. 14.

<sup>53</sup> Voir également la deuxième partie de cette étude, consacrée au personnage du seigneur.

Nous n'avons pas cherché à relever tous les fiefs appartenant à chaque seigneur, excepté ceux faisant parti du *corpus* étudié<sup>54</sup>.

---

<sup>54</sup> Ainsi, les seigneurs ayant plusieurs seigneuries faisant parti du corpus sont : **Charles de Beaumanoir**, seigneur du Vx Lavardin, de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin, de Villiers à St-Rémy-de-Sillé et du Domaine à Bouër, **François de Beaumanoir**, seigneur du Vx Lavardin, de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin et de Villiers à St-Rémy-de-Sillé, **Guy de Beaumanoir**, seigneur du Vx Lavardin, de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin et de Bourg-le-Roi, **Jean de Beaumanoir**, seigneur du Vx Lavardin et de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin, **Jean de Beaumanoir**, seigneur du Vx Lavardin, de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin et de Bourg-le-Roi, **Jean de Beaumanoir**, seigneur du Vx Lavardin et de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin, **Jehan de Beaumont**, seigneur de Bouloire et de Combre à Moitron, **Perronelle de Beaumont**, dame de Bouloire et de Combre à Moitron, **Marin du Bouchet**, seigneur de La Motte à Vernie et de La Cour à Sceaux-sur-Huisne, **Charles de Bourbon**, seigneur de St-Paul et de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, **Jehan de Clinchamp**, seigneur du Val à St-Rémy-du-Val et du Grand Chansonay à Nogent-le-Bernard, **Marin de Clinchamp**, seigneur du Val à St-Rémy-du-Val et de La Quentinière à Valennes, **Pierre de Clinchamp**, seigneur de La Hollière à Bonnétable, de La Quentinière à Valennes et de Vouvereau à Duneau, **Isabelle de Combre**, dame de Bouloire et de Combre à Moitron, et **Jean de Combre**, seigneur de Bouloire et de Combre à Moitron. Nous trouvons également, **Jean de Combre**, seigneur de Bouloire et de Combre à Moitron, **Jean de Combre**, seigneur de Bouloire et de Combre à Moitron, **Robert de Combre**, seigneur de Bouloire et de Combre à Moitron, **Robert de Cremainville**, seigneur de La Pinellière à Greez-sur-Roc, de La Charbonnière et de La Corne à Lamnay, **François de L'Espervier**, seigneur de Bouloire et de Combre à Moitron, **Jehan de La Ferrière**, seigneur de La Motte à Vernie, de St-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin et de Pommeray à Crissé, Guillaume de La Ferté dit Le Bègue, seigneur de La Ferté et de Dehault, **Jean Gaudin**, seigneur du Vx Lavardin et de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin, **Jean Girois**, seigneur de La Roche Tabary à Bernay et de Bures à Neuvy, **Perrine Martin**, dame de Bois Après à St-Aubin-de-Locquenay et de Serizay à Assé-le-Boisne, **François de Mellay**, seigneur de Serizay et du Grand Mesnil à Assé-le-Boisne, de Bois Après à St-Aubin-de-Locquenay et de Valaubun à Ruillé, **Gaucher de Mellay**, seigneur de Serizay à Assé-le-Boisne, de Bois Après à St-Aubin-de-Locquenay et de Valaubun à Ruillé, **Jacques de Mellay**, seigneur de Serizay et du Grand Mesnil à Assé-le-Boisne, de Bois Après à St-Aubin-de-Locquenay et de Valaubun à Ruillé, **Jacques de Mellay**, seigneur de Serizay à Assé-le-Boisne, de Bois Après à St-Aubin-de-Locquenay et de Valaubun à Ruillé, **Jean de Mellay**, seigneur de Serizay et de Bois Après à St-Aubin-de-Locquenay, **François de Mesenges**, seigneur de La Bussonnière à Maresché et de La Chapelle à Sougé-le-Ganelon, **André de Meurdrac**, seigneur de La Charbonnière et de La Corne à Lamnay, **Charles Perot**, seigneur de La Motte à Vernie, de St-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin, de Pescoux, de La Cour à Sceaux-sur-Huisne et de L'Habit à Domfront, **Christophe Perot**, seigneur de La Motte à Vernie, de St-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin, de Pescoux, de La Roche-Tabary à Bernay, de La Cour à Sceaux-sur-Huisne et de Pommeray à Crissé, **Guillaume Le Picard**, seigneur du Boille à Montmirail et des Mésengères à St-Gervais-de-Vic, **Guillaume Prieur**, seigneur de La Cour à Sceaux-sur-Huisne et de La Roche-Tabary à Bernay, **Jehan Prieur**, seigneur de La Cour à Sceaux-sur-Huisne et de La Roche-Tabary à Bernay, **Richard Prieur**, seigneur de La Cour à Sceaux-sur-Huisne et de La Roche-Tabary à Bernay-en-Champagne, **Philibert du Puy**, seigneur de Bouloire et de Combre à Moitron, **André Quentin**, seigneur de La Quentinière à Valennes et de Vouvereau à Duneau, **Jehan Quentin**, seigneur de La Quentinière à Valennes et de Vouvereau à Duneau, **Marin Quentin**, seigneur de La Quentinière à Valennes et de Vouvereau à Duneau, **Mathurin Quentin**, seigneur de La Quentinière à Valennes et de Vouvereau à Duneau, **Dreux Riboul**, seigneur du Vx Lavardin et de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin, **Foulques Riboul**, seigneur du Vx Lavardin et de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin ainsi que de Bourg-le-Roi, **Jean Riboul**, seigneur du Vx Lavardin et de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin, **Jehan Robillard**, seigneur de Courtangis à St-Jean-des-Echelles et de La Grande Mérie à Courgenard, **Jean de Saint-Père**, seigneur de Courtangis à St-Jean-des-Echelles et du Grand Chansonay à Nogent-le-Bernard, **Marin de Saint-Quentin**, seigneur de La Quentinière à Valennes et de Vouvereau à Duneau, et **Jacques de Tiercelin**, seigneur de La Chevalerie à Ste-Cérotte et de Romigny à Bessé-sur-Braye, **Baudouin de Tucé**, seigneur de Villiers à St-Rémy-de-Sillé et du Domaine à Bouër, **Guillaume de Tucé**, seigneur de Villiers à St-Rémy-de-Sillé et du Domaine à Bouër, **Charles VI**, seigneur de La Ferté et du Domaine à Bouër, **Françoise de Valois**, dame de St-Paul et de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, **Jean de Vanssay**, seigneur de La Barre à Conflans-sur-Anille et de Buis à St-Célerin, **Marin Le Vayer**, seigneur du Petit Pescheray à Thorigné-sur-Doué, de La Cour et de Cœur à St-Hilaire-le-Lierru, et enfin **Marin Le Vayer**, seigneur du Petit Pescheray à Thorigné-sur-Doué, de La Cour et de Cœur à St-Hilaire-le-Lierru.



On trouve également des seigneurs n'ayant qu'un logis faisant partie du *corpus*, mais dont certaines autres propriétés sont plus importantes. Sont cités ici les seigneurs dont nous sommes certains qu'ils ne résident pas ou peu dans le logis étudié<sup>55</sup>. Parmi ces détenteurs nous retrouvons des grands noms de l'histoire locale ou nationale.

---

<sup>55</sup> Il s'agit de **Greffin Affagart**, seigneur de Courteil à Coulombiers, **Ingeleger d'Amboise**, seigneur de La Ferté, **Charles d'Anjou**, seigneur de La Ferté, **Charles d'Anjou**, seigneur de La Ferté, **Louis d'Anjou**, seigneur de La Ferté, **Louis d'Anjou**, seigneur de La Ferté, **René d'Anjou**, seigneur de La Ferté, **Yolande d'Aragon**, dame de La Ferté, **Guillaume d'Argenson**, seigneur de Planche à St-Rémy-des-Monts, **Jean et Louis d'Armagnac de Nemours**, seigneurs de La Ferté, **Claude d'Avangour**, dame de Coulettre à Rouez, **Guillaume d'Avangour**, seigneur de Coulettre à Rouez-, **Guy d'Avangour**, seigneur de Coulettre à Rouez, **Jean d'Avangour**, seigneur de Coulettre à Rouez, **Pierre d'Avangour**, seigneur de Coulettre à Rouez, **Charles de Beaumanoir**, seigneur du Vx Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, **François de Beaumanoir**, seigneur du Vx Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, **Jean de Beaumanoir**, seigneur du Vx Lavardin, à Mézières-sous-Lavardin, **Hugues de Bellême**, seigneur de La Garenne à Roullée, **Guillaume de Bellême dit Talvas**, seigneur de La Garenne à Roullée, **Robert de Bellême**, seigneur de La Garenne à Roullée, **Charles de Bourbon**, seigneur de St-Paul et de Chedouet à La Frensaye-sur-Chedouet, **Jean Le Clerc**, seigneur de Courteil à Coulombiers, **Jacques Clerembaut**, seigneur de Coulettre à Rouez, **Jehan de Clinchamp**, seigneur du Val à St-Rémy-du-Val, **Marin de Clinchamp**, seigneur du Val à St-Rémy-du-Val, **Pierre de Clinchamp**, seigneur de La Hollière à Bonnétable, **Arthus de Cossé**, seigneur de Combre à Moitron, **Charles de Couesmes**, seigneur de Couesmes à Ancinnes, **Jehan de Couesmes**, seigneur de Couesmes à Ancinnes, **Jehanne de Couesmes**, dame de Couesmes à Ancinnes, **Louis de Couesmes**, seigneur de Couesmes à Ancinnes, **Nicolas de Couesmes**, seigneur de Couesmes à Ancinnes, **Marie d'Eschelle**, dame de Couesmes à Ancinnes, **Jehan de La Ferrière**, seigneur de La Motte à Vernie, **René de La Ferrière**, seigneur de La Motte à Vernie, **Jérôme de Gondy**, seigneur de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, **Charles de Gonzagues Clèves**, seigneur de La Ferté, **Philippe de Gueldres**, dame de La Ferté, **Jehan de Goeuvrot**, seigneur de La Grande Maison à Briosnes-les-Sables, et **Catherine de Guise Lorraine**, dame de La Ferté, **Charles de Guise Lorraine**, seigneur de La Ferté, **Gabrielle d'Harcourt**, dame de Couesmes à Ancinnes, **Geoffroy d'Harcourt**, seigneur de St-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, **Jean d'Harcourt**, seigneur de St-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, **Jean d'Harcourt**, seigneur de St-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, **Jean d'Harcourt**, seigneur de St-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, **Louis d'Harcourt**, seigneur de St-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, **Louis d'Harcourt**, seigneur de St-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, **Emme de Laval**, dame de St-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, **Jeanne de Laval**, dame du Mont Porcher à St-Symphorien, **Pierre de Laval**, seigneur de Moré à Douillet-le-Joly, **René de Laval**, seigneur de La Grande Mérie à Courgenard, **Jean de Laval Boisdaphin**, seigneur de La Cour à St-Aubin-des-Coudrais, **René de Laval Boisdaphin**, seigneur de La Cour à St-Aubin-des-Coudrais, **Antoine de Lenfernat**, seigneur de Courteil à Coulombiers, **Ambrois de Loré**, seigneur de La Cour de Cordé à Mont-St-Jean, **Ambrois de Loré**, seigneur de La Cour de Cordé à Mont-St-Jean, **Ambrois de Loré**, seigneur de La Cour de Cordé à Mont-St-Jean, **Claude de Lorraine**, seigneur de La Ferté, **René de Lorraine**, seigneur de La Ferté, **Gilles de Lusignan de Saint-Gelais**, seigneur de Combre à Moitron, **Guy de Lusignan de Saint-Gelais**, seigneur de Combre à Moitron, **Herbert comte du Maine dit Eveille Chien**, seigneur de Cogners, **Françoise de Maridort**, dame de Couesmes à Ancinnes, **Ludovic de Montafié**, seigneur de Couesmes à Ancinnes, **Anne de Pisseleu**, dame de Couesmes à Ancinnes, **René de Rais**, seigneur de Pommeray à Crissé, **Foulques Riboul**, seigneur du Vx Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, **Foulques Riboul**, seigneur du Vx Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, **Foulques Riboul**, seigneur du Vx Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, **Claude de Ronsard**, seigneur de La Béchuère à St-Gervais-de-Vic, **Louis de Ronsard**, seigneur de Romigny à Bessé-sur-Braye, **Olivier de Ronsard**, seigneur de Romigny à Bessé-sur-Braye, **Félix de Sourches**, seigneur des Mésengères à St-Gervais-de-Vic, **Baudouin de Tucé**, seigneur de Villiers à St-Rémy-de-Sillé, **Baudouin de Tucé**, seigneur de Villiers à St-Rémy-de-Sillé, **Baudouin de Tucé**, seigneur de Villiers à St-Rémy-de-Sillé, **Jehan de Tucé**, seigneur de Villiers à St-Rémy-de-Sillé, **Louis de Tucé**, seigneur de Villiers à St-Rémy-de-Sillé, **Charles VI**, seigneur de La Ferté, Charles de Valois, seigneur de St-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, **Charles de Valois**, seigneur de St-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, **Charles VII**, seigneur de La Ferté, **Françoise de Valois**, dame de St-Paul et de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, **Jean de Valois (futur Jean II)**, seigneur de La Ferté, **Louis de Valois**, seigneur de La Ferté-Bernard, **Louis XI**, seigneur de La Ferté et enfin **Philippe VI**, seigneur de La Ferté.

Pour en revenir au logis de Couesmes, celui-ci est toutefois qualifié en 1469<sup>56</sup> « d' **hebergement** », en 1519<sup>57</sup> et 1553<sup>58</sup> de « **manoir et hebergement** », en 1558<sup>59</sup> de « **maison seigneuriale** » et en 1575<sup>60</sup> de « **manoir seigneurial** ». Il faut attendre la fin du XVIIIe siècle pour le voir mentionné comme métairie sur la carte de Cassini.

L'exemple de Couesmes est également intéressant, car comme évoqué à l'instant, différents termes sont employés pour définir la résidence noble. Il y a notamment une coexistence des qualificatifs de « **manoir** » et « **hebergement** » dans de mêmes actes. La multiplication des termes employés pour un même site pourrait laisser penser qu'il n'y a pas vraiment de règle quant à l'attribution d'un qualificatif plutôt qu'un autre. Un constat similaire a d'ailleurs été fait par Hervé Mouillebouche pour la Bourgogne : « Á première vue, la terminologie médiévale semble manquer de rigueur. La maison forte d'Agencourt par exemple est appelée maison en 1320, château en 1422, maison forte en 1424, forteresse en 1433 et maison seigneuriale en 1539 »<sup>61</sup>. Cependant il indique également que « le sens et l'usage des termes changent bien sûr avec le temps. On ne parle pas la même langue au XIIe et au XVIe siècle. Certains vocables connaissent un usage très éphémère, d'autres changent de sens au cours des siècles »<sup>62</sup>.

Une étude des termes qualifiant la résidence a été également faite pour les sites dont les sources écrites remontent au XVIe siècle. Encore une fois, certains sites ont une évolution dans les sources tout à fait classique, laissant apparaître une destinée assez constante, et ce, notamment pour les sites de petite et moyenne importance. On retrouve notamment La Chapelle à Arçonnay<sup>63</sup> qui du statut de « **ferme de maison** » passe à « **maison manable** » pour finir comme « **métairie** » sur la carte de Cassini. Quelques sites un peu plus importants subissent le même type de développement, tels que Radray à Assé-le-Riboul<sup>64</sup>, Les Haies à Tresson<sup>65</sup>, Vaulard à Domfront-en-Champagne<sup>66</sup>, L'Échenay à Assé-le-Boisne<sup>67</sup> et Fleuret à la Chapelle-Saint-Rémy<sup>68</sup>.

---

<sup>56</sup> ADS 20 J 131.

<sup>57</sup> ADS 20 J 131.

<sup>58</sup> ADS 20 J 131.

<sup>59</sup> ADS 20 J 131.

<sup>60</sup> ADS 11 J 42.

<sup>61</sup> MOUILLEBOUCHE H., *La maisons fortes...op.cit.* p. 95.

<sup>62</sup> *Ibid.* p. 96.

<sup>63</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Arçonnay, La Chapelle.

<sup>64</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, Radray.

<sup>65</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Tresson, Les Haies.

<sup>66</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, Vaulahard.

<sup>67</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, L'Échenay.

<sup>68</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de La Chapelle-Saint-Rémy, Fleuré.

Comme pour les sites dont les sources remontent à la période médiévale, on trouve une évolution allant du statut « **d’hebergement** », ou « **manoir** » à celui de « **métairie** » à la fin du XVIIIe siècle dans la carte de Cassini. Les sites concernés sont Courteil à Coulombiers<sup>69</sup>, Saint-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin<sup>70</sup>, Valaubin à Ruillé-en-Champagne<sup>71</sup>, La Charbonnière à Lamnay<sup>72</sup> et Le Vivier à Sceaux-sur-Huisne<sup>73</sup>.

Ce type d’évolution allant du statut « **d’hebergement** » / « **manoir** » à celui de « **métairie** » ne doit pas être négligé. Il est intéressant de voir qu’il apparaît de manière claire dans les sources écrites et qu’on le retrouve sur le terrain, car les logis mentionnés comme métairie ont bien été transformés en habitation de fermier, ce qui peut témoigner de leur histoire et du désintérêt à leur rencontre entre le XVIIIe et le XXe siècle. Cette affectation purement agricole et non plus noble, a bien sûr une incidence sur la lecture que nous avons actuellement de ces édifices. D’une part beaucoup d’entre eux ont été mal entretenus du fait de cette affectation, mais d’autre part, ils n’ont pas été trop remaniés, ce qui permet de retrouver bien souvent la structure originelle du bâtiment.

Issus des sources écrites, les qualificatifs qui définissent le logis ayant été relevés, le point suivant propose pour plus de clarté de les définir un à un grâce aux différents dictionnaires et ouvrages y faisant référence.

---

<sup>69</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Coulombiers, Courteil.

<sup>70</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Saint-Denis-des-Eaux.

<sup>71</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, Valaubun.

<sup>72</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Lamnay, La Charbonnière.

<sup>73</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Sceaux-sur-Huisne, Le Vivier.

## 1. 2 Comment définir le logis noble à partir des sources écrites

La définition du logis noble doit prendre en considération différents facteurs politiques, économiques, typologiques, symboliques et architecturaux. Comme nous l'avons vu précédemment dans la partie consacrée à l'étude des sources écrites, un certain nombre de termes évoquant l'habitat noble est utilisé dans les divers actes juridiques. La diversité des qualificatifs employés pour mentionner le logis noble, laisse supposer que quelques différences sont à prendre en considération. Ainsi cette partie fait l'objet d'une tentative de définition de chacun de ces termes.

Tout d'abord le terme « **La maison** »<sup>74</sup> évoque bien sûr l'habitat en tant que tel, mais comme l'évoque Simone Roux<sup>75</sup> dans le *Dictionnaire du Moyen Âge*, le terme peut également faire état des bâtiments qui le complètent, c'est-à-dire les dépendances du logis, ainsi que les espaces libres qui leur sont associés, tels que la cour et le jardin. Elle indique également que les occupants, les maîtres de maison, la famille et toute personne vivant sous ce toit font partie de la « **maison** ».

Il est alors évident que ce lien étroit qui unit le bâtiment et son seigneur est très important dans la manière dont on doit appréhender l'architecture seigneuriale de cette période. Il est également très intéressant de voir que Simone Roux indique dans sa définition de la maison les éléments suivants : « Les liens entre la maison et ses occupants, le bel hôtel et le grand lignage, sont si forts que pour punir les hommes on punit la maison, détruite quand ses habitants ont été reconnus coupables par la justice... ». La présente étude, peut effectivement faire état d'une telle affaire, en la personne de Pierre de Craon, seigneur de La Ferté-Bernard<sup>76</sup>, qui tente d'assassiner le connétable Olivier de Clisson en 1392. Charles VI décide de punir celui qui aurait pu être le meurtrier du connétable et fait alors saisir ses domaines dont faisait partie le château de La Ferté-Bernard (cf. fig. 8) que nous avons étudié dans le cadre de cette thèse. La punition n'est pas sans conséquence, puisque le château est en partie démantelé : « [...] Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, au prevost de Paris ou a son lieutenant Salut. Nous, pour certaines justes causes et considérations qui ad ce nous mouvent, vous mandons, commandons et estrictement enjoignons en connectant par ces présentes que en quelconque lieu que vous pourrez savoir ou trouver en notre royaume, hors lieu saint, Pierre de Craon et ses complices, c'est assavoir : Bonnabès de Tussé, chevalier ; Guillaume son frère, demeurant à Bengelle, pres de La Ferté-Bernard .

---

<sup>74</sup> On trouve mentionné comme « **maison** » durant les XVe- XVIe siècles, les sites de Villiers à Saint-Rémy-de-Sillé (1453 et 1587), La Renaudière à Neuvy-en-Champagne (1465), Salaines à Crissé (1467 et 1580), La Ramée à Tuffé (1482 et 1597), Courtanvaux à Bessé-sur-Braye (1490 et 1518), Le Manoir au Chevain (1500 et 1517), Le Domaine à Bouër (1501), L'Etang à Lamnay (1526), Radray à Assé-le-Riboul (1529), Vaulaard à Domfront-en-Champagne (1534), Coulettre à Rouez-en-Champagne (1536), Valaubin à Ruillé-en-Champagne (1540), Boille à Montmirail (1541), Le Vivier à Sceaux-sur-Huisne (1549), du château de Dehault (1553, 1564, 1582 et 1590), Couesmes à Ancinnes (1558), La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudray (1560 et 1599), Le Grand Gagné à Domfront-en-Champagne (1575), Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet (1577), Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet (1577), Les Haies à Tresson (1581), La Roche à Villaines-la-Gosnais (1585), Oigny à Saint-Rémy-de-Sillé (1587), Planches à Saint-Rémy-des-Monts (1590), L'Echenay à Assé-le-Boisne (1593), Serisay à Assé-le-Boisne (1593) et Linthe à Saint-Léonard-des-Bois (1593, ainsi que Fleuret à La Chapelle-Saint-Rémy (1599).

<sup>75</sup> ROUX S., « Maison », *Dictionnaire du Moyen Âge* (sous la direction de GAUVARD C. / DE LIBERA A. / ZINK M.), Quadriège / PUF, Paris, 2002, p.867.

<sup>76</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

Jehan de Champchevrier, chevalier ; Pierre de Treffo, escuier, demeurant à la Roche, pres La Ferté ; Jehan de Hubines, Poncelet de Maire, Jehan Gosset, Jaquet Gossoyn, Hennequin, queux du dit Pierre de Craon, né du pays de Flandres ; le varlet du dit Treffo ; Hennequin, page du dit Jaquet, né du pays d'Alemaigne, Macé Coquin de La Ferté Bernart, Jehan, l'Ostrucier du dit Pierre de craon, né d'environ Pontoise, Jehan Le Maire, varlet du dit Bonabes, et Addam Davelins escuier : vous yceulx prenez ou faites prendre et amener prinsonniers, sous seure et sauve garde es prisons de notre Chastellet de Paris, pour en ordonner par nous comme bon nous semblera ; et aussi prenez et faites prendre et mettre en notre main, realement et de fait touz les chasteaux villes forteresses terres possessions et biens meubles et immeubles quelconques des dessus nommés ; estant en notre dit royaume, soubz quelque pouvoir ou juridiction qu'ilz soient et les baillez en garde de par nous a personnes suffisantes qui en puissent et sachent respondre, toutesfois que mestier sera ; et en ce procedez le plus diligemment que vous pourrez par main armée se mestier est, tellement que la force en soit en notre.... »<sup>77</sup>

La destruction totale est évitée à la prière de Louis d'Orléans, frère du roi, qui lui réclame la seigneurie de La Ferté-Bernard. Ainsi la symbolique de « **la maison** » prend toute sa dimension. Nous nous trouvons face à bien plus qu'un simple bâtiment servant de logement. La maison noble fait partie intégrante du mode de vie seigneurial et fait presque corps avec celui qui la détient. « **La maison** » doit alors refléter le caractère du seigneur, son pouvoir et sa richesse.

« **Le logis** »<sup>78</sup>, est défini comme une habitation ou maison, dans *le Dictionnaire de l'Académie française dédié au Roy*, datant de 1694<sup>79</sup>. Il y est également indiqué que le corps de logis est « une masse ou la partie principale d'un bâtiment ».

« **L'hébergement** »<sup>80</sup>, que l'on relève aussi dans les sources, est défini par François-Olivier Touati<sup>81</sup> comme un campement, un logement ou une auberge.

---

<sup>77</sup> ADS E 271 : / L. Charles : *Histoire de La Ferté-Bernard, seigneurs, administration, église, monuments, hommes illustres*, Mamers, 1877, p. 234-235.

<sup>78</sup> On trouve mentionné comme « **logis** » durant le XVI<sup>e</sup> siècle, les sites du château de Bouloire (1519), Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet (1546), L'Échenay à Assé-le-Boisne (1593), Serisay à Assé-le-Boisne (1593), Linthe à Saint-Léonard-des-Bois (1593) et Fleuré à La Chapelle-Saint-Rémy (1599).

<sup>79</sup> ACADEMIE FRANCAISE, *Le dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy*, t. 1 A-L, Vve J.B. Coignard et J.B. Coignard, Paris, 1694, p. 660.

<sup>80</sup> On trouve mentionné comme « **hébergement** » dans les sources écrites datant des XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, les sites de Chéronne à Tuffé (1314), du Houx à Saint-Symphorien (1373), Planchette à Cormes (1387), Salaines à Crissé (1406, 1414, 1439 et 1518), Le Manoir au Chevain (1410, 1414, 1415 et 1416), Panné à Cormes (1418), Oigny à Saint-Rémy-de-Sillé (1454), du château de Juillé (1455 et 1547), Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay (1456), Couesmes à Ancinnes (1469, 1519 et 1553), Courtanvaux à Bessé-sur-Braye (1490), La Roche Coisnon à Ruillé-en-Champagne (1492), La Garenne à Roullée (1556), La Bussonnière à Maresché (1560) et Courteil à Coulombiers (1560).

<sup>81</sup> TOUATI F-O., *Vocabulaire historique du Moyen Âge*, Les Indes savantes, Paris, 2007, p. 153.

Comme il l'a été évoqué précédemment, le terme de « **manoir** »<sup>82</sup> est souvent utilisé aujourd'hui afin de définir le type d'habitat étudié ici. Étant donné que ce terme n'apparaît que de manière occasionnelle dans les sources, nous avons pris le parti de ne pas l'employer dans cette étude, mais il est néanmoins important d'en livrer ici une définition. À l'époque moderne, il est indiqué que le nom « **manoir** » vient d'un « vieux mot qui signifiait autrefois une maison. En terme de palais, manoir se dit encore d'un certain lieu fixe et signalé où un homme est présumé faire sa demeure et l'on y va pour rendre les hommages et devoirs qu'on doit rendre au domicile »<sup>83</sup>. Vient ensuite, l'aspect économique définissant le manoir. Selon divers auteurs, afin de bien comprendre ce qu'est un manoir, il faut pouvoir y joindre l'analyse du domaine dans son ensemble. Si l'on prend la définition anglaise, le *manor* désigne le domaine propre du seigneur. Il désigne aussi en architecture, un logis dirigeant l'ensemble du domaine. Il prend donc en compte toutes les dépendances comprenant les terres, les diverses métairies, moulins, etc...<sup>84</sup> Notons donc que comme pour « **la maison** », le terme « **manoir** » dans les aveux, signifie le lieu où l'on demeure, sans qu'il s'attache à aucun type d'édifices ou catégories d'habitats. D'autres auteurs donnent à la définition du « **manoir** », une vision typologique. Par exemple, Eugène Viollet-Le-Duc tente de préciser les traits de son occupant en précisant, que le « **manoir** » se situe entre « le château féodal et la maison du vassal ». Il mentionne une volonté de sécuriser le domaine, et un agencement organisé pour « *satisfaire aux besoins et aux goûts de l'habitant* ».<sup>85</sup>

Des soucis de mise en valeur du logis sont donc évoqués ici. Enfin pour Robert Fossier, dans le *Dictionnaire du Moyen Âge*<sup>86</sup>, le terme vient du latin *manere*, demeurer (*manerium*). Il indique également qu'il n'apparaît que dans la France du Nord et de l'Ouest, ainsi qu'en Angleterre. Il ajoute, qu'il s'agit d'une habitation de grande taille non fortifiée jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, et le terme est alors également employé pour définir les maisons fortes. En 1938, Marc Bloch avait déjà tenté de définir le « **manoir** » mais essentiellement d'un point de vue économique. Il indique aussi que des éléments de défenses peuvent y être visibles, mais qu'ils sont moins armés qu'un château fort.<sup>87</sup> Ainsi, il arrive que certains chercheurs intègrent ces complexes nobles dans la catégorie des maisons fortes.

« **L'hostel** »<sup>88</sup>, peut être assimilé, selon François-Olivier Touati<sup>89</sup>, à un hébergement, ou une maison (également dans le sens de la famille qui y réside).

<sup>82</sup> On trouve mentionné comme « **manoir** » durant les XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, le site de Panné à Cormes (1418), La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudray (1445), La Roche Coisnon à Ruillé-en-Champagne (1492), Saint-Denis-des-Eaux (1502), Couesmes à Ancinnes (1519, 1553 et 1575) et La Ramée à Tuffé (1597).

<sup>83</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir...op. cit.* p. 22. Les auteurs citent le *Dictionnaire Universel* de Furetière datant de 1690.

<sup>84</sup> *Ibid.* p. 23.

<sup>85</sup> GRANDIERE R., *Les manoirs ruraux et leurs seigneurs fin XV<sup>e</sup> siècle, l'exemple du Haut-Maine*, mémoire de maîtrise sous la direction de ROBERT P., Université du Maine, 1987, p. 3.

<sup>86</sup> FOSSIER R., « Manoir », *Dictionnaire du Moyen Âge...op.cit.* p. 874.

<sup>87</sup> GRANDIERE R., *Les manoirs...op. cit.* p. 2.

<sup>88</sup> On trouve mentionné comme « **hostel** » durant les XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, les sites du château de La Ferté-Bernard (1392), La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru (1403), La Roche à Villaines-la-Gosnais (début du XV<sup>e</sup> siècle) et La Ramée à Tuffé (1445).

<sup>89</sup> TOUATI F-O., *Vocabulaire...op.cit.* p. 158.

Pour « **la maison manable** »<sup>90</sup>, le terme manable, tout comme le terme « **manoir** », provient du latin *manere* et signifie que le lieu est habitable. On trouve notamment ces données dans le *Dictionnaire* de Frédéric Godefroy consacré à la langue française des IXe-XVe siècles<sup>91</sup>.

Vient ensuite, « **la métairie** »<sup>92</sup> qui est définie dans le *Dictionnaire de l'Académie française dédié au Roy*, datant de 1694<sup>93</sup>, comme « une ferme qui est affermée à un fermier avec les logements nécessaires pour la faire valoir ». Il y est également indiqué que le corps de logis est « une masse ou la partie principale d'un bâtiment ».

François-Olivier Touati, indique dans son *Vocabulaire historique du Moyen Âge*<sup>94</sup>, que « **le bordage** » est un habitat impliquant de vils services. On trouve mentionné comme « **bordage** » durant la période médiévale le site du Bignon à Degré (1453)<sup>95</sup>.

Enfin, dans le *Lexique historique du Moyen Âge*, René Fédou<sup>96</sup> définit « **la ferme** »<sup>97</sup> comme étant « un mode d'exploitation d'un domaine agricole dans lequel le propriétaire cède la jouissance de son bien moyennant un fermage en argent ou en nature ».

Ainsi, grâce à ces différentes définitions, il semble que le logis noble soit un lieu hautement symbolique reflétant le pouvoir de son détenteur. Sa dimension peut être plus ou moins importante et il faut prendre en considération sa mise en défense qui est soumise à autorisation par le seigneur suzerain. En effet, tout seigneur ne peut édifier une forteresse, car il s'agit d'un véritable privilège. Les seigneurs les plus puissants comme les barons et châtelains ont, selon Annie Renoux<sup>98</sup>, un droit castral non restrictif, dont les détails sont donnés dans les notes additionnelles de la *Coutume du Maine*.

---

<sup>90</sup> On trouve mentionné comme « **maison manable** » durant le XVIe siècle, les sites de La Charbonnière à Lamnay (1541), La Garenne à Roullée (1556) et Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet (1577).

<sup>91</sup> GODEFROY F., *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, « manable », édition de Paris, 1881-1902, F. Vieweg, p.131.

<sup>92</sup> On trouve mentionné comme « **métairie** » durant les XVe-XVIe siècles, les sites de Planchette à Cormes (1387) et La Roche à Villaines-la-Gosnaie (début du XVe siècle).

<sup>93</sup> ACADEMIE FRANCAISE, *Le dictionnaire...op.cit.*p. 58.

<sup>94</sup> TOUATI François-Olivier, *Vocabulaire...op.cit.*p. 50.

<sup>95</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Degré, Le Bignon.

<sup>96</sup> FEDOU R., *Lexique historique du Moyen Âge*, Armand Colin, collection cursus, Paris, 2010, p. 71-72.

<sup>97</sup> On trouve mentionné comme « **ferme** » durant le XVIe siècle, le site de La Chapelle à Arçonnay (1596).

<sup>98</sup> RENOUX A., « Hiérarchie nobiliaire et hiérarchie castrale dans le Maine à la fin du Moyen Âge », *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Âge*, actes du Colloque international organisé par l'Université d'Angers Angers-Saumur 3-6 juin 1998, école française de Rome, p. 205-229, (p. 208). [Citation de BEAUTEMPS BEAUPRE, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieurs au XVIe siècle*, t. II, art. 348 / 352 / 995 (rédaction de 1437) Paris, 1878 et t. IV, art. 89 à 94, Paris 1893].

On retient, notamment l'article 90 qui nous donne des précisions sur les éléments que peuvent bâtir ces seigneurs d'importance : comme les « foussez à double gectée, pont leveys, portal, herce ou traygne, tours, canonnières, arbalestrières, carneaulx, machecoleys et avant mur et allée pour aller à l'environ du chastel pour la garde et deffence d'iceluy » et l'article 93 précise que les seigneurs châtelains ont droit d'avoir « pont leveys a verges de bois et cheynes de fer, portal a traygne ou herce, grousses tours, canonnières, arbalestrières, machecoleys, carreaux avant mur pour aller sur lesdiz murs et entour d'iceulx ou sortie de boys pour aller entour le dit emparement... »<sup>99</sup>.

Les seigneurs dont le statut est celui de chevalier ou d'écuyer, même s'ils détiennent la haute justice, sont donc soumis à autorisation pour édifier toute sorte d'éléments défensifs. La rédaction de la *Coutume* de 1437, réduit d'autant plus cette possibilité, qu'il faut au petit seigneur, pour bâtir ce genre d'édifice, la fonction de haut justicier et l'ancienneté de « forte place ou chastel ». La détention du logis et de son domaine est source de promotion sociale ce qui séduisait aussi bien les détenteurs nobles, que roturiers. Ce type d'habitat devient alors le moyen de s'imposer dans une société où le pouvoir est d'importance. L'aspect de la construction est ainsi codifié et suit un modèle bien spécifique, comme nous l'évoquerons par la suite. Dans le cadre de notre étude, il est difficile d'étudier l'ensemble du domaine. Nous nous contenterons donc d'une définition purement architecturale du logis dans le reste de cette analyse. Il peut être ajouté, que malgré la présence de quelques archères, canonnières et arquebusières, les logis sont plutôt des demeures non défensives, et les sièges d'exploitations agricoles. Ces maisons, lieux de vie du seigneur, ont des caractéristiques architecturales et fonctionnelles qui leur sont propres comme la toiture, la tour d'escalier (pour les XVe-XVIe siècles, quand elles sont présentes), les fenêtres à croisée, les fenêtres à traverse, les cheminées intérieures et autres aménagements. Leurs toitures leur donnent une apparence caractéristique qui permet de les différencier facilement de tout autre habitat rural. Enfin, certaines de leurs dépendances proches, permettent également de connaître le niveau de richesse du seigneur. Le logis peut également s'accompagner de dépendances pouvant augmenter son propre prestige.

Il apparaît également que l'architecture de ces logis évolue au fil du temps et que les vestiges qui subsistent donnent de précieux renseignements sur les modes de vie nobles entre le XIVE et le XVIe siècle. Le point suivant propose de montrer cette évolution de manière générale, en faisant également référence aux logis plus anciens ; ceci afin de mieux connaître les origines des logis étudiés.

---

<sup>99</sup> BEAUTEMPS BEAUPRE, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe siècle*, IV, Paris 1883, p. 545.



### 1. 3 Évolution du logis entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle

L'étude de l'évolution des plans des logis, permet de les définir d'une autre manière. Cependant, comme le déclare Élisabeth Sirot<sup>100</sup> : « Il serait hasardeux et sans doute peu souhaitable de proposer une typo-chronologie. Une telle classification, à la portée scientifique limitée, conduirait à réduire la maison forte à un stéréotype, ce qu'elle n'est surtout pas... ». Il est vrai que ce type de classification est complexe à élaborer, en l'absence de sources écrites donnant la date réelle de construction. Il s'agit plutôt d'aborder ce thème dans l'optique de pistes de recherches, sans que nous puissions affirmer l'apparition de tel ou tel plan à une date précise.

Tout comme pour les qualificatifs utilisés dans les sources écrites, nous avons pu voir qu'ils avaient tendance à évoluer selon la période où ils sont employés. Il en est donc de même au niveau architectural. La vie et les mentalités changent en deux-cent-ans, ainsi, il n'est pas étonnant de voir que cela peut avoir des répercussions sur les lieux de vie.

Les recherches ayant été faites sur les logis nobles dans d'autres régions, montrent parfois que les plans de ces maisons ont évolué. Certaines remarques issues des différents ouvrages sont restituées ici, afin d'aider à mieux comprendre ce qu'est le logis noble d'un point de vue architectural. Ces éléments serviront de base de comparaisons pour notre propre étude et nous verrons dans la troisième partie consacrée à l'architecture des logis du nord-est du Maine, s'ils répondent aux mêmes caractéristiques que les logis implantés dans d'autres régions.

À titre comparatif, il semble que les premiers modèles de logis en pierre aient été organisés, pour les modèles normands de 1125-1225, sur le modèle anglais<sup>101</sup>. Mais, les quelques logis datant du XIII<sup>e</sup> siècle comme notamment les sites de Bois Richard à Vivoin<sup>102</sup> et La Cour de Vezot<sup>103</sup>, qui subsistent pour la région étudiée ne semblent pas répondre aux caractéristiques du *chamber-block*. Cependant, on pourrait penser que concernant Bois Richard, nous pouvons retrouver le modèle d'un logis ayant un rez-de-chaussée (servant de dépôt ?), surmonté d'un étage servant de résidence, mais cela reste une hypothèse. Ce modèle est évoqué par Edward Impey, se référant aux travaux réalisés entre 1950 et 1970 par Margaret Wood et Patrick Faulkner<sup>104</sup>. Cependant le site de Bois Richard ne comporte aujourd'hui plus qu'une petite partie d'étage, à cause des remaniements occasionnés pour le transformer en grange.

---

<sup>100</sup> SIROT É., *Noble et forte maison : l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales, du milieu du XII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Picard, Paris, 2007, p.138.

<sup>101</sup> IMPEY E., « La demeure seigneuriale en Normandie entre 1125 et 1225 et la tradition anglo-normande », *L'architecture normande au Moyen Âge, regards sur l'art de bâtir*, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (28 septembre-2 octobre 1994), publié sous la direction de Maylis Baylé, Éditions Charles Corlet / Presses universitaires de Caen, Caen, 1997, p. 219-241, (p.220).

<sup>102</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vivoin, Bois Richard.

<sup>103</sup> Voir annexes sur CD, fiche de la Cour de Vezot (canton de Mamers). *Hors corpus*.

<sup>104</sup> IMPEY Edward, « La demeure seigneuriale...*op.cit.*p. 220.

Ainsi, l'aspect actuel de Bois Richard et de La Cour de Vezot se rapprocherait bien plus aujourd'hui du modèle de la grande salle indépendante, ouverte du plancher au comble évoquée par Edward Impey, mais aucun block résidentiel n'a été retrouvé comme en Normandie<sup>105</sup>. Peut-être faut-il plutôt rapprocher ces sites du modèle évoqué par Jean Mesqui à la Maison de Feu à Néry en Ile de France<sup>106</sup>, où existe une pièce unique multifonctionnelle ?

Les sites datant des XIII<sup>e</sup> siècles étant trop peu nombreux pour en faire une étude précise, nous avons donc décidé de ne pas les intégrer à notre *corpus*.

Toutefois, selon Gwyn Meirion-Jones, il semble que le modèle des *chamber-block* fut fort apprécié au nord de La Loire et dans La France de l'ouest<sup>107</sup>. Il émet l'hypothèse que les bâtiments annexes de la salle lui furent plus tard intégrés, créant un logis où se multiplièrent les pièces. Edward Impey, indique que le remplacement de l'ensemble associant hall et *chamber-block* par un édifice unique nommé logis de deux niveaux se serait opéré au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>108</sup>. Ainsi ce progrès fut nettement plus confortable évitant aux habitants de la maison de sortir de nombreuses fois pour regagner notamment les chambres ou la cuisine<sup>109</sup>.

Bien souvent, si des cheminées étaient présentes dans ce type de logis, elles étaient situées sur un mur gouttereau, contrairement aux périodes suivantes, où elles furent placées sur les murs-pignons.

Comme l'explique Gwyn Meirion-Jones concernant l'évolution de la salle dans la résidence noble (en Bretagne)<sup>110</sup>, il semble que les seigneurs détenant une maison noble à salle sous charpente aient remanié leur logis au XV<sup>e</sup> siècle dans un souci de mode : « À partir du moment où les influences de la Renaissance se firent sentir en Bretagne les constructions neuves furent dotées de plafonds et la charpente apparente fut considérée comme démodée » [...] « L'arrivée d'un nouveau modèle architectural suscita chez les propriétaires de demeures anciennes le désir de moderniser leur demeure en insérant des plafonds/planchers dans des salles précédemment pourvues d'une charpente apparente ».

Le plan le plus caractéristique est alors de forme rectangulaire, comporte alors une cave, surmontée de deux salles, ces dernières étant également surmontées de deux chambres et enfin d'un grenier. Toutes ces pièces sont séparées par des murs de refend composés de pans de bois et de torchis. Pour certains d'entre eux, des cloisons ont été ajoutées, mais certains éléments architecturaux nous laisse deviner les quatre pièces d'origine. Parfois, les fenêtres nous donnent des renseignements, car dans les plans les plus caractéristiques, chaque pièce était éclairée par deux fenêtres réparties sur chaque façade. Dans les maisons les plus élaborées, ces quatre pièces sont chauffées par des cheminées monumentales.

---

<sup>105</sup> *Ibid.* p. 241.

<sup>106</sup> MESQUI J., «Notes sur l'habitat noble rural dans le Nord et l'Est de l'Ile de France du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle », *Manorial Domestic Buildings in England and Northern France*, The Society of Antiquaries of London, London, 1993, p. 121-140, (p.125).

<sup>107</sup> MEIRION-JONES G. (dir.), «Introduction», *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2013, p. 11-17, (p. 13).

<sup>108</sup> IMPEY E., « *Seigneurial Domestic Architecture in Normandy 1050-1350* », *Manorial Domestic Buildings in England and Northern France*, The Society of Antiquaries of London, London, 1993, p. 82-120, (p.115).

<sup>109</sup> MEIRION-JONES G. (dir.), «Introduction», *op.cit.* p. 13.

<sup>110</sup> MEIRION-JONES G., « L'Evolution de la salle dans la résidence noble », *Château & modes de vie au temps des ducs de Bretagne, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, Presses universitaires de Rennes et Presses universitaires François-Rabelais, Rennes et Tours, 2012, p. 197-212, (p. 208-209).

À partir du XVe siècle, certains logis peuvent également comporter un avant-corps comportant d'autres petites pièces complétant ainsi le plan rectangulaire évoqué.

Selon Monique Chatenet et Claude Mignot, concernant les logis bretons, les plans en T (renversé) existaient déjà au XVe siècle et concurrençaient le plan rectangulaire<sup>111</sup>. Il semble que celui-ci ne fut employé fréquemment que durant un siècle<sup>112</sup>. Ce type de structure permettait de multiplier les pièces. On y ajoutait un cellier au rez-de-chaussée et une chambre à l'étage

Toujours selon Monique Chatenet et Claude Mignot, le plan en L serait apparu au XVIe siècle<sup>113</sup>. Cette nouvelle structure se développe surtout vers le premier quart du XVIe siècle et aurait pris la suite du plan en T, jusque vers 1600<sup>114</sup>. Elle permet, elle aussi, de multiplier le nombre de pièces. Ce plan s'était déjà amorcé bien avant, avec le logis rectangulaire à deux pièces qui associait à la cuisine un cellier sur le mur pignon de la salle. Avec cette pièce et l'escalier hors œuvre on y voyait l'ancêtre du plan en L. Ce plan associait trois pièces : la salle, la cuisine et le cellier. Là encore, la partie en retour d'équerre était surmontée d'une unique chambre. Les logis ainsi conçus pouvaient répartir la salle et la cuisine perpendiculairement de chaque côté de l'escalier dans l'angle. Le « cellier » faisant alors la jonction entre les deux pièces<sup>115</sup>. Enfin, certains logis comportent également des plans en U.

Vers le milieu du XVIe siècle, les logis sont bâtis selon des plans de plus en plus complexes. Des pièces s'ajoutent aux quatre salles les plus courantes. Une recherche d'intimité est alors recherchée. Les pièces deviennent plus petites et sont plus faciles à chauffer. Ce type de structure est plus difficile à analyser, car les remaniements apparus au fil du temps ne permettent pas de retrouver leurs traces.

Ainsi l'évolution des logis montre bien une corrélation entre l'aspect évolutif de l'architecture avec des habitudes de vie qui changent également. Sur ce point, le logis est donc bien le reflet des goûts des détenteurs et de leur mode de vie, selon l'époque à laquelle ils vivent.

Ce premier chapitre, en proposant plusieurs pistes de réflexion autour de la définition du logis noble, par le biais des sources écrites et de données architecturales générales, indique qu'un vocabulaire spécifique est employé dans les textes pour désigner l'habitat noble devant se différencier de l'habitat classique. L'évolution architecturale, témoignage du goût des seigneurs, reflète également une recherche de fonctionnalité et de confort propre à des personnages dont les fonctions peuvent être importantes localement. Il ne faut donc pas perdre de vue que le contexte dans lequel ont été construits ces logis, a des répercussions directes sur leur architecture, mais aussi sur leur aspect fonctionnel, tout comme l'environnement dans lequel ils s'inscrivent. C'est pourquoi le chapitre suivant est dédié aux contextes d'implantations des maisons nobles.

---

<sup>111</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir...op. cit.* p. 88.

<sup>112</sup> *Ibid.* p.89.

<sup>113</sup> *Ibid.* p.88.

<sup>114</sup> *Ibid.* p.88.

<sup>115</sup> *Ibid.* p.88

## Chapitre II : Contextes des implantations

Si, l'étude des sources et de l'architecture a permis de tenter de donner une définition à l'habitat noble de la région étudiée, l'apport de données liées au contexte historique et au mode d'implantation de cet habitat devrait être un complément non négligeable quant à la compréhension de l'érection de ces maisons nobles si nombreuses dans Le Maine et dont le style architectural semble assez caractéristique. La thématique des contextes d'implantations pose quelques questions : La zone géographique dans laquelle sont implantés les logis, a-t-elle une incidence sur l'aspect architectural de la maison noble ? Dans quel contexte s'inscrivent-ils et cela a-t-il un impact sur leur réalisation ? Comment sont-ils répartis actuellement dans le paysage sarthois ?

Pour répondre à ces questions, il est indispensable de mentionner le contexte géographique en étudiant la problématique du paysage dans lequel ces maisons s'inscrivent. En effet, le territoire étudié, comprenant seize cantons, comme nous l'avons déjà évoqué, propose des paysages et des natures du sous-sol divers. Cette diversité a donc tout naturellement un impact sur le mode de vie du seigneur, mais encore plus sur la manière dont on bâtit une maison, car bien souvent durant cette période, le paysage environnant fournit les divers matériaux de construction dont les maîtres d'œuvres et les ouvriers ont besoin. Ainsi quelques données sur l'aspect des paysages vont être fournies dans la partie qui y est consacrée, mais aussi de manière plus modeste, quelques éléments sur la géologie, étant donné que nous ne sommes pas spécialiste de cette question. Cependant ceux-ci devraient nous donner quelques pistes de recherches.

Dans un deuxième temps, sera abordé le contexte historique où s'entremêlent histoire nationale et histoire locale. La période comprise entre XIVE et XVIe siècle est très longue et le paysage régional a connu des mutations liées aux différents conflits dont la région et ses habitants ont été victimes. Cette étude permet également de mieux connaître le personnage du seigneur, car la vie de ces hommes est indissociable des événements ayant un impact sur leur vie quotidienne. Ainsi l'histoire a forcément un impact sur la manière dont sont appréhendés les logis nobles, aussi bien au moment de leur construction, qu'à l'usage.

Enfin, ce chapitre aborde en un dernier point, l'implantation générale des deux-cent-quinze logis au sein du territoire étudié. Leur répartition peut être ainsi analysée.

## 2.1 Caractéristiques géographiques

L'aspect géographique de l'étude est très important, car la topographie et la géologie peuvent avoir un impact sur l'aspect du logis. Comme nous l'avons déjà mentionné, la région étudiée se situe dans le nord, l'est et le sud-est de l'actuel département de la Sarthe. Cette dernière faisait partie du Maine historique (qui comprend actuellement La Sarthe et La Mayenne). Ce dernier se trouve situé entre La Normandie, La Bretagne, La Touraine, L'Anjou, Le Perche et Le Vendômois. La zone étudiée se partage en sept régions différentes du Maine (cf.fig. 16). Il s'agit des Alpes mancelles, de La Champagne mancelle, de La Vallée de La Sarthe, de La Plaine d'Alençon, du Saosnois, du Perche et du Plateau calaisien.

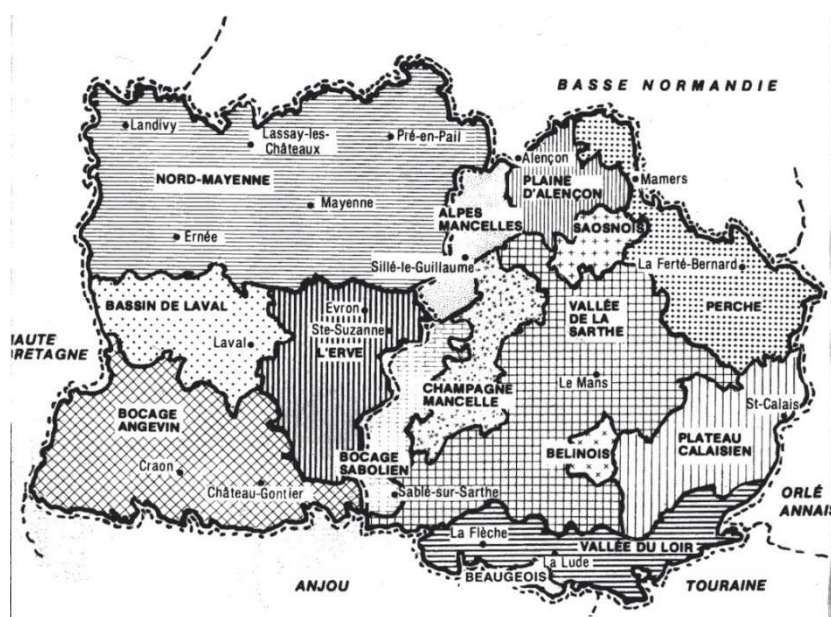
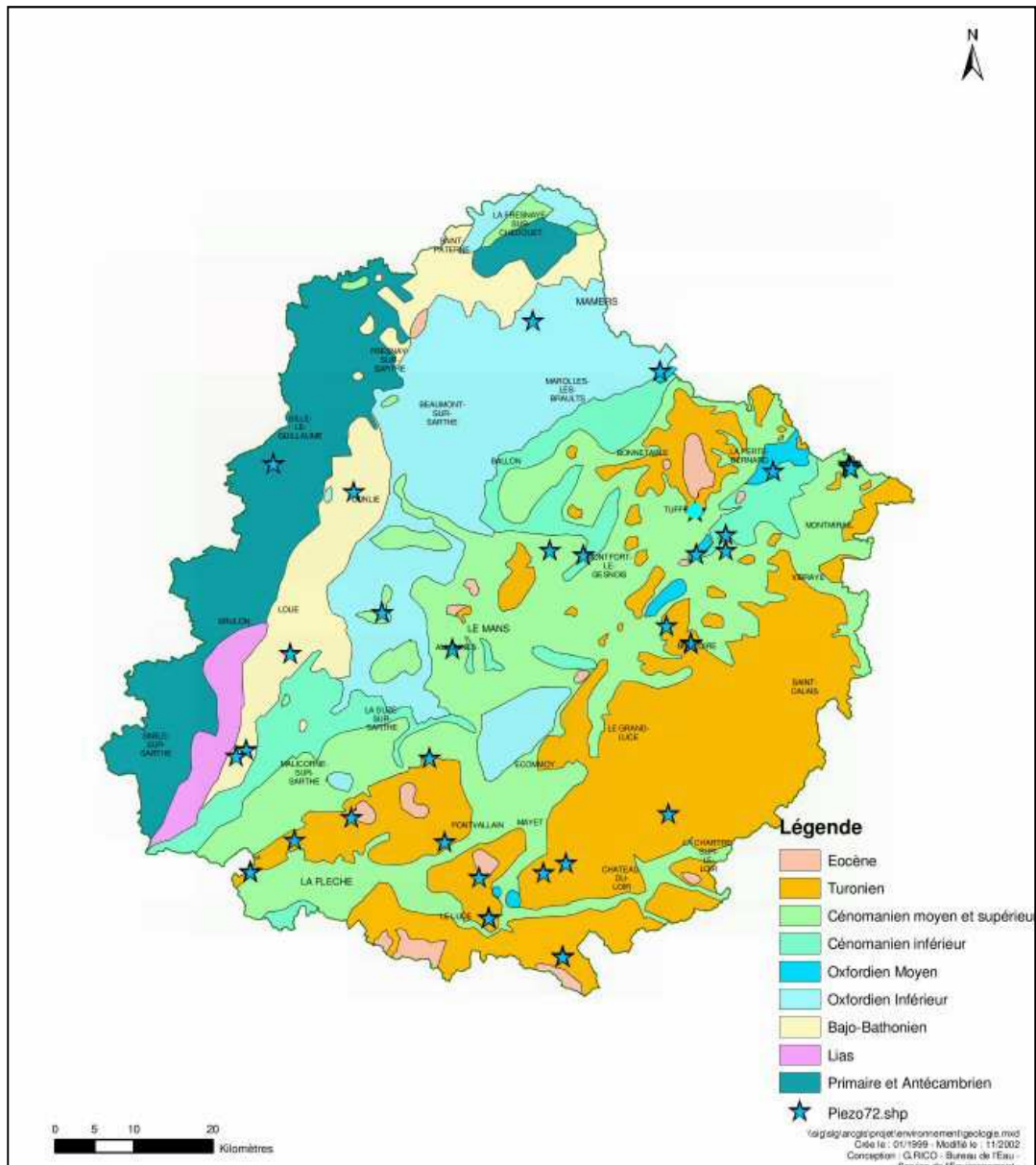


Figure 16 : Carte des différentes régions du Maine, extraite de :  
MENIL A., *La maison rurale dans Le Maine et le Haut-Anjou*,  
Éditions Créer, Nonette, p. 10.

Les Alpes mancelles, dont le nom a été donné en 1861, par A. du Peyroux<sup>116</sup>, sont caractérisées par la présence de roches, de cours d'eau tortueux, de granit « armoricain », de schiste et par un paysage quasi-montagneux qui lui a donné son nom et son surnom de « Maine noir ». C'est dans cette région de bocage que se trouvent la source de la rivière La Sarthe et la Forêt de Sillé-le-Guillaume.

<sup>116</sup> DELAUNAY P., *Les régions naturelles géographiques, géologiques et agricoles de La Sarthe*, Imprimerie Jobidon, Le Mans, 1933, p. 31. Il indique que le nom d'Alpes mancelles a été donné par A. du Peyroux dans son ouvrage : DU PEYROUX A., *Les alpes mancelles*, 1865, Le Mans, IV-361, p. in-8°.



**Figure 17 : Carte géologique de La Sarthe. Source : Conseil général de La Sarthe (G. Rico)**

La géologie (cf. fig. 17) offre dans cette région notamment des porphyres traités de Sillé-le-Guillaume faisant partie des roches massives cristallines et roches éruptives, des grès toujours à Sillé-le-Guillaume, des calcaires magnésiens issus des terrains primaires à Assé-le-Boisne, ainsi que des schistes issus de terrains primaires à Saint-Léonard-des-Bois<sup>117</sup>.

<sup>117</sup> WELSCH J., *Esquisse géologique des Régions naturelles du département de La Sarthe*, Jobidon, Le Mans, 1924, p. 3 et 4.

On peut également trouver dans cette région des porphyres qui sont des roches éruptives dures constituées de quartz, de mica noir et de feldspaths. On les trouve à Saint-Ouen-de-Mimbré et Saint-Léonard-des-Bois<sup>118</sup>. Les grès armoricains, formés de grès et de quartzites blancs avec quelques assises de poudingues à galets de quartz peuvent être exploités à Saint-Léonard-des-Bois et dans la Forêt de Sillé-le-Guillaume<sup>119</sup>. Des schistes sont également présents à Saint-Léonard-des-Bois (dont des schistes ardoisiers de même qualité qu'à Angers) et à Saint-Aubin-de-Locquenay. Enfin, les grès roussards, de couleur ocre à cause des sesquioxides de fer hydratés résultant de la décomposition de la glauconie, ont été exploités à Saint-Rémy-de-Sillé et Assé-le-Boisne<sup>120</sup>. On y retrouve dans cette région le canton de Fresnay-sur-Sarthe et une partie du canton de Sillé-le-Guillaume.

La Champagne mancelle est une région très favorable à la culture avec son paysage d'*openfield* lui donnant son nom de Champagne. Cette plaine calcaire, un peu crayeuse provient de terrains secondaires du Jurassique<sup>121</sup>. Il s'agit le plus souvent de calcaires oolithiques (petits grains agglomérés par un ciment calcaire)<sup>122</sup>. On trouve également dans cette région, près de Saint-Symphorien de l'argile à silex du Jurassique<sup>123</sup>. Le grès roussard est aussi présent dans la région de Conlie<sup>124</sup>. On y retrouve une partie du canton de Conlie et du canton de Sillé-le-Guillaume.

La Vallée de La Sarthe est une région agricole de qualité variable. Les terres riches côtoient les landes. Le sud du pays est pauvre, hormis les landes et les forêts de pins. Le sol est partagé entre les cultures et les herbages. Cette région comporte de petites plaines et des collines sableuses couronnées de pins. On y retrouve les cantons de Beaumont-sur-Sarthe, une partie du canton de Conlie, le canton de Marolles-les-Braults, le canton de Montfort-le-Gesnois, une partie du canton de Bouloire, une partie du canton de Bonnétable et une partie du canton de Tuffé.

La Plaine d'Alençon se caractérise par la nature de son sol très riche qui en fait une zone de cultures par excellence et d'élevage. Une bonne partie de ce territoire est également occupée par la Forêt de Perseigne et son petit massif qui domine la région.

La géologie offre dans cette région notamment des grès issus de terrains primaires à Perseigne<sup>125</sup>, ainsi que du granit à mica blanc ou granulithe dont un affleurement se trouve dans la commune d'Arçonnay<sup>126</sup>. On peut également trouver dans cette région des porphyres qui sont des roches éruptives dures constituées de quartz, de mica noir et de feldspaths. On les trouve dans la forêt de Perseigne<sup>127</sup>. Les grès armoricains, formés de grès et de quartzites blancs avec quelques assises de poudingues à galets de quartz peuvent être exploités dans la Forêt de Perseigne<sup>128</sup>. On y retrouve le canton de Saint-Paterne et une partie du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet.

---

<sup>118</sup> *Ibid.* p. 5.

<sup>119</sup> *Ibid.* p. 9.

<sup>120</sup> *Ibid.* p. 21.

<sup>121</sup> *Ibid.* p. 4.

<sup>122</sup> *Ibid.* p. 12.

<sup>123</sup> *Ibid.* p. 15.

<sup>124</sup> *Ibid.* p. 21.

<sup>125</sup> *Ibid.* p. 3.

<sup>126</sup> *Ibid.* p. 5.

<sup>127</sup> *Ibid.* p. 5.

<sup>128</sup> *Ibid.* p. 9.

Le Saosnois comporte les mêmes caractéristiques que La Plaine d'Alençon en étant toutefois encore plus riche grâce à son sous-sol de nature argilo-calcaire provenant de terrains secondaires du Jurassique moyen<sup>129</sup>. En effet, on trouve des calcaires de type Champagne de la Forêt de Perseigne à l'Orne Saosnoise<sup>130</sup>. On y retrouve une partie du canton de Mamers.

Le Perche sarthois est constitué des régions historiques du Vairais, du Fertois et du Perche-Gouët. Les collines qui le caractérisent sont le prolongement jusqu'au bassin parisien, du relief plus escarpé du massif armoricain. Le sol est en certains endroits sablonneux mais également constitué en d'autres lieux de craie cénomaniennne. La géologie offre dans cette région notamment de l'argile et du calcaire issus de terrains secondaires du Jurassique supérieur à l'est de La Ferté-Bernard<sup>131</sup>. On trouve également du calcaire oolithique près de Mamers<sup>132</sup>. Cette région se caractérise aussi bien par des zones de cultures que par des zones d'élevage.

De bancs de grès calcaire sont également présent à Lombron<sup>133</sup>. Paysage de bocage, Le Perche compte cependant moins de haies dans les zones plus proches de la Beauce. On y retrouve le canton de La Ferté-Bernard, le canton de Montmirail, une partie du canton de Vibraye, une partie du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, une partie du canton de Mamers, une partie du canton de Bouloire, une partie du canton de Tuffé, une partie du canton de Saint-Calais et une partie du canton de Bonnéttable.

Enfin, Le Plateau calaisien compte des terres d'une richesse inégale. On peut également y voir les forêts de Bercé et de Vibraye. D'un point de vue géologique, des craies plus ou moins marneuses sont visibles au sud du Mans, avant de prendre une plus grande importance autour de la Vallée du Loir. Ces craies donnent parfois une pierre de taille tendre plus connue sous le nom de tuffeau qui a été très exploitée dans des carrières souterraines à Saint-Calais<sup>134</sup>. Les vallons se trouvant sur ce territoire présentent des escarpements et ont souvent été taillés par l'homme, d'où la présence de caves et d'habitations troglodytiques. On y retrouve une partie du canton de Saint-Calais, une partie du canton de Vibraye et une partie du canton de Bouloire.

Tous les éléments communiqués dans cette analyse du contexte géographique peuvent donc aider à comprendre le mode d'implantation des logis, mais aussi faciliter l'analyse consacrée à la construction qui est consultable dans la troisième partie de cette étude. Il sera possible d'y voir si le paysage dans lequel les logis sont implantés a une incidence réelle sur l'aspect architectural de la maison noble. Afin de compléter ce contexte d'implantation, le point suivant propose de faire un état de la question historique dans laquelle s'inscrivent les constructions des logis répertoriés, avec des références directes à certains détenteurs ayant eu un rôle dans divers épisodes de l'histoire locale ou nationale.

---

<sup>129</sup>*Ibid.* p. 4.

<sup>130</sup>*Ibid.* p. 16.

<sup>131</sup>*Ibid.* p. 4.

<sup>132</sup>*Ibid.* p. 12.

<sup>133</sup>*Ibid.* p. 21.

<sup>134</sup>*Ibid.* p. 23.



## 2.2 Contexte historique

Comme évoqué précédemment, la période comprise entre le XIV<sup>e</sup> et la fin du XVI<sup>e</sup> siècle a pu connaître de nombreux évènements ayant un impact architectural sur l'habitat noble. Nous avons donc choisi d'isoler trois thématiques en lien avec l'histoire locale, dans ce contexte, qui permettrait de comprendre au mieux les bouleversements desquels résultent les mentalités de l'époque, ainsi que l'éclosion de cette multitude de petits logis.

Bien avant que la plupart des maisons nobles ayant été étudiées n'aient été implantées, d'autres logis, Le Maine était sous l'autorité de la famille Plantagenêt, puis sous celle des comtes apanagistes. Ainsi cette période se caractérise notamment par le développement de la féodalité correspondant à la première vague de construction de logis bâtis en pierre, mais dont peu nous sont parvenus. Ainsi, Le Maine s'inscrit au XIII<sup>e</sup> siècle dans un vaste empire comprenant l'Angleterre, Le Pays de Galles, The Pales en Irlande, La Normandie, La Bretagne, L'Anjou, La Touraine, Le Poitou, Le Limousin, Le Périgord, L'Auvergne, La Guyenne et La Gascogne<sup>135</sup>. Sous le règne de Louis IX, la coutume des apanages, de nouveau en vigueur concerne alors Le Maine. En effet, le premier apanagiste du comté du Maine et de L'Anjou, est Charles Ier (1227-1285), frère cadet du roi<sup>136</sup>. Très habile sur les champs de batailles, il spolie les Barcelone-Aragon de leur héritage en Provence (1246) et de Sicile (1253)<sup>137</sup>, se saisit de la principauté d'Achaïe (1267) et prend le titre prestigieux de roi de Jérusalem (1277)<sup>138</sup>. S'il passe peu de temps dans Le Maine, il en est de même de ses successeurs qui s'installent en Provence et temporairement à Naples, laissant les officiers royaux administrer la région étudiée<sup>139</sup>. Lorsque le fils de Charles, Philippe VI de Valois devient roi en 1328, le comté est rattaché de nouveau au domaine royal<sup>140</sup>. Neuf plus tard, débute la plus longue guerre médiévale se déroulant durant les XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles.

Ainsi, un premier point sera fait sur la guerre de Cent Ans dans la région. En effet, un certain nombre de seigneurs de cette étude y ont participé. Autre élément intéressant, le passage de troupes aussi bien anglaises, que françaises qui traversent le Haut-Maine, pillant et détruisant un très grand nombre de bâtiments. Les logis nobles n'ont certainement pas été épargnés.

Un deuxième point sera consacré à la période de reconstruction des maisons nobles en mettant l'accent sur la réorganisation de l'administration seigneuriale. Cette partie comprend également une évocation des guerres d'Italie. Si ce conflit n'a pas eu lieu sur le territoire étudié, quelques seigneurs importants du Maine y prirent part aux côtés des différents rois de France.

---

<sup>135</sup> Une carte montrant tous ces territoires a été réalisée par D. Shewan dans l'ouvrage : MEIRION-JONES G. (dir.), «Introduction», *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2013, p. 11-17, (p. 12).

<sup>136</sup>REYNAUD M-R., *Le temps des princes, Louis II & Louis III d'Anjou-Provence, 1384-1434*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, 2000, p. 8.

<sup>137</sup> *Ibid.* p. 8.

<sup>138</sup>SALCH C-L., *Châteaux-Forts d'Europe, Donjons et manoirs en Maine oriental (Sarthe)*, n° 37-38, mars/juin 2006, Castrum Europe Éditions accès, p.14.

<sup>139</sup> *Ibid.* p. 14.

<sup>140</sup> *Ibid.* p. 14.

L'architecture italienne, comporte des caractéristiques propres qui influencèrent, dans une certaine mesure, les seigneurs et architectes français. Cette question sera d'ailleurs abordée dans la partie consacrée à l'architecture en troisième partie de cette thèse. Afin d'établir une corrélation entre l'influence architecturale italienne et les logis étudiés, il nous a semblé indispensable d'évoquer ici quelques épisodes de ce conflit.

Enfin, les Guerres de religion, contemporaines à la construction de certains des logis du *corpus*, seront également abordées dans un troisième point. Phénomène européen et français, il le fut également localement et certains des seigneurs de cette étude en sont les protagonistes. Un lourd sentiment d'insécurité règne tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle, ce qui peut expliquer en partie la présence d'éléments défensifs sur certains des logis étudiés.

### 2-2.1 La guerre de Cent Ans

Après une entrée lente dans la guerre, Edouard III bat les Français à la bataille de Crécy en 1346 et prend Calais en 1347. Jean IV d'Harcourt, seigneur du Saosnois (et également de Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet<sup>141</sup>) y perd d'ailleurs la vie<sup>142</sup>. Le Maine, ainsi que L'Anjou, ne sont réellement menacés que quelques années plus tard, après la bataille de Poitiers (1356). Il s'agit d'une nouvelle défaite pour les troupes françaises à laquelle participe la noblesse du Maine. Ingelger d'Amboise, seigneur de La Ferté Bernard<sup>143</sup> y participe et y est fait prisonnier<sup>144</sup>. Ces événements poussent Louis I<sup>er</sup> d'Anjou (1339-1384), deuxième fils de Jean II Le Bon, à la tête de l'apanage d'Anjou (avec Le Maine), à améliorer les défenses de son territoire. Il est vrai que Le Maine, par sa situation entre Normandie et Bretagne, est lors de la guerre de Cent Ans très exposé aux passages des différentes troupes armées<sup>145</sup>. La première partie de la guerre se termine dans la région, par une victoire française à Pontvallain<sup>146</sup>. Cette bataille qui permet à la région de se libérer du joug anglais, se déroule le 4 décembre 1370 et est remportée par Bertrand Du Guesclin<sup>147</sup>, connétable de France et ses compagnons. Ceux-ci préparent leur plan d'attaque, semble-t-il, au château de Juillé, site faisant partie de notre *corpus*<sup>148</sup>.

---

<sup>141</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Sarthe, commune de La Fresnaye-sur-Sarthe, Saint-Paul.

<sup>142</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine*, collection Que sais-je ?, Presse Universitaire de France, Paris, 1973, p. 58 / DORNIC F. (dir.), *Histoire du Mans et du pays manceau*, Privat éditeur, Toulouse, 1975, p. 99 / LEVY A. (dir.), *La Sarthe des origines à nos jours*, Editions Bordessoules, Saint-Jean-d'Angély, 1983, p. 143.

<sup>143</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>144</sup> PASTY DE LA HILAI, *Inventaire féodal de l'ancienne châtellenie de Saint-Calais*, Imprimerie-Librairie Renard-Busson, Saint-Calais, 1893, p. 25.

<sup>145</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 58.

<sup>146</sup> DORNIC François, *Histoire du Maine...op.cit.* p. 59. La commune de Pontvallain se trouve dans le sud-ouest du département de la Sarthe / LEVY André (dir.), *La Sarthe...op.cit.* p.143. Pontvallain est situé dans l'actuel département de La Sarthe, dans le canton de Pontvallain (arrondissement de La Flèche).

<sup>147</sup> FAVIER Jean, *La guerre de Cent Ans*, Fayard, Paris, 1980, p. 351.

<sup>148</sup> DORNIC François, *Histoire du Maine...op.cit.* p. 59. Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Juillé, Le Vieux Château. Une controverse existe à propos de cet événement, en effet Ambroise Ledru indique dans ses recherches que Bertrand du Guesclin fit une halte au château de Juillé, alors que Julien-Rémy Pesche pense qu'il s'agissait plutôt du château de Viré-en-Champagne, commune située dans le canton de Brûlon, arrondissement de La Flèche.

Il semble que Foulques VI Riboul seigneur du Vieux-Lavardin<sup>149</sup> et de La Corbinière<sup>150</sup> à Mézières-sous-Lavardin y participe<sup>151</sup>. L'Anjou et Le Maine peuvent alors bénéficier d'une longue période d'accalmie qui dure jusqu'en 1412.

Entre temps, de 1380 à 1382, Louis Ier d'Anjou qui assure la régence après la mort de son frère le roi Charles V est choisi par la reine Jeanne de Sicile pour lui succéder en Provence et à Naples<sup>152</sup>. Il reçoit également le titre prestigieux de roi de Jérusalem<sup>153</sup>. Mais à la mort de Louis en 1384, ses troupes quittent Naples, qui est occupé par Charles de Durazzo. Louis II, fils de Louis, tente alors de reprendre les possessions de son père entre 1389 et 1399<sup>154</sup>. Ses fils se partagent plus tard ses possessions : Louis III (également seigneur de La Ferté-Bernard<sup>155</sup> avant 1434, mais qui part à Rome dès 1420, puis à Naples en 1423, pour y rester jusqu'à la fin de sa vie<sup>156</sup>), tente de récupérer le royaume de Naples, tout en héritant de la Provence. René (également seigneur de La Ferté-Bernard entre 1434 et 1441) obtient l'Anjou avant d'obtenir à son tour La Provence. Charles (également seigneur de La Ferté-Bernard entre 1441 et 1445) est à la tête du Maine, détaché de l'Anjou<sup>157</sup>. Il serait alors intéressant de voir si leur implication dans la politique italienne a pu avoir un impact sur l'architecture de leurs logis en France et notamment à La Ferté-Bernard. Nous évoquerons ce fait dans la troisième partie de cette étude.

En 1392, la France est de nouveau touchée par une grande période de crise. Au mois de juin, Olivier de Clisson, nommé connétable de France après la mort de Bertrand Du Guesclin (1380), échappe à une tentative d'assassinat le 13 juin<sup>158</sup> orchestrée par Pierre de Craon, seigneur de La Ferté-Bernard et cousin de Jean IV de Montfort, duc de Bretagne.<sup>159</sup> Il obtient également l'aide de son vassal Bonabès de Tucé, seigneur du Domaine à Bouër<sup>160</sup>. Le roi décide de poursuivre l'auteur de ce méfait et prend le chemin de La Bretagne<sup>161</sup>. Jean IV de Montfort accueille son cousin afin de le protéger de la colère de Charles VI. De passage au Mans, ce dernier est pris d'une crise de folie dans la forêt le 5 août et s'attaque à sa suite<sup>162</sup>.

---

<sup>149</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>150</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, La Corbinière.

<sup>151</sup> LAMBERDIERE G., *Histoire de La Sarthe à partir d'un village et ses environs, Assé-le-Riboul et le pays belmontais*, Le Mans, 2006, t.1, p. 143 : Chronique Normande, « La guerre de Cent Ans dans le Maine », p. 200.

<sup>152</sup> REYNAUD M-R., *Le temps des princes...op.cit.* p. 9 / FAVIER Jean, *La guerre de Cent Ans, ...op.cit.* p. 365.

<sup>153</sup> REYNAUD M-R., *Le temps des princes...op.cit.* p. 23.

<sup>154</sup> *Ibid.* p. 9 et 14.

<sup>155</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>156</sup> REYNAUD M-R., *Le temps des princes...op.cit.* p.14.

<sup>157</sup> *Ibid.* p.8.

<sup>158</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 59 / DORNIC F.(dir.), *Histoire du Mans... op.cit...*p. 99 / FAVIER J., *La guerre de Cent Ans, ...op.cit.* p. 405.

<sup>159</sup> DORNIC François, *Histoire du Maine...op.cit.* p. 59.

<sup>160</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Bouër, Le Domaine.ADS 18 J 502 / LAMBERDIERE G., *Histoire de La Sarthe...op.cit.* p. 153 / SIGURET P., « Aux confins du Perche, La Ferté-Bernard », *Cahiers Percherons*, 3<sup>ème</sup> trimestre 1960, p. 9 / CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard au Maine depuis le XIe siècle*, Monnoyer, Le Mans, 1870, p. 58/ CORDONNIER Paul, *Au Pays fertois et au Perche-Gouet*, Société historiques et archéologique du Maine, Le Mans, 1967, p.143/ BOUTON A., « La Baronnie de La Ferté, géographie féodale », *La Province du Maine*, octobre-décembre 1962, Le Mans, p. 214-230, (p. 221) / CHARLES M. L., *Histoire de La Ferté-Bernard*, Imprimerie Jules Fleury, Le Mans, 1869, p. 10 / QUESNE S., *La châtellenie de La Ferté-Bernard du XIe au XVe siècle (inventaire castral)*, Mémoire de DEA, sous la direction d'Annie Renoux, Université du Maine, 1993, t. 1 et 2, p. 38.

<sup>161</sup> FAVIER J., *La guerre de Cent Ans, ...op.cit.* p. 405.

<sup>162</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 59 / LEVY A.(dir.), *La Sarthe...op.cit.* p.143 / FAVIER J., *La guerre de Cent Ans, ...op.cit.* p. 405.

Ramené dans la ville, il n'est alors plus question de partir à la poursuite de Pierre de Craon. Les crises de folies sont ensuite périodiques et affectent considérablement les prises de décisions du gouvernement. Le pays sombre une nouvelle fois dans l'anarchie avec l'opposition des partis des Armagnacs (Louis d'Orléans, frère de Charles VI) et des Bourguignons (Jean sans Peur)<sup>163</sup>. Cette rupture au sein de la famille royale, entraîne le pays dans une guerre civile qui n'épargne pas la région. En effet, Louis d'Anjou comte du Maine prend parti pour les Bourguignons, alors que le duc d'Alençon est partisan des Armagnacs<sup>164</sup>.

Le début de XVe siècle est marqué par l'assassinat en 1407 de Louis d'Orléans, alors seigneur de La Ferté-Bernard<sup>165</sup>, domaine qu'il avait pu obtenir après la confiscation qui avait été faite à Pierre de Craon par Charles VI. Puis, la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415, est un nouveau drame pour le roi de France. Ambrois de Loré jeune seigneur notamment de La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean, y participe<sup>166</sup>.

On y compte également Charles de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes qui y meurt<sup>167</sup>. En 1417, la prise de la ville de Caen entraîne l'installation de troupes anglaises au nord de la région<sup>168</sup>. Après avoir pris le 12 octobre, la ville d'Alençon, Henri V attaque les principales forteresses du nord du Haut Maine. Pour stopper la progression des troupes anglaises au sud, la duchesse d'Anjou Yolande d'Aragon, veuve de Louis II d'Anjou, et dame de La Ferté-Bernard, impose une trêve. Elle se plaint auparavant dans une lettre du comportement des troupes anglaises à Jehan d'Arundel et à Henri V.<sup>169</sup> Les hostilités reprennent rapidement. L'année suivante, une lueur d'espoir renaît dans les troupes françaises avec la reprise de Fresnay-sur-Sarthe, Beaumont-sur-Sarthe et Sillé-le-Guillaume. Cette résistance est menée principalement par le comte d'Alençon et Ambrois de Loré<sup>170</sup>. Le siège du Mans a notamment lieu en 1418 sous le commandement du comte de Cornouaille, où Charles de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes est fait prisonnier et emmené en Angleterre<sup>171</sup>.

---

<sup>163</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 59.

<sup>164</sup> *Ibid.* p. 60.

<sup>165</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>166</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 61. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Mont-Saint-Jean, La Cour de Cordé.

<sup>167</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes. CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, 1911, p. 247/ *Étude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 8. Communiquée par les propriétaires actuels / ALOUIS V., *Les Couesmes seigneur de Lucé et de Pruillé première partie de 1370 à 1508*, G. Fleury et A. Dangin Imprimeurs-éditeurs, Mamers, 1884, p. 140

<sup>168</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 60.

<sup>169</sup> « Le capitaine de Fresnay et les gens de sa garnison mettent des taxes et imposent grievves et grosses sommes de deniers, par manière de taille ou appatis, sur les paroisses subjectes de la forteresse et aussi celles qui sont dans l'obéissance de la reyne Yolande...Il s mettent en leurs mains les grosses terres, manoirs, fiefs, demoures, rentes, possessions...ravissent et emportent les ustensiles, litz, linges, bestiaux et aultres meubles estant es dites maisons...prennent les vivres des pauvres subjects sans rien payer de fait et violemment...pillent et rançonent de jour et de nuict les marchands et aultrestrespassons...et aussi les gens de labour, violences de femmes et autres énormes crimes, tellement que la dicte vicomté de Fresnay est dépeuplée en non valoir et inhabitée ». Cité dans SAILLANT L., *Au pays du Maine, des Gaulois à nos jours*, Adolphe Renard, Le Mans, 1910, p. 80. / Allusion faite dans : CHARLES / FROGER, « L'invasion anglaise dans le Maine de 1417 à 1428 », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXVI, 1889, p. 62-92, (p.70).

<sup>170</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 61.

<sup>171</sup> ALOUIS V., *Les Couesmes... deuxième partie de 1508 à 1601, op.cit.* p. 149 / Selon l'*Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 8. Communiquée par les propriétaires actuels.

Suite à la bataille de Baugé<sup>172</sup> le 21 mars 1421, les Anglais se retranchent alors dans le Maine et tentent de se rendre véritablement maître de la région. Puis la bataille de Verneuil-au-Perche (Verneuil-sur-Avre dans L'Eure en Haute-Normandie)<sup>173</sup>, le 17 août 1424, permet d'entreprendre une conquête méthodique du comté par les anglais, puisqu'ils ont pu y écraser l'armée française<sup>174</sup>.

Guillaume Quatrebarbes, seigneur de Coulettre à Rouez-en-Champagne y est tué<sup>175</sup>. Jean de Bedford, frère du feu roi Henri V, alors le régent anglais, se fait attribuer les titres de duc d'Anjou et comte du Maine à partir du 21 juin de la même année par son neveu Henri VI<sup>176</sup>. Il fait le siège de la ville du Mans le 20 juillet 1425<sup>177</sup>. La ville alors commandée par Baudouin de Tucé, doit se rendre le 10 août<sup>178</sup>. La conquête de la région se poursuit avec notamment la prise de La Ferté-Bernard<sup>179</sup>.

Quatre ans plus tard, Jeanne d'Arc bat les anglais à Orléans, en compagnie de nombreux seigneurs de la région : Jean II d'Alençon (vicomte de Beaumont, sire de Fresnay, Sainte-Suzanne, la Flèche et Château-Gontier), Guy XIV de Laval, André de Laval-Lohéac, Ambrois de Loré<sup>180</sup>, Jean comte de Dunois, Jacques de Beaumanoir, Jean du Bueil et Gilles de Rais (ces deux derniers furent capitaines de Sablé). Après le sacre de Charles VII, Ambroise de Loré qui y participe, rentre dans le Maine. Il en profite pour reprendre la Ferté-Bernard et Nogent-le-Rotrou<sup>181</sup>. Il se retranche en 1430 à Saint-Céneri où pendant plusieurs années il tente des incursions dans les territoires anglais<sup>182</sup>. Il commande également des troupes avec le Comte d'Aumale lors de la bataille de La Bussonnière à Maresché<sup>183</sup> à laquelle participe Guillaume II de Coisnon, seigneur de La Roche-Coisnon<sup>184</sup>. Lorsque Charles VII, quelques années plus tard, arrive à prendre le contrôle de Paris, il nomme Ambrois de Loré prévôt de la ville en 1437<sup>185</sup>. Puis en janvier 1448, Charles VII, étant à Lavardin en Vendômois avec ses troupes, charge Jean comte de Dunois de reprendre Le Maine<sup>186</sup>. Ce dernier fait encercler la ville du Mans, en plaçant son artillerie près des portes. La cité est livrée le 15 mars 1448<sup>187</sup>. Toutes les places fortes du Maine sont alors rendues sauf Fresnay-sur-Sarthe, qui n'est libérée qu'en mars 1450<sup>188</sup>, lors de la campagne de Normandie.

---

<sup>172</sup> FAVIER J., *La guerre de Cent Ans, ...op.cit.* p. 482. Baugé se situe en Anjou.

<sup>173</sup> *Ibid.* p. 485.

<sup>174</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 60.

<sup>175</sup> BARBIER A. (architecte du patrimoine), *Manoir de Coulettre, étude préalable à la restauration*, janvier 2010, p.31 : ADS 1 MI 101. Voir volume du canton Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Coulettre.

<sup>176</sup> REYNAUD M-R., *Le temps des princes...op.cit.* p. 23 / DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 61 / DORNIC F. (dir.), *Histoire du Mans... op.cit.* p. 98.

<sup>177</sup> FAVIER J., *La guerre de Cent Ans, ...op.cit.* p. 486.

<sup>178</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 61.

<sup>179</sup> *Ibid.* p. 61. Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>180</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 61 / FAVIER J., *La guerre de Cent Ans, ...op.cit.* p. 496. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Mont-Saint-Jean, La Cour de Cordé.

<sup>181</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 62.

<sup>182</sup> *Ibid.* p. 62.

<sup>183</sup> HIRET dans les *Antiquitez d'Anjou* (p.425) / LEDRU A., « Les seigneurs de la Roche-Coisnon », *Revue historique et archéologique du Maine*, VIII, 1880, p. 260. Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Maresché, La Bussonnière.

<sup>184</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, La Roche Coisnon.

<sup>185</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p.62.

<sup>186</sup> *Ibid.* p. 64.

<sup>187</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 64 / FAVIER J., *La guerre de Cent Ans, ...op.cit.* p. 595.

<sup>188</sup> LEGUICHEUX, « Ambroise de Loré », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, XVIII, 1865-1866, p.702. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Mont-Saint-Jean, La Cour de Cordé.

À partir de cette date, le comte Charles du Maine joue un rôle important dans le gouvernement de Charles VII<sup>189</sup>. La guerre n'est réellement terminée qu'en 1453, trois ans après la libération totale du Maine. Son bilan est alors lourd en conséquence.

## 2-2.2 La reconstruction et les guerres d'Italie

Le redressement de l'Anjou et du Maine commence avec René d'Anjou qui succède en 1434 à Louis III d'Anjou<sup>190</sup>. Il garde jusqu'à sa mort en 1480 le duché, mais lègue le comté du Maine<sup>191</sup> en 1441 à son frère Charles IV d'Anjou.

La région connaît de grandes souffrances et les diverses crises entraînent une désertion des domaines. Si l'on se réfère au constat établi par Jean Favier<sup>192</sup> dans son ouvrage sur la guerre de Cent Ans, il est indiqué que les soldats en temps de guerre ne sont pas plus dangereux qu'en temps de paix, car si les troupes se trouvent sans occupations, elles peuvent se montrer encore plus dangereuses, car elles ne sont plus encadrées, ce qui donne lieu à tous types de situations. François Dornic, indique également dans son ouvrage quelques éléments concernant le comportement des soldats à Fresnay-sur-Sarthe<sup>193</sup>. On compte aussi dans cette étude quelques sites qui semblent avoir été occupés par les Anglais, comme notamment les Aulnays à Torcée-en-Vallée<sup>194</sup>, Fleuret à La Chapelle-Saint-Rémy, qui est occupée en 1364 par Robert Markaunt servant sous les ordres du duc de Lancastre<sup>195</sup> et le château de Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet où est installé le receveur des finances du duc de Bedford, alors régent du royaume<sup>196</sup>. Après la guerre, le roi René fait ouvrir de nombreux chantiers afin d'organiser la reconstruction de la région.

---

<sup>189</sup> SALCH C-L., *Châteaux-Forts d'Europe...op.cit.* p.14.

<sup>190</sup> REYNAUD M-R., *Le temps des princes...op.cit.* p. 10.

<sup>191</sup> Le comté du Maine de 1356 à 1481 partagea le sort du duché d'Anjou de nouveau apanagé. Entre 1423 et 1448, il fut un apanage du roi d'Angleterre, pendant la régence de Bedford.

<sup>192</sup> FAVIER J., *La guerre de Cent Ans, op.cit.* p. 85 : « Le chapardage, la violence gratuite, la bêtise débordent largement la zone des combats. L'habitude de la guerre laisse croire à bien des soudards que tout leur est permis, et il suffit de dix imbéciles en goguette pour extorquer le magot du paysan, violer la fille et brûler la maison en guise d'adieu ».

<sup>193</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 67 : « Sur les brigandages de la soldatesque de Fresnay, nous avons les plaintes antérieures adressées en février 1418 à Jean d'Arundel par les gens d'Eglise, nobles, bourgeois et habitants du Maine, indiquant que les gens de la garnison mettent des taxes et imposent griefves et grosses sommes de deniers, par manières de taille ou appatis, sur les paroisses subgetes de la forteresse...Ils mettent en leur main plusieurs grosses terres, manoirs, fiefs, demoures, rentes et possessions ; en lèvent les revenus, et non contents de ce, prennent, ravissent et emportent de fait les ustencilles, lits, linges, bestiaux et autres meubles estant esdites maisons, manoirs et terres. Et en oultre prennent les vivres des pauvres subgetes, comme bled, vins, chers (viandes), foings, avoines, et sans rien paier, mais de fait violemment. Pareillement, pillent et rançonnent de jour et de nuit plusieurs marchans et autres trespasans par les destroys et passaiges, quant que nul n'ose plus aller et venir par le país, pour doupte et danger de corps et biens...Et aussi tuent plusieurs gens de labour, de nuit et en leurs lits, leur imposant qu'ils sont brigans...Par cette occasion, le país est demouré et demeure dépeupulé et inhabitable, et se en sont fuis et absenté les populaires ».

<sup>194</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Torcée-en-Vallée, Les Aulnays. GENDROT F. A., *Mosaïques d'histoires de la commune de Torcé-en-Vallée et des environs*, 1937, p. 183.

<sup>195</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de La Chapelle-Saint-Rémy, Fleuret. CORDONNIER P., « Autour des deux Parence », *Revue du Maine*, 1969, p. 33 / MENJOT d'ELBENNE, « Le Donjon de Fleuré à la Chapelle-Saint-Rémy », *La Province du Maine*, Le Mans, septembre-octobre 1926, p. 269-274.

<sup>196</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Chedouet. BLANCHE J., « Saint-Paul-le-Vicomte », *Les Cahiers du Saosnois*, n°14, 1991, p. 527

Comme l'indique François Le Bœuf, « Les guerres sont une autre source de mutation, non moins radicale, autant parce qu'elles détruisent, que parce qu'elles engendrent par contrecoup, des mouvements de reconstruction souvent importants »<sup>197</sup>.

L'ordre établi avant la guerre est également fortement ébranlé, ce qui déstabilise la société toute entière. Les seigneurs doivent alors reconstituer leurs capitaux, car il semble qu'entre 1315 et 1450, les revenus aient connu une baisse de 70 à 75 %.<sup>198</sup> Il semble également que la transformation de certaines terres en friches ait pu perturber les détenteurs à leur retour, comme en témoigne la conclusion d'un aveu rendu en 1453 par Baudouin de Tucé (seigneur de Villiers à Saint-Rémy-de-Sillé)<sup>199</sup> au comte du Maine pour sa seigneurie de Tucé<sup>200</sup>. De manière générale, les campagnes de reconstruction se font progressivement. Marie Casset explique, pour les logis ecclésiastiques normands, les entreprises de prestiges ont été peu nombreuses pendant les trente années qui ont suivi la fin des hostilités franco-anglaises, ce qui reflète pour elle des difficultés financières.<sup>201</sup> Elle poursuit en émettant l'hypothèse de deux étapes de constructions. La première qui s'étend de 1470 à 1480, serait une période de restauration des communs et bâtiments à usage agricole. La remise en état des vieux logis, ne serait faite que plus tard après 1480<sup>202</sup>. Il semble, par exemple pour notre étude qu'il existe des Lettres patentes de Louis XI, datant de novembre 1471, accordant à Guy de Beaumanoir le droit de remettre en état Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin<sup>203</sup>. Au fil du temps, les reconstructions se font plus luxueuses avec parfois, la présence d'ornements d'inspiration italienne.

Ces influences sont sans doute dues (mais qu'en partie) aux expéditions en Italie organisées par Charles VIII, Louis XII et François Ier, même si nous avons déjà évoqué le fait que la Maison d'Anjou avait antérieurement beaucoup de liens avec l'Italie.

---

<sup>197</sup> LE BŒUF F., *Canton de la Flèche Sarthe, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*, éd. par l'Association pour le développement de l'inventaire général des Pays de Loire, 1995, p. 4.

<sup>198</sup> CASSET M., *Les résidences rurales et semi-rurales des archevêques et évêques normands au Moyen-Âge*, Thèse sous la direction d'Annie RENOUX en III tomes, Université du Maine, 1999, I 242 p- II 336 P- III 128 planches, p. 150.

<sup>199</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Saint-Rémy-de-Sillé, Villiers.

<sup>200</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 68 : « A l'occasion des guerres qui ont été en ce royaume tant longuement par les Angloys anciens ennemis, et qui ont occupé par longtemps la ville du Mans et presque tout le comté du Maine...ladite terre de Tucé a été toute détruite et pareillement tous les sujets et diverses contrées, tant en pays de Touraine, Anjou, Bretagne que ailleurs et y les aucuns fini leurs jours poverment, les autres qui sen sont revenus poveres n'ont trouvé que boys et buissons en leurs terres, vignes et prez, les maisons les unes arses, fondues et démolliées, et encore y en a plusieurs qui ne peuvent avoir congnoissance de ce que leur appartient en ne sceventquey bailler par adveu, ne par declaration... ».

<sup>201</sup> CASSET M., *Les résidences...op. cit.* p. 171.

<sup>202</sup> *Ibid.* p. 172-173.

<sup>203</sup> BARET R., « Le manoir du Vieux-Lavardin », *La vie mancelle*, n° 151, mai 1975, p.17./ HEBRAY DE POUZALS M / LADRANGE P., *Châteaux de la Sarthe* (art et tourisme), Nouvelles éditions latines, Paris, p. 23./ BOULMER F. / LATRON A. / TULASNE M-T., « De la Champagne mancelle au Saosnois – nos sorties historiques et archéologiques en 1992 », *Revue historique et archéologique du Maine*, 3<sup>e</sup> série tome XIII, 1993, p.229-246, (p.235) / CORDONNIER P., « Coëvrons, Bercons, et Pays de Tessé », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. CXVIII, 1962, p. 3-63, (p. 62). [Nous n'avons malheureusement pas pu retrouver ces Lettres patentes, car nous ne savons pas où elles sont conservées]. Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

On sait notamment qu'au retour de Charles VIII, selon Philippe de Commines, le roi « avoit en son cuer tousjours le retour en Italye » ; il ne pouvait oublier « toutes les belles choses dont on lui avoit fait feste » et « avoit amené de Naples plusieurs maistres excellens en plusieurs ouvraiges, comme tailleurs et painctres »<sup>204</sup>. Louis XII hérite également des droits que les Valois ont sur le royaume de Naples.

Une nouvelle conquête de l'Italie est alors décidée en 1499 avec l'appui d'une bonne partie de la noblesse française, dont Jean de Villiers, seigneur de La Ramée à Tuffé<sup>205</sup>, et très vite le duché de Milan est reconquis. En 1507, les génois, soutenus secrètement par l'empereur Maximilien se révoltent contre les Français. Louis XII se rend donc sur place afin de mener le siège de la ville et entre dans cette dernière le 29 avril 1507<sup>206</sup>. Charles de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes y est présent. On le trouve de nouveau en 1509, lors de la bataille d'Agnadel contre les Vénitiens<sup>207</sup>. Lors du siège de Bologne en février 1512, Antoine de Souvré, seigneur de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>208</sup> se bat aux côtés de Gaston de Foix, neveu de Louis XII. On le retrouve peu de temps après à la bataille de Ravenne<sup>209</sup>, avec Charles de Couesmes et Pierre II de Coisnon<sup>210</sup>. Sous François Ier qui poursuit la conquête italienne<sup>211</sup>, Charles de Couesmes, participe à la bataille de Marignan<sup>212</sup> les 13 et 14 septembre 1515.

---

<sup>204</sup> FOURNEL J-L. / ZANCARINI J-C., *Les guerres d'Italie, des batailles pour l'Europe (1494-1559)*, Gallimard, Paris, 2003, p.27.

<sup>205</sup> Il participa à la conquête du duché de Milan en 1499 sous la charge du comte de Ligny. Mention dans ADS 7 F 29. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, La Ramée.

<sup>206</sup> FOURNEL J-L. / ZANCARINI J-C., *Les guerres d'Italie...op.cit.* p. 44 / GUY A., *Etude historique sur Bonnétable depuis son origine jusqu'à nos jours*, Imprimerie Prevost-Guillemain, Bonnétable, 1895, p. 29. Il participa au siège de Gênes dans la compagnie de Louis II de La Trémoille. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>207</sup> FOURNEL J-L. / ZANCARINI J-C., *Les guerres d'Italie...op.cit.* p. 46 / ALOUIS V., *Les Couesmes...op.cit.* p. 16 et 19. Charles de Couesmes participe à cette bataille aux côtés de François Pierre Terrail, plus connu sous le nom de chevalier Bayard, ainsi que La Trémoille, d'Alègre et Jacques de Chabanne seigneur de La Palice. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>208</sup> FOURNEL J-L. / ZANCARINI J-C., *Les guerres d'Italie...op.cit.* p. 50 / MEGRET-DUCOUDRAY., « Etudes archéologiques sur Saint-Calais et son canton », *Bulletin de la société d'Agriculture, Sciences et Arts de La Sarthe*, Le Mans, 1848, p. 69 / GREGOIRE P., « Châteaux en Sarthe », *La Vie Mancelle et Sarthoise*, Le Mans, septembre-octobre 2005, p. 26 / CORDONNIER P., « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans, 1948, p. 90. Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>209</sup> FOURNEL J-L. / ZANCARINI J-C., *Les guerres d'Italie...op.cit.* p. 51.

<sup>210</sup> ALOUIS V., *Les Couesmes... deuxième partie de 1508 à 1601, op.cit.* p. 20 / MEGRET-DUCOUDRAY., « Etudes archéologiques sur Saint-Calais et son canton »...*op.cit.* p. 69 / GREGOIRE P., « Châteaux en Sarthe »...*op.cit.* p. 26 / CORDONNIER P., « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye »...*op.cit.* p. 90 / LEDRU A., « Les seigneurs de la Roche-Coisnon », *Revue historique et archéologique du Maine*, VIII, 1880, p.225-283 (p. 277) / CORDONNIER P., « Vegre et Charnie », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. CV, 1949, p. 3-95, (p.22). Charles de Couesmes seigneur de Couesmes à Ancinnes participe à cette bataille, Antoine de Souvré seigneur de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye y est blessé, et Pierre II de Coisnon, seigneur de La Roche-Coisnon à Ruillé-en-Champagne y prend part également. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes. Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux. Voir volume du canton Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, La Roche Coisnon.

<sup>211</sup> FOURNEL J-L. / ZANCARINI J-C., *Les guerres d'Italie...op.cit.* p. 66.

<sup>212</sup> FOURNEL J-L. / ZANCARINI J-C., *Les guerres d'Italie...op.cit.* p. 70 / CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *op.cit.* p. 250 / PORTENEUVE V., *Mottes et maisons fortes dans le canton de Saint-Paterne (XI-XVe siècle)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Mme Annie Renoux, 2000, p.78 / CHOPLIN A., *Histoire d'Ancinnes*, p. 183 d'après les archives de Lucé. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.



En 1524, François Ier décide d'assiéger Pavie, tenue par les troupes de Charles Quint<sup>213</sup>. Le siège dure trois mois au terme desquels la bataille est inéluctable. Cette dernière a lieu en février 1525 et est un désastre pour les troupes françaises. Le roi y est fait prisonnier<sup>214</sup>.

Louis Le Roy, seigneur de Courtangis à Saint-Jean-des-Échelles y est également présent<sup>215</sup>. La fin des prétentions françaises en Italie prend la forme du traité de Cateau-Cambrésis signé le 3 avril 1559 entre Henri II et Philippe II d'Espagne<sup>216</sup>. Certaines personnes dénoncent par la suite que ce traité représente les prémices des Guerres de religion « arguant que le roi a voulu pactiser avec l'ennemi extérieur pour mieux combattre un ennemi intérieur de plus en plus puissant représenté par les calvinistes »<sup>217</sup>.

### 2.2.3 Les Guerres de religion

La Réforme est diffusée relativement tôt dans le Maine (dès 1526 à Laval)<sup>218</sup> et est adoptée par certains seigneurs et bourgeois de la région. Elle commence notamment à entrer dans Le Haut Maine par l'intermédiaire de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier et duchesse d'Alençon (elle est l'épouse de Charles de Valois, seigneur de Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet<sup>219</sup>). Au Mans, les registres du consistoire permettent de dater la création d'une assemblée le 1<sup>er</sup> janvier 1561<sup>220</sup>. Marin II Le Vayer (seigneur de La Cour, du logis de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru et du Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué) est admis le 3 janvier 1562 dans le canton de la justice de l'Église réformée du Mans<sup>221</sup>. Le 27 janvier apparaît dans la réunion du consistoire du Mans Gaucher de Mellay seigneur de Serisay à Assé-le-Boisne<sup>222</sup>. Le 12 février 1562, Louis de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes, meurt lors du siège d'Orléans sous la direction du duc de Guise, dans les rangs des catholiques<sup>223</sup>.

---

<sup>213</sup>FOURNEL J-L. / ZANCARINI J-C., *Les guerres d'Italie...op.cit* p. 77.

<sup>214</sup>*Ibid.* p. 77-80.

<sup>215</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Saint-Jean-des-Échelles, Courtangis.

<sup>216</sup>FOURNEL J-L. / ZANCARINI J-C., *Les guerres d'Italie...op.cit.* p. 106-107 / BARBIER-MUELLER J-P., *La parole et les armes, Chronique des Guerres de religion en France, 1562-1598*, Musée international de la Réforme Genève, Hazan, Italie, 2006, p. 26.

<sup>217</sup>FOURNEL J-L. / ZANCARINI J-C., *Les guerres d'Italie...op.cit.* p. 108.

<sup>218</sup> DRONNE M., *La Réforme et les protestants dans Le Maine*, édité par l'auteur, Le Cannet-Rocheville, 1985, p. 5 / TRAVIER D., *1561-2011, 450 ans de protestantisme au Mans et dans la Sarthe*, atelier Compomakète, Nîmes, 2011, p. 3.

<sup>219</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Saint-Paul.

<sup>220</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 77 / DORNIC F. (dir.), *Histoire du Mans...op.cit.* p. 55.

<sup>221</sup>DENIS L., « Thorigné féodal », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans, 1903, p. 276 // DRONNE M., *La Réforme...op.cit.* p.49. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, La Cour et Le Logis de Cœur. Voir volume du canton de Bouloire, commune de Thorigné-sur-Dué, Le Petit Pescheray.

<sup>222</sup> MOULARD P., *Recherches historiques sur la châtellenie et la paroisse d'Assé-le-Boisne*, Le Mans, 1885, p. 163, p. 202.

<sup>223</sup> CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes » ...*op.cit.* p. 253 / *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 15. Communiquée par les propriétaires actuels / GUY A., *Etude historique sur...op.cit.* p. 69 / ALOUIS V., *Les Couesmes...op.cit.* p. 297 / LEDRU A., *Bonnétable autrefois Malestable*, Benderitter, Le Mans, 1914, p. 37. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

C'est après le massacre de Wassy<sup>224</sup>, jugé comme portant atteinte aux protestants et au roi, que les réformés manceaux prennent la ville du Mans le 3 avril 1562 sous le commandement de Jean de Vignolles, écuyer, lieutenant particulier en la sénéchaussée du Maine, ainsi que de Thibault Bouju, juge criminel au siège présidial (seigneur de Verdigné), sans acte de violence<sup>225</sup>.

Marin II Le Vayer<sup>226</sup> participe également à la prise du Mans, ainsi que Gaucher de Mellay qui est capitaine de la vieille-porte<sup>227</sup>. C'est en apprenant les avancées des troupes catholiques dans la région, que les protestants prennent peur et abandonnent la ville le 11 juillet 1562<sup>228</sup>. La précipitation de leur fuite, leur font oublier leurs archives et notamment le registre du consistoire, permettant aux catholiques de condamner les personnes qui paraissaient dedans<sup>229</sup>. Certains seigneurs participent également à des batailles, tels Charles de Beaumanoir<sup>230</sup> (seigneur du Vieux-Lavardin et de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin, ainsi que de Villiers à Saint-Rémy-de-Sillé et du Domaine à Bouër) qui commande l'aile gauche des troupes protestantes le 10 novembre 1567 à la bataille de Saint-Denis. Marin II Le Vayer<sup>231</sup> y participe également. Trois ans plus tard, Le Maréchal Arthus de Cossé, seigneur de Combre à Moitron-sur-Sarthe<sup>232</sup>, catholique, mais partisan de la modération, vient visiter l'amiral de Coligny afin de mettre au point l'application du traité de Saint-Germain<sup>233</sup>.

---

<sup>224</sup> DORNIC F. (dir.), *Histoire du Mans...op.cit.* p. 123 / DRONNE M., *La Réforme...op.cit.* p.6-8 / BARBIER-MUELLER J-P., *La parole et les armes...op.cit.* p. 47.

<sup>225</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 77 / DORNIC F. (dir.), *Histoire du Mans...op.cit.* p. 122 / DRONNE M., *La Réforme...op.cit.* p.8 / TRAVIER D., *1561-2011, 450 ans de protestantisme ...op.cit.* p. 7. Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

<sup>226</sup> DENIS L., « Thorigné féodal »...*op.cit.* p. 276. D'après le Registre du Consistoire du Mans, publié par M. H Chardon dans Dom Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. V, p.424 et 438.

<sup>227</sup> MOULARD P., *Recherches historiques...op.cit.* p. 202. Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>228</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 78 / DORNIC F. (dir.), *Histoire du Mans...op.cit.* p. 130 / LEVY A. (dir.), *La Sarthe...op.cit.* p. 215 / DRONNE M., *La Réforme...op.cit.* p.10.

<sup>229</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 78 / DORNIC F. (dir.), *Histoire du Mans...op.cit.* p. 124 / LEVY A. (dir.), *La Sarthe...op.cit.* p. 215 / DRONNE M., *La Réforme...op.cit.* p.10 et 12 : « Sentence du Présidial du Mans contre les calvinistes, sentence du 21 novembre 1562 : ...Les accusés et défailants : Thibault Bouju et Marie Trouillard sa femme, Jehan de Vignolles et Marie Métayer sa femme...[...] Quant à Mathurin Bryant, greffier des insinuations ecclésiastiques, Alexis Mauboussin, Hervé de Courbefosse, SainctonEveillard, Marie Trouillard, Marie Mestayer, Pierre et Jehan Bouju et leur sœur Marie Bouju et le frère de Marie Trouillard...seront pendus et étranglés aux potences en divers lieux de cette ville... ».

<sup>230</sup> DRONNE M., *La Réforme...op.cit.* p. 24. Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin et La Corbinière. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Saint-Rémy-de-Sillé, Villiers. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Bouër, Le Domaine.

<sup>231</sup> DENIS L., « Thorigné féodal »...*op.cit.* p. 275.

<sup>232</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Moitron-sur-Sarthe, Combre.

<sup>233</sup> BARBIER-MUELLER J-P., *La parole et les armes...op.cit.* p. 103.

Certains seigneurs protestants de la région, proches d'Henri de Navarre et invités à son mariage meurent le 24 août 1572 lors de la Saint-Barthélémy. On compte parmi eux Charles de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin<sup>234</sup> et Joachim Le Vasseur seigneur de Cogners.<sup>235</sup> Le 25 janvier 1575, François Le Roy, seigneur de Courtangis à Saint-Jean-des-Échelles participe au siège de Lusignan<sup>236</sup>.

À la fin du XVIe siècle, la Ligue est très puissante sous le commandement de la famille de Guise qui détient notamment La Ferté-Bernard<sup>237</sup> dont le seigneur est Charles de Mayenne<sup>238</sup>. La Ferté-Bernard doit capituler face au prince de Conti, partisan d'Henri IV, en mai 1590 après un mois de siège<sup>239</sup>.

Le contexte historique permet donc de mieux comprendre la manière dont les logis primitifs ont pu disparaître pour être remplacés par la multitude de petits logis caractéristiques des XVe-XVIe siècles. Les éléments historiques ayant été abordés, il s'agit de voir maintenant le contexte actuel d'implantation faisant le point sur les localisations de chaque logis répertorié.

---

<sup>234</sup> DRONNE M., *La Réforme...op.cit.* p. 24. Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>235</sup> HENNET DE GOUTEL (baronne), « Notes sur le château de Cogners et ses propriétaires », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans, 1964, p. 160. Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.

<sup>236</sup> ADS 18 J 578 / CORDONNIER P., *Au Pays fertois et au Perche-Gouet*, Société historiques et archéologique du Maine, Le Mans, 1967, p. 153 / CORDONNIER P., *Voyage aux collines vertes (Fertois et Perche-Gouet)*, 4 juillet 1946, p. 15 / BARBIER-MUELLER J-P., *La parole et les armes...op.cit.* p. 141. Voir volume du canton de Montmirail, commune de Saint-Jean-de-Échelles, Courtangis.

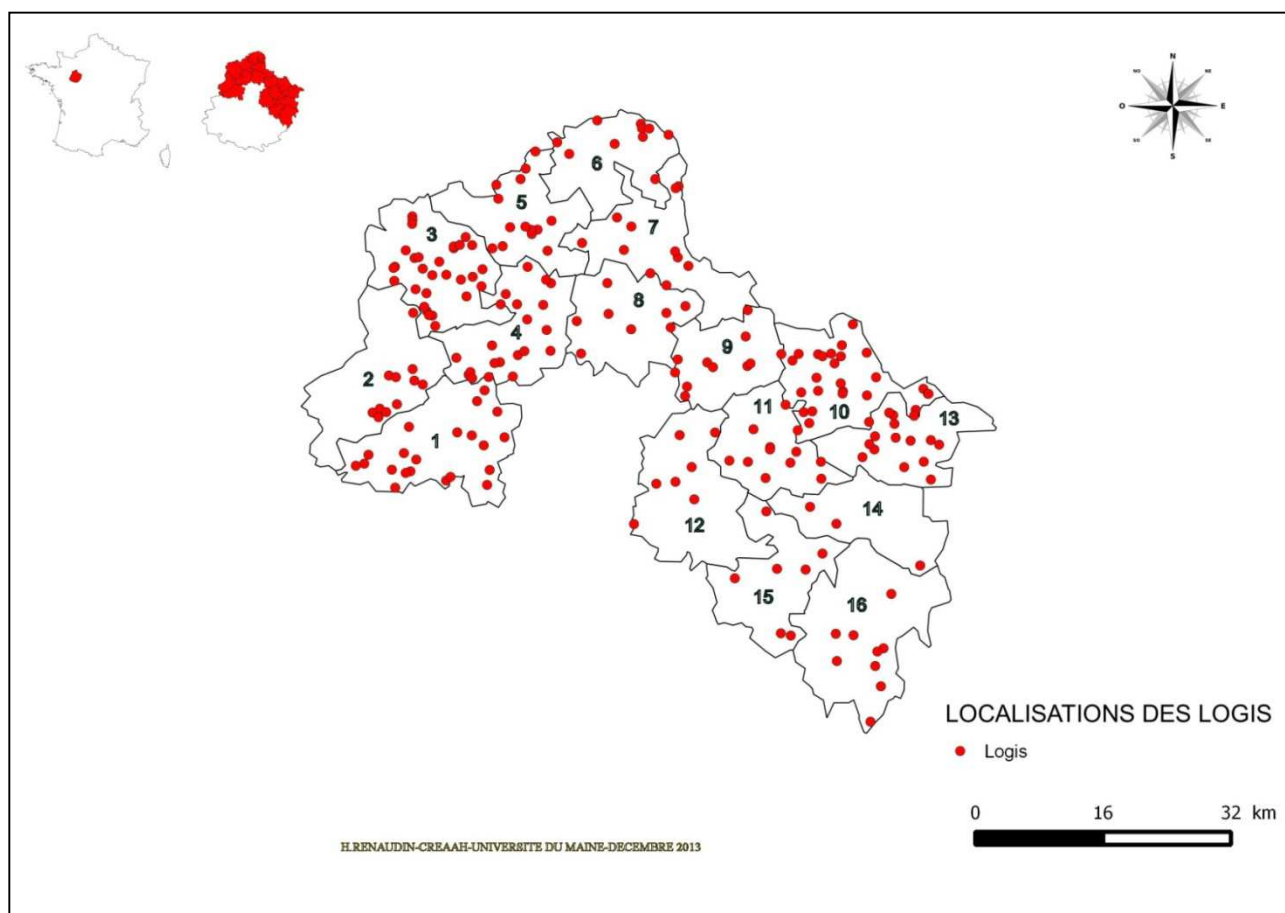
<sup>237</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>238</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 78 / GALLOUEDEC L., *Le Maine ...op.cit.* p. 152.

<sup>239</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine...op.cit.* p. 78.

## 2.3 Répartition des logis dans la zone géographique

Les différents contextes ayant été étudiés, il apparaît donc que les paysages, la topographie et la nature du sous-sol peuvent avoir une incidence sur les choix d'implantation, mais aussi sur l'aspect même du logis comme il le sera évoqué dans la partie de cette étude consacrée à l'aspect architectural. Après avoir mentionné ces points, il est donc important d'étudier la répartition dans l'arrondissement de l'ensemble des logis répertoriés. La carte suivante (cf. fig. 18), nous permet de voir facilement les grandes zones d'implantations.



**Figure 18 : Répartition des logis dans l'arrondissement de Mamers**

- 1 : Canton de Conlie
- 2 : Canton de Sillé-le-Guillaume
- 3 : Canton de Fresnay-sur-Sarthe
- 4 : Canton de Beaumont-sur-Sarthe
- 5 : Canton de Saint-Paterne
- 6 : Canton de La Fresnaye-sur-Chedouet
- 7 : Canton de Mamers
- 8 : Canton de Marolles-les-Braults
- 9 : Canton de Bonnétable
- 10 : Canton de La Ferté-Bernard
- 11 : Canton de Tuffé
- 12 : Canton de Montfort-le-Gesnois
- 13 : Canton de Montmirail
- 14 : Canton de Vibraye
- 15 : Canton de Bouloire
- 16 : Canton de Saint-Calais

La précédente carte (cf. fig. 18) permet de visualiser facilement les grandes zones d'implantations et les zones plus désertiques (selon la vision que nous avons aujourd'hui à l'étude du bâti qui subsiste). Ainsi les zones les plus denses se situent dans les cantons de Fresnay-sur-Sarthe, La Ferté-Bernard, Beaumont-sur-Sarthe, et Conlie. Il se dégage une grande zone sur la gauche de la carte qui comprend alors Conlie, le sud du canton de Sillé-le-Guillaume, Beaumont-sur-Sarthe, Fresnay-sur-Sarthe, Saint-Paterne et le nord de La Fresnaye-sur-Sarthe. Une autre grande zone se dégage sur l'orient du département avec les deux cantons de La Ferté-Bernard et Montmirail.

Il apparait très clairement, que les zones les plus désertes correspondent aux cantons de Mamers, Marolles-les-Braults, Bonnétable, Montfort-le-Gesnois, Tuffé, Bouloire, Vibraye et Saint-Calais. Les parties totalement désertées sont le nord de Sillé-le-Guillaume, le sud de La Fresnaye-sur-Chedouet et le nord-est de Vibraye. Ces dernières régions correspondent en fait aux espaces boisés suivants : la forêt de Sillé-le-Guillaume, la forêt de Perseigne et la forêt de Vibraye.

Nous allons poursuivre en présentant, les localisations des logis au sein des différentes communes de l'étude, ce qui indique les zones les plus désertées dans chaque canton :

**Canton de Beaumont-sur-Sarthe :**

Assé-le-Riboul : 4  
 Beaumont-sur-Sarthe : 0  
 Chérancé : 1  
 Coulombiers : 2  
 Doucelles : 0  
 Juillé : 1  
 Maresché : 2  
 Piacé : 2  
 Saint-Christophe-du-Jambet : 0  
 Saint-Germain-sur-Sarthe : 0  
 Saint-Marceau : 1  
 Ségrie : 1  
 Le Tronchet : 0  
 Vernie : 3  
 Vivoin : 2

**Canton de Bonnétable :**

Bonnétable : 2  
 Briosnes-les-Sables : 3  
 Courcival : 1  
 Jauzé : 1  
 Nogent-le-Bernard : 2  
 Roupperoux-le-Coquet : 0  
 Saint-Georges-du-Rosay : 2  
 Terrehault : 0

**Canton de Bouloire :**

Bouloire : 1  
 Coudrecieux : 2  
 Maisoncelles : 0  
 Saint-Mars-de-Locquenay : 0  
 Saint-Michel-de-Chavaignes : 0  
 Thorigné-sur-Dué : 1  
 Tresson : 2  
 Volnay : 1

**Canton de Conlie :**

Bernay-en-Champagne : 2  
 La Chapelle-Saint-Fray : 1  
 Conlie : 0  
 Cures : 0  
 Degré : 2  
 Domfront-en-Champagne : 3  
 Lavardin : 0  
 Mézières-sous-Lavardin : 3  
 Neuvillalais : 0  
 Neuvy-en-Champagne : 2  
 La Quinte : 1  
 Ruillé-en-Champagne : 2  
 Saint-Symphorien : 4  
 Sainte-Sabine-sur-Longève : 1  
 Tennie : 1

**Canton de La Ferté-Bernard :**

Avezé : 3  
 La Chapelle-du-Bois : 1  
 Cherré : 2  
 Cherreau : 0  
 Cormes : 3  
 Dehault : 3  
 La Ferté-Bernard : 4  
 Préal : 1  
 Saint-Aubin-des-Coudrais : 2  
 Saint-Martin-des-Monts : 2  
 Souigné-sur-Même : 2  
 Théligny : 5  
 Villaines-la-Gonais : 2

**Canton de Fresnay-sur-Sarthe :**

Assé-le-Boisne : 6  
 Douillet-le-Joly : 4  
 Fresnay-sur-Sarthe : 2  
 Moitron-sur-Sarthe : 1  
 Montreuil-le-Chétif : 5  
 Saint-Aubin-de-Locquenay : 1  
 Saint-Georges-le-Gaultier : 4  
 Saint-Léonard-des-Bois : 3  
 Saint-Ouen-de-Mimbré : 3  
 Saint-Paul-le-Gaultier : 1  
 Saint-Victeur : 0  
 Sougé-le-Ganelon : 3

**Canton de La Fresnaye-sur-Chedouet :**

Aillières-Beauvoir : 1  
 Les Aulneaux : 0  
 Blèves : 1  
 Chassé : 0  
 Chenay : 1  
 La Fresnaye-sur-Chedouet : 2  
 Lignières-la-Carelle : 1  
 Louzes : 0  
 Montigny : 0  
 Neufchâtel-en-Saosnois : 0  
 Roullée : 4  
 Saint-Rigomer-des-Bois : 0

**Canton de Mamers :**

Commerveil : 1  
Contilly : 2  
Louvigny : 1  
Mamers : 0  
Marollette : 0  
Les Mées : 0  
Panon : 0  
Pizieux : 0  
Saint-Calez-en-Saosnois : 0  
Saint-Cosme-en-Vairais : 0  
Saint-Longis : 0  
Saint-Pierre-des-Ormes : 0  
Saint-Rémy-des-Monts : 2  
Saint-Rémy-su-Val : 1  
Saint-Vincent-des-Prés : 1  
Saosnes : 1  
Vézot : 1 (logis du XIIIe siècle)  
Villaines-la-Carelle : 0

**Canton de Marolles-les-Braults :**

Avesnes-en-Saosnois : 1  
Congé-sur-Orne : 0  
Courgain : 0  
Dangeul : 1  
Dissé-sous-Ballon : 1  
Lucé-sous-Ballon : 1  
Marolles-les-Braults : 1  
Meurcé : 1  
Mézières-sur-Ponthouin : 0  
Moncé-en-Saosnois : 1  
Monhoudou : 1  
Nauvay : 0  
Nouans : 0  
Peray : 0  
René : 0  
Saint-Aignan : 0  
Thoigné : 1

**Canton de Montfort-le-Gesnois :**

Ardenay-sur-Mérize : 0  
Le Breil-sur-Mérize : 0  
Champagné : 1  
Connerré : 0  
Fatines : 0  
Lombron : 1  
Montfort-le-Gesnois : 2  
Nuillé-le-Jalais : 0  
Saint-Célerin-le-Géré : 1  
Saint-Corneille : 1  
Saint-Mars-la-Brière : 0  
Sillé-le-Philippe : 0  
Souliétré : 0  
Surfonds : 0  
Torcé-en-Vallée : 1

**Canton de Montmirail :**

Champrond : 0  
Courgenard : 2  
Grééz-sur-Roc : 1  
Lamnay : 4  
Melleray : 3  
Montmirail : 2  
Saint-Jean-des-Echelles : 2  
Saint-Maixent : 0  
Saint-Ulphace : 0

**Canton de Saint-Calais :**

Bessé-sur-Braye : 2  
La Chapelle-Huon : 0  
Cogners : 1  
Conflans-sur-Anille : 1  
Ecorpain : 0  
Evaillé : 0  
Marolles-les-Saint-Calais : 0  
Montaillé : 0  
Rahay : 0  
Saint-Calais : 0  
Saint-Gervais-de-Vic : 3  
Sainte-Cérotte : 2  
Sainte-Osmane : 0  
Vancé : 0

**Canton de Saint-Paterne :**

Ancinnes : 1  
Arçonnay : 1  
Bérus : 1  
Béthou : 0  
Bourg-le-Roi : 1  
Champfleur : 0  
Chérizay : 3  
Le Chevain : 1  
Fyé : 2  
Gesnes-le-Gandelin : 0  
Grandchamp : 0  
Livet-en-Saosnois : 0  
Moulins-le-Carbonnel : 0  
Oisseau-le-Petit : 1  
Rouessé-Fontaine : 1  
Saint-Paterne : 2  
Thoiré-sous-Contensor : 0

**Canton de Sillé-le-Guillaume :**

Crissé : 3  
Le Grez : 0  
Mont-Saint-Jean : 1  
Neuville-en-Charnie : 0  
Pareennes : 0  
Pezé-le-Robert : 0  
Rouessé-Vassé : 0  
Rouez-en-Champagne : 5  
Saint-Rémy-de-Sillé : 2  
Sillé-le-Guillaume : 0

**Canton de Tuffé :**

Beillé : 0  
Boëssé-le-Sec : 0  
La Bosse : 0  
Bouër : 2  
La Chapelle-Saint-Rémy : 1  
Duneau : 1  
Le Luart : 0  
Prévelles : 0  
Saint-Denis-des-Coudrais : 0  
Saint-Hilaire-le-Lierru : 2  
Sceaux-sur-Huisne : 2  
Tuffé : 2  
Vouvray-sur-Huisne : 0

**Canton de Vibraye :**

Berfay : 0  
Dollon : 1  
Lavaré : 0  
Semur-en-Vallon : 1  
Valennes : 1  
Vibraye : 0

Ainsi, quatre-vingt-cinq communes ne comportent aucun logis seigneuriaux. Cinquante-cinq communes comportent un unique logis. Puis trente-cinq communes comptent deux logis, quatorze communes en ont trois, sept communes comportent quatre logis, trois en ont cinq et enfin une commune en a six. Les communes qui en comptent le plus grand nombre sont Assé-le-Boisne (six), Théligny (cinq), Montreuil-le-Chétif (cinq) et Rouez-en-Champagne (cinq).

Ces communes sont toutes situées dans les zones où la densification est la plus importante : le canton de Fresnay-sur-Sarthe, le canton de La Ferté-Bernard et le sud du canton de Sillé-le-Guillaume.

La présence de deux-cent-quinze sites concernés par la présence d'un logis noble n'est toutefois pas négligeable. Michel Bur, indique dans la préface de l'ouvrage d'Hervé Mouillebouche, que « le phénomène de « l'emmanchement » est massif en Bourgogne à partir de 1250. Il correspond à l'installation définitive de la seigneurie villageoise et intéresse environ un village sur trois ou quatre »<sup>240</sup>. Il nous semble donc que ce phénomène ait été envisageable également pour la région du Haut-Maine, bien que les logis visibles aujourd'hui datent pour la plupart des XVe-XVIe siècles. L'étude de la répartition ayant été faite, nous pouvons à présent essayer de nous poser quelques questions sur les zones désertées. Le facteur destruction doit tout d'abord entrer en compte, car on peut penser que plusieurs logis étaient présents par paroisses. Il peut donc paraître étonnant que certaines n'en aient aucun ou parfois un seul. Nous avons cependant trouvé au fil de nos lectures des mentions de logis qui étaient toujours visibles au XIXe siècle, dans l'ouvrage de Julien-Rémy Pesche<sup>241</sup>, dans les fonds Paul Cordonnier conservé aux Archives départementales de La Sarthe<sup>242</sup> et dans les diverses sources. Quelques noms de ces sites ont déjà été évoqués en introduction. Ces destructions sont sans doute dues à des réaménagements lorsque des fermiers s'y sont installés. Mais cela s'est aussi souvent produit dans des logis d'importance. En effet, des seigneurs puissants y vivant toujours aux XVIIe-XVIIIe siècles, ont certainement voulu remettre la maison au « goût du jour » et ont complètement détruit le bâtiment qui aurait pu nous intéresser. Cela doit d'ailleurs être le cas pour beaucoup des châteaux du XVIIIe siècle, qui ont dû être implantés à l'emplacement d'un logis médiéval. La destruction peut également venir du simple abandon du site, comme déjà évoqué en introduction.

Il ressort donc de cette étude des localisations actuelles des logis que leur répartition sur le territoire est loin d'être homogène et que beaucoup d'entre eux ont pu disparaître. Certaines hypothèses concernant la répartition de ces logis vont pouvoir être établies grâce à l'étude des choix d'implantations.

---

<sup>240</sup> MOUILLEBOUCHE H., *Les maisons fortes...op.cit.* p. 12.

<sup>241</sup> PESCHE J-R., *Dictionnaire topographique historique et statistique de la Sarthe* (monographie des villes et villages de France), Livre d'histoire, Paris, 1999, 1<sup>ère</sup> éd. 1829-1842.

<sup>242</sup> ADS : Diverses liasses sous les cotes 18 J ...

Ce deuxième chapitre a donc pu montrer que la géographie et l'histoire ont un impact direct sur l'aspect que peuvent avoir les logis nobles de la région étudiée. La participation de certains seigneurs à la guerre de Cent Ans montre aussi qu'ils peuvent être absents de leur maison pendant un temps assez long, laissant la gestion de leur domaine à leur épouse et à des hommes de confiance. Beaucoup d'entre eux y laissent également la vie, et l'épuisement de la noblesse dans certaines de ces batailles a un impact sur l'ascension progressive de la bourgeoisie voulant accéder à la noblesse en faisant l'acquisition de logis nobles. La période de reconstruction qui résulte de la guerre est donc le moment clé de cette étude, et est contemporaine des guerres d'Italie auxquelles participent certains des détenteurs. La partie consacrée à l'architecture devra montrer s'il y eut une réelle influence italienne dans la construction des logis de la région. Enfin, les Guerres de religion également contemporaines des constructions des maisons étudiées ont un impact sur l'aspect de ces dernières, comme il le sera évoqué dans la partie consacrée à l'architecture. Concernant la répartition géographique des logis, des explications pourront être données dans le chapitre suivant concernant le fait que certaines zones peuvent être plus densément occupées par des maisons nobles que d'autres.



### Chapitre III: Les choix d'implantations

« Je diray donc que tout premierement de la cognoissance et de la bonte du lieu habitable en general/ et cest est entendue en cinq choses / cest assavoir en la purete de lair/ en la force de vens / en la bonte des eaues en la qualite du siege et en la bonte plantureuse de la terre dont les quatre sont traictez ou premier livre et le quint est traicte ou second livre. On doit bien ces choses considerer par tresgrant diligence avant que on en face son lieu habitable / affinque par trop grant haste apres le fait ne sensuyve dure penitence du dommaige des personnes ou des biens laquelle le nesperoit pas quant on edifioit ». C'est en ces termes que Pierre de Crescens, auteur des XIIIe-XIVe siècles démontre dans son *Livre des Prouffitz champestre et ruralx*<sup>243</sup>, traduit en français sur ordre de Charles V, que le choix des implantations est primordial quant à la bonne gestion de l'espace habitable que se soit dans un souci de confort que dans un souci lié à la santé des habitants. Ainsi, il ajoute également « Les saiges hommes qui veullent acheter manoirs / iardins et preaux doyvent considerer par devant toutes choses la sante du lieu affinque en leur marche et edifice de leur tournent a dommaige de leurs corps et de leurs biens »<sup>244</sup>.

Ces quelques mentions d'un contemporain des constructions des logis étudiés, montre bien l'importance que peuvent avoir les choix d'implantation des maisons nobles. Ainsi le premier point de ce chapitre est consacré à l'intérêt de ces choix d'implantations confrontés aux résultats de l'étude de la réalité du terrain dans la région étudiée. Ainsi il sera évoqué l'importance de la proximité par rapport aux cours d'eaux et aux espaces boisés. L'implantation sur un site antique, dont l'occupation est ancienne est également importante et les sites répondant à ces conditions font également l'objet d'étude.

Dans un deuxième point, sera présentée une étude des choix topographiques. Puis sera abordé la position du logis au sein du domaine et plus particulièrement dans la cour de l'ensemble seigneurial. Enfin l'orientation du logis fera l'objet d'une étude comparative entre les différents sites.

Pour terminer ce chapitre consacré au choix d'implantations, la question du peuplement sera abordé, afin de voir si les choix d'implantation des logis ont pu susciter la création de cellules de peuplement autour des maisons nobles.

---

<sup>243</sup> *DECRESCENZI P.* (1230-1320?), *Le Livre des prouffitz champestres et ruralx, touchant le labour des champs, vignes et jardins, pour faire puys, fontaines, citernes, maisons et aultres édifices, lequel a esté extraict du jardin de santé du grant propriétaire de Virgile et de plusieurs aultres docteurs auctentiques, et fut jadis.* Paris, 15 juin 1521: Feuillet premier.

<sup>244</sup> *Ibid.* Premier livre, feuillet soixante-seize, chapitre un.

### 3. 1 Intérêt des choix d'implantations

Le choix d'implantation des logis nobles est sans doute l'un des enjeux les plus importants de l'étude, puisqu'il s'agit en quelque sorte de la première étape de la construction de la maison. Si l'on suit les différents traités d'architecture datant du XVIe siècle, ou les traités d'agronomie de la même période, la situation topographique est d'une importance capitale dans le bon fonctionnement de la maison en tant qu'exploitation agricole et chef-lieu de seigneurie. Il est intéressant de voir dans un premier temps, si les logis nobles sont éloignés des cours d'eau et des espaces boisés. Les deux schémas suivant donnent les statistiques des contextes de leur implantation.

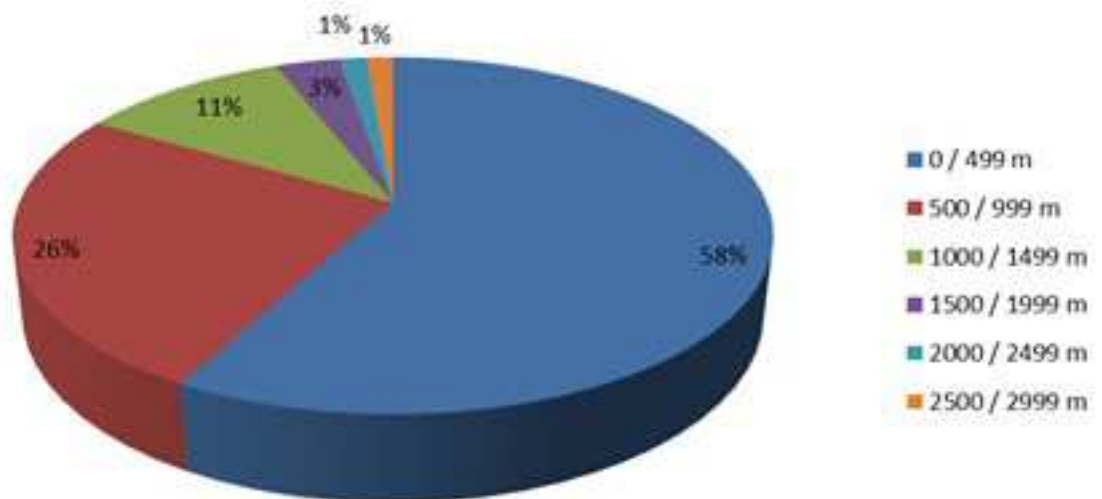


Figure 19 : Distances entre les logis et les cours d'eau

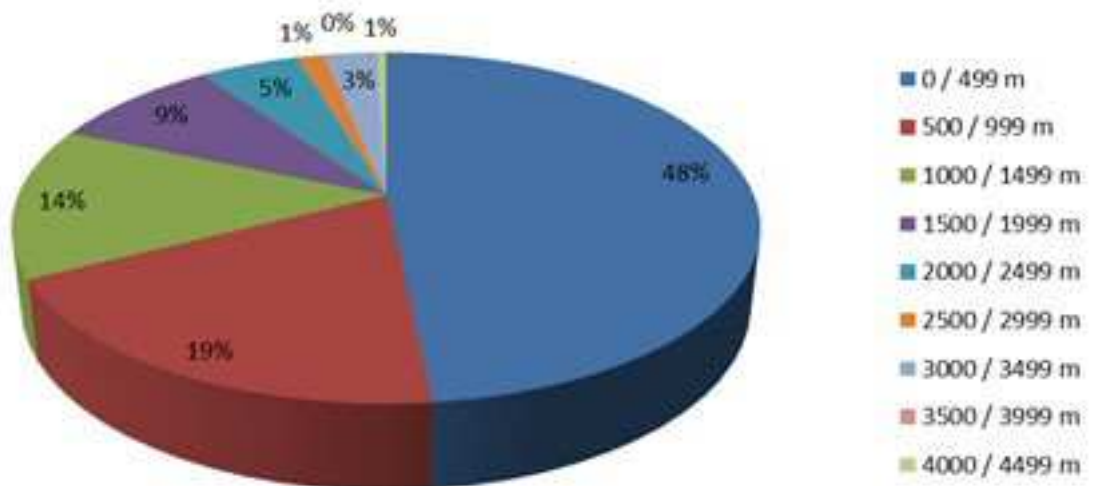
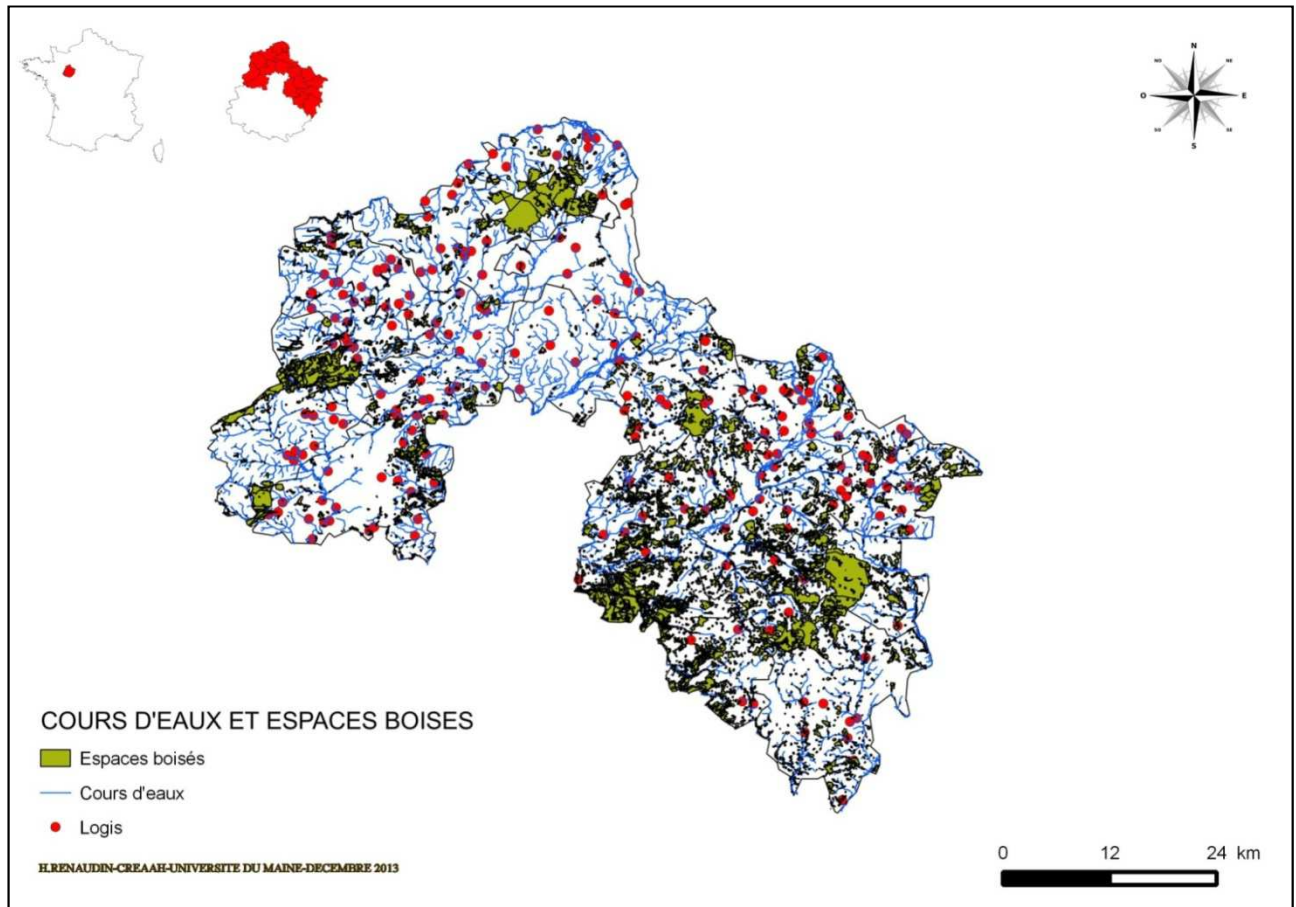


Figure 20 : Distances entre les logis et les espaces boisés

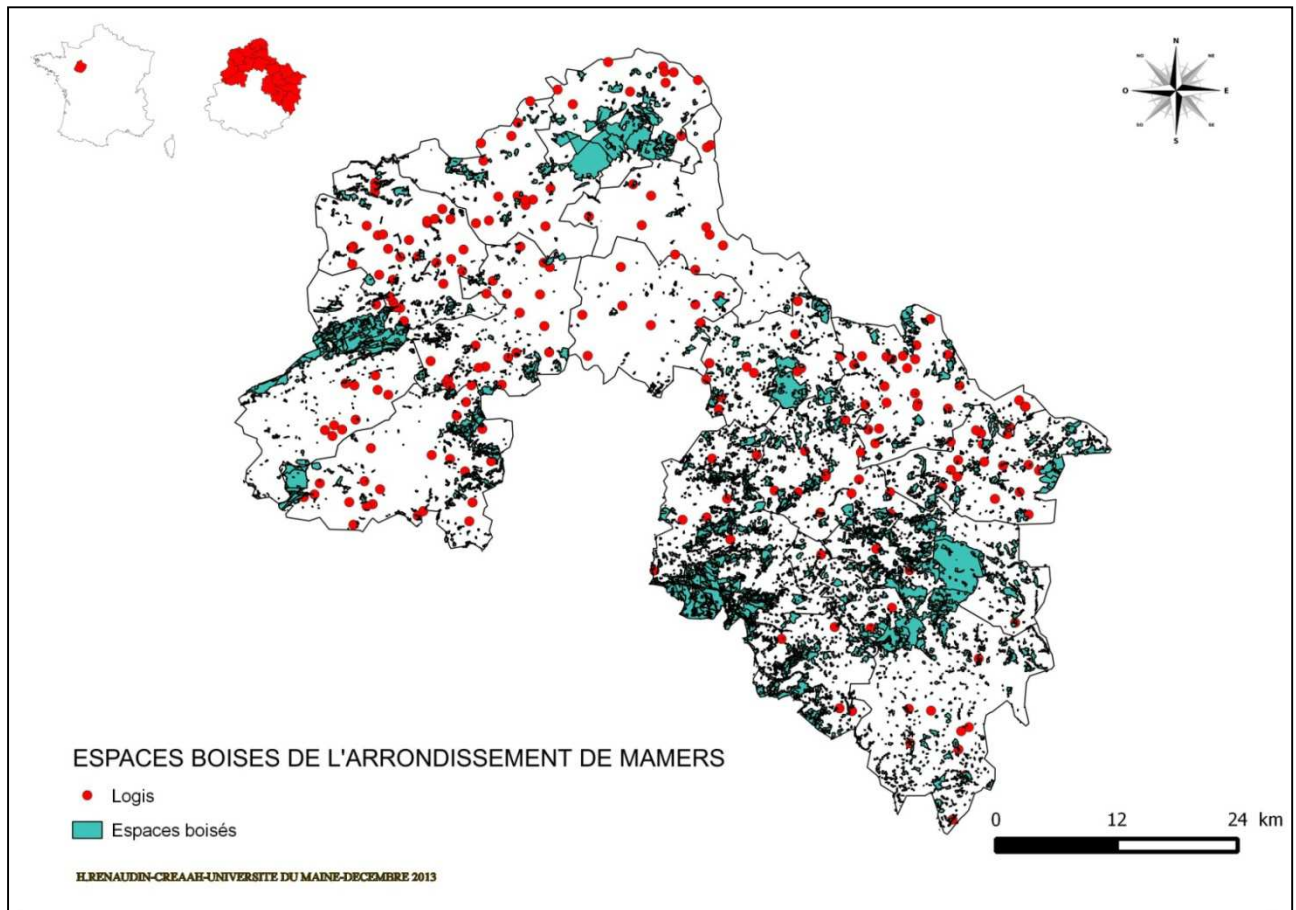
De toute évidence, les logis sont peu éloignés d'un point d'eau et d'un bois (cf. fig. 19 et 20), puisque 58 % d'entre eux sont implantés à moins de 500 m d'un cours d'eau et que 48 % d'entre eux se situent à moins de 500 m d'un espace boisé. Cependant notons qu'ils se trouvent rarement au bord d'une rivière et encore moins à l'intérieur d'une forêt. La carte suivante (cf. fig. 21) présente les espaces boisés et les cours d'eaux, ainsi que les logis répertoriés, ce qui permet de bien appréhender l'occupation de l'espace de l'habitat seigneurial par rapport aux éléments naturels précités.



**Figure 21 : Localisation des logis par rapport aux cours d'eau et aux espaces boisés**

Ainsi, il ressort de l'étude de cette carte (cf.fig. 21) que les logis semblent de toute évidence situés sur les cours d'eaux et ne sont jamais implantés dans les espaces boisés. Dans son étude, Marie Casset a pu remarquer pour les évêques normands que la proximité d'un cours d'eau était privilégié (sites mentionnés en fond de vallée)<sup>245</sup>. Les deux cartes suivantes (cf. fig. 22 et 25), reprennent les mêmes informations, mais la première ne présente que les espaces bois et la seconde que les cours d'eaux dans un souci de plus grande lisibilité.

<sup>245</sup> CASSET M., *Les évêques aux champs, châteaux et manoirs des évêques normands au Moyen Âge (XI-XVe siècle)*, Publications des Universités de Rouen et du Havre, Presses universitaires de Caen, Caen, 2007, p. 44.



**Figure 22 : Localisation des logis par rapport aux espaces boisés**

Sur cette première carte (cf.fig.22), il ressort très clairement que les logis ne sont pas implantés dans les espaces boisés. Ainsi, il est clairement visible dans le canton de Sillé-le-Guillaume, situé sur la gauche de cette carte, que les onze sites se trouvent pour la plupart au sud de cette zone et que le logis de La Cour de Cordé situé à Mont-Saint-Jean<sup>246</sup> se trouve au nord en lisière de la forêt de Sillé-le-Guillaume. D'autres logis faisant partie du canton de Fresnay-sur-Sarthe se trouvent peu éloignés de cette même forêt. Autre zone intéressante, celle de la forêt de Perseigne située au nord de l'arrondissement de Mamers. On peut également y voir qu'aucun logis n'y est implanté, mais que certains s'en trouvent toutefois peu éloignés. Enfin, la forêt de Vibraye située à l'est de la zone étudiée, occupe pratiquement tout le canton portant le même nom. Remarquons, qu'aucun logis n'y est implanté. Cette forêt occupant pratiquement l'ensemble du canton portant le même nom, il n'est donc pas étonnant de ne compter que trois maisons nobles dans cette aire géographique. Si les logis ne se situent pas dans les espaces boisés, il apparaît sur cette carte (cf.fig. 22), qu'ils en sont toutefois peu éloignés.

<sup>246</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Mont-Saint-Jean, La Cour de Cordé.

Les raisons d'un tel phénomène sont sans doute liées à l'histoire de la gestion de l'espace par les seigneurs et les paysans. Selon Gérard Louise dans le bocage normand (actuel département de l'Orne)<sup>247</sup>, « les habitats de la petite aristocratie ont contribué aux défrichements tardifs du XIII<sup>e</sup> siècle et souligne le caractère entreprenant de certains lignages mettant en place plusieurs résidences fossoyées aux abords d'une grande forêt ».

Il est alors probable que certains de nos logis aient été proches des forêts, mais les superficies de celles-ci ayant diminué, les sites en sont aujourd'hui bien plus éloignés.

Remarquons enfin, que la carte précédente (cf.fig. 22) restitue l'état actuel des espaces boisés. Nous pouvons cependant supposer que ces derniers furent plus importants durant la période médiévale et le XVI<sup>e</sup> siècle. Ce fait, peut par ailleurs expliquer l'absence de logis dans certaines communes que nous avons mentionnées dans la partie consacrée aux localisations des sites. On peut par contre connaître l'état des forêts à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, grâce à la carte de Cassini (cf.fig. 23 et 24). Sur la première carte (cf.fig. 23), apparaît très clairement en haut à droite La Forêt de Perseigne et en bas à gauche La Forêt de Sillé-le-Guillaume.

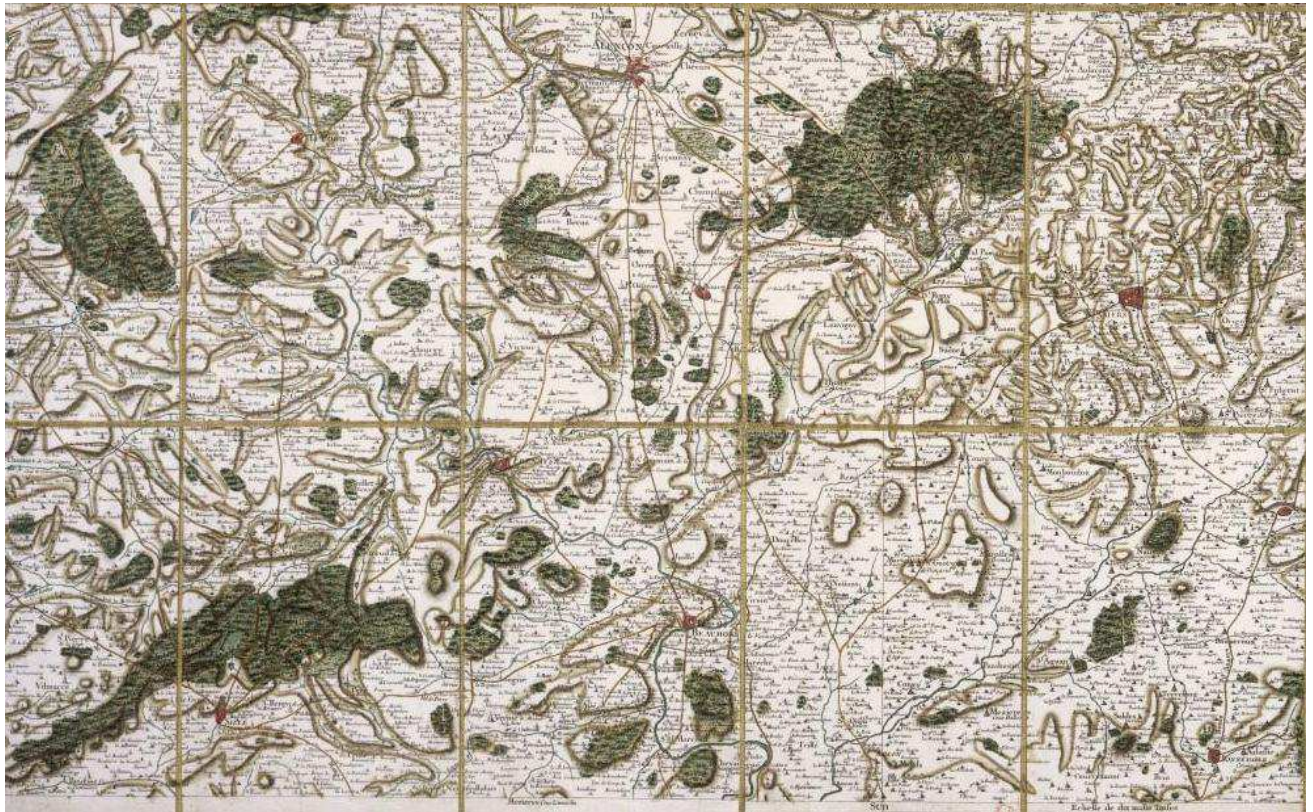


Figure 23 : Carte de Cassini (Alençon et ses environs), 1763, [BNF]

<sup>247</sup>LOUISE G., « Les maisons fortes du bocage normand », *La Maison forte au Moyen Âge*, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson (1984), BUR M. (dir.), Éditions du CNRS, Paris, 1986, p. 31-39. Parmi les familles à l'origine des véritables défrichements, l'auteur cite celle des Essirart qui donne son nom au village de l'Essirardière à proximité de la forêt d'Andaine (p. 37).



**Figure 24 : Carte de Cassini (Le Mans et ses environs), 1765, [BNF]**

Sur la deuxième carte (cf.fig. 24), apparaît également en haut à droite La Forêt de Vibraye. Mais cette dernière ne semble pas beaucoup plus étendue à la fin du XVIIIe siècle qu'aujourd'hui.

L'éloignement relatif de la rivière semble, tout à fait notable concernant les petits logis étudiés, contrairement aux « bourgs castraux », qui de taille conséquente, se trouvent situés sur un cours d'eau d'importance. En effet, les actuels chefs-lieux de cantons se trouvent tous situés sur des rivières, à l'exception de Bouloire, Sillé-le-Guillaume et Montmirail qui en sont un peu éloignés. Peu de nos logis se trouvent dans ces communes. Les deux rivières principales sont La Sarthe et L'Huisne. Mais l'intérêt de la proximité d'un cours d'eau, même si ce dernier est moins important que les deux rivières citées, est incontournable.

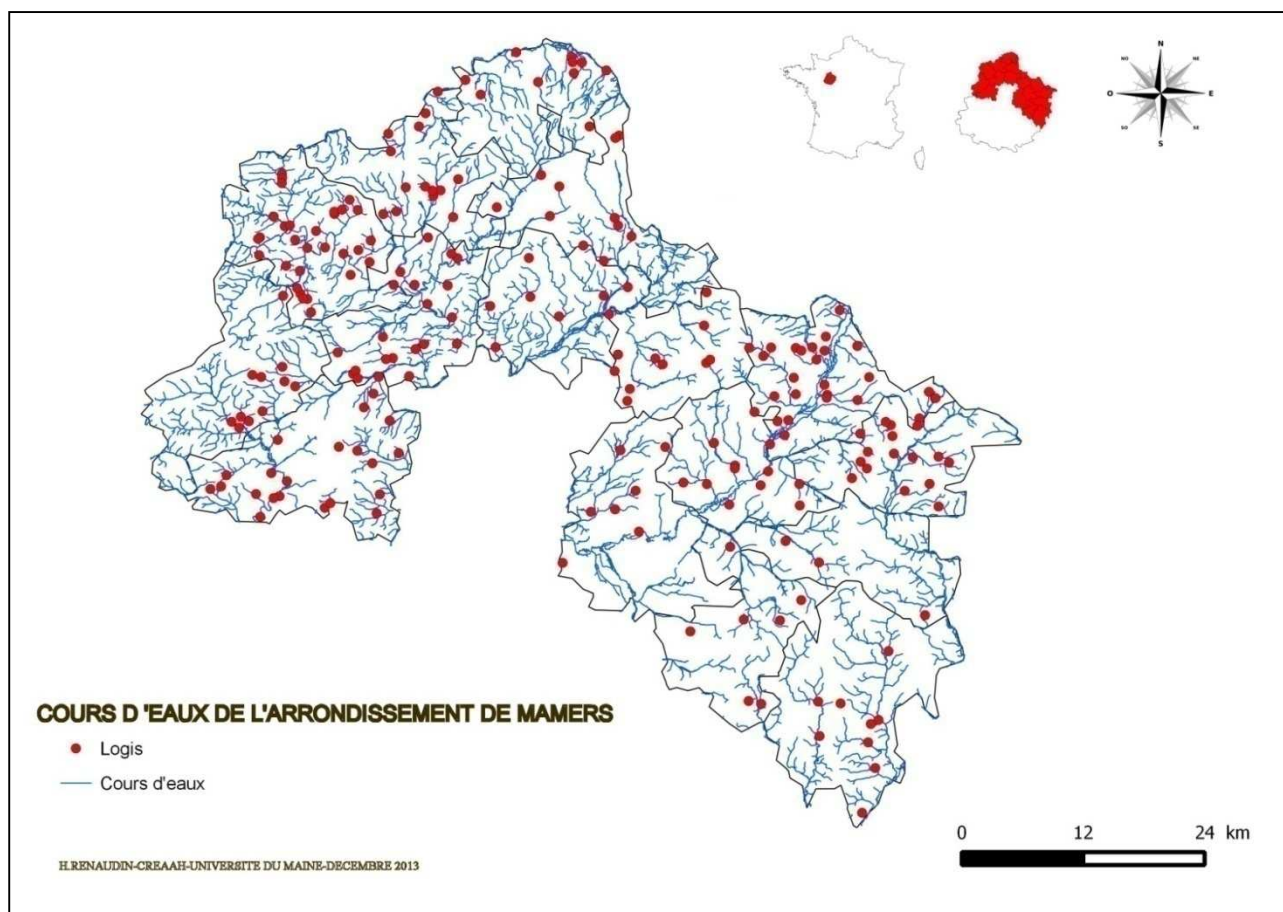
Nous savons, grâce aux écrits de Pierre de Crescens, que la présence de cet élément est vivement préconisé : « Et avecques ce doit onscavoir de quelle force sont leurs habitans et leurs desirs et leurs digestions et la bonte de leur nourriture et quelz edifices ilz ont et aussi quelle encavite a la cite et se elle est grant et large ou se les entrees sont estroictes et se les portes et fenestres sont orientalles et septentrionalles. Et entre les aultres choses il doit avoir diligence de bien regarder que les vens dorient y puissent venter et entrer en leur habitacion et que le soleil y puyst entrer au matin en aulcun lieu / car cest celluy qui adresse et purifie lair. Et quil y ait voisinages deaues douces nobles courantes et nettes qui soyent froides en yver et chaldes en este et quelles soient bien distinctes de celles qui sont mucees et coyees / car cest une chose bien convenable et profitable... ».<sup>248</sup> Mais on peut aussi y lire : « Du siege de la ville et de la maison escript moult noblement varron et en especial tant pour raison des habitans come pour fruitaiges / et dit que ville doit estre edifiee pour especial en tel lieu quil y ait riviere desdans la ville / et se faire ne se peult amois quelle ait eaue bien prochaine que queuere continuellement ou quelle soit nee / et se il ny a eaues visues le, doibt faire citernes dessoubz les maisons ou dedans... »<sup>249</sup>.

Les cours d'eau sont également importants, car ils ont un rôle économique. Le seigneur peut percevoir de l'argent grâce aux péages disposés le long des rivières. Ils peuvent aussi installer des moulins qui leur permettent de tirer les bénéfices des banalités. Enfin, ils peuvent également tirer profit de leur droit de pêche. Remarquons que le poisson est un aliment très consommé au Moyen Âge.

---

<sup>248</sup>DECRESCENZI P. (1230-1320?), *Le Livre des prouffitz chamestres... op. cit*, Premier livre, feuillet quatre, chapitre cinq / DESVAUX MARTEVILLE É., « Manoirs du Perche : d'une image littéraire à la réalité archéologique », *Archéologie médiévale*, tome III-IV, 1973-74, p.365-392, (p. 336).

<sup>249</sup>*Ibid.* Premier livre, feuillet quatre, chapitre cinq.



**Figure 25 : Localisation des logis par rapport aux cours d’eaux**

La carte présentée ici (cf.fig.25), illustre bien la corrélation qui peut exister entre implantation des logis nobles et la présence d’un cours d’eau. Rares sont les sites placés dans une zone éloignée d’une rivière ou d’un ruisseau. Les préconisations avancées par Pierre de Crescens sont donc suivies à la lettre concernant cet aspect de l’implantation de la maison ou de la ville. L’intérêt économique qui résulte de cette proximité, mais aussi bien évidemment le confort que peut apporter la présence d’eau vive pour la vie quotidienne dans le domaine, expliquent sans problèmes les choix d’implantations des résidences aristocratiques sur les cours d’eau.

Afin de bien comprendre les stratégies d’implantation des maisons nobles, nous allons également analyser l’ancienneté d’occupation de certains des sites. L’utilisation d’un ancien site, représente un avantage pour le détenteur, car comme l’évoque V. Manase, il permet : « de justifier et renforcer la domination du nouveau seigneur »<sup>250</sup>.

<sup>250</sup> MANASE V., « Manoir-Manere, la maison noble rurale dans l’arrondissement de Saumur (XV-XVIIe siècle), 303 Arts, recherches et créations, la revue des Pays de la Loire, septembre 1990, n°26 p. 57-67, (p. 58).



Après une étude réalisée à l'aide des sources et de la bibliographie, il apparaît que quatre-vingt-sept sites (40 % des logis étudiés) sont mentionnés dans des documents antérieurs à la construction visible aujourd'hui<sup>251</sup>. Marie Casset a également pu relever des logis implantés sur des sites anciens, comme par exemple le manoir épiscopal de Saint-Lô situé dans l'enceinte d'un vieux *castrum* carolingien<sup>252</sup>.

Le terrain, peut apporter également quelques indications, comme on peut le voir concernant le logis suivant. En effet, la maison noble peut prendre place sur un site antique<sup>253</sup>, tel que Le Vieux Château de Juillé dans le canton de Beaumont-sur-Sarthe<sup>254</sup>, qui présente une situation exceptionnelle. Situé à 98 m de l'église, le logis actuel datable de la fin du XVe siècle (cf. fig. 27) annexe une tour et un mur gallo-romain encore bien visibles, vestiges d'un temple païen (cf. fig. 26)<sup>255</sup>.



**Figure 26 : Tour gallo-romaine au Vieux Château à Juillé**



**Figure 27 : Logis du XVe siècle, Le Vieux Château à Juillé**

Les vestiges les plus anciens de châteaux peuvent prendre la forme bien souvent de petites mottes réalisées entre le Xe et le XIIIe siècle. Cependant elle pouvait aussi ne comporter qu'une tour

<sup>251</sup> Il s'agit de : La Blutière : sources, La Forêt : sources, Radray : sources, Coulouanné : biblio, Courteuil : biblio, Le Vieux Château : sources et terrain, La Bussonnière : biblio, Moire La Haute : sources, L'Épinay : biblio, La Motte : sources, La Grande Maison à Briosnes : biblio, Haut Eclair : biblio, Bouloire : biblio et sources, Les Loges : biblio, Nouray : sources, Grand Gagné : sources, L'Habit : sources, La Roselle : sources, Le Vieux Lavardin : sources, Bures : sources, La Renaudière : sources, Sévilly : sources, Houx : sources, Le Mont Porcher : sources, Planchette : sources, Dehault : sources, La Ferté Bernard : sources, Essay : biblio, Vacherie : sources, Cour à Saint-Aubin-des-Coudrais : sources, La Grande Beausserie : sources, Bourdué : biblio, La Cordelière : biblio, La Roche : biblio, Serizay : sources, Echenay : sources, Levigné : sources, Corbon : biblio, Moré : biblio, Combre : sources, Bernay : biblio, Bois Après : biblio, Linthe : sources, Corbusin : biblio, Saint Paul : biblio, La Garenne : sources, Louvigny : biblio, Planche : sources, Le Val : sources, Grand Moire : sources, Vezot (logis di XIIIe siècle hors *corpus*) : sources, La Grande Maison ou Launay : biblio, Buis : biblio, Aulnays : biblio, Pinellière : biblio, L'Étang : biblio, Champ : biblio, Clos Gonthier : biblio, Grandes Pezeries : biblio, Boille : biblio, Courtangis : biblio, Courtanvaux : sources, Cogners : biblio, La Béchuère : sources, La Chevalerie : biblio, Couesmes : sources, Cour de Gesnes : sources, Grand Chauvel : sources, Le Manoir au Chevain : sources, Cons : sources, Saint Patern : biblio, Salaines : biblio, Baudray : sources, Coulettre : sources, Courgoult : sources, Villiers : sources, Domaine à Bouër : biblio, La Salle : biblio, Fleuret : biblio, Vouvereau : biblio, La Cour à Saint Hilaire : biblio, La Cour à Sceaux : sources, Le Vivier : biblio, Chéronne : biblio, La Ramée : biblio, Semur : biblio et La Quentinière : biblio.

<sup>252</sup> CASSET M., *Les évêques aux champs... op.cit.* p. 47.

<sup>253</sup> PICHOT D., « L'occupation du sol en pays bocager. Sources textuelles et cartographiques dans le Bas-Maine (Xe – XIIIe siècle) » *Enquêtes rurales, Cahiers de la MRSH Caen* 16, n°4, 1998, p. 14. Il fait la même constatation concernant le site de Placé dont l'origine hypothétique serait gallo-romaine.

<sup>254</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Juillé, Le Vieux Château.

<sup>255</sup> Information provenant du classement Monuments Historiques.

de guet militaire dominant la basse cour. La motte est longtemps restée le symbole du pouvoir seigneurial au pied de laquelle les vassaux rendaient leurs hommages et les seigneurs la justice. Jean-Claude Meuret<sup>256</sup>, dans son article sur les origines et débuts du manoir, indique d'ailleurs « C'est un lieu commun de noter que, dans un très grand nombre de cas, les manoirs de pierre du XVe ou du XVIe siècle se situent au voisinage immédiat d'une motte, et que les sources d'Ancien Régime en font très souvent mention. C'est que la présence d'une motte constituait alors une preuve éminente, matérielle, archéologique et juridique ; symbole d'ancienneté de la seigneurie, elle justifiait sa prééminence sur un fief, au même titre que le faisait le chartrier ». La carte suivante (cf.fig. 28), présente les mottes et plates-formes encore visibles, ainsi que les mottes mentionnées dans les sources situées dans notre zone d'étude.

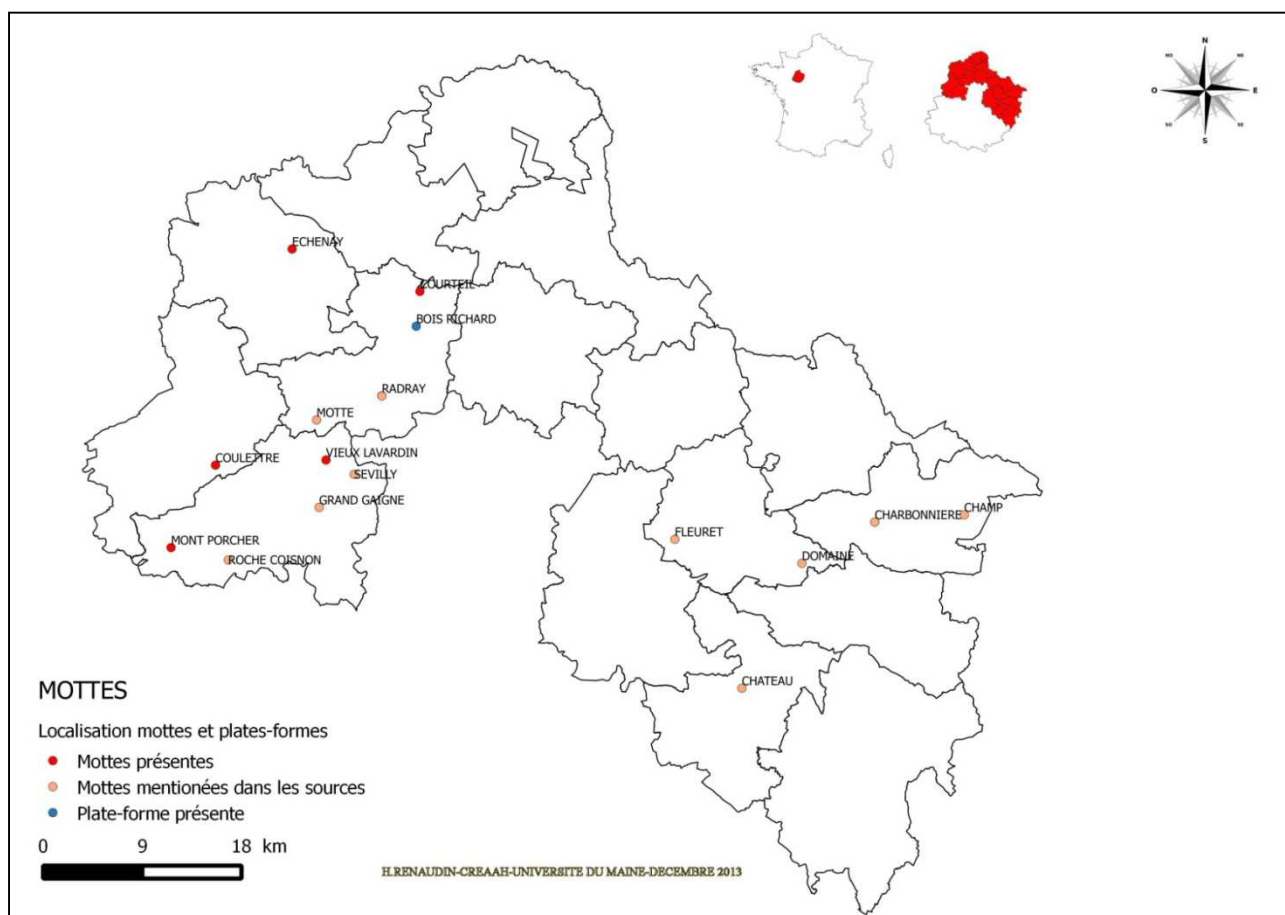


Figure 28 : Localisation des mottes et plates-formes situées sur les sites étudiés

<sup>256</sup>MEURET J-C., «Origines et débuts du manoir», *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES G. (dir.), Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2013, p. 67-94, (p. 70).

Comme le montre la carte précédente (cf.fig. 28), dix mottes ont été répertoriées dans les sources<sup>257</sup>, et cinq sites ont conservé la présence d'une motte ou d'une plate-forme<sup>258</sup>. Cette carte révèle que les sites concernés par la présence d'une motte, sur le terrain ou dans les sources, ne sont pas nombreux dans la zone étudiée, contrairement à ce qu'à pu remarquer Jean-Claude Meuret pour l'espace Plantagenêt de manière générale. Les photographies suivantes présentent un bel exemple de motte au Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin dans le canton de Conlie (cf. fig. 29 et 30).



**Figure 29 : Motte du Vieux Lavardin**



**Figure 30 : Vue aérienne du Vieux Lavardin**

Certains sites ont la particularité de comporter deux logis. On trouve ainsi à Bois Richard à Vivoin, le logis primitif datant vraisemblablement du XIIIe siècle et un logis datant du XVe siècle dans la même cour. Cette caractéristique est également présente au Plessis-Breton à Douillet-le-Joly (cf.fig. 31 et 32), à Bernay à Montreuil-le-Chétif et à La Chevalerie à Sainte-Cérotte.



**Figure 31 : Logis antérieur au XVe siècle,  
Le Plessis Breton à Douillet-le-Joly**



**Figure 32 : Logis du XVe siècle au Plessis  
Breton à Douillet-le-Joly**

Notons cependant, que l'aspect des ces logis primitifs est très proche de celui des granges et que les sites présentés ici ne relèvent que d'hypothèses. En effet, ils présentent parfois des traces ou vestiges de cheminées. N'ayant pas pu en faire une étude approfondie, une analyse à l'aide d'une méthodologie en archéologie du bâti pourrait sans doute apporter une réponse.

<sup>257</sup> Il s'agit des sites de La Roche-Coison à Ruillé-en-Champagne, Le Grand-Gaigné à Domfront-en-Champagne, Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève, La Motte à Vernie, Radray à Assé-le-Riboul, Fleuret à La Chapelle-Saint-Rémy, Le Domaine à Bouër, La Charbonnière à Lamnay, Champ à Melleray et Le Château de Bouloire.

<sup>258</sup> Mont-Porcher à Saint-Symphorien, au Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, à Coulettte à Rouez-en-Champagne, à Courteil à Coulombiers et près de L'Echenay à Assé-le-Boisne pour les mottes et Bois Richard à Vivoin pour la plate-forme.

Site moins ancien par son architecture, mais non moins intéressant, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye dans le canton de Saint-Calais présente également deux logis, bâtis à peu de temps d'intervalle (cf. fig. 33 et 34).



**Figure 33 : Logis de 1455 à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye**



**Figure 34 : Logis du début du XVI<sup>e</sup> siècle à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye**

Enfin, l'ensemble seigneurial, peut également comporter un ancien logis remanié avec le temps. Les sites répondant à cette caractéristique sont La Coutoudière à Assé-le-Riboul<sup>259</sup>, L'Épinay à Saint-Marceau<sup>260</sup>, Pendloup à Saint-Georges-du-Rosay<sup>261</sup>, Vaulahard à Domfront-en-Champagne<sup>262</sup> (cf. fig. 35 et 36), La Touchette à Montreuil-le-Chétif<sup>263</sup> et Couesmes à Ancinnes<sup>264</sup>. On peut alors y voir certaines caractéristiques architecturales des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles et d'autres des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles.



**Figure 35 : Pignon de Vaulahard à Domfront-en-Champagne**



**Figure 36 : Façade arrière de Vaulahard à Domfront-en-Champagne**

Les choix d'implantation montrent donc bien que l'emplacement d'un logis n'est pas choisi au hasard, car la proximité d'un cours d'eau et d'un espace boisé est recherchée. L'ancienneté du site semble être également un atout. Si un logis a été détruit, il semble que le nouveau bâtiment soit bâti à son emplacement. Afin d'approfondir la question de l'implantation, le point suivant montrera de quelle manière le logis est implanté au sein même du domaine.

<sup>259</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, La Coutoudière.

<sup>260</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Saint-Marceau, L'Épinay.

<sup>261</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Saint-Georges-du-Rosay, Pendloup.

<sup>262</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, Vaulahard.

<sup>263</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Montreuil-le-Chétif, La Touchette.

<sup>264</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

### 3.2 Implantation du logis au sein du domaine

Après avoir étudié les implantations au sein des différents paysages évoqués dans les parties précédentes, il est indispensable d'étudier également la place qu'occupe le logis au sein même du terrain choisi. Premièrement, les sites ont été classés selon leur position à mi-pente, en vallée, en situation dominante ou en plaine. Le graphique suivant montre leurs répartitions selon ces différentes situations.

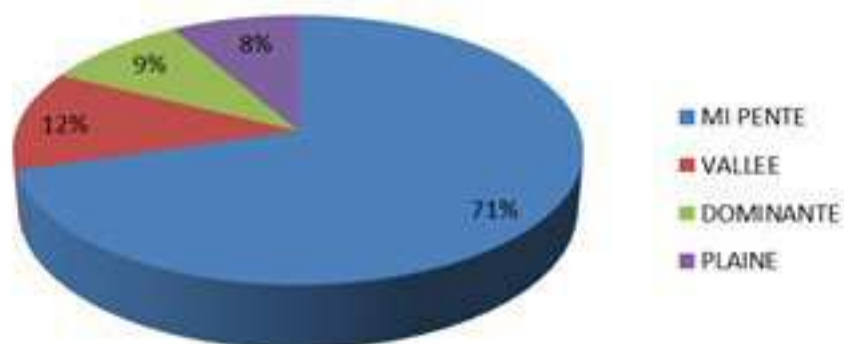


Figure 37 : Les implantations topographiques

Il en résulte que 71 % sont en position à mi-pente, 12 % en fond de vallée, 9 % en position dominante et 8 % d'entre eux sont en plaine (cf. fig. 37)<sup>265</sup>. Ainsi la situation à mi-pente est largement préférée à toute autre. Il semble que ce constat se retrouve de manière générale dans un grand nombre de régions. Hervé Mouillebouche, montre également le déclin des positions dominantes entre le XIII<sup>e</sup> siècle et le XVI<sup>e</sup> siècle en Bourgogne<sup>266</sup>. Son étude a par contre montré que dans cette région, les sites implantés à flanc de coteau (que nous nommons à mi-pente) ne sont que soixante-et-un sur un total de trois-cent-soixante-quatre sites répertoriés, ce qui représente une part de 16,5 %<sup>267</sup>. Élisabeth Sirot<sup>268</sup> indique que « le site naturel occupé par la maison forte est rarement choisi pour des raisons défensives ou stratégiques ; la recherche de conditions favorable au développement agricole paraît plus importante ». Ce que confirme l'association du logis à un certain nombre de bâtiments utilitaires liés à la culture et à l'élevage. Il s'agit également de la situation préconisée par Pierre de Crescens dans son *Livre des prouffitz champestres et ruraulx* : « De pluyes ou fleuves ou ruisseaux descendent soudainement ceulx que sont ont leurs edifices enhaulx lieux et aussi les lieux hauls sont plus seurs contre les larrons que les bas... »<sup>269</sup>.

<sup>265</sup> La Cour de Vezot datant du XIII<sup>e</sup> siècle, mais ne faisant pas partie du *corpus* est aussi comptabilisé dans ces résultats.

<sup>266</sup> MOUILLEBOUCHE H., *La maisons fortes...op.cit.* p. 377.

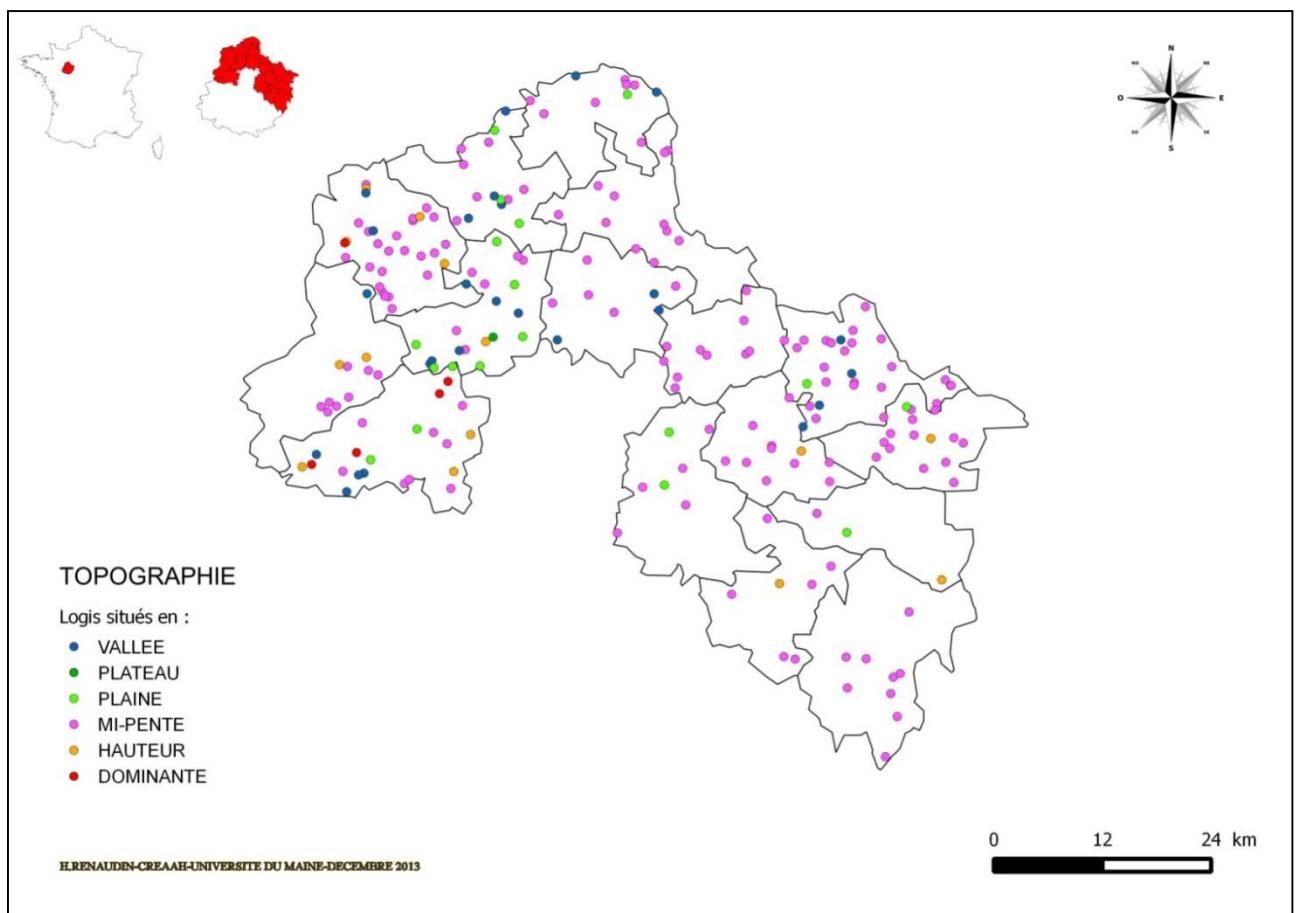
<sup>267</sup> *Ibid...* p. 376.

<sup>268</sup> SIROT É., *Noble et forte maison...op.cit.* p. 62.

<sup>269</sup> DECRESCENZI P. (1230-1320?), *Le Livre des prouffitz champestres... op. cit.*, Premier livre, feuillet quatre, chapitre cinq.

Cette situation est toujours conseillée en 1600 dans l'ouvrage d'Olivier de Serres : *Théâtre d'agriculture*<sup>270</sup>. L'intérêt de cette situation réside dans le fait que le logis à mi-pente surplombe les champs, les prairies, et les divers bâtiments du domaine. Elle permet de mieux protéger les bâtiments des pluies et des inondations. Ainsi le logis noble est associé à un certain nombre de bâtiments utilitaires liés à la culture et à l'élevage. Il est certain qu'à la fin du Moyen Âge, la position dominante intéresse moins les seigneurs. En effet, si la position dominante est sécurisante en temps de guerre par son aspect stratégique, à l'aube du XVIe siècle, elle semble moins recherchée, de part les problèmes d'accessibilité et de commodité.

L'une des catégories les moins choisies pour les implantations est la vallée. Ce résultat n'est pas étonnant, car bien que l'intérêt économique soit indéniable grâce à la proximité d'un cours d'eau, ces zones sont plus humides que celles à mi-pente. En effet, selon Olivier de Serre, les situations en vallée sont jugées malsaines. La carte suivante (cf.fig. 38) présente la répartition des logis par rapport à leur position topographique.



**Figure 38 : Localisation des logis par rapport aux implantations topographiques**

Selon la carte précédente (cf.fig. 38), il est bien visible, que quelque soit l'aire géographique étudiée, une préférence certaine est accordée aux sites à mi-pente. Les autres types d'implantations sont répartis de manière inégale. On peut voir que les situations en vallée sont plutôt choisies vers l'ouest de l'arrondissement, tout comme les situations dominantes et en hauteur.

<sup>270</sup> DE SERRE O., *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Paris, Jamet-Métayer, 1600. Cité dans MANASE V., « Manoir-Manere... », *op. cit.* p. 58.

Après avoir étudié l'implantation du logis, par rapport à son environnement, nous allons analyser l'implantation du logis à l'intérieur même de la cour. Dans les cas les plus caractéristiques, ce dernier se trouve à l'intérieur d'une cour close, le long du chemin venant de l'extérieur. La cour est d'ailleurs en général composée de bâtiments agricoles. Cette description symbolise la disposition classique des cours seigneuriales, comme on peut le lire dans l'ouvrage de Pierre de Crescens<sup>271</sup> : « La cour soit par dedans disposee en ceste manière. Du meillu de la face de la voye que est devant en fera l'entree large de douze piedz a tout le mois et sera son lyssue de lautre part dautelle largeur pour aller aux champs et aux vignes par derriere / car ceste largeur souffist pour passer charettes chargees de foing ou de paille ou autres telles choses la soyent faictes fortes portes riches ou communes a la volente du seigneur / mais que elles puissent ouvrir de iour et fermer de nuyt pour la seurter. Et que le dessus soit faicte une couverture ou maison pour garder l'entree plus nette et plus seche et que les portes ne pourrissent par pluyes et rousees. .. », ainsi que « Cest assavoir que par la voye qui devise la court soit divisee et faicte la maison du seigneur que tiengne longue face de coste la voye et tende un petit par derriere... »<sup>272</sup>. Il semble que ces préconisations aient été suivies notamment en Bretagne. En effet, il semble selon Claude Mignot et Monique Chatenet<sup>273</sup>, que le logis noble s'inscrit bien dans une cour close, munie de deux entrées.

Afin de voir s'il s'agit d'une réalité sur le terrain, dans notre zone étudiée, nous nous sommes référée au cadastre dit « napoléonien », qui s'avère être le témoignage le plus ancien de l'organisation de la cour. Nous avons donc relevé quatre-vingt-un logis se trouvant à côté de la voie menant à la cour (ou traversant la cour)<sup>274</sup>.

---

<sup>271</sup> DECRESCENZI P. (1230-1320?), *Le Livre des prouffitz champestres... op. cit.* Premier livre, feuillet quatre, chapitre six.

<sup>272</sup> *Ibid.* Premier livre, feuillet cinq, chapitre six.

<sup>273</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir en Bretagne...op.cit.* p. 65-67 / GUIBAL F., / JONES M. / MEIRION-JONES G., «La résidence noble en Bretagne XIe-XVIIe siècle, salle, chambres et tours», *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES G. (dir.), Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2013, p. 133-178, (p. 133).

<sup>274</sup> La Blutière, La Coutoudière, La Bussonnière, Moire-La-Haute, L'Épinay, Jarrias, La Fuié à Vernie, Bois-Richard, La Grande Mousse, Les Haies à Tresson, Nouray, Le Bigon, Vaulahard, La Cour à La Chapelle-Saint-Fray, Le Vieux Lavardin, Bures, La Roche-Coisnon, Valaubun, Le Houx, Le Tonsort, Le Ravoire, La Torillière, Les Hayes Parenteaux, Panné, Planchette, Haut Buisson, La Mauvaisinière, La Matrassière Boulay, La Cour à Souvigné-sur-Même, La Grande Roche, Rosaie, La Roche à Villaines-la-Gosnais, Serizay, L'Echenay, Corbon, Moré, Bernay, Bois Après, Linthe, Les Grands Prés, Le Grand Villepeinte, Corbusin, Courpotain, Saint-Paul, La Turpinière, La Noiraie, Louvigny, Maineuf, Planche, Le Grand Moiré, La Barre, Thoigné, Les Hêtres, La Grande Maison ou L'Aunay, La Bondonnière, Buis, Hyre, Les Aulnays, La Grande Mérie, La Loginière, La Grande Malpougère, Courtanvaux, La Barre, La Béchuère, La Chevalerie, Le Grand Chauvel, Cons, Salaines, La Cour de Cordé, Le Baudray, Cohardy, Coulettre, Courgoult, Villiers, La Salle, Vouvereau, Le Vivier, Chéronne, La Ramée, Le Pavillon et La Quentinière.

On trouve également trente-sept logis faisant face à l'entrée<sup>275</sup>. La première catégorie de logis suit les préconisations de Pierre de Crescens et représente donc une part 37,5 % des sites étudiés. Les logis faisant face à l'entrée, représentent 17,12 % des sites étudiés. Les cent-dix-huit logis restant représentés dans le cadastre ne donnent pas assez d'informations qui pourraient définir l'emplacement réel de la maison noble par rapport à l'allée et autres bâtiments de la cour.

L'ouvrage de Pierre de Crescens<sup>276</sup>, apporte également d'autres éléments intéressants concernant la place du logis : « En l'autre part par devers les maisons des bestes len fera un palus pour mettre et mener les fiens des bestes et soit fait le plus loing de l'hostel du seigneur que len pourra. Et sil advient que les seigneurs soyent si grans et si nobles quilz ne daignent demourer en une mesme court avecques leurs laboureurs ilz pourront en ceste court faire estre et demourer le chastellain ou garde du lieu et en une aultre partie faire leur lieu fort et bel plain de palays et de tours et de vergiers / si comme il leur appartiendra et plaira... ». Il semble que ce choix ait pu être fait au Domaine à Bouër<sup>277</sup>. En effet, le cadastre « napoléonien » (cf.fig. 39), montre que ce logis n'est pas inséré dans une cour avec bâtiments d'exploitations. Cependant non loin de là, se trouve une ferme, qui pourrait très bien être la ferme du domaine. À la fin du XVe siècle, période où le logis est sans doute reconstruit, le fief est détenu par la famille de Tucé, dont les seigneurs font parti des personnages les plus importants de la région. Leur ancêtre Bonabes de Tucé est notamment le vassal et « ami » de Pierre de Craon, seigneur de La Ferté-Bernard<sup>278</sup>. L'agencement de ce site peut donc rejoindre ce qui est évoqué dans le texte de Pierre de Crescens.

---

<sup>275</sup> La Forêt, Radray, Coulouanné, Courteil, Juillé, La Babière, La Paysanterie, La Cour à Coudrecieux, Les Bois, La Roche Tabary, La Corbinière, Saint-Denis-des-Eaux, La Renaudière, Le Mont-Porcher, La Coignardièrre, La Ponjardièrre, La Fuye à Cherré, La Grand Porte, Le Château de Dehault, Pré, Combre, Maigné, Chedouet, Le Val, Verdigné, Vaugermain, Congé, La Pinellière, Champ, Les Grandes Pézeries, Courtangis, Romigny, Cogners, La Cour de Gesnes, Le Château de Saint-Paterne, Oigny et le Château de Semur.

<sup>276</sup> DECRESCENZI P. (1230-1320?), *Le Livre des prouffitz champestres... op. cit*, Premier livre, feuillet quatre, chapitre six.

<sup>277</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Bouër, Le Domaine.

<sup>278</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.



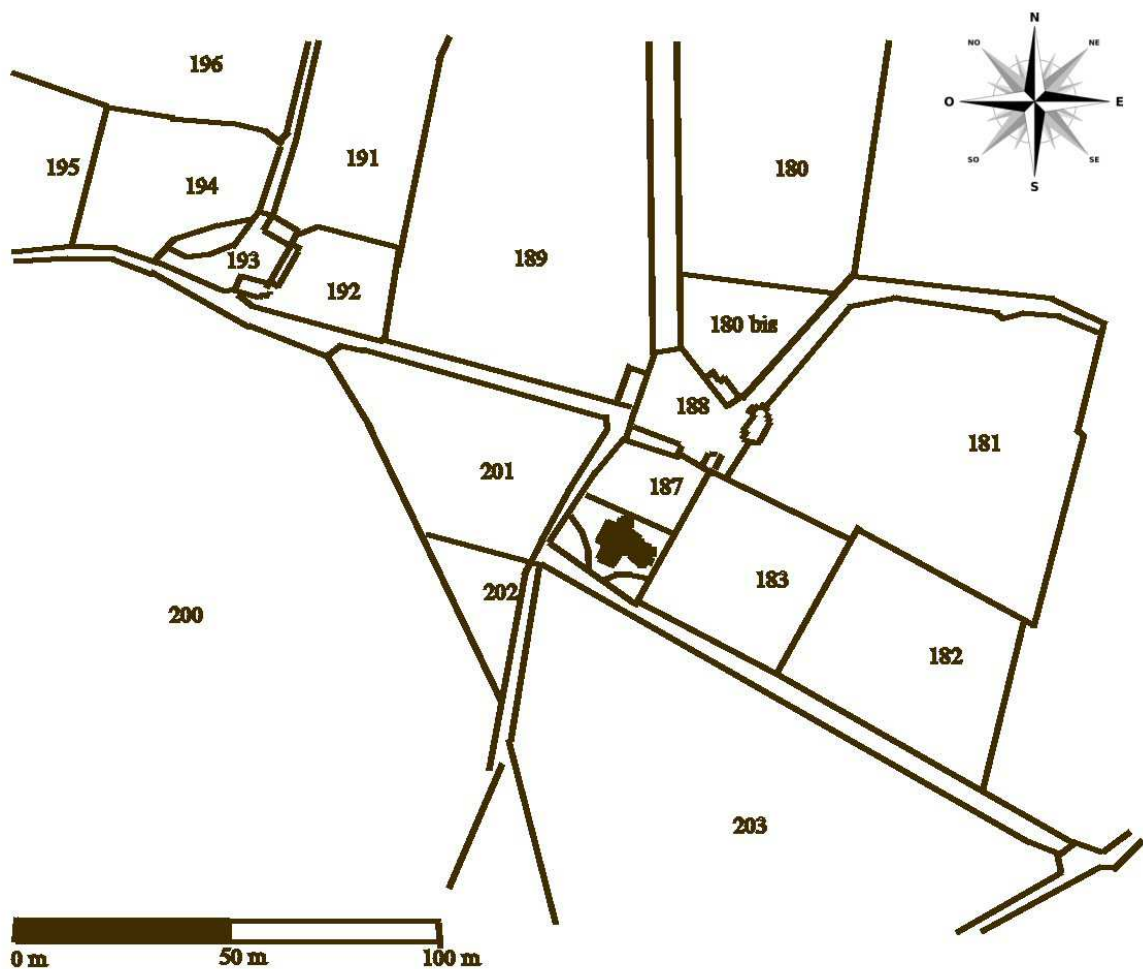


Figure 39 : Cadastre « napoléonien » du Domaine à Bouër

Enfin, pour terminer l'analyse d'implantation, il faut prendre en considération le facteur d'orientation des logis. Les traités agronomiques de la fin du Moyen Âge, donnent aussi des conseils de constructions. En ce qui concerne les orientations, Pierre de Crescens<sup>279</sup>, indique: « Des deux orient telz habitables devons scavoir que la cite que est ouverte vers orient et que de droit le regarde en opposite est saine et de bon air / car le soleil au commencement du iour seslieve dessus et clarifie lair er puis laisse lair clarifie et sen depart et viennent vens subtilz sur elle / lesquels le soleil luy a envoyez et puis si les ensuit et conviennent les mouvemens des vens et du soleil / mais des lieux habitables doccident est a scavoir que la cite qui est decouverte vers la partie doccident et couverte contre orient le soleil ny vient forz que tard et si tost comme il y vient il se commence a esloigner / car il ny vient pas en approchant et pource ne assoutide point lair ne desseche / mais le laisse gros et moiste / et se il leur envoye vens il leur envoye doccident et de midy... ». Il semble donc que l'orientation la plus judicieuse soit sud-est / nord-ouest ou sud-ouest / nord-est car la lumière du soleil est présente tout au long de la journée. L'orientation est-ouest est assez confortable, mais la situation nord-sud, ne capte les rayons du soleil que pour une façade. Cette dernière, est donc en soit la moins confortable.

<sup>279</sup>*Ibid.* Premier livre, feuillet quatre, chapitre cinq.

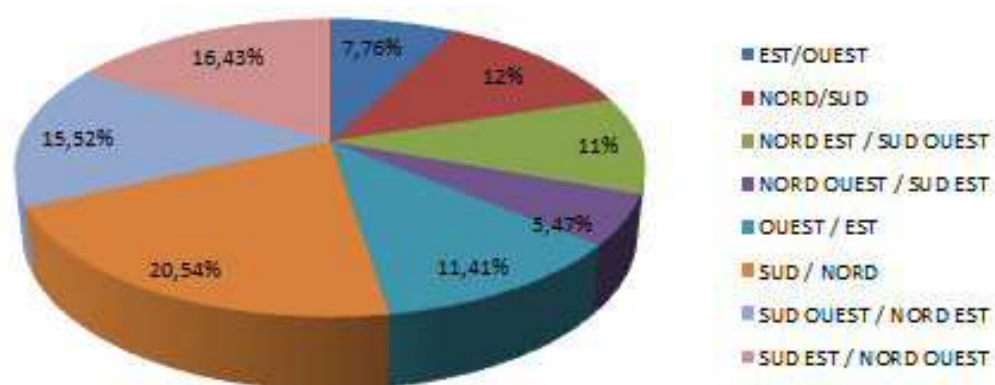


Figure 40 : L'Orientation des logis

Ce premier graphique (cf.fig.40) présente la répartition des logis selon leurs orientations d'implantation. Dans la légende de ce graphique, chaque première orientation correspond à celle de la façade principale du logis. Ainsi, on peut voir que les logis dont la façade principale orientée vers le sud sont les plus nombreuses, suivies par les façades orientées vers le sud-est, puis suivies par les façades orientés vers le sud-ouest. Mais pour une plus grande lisibilité, nous avons ensuite groupé les orientations sans tenir compte de la façade principale, par exemple les façades sud / nord et nord / sud sont groupées sur le graphique suivant.

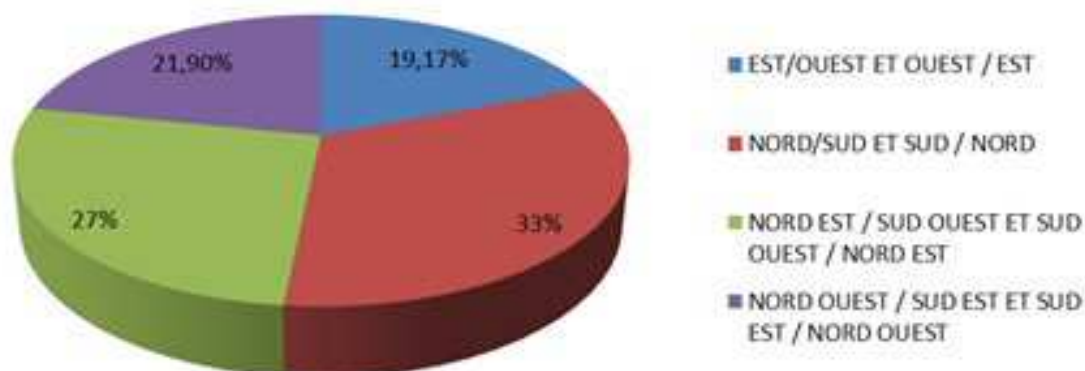
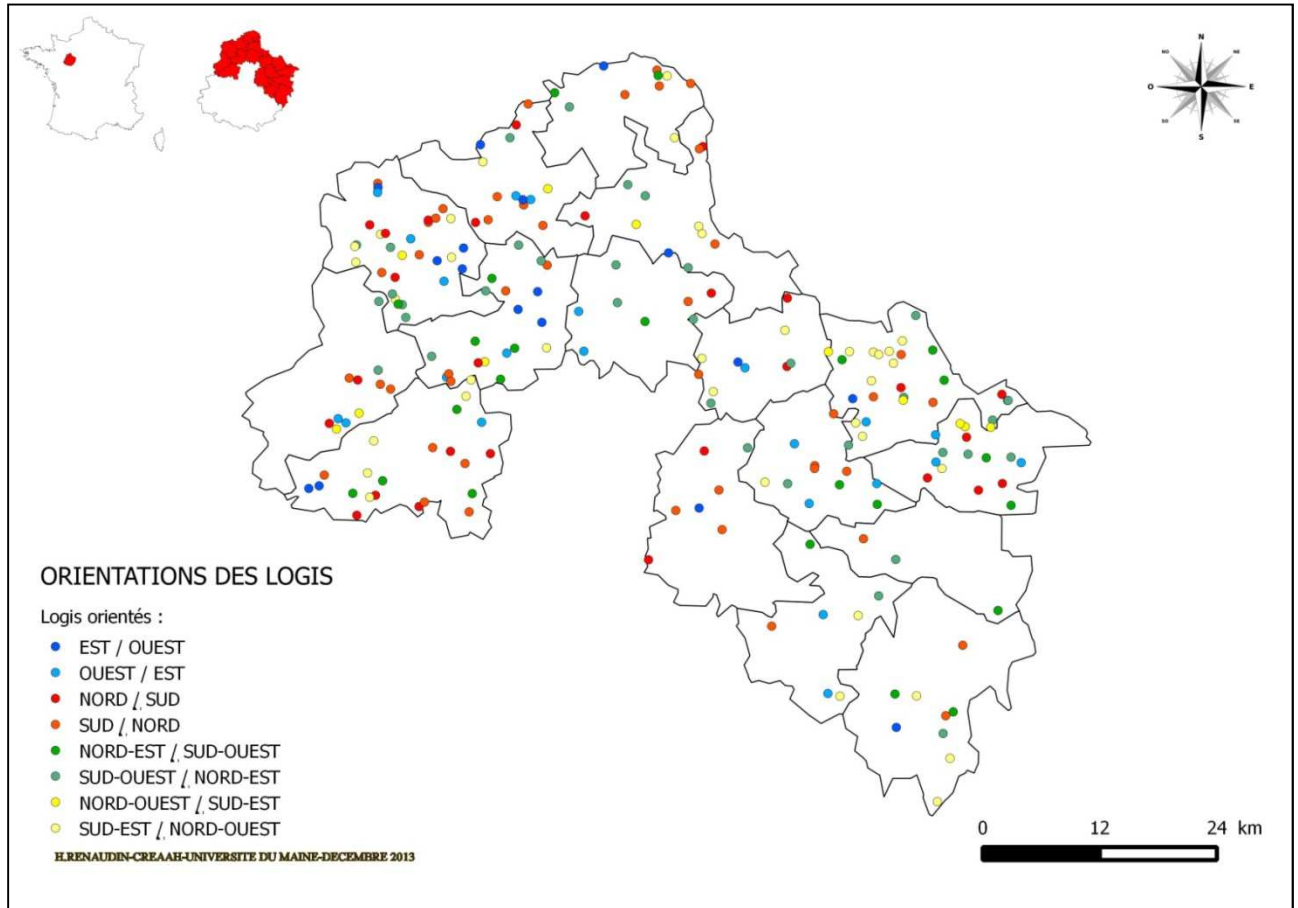


Figure 41 : L'orientation simplifiée des logis

À la lecture de ce dernier graphique (cf.fig.41), il apparaît à première vue que la plus grande part des logis de cette étude soient orientés vers le nord ou le sud, ce qui peut paraître étonnant, étant donné qu'il ne s'agit pas de l'orientation la plus confortable quant à l'ensoleillement de la demeure. Mais si l'on ajoute les orientations nord-est / sud-ouest et les orientations nord-ouest / sud-est, nous arrivons à un taux de 48,9 %, ce qui devient alors l'orientation la plus fréquemment choisie et celle qui semble la plus saine. Reste ensuite l'orientation est / ouest et ouest /est qui totalise un total de 19,17 % et qui est par conséquent la situation la moins choisie de cette étude. La carte suivante (cf.fig. 42) présente la répartition des logis par rapport à leur orientation.



**Figure 42 : Localisation des logis par rapport à leur orientation**

La carte précédente (cf.fig.42) montre de nombreux points dans les tons bleus qui se détachent des autres. S'ils sont présents dans toutes les zones géographiques, ils sont toutefois plus nombreux vers l'ouest. Les points dans les tons rouges orangés sont plus visibles vers le nord-ouest. Les points verts, sont répartis de façon assez égale sur l'ensemble de la zone étudiée, alors que les points dans les tons jaunes sont très présents dans le canton de La Ferté-Bernard à l'est de l'arrondissement.

Tous les éléments analysés ont pu nous apporter de précieux renseignements sur les modes d'implantations de l'habitat seigneurial à la fin du Moyen Âge. La situation et l'implantation des logis ont un impact sur l'aspect de la maison et par conséquent sur sa construction. Suivant les facteurs topographiques, le logis prend un certain aspect qui a des répercussions sur le mode de vie seigneurial. Afin de pouvoir compléter nos données sur l'organisation de la maison noble, nous allons maintenant aborder le thème du développement du peuplement que cette dernière peut éventuellement engendrer.

### 3.3 La question du peuplement

De manière générale, la fonction agricole<sup>280</sup> de la maison noble ne favorise pas l'implantation du site dans une zone fortement peuplée, tout en sachant également que la maison noble se doit d'être le « chef-lieu » de la seigneurie et doit donc se situer au sein de cette dernière. Élisabeth Sirot indique par ailleurs que « la maison-forte et son lieu de culte ont donc contribué à la mise en valeur du sol, à la structuration et à l'encadrement de l'espace rural médiéval tout en développant un modèle d'habitat dispersé »<sup>281</sup>. Toujours selon elle<sup>282</sup>, la maison forte aurait exercé la fonction inverse du château qui est à l'origine d'un mouvement de concentration de l'habitat. Concernant notre étude, les données chiffrées révèlent que les maisons nobles se trouvent effectivement éloignées de grosses cellules de peuplement. Pour ce faire, les distances logis-églises ont été mesurées et les données analysées. La carte et le graphique suivants présentent les résultats (cf.fig.43 et 44).

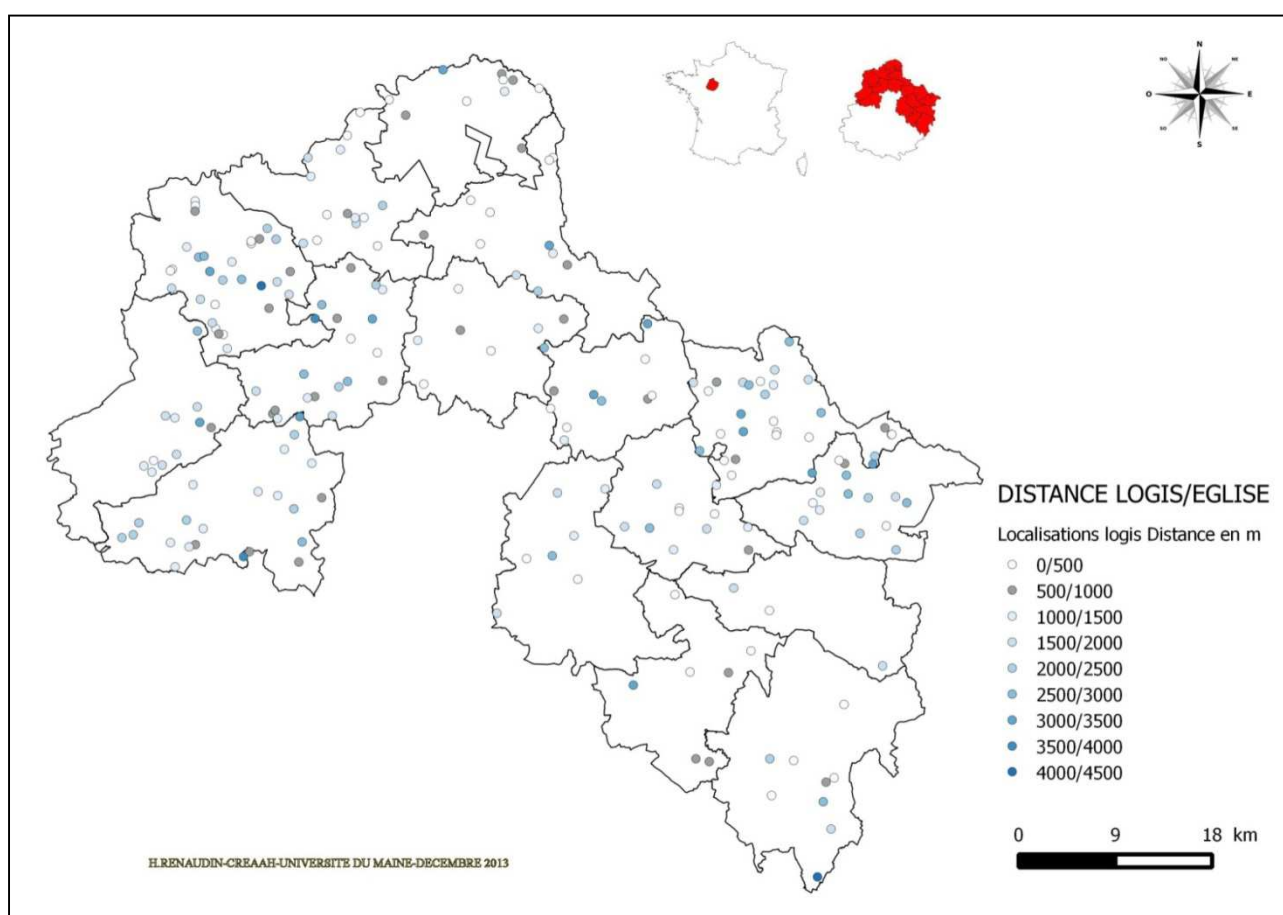


Figure 43 : Localisation des logis selon leur distance par rapport à l'église paroissiale

<sup>280</sup> Notons cependant qu'il peut être possible que certains sites n'aient pas de fonction agricole, mais en l'absence de sources, ou de données sur le terrain il est difficile de pouvoir savoir si le site avait ou non une fonction agricole. En effet, un très grand nombre de bâtiments annexes ont été détruits au fil du temps. Il semble en tout cas, selon l'étude d'Élisabeth Sirot (SIROT É., *Noble et forte maison...op.cit* p. 67), qu'il soit possible que certaines maisons fortes ne soient pas liées à une exploitation rurale majeure et soient plutôt des sites à fonction défensive.

<sup>281</sup> SIROT É., *Noble et forte maison...op.cit* p. 66.

<sup>282</sup> *Ibid.* p. 66.

La carte précédente (cf.fig.43) révèle que si les logis sont rarement très proches de l'église, ils en restent néanmoins peu éloignés, car ils se trouvent rarement à plus de 3 km. On peut également remarquer que les sites les plus éloignés se trouvent situés en grande partie dans les cantons de Fresnay-sur-Sarthe et de Beaumont-sur-Sarthe, alors que vers Saint-Calais, Bouloire, Vibraye, Montfort-le-Gesnois et Tuffé, ils restent relativement proches des villages.

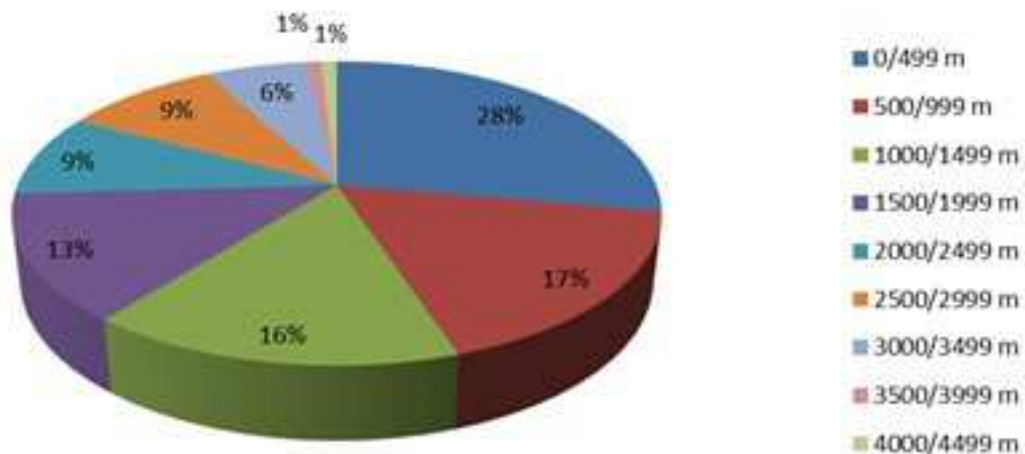


Figure 44 : Distances des logis par rapport à l'église paroissiale

Le graphique précédent (cf.fig.44), montre que 72 % des logis se trouvent implantés à plus de 500 m de l'église et donc du village, mais restent à moins de 4000 m. Un même constat a été fait en Bourgogne par Hervé Mouillebouche, concernant la distance maximale d'éloignement<sup>283</sup>. Mais l'étude dans le détail révèle des disparités. Dans certaines zones géographiques on observe des logis plus proches de l'église paroissiale. En effet, dans le canton de Saint-Paterne, 85,71 % des logis s'élèvent à moins de 500 m de l'église et dans le canton de Mamers, il s'agit de 50 % des logis répertoriés qui sont implantés à moins de 500 m de l'église. Dans les cantons de Saint-Calais, de La Fresnaye-sur-Chedouet, de Marolles-les-Braults, et de La Ferté-Bernard, ce sont entre 44 % et 36,66 % des logis qui sont à moins de 500 m de l'église. Si les maisons nobles sont éloignées de l'église paroissiale, elles le sont rarement à plus de 2 km. Un même constat vaudrait également pour les manoirs bretons. Ainsi Jean-Pierre Ducouret, indique dans l'ouvrage de Claude Mignot et Monique Chatenet : « [...] les manoirs implantés dans des bourgs étant extrêmement rares »<sup>284</sup>. Les logis implantés dans les villages et dans les hameaux ont été relevés et classés par canton dans la graphique suivant.

<sup>283</sup> MOUILLEBOUCHE H., *La maisons fortes en Bourgogne...*, op.cit. p. 431.

<sup>284</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir en Bretagne...* op.cit.p. 59.

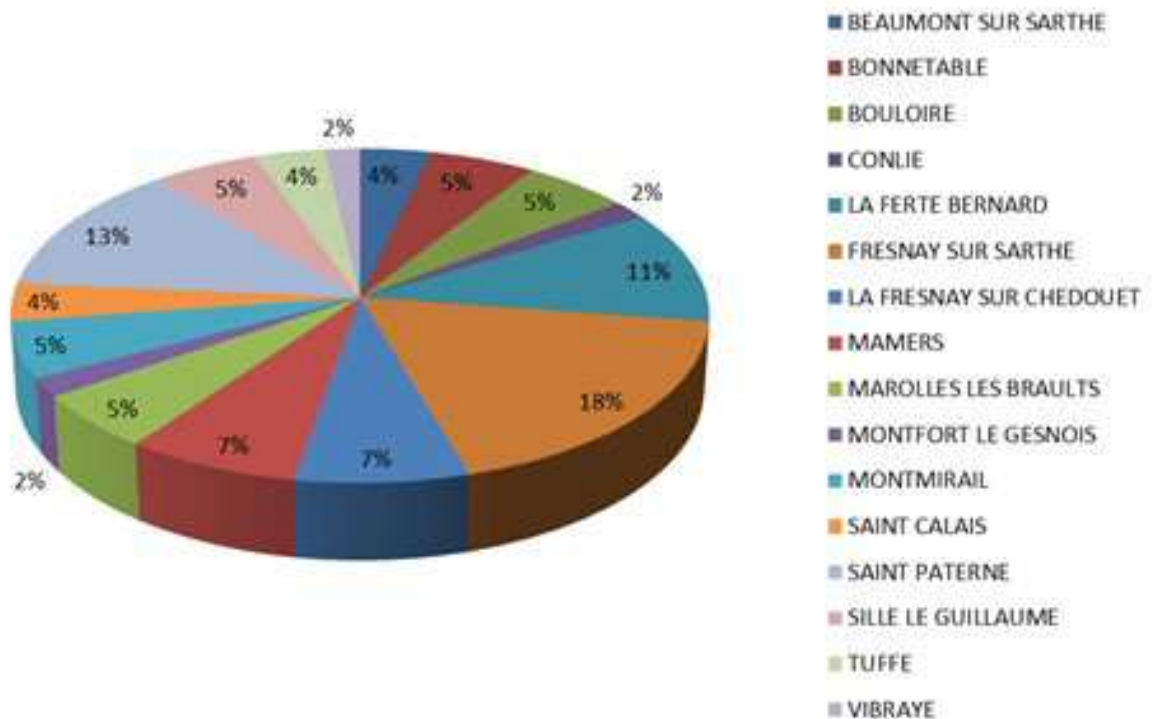


Figure 45 : Répartition par canton des logis implantés dans les villages et hameaux

Le graphique précédent (cf.fig.45), montre que dix logis<sup>285</sup> sont implantés dans un hameau, ce qui représente 4,62 % des maisons nobles étudiées et quatre sont associées à des chapelles<sup>286</sup>. Certains logis sont implantés à peu de distance d'un hameau tel le château des Loges à Coudrecieux<sup>287</sup> non loin du hameau des Loges, le château de La Renaudière à Neuvy-en-Champagne<sup>288</sup> près du hameau de Saint-Julien, le château du Val à Saint-Rémy-du-Val<sup>289</sup> aux abords du hameau du Val ou celui du château de Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet<sup>290</sup> près du hameau de Saint-Paul. Il se pourrait que ces petits hameaux aient été des centres paroissiaux ou des annexes. Les deux derniers villages évoqués ont totalement disparu, et il subsiste seulement le château à Saint-Paul, et le château et l'église du Val. Des logis sont en revanche directement implantés dans des chefs-lieux de paroisses. Ils sont au nombre de quarante-six et représentent 21,29 % de la totalité des maisons nobles répertoriées.

<sup>285</sup> La Motte à Vernie, L'Habit à Domfront-en-Champagne, Lévrigné à Assé-le-Boisne, La Chapelle à Sougé-le-Ganelon, Le Gué Ory à Sougé-le-Ganelon, Le Coudrai au Chenai, Le Val à Saint-Rémy-du-Val, Saint-Gilles à Saint-Paterne, Pommeray à Crissé et La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean.

<sup>286</sup> L'Habit à Domfront-en-Champagne, La Chapelle à Sougé-le-Ganelon, Le Val à Saint-Rémy-du-Val et Saint-Gilles à Saint-Paterne dont les rattachements sont mal identifiés.

<sup>287</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Coudrecieux, Les Loges.

<sup>288</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Neuvy-en-Champagne, La Renaudière.

<sup>289</sup> Voir volume du canton de Mamers, commune de Saint-Rémy-du-Val, Le Val.

<sup>290</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Chedouet.

Cette situation au cœur de village, concerne entre autres des logis faisant face directement à l'église comme tel est le cas pour quatorze des sites étudiés<sup>291</sup>. D'autres demeures, qui sont au nombre de vingt-deux, sont implantées au contraire en lisière du village<sup>292</sup>. Il est également intéressant de mentionner, avec un objectif de comparaison les logis de deux châteaux implantés dans des bourgs castraux.

En effet, les logis des châteaux de Bouloire<sup>293</sup> (cf.fig.7) et de La Ferté-Bernard<sup>294</sup> (cf.fig.8) sont des cas particuliers dans cette étude. Selon Daniel Pichot, ces châteaux implantés dès les XIe-XIIe siècles auraient été des pôles habituels dans le phénomène de polarisation du peuplement<sup>295</sup>. Ce fait, montre bien que ces deux sites sont très différents des autres étudiés. Nous ne savons pas vraiment à quel moment ces deux châteaux furent bâtis en pierre, car les logis aujourd'hui visibles sont datables des XVe-XVIe siècles après les destructions occasionnées par la guerre de Cent Ans.

L'exemple de Bouloire, tel qu'il se présente aujourd'hui montre une volonté de rapprochement entre le pôle seigneurial et le pôle ecclésiastique qui se trouvent à 40 m l'un de l'autre. Ce processus est observé pour de nombreux sites et s'accompagne également d'une volonté du seigneur de réorganiser, fixer et développer le peuplement<sup>296</sup>. Le cadastre de 1834, dit « napoléonien »<sup>297</sup>, montre bien la proximité entre le corps de logis principal et l'église paroissiale. Le logis est datable par son architecture de la fin du XVe siècle (cf.fig.7). Sa reconstruction aurait été autorisée par Lettre patentes de Louis XI en 1466<sup>298</sup>. Si le logis n'a pas connu de grandes modifications, un certain nombre de bâtiments de la cour ont été détruits, puisqu'aujourd'hui seuls le logis et une partie du mur d'enceinte subsistent. L'histoire de Bouloire comporte des personnages intéressants qui ont sans doute, œuvré pour le développement du château. L'étude de l'histoire de Bouloire, montre bien l'importance des familles en possession de cette seigneurie dont certains membres ont de hautes fonctions à la cour.

---

<sup>291</sup> Le Château de Juillé, La Grande Maison à Briosne-les-Sables, Le Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué, La Grande Porte à Cherré, La Cour à Saint-Aubin-des-Coudray, une maison seigneuriale située à Saint-Georges-le-Gaultier, Les Grandes Maisons à Saint-Léonard-des-Bois, une maison seigneuriale à Roullée, L'auditoire de Justice à Contilly, La Cour à Vezot (logis du XIIIe siècle hors *corpus*), une maison seigneuriale à Thoigné, La Cour à Saint-Gervais-de-Vic, Le Puy Dodo à Fyé et La Cour à Sceaux-sur-Huisne.

<sup>292</sup> Le Bordage à Briosnes-les-Sables, Haut-Eclair à Nogent-le-Bernard, La Cour à Coudrecieux, Le Pressoir et Saint Marin à Theligny, La Roche à Villaines-la-Gosnais, L'Echenay à Assé-le-Boisne, La Jarretière à Douillet-le-Joly, Le Logis à Montreuil-le-Chétif, Courpotain à Blèves, Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, Les Grandes Maisons à Saosnes, La Besnardière à Dissé-sous-Ballon, Le Pin à Lucé-sous-Ballon, La Grande Mérie à Courgenard, Le Château de Cogners, Le Manoir au Chevain, Le Château de Saint-Paterne, La Brochère à Rouez-en-Champagne, Le Cœur et La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru et Le Château de Semur.

<sup>293</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

<sup>294</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>295</sup> PICHOT D., « L'occupation du sol en pays bocager...*op.cit.* p. 12.

<sup>296</sup> Ce constat est fait notamment pour le château de Vitré en Bretagne. PICHOT D., « Vitré : une ville et son château », *Des Villes à l'ombre des châteaux, naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Âge*, sous la direction d'André Chédeville et de Daniel Pichot, Actes du colloque de Vitré (16-17 octobre 2008), PUR, Rennes, 2010, p. 18.

<sup>297</sup> ADS, C3 du bourg, 356-750, PC 043/026.

<sup>298</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *La Province du Maine*, Le Mans, 1906, p. 152-159, (p.154).

Le premier seigneur connu serait Rahier I<sup>er</sup> de Bouloire qui apparaît en 1037 dans l'acte de fondation du prieuré de Saint-Gildéric à Lavardin près de Montoire<sup>299</sup>. La reconstruction du logis, tel qu'on le voit aujourd'hui est commanditée par François de L'Esparvay, qui détient la seigneurie entre 1465 et 1495<sup>300</sup>. Originaire de Bretagne, il fait partie des cinquante-et-une lances de l'ordonnance du duc de Bretagne qui sont chargées de garder Clisson en 1464<sup>301</sup>. Il possède également le fief de Persquen dans l'actuel département du Morbihan et est aussi maître d'hôtel et chambellan du roi<sup>302</sup>. Le logis de Bouloire, n'est donc pas son habitation principale, d'où l'aspect relativement modeste de son architecture.

En effet, Le logis de plan rectangulaire, orienté ouest-est et dont les dimensions sont de 16, 50 m de longueur pour 8, 80 m de largeur se situe au fond et au centre de ce qui était l'ancienne cour. Vers l'orient, le logis s'adosse aux vestiges de l'ancienne courtine ayant conservé deux tours rondes. Le logis dont l'aspect architectural est relativement « épuré », est cependant agrémenté d'une tour d'escalier hexagonale hors-œuvre dont l'ampleur est importante. Cette tour très haute, avec son échaugette, est quasiment dans l'axe de l'entrée de la basse-cour et de la haute-cour. L'entrée principale dans le logis se fait par une porte ornée de sculptures gothiques, surmontée d'un gâble logé dans cette tour d'escalier. La présence de cet élément architectural aux caractéristiques exacerbées signale par sa symbolique le pouvoir d'un personnage d'importance qui n'est pas ou peu présent sur le site. La façade principale est éclairée par trois grandes fenêtres à croisée et une fenêtre à traverse. De petites ouvertures chanfreinées, ainsi qu'une lucarne laissent passer la lumière dans le tour d'escalier. Cette façade orientée vers l'ouest est caractéristique des logis non défensifs qui apparaissent après la guerre de Cent Ans. Cette façade est très différente de celle orientée vers l'est. Celle-ci ne comporte aucune ouverture au rez-de-chaussée. Seules deux fenêtres à traverse éclairent les deux chambres de l'étage. Cet aspect plus défensif est renforcé par la présence d'une tour tronquée au centre, vestige probable de l'ancien mur d'enceinte, sur lequel a été rebâti l'actuel logis. Le logis de Bouloire est le seul site de notre étude à présenter cette caractéristique, lui conférant un aspect à la fois militaire et plus résidentiel.

Cette description montre à quel point, le logis du château de Bouloire peut répondre aux caractéristiques des logis étudiés, d'où son intégration à notre *corpus*, malgré une mise en défense importante et le fait que ce site soit à l'origine de la création d'un bourg castral.

À La Ferté-Bernard, le château est éloigné de l'église de 243 m, et s'élève dans un fond marécageux entre les bras divagants des rivières Huisne et Même, ce qui rend très certainement un siège assez difficile. Le cadastre de 1826, dit « napoléonien »<sup>303</sup>, montre bien la proximité entre le corps de logis principal et les halles, datant du XVI<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>299</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *La Province du Maine*, Le Mans, 1902, p. 212-213. Il cite ici le *Cartulaire blésois de Marmoutier*, par l'abbé Métais, p. 15 et le *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois*, par M. de Trémault, p. 290

<sup>300</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire »..., *op. cit.*, p. 290 / FROGER L., « La Baronnie de Bouloire », *La Province du Maine*, novembre 1895, p. 340-343, (p. 341).

<sup>301</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *La Province du Maine*, Le Mans, 1906, p. 152-159, (p. 156-157).

<sup>302</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire »..., *op. cit.*, p. 157-158.

<sup>303</sup> ADS, E. Dèv. 37-725, PC 133/012. Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.



Le logis est datable par son architecture de la fin du XVe siècle. Des pierres d'arrachement témoignent aujourd'hui encore d'une destruction partielle de l'édifice. Le bourg s'est développé dans l'ancienne basse-cour du château. Ainsi un petit peu plus loin se trouve la remarquable église Notre-Dame-des-Marais, bâtie entre 1450 et 1623. Le cœur historique de la ville est encore en partie ceint d'une muraille ayant conservé l'une de ses portes prenant le nom de Saint-Julien. Cette porte a été bâtie après la guerre de Cent Ans et présente deux tours encadrant une porte charretière et une porte piétonne.

L'histoire de Bouloire comporte des personnages intéressants qui ont très sans doute, œuvré pour le développement du château. L'étude de l'histoire de Bouloire, montre bien l'importance des familles en possession de cette seigneurie dont certains membres ont de hautes fonctions à la cour, où détiennent la couronne<sup>304</sup>, ce qui en fait un cas particulier dans cette étude. Il est évident que le logis de La Ferté-Bernard, n'est pour la plupart de ces seigneurs pas leur habitation principale, d'où l'aspect relativement modeste de son architecture au regard des autres résidences de tous ces personnages d'importance. Concernant l'origine du site, il semble qu'un *castrum* aurait été établi vers 1025-1026 par l'évêque du Mans, Avesgaud, fils du seigneur de Bellême pour créer un refuge lors de ses confrontations avec le comte du Maine Herbert Eveille-Chien<sup>305</sup>. Après avoir été détenu pendant plusieurs siècles par d'importants seigneurs, La Ferté-Bernard arrive en 1346, par héritage entre les mains de la famille de Craon et notamment de Guillaume de Craon dit Le Grand, vicomte de Châteaudun<sup>306</sup>. Son deuxième fils, Pierre hérite de la seigneurie et on sait qu'il réside au château de La Ferté-Bernard.

---

<sup>304</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château. Les rois sont Philippe VI, Jean II Le Bon, Louis XI et Charles VIII.

<sup>305</sup> COMMISSION RÉGIONALE D'INVENTAIRE DES PAYS DE LA LOIRE, *Sarthe, canton de La Ferté-Bernard*, Imprimerie Nationale, Paris, 1983, p. 201 / ADS 18 J 502 : Délibération du Conseil municipal en date du 24 avril 1961. BELLANGER R., *Le Pays Fertois et La Ferté-Bernard*, éd. R. Bellanger, La Ferté-Bernard, 1933, p. 10. Dans cet ouvrage, l'auteur avance la date de 994, quant à l'établissement d'Avesgaud à La Ferté-Bernard / SIGURET P., « Aux confins du Perche...*op.cit.* p. 5. / CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard ...op.cit.* p. 8 et 10 / CORDONNIER P., *Au Pays fertois et au Perche-Gouet*, Société historiques et archéologique du Maine, Le Mans, 1967, p. 143 et 147 / BOUTON A., « La Baronnie de La Ferté, géographie...*op.cit.* p. 215-216 / CORDONNIER P., *Voyage aux collines vertes (Fertois et au Perche-Gouet 4 juillet 1946)*, Société historique et archéologique du Maine, Le Mans, 1946, p. 10. / CHARLES M. L., *Histoire de La Ferté-Bernard...op.cit.* p. 10. / QUESNE S., *La châtelainie de La Ferté-Bernard...op.cit.* p. 26 / PESCHE J-R., *Dictionnaire topographique...op.cit.* t. 2, p. 311.

<sup>306</sup> BOUTON A., « La Baronnie de La Ferté »..., *op. cit.* p. 221 / CHARLES M.L., *Histoire...*, *op. cit.* p. 17 / QUESNE S., *La châtelainie...*, *op. cit.* p. 38. Voir AN., X1c 3/b n° 261.

On peut penser qu'une partie du logis tel que nous pouvons le voir aujourd'hui ait été commandité par cet homme. Cependant, nous savons également qu'après sa tentative d'assassiner le connétable Olivier de Clisson le 13 juin 1392<sup>307</sup>, et sa fuite chez son cousin Jean IV de Montfort, duc de Bretagne<sup>308</sup>, le château de La Ferté-Bernard<sup>309</sup> est saisi par Charles VI et en partie démantelé<sup>310</sup>. Il échappe d'ailleurs de justesse à la destruction totale à la demande du frère du roi, Louis d'Orléans, qui souhaite que la seigneurie de La Ferté-Bernard lui soit donnée en 1392. On peut alors également penser qu'une partie du logis a été rebâtie par ce prince, comme c'est le cas pour l'oratoire de la chapelle Saint-Lyphard située dans la cour du château. Celle-ci, semble-t-il, correspondait directement au logis à cette époque, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui<sup>311</sup>. Mais après la confiscation de 1392, la seigneurie et le château n'ont probablement jamais accueilli les nouveaux seigneurs. Pour Louis d'Orléans déjà, il est certain qu'il n'y réside pas (peut-être n'y fait-il que quelques séjours ?), malgré la construction de l'oratoire dans la chapelle Saint-Lyphard. Le logis de La Ferté-Bernard ne se caractérise pas par son luxe. Si Louis d'Orléans en avait fait sa résidence, le lieu aurait certainement été plus luxueux à l'image des prestigieux logis dont il est à l'origine tels La Ferté-Milon<sup>312</sup> et Pierrefonds<sup>313</sup>. D'ailleurs, le site de La Ferté-Bernard, ne figure pas sur la carte des châtelainies et châteaux possédés par Louis d'Orléans ; carte réalisée par Jean Mesqui, où il place cependant la châtelainie de Sablé-sur-Sarthe<sup>314</sup>. Le site a connu par ailleurs quelques sièges par la suite, ce qui peut nous laisser penser que le logis a pu connaître d'autres destructions. Concernant le bâti, le château de La Ferté-Bernard, était fortifié par une double enceinte de murs séparés par de profonds fossés en eau. La résidence dans son état actuel est sans doute le résultat de travaux par Louis d'Orléans sur le logis ancien, mais nous ignorons les campagnes postérieures de remaniements comme de destructions. Le château fut sans doute complété par ce seigneur d'une tour porche et d'une chapelle. Comme il vient de l'être évoqué, les éléments défensifs se renforcent (un boulevard d'artillerie est toujours visible et un soin particulier semble avoir été porté sur le châtelet d'entrée d'après les sources iconographiques du XVIIe siècle<sup>315</sup>. En ce qui concerne le logis, il est adossé à la courtine sud. La façade est très dénaturée.

<sup>307</sup> ADS 18 J 502. / LAMBERDIERE G., *Histoire de La Sarthe à partir d'un village et ses environs, Assé-le-Riboul et le pays belmontais*, Le Mans, 2006, t. 1, p. 153 / SIGURET P., « Aux confins du Perche... », *op. cit.* p. 9 / CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard...*, *op. cit.* p. 58 / CORDONNIER P., *Au Pays fertois...*, *op. cit.* p. 143 / BOUTON A., « La Baronnie de La Ferté »..., *op. cit.* p. 221 / CHARLES M.L., *Histoire...*, *op. cit.* p. 17 / QUESNE S., *La châtelainie...*, *op. cit.*, p. 38.

<sup>308</sup> Tout cet épisode est relaté dans G. LAMBERDIERE, *Histoire...*, *op. cit.* p. 153-154 / CHARLES M.L., *Les sires de La Ferté-Bernard...*, *op. cit.* p. 60.

<sup>309</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>310</sup> ADS 18 J 502 / BELLANGER R., *Le Pays Fertois...*, *op. cit.* p. 20 / CHARLES M.L., *Les sires de La Ferté-Bernard...*, *op. cit.*, p. 60 / CORDONNIER P., *Au Pays fertois...*, *op. cit.* p. 143 et 147 / QUESNE S., *La châtelainie...*, *op. cit.* p. 38. / PESCHE J-R., *Dictionnaire Topographique...*, *op. cit.* t. 1, p. 317.

<sup>311</sup> COMMISSION REGIONALE D'INVENTAIRE DES PAYS DE LA LOIRE, *Sarthe...op.cit.* p. 201 / HARDY J. *Les chapelles castrales et manoriales du Maine, inventaire pour l'arrondissement de Mamers à la fin du Moyen Age*, Mémoire de maîtrise, Université du Maine, sous la direction d'Annie Renoux, 1998, p.149.

<sup>312</sup> La Ferté-Milon est située dans le département de L'Aisne en Picardie.

<sup>313</sup> Pierrefonds est situé dans le département de L'Oise en Picardie.

<sup>314</sup> MESQUIN J. / RIBERA-PERVILLE C., « Les châteaux de Louis d'Orléans et leurs architectes 1391-1407) », *Bulletin Monumental*, 1980, p. 293-345, (p. 294).

<sup>315</sup> Dessin restitué dans SIGURET P. « Aux confins du Perche...op.cit. p. 6 et 10.

Le logis dans son état actuel est insuffisant pour évoquer les constructions de Louis d'Orléans, mais son aspect relativement modeste, par rapport aux hautes fonctions des différents seigneurs de ce site, font de ce logis un bâtiment qui peut répondre aux caractéristiques des logis étudiés. C'est pourquoi, il a été intégré à notre *corpus*, malgré une mise en défense importante et le fait que ce site soit à l'origine de la création d'un bourg castral.

Les deux logis des châteaux de Bouloire et de La Ferté-Bernard ont donc des points communs dans leur organisation architecturale et dans leurs décorations avec les petits logis confortables, qui sont « à la mode ». Dans les deux exemples donnés, la façade principale et l'entrée font face à l'entrée du château et les tours d'escalier par leur élévation et leur ampleur expriment le pouvoir.

Ce dernier point a donc pu montrer que les logis nobles étudiés ne sont que très rarement à l'origine d'une cellule de peuplement et qu'ils sont en général assez éloignés des cœurs des villages. Les logis ayant pu susciter la création d'un bourg ou tout du moins l'aider à se développer font figure d'exceptions dans cette étude et n'y sont intégrés que par l'aspect relativement modeste de leur logis, alors que les droits qui sont attachés sont assez importants, contrairement au reste des maisons de cette étude. Ce troisième chapitre a donc permis de mettre en lumière les stratégies d'implantations de ces logis, contribuant à leur dimension fonctionnelle, car ils sont avant tout le siège d'une exploitation agricole.

## CONCLUSION

Le premier chapitre dédié à la définition du logis noble montre donc la diversité des termes évoquant les possessions du seigneur, avec l'utilisation fréquente de qualificatifs faisant référence au domaine en général. En effet, sur les huit-cent-quatre-vingt mentions relevées, seules quatre-vingt-quinze mentions définissent directement le logis. Les termes employés pour la résidence noble sont « **maison et maison seigneuriale** », « **logis** », « **hébergement** », « **maison manable** », « **maison manable et seigneuriale** », « **métairie** », « **manoir** », « **hostel** », « **ferme** », et « **domicile** ». Mais il est intéressant d'évoquer que ces qualificatifs n'apparaissent pas dans les sources écrites utilisées aux XIe-XIIIe siècles, où ne sont présentes que les mentions faisant référence au domaine. On constate, que la présence dans les sources écrites, des termes définissant le logis se développe au fil du temps. Parmi les qualificatifs de la maison noble, le plus employé est « **hébergement** » avec vingt-sept mentions. Le terme « **manoir** », si employé aujourd'hui pour définir ce type d'habitat n'apparaît que huit fois. Cette étude des sources écrites a aussi permis de voir que cette documentation pouvait être le reflet d'une certaine évolution d'un site, afin d'approfondir la question de l'implantation. Dans les textes, certains logis gardent le même statut tout au long de la période étudiée. Ce fait concerne plus particulièrement les lieux de petite et moyenne importance qui ne se sont pas vraiment développés. D'autres perdent leur caractère noble et se transforment en ferme ou en métairie. Ceci est néanmoins rare pour la période étudiée, alors que c'est plus fréquent aux XVIIe-XVIIIe siècles. Sur le terrain, ce phénomène peut également se vérifier et explique certains remaniements. L'étude globale des sources, si on les consulte jusqu'au XVIIIe siècle, montre que certains logis ont des qualificatifs reflétant leur importance allant en s'accroissant. Ainsi, nous pouvons mieux comprendre pourquoi certains des logis étudiés ont subi d'importants remaniements au XVIIIe siècle afin d'être davantage au « goût du jour ».

Nous avons également tenté de comprendre comment les qualificatifs peuvent être attribués à une maison noble, mais nous n'avons pas réussi à déterminer une règle précise, même s'il semble qu'il y ait une certaine rigueur dans leur attribution. Les différences de statuts sont sans doute dues à l'évolution du vocabulaire entre le XIVe et le XVIe siècle.

Il faut également prendre en considération l'éventuelle mise en défense qui accompagne le logis et qui contribue au prestige de la maison, rejoignant ainsi la problématique des maisons fortes. Tout seigneur ne peut édifier une forteresse, car il s'agit d'un véritable privilège. La détention du logis et de son domaine est source de promotion sociale ce qui séduit aussi bien les détenteurs nobles que roturiers. Ce type d'habitat permet alors pour certains détenteurs d'affirmer leur pouvoir. L'aspect de la construction est ainsi codifié et suit un modèle bien spécifique, comme nous l'évoquerons par la suite. Il peut être ajouté que, malgré la présence de quelques éléments défensifs, les logis sont plutôt des demeures de plaisances, ainsi que des exploitations agricoles comme nous l'évoquerons de nouveau par la suite.

La définition du logis noble passe également par l'aspect qu'il peut avoir et ce notamment grâce à son plan. Il ressort dans de nombreux ouvrages, que les plans les plus courants pour la période étudiée sont rectangulaires, en T et en L, ce qui devra être vérifié concernant notre zone d'étude dans la troisième partie de cette thèse consacrée à l'architecture des maisons nobles.

Si la recherche d'une définition du logis apporte des éléments intéressants permettant de mieux appréhender l'habitat noble, une remise en contexte permet également d'enrichir les données collectées sur le terrain ; ce qui a fait l'objet du deuxième chapitre de cette partie. Tout d'abord le contexte géographique montre notamment que la région du nord-est et de l'est du Haut-Maine est composée de divers paysages qui peuvent avoir un impact sur l'aspect des logis avec l'utilisation de matériaux de constructions provenant des environs, sujet également abordé dans la partie consacrée à l'architecture. L'évocation de la géologie devrait permettre de constater si les pierres utilisées ont pu être extraites sur place, donnant ainsi un vrai style architectural lié aux différents paysages rencontrés.

Le contexte historique montre que la période étudiée est riche en événements aussi bien au niveau national que local, car elles se rejoignent en de nombreux points. La première partie consacrée à la guerre de Cent Ans montre l'impact important qu'elle a pu avoir sur le maillage régional de l'habitat noble. Pendant plus d'un siècle, la région est sillonnée par des troupes armées pillant et détruisant les différents domaines se trouvant sur leur passage. La seigneurie régionale est également victime de cette guerre, car certains des seigneurs évoqués dans cette étude meurent lors de batailles, ou y sont blessés. D'autres sont de véritables héros tels Ambrois de Loré. Il résulte de ce contexte difficile une merveilleuse période de reconstruction, abordée dans la deuxième partie du contexte historique. La grande majorité des logis répertoriés dans notre *corpus* sont le résultat de cette grande période de reconstructions, mais il s'avère qu'elle ne fut pas immédiate. Souvent les travaux s'organisent en plusieurs campagnes de constructions ou de reconstructions, sans doute à cause de problèmes financiers. Ce fait peut expliquer l'aspect hétérogène de certains des logis étudiés comme nous le verrons dans la partie consacrée à l'architecture. Un point a également été fait sur les guerres d'Italie ; ceci pour deux raisons. La première révèle les fonctions militaires des seigneurs de la fin du XVe siècle et du début du XVIe siècle, dans un conflit qui ne se déroule pas dans notre zone d'étude. Il est alors intéressant de voir si « l'exotisme » italien a pu les influencer dans le choix de certaines constructions.

Ainsi il faut envisager la manière dont cela peut se refléter (ou pas) sur l'aspect architectural de leurs maisons. Il semblait donc important d'évoquer ce contexte et de lister les seigneurs y ayant pris part afin de mieux comprendre la réelle influence qu'a pu avoir l'art italien dans notre région grâce à l'étude architecturale de la dernière partie de cette thèse. Enfin, la foi tenant une place importante dans la vie des seigneurs du XVIe siècle, l'évocation des Guerres de religion dans un troisième point est incontournable et explique d'une certaine manière la présence d'éléments défensifs sur les façades des logis étudiés. Toute cette remise en contexte, permet de mieux comprendre la deuxième partie de cette étude qui est consacrée au personnage du seigneur, étant donné que ces points sont étudiés au travers de l'histoire de chaque site documenté.

Enfin, la localisation de chaque logis a permis de définir les grandes zones d'implantations (selon la vision que nous avons aujourd'hui à l'étude du bâti qui subsiste) se concentrant sur les zones correspondant aux cantons de Fresnay-sur-Sarthe, La Ferté-Bernard, Beaumont-sur-Sarthe, et Conlie. Il se dégage ainsi une grande zone qui comprend alors Conlie, le sud du canton de Sillé-le-Guillaume, Beaumont-sur-Sarthe, Fresnay-sur-Sarthe, Saint-Paterne et le nord de La Fresnaye-sur-Chedouet. Une autre grande zone se dégage sur l'orient du département avec les deux cantons de La Ferté-Bernard et Montmirail.

Les zones les plus désertes correspondent aux espaces boisés. Mais il s'agit d'un état actuel des lieux car chaque paroisse devait compter plusieurs fiefs. Á l'étude des zones d'implantations, nous remarquons aujourd'hui qu'un grand nombre de communes ne comportent aucun logis, ce qui nous pousse à conclure que beaucoup de maisons nobles ont du disparaître, alors que d'autres communes peuvent compter jusqu'à quatre ou cinq logis.

Comme il l'a été évoqué, les choix d'implantation des logis sont très importants pour le bon fonctionnement de la maison en tant qu'exploitation agricole et chef-lieu de la seigneurie. Le seigneur prend en considération les aspects topographiques et géologiques, afin de bâtir le logis sur l'emplacement le plus judicieux. L'implantation de la maison noble témoigne d'un « art de vivre » spécifique. Ainsi, les logis sont peu éloignés d'un point d'eau (58 % d'entre eux à moins de 500 m) et d'un bois (48 % à moins de 500 m également). Cependant, ils se trouvent rarement au bord d'une rivière et encore moins dans une forêt ou à sa lisière. C'est donc pour cette raison que les cantons comportant une forêt comptent beaucoup moins de logis que ceux qui ont peu d'espaces boisés. L'éloignement relatif de la rivière semble, quant à lui, tout à fait notable en ce qui concerne les petits logis étudiés, contrairement aux « bourgs castraux », qui de taille conséquente, se trouvent situés sur un cours d'eau d'importance. Mais rares sont les sites placés dans une zone éloignée d'un cours d'eau. Les préconisations avancées par Pierre de Crescens sont donc suivies à la lettre concernant cet aspect de l'implantation de la maison.

L'intérêt économique qui résulte de cette proximité, mais aussi bien évidemment le confort que peut apporter la présence d'eau vive pour la vie quotidienne dans le domaine expliquent les choix d'implantations des résidences aristocratiques sur les cours d'eau. L'autre élément qui semble être important dans l'implantation des logis est l'ancienne occupation du site qui peut renforcer l'influence du seigneur. Après une étude réalisée à l'aide des sources et de la bibliographie, il apparaît que quatre-vingt-sept sites (40 % des logis étudiés) sont mentionnés dans des documents antérieurs à la construction visible aujourd'hui. Sur le terrain, on peut également relever la présence de quelques mottes.

Certains sites comportent également un logis ancien à côté d'un logis plus récent, alors que certaines maisons nobles ont conservé des parties des XIIIe- XIVE siècles complétées par des parties des XVe-XVIe siècles.

Entre également en ligne de compte, l'implantation du logis en lui-même au sein du domaine. De l'étude réalisée sur le terrain concernant la topographie, ressort que 71 % d'entre eux sont en position à mi-pente, 12 % d'entre eux sont en vallée, 9 % d'entre eux sont en position dominante et 8 % d'entre eux sont en plaine. Ainsi la situation à mi-pente est largement préférée à toute autre, ce qui est préconisé par Pierre de Crescens et Olivier de Serre dans leurs ouvrages consacrés à l'agronomie puisque cette situation permet de mieux protéger les bâtiments des pluies et des inondations. L'implantation du logis au sein même de la cour est aussi digne d'intérêt. S'il est tentant de croire que sa place serait face à l'entrée, la lecture de l'ouvrage de Pierre de Crescens indique qu'il doit plutôt être situé sur le côté du chemin traversant la cour et non pas face à l'entrée. Nous avons pu voir sur les cadastres dit « napoléoniens », qu'il s'agissait de la situation la plus courante puisqu'elle représente 37, 5 % des logis étudiés, contre 17, 12 % faisant face à l'entrée. Les 45, 3 % restants ne sont pas renseignés.

Une fois le logis installé dans la cour, son orientation est un autre élément à prendre en considération. Ce choix a une incidence sur le confort de la maison. Selon Pierre de Crescens, il semble que l'orientation la plus judicieuse soit sud-est / nord-ouest ou la sud-ouest / nord-est car la lumière du soleil est présente tout au long de la journée. L'orientation est-ouest est assez confortable. La situation nord-sud apporte un confort moindre car on ne capte les rayons du soleil que pour une façade. Pourtant, l'étude des logis répertoriés montre qu'ils sont nombreux à être orientés vers le nord ou le sud. Cela peut paraître étonnant, étant donné que cela limite l'ensoleillement de la demeure. Mais si l'on ajoute les orientations nord-est / sud-ouest et les orientations nord-ouest / sud-est, nous arrivons à un taux de 48,9 %, ce qui devient alors l'orientation la plus usitée et celle qui semble la plus saine. Reste ensuite l'orientation est / ouest et ouest / est qui totalise un total de 19,17 %, ce qui est par conséquent la situation la moins choisie dans cette étude. Ainsi notons que tous les éléments préconisés par Pierre de Crescens, ont été mis en pratique dans la région étudiée.

Enfin, il nous a été permis d'observer les liens qui pouvaient exister entre les logis nobles et le peuplement. Si quelques sites ont pu être source de peuplement, il est loin de s'agir de la majorité, car, comme nous l'avons vu, ces petits logis se trouvent éloignés des centres des villages. De plus, nombre de nos logis ont été implantés à la fin du Moyen Âge, dans un environnement, où il est bien difficile de savoir si le site était déjà occupé. Les bourgs s'étant formés le plus souvent aux XIe-XIIe siècles, nos sites largement postérieurs eurent peu de chance de fixer une population autour d'eux. Mais de toute évidence, là ne fut pas l'objectif des écuyers et chevaliers de cette étude, dont la relative puissance ne permet pas d'amorcer un développement urbain. Quelques-uns ont vu cependant la création d'un hameau autour d'eux. On peut donc en conclure que l'appropriation de l'espace rural par des seigneuries de seconde importance ne fut pas ou pratiquement pas, source de peuplement dans la région du nord-est du Maine.

## DEUXIEME PARTIE : LE SEIGNEUR ET LA MAISON NOBLE

La compréhension de la maison noble et par conséquent de sa construction et de son organisation passe par la connaissance de son commanditaire et de son détenteur. L'étude des différents seigneurs doit permettre de comprendre quel impact, les différences de richesse et de pouvoir, ont sur le bâti. Ainsi, un premier chapitre sera consacré au personnage du seigneur et son rôle au sein du domaine, grâce à une approche sociologique, et à l'étude de la vie au sein du logis, des liens qui unissent seigneur et justice et enfin le rôle de la religion de la vie noble. En effet, grâce aux sources, il a été possible de pouvoir déterminer les catégories sociales de certains détenteurs donnant une vision de la diversité des propriétaires étudiés dans cette recherche. Comme il l'a déjà été énoncé dans la partie précédente, le logis noble se trouve implanté au sein d'un domaine dont la vocation est avant tout agricole. Il semble donc très important d'évoquer également le rôle du seigneur en tant qu'exploitant d'une terre et de donner quelques indications quant à son mode de vie. Le seigneur est en général défini comme un personnage ayant un pouvoir sur les personnes et les biens qu'il contrôle. Cela se fonde, entre autres, sur le prestige et l'influence qu'il inspire, ainsi que sur la force matérielle qu'il possède et les moyens de contraintes qui lui ont été délégués<sup>316</sup>. Il ne faut donc pas omettre le fait qu'outre la fonction agricole, le seigneur peut parfois avoir une fonction de justicier, selon son importance. Enfin la mention de leur rapport à la foi ressortant de manière significative dans les sources ne peut-être laissée de côté ; la vie religieuse des détenteurs sera également abordée.

Alors que le rôle du seigneur aura été étudié de manière assez générale dans le premier chapitre, le deuxième chapitre donnera plus de détails sur les différents statuts des détenteurs. Dans un premier temps, nous nous attarderons sur les personnages issus de la noblesse en étudiant leur fonction militaire et les fonctions que certains d'entre eux peuvent avoir à la cour. Dans un deuxième temps, le rôle de la dame sera également abordé, car les femmes détiennent parfois un rôle important en l'absence de leur époux. Enfin dans un troisième et dernier temps, les personnages issus de la bourgeoisie, réussissant à acquérir des domaines seigneuriaux feront également l'objet d'une étude.

Dans un troisième chapitre, quelques aspects du mode de vie noble seront donnés selon trois thématiques qui montreront, entre autres, les liens entre différentes familles par le biais des politiques matrimoniales, la violence de la société médiévale ayant un impact sur l'architecture étudiée, et enfin le niveau culturel des différents détenteurs, ce qui peut également justifier certains choix ornementaux.

---

<sup>316</sup> GAUVARD C. / DE LIBERA A. / ZINK M., *Dictionnaire du Moyen Âge*, Quadrige / PUF, Paris, 2002, p. 1314.



## Chapitre I : Le personnage du seigneur et son rôle au sein du domaine

L'étude des sources et de la bibliographie a permis de faire ressortir un véritable éventail de personnalités et de statuts. Une fois collectées, les informations ont fait l'objet d'un classement et d'une étude devant donner de précieux renseignements sur les commanditaires et détenteurs des logis étudiés. Il semble donc ensuite impératif d'étudier le statut de chacun d'eux à savoir s'ils sont barons, chevaliers ou écuyers. Puis les sources nous ont permis de connaître les types de relations qu'ils entretiennent entre eux. Ils se côtoient notamment lors des hommages, des mariages, des héritages et des mises sous tutelles des enfants mineurs, comme nous le verrons un peu plus tard dans cette étude. Ils ont donc des relations familiales, d'intérêts ou d'obligations. Dans cette confrontation de puissance, le logis noble apparaît comme un élément significatif du statut du détenteur et la terre reste source de considération sociale. Le seigneur est dans l'obligation de vivre des revenus de sa propre terre. Sa vie est donc régie par son domaine, d'où l'importance accordée à la maison noble. La fonction de seigneur justicier sera donc abordée ici, en mentionnant les fiefs ayant basse, moyenne ou haute justice. Enfin, l'implication du seigneur dans la vie religieuse est omniprésente, avec des dons accordés à l'église, mais aussi les fondations et constructions de chapelles. Le XVI<sup>e</sup> siècle fait également l'objet d'une période connaissant des chamboulements d'ordre religieux avec l'apparition du protestantisme. Chaque personnage devra donc faire un choix afin de choisir la communauté à laquelle il souhaite appartenir. Pendant près d'un siècle, ce fait aura une incidence sur le mode de vie des seigneurs de la région, ce qui se répercute sur la manière dont on construit les maisons nobles.

## 1.1 Catégories sociales des détenteurs

L'étude des sources écrites et de la bibliographie a fait ressortir pour l'ensemble de la période médiévale, ainsi que pour le XVIe siècle, la présence de mille-vingt-sept personnages, dont sept-cent-onze hommes et trois-cent-seize femmes. Parmi les hommes se dégagent premièrement les nobles, que l'on peut distinguer par la mention de « seigneur », puis des bourgeois qualifiés de « maître ». On peut également les différencier selon leurs métiers, si nous trouvons des gens de robes, la probabilité est grande qu'ils soient issus de la bourgeoisie. Ainsi six-cent-soixante-dix-sept détenteurs de logis sont nobles, alors que seuls trente-quatre bourgeois ont pu détenir l'une des maisons nobles figurant dans cette étude. Le graphique suivant (cf.fig.46) présente les catégories sociales des détenteurs.

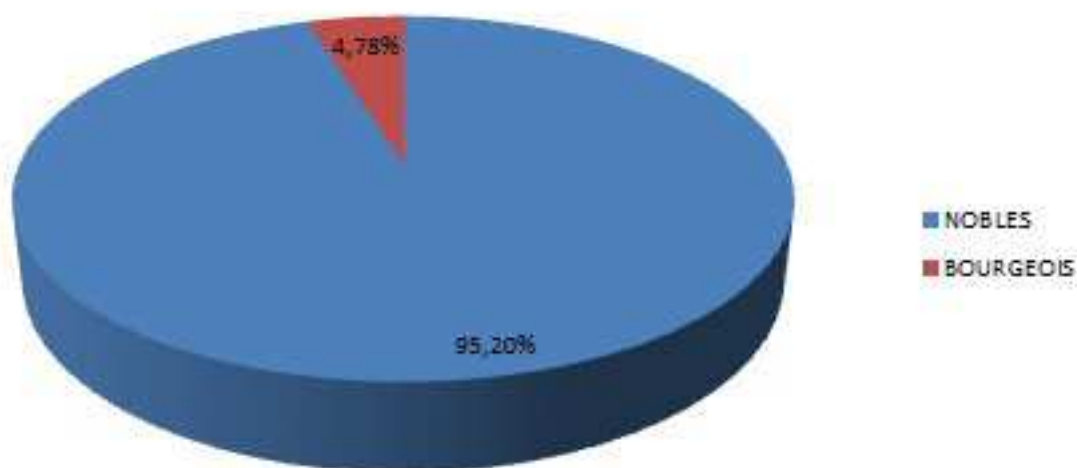


Figure 46 : Répartition des catégories sociales des détenteurs

Parmi ces personnages, certains d'entre eux sont associés à des qualificatifs nous donnant de précieux renseignements, quant à leur catégorie sociale, mais aussi parfois, à leur mode de vie. Ces personnages concernés par la présence de qualificatifs sont au nombre de trois-cent-cinquante-quatre. Si nous retirons les quatre-vingt-quatre femmes de ce chiffre, citées comme « dames », qui en général ne sont pas à la tête des seigneuries, sauf en cas de veuvage, ainsi que les deux congrégations religieuses<sup>317</sup> qui ont pu être à un moment donné à la tête d'une seigneurie laïque, nous conservons donc deux-cent-soixante-huit hommes étant détenteurs d'un logis noble et ayant un qualificatif. Au sein de cette catégorie, se dégagent quatre sous-catégories représentant les différents statuts sociaux des détenteurs.

<sup>317</sup> Les chartreux de Notre-Dame du Parc pour Le Houx et Le Mont-Porcher à Saint-Symphorien vers 1468, ainsi que les Ursulines du Mans pour La Chevalerie à Sainte-Cérotte en 1599.

Ainsi ont été trouvés deux-cent-vingt-sept membres de la noblesse, cinq bourgeois ayant été anoblis, vingt-neuf bourgeois et sept religieux recevant des seigneuries laïques bien souvent par héritages familiaux<sup>318</sup>. Le graphique suivant (cf.fig.47) présente les statuts sociaux des détenteurs de manière plus précise que le graphique précédent.

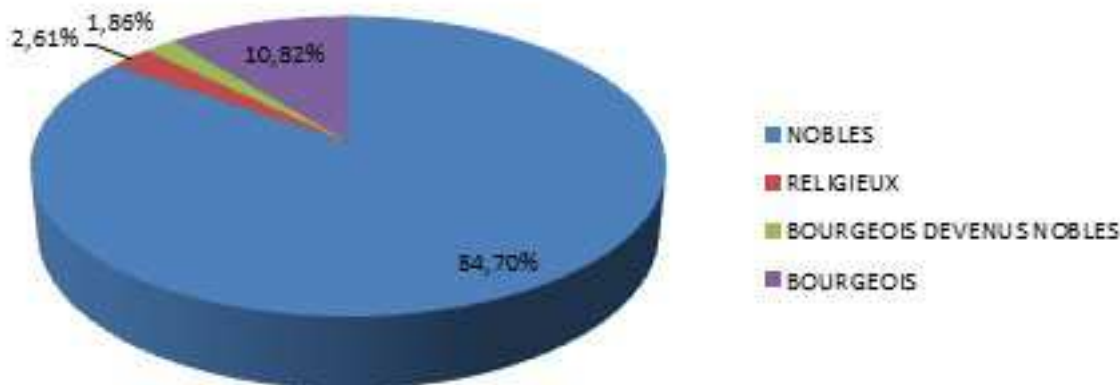


Figure 47 : Répartition des statuts sociaux des détenteurs

Les détenteurs des logis étudiés sont donc pour la plupart du temps issus de la noblesse, et représentent environ 85% des hommes détenant une maison seigneuriale. Les diverses sources écrites étudiées, nous renseignent sur leurs noms, les dates auxquelles ils furent à la tête de la seigneurie et parfois même sur leurs qualificatifs. La différence de statut est un élément important à prendre en considération, car cela peut avoir une incidence sur le mode de construction.

<sup>318</sup> Amalric de Juillé, seigneur de Juillé en 1327, Jehan de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes, qui devint curé de Mézières à la fin du XVe siècle, René Fournier, détenteur de La Blutière à Assé-le-Boisne à la fin du XVe siècle qui fut prêtre, chantre et chanoine de l'église de Saint-Pierre-la-Cour, Louis de Tronchay seigneur de La Grande Maison à Lombron entre 1551 et 1569, qui fut chanoine et scholastique de l'église du Mans, François de Tucé, seigneur du Domaine à Bouër entre 1522 et 1526, qui fut prêtre et chantre à Chartres François Lemoyne, seigneur du château de Dehault entre 1540 et 1564, qui fut chanoine de l'église cathédrale de Mans, puis prieur du prieuré de Saint-Blaise-les-Vignes et curé de Dollon, et Guillaume Véron, détenteur de La Roche-Coison à Ruillé-en-Champagne vers 1540, qui fut prêtre chanoine du Mans.

Sur les deux-cent-vingt-sept seigneurs nobles trouvés dans les sources écrites durant la période médiévale et le XVI<sup>e</sup> siècle, quatre rois de France<sup>319</sup> ont été identifiés, un dauphin<sup>320</sup>, cinq comtes du Maine<sup>321</sup>, neuf barons<sup>322</sup>, quatre *milités*<sup>323</sup>, soixante chevaliers, onze écuyers ayant réussi à devenir chevalier, et cent-trente-trois écuyers. Le graphique suivant, présente les qualificatifs utilisés pour définir les différents rôles des seigneurs (cf. fig.48).

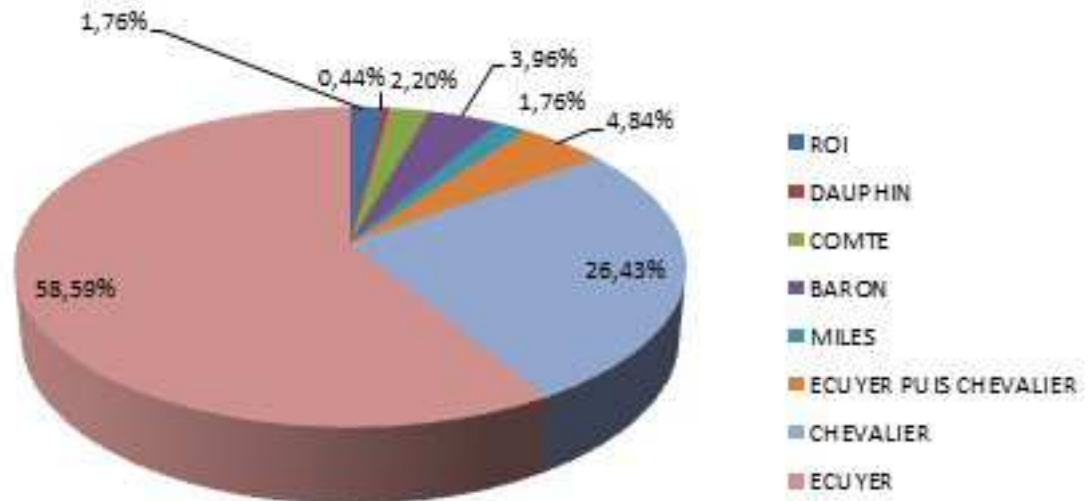


Figure 48 : Répartition des qualificatifs des seigneurs

<sup>319</sup> Philippe VI, seigneur de La Ferté-Bernard, mentionné entre 1319 et 1336, Charles VI, seigneur de La Ferté-Bernard, mentionné en 1392, Louis XI, seigneur de La Ferté-Bernard, mentionné entre 1481 et 1483 et Charles VIII, seigneur de La Ferté-Bernard, mentionné en 1483.

<sup>320</sup> Le futur Jean II Le Bon, seigneur de La Ferté-Bernard, mentionné vers 1336.

<sup>321</sup> Herbert Eveille Chien, seigneur du Cogners, mentionné au XI<sup>e</sup> siècle, Louis d'Anjou, seigneur de La Ferté-Bernard, mentionné en 1434, René d'Anjou, seigneur de La Ferté-Bernard, mentionné entre 1434 et 1441 Charles d'Anjou, seigneur de La Ferté-Bernard, mentionné entre 1441 et 1473, et Charles d'Anjou, seigneur de La Ferté-Bernard, mentionné entre 1473 et 1481.

<sup>322</sup> Guillaume de Bellême, seigneur de La Garenne à Roullée, mentionné au XII<sup>e</sup> siècle, Jean d'Harcourt, seigneur de Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, mentionné en 1339, Jean d'Harcourt, seigneur de Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, mentionné en 1360, Guy de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin à Mezières-sous-Lavardin mentionné entre 1470 et 1485, François de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin à Mezières-sous-Lavardin mentionné entre 1538 et 1541, Charles de Beaumanoir seigneur du Vieux-Lavardin à Mezières-sous-Lavardin mentionné entre 1561 et 1572, Jean de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin mentionné entre 1575 et 1614, René de La Ferrière, seigneur de La Motte à Vernie, mentionné entre 1596 et 1599 et Charles de Gonzagues-Clèves, seigneur de La Ferté-Bernard, mentionné en 1599.

<sup>323</sup> Philippe Guinemer, seigneur du Grand Moiré à Saint-Vincent-des-Prés, mentionné en 1228, Geoffroy de Sceaux, seigneur de La Cour à Sceaux-sur-Huisne, mentionné en 1221, Mathieu de Seaux, seigneur de La Cour à Sceaux-sur-Huisne, mentionné en 1242 et Radulph de Sévilly, seigneur de La Grande Maison à Sables, mentionné entre 1243 et 1262.

La présence de quatre rois, Philippe VI, Charles VI, Louis XI et Charles VIII et du dauphin, le futur Jean II Le Bon est tout à fait exceptionnelle, pour ce type d'habitat et ne concerne à vrai dire que le site du château de La Ferté-Bernard<sup>324</sup>, qui est comme nous l'avons déjà évoqué, un site particulier ayant suscité la création d'un bourg castral autour de lui, mais dont la structure architecturale du logis se rapproche fortement du reste du *corpus*, bien que ses dimensions soient plus importantes.

Les cinq comtes du Maine également représentés apparaissent pour la plupart à La Ferté-Bernard, mais aussi au château de Cogners<sup>325</sup>, qui, s'il n'est pas aussi important que La Ferté-Bernard<sup>326</sup>, en reste tout du moins un site majeur au sein de cette étude. On relève donc Louis d'Anjou mentionné entre 1410 et 1417, Louis d'Anjou, mentionné vers 1434, René d'Anjou, mentionné en 1434 et 1411, Charles d'Anjou, mentionné entre 1441 et 1472, puis Charles d'Anjou, mentionné entre 1473 et 1481 pour La Ferté-Bernard et Herbert Eveille Chien, mentionné au XIe siècle pour Cogners. Cependant rappelons, que le site de La Ferté-Bernard est un cas particulier dans cette étude et que des personnages aussi puissants ne sont pas à la tête des seigneuries attachée au logis étudiés. D'ailleurs tous ces grands seigneurs ne résident jamais semble-t-il dans cette maison.

Les neuf barons sont rattachés une nouvelle fois à La Ferté-Bernard, mais aussi à La Garenne<sup>327</sup>, à Saint-Paul<sup>328</sup>, à Vernie La Motte<sup>329</sup> et au Vieux-Lavardin<sup>330</sup>, tous des sites d'une relative importance, dont il est compréhensible que les seigneurs aient été relativement puissants. En général, ces derniers rendaient directement aveu au comte du Maine et possédaient de très grands domaines. Ils détenaient en général le pouvoir de haute justice.

Ces barons sont Guillaume de Bellême, dit Guillaume Talvas, mentionné au XIIe siècle pour La Garenne à Roullée, Jean d'Harcourt, mentionné vers 1339 et Jean d'Harcourt, mentionné vers 1358, pour Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, Guy de Beaumanoir, mentionné entre 1470 et 1485, François de Beaumanoir, mentionné entre 1527 et 1554, Charles de Beaumanoir, mentionné entre 1561 et 1572, ainsi que Jean de Beaumanoir, mentionné entre 1575 et 1614 pour Le Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, Charles de Gonzagues Clèves, mentionné en 1599 pour La Ferté-Bernard et René de La Ferrière, mentionné entre 1596 et 1599 pour Vernie La Motte.

---

<sup>324</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>325</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.

<sup>326</sup> Il n'y a pas eu de création d'un bourg castral à Cogners.

<sup>327</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de Roullée, La Garenne.

<sup>328</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Saint-Paul.

<sup>329</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vernie, La Motte.

<sup>330</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

Viennent ensuite les *milites*, dont les sites auxquels ils sont rattachés, sont d'une moyenne importance, ainsi que la multitude des chevaliers et écuyers à la tête de seigneuries de moyenne et petite importances, mais qui représentent la plus grande part de détenteurs nobles de la région étudiée avec la présence de 26, 43 % de chevaliers et de 58, 59 % d'écuyers.

Les quatre *milites* sont Philippe Guinemer, seigneur du Grand Moire à Saint-Vincent-des-Près<sup>331</sup>, mentionné en 1228, Geoffroy de Sceaux et Mathieu de Sceaux, tous deux seigneurs de La Cour à Sceaux-sur-Huisne<sup>332</sup>, le premier mentionné en 1221 et le second en 1242, et enfin Radulphe de Sevilly, seigneur de La Grande Maison à Briosne-les-Sables<sup>333</sup>, mentionné entre 1243 et 1262.

Le titre de chevalier indique, pour sa part, une certaine aisance financière, car l'adoubement a pu être payé. Martin Aurell indique que vers 1200, « la notion de chevalerie doit être comprise dans une double acception. Au sens social, d'une part, elle désigne, un groupe de professionnels du combat (*milites*), dont la fortune et le prestige sont moindres que ceux de la vieille noblesse, au service de laquelle ils font la guerre en échange d'un fief. Au sens mental, d'autre part, « chevalerie », renvoie à un idéal et à un système de valeurs, fortement christianisées, qui déterminent l'éthique guerrière de l'aristocratie. Cette seconde définition est inextricablement mêlée à celle de courtoisie, car le chevalier accède à une culture profane dont l'élaboration la plus savante voit le jour à la cour royale »<sup>334</sup>. La fonction de chevalier reste en tout cas relativement prestigieuse et il n'est pas étonnant de voir sur le graphique précédent (cf. fig.48), deux fois moins de chevaliers que d'écuyers.

À l'origine, l'écuyer est un jeune homme en apprentissage, aspirant à la chevalerie, mais au cours du Moyen Âge, ce statut évolue. À la fin de la période étudiée, il n'est pas rare de trouver un noble âgé et méritant n'ayant pas pu accéder à la chevalerie, si sa situation économique est fragile. Certains d'entre eux sont d'ailleurs à la limite de la roture et perdent parfois même leur noblesse comme nous le verrons dans la partie consacrée aux bourgeois.

Nous avons ensuite relevé tous les sites concernés par la présence de seigneurs qualifiés de chevaliers, puis les sites concernés par la présence de seigneurs qualifiés d'écuyers. Ces données ont été restituées sur deux cartes distinctes (cf. fig.49 et 50). Il arrive bien-sûr que certains sites soient concernés aussi bien par la présence à un moment donné d'un chevalier et à un autre moment par celle d'un écuyer. Si ces données nous donnent un bon aperçu des répartitions de ces deux catégories de seigneurs, il ne s'agit pas de données totalement objectives, car nos informations sont issues de sources écrites qui nous sont aujourd'hui parvenues en sachant qu'un certain nombre d'entre elles ont pu disparaître. Certains sites n'ont pas fait l'objet d'étude historique à cause d'une documentation lacunaire.

---

<sup>331</sup> Voir volume du canton de Mamers, commune de Saint-Vincent-des-Prés, Le Grand Moire.

<sup>332</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Sceaux-sur-Huisne, La Cour.

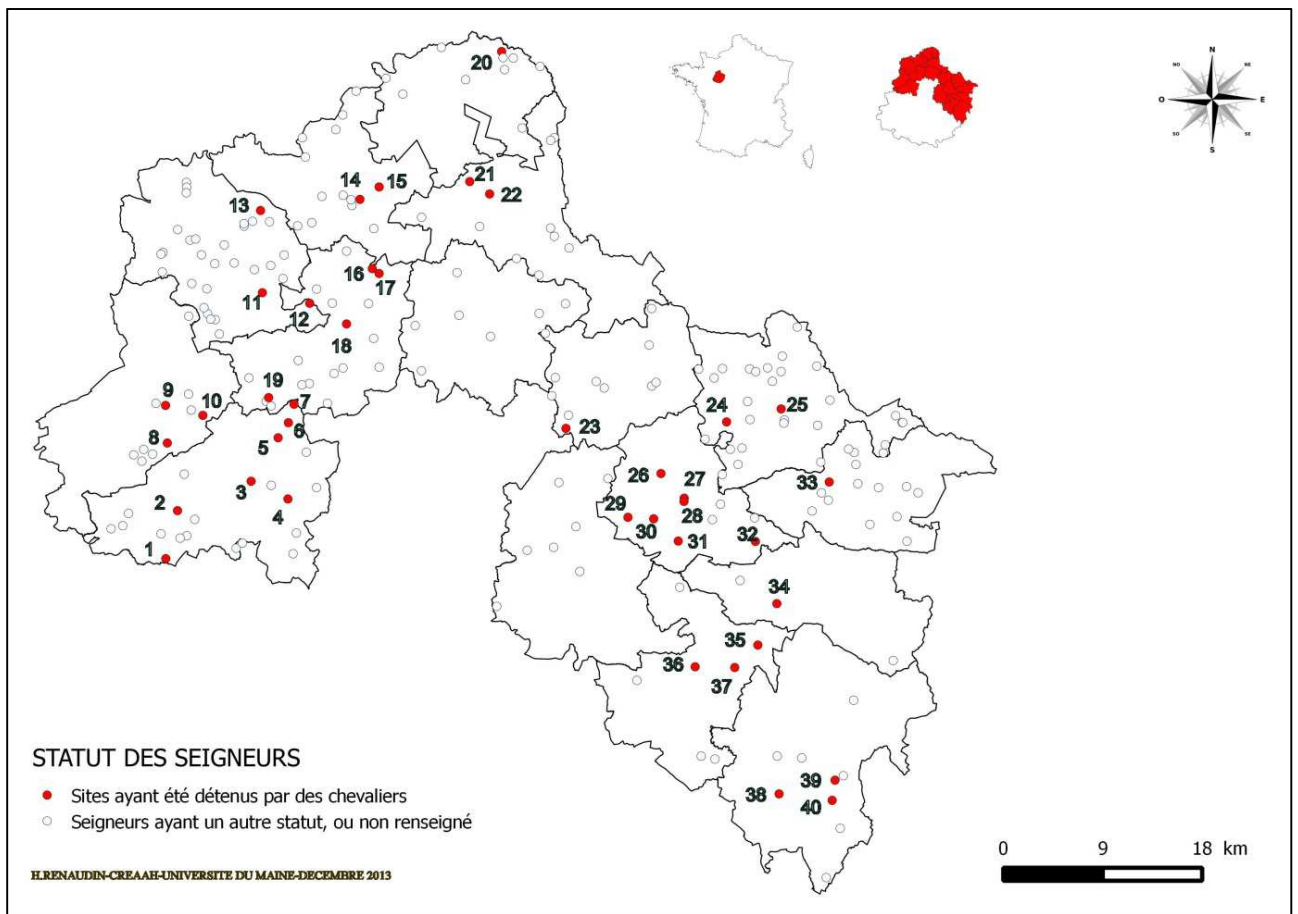
<sup>333</sup> Voir volume du canton de Bonnetable, commune de Briosne-les-Sables, La Grande Maison.

<sup>334</sup> AURELL M., « Noblesse et royauté Plantagenêt (1154-1224) », *Noblesse de l'espace Plantagenêt (1154-1224, table ronde tenue à Poitiers le 13 mai 2000*, Université de Poitiers, Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, Poitiers, 2001, p. 9-64, (p. 17).

Ainsi, il s'agit ici d'une analyse issue des sources écrites se matérialisant par les deux cartes suivantes (cf. fig.49 et 50). Nous voyons, notamment sur la première carte (cf. fig.49) que les sites détenus par des chevaliers se concentrent surtout dans deux grandes zones.

La première prend la forme d'une diagonale traversant le nord de la carte, allant du canton de Conlie au canton de La Fresnaye-sur-Chedouet en passant par les cantons de Sillé-le-Guillaume, Beaumont-sur-Sarthe et légèrement par les cantons de Fresnay-sur-Sarthe, Saint-Paterne et Mamers. Ils représentent environ la moitié des sites détenus par les chevaliers. La seconde zone se concentre autour du canton de Tuffé, dont sept logis sur neuf ont été détenus par des chevaliers. Puis cette zone rayonne légèrement vers Bonnétable, La Ferté-Bernard, Bouloire et Saint-Calais.

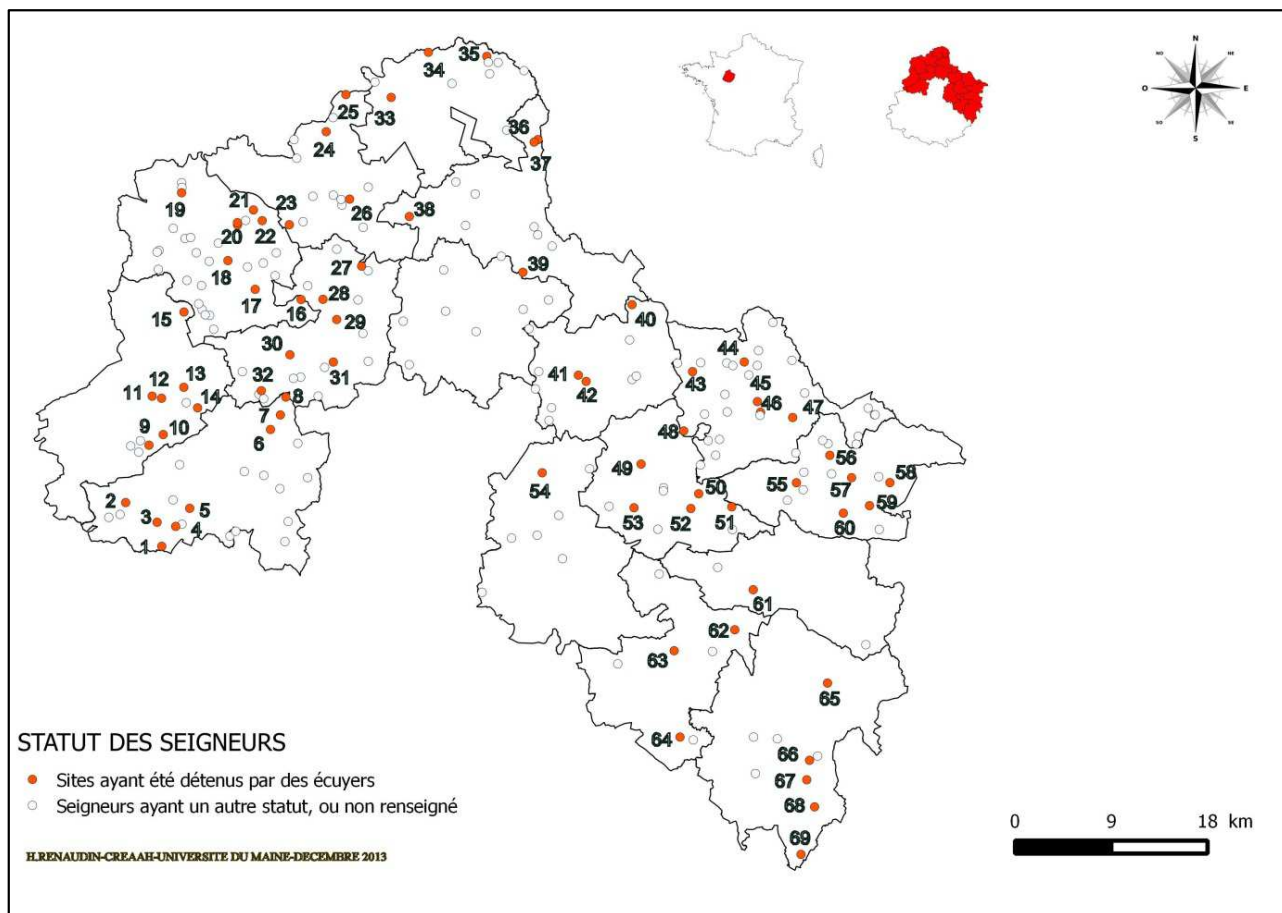
La seconde carte (cf. fig.50) consacrée aux logis détenus par les écuyers, montre une répartition plus homogène couvrant une partie plus importante du territoire étudié. Remarquons que ces sites sont plus nombreux, car l'on compte vingt-neuf maisons nobles de plus. Cependant, sur les deux cartes (cf.fig.49 et 50), la zone centrale correspondant au canton de Marolles-les-Braults ne comporte aucune donnée, ce qui correspond à une quasi absence de données pour cette zone.



**Figure 49 : Répartition des logis détenus par des chevaliers**

- |   |   |
|---|---|
| 1 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne                | 21 : Le Val à Saint-Rémy-du-Val                       |
| 2 : Nouray à Bernay-en-Champagne                  | 22 : La Cour à Vezot (site du XIIIe siècle hors cor.) |
| 3 : L'Habit à Domfront-en-Champagne               | 23 : La Grande Mousse à Briosne-les-Sables            |
| 4 : Le Grand Gagné à Domfront-en-Champagne        | 24 : La Cour à Saint-Aubin-des-Coudrais               |
| 5 : Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin    | 25 : Le Château de La Ferté-Bernard                   |
| 6 : La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin        | 26 : Chéronne à Tuffé                                 |
| 7 : Saint-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin | 27 : Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru                   |
| 8 : Coulettre à Rouez-en-Champagne                | 28 : La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru                |
| 9 : Villiers à Saint-Rémy-de-Sillé                | 29 : Fleuret à La Chapelle-Saint-Rémy                 |
| 10 : Pommeray à Saint-Rémy-de-Sillé               | 30 : La Ramée à Tuffé                                 |
| 11 : Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay        | 31 : Vouvereau à Duneau                               |
| 12 : Combre à Moitron-sur-Sarthe                  | 32 : Le Domaine à Bouër                               |
| 13 : Serizay à Assé-le-Boisne                     | 33 : L'Etang à Lamnay                                 |
| 14 : Maridort à Bourg-le-Roi                      | 34 : Le Château de Semur                              |
| 15 : Couesmes à Ancinnes                          | 35 : La Cour à Coudrecieux                            |
| 16 : Courteil à Coulombiers                       | 36 : Le Château de Bouloire                           |
| 17 : Coulouanné à Chérancé                        | 37 : Les Loges à Coudrecieux                          |
| 18 : Le Vieux Château à Juillé                    | 38 : Le Château de Cogners                            |
| 19 : La Motte à Vernie                            | 39 : Les Mésengères à Saint-Gervais-de-Vic            |
| 20 : La Garenne à Roullée                         | 40 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic               |





**Figure 50 : Répartition des logis détenus par des écuyers**

- |                                  |                                   |                                 |
|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| 1 : Valaubun à Ruillé-en-Cha.    | 24 : Saint-Gilles à St-Paterne    | 47 : Panne à Cormes             |
| 2 : Houx à Saint-Symphorien      | 25 : Le Manoir au Chevain         | 48 : La Grande Beausserie à St. |
| 3 : Gouin à Saint-Symphorien     | 26 : Maridort à Bourg-le-Roi      | 49 : Chéronne à Tuffé           |
| 4 : La Roche Coison à Ruillé .   | 27 : Courteil à Coulombiers       | 50 : La Cour à Sceaux-sur-Hu.   |
| 5 : Bures à Neuvy-en-Champ.      | 28 : Moire La Haute à Piacé       | 51 : La Salle à Bouër           |
| 6 : Le Vieux Lavardin à Mézi.    | 29 : Le Vieux Château à Juillé    | 52 : Le Vivier à Sceaux-sur.    |
| 7 : La Corbinière à Mézières.    | 30 : La Forêt à Assé-le-Riboul    | 53 : La Ramée à Tuffé           |
| 8 : Saint-Denis-des-Eaux à M.    | 31 : La Bussonnière à Maresc.     | 54 : Les Aulnays à Torcée.      |
| 9 : Courgoult à Rouez-en-Ch.     | 32 : La Motte à Vernie            | 55 : La Corne à Lamnay          |
| 10 : Coulettret à Rouez-en-Ch.   | 33 : La Juissellerie à Lignièrès. | 56 : Courtangis à St-Jean.      |
| 11 : Oigny à St-Rémy-de-Sillé    | 34 : St Paul à La Fresnaye-sur.   | 57 : Le Boille à Montmirail     |
| 12 : Villiers à St-Rémy-de-Sillé | 35 : La Garenne à Roullé          | 58 : Champ à Melleray           |
| 13 : Salaines à Crissé           | 36 : Maison de Justice à Conti.   | 59 : Le Clos Gonthier à M.      |
| 14 : Pommeray à Crissé           | 37 : La Noiraie à Contilly        | 60 : Le Colombier à M.          |
| 15 : La Cour de Cordé à Mont.    | 38 : Le Château de Louvigny       | 61 : Le Château de Semur        |
| 16 : Combre à Moitron            | 39 : Grand Moire à St-Vincent.    | 62 : La Cour de Coudrecieux     |
| 17 : Bois Après à Saint-Aubin.   | 40 : Grand Chansonnay à Nog.      | 63 : Le Château de Bouloire     |
| 18 : Corbon à Douillet-le-Joly   | 41 : La Hollière à Bonnétable     | 64 : Les Hayes à Tresson        |
| 19 : Linthe à St-Léonard-des-B.  | 42 : La Roche à Bonnétable        | 65 : La Barre à Conflans.       |
| 20 : L'Echenay + Grand Mesnil    | 43 : Le Château de Dehault        | 66 : Les Mésengères à St.       |
| 21 : Serizay à Assé-le-Boisne    | 44 : La Cour à Souvigné-sur.      | 67 : La Béchuère à St-Gervais.  |
| 22 : Pré à Assé-le-Boisne        | 45 : Le Château de La Ferté.      | 68 : Courtanvaux à Bessé-sur.   |
| 23 : Cons à Fyé                  | 46 : La Fuie à Cherré             | 69 : Romigny à Bessé-sur-Bra.   |

Si nous n'avons pas intégré le statut de « dames » au graphique précédent (cf. fig. 48), il est toutefois intéressant de mentionner le rôle de ces femmes qui parfois sont à la tête de seigneuries. Dans son étude sur la noblesse du Bas-Maine, Luc Bellier, ayant, également trouvé la mention du terme « dame », les qualifie soit de veuve douairière, soit de femmes ayant hérité de terres<sup>335</sup>. Il s'agirait donc du terme féminin qui est l'équivalent de celui de seigneur. Comme évoqué précédemment, elles sont au nombre de quatre-vingt-quatre.

Pour en revenir au rôle des hommes, afin de comprendre l'importance de tous ces seigneurs, il est intéressant d'analyser les relations qu'ils entretiennent entre eux. L'acte de foi et hommage, comportait aussi un aspect économique. L'aveu comportait l'énumération des obligations que se reconnaissait le vassal investi d'un fief. Il y faisait une description exacte de tout ce qui composait la seigneurie. Il devait ensuite être suivi d'une montrée, faite devant témoins, qui était une description précise du domaine et qui pouvait comporter des informations relatives au logis. L'aveu permettait à un petit seigneur de détenir une seigneurie qui lui était concédée par son suzerain, en échange de services et redevances. Celles-ci pouvaient être payées en espèce ou en nature.

Ces documents nous sont donc précieux afin de connaître les liens unissant différents familles de la région étudiée comme on peut le voir sur le tableau suivant (cf. fig. 51) :

Seigneurie	Nom du détenteur	Seigneur suzerain	Date du document
Blutière	Robert Fournier	Girard du Bouchet (La Motte)	2 janvier 1483
Radray	Jehanne de Radray	Jehan de Bouille (La Motte)	23 octobre 1456
Courteil	Greffin Affagart	Françoise d'Alençon (Saint-Paul et Chedouet)	14 avril 1547
Roche Tabary	Olivier Richier	Baudouin de Tucé (Villiers)	5 février 1501
Les Haies	Michel Thibault	Baudouin de Tucé (Villiers)	14 juin 1515
Grand Gagné	Colas Richier	Baudouin de Tucé (Villiers)	5 février 1501
Grand Gagné	Simon Richier	François de Beaumanoir (Vieux Lavardin)	29 mai 1543
Grand Gagné	Jean Richier	Jean de Beaumanoir (Vieux Lavardin)	13 mai 1575
Vaulahard	Jean de Vendosmois	François de Beaumanoir (Vieux Lavardin)	2 juin 1534
Vieux Lavardin	Guy de Beaumanoir	Charles d'Anjou (La Ferté Bernard)	5 mars 1475
Saint Denis des Eaux	Guezeniot Chanemiau	Girard du Bouchet (La Motte)	12 novembre 1502
Planchette	Olivier Quent	Pierre de Craon (La Ferté Bernard)	6 mai 1387
Planchette	Fouquet Quent	Louis d'Orléans (La Ferté Bernard)	14 février 1402

<sup>335</sup>BELLIER L., « La noblesse en question-l'aristocratie du Bas-Maine aux XIV-XVe siècles », *La Mayenne archéologie et histoire*, n° 23, 2000, p. 129-137.

Grande Beausserie	Jacquine Fleury	Jehan de Laval (La Cour à Saint Aubin des Coudrais)	26 juin 1512
Grande Beausserie	Jehan Souchay	Jehan de Laval (La Cour à Saint Aubin des Coudrais)	2 avril 1524
Hyre	Guillaume de Mondragon	Marin Chabot (Le Vivier à Sceaux-sur-Huisne)	24 avril 1542
Courtanvaux	Antoine de Souvré	François de Villiers (Les Mésangère à Saint-Gervais-de-Vic)	1 <sup>er</sup> juin 1535
Courtanvaux	Françoise Martel	Madeleine de Baïf (Les Mésangère à Saint-Gervais-de-Vic)	3 juin 1564
Cogners	Joachim Le Vasseur	Madeleine de Baïf (Les Mésangère à Saint-Gervais-de-Vic)	6 novembre 1556
Cons	Girard du Bu	Claude de Saint-Berthevin (Corbusin à Sougé-le-Ganelon)	20 avril 1559
Pommeray	Anne de Champagne	Guy de Beaumanoir (Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin)	17 juin 1474
Pommeray	Baudouin de Champagne	Guy de Beaumanoir (Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin)	26 juin 1480
Salaines	Antoine de Salaines	Jean Girois ? (Bures à Neuvy-en-Champagne)	13 juillet 1518
Courgoult	Lancelot d'Andigné	Baudouin de Tucé (Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin)	24 septembre 1520
Oigny	Guillaume Le Bigot	Baudouin de Tucé (Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin)	7 janvier 1454
Oigny	Julien Bonnet	Louis de Tucé (Villiers à Saint-Rémy-de-Sillé)	1 <sup>er</sup> mai 1464
Oigny	Jean Doucisse	Guillaume de Tucé (Villiers à Saint-Rémy-de-Sillé)	10 janvier 1485
Oigny	Guillaume Doucisse	Baudouin de Tucé (Villiers à Saint-Rémy-de-Sillé)	16 octobre 1521
Oigny	Guy Doucisse	François de Beaumanoir (Villiers à Saint-Rémy-de-Sillé)	29 juillet 1540
Oigny	Charles Doucisse	Olivier de Sechal (Villiers à Saint-Rémy-de-Sillé)	30 juin 1587
Le Domaine	Bonabès de Tucé	Guillaume de Craon (La Ferté-Bernard)	27 avril 1384
Le Domaine	Bonabès de Tucé	Pierre de Craon (La Ferté-Bernard)	1392
La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru	Robin Morel	Guillaume de Craon (La Ferté-Bernard)	3 mai 1380
Vivier	Marin Chabot	Christophe Perot (Sceaux-sur-Huisne)	15 mai 1549

**Figure 51 : Liens suzerains-vassaux entre différents seigneurs de l'étude**

Au sein des hommages et autres actes trouvés dans les sources écrites datant de la période médiévale et du XVI<sup>e</sup> siècle, se trouvent les qualificatifs des logis mais aussi ceux des définissant les seigneurs<sup>336</sup>.

Cependant il n'a pas pu être établi de liens direct entre le terme employé avec l'aspect du logis noble.

---

<sup>336</sup> Ainsi, nous voyons que des termes comme « noble homme », ainsi que « noble et puissant seigneur monseigneur », sont largement utilisés dans les actes se reportant aux détenteurs issus de la noblesse. Notons également, que ces derniers se réfèrent à la plupart des mentions relevées. Quelques termes se réfèrent aux femmes, tels que « dame », « madame », « damoiselle », « noble et puissante damoiselle », « noble damoiselle mademoiselle », « noble damoiselle », « noble dame » et « honneste femme ». Si tous les termes évoqués ici se réfèrent aux femmes issues de la noblesse, le dernier mentionné semble plutôt concerner les femmes issues de la bourgeoisie. Les bourgeois sont cités dans vingt-neuf mentions où l'on relève les qualificatifs suivants, « honorable homme et saige maistre », « honorable homme », « honorable homme maistre », « maistre », « honorable homme et saige maistre », « honneste homme », « honeste personne », « vénérable et discret maistre » et « honorable homme etsaige monseigneur maistre ». Ce dernier terme semble par contre « hybride », car nous y retrouvons la notion de maître et honorable homme, mais qui est associé à la notion de monseigneur plus en lien avec la notion de noblesse. Ce terme employé le 19 janvier 1568, concernant Louis Gaudin, seigneur de La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais, concerne cependant bien une famille bourgeoise détentrice de cette seigneurie. Autre terme ambigu, trouvé dans les termes plus liés à la noblesse, « noble homme maistre », qui concerne Richard Lemoyne, seigneur de Dehault, qui apparaît entre le 10 octobre 1494, date à laquelle il est mentionné comme « honorable homme et saige maistre », et le 9 juin 1535, où il est mentionné comme « noble homme ». Nous pourrions donc supposer que le terme de « noble homme maistre », serait presque un qualificatif intermédiaire entre le statut de bourgeois et celui de noble. Nous trouvons la même problématique concernant son fils, François Lemoyne qualifié de « noble et discrete personne maître », en 1543 et 1544. Les actes suivants ne sont qu'une alternance des termes « noble » « homme maistre », « noble homme », « monseigneur monsieur maistre » et « noble et discret maistre ». Il est bien difficile de savoir si cette famille est donc bien noble où si elle est restée bourgeoise. Autre famille dont l'évolution du statut peut poser problème, la famille Prieur, détentrice de La Cour à Sceaux-sur-Huisne. Guillaume Prieur mentionné entre 1451 et 1474, est qualifié soit de noble « homme monseigneur », soit de « noble homme ». Il est donc étrange de trouver à sa suite entre 1474 et 1503, Thomas Prieur, comme « maître », puis « noble homme », « noble personne » et de nouveau « noble homme ». Un même fait se trouve également dans la famille de Tucé, détentrice du Domaine à Bouër. Bonabès de Tucé apparaît en 1387 comme « monseigneur », Guillaume de Tucé, en 1416, comme « messire », Jacques de Tucé, entre 1507 et 1508, comme « messire », puis François de Tucé comme « messire discret maistre » en 1522, alors qu'on le trouve de nouveau comme « messire » en 1526. Autre parcours brouillant les pistes, celui de la famille Le Barbier détentrice de Saint-Gilles à Saint-Paterne. Gilles Le Barbier apparaît donc en 1536 comme « noble homme », puis en 1549, comme « monseigneur », alors que son successeur Pierre Le Barbier est qualifié en 1574, comme « honorable homme ». De nouveau un Gilles Le Barbier apparaît alors qualifié d' « honneste homme » en 1596.

Les qualificatifs représentent cinq-cent-soixante-six-huit mentions, relevés et restitués en notes<sup>337</sup>. Ces termes sont par contre révélateurs de l'ascension sociale de certains détenteurs bourgeois, et notamment pour la famille Berziau, détentrice de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>338</sup>. En effet, Jacques Berziau qui apparaît en 1480 et 1489, est cité comme « maître », alors que son fils Jean Berziau est cité comme « noble ». Il en est d'ailleurs de même pour la famille Le Picart détentrice du Boille à Montmirail<sup>339</sup>. En effet Jean Le Picart est mentionné en 1489 et 1494, comme « maistre », alors que son descendant Joachim Le Picart est cité comme « jeune gentilhomme » en 1541 et 1577, puis comme « noble homme » en 1585.

Les relations entre seigneurs passent également par les pratiques d'héritages et legs où apparaissent les mentions de logis. Les héritages étaient réglementés par la *Coutume du Maine*. L'objectif de cette règle était, que la plus grande partie du domaine reste entre les mains d'un seul héritier, afin de ne pas morceler les fiefs, ce qui pourrait entraîner « la perte » de la classe nobiliaire. Dans cette optique la maison noble qui est le chef-lieu du fief, représente le symbole du lignage de la branche aînée. Cependant, certaines seigneuries étaient destinées aux cadets de familles.

Ainsi, nous trouvons dans cette étude, Paul de Chabot, seigneur de Bouloire<sup>340</sup>, qui n'a pas eu d'enfants. Lorsqu'il décède en 1572, la seigneurie revient à ses deux sœurs, Anne et Isabeau<sup>341</sup>. Un autre exemple peut être mentionné avec la seigneurie de Couesmes à Ancinnes<sup>342</sup>.

---

<sup>337</sup> Entre parenthèses, le nombre de mentions : dame (seize), damoiselle ou demoiselle (dix-neuf), escuier seigneur (dix), escuier seneschal (une), escuier sieur (une), haut et puissant seigneur (deux), haut et puissant seigneur messire (sept), haut et puissant seigneur monseigneur (trois), haut et puissant seigneur monseigneur messire (quinze), haut et puissant seigneur monsieur (une), honeste femme (une), honeste personne (une), honneste femme (trois), honneste homme (trois), honorable homme et saige maistre (trois), honorable homme et saige monseigneur maistre (une), honorable homme maistre (deux), honorable homme (deux), honorable homme et saige maistre (une), jeune gentilhomme (deux), sire (une), madame (deux), maistre ou maitre (quinze), messire (quinze), messire discret maître (une), messire docteur en médecine sieur (une), messire maître (une), monseigneur (vingt-une), monseigneur haut et puissant seigneur messire (une), monseigneur honnête homme (une), monseigneur messire (onze), monseigneur monsieur maistre (une), monseigneur noble et puissant (trois), monseigneur noble homme (une), monsieur (trois), noble (vingt-quatre), noble dame (sept), noble damoiselle (trois), noble damoiselle madamoiselle (une), noble demoiselle (une), noble et discret maître (deux), noble et discrete personne maistre (deux), noble et puissant (trois), noble et puissant homme monsieur (une), noble et puissant messire (une), noble et puissant monseigneur (neuf), noble et puissant monseigneur messire (quatre), noble et puissant monsieur (une), noble et puissant seigneur (vingt-une), noble et puissant seigneur messire (quatre), noble et puissant seigneur monseigneur (quatre-vingt-une), noble et puissant seigneur monseigneur messire (dix-huit), noble et puissant seigneur monseigneur sieur (une), noble et puissant seigneur seigneur (une), noble et puissante damoiselle (une), noble et saige (une), noble et seigneur (une), noble haut et puissant seigneur monseigneur messire (trois), noble homme (quatre-vingt-cinq), noble homme et puissant seigneur (une), noble homme et puissant seigneur monseigneur (une), noble homme et redoubte et puissant seigneur monseigneur (une), noble homme maistre (dix-huit), noble homme messire (sept), noble homme monseigneur (soixante-sept), noble homme monseigneur messire (quatre), noble homme monsieur (une), noble messire (une), noble monseigneur (quatre), noble personne (quatre), noble personne messire (une), noble seigneur (deux), noble seigneur monseigneur (cinq), noble seigneur monseigneur messire (une), noble et puissant (une), nostre sire (une), seigneur (cinq), sire (une), très haut et très puissant prince monseigneur (deux), vénérable et discret maître (une).

<sup>338</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>339</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Montmirail, Boille.

<sup>340</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

<sup>341</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *La Province du Maine*, Le Mans, 1906, p. 152-159, 197-203, 284-289, 327-332, 361-366, 392-397, ( p. 363).

<sup>342</sup> Voir volume de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

Lorsque Jean de Couesmes décède en 1574, il semble que la seigneurie soit abandonnée par usurfruit à Françoise de Maridort, sa veuve pour solder son droit de douaire<sup>343</sup>. Parfois, les héritages sont sources de conflits dans une même famille. Par exemple, Nicolas de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes, mentionné entre 1488 et 1506, aurait souhaité conserver l'ensemble des terres de son père, mais il est néanmoins obligé d'abandonner à son frère et à sa sœur une partie du domaine<sup>344</sup>.

Il peut arriver au contraire, qu'il n'y ait aucun successeur faisant partie de la famille. Dans ce cas, la terre peut être donnée à un autre seigneur. Cette pratique est utilisée dans le cas de Combre à Moitron-sur-Sarthe<sup>345</sup>, avec Isabelle de Combre, dame de Combre et de Bouloire, mentionnée en 1375, qui transmet la seigneurie à son oncle Robert de Combre<sup>346</sup>, ainsi qu'Isabelle de Combre, dame de Combre et de Bouloire, mentionnée entre 1414 et 1425 en tant que veuve, qui à sa mort transmet la seigneurie à Gilbert du Puy<sup>347</sup>.

Charles d'Anjou, seigneur de La Ferté-Bernard<sup>348</sup>, entre 1473 et 1481, faute d'héritier institue son cousin Louis XI son héritier universel la veille de sa mort qui survient le 12 décembre 1481<sup>349</sup>. On trouve également Jeanne de Laval, dame du Mont-Porcher à Saint-Symphorien<sup>350</sup> et veuve de Bertrand du Guesclin, faisant don vers le début du XVe siècle de la seigneurie aux Chartreux de Notre Dame du Parc<sup>351</sup>.

Les seigneuries peuvent également être mises sous tutelles, lorsque l'héritier est mineur. Bien souvent les mères prennent ce rôle comme il le sera évoqué dans la partie consacrée aux dames.

---

<sup>343</sup> CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, 1911, p. 186-208 et 237-261, à la p. 253. Les auteurs citent V. Allouis : *Les Coesmes seigneurs de Lucé et de Pruillé*, 2<sup>ème</sup> partie, in-8, p. 303 et 306. / *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 15. Communiquée par les propriétaires actuels. Il est indiqué dans ce dernier document que Jean est décédé le 25 décembre 1574.

<sup>344</sup> CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *op.cit.* p. 249 / ALOUIS V. : *Les Coesmes seigneurs de Lucé et de Pruillé*, 1<sup>ère</sup> partie, in-8, p. 266 / *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 10. Communiquée par les propriétaires actuels.

<sup>345</sup> Voir volume de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Moitron-sur-Sarthe, Combre.

<sup>346</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *op.cit.* p. 247.

<sup>347</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *op.cit.* p. 287 / FROGER L., « La Baronnie de Bouloire », *La Province du Maine*, novembre 1895 p 340-343, (p 341).

<sup>348</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>349</sup> ADS 18 J 502 / BELLANGER R., *Le Pays Fertois et La Ferté-Bernard*, éd. R. Bellanger, La Ferté-Bernard, 1933, p.20 / CHARLES M. L., *Histoire de La Ferté-Bernard*, Imprimerie Jules Fleury, Le Mamers, 1869, p. 65 / CORDONNIER P., *Au Pays fertois et au Perche-Gouet*, Société historiques et archéologique du Maine, Le Mans, 1967, p. 143 et 148 / CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard au Maine depuis le XIe siècle*, Monnoyer, Le Mans, 1870, p. 64 / QUESNE S., *La châtelainie de La Ferté-Bernard du XIe au XVe siècle (inventaire castral)*, Mémoire de DEA, sous la direction d'Annie Renoux, Université du Maine, 1993, p. 39 / PESCHE J-R., *Dictionnaire topographique historique et statistique de la Sarthe* (monographie des villes et villages de France), Livre d'histoire, Paris, 1999, 1<sup>ère</sup> éd. 1829-1842, t. 1, p. 318.

<sup>350</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Saint-Symphorien, Le Mont Porcher.

<sup>351</sup> Information issue de la documentation des propriétaires.

Parfois certains seigneurs peuvent tout simplement transmettre un fief à un membre de leur famille, ou à un proche, sans pour autant être en fin de vie. Nous le voyons notamment avec Guillaume de La Ferté, seigneur de Dehault<sup>352</sup>, qui transmet cette seigneurie à sa sœur Béatrix<sup>353</sup>, mais aussi Charles VI qui donna en 1393, la seigneurie de La Ferté-Bernard, qu'il venait de confisquer à Pierre de Craon, à son frère Louis duc d'Orléans<sup>354</sup>. René d'Anjou, quant à lui transmet la seigneurie de La Ferté-Bernard à son frère Charles en 1441<sup>355</sup>.

Marie Casset<sup>356</sup> montre concernant les manoirs de plaisance des ducs de Bretagne, que des seigneuries au XVe siècle peuvent être achetées à des proches et prend comme exemple de référence les opérations qui furent menées antérieurement par René d'Anjou autour des vieux centres angevins entre 1445 et 1465. Ce dernier est donc à la recherche de plus petites seigneuries, mais il semble que La Ferté Bernard, ne fut pas une priorité pour lui.

On peut voir également l'exemple de Charles VIII, alors seigneur de La Ferté-Bernard qui donne la seigneurie en 1483 à Jean et Louis d'Armagnac de Nemours<sup>357</sup> alors même que René de Lorraine revendique ce domaine et qu'il l'obtient tout compte fait en 1499<sup>358</sup>.

Jean Berziau, seigneur de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>359</sup>, faute d'enfant, donne la seigneurie à sa sœur Françoise vers 1510 qui la transmet à son époux Antoine de Souvré<sup>360</sup>.

---

<sup>352</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Dehault, Le Château.

<sup>353</sup> COMMISSION REGIONALE D'INVENTAIRE DES PAYS DE LA LOIRE, *Sarthe, canton de La Ferté-Bernard*, Imprimerie Nationale, Paris, 1983, p. 187 / YVARD E., *Le Château de Dehault*, étude historique, 2000, p. 32.

<sup>354</sup> ADS 18 J 502 / BELLANGER R., *Le Pays Fertois...*, op.cit. p. 20 / CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard...*, op.cit. p. 60 / CORDONNIER P., *Au Pays fertois...*, op.cit. p. 143 et 147 / QUESNE S., *La châtelainie...*, op.cit. p. 38 / PESCHE J-R., *Dictionnaire Topographique...*, op.cit. t.1, p. 317.

<sup>355</sup> CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard...*, op.cit. p. 64.

<sup>356</sup> CASSET M., « Manoirs de plaisance des ducs de Bretagne », *Château & modes de vie au temps des ducs de Bretagne, XIIIe-XVIe siècle*, Presses universitaires de Rennes et Presses universitaires François-Rabelais, Rennes et Tours, 2012, p. 161-173, p. 168.

<sup>357</sup> ADS 18 J 502 / SIGURET P., « Aux confins du Perche, La Ferté-Bernard », *Cahiers Percherons*, 3<sup>ème</sup> trimestre 1960, p. 15 / CORDONNIER Paul, *Au Pays fertois...*, op.cit. p. 144 et 148 / QUESNE S., *La châtelainie...*, op.cit. p. 39.

<sup>358</sup> ADS 18 J 502 / CORDONNIER Paul, *Au Pays fertois...*, op.cit. p. 144 et 148 et ADS 5 F 4 : 5 mars 1483 (notes d'après Godefroy Histoire de Charles VIII, p. 387) : « Charles par la grace de Dieu Roy de France a tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Salut. Comme tantost aprez le trespas de feu nostre tres-cher seigneur et père, que Dieu absolve et nostre joyeux advenement à la couronne, Nous estant en nostre chastel d'amboise aussions mandé venir pardevers nous plusieurs grands prince et seigneurs de nostre sang et lignage pour assister autour de nous et de nostre personne, et entre autres nos tres chers et tres amez cousins Jehan et Loys d'armagnac, lesquels peu de temps aprez leur venüe nous eussent humblement fait supplier et requerir en la presence de plusieurs seigneurs de nostre sang, prelatz d'eglise, et autres gens de nostre grand conseil, que nostre bon plaisir fust leur faire delivrer les terres et seigneuries qui leur estoient escheües et advenües par le trespas de feu nostre tres cher et très amé cousin charles d'anjou, en son vivant Roy de Sicile et Comte du Maine, leur oncle maternel et dont il estoit mort saisi et vestu, non tenües en pairie et appanage de France, ni venües de nostre Domaine, appartenans audit Jehan et Loys d'armagnac, Catherine et Charlotte sœurs, comme enfans de nostre tres chere et très amé cousine Dame Loyse d'anjou, sœur de nostre dit cousin et sa seule heritiere : c'est a scavoir, [...] les terres et seigneuries de la Ferté-Bernard... ».

<sup>359</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>360</sup> MEGRET-DUCOUDRAY., « Etudes archéologiques sur Saint-Calais et son canton », *Bulletin de la société d'Agriculture, Sciences et Arts de La Sarthe*, Le Mans, 1848, p. 62-85, (p. 68-69) / GREGOIRE P., « Châteaux en Sarthe », *La Vie Mancelle et Sarthoise*, Le Mans, septembre-octobre 2005, p. 26-27, (p. 26) / CORDONNIER P., « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans, 1948, p. 88-98, p. 90 / CHAFFANJON A., *Courtanvaux, notice historique et descriptive*, André Barry, Paris, p. 5.

Françoise d'Alençon, dame de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet<sup>361</sup>, donne cette seigneurie à Giuliano Buonaccorsi (Julien de Bonnacourcy) vers 1538<sup>362</sup>. Puis, Girolamo Gondi (Jérôme de Gondy), également seigneur de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, mentionné entre 1575 et 1600, donne cette même seigneurie à sa belle sœur Anne de Bonnacourcy<sup>363</sup>. Enfin Jean des Loges donne la seigneurie des Loges à Coudrecieux à sa fille Esther qui elle-même la trasmet à son cousin Hugues des Loges vers 1551<sup>364</sup>.

Au niveau des relations qu'entretiennent les seigneurs, nous savons qu'ils se rencontrent également lors de ventes de domaines et donc de logis. Cette pratique est courante après la période de crise qui profite essentiellement aux bons gestionnaires, gens de finance, de loi, aux marchands... Comme l'indique Philippe Contamine<sup>365</sup>, il y eut un véritable marché des seigneuries. D'un côté nous avons des petits seigneurs qui sont aux bords de la faillite, et de l'autre côté des seigneurs qui sont spécialistes des rachats de fiefs.

Ces transferts de seigneuries qui profitent aux seigneurs les plus riches étaient très nombreux et permettaient de posséder plusieurs domaines. On sait notamment qu'Ingelger d'Amboise a pu acquérir la seigneurie de La Ferté-Bernard<sup>366</sup> de Jean de Valois, futur roi de France sous le nom de Jean II Le Bon, sous la forme d'un échange de biens<sup>367</sup>. Ingeleger d'Amboise est alors mentionné comme seigneur entre 1336 et 1346. Vers 1314, Pierre de Garreau, quant à lui, vend la seigneurie de Chéronne située à Tuffé<sup>368</sup> à Nicolas d'Orton<sup>369</sup>. En 1384, Beatrix de La Ferté, dame de Dehault<sup>370</sup> vend cette seigneurie à Guillaume Mouchet<sup>371</sup>. En 1582, c'est Guillaume d'Argenson, seigneur d'Avesnes-en-Saosnois, qui achete la seigneurie de Planche à Saint-Rémy-des-Monts<sup>372</sup>, le 7 mars 1582 à Claude de Chansy<sup>373</sup>.

---

<sup>361</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Chedouet.

<sup>362</sup> BLANCHE J., « Les seigneurs de Chedouet », *Les Cahiers du Saosnois*, n° 12, 1988, p. 484. / BLANCHE J., *La Fresnaye-sur-Chedouet : 5 siècles d'histoire : (1500-2000)*, Impr. Auffret-Plessix, Mamers, p.30.

<sup>363</sup> BLANCHE J., « Les seigneurs de Chedouet », *op.cit.* p. 487 / BLANCHE J., *La Fresnaye-sur-Chedouet : 5 siècles d'histoire...,op.cit.* p.32.

<sup>364</sup> VALLEE E ;, « Les Loges », *La Province du Maine*, A. Goupil, Laval, 1899, p. 125-133, (p. 130). [Dans les notes de Paul Cordonnier (ADS 18 J 478), il est mentionné comme seigneur encore en 1562].

<sup>365</sup> CONTAMINE P., « La seigneurie en France à la fin du Moyen Âge quelques problèmes généraux », *Seigneurs et seigneuries au Moyen-Âge*, actes du 117<sup>e</sup> congrès national des Sociétés Savantes, Clermont-Ferrand, 1992, éd. CTHS, Paris, 1995, p. 39.

<sup>366</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>367</sup> CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard...*, *op.cit.* p. 57 / CORDONNIER P., *Au Pays fertois...*, *op.cit.* p. 143 et 147 / BOUTON A., « La Baronnie de La Ferté, géographie féodale », *La Province du Maine*, octobre-décembre 1962, Le Mans, p. 220-221 / CHARLES M. L., *Histoire...*, *op.cit.* p. 17 / QUESNE S., *La châteltenie...*, *op.cit.* p. 38 et ADS 18 J 502 : 5 septembre 1344 (notes d'après AN JJ 75, n° 133, fol 69 v°) : « Philippe roi de France fait savoir que comme par nos lettre adrecies a noz...genz de nos cruptes faisans mencion que comme nous faissions tenuz a notre tres chere compaigne la royne a li asseoir... en heritage perpetuel 750 livres de terre pour la moitie a li appartenant par la coustume du pais et pour son droit en l acquest que nous a doncques comte du Maine feismes heritablement, le mariage estant de nous et de elle de la terre chastel et chastellenie de la Ferte Bernart au Mainne laquelle terre chastele et chastellenie nous...avons depuis tourné par devers nous et baillie en eschange de certaines choses au seigneur d'Amboise... ».

<sup>368</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, Chéronne.

<sup>369</sup> ADS 18 J 607.

<sup>370</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Dehault, Le Château.

<sup>371</sup> COMMISSION RÉGIONALE D'INVENTAIRE DES PAYS DE LA LOIRE, *Sarthe...*, *op.cit.* p. 187 / ADS 5 F 9.

<sup>372</sup> Voir volume du canton de Mamers, commune de Saint-Rémy-des-Monts, Planche.

<sup>373</sup> FLEURY G., *Le domaine de Planches en Saint-Rémy-des-Monts*, Fleury et Dangin, Mamers, 1902, p. 6.



Louis de Baigneux, achete en 1546, la seigneurie de Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet<sup>374</sup> à Françoise d'Alençon<sup>375</sup>. Pierre Barault fait l'acquisition des Haies à Tresson<sup>376</sup> en 1581, qu'il achete à René de Baillet<sup>377</sup>. Jacques Berziau, bourgeois anobli, achete la seigneurie de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>378</sup> à Jehan Cullier vers 1467<sup>379</sup>. René du Hallai, achete la seigneurie de La Renaudière à Neuvy-en-Champagne<sup>380</sup> à Jeanne de Mouchi en 1461<sup>381</sup>. Guillaume Caignou, président des comptes à Alençon achete la seigneurie de Pré à Assé-le-Boisne<sup>382</sup> vers 1536 à François de Saint-Mars<sup>383</sup>.

Barthélémy et Guillaume Le Chevalier, seigneurs de Pré à Assé-le-Boisne, vendent la seigneurie en 1578 à maître Mathurin Feron<sup>384</sup>. Jacques Ciral achete la seigneurie de Bois-Après à Saint-Aubin-de-Locquenay<sup>385</sup> vers 1542 à François de Mellay<sup>386</sup>. Gaucher de Mellay, quant à lui, vend la seigneurie de Valaubin<sup>387</sup> à sa mère Antoinette de Clinchamp<sup>388</sup>. Gilbert du Puy que nous avons déjà rencontré précédemment dans les dons de fiefs, vend les seigneuries de Bouloire et de Combre à Moitron-sur-Sarthe<sup>389</sup>, en 1465 à François de L'Espervier qui est originaire de Bretagne<sup>390</sup>. Le seigneur de La Grande Mérie à Courgenard<sup>391</sup>, répondant au nom de Jean Leboul, vend vers 1594, cette seigneurie à Jehan Robillard seigneur de Courtangis à Saint-Jean-des-Échelles<sup>392</sup>.

<sup>374</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Planche.

<sup>375</sup> BLANCHE J., « Saint-Paul-le-Vicomte », *op. cit.* p. 529 / BLANCHE J., *La Fresnaye-sur-Chedouet...*, *op.cit.* p.118.

<sup>376</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Tresson, Les Haies.

<sup>377</sup> FROGER L., « Tresson », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans, 1900, p. 187.

<sup>378</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>379</sup> FROGER L., « Notes sur les seigneurs de Bessé-sur-Braye », *La Province du Maine*, Le Mans, 1901, p. 375-378, (p. 377-378) / *Archives du Cognier série E 1-144*, publié par J. Chappée et l'abbé L-J Denis, Société des Archives Historiques du Maine, Le Mans, 1905, Fonds Paty-Vallée, châellenie de Saint-Calais, p. 66- 68, 86, 90-91 et 98 , (p. 86).

<sup>380</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Neuvy-en-Champagne, La Renaudière.

<sup>381</sup> PESCHE J-R., *Dictionnaire ...*, *op. cit.* t. 5, p. 329 / FLOHIC J-L. (dir.), *Le patrimoine des communes de la Sarthe*, éd. Flohic, Paris, 2000, p. 424 / BIGOT L., *Notices sur les communes du canton de Conlie*, septembre 1889, p. 23.

<sup>382</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Pré.

<sup>383</sup> MOULARD P., *Recherches historiques sur la châellenie et la paroisse d'Assé Le Boisne*, Le Mans, 1885, p. 283-284.

<sup>384</sup> *Ibid.* p. 286.

<sup>385</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Aubin-de-Locquenay, Bois-Après.

<sup>386</sup> MOULARD P., *Recherches historiques sur la Châellenie et la paroisse d'Assé-le-Boisne...*, *op. cit.* p. 168. / TRIGER R., « Fresnay-sur-Sarthe, ses environs et les Alpes Mancelles (Excursion de la Société Historique et Archéologique du Maine, Mardi 23 juin 1925) », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, 1925, p. 205-325, (p. 227).

<sup>387</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, Valaubun.

<sup>388</sup> MOULARD P., *Recherches...*, *op.cit.* p 203. Il cite : « *Excuculatam sanctimoniam Pratensem in concubinam accepit* », dit un contemporain, le chanoine Moreau, auteur de la *Légende dorée ou Vie des Evêques du Mans*.

<sup>389</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château et volume de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Moitron-sur-Sarthe, Combre.

<sup>390</sup> ADS E 29 / VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *op.cit.* p. 290 / FROGER L., « La Baronnie de Bouloire », *op.cit.* p 341.

<sup>391</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Courgenard, La Grande Mérie.

<sup>392</sup> HERBE E-E., *Inventaire des Mottes et Maisons-fortes du canton de Montmirail. XIe-XVIe siècles*, Mémoire de Master I, sous la direction d'Annie Renoux, Université du Maine, 2009-2010, p.48 / PERSIGNAN L. (abbé), *Chronique de la paroisse de Courgenard*, JF. Besnard, Courgenard, 1841, présente édition Fédération des Amis du Perche, 2001, p. 62. Voir volume du canton de Montmirail, commune de Saint-Jean-des-Échelles, Courtangis.

Autres exemple, celui de Pierre de Coisnon qui est seigneur de La Roche-Coisnon à Ruillé-en-Champagne<sup>393</sup>, qui faute d'argent après avoir vécu au-dessus de ses moyens, vend la seigneurie à Guillaume Véron, prêtre chanoine du Mans vers 1540<sup>394</sup>. Ses descendants réussirent à racheter le fief plus tard. Enfin, nous trouvons le cas de Claude de Ronsard, frère du poète Pierre de Ronsard, qui vend la seigneurie de La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic<sup>395</sup>, domaine appartenant à son épouse Anne de Tiercelin, mais ceci sans le consentement de cette dernière. Ceci entraîne dix années de procédures entre la famille Ronsard et Tiercelin. Cette dernière gagne le procès et la seigneurie revient au chanoine Tiercelin<sup>396</sup>. Autre cas particulier, celui de Pierre de Bernay, seigneur de La Grande Maison à Lombron<sup>397</sup>, qui achète les Aulnays à Torcée-en-Vallée<sup>398</sup>, à Hélie de Rochefort en 1534. On sait néanmoins, qu'il le lui rend la même année. Pierre Dufour, suppose dans son article, qu'il s'agisse en fait d'un emprunt déguisé, car les 600 livres données pour l'achat de cette terre sont remboursés et l'acte annulé<sup>399</sup>.

Il arrive également que les ventes s'organisent entre femmes. On trouve notamment Perrine Bellenger, veuve Danguy (famille de notables du Mans), qui achète la seigneurie de Coulettre à Rouez-en-Champagne<sup>400</sup> à Claude d'Avangour en 1564<sup>401</sup>.

Les relations entre détenteurs ayant été évoquées, il est aussi important d'aborder le thème du niveau de richesse de ces seigneurs. Les détenteurs des logis étudiés font partie, pour la plupart d'entre eux de la petite aristocratie, qui représente la part la plus nombreuse de la noblesse. Cette catégorie ne touche que très peu de revenus seigneuriaux. Michel Le Mené<sup>402</sup>, dans ses recherches, avait esquissé une « pyramide des fortunes », pour l'Anjou vers 1500. Il en ressortait que moins de 5 % des détenteurs de fiefs possédaient près de 40 % des revenus totaux, alors que 50 % d'entre eux disposaient de moins de 7 % des revenus globaux. Ces taux sont donc assez significatifs, et prouvent qu'une bonne partie de la noblesse rurale subvient sans doute difficilement à ses besoins.

Il avait d'ailleurs fait une comparaison avec le niveau de vie de l'époque en signalant que 25 livres devait être le minimum vital, ce qui correspondait au revenu déclaré d'une métairie, à la pension attribuée aux filles et sœurs entrées en religion, ou celle d'un fils en étude. Il en concluait donc que trois-cent-cinquante-trois familles étaient en dessous de ce seuil.

---

<sup>393</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, La Roche Coisnon.

<sup>394</sup> LEDRU A., « Les seigneurs de la Roche-Coisnon », *Revue historique et archéologique du Maine*, VIII, 1880, p.225-283, (p. 277) / CORDONNIER P., « Vegre et Charnie », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. CV, 1949, p. 3-95, (p.22).

<sup>395</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, La Béchuère.

<sup>396</sup> Informations données par les actuels propriétaires.

<sup>397</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Lombron, La Grande Maison.

<sup>398</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Torcée-en-Vallée, Les Aulnays.

<sup>399</sup> ADS 18 J 576 / DUFOUR P., « L'Aunay à Lombron (XIV-XVe siècles) », *La Province du Maine*, Octobre-Décembre 1972, p. 313-328, (p. 315).

<sup>400</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Coulettre.

<sup>401</sup> BARBIER A. (architecte du patrimoine), *Manoir de Coulettre, étude préalable à la restauration*, janvier 2010, p.7.

<sup>402</sup> LE MENE M., « La noblesse angevine vers 1500 », *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Âge*, p. 39-48, actes du Colloque international organisé par l'Université d'Angers Angers-Saumur 3-6 juin 1998, école française de Rome, 2000, p. 46.

Toutes ces données révèlent que les seigneurs que nous étudions devaient, pour la plus grande partie d'entre eux, vivre sans faste, d'où l'absence de décorations ostentatoires dans les logis comme nous le verrons dans la partie consacrée à l'architecture dans cette étude.

Comme évoqué précédemment, les seigneurs sont surtout à la tête d'une exploitation agricole dont le logis est l'élément symbolique faisant référence à un milieu nobiliaire auquel appartient le détenteur. Il est donc intéressant d'étudier le rôle que peut avoir le seigneur au sein de son domaine afin de voir si ses activités ont un impact sur la demeure noble.

## 1.2 Le seigneur à la tête d'une exploitation agricole et la vie au sein du logis

Était véritablement noble, celui qui parvenait à vivre de ses rentes ou de fonctions compatibles avec son statut privilégié. La possession de la terre restait donc source de considération sociale. Ce privilège se devait d'apparaître sur le chef-lieu de la seigneurie qui n'était autre que le logis noble. La maison du seigneur se devait donc de refléter le mode de vie qui s'organise autour de cette « possession ». Ainsi ce bâtiment, souvent agrémenté d'un étage, lui donnant une allure élancée qui le différenciait sans difficulté de la maison paysanne. Gwyn Meirion-Jones explique bien cela dans son introduction sur la demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt<sup>403</sup>. Ainsi il y écrit : « Il n'est donc pas surprenant que ces familles nobles aient bâti des résidences qui sont l'expression du pouvoir et de l'ambition, en étroite relation avec leur style de vie. C'est la présence d'une salle et d'une chambre haute qui distingue la résidence noble de la maison paysanne. Il arrive que les plus grandes de ces maisons possèdent une ou plusieurs grandes salles hautes, ainsi que de nombreuses chambres ».

Plus de détails sur l'aspect et l'agencement de la maison noble seront donc donnés dans la partie consacrée à l'architecture. Comme il l'a déjà été évoqué dans l'étude consacrée à l'implantation du logis dans le domaine, nous avons mentionné le fait que la maison noble se trouve dans une cour, qui le plus souvent était close et composée de bâtiments utilitaires à vocation agricole. Ces derniers devaient être nombreux et de bonne qualité. Mentionnons le fait, qu'il ne subsiste aujourd'hui presque plus de logis se trouvant dans cette configuration originelle, ce qui est fort dommage.

Comme nous l'avons déjà évoqué, certains seigneurs peuvent être riches, mais une bonne partie peut être également relativement peu aisée. Les plus démunis étaient obligés, selon Robert Fossier<sup>404</sup> « de porter eux-même leur blé, leur vin, leur fumier, leur laine au marché parce qu'un maigre faire-valoir direct est la seule forme d'exploitation qu'il peut pratiquer... ». En effet la vocation même du noble lui interdisait toute activité économique directe. Comme nous venons de l'évoquer, la possession de terres est l'un des éléments qui permet au seigneur de subvenir à ses besoins, d'où l'intérêt de les regrouper. Il faut également prendre en considération les progrès agricoles qui entraînèrent une hausse du niveau de vie, car les campagnes produisirent en plus grande quantité des produits de meilleure qualité. La terre devint donc plus que jamais un placement financier, car elle rapporte et assure par la même occasion l'aisance matérielle.

---

<sup>403</sup>MEIRION-JONES G. (dir.), «Introduction», *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2013, p. 11-17, (p. 13).

<sup>404</sup>FOSSIER R., *La société médiévale*, Armand Colin, Paris, 2001, 1<sup>ère</sup> éd. 1991, p. 387.

Le seigneur devait être dynamique et devait prendre sans cesse des décisions économiques diverses, comme le choix des cultures, les dépenses d'équipement, la vente des produits, le cours des prix pour négocier les grains, le recrutement des travailleurs et leur organisation. Une comparaison intéressante a été faite par Guy Bois<sup>405</sup> qui l'assimilait à un véritable « chef d'entreprise ».

Malheureusement, peu d'éléments sur le terrain, nous permettent de bien appréhender ce mode de vie. Il faut donc imaginer le domaine seigneurial comme une grande exploitation agricole, ce qui apparaît de manière significative dans l'ouvrage de Pierre de Crescens, datant des années 1230-1320: *Le Livre des prouffitz champestre et ruraulx, touchant le labour des champs, vignes et jardins, pour faire puys, fontaines, citernes, maisons et aultres edifices, lequel a esté extraict du jardin de santé du grant propriétaire de Virgile et de plusieurs aultres docteurs auctentiques, et fut jadis...*

Nous avons pu remarquer dans les parties précédentes, que beaucoup des préconisations de Pierre de Crescens en matière d'implantation du logis furent suivies par les détenteurs que nous étudions. Nous pouvons donc supposer, que les chapitres dédiés aux travaux des champs, aux choix des plantes, aux soins apportés aux animaux doivent également donner un bon aperçu de la vie dans le domaine seigneurial. La variété des travaux est importante et l'ouvrage de Pierre de Crescens permet donc d'en apprécier les différents aspects et de mieux comprendre quel est le rôle du seigneur au sein du domaine.

Pour ce faire une restitution de certains thèmes du sommaire, permet ici d'avoir une meilleure idée de ces activités : Le second livre de l'ouvrage traite notamment des connaissances à avoir sur les plantes et de la manière dont on peut les exploiter<sup>406</sup>. Ainsi, une partie est également consacrée à la production de fruits. Ce second livre traite également du labour et des semences, ainsi que de l'entretien des champs. Le troisième livre évoque les labours, les greniers où entreposer l'avoine, le chiche, les blés, l'épautre, les lentilles et le froment<sup>407</sup>. Le quatrième livre<sup>408</sup> donne de précieux éléments sur la manière dont le seigneur peut s'occuper de ses vignes et comment il peut les sélectionner.

---

<sup>405</sup> BOIS G., *Crise du féodalisme, Economie rurale et démographique en Normandie orientale du début du XIVe au milieu du XVIe siècles*, Presses de la fondation nationale des Sciences politiques, Paris, 1976, p. 127.

<sup>406</sup> DECRESCENZI P. (1230-1320?), *Le Livre des prouffitz champestres et ruraulx, touchant le labour des champs, vignes et jardins, pour faire puys, fontaines, citernes, maisons et aultres édifices, lequel a esté extraict du jardin de santé du grant propriétaire de Virgile et de plusieurs aultres docteurs auctentiques, et fut jadis*. Paris, 15 juin 1521: Voir table des matières du deuxième livre.

<sup>407</sup> *Ibid.* Voir table des matières du troisième livre.

<sup>408</sup> *Ibid.* Voir table des matières du quatrième livre.

Mentionnons également le fait que nous trouvons également dans les sources écrites des mentions de pressoirs (dans les archives médiévales et modernes), concernant trente des sites étudiés<sup>409</sup>. Le cinquième livre<sup>410</sup> évoque le travail des arbres et arbres fruitiers avec les différentes espèces se trouvant dans les espaces boisés et dans les vergers. Ces derniers sont d'ailleurs assez fréquemment mentionnés dans les sources. Le sixième livre<sup>411</sup> fait mention de la façon dont on s'occupe des herbes, qui ont un grand rôle durant la période médiévale, car elles entrent dans la composition de nombreux remèdes et dans la cuisine. Le septième livre<sup>412</sup> traite des prés et de la meilleure place qu'ils doivent occuper avec le bon air et la bonne eau, afin d'avoir les meilleurs foin. Le neuvième livre<sup>413</sup> est très intéressant car il évoque plus particulièrement les animaux que l'on trouve dans les domaines seigneuriaux et dans la cour même du logis. Ainsi, nous y retrouvons les chevaux, mules et mulets ce qui se matérialise dans les sources écrites étudiées par la mention d'écuries, mais aussi sur le terrain avec la présence de ces dépendances très proche du logis. En effet, dix-neuf sites sont concernés par ces mentions<sup>414</sup>. Puis un long texte est également écrit sur les bœufs, les vaches et taureaux, ainsi que sur les brebis, chèvres et moutons. Il est également fait mention dans nos sources d'étables, ce qui concerne trente-cinq sites<sup>415</sup>. Elles subsistent encore parfois sur le terrain.

---

<sup>409</sup> La Blutière à Assé-le-Riboul, Le Vieux Château à Juillé, La Bussonnière à Marsché, La Hollière à Bonnétable, La Paysanterie à Jauzé, Le Mortier à Saint-Georges-du-Rosay, La Cour à Coudrecieux, Le Loges à Coudrecieux, Les Haies à Degré, Le Grand-Gagné à Domfront-en-Champagne, La Roselle à La Quinte, La Roche-Coisnon à Ruillé-en-Champagne, Le Château de Dehault, La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais, La Cour à Souvigné-sur-Même, L'Echenay à Assé-le-Boisne, Le Pré à Assé-le-Boisne, Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay, La Garenne à Roullée, La Cour à Vezot (site du XIIIe siècle hors *corpus*), La Charbonnière à Lamnay, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, La Barre à Conflans-sur-Anille, Couesmes à Ancinnes, Le Manoir au Chevain, Sallaines à Crissé, Oigny à Saint-Rémy-de-Sillé, Villiers à Saint-Rémy-de-Sillé, Chéronne à Tuffé et La Ramée à Tuffé.

<sup>410</sup> *DECRESCENZI P.* (1230-1320?), *Le Livre des prouffitz...*, *op.cit.* Voir table des matières des cinquième et huitième livres.

<sup>411</sup> *Ibid.* Voir table des matières du sixième livre.

<sup>412</sup> *Ibid.* Voir table des matières du septième livre.

<sup>413</sup> *Ibid.* Voir table des matières du neuvième livre.

<sup>414</sup> Coulouanné à Chérancé, Le Mortier à Saint-Georges-le-Rosay, Le Grand Gagné à Domfront-en-Champagne, La Roche-Coisnon à Ruillé-en-Champagne, Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève, La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais, La Vallée à Saint-Martin-des-Monts, La Cours à Souvigné-sur-Même, Santigny à Villaines-la-Gosnais, L'Echenay à Assé-le-Boisne, Combre à Moitron-sur-Sarthe, La Garenne à Roullée, La Cour à Vezot (site du XIIIe siècle hors *corpus*), La Barre à Conflans-sur-Anille, Couesmes à Ancinnes, Oigny à Saint-Rémy-de-Sillé, Le Vivier à Sceaux-sur-Huisne, La Rammée à Tuffé et La Quentinière à Valennes.

<sup>415</sup> La Blutière à Assé-le-Riboul, de La Bussonnière à Maresché, de l'Epinay à Saint-Marceau, de La Hollière à Bonnétable, de La Paysanterie à Jauzé, de La Cour à Coudrecieux, du Grand Gagné à Domfront-en-Champagne, de La Roselle à La Quinte, de La Roche Coisnon à Ruillé-en-Champagne, de Valaubun à Ruillé-en-Champagne, de La Derouinière à La Ferté-Bernard, de La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais, de La Vallée à Saint-Martin-des-Monts, de La Rosaie à Théligny, de Santigny à Villaines-la-Gosnais, de L'Echenay à Assé-le-Boisne, de Combre à Moitron-sur-Sarthe, de Bernay à Montreuil-le-Chétif, de Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay, de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, de La Garenne à Roullée, de Planche à Saint-Rémy-des-Monts, de La Cour à Vezot (site du XIIIe siècle hors *corpus*), de Vaugermain à Dangeul, de La Charbonnière à Lamnay, de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, de Couesmes à Ancinnes, de La Chapelle à Arçonnay, du Manoir au Chevain, de Sallaines à Crissé, de Coulette à Rouez-en-Champagne, de Courgout à Rouez-en-Champagne, d'Oigny à Saint-Rémy-de-Sillé, du Vivier à Sceaux-sur-Huisne et de La Quentinière à Valennes.

Il est fait ensuite mention des truies et cochons. Ainsi nous trouvons parfois la mention dans les sources écrites étudiées des « toits à porcs », ce qui concerne huit sites<sup>416</sup>.

Autre mention digne d'intérêt, celle des colombiers, que nous trouvons sous le nom de fuies dans nos sources écrites. Nous n'allons pas en faire l'étude, car ce sujet fait l'objet d'une étude plus précise dans la troisième partie de cette thèse.

Enfin pour terminer avec le rôle du seigneur au sein du domaine, nous citerons son rôle au sein des activités industrielles. Le XVe siècle, marque, selon Roger Grandière<sup>417</sup>, la migration des activités industrielles des villes vers les campagnes. Les seigneurs ruraux vont trouver un intérêt à exploiter les sous-sols. Il s'agit de l'une des raisons pouvant motiver l'implantation d'une maison noble. En effet pour exploiter une forge, il faut avoir à proximité, un point d'eau, ce qui permet aussi d'y placer un moulin à tan, à drap ou à foulon. Puis il doit aussi être implanté près d'une forêt, car les fourneaux étaient chauffés au charbon de bois. Les forges demandaient aussi du calcaire pour l'obtention du fondant des hauts fourneaux. Les activités industrielles du seigneur peuvent ensuite revêtir un rôle intéressant dans le cadre de notre sujet, puisqu'ils fabriquent aussi des tuiles et des briques, pour la construction des logis. Il devait donc exister des bâtiments pour leur fabrication, comme des tuileries, des briqueteries et des fours à chaux. Pour terminer, nous mentionnerons la fabrication de verre. Il s'agissait d'une activité de prestige, car ce savoir-faire était d'une grande complexité. Les responsables de ces verreries étaient appelés « maître verriers ». La grande invention de cette période fut le verre plat, pour le vitrage des baies. Malheureusement, nous n'avons pas beaucoup d'éléments concernant la vie au logis nous ayant été laissés par les vestiges actuellement visibles.

Concernant la mode de vie à l'intérieur même du logis, Gwyn Meirion-Jones, cite notamment Robert Grosseteste, évêque de Lincoln, qui réprimande en 1250 Guillaume de Warenne, comte de Surrey, pour avoir autorisé la célébration de messes dans la grande salle de son logis à Grantham, qui se composait semble-t-il d'une grande salle de plain-pied sous charpente, tel on pouvait en trouver dans notre région : « le lieu de vie quotidienne des hommes et des femmes, un emplacement où chacun mange, boit et parle de choses insignifiantes, indécentes, voir même souvent coupables, un lieu où il arrive que l'un ou l'autre commette des actes répréhensibles, tandis que des chiens courent ou dorment dans tous les coins, souillant la salle de leurs déjections »<sup>418</sup>.

---

<sup>416</sup> La Blutière à Assé-le-Riboul, La Bussonnière à Maresché, L'Épinay à Saint-Marceau, Le Château de Bouloire, Santigny à Villaines-la-Gosnais, Combre à Moitrons-sur-Sarthe, Chéronne à Tuffé et La Quentinière à Valennes.

<sup>417</sup> GRANDIERE R., *Les manoirs ruraux et leurs seigneurs fin XVe siècle, l'exemple du Haut-Maine*, mémoire de maîtrise sous la direction de ROBERT P., Université du Maine, 1987, p. 215.

<sup>418</sup> MANTELLO F.A.C / GOERING J., *The letters of Robert Grosseteste, Bishop of Lincoln*, Toronto University, Toronto, 2010 : *Cum igitur aula vestre non sit locus Dei dicatus sed sit communis habitatione hominum, receptaculum comedentium colloquentium etiam fortassis aliquando etiam immunda facientium, canibus etiam ubique in ea discurrentibus et cubitantibus sordesque plenumque reliquantibus...* Cité dans MEIRION-JONES G. (dir.), « Introduction », *La demeure seigneuriale...* ,op.cit. p. 13 et 18.

Si ce dernier témoignage dresse un portrait peu idyllique de la vie au logis, fort heureusement, les inventaires après décès nous donnent des indications concernant les objets que l'on pouvait y trouver et les pièces dans lesquelles ils se situaient. Même si ces derniers sont fort rares pour notre étude, ils témoignent d'un goût certain pour les beaux objets dans une période déjà bien postérieure au texte de l'évêque Lincoln, qui soit dit en passant, devait être peu objectif dans sa lettre.

Un inventaire après décès concernant le site de La Roche-Coisnon à Ruillé-en-Champagne<sup>419</sup> existe<sup>420</sup>. Daté du 29 mars 1571 il concerne les biens de Jean II de Coisnon et est écrit par Louis Grippon, notaire en la cour royale du Mans qui fut détenteur du site de La Roselle à La Quinte<sup>421</sup>. Ainsi nous apprenons que la chambre d'en haut qui fut celle du seigneur, comportait « un charlit de chêne » dont le tour fut garni de « quarry avec des cordes ». Dans ce charlit se trouvait une paille, une couette et son traversin et deux oreillers garnis de souilles. Cette pièce comportait également une table et ses tréteaux et deux chaires. On trouvait également en ce lieu, une épée qui comportait des garnitures dorées, une épée à garnitures noires gravées et une autre épée, ainsi qu'une dague avec son fourreau de velours et deux autres couteaux. Deux petits landiers de fer, un tréteau et une tapisserie provenant de Turquie et deux vieux rideaux en serge rouge, jaune et verte sont également visibles. Près de la chambre se trouvait également une garde-robe dans laquelle se trouvaient deux bahuts, dont l'un était vide et l'autre contenait un pourpoint de toile blanche, un chaperon noir orné de passements d'argent et de soie doublée de velours, une paire de gants, un bas de chausse en étamine rouge, une ceinture en cuir noir et sa dague dans son fourreau de velours, deux paires d'escarpins en maroquin blanc découpé et une paire d'éperons d'Allemagne non garnis. Il se trouve également une petite pièce de camelotin rouge comportant une enveloppe contenant de petits passements de soie noire ayant déjà servi et un écheveau de fil rouge. On y trouve aussi les restes d'une toile noire gommée, les manches d'un pourpoint en toile jaune, une boîte en sapin contenant de vieux boutons réalisés en passément d'argent et de soie noire, et un petit paquet comportant des pièces de voile noir. Enfin cette garde robe compte également une paire de « bottes saïches » et un petit livre de droit dont la couverture est noire. La garde robe de la chambre basse, près de la chapelle, comporte un gros bonnet de nuit, un étui contenant des peignes, « des ciseaux », des forsettes, un cure oreille, des pincettes, un poinçon de fer, une boîte de fer contenant un cachet d'ivoire et d'argent, un chausse-pied en fer, des tablettes d'Allemagne, deux fioles en verre, une gode de bois, « deux vieilles paires de mulles et une vieille serrure ». Les autres chambres du logis semblent quant à elles ne comportaient que des bahuts.

---

<sup>419</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, La Roche Coisnon.

<sup>420</sup> Chartrier de Sourches, papiers de la Roche Coisnon cité dans LEDRU A., « Les seigneurs de la Roche-Coisnon...*op.cit.* p. 280.

<sup>421</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de La Quinte, La Roselle.



La cuisine contient deux tables et leurs tréteaux, deux bancs, deux grands landiers en fonte, deux rotissoires, une palle en fer, une grille, une cremaillere, une fourchette à servir au feu avec son manche en bois, deux broches en fer, une poêle à queue, « deux pots de fer dont l'un est ébraiché », un chaudron et une passette d'arain, trois chandeliers de cuivre, seize plats en bon état et huit plats rompus, dix-sept écuelles en bon état et une écuelle rompue, vingt assiettes en bon état et trois rompues, « six saussieres », une buie, un broc, une quarte, deux pintes, deux chopines, deux setiers, une esguerre, un vase, deux coupes, deux chandeliers sans intérêt, deux salières en étain, un bassin en étain, deux couteaux et une fourchette de cuisine, un sceau, un godet, un dresseur et quatre pots de terre.

Dans la cave se trouvent deux pippes de vin provenant de la vigne du domaine, une pippe de vin d'Alençon, un fût contenant du vin d'Anjou, deux autres fûts contenant du vin, « un poineson et demi de vin clair », un fût vide, « un vejutier » et trois saloires.

La chapelle (cf. fig.56) au moment de l'inventaire ne servait plus pour le culte, mais l'on y trouvait néanmoins, des draps, nappes et serviettes, ainsi que des chemises qui servaient au défunt, des mouchoirs ourlés de passements de fil d'or et de soie noire, des paires de bas de chausses, de la vaisselle, un lit de camp, des harnais et un « vieux bacut de charrette ».

La boulangerie et le pressoir, comportent des bahuts, ustensiles et instruments de travail en parti cassés. Les étables et les soues contiennent deux vaches, une buse, cinq porcs, cinq oies, sept poules d'Inde et un coq. On compte également dans cet inventaire trois jambons de Mayence et une langue de porc contenus dans un coffre, sans savoir où ils sont exactement entreposés.

Un autre inventaire après décès a été trouvé et concerne le site de La Bussonnière à Maresché<sup>422</sup> (cf.602). Ce dernier, date de février 1573<sup>423</sup>. On trouve dans cet inventaire la mention d'un corselet garni d'un morion à haut col avec des tassettes d'avant bras et d'un gantelet, d'un autre corselet sans garniture, d'un autre corselet, d'un morion, « de quatre allebardes », de quatre épées, de deux petits javelots, de deux lances, d'une arbalète avec son bandage, d'une vieille arbalète dont l'arc est en bois et le manche couvert de corne blanc, ainsi que son bandage, une épée dont la garniture est dorée et argentée et son fourreau en velours, une garde flèche avec ses flèches, huit arquebuses à rouet en partie en corne blanche, deux arquebuses à méche, quatre pistolets avec leurs fourreaux, une flasque en corne noire, deux épées et deux dagues rabattues à escrime et une dernière arquebuse. D'après les calculs de J. Legoue qui publia une partie de cet inventaire il y aurait au total trente-deux armes.

Nous voyons donc la place importante qu'occupe le mobilier, mais aussi et surtout les pièces textiles et éléments des costumes. Les ustensiles de cuisines sont également fortement représentés, tout comme les armes, ce qui fait écho à la violence qui règne durant cette période et à la présence d'éléments défensifs sur les façades des logis comme il le sera évoqué dans la troisième partie de cette thèse.

---

<sup>422</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Maresché, La Bussonnière.

<sup>423</sup>LEGOUE C., *Le château de Beaumont et la Bussonnière pendant l'occupation anglaise XIV-XVe siècles*, Benderitter, Le Mans, p. 6.

La vie au logis peut également être très différente d'un site à un autre. En effet, comme il l'a déjà été évoqué dans la première partie, certaines des demeures étudiées ne sont pas la résidence principale du seigneur. Nous pouvons donc supposer que le logis qui n'est pas la résidence principale est confié à un métayer, ou à un homme de confiance du seigneur, sorte de régisseur du domaine. On peut également supposer que la venue du seigneur est un véritable événement.

Prenons l'exemple de Couesmes à Ancinnes<sup>424</sup>, où un document<sup>425</sup> de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle relate la préparation de la maison noble pour la venue de Charles de Couesmes : « Messire Guillaume Hart ou au recepveur de monseigneur à Coasmes Maistre Guillaume et vous recepveur monseigneur de Lucé vous mande qu'il sera demain à coucher à Couesmes et pour ce faictesluy garnir troys chambres et empruntez des litz et drapz et acheptez des verres faictesaccoustrez les estables de Haute-Joye et garnir de foing et de paille de boys et aultreschousesadce requises. Trouvé ung veau, une douzaine de pouletz et quelques chevreau et soyez seurs où l'on pourra trouvez du vin. Monseigneur vous mande aussy que vous trouvé de l'advoine et faictes portez celle qui est chès vous à Couesmes, Monseigneur vous mande qu'il n'y ayt faute que faciez payer Robin du blé qu'il doibt, car mon dict seigneur le veulx faire admenezicy pour sa provysion pour ce qu'il y veult faire résidence et vous mande qu'il n'y ait faulte... Faictesboulenger deux boesseaulx de blé et en faicyes faire du pain... le vendredi XIème de may De vostreamy à jamais, Claude de Maridort ».

Parfois le seigneur du domaine se doit d'accueillir en son logis son suzerain. Nous avons trouvé un tel exemple concernant le logis de Bures à Neuvy-en-Champagne<sup>426</sup>. Selon Charles-Laurent Salch<sup>427</sup>, le seigneur de Bures en 1468 (Jean Girois), « devait accueillir son [...] une fois par an, lorsqu'il plaît à celui-ci d'y séjourner, et doit lui céder son propre lit et monter en personne la garde à la porte de la chambre entièrement armé et un vouge à la main. Il doit en outre la pitance à ses serviteurs, à ses chiens et à ses éperviers ».

---

<sup>424</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>425</sup> *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*. Communiquée par les propriétaires actuels, p. 14. Il cite ADS 11 J 42.

<sup>426</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Neuvy-en-Champagne, Bures.

<sup>427</sup> SALCH Charles-Laurent, *Châteaux-Forts d'Europe, Donjons et manoirs en Maine orientale (Sarthe)*, n° 37-38, mars/juin 2006, Castrum Europe Éditions accès, p. 19 et 21.

Enfin dernier exemple où le logis sert de lieu d'accueil pour des militaires de passage, ceux de Serizay<sup>428</sup> et de L'Échenay à Assé-le-Boisne<sup>429</sup>, où l'on relève dans les comptes de 1593-1594 : « Dict celuy procureur avoir baillé depuis à ung capitaine nommé le capitaine Alègre qui estoit de ladite armée, et logé au logis et maison seigneuriale dudit Cerisay, pour la garde et conservation tant des bestiaux qu'à celle des meubles de la paroisse, étant logés audit lieu, auquel capitaine le procureur dict avoir baillé et payé par le commandement des paroissiens la somme de 50 escus sol... Remontre aussi icelluy procureur que pour la dépense fournie et aultres articles par ledit seigneur de Cerisay, d'avoir noury ledit capitaine Allègre avec ses gens et chevaulx où il estoit audit logis, et maison seigneuriale dudit Cerisay... l'espace de douze à quinze jours. Pour ce demande ledit seigneur de Cerisay audit procureur la somme de... Avoir ledit seigneur faict mettre ledit procureur en procès, depuis peu de temps au siège de Beaumont, ce que les paroissiens ayent à ce adviser comme il conviendroyt estre. Dictaussy le procureur avoir baillé, payé par le commandement de monseigneur de Bernay (Bordigné seigneur de Molland) à ung Engloy sistant alors en ladite paroisse au logis et maison seigneuriale de Leschenail, estant en ladite paroisse pour la garde et conservation d'icelle, paye audit Engloys la somme de 50 escus. ... ».<sup>430</sup>

Rares sont les éléments trouvés sur la vie quotidienne au sein des logis étudiés hors des sources écrites. Remarquons aussi que la fonction agricole ne semble pas avoir d'impact sur l'aspect même du logis, ce qui pourra être confirmé grâce à la partie consacrée à l'architecture. Cela laisse au logis le rôle de symbole seigneurial. La fonction agricole du site n'est en fait visible que sur les dépendances, c'est-à-dire les bâtiments purement fonctionnels. Si la fuie a bien une fonction utilitaire, elle a la particularité d'avoir également un aspect symbolique comme il le sera abordé dans la partie consacrée à l'architecture. L'autre rôle du seigneur, à savoir celui de rendre la justice, est abordé dans le point suivant. Il sera donc intéressant de voir si cette fonction a un impact réel sur l'aspect du logis noble, contrairement à la fonction agricole.

---

<sup>428</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>429</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, L'Echenay.

<sup>430</sup> MOULARD P., *Recherches historiques sur la Châtellenie et la paroisse d'Assé-le-Boisne...*, *op. cit.* p. 367.

### 1.3 Le seigneur et la justice

L'un des principaux rôles du seigneur était notamment celui de rendre la justice. Certains d'entre eux pouvaient alors jouir d'importants pouvoirs avec la haute justice. Cette justice de « sang », la plus prestigieuse, permettait de condamner les gros délits et se matérialisait par la possession de fourches patibulaires. Le seigneur pouvait choisir de mutiler ou de mettre à mort l'accusé. On compte parmi ces seigneurs ayant le droit de haute moyenne et basse justice, Richard Lemoyne, seigneur de Dehault<sup>431</sup>, Foulques Riboul, seigneur du Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, mentionné le 24 octobre 1408<sup>432</sup>, les seigneurs de Bures à Neuvy-en-Champagne<sup>433</sup>, les seigneurs de Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève<sup>434</sup>, Jean Desprès, seigneur de La Grande Maison à Briosnes-les-Sables, mentionné en 1499<sup>435</sup>, et Gilbert du Puy, seigneur de Bouloire, qui le 29 décembre 1461<sup>436</sup> confirme son droit de lever justice patibulaire à trois piliers en sa terre et seigneurie.

---

<sup>431</sup> YVARD E., *Le Château...*, *op.cit.* p. 3. Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Dehault, Le Château.

<sup>432</sup> « Foulques VI Riboul, chevalier, sire d'Assé-le-Riboul et de Lavardin tiens et avoue tenir de vous à foi et hommage lige au regard de votre comté du Maine ma baronnie de Lavardin ainsi qu'elle se poursuit et comporte, tant en fiefs, domaines, justices, haute, moyenne et basse, en grands chemins et dehors, sceaux de contrats hommenage terres, prés, vignes, bois et la moyenne justice que j'ai en ma châtelainie d'Assé avec leurs circonstances et dépens, tel comme à seigneur baron et châtelain peut et doit appartenir la coutume du pays du Maine... » dans : ADS 7 F 88. Source trouvée dans NEVOUX G., *La Châtelainie d'Assé-le-Riboul de la fin du XIe à la fin du XVe siècle*, mémoire de maîtrise réalisé sous la direction d'Annie Renoux, Université du Maine, 1997, p. 16 / LAMBERDIERE G., *Histoire de La Sarthe à partir d'un village et ses environs, Assé-le-Riboul et le pays belmontais*, Le Mans, 2006, vol.1, p. 145. Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin .

<sup>433</sup> LEDRU A., « Pendu au carcan, notes sur les seigneurs de Bures et de Neuvy », ds. *Union historique et littéraire du Maine* t.II, mai 1894, p.138-142, (p. 138) / CORDONNIER DETRIE P., « Notes d'histoire et d'archéologie Neuvy, Tennie, Vassé, Sillé-le-Guillaume, Foulletorte, Le Rocher de Mezangers (excursion du 17 juin 1930) », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. LXXXVI, 1930, p. 189-234, (p. 205). Voir volume du canton de Conlie, commune de Neuvy-en-Champagne, Bures.

<sup>434</sup> Information trouvée dans des documents récents appartenant à l'actuel propriétaire de Sévilly. Voir volume du canton de Conlie, commune de Sainte-Sabine-sur-Longève, Sévilly.

<sup>435</sup> AN R5 117, Février 1499, transcription de Julien Hardy : « Aveu au roi par Jean Deprès de la terre et seigneurie de Sables consistant en domaine, vassaux, cens, rentes, haute moyenne et basse justice, le tout relevant du roi à une foi lige, à un éperon doré et autres droits ». Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Briosne-les-Sables, La Grande Maison.

<sup>436</sup> ADS 18 J 478 : Source imprimée sans référence conservée dans les archives de Paul Cordonnier (d'après AN Comté du Maine, Remembrances d'Assises (1458-1465) R5 397, f°131, r°, copie de M. Le Vicomte d'Elbenne) : « A touz ceulx qui ces presentes lettres verront, Jehan Fournier, licencié en lays, juge ordinaire du Maine, Salut : Comme piecza la justice patibulaire de Boullouere, qui estoit à troys pilliers, ediffiee par Messires Gillebert Dupuy, chevalier, seigneur dudict lieu, ou de son commandement, eus testé demollie par l'auctorité et commandement de Monsieur le Conte du Maine, pour ce que on disoit, contre ledict chevalier, qu'il n'avoit pas droit de faire veu qu'il n'estoit barron ne chastellain ; lequel chevalier fust venu depuis devers nous exposer ce que dit est , requerant que luy vouldissions lesser user d'icele justice à troys pilliers, actendu que, en sa dite terre de Boullouere, ses predecesseurs, seigneurs d'icelle, en avoient ainsi usé ou temps passé... ». Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

Toujours concernant, Bouloire, Antoinette d'Illiers, mentionnée au début du XVI<sup>e</sup> siècle, détient la haute justice, tout comme, René de La Ferrière, seigneur de La Motte à Vernie, dont la mention apparaît le 26 août 1598<sup>437</sup>, Jacques de Mellay, seigneur de Serizay à Assé-le-Boisne et de Bois-Après à Saint-Aubin-de-Locquenay qui apparaît dans une sentence datée du 22 juillet 1502<sup>438</sup>, François de Mellay, seigneur de Serizay à Assé-le-Boisne qui apparaît dans un aveu du 23 mars 1540<sup>439</sup>, et Giuliano Buonaccorsi, seigneur de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet qui obtint ce droit à partir de 1538 de Françoise d'Alençon sa suzeraine<sup>440</sup>.

Autre exemple, Brisgaut de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes<sup>441</sup> et baron de Lucé, fut un seigneur puissant. Ainsi il eut le pouvoir de concéder en 1391 à Henri sire de Monstereul la haute justice pour son domaine<sup>442</sup>. On retrouve d'ailleurs le 25 avril 1460, le bailli du Saosnois confirmant le droit de haute justice de la terre de Couesmes à Charles de Couesmes et François de Couesmes qui déclare avoir le même droit le 22 mars 1469<sup>443</sup>. Le 22 décembre 1519<sup>444</sup>, Charles de Couesmes, déclare également dans son aveu rendu à Charles d'Alençon, comte du Perche et vicomte de Beaumont, avoir droit de haute, moyenne et basse justice.

---

<sup>437</sup> ADS E 172 : « [...] des assevoir du Roy pour offrir foy et hommage telle quil est deub a sa majeste a cause de son chasteau du mans au Conté du Maine Tous pour Rayson de la haulte et moyenne justove de la chastellenye de Vernye La mothe et fiefs groys situez a dompfront en champaigne... ». Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vernie, La Motte.

<sup>438</sup> MOULARD P., *Recherches historiques sur la châteltenie et la paroisse d'Assé-le-Boisne...*, *op.cit.* p. 181 : « que ledit de Mellay...jouisse et use de droit de haute, moyenne et basse justice... droit de bailler mesure à blé et à vin à ses hommes et sujets... ». Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Aubin-de-Locquenay, Bois-Après.

<sup>439</sup> MOULARD P., *Recherches historiques sur la châteltenie et la paroisse d'Assé-le-Boisne...*, *op.cit.* p. 187 : « [...] Ay droit de haute justice, moyenne et basse avec mon ferme droit et tout ce qui en dépend par la coustume du pays... ». Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>440</sup> BLANCHE J., « Les seigneurs de Chedouet », *op.cit.* p. 484. / BLANCHE J., *La Fresnaye-sur-Chedouet...*, *op.cit.* p.30. Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Chedouet.

<sup>441</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>442</sup> ALOUIS V., *Les Couesmes [...] première partie de 1370 à 1508 ...op.cit.* p. 45 : « et, nonobstant ce que dessus est dit, seignour de Lucé a retenu a lui pour soy et pour ses hoirs que ils povent et pouront justicier ou dit terrouer de Monstereul, et pourront justicier ou dit terrouer de Monstereul pour la haulte justice et pour les mesures a blé et de tout ce qui appartient a chastelain, excepté la justice moyenne et basse ».

<sup>443</sup> ADS 20 J 131 : « [...] Esquelles choses Dessus dites et en appartenances dicelles jay toutte justice haute maoyenne Basse, Sceaux de contracts, droit de châteltenie, Espaves, mesures a Bled et de vin et en prens le patron en essissance vous en ay droit de les Bailles a mes sujets en tous les droits qui dependent desdits droits selon la coutume du pays du maine avec cesdits droits d'usage en feage comme mes predecesseurs en mon avons accoutume avoir... ».

<sup>444</sup> ADS 20 J 131 : « [...] En toutes lesquelles choses susdites et appartenances dicelles jay toutte justice haute moyenne et Basse droit de chatelenie tabellionage sceaux a contracts garenne a connins deffensable sans contredit de [...] Espaves mesures a bled et a vin En prendre patron en Essief avec vous mondit seigneur en jay droit de baille et En faire baille par mon sergent ordinaire a mes hommes sujets en madite Seigneurie et chatellenie de coesmes tout droit qui depend desdits droits selon La coutume du pays et comté du Maine et de notre dite Baronnie en usage local dicelle baronnie de Sonnois avec ce tel droit dusages et feage comme mes predecesseurs et moy avons acoutumé avoir... ».

Puis ce fut au tour de Louis de Couesmes de déclarer les mêmes droits de justice le 10 mars 1553<sup>445</sup>. Cependant, on peut également trouver le cas de seigneurs condamnés pour avoir user du droit de haute justice, tel que Robin Martin, seigneur de Serisay à Assé-le-Boisne, que les assises d'Assé-le-Riboul condamnèrent à n'user que de la moyenne justice<sup>446</sup>. René de La Vove, seigneur de La Cour à Coudrecieux<sup>447</sup>, est également un seigneur n'ayant qu'un droit de moyenne et basse justice. Remarquons que la délimitation entre basse et moyenne justice est incertaine, mais qu'elle est toutefois profitable au seigneur. Il peut jouir ainsi de l'argent des amendes. Il semble que le droit de moyenne justice permet au seigneur de juger les affaires civiles et celles où se trouvent des délits d'effusion de sang. Le coupable jugé par un seigneur ayant la moyenne justice ne peut pas être condamné à mort<sup>448</sup>. Cependant le seigneur peut avoir un pilori, c'est-à-dire un poteau à ses armes où il peut attacher les condamnés<sup>449</sup>. Le seigneur ayant la basse justice, peut quant à lui juger les affaires de moindre importance. Il peut condamner les sujets à des amendes pour des devoirs non rendus, des redevances non acquittées, peut recevoir des plaintes pour des dommages occasionnés sur des animaux et juge des affaires civiles mais dont les condamnations ne peuvent être que des amendes<sup>450</sup>.

La justice est bien souvent rendue au sein du logis. Comme l'évoque Élisabeth Sirot<sup>451</sup> : « La lecture des textes laisse deviner que pour les hommes du Moyen Âge, la maison forte, dans son essence même, symbolise l'exercice de la justice ». Mais il peut arriver qu'une maison soit consacrée purement à cette fonction, comme on peut le voir avec la maison de justice de Contilly<sup>452</sup> (cf.fig. 52 à 54) dépendant de la seigneurie de Pescoux. Il semble qu'elle comportait un bailli, un procureur fiscal, un greffier, un sergent et plusieurs avocats. La justice y était rendue le premier mercredi de chaque mois<sup>453</sup>. Les peintures que l'on peut voir à l'intérieur sont tout à fait remarquables.

---

<sup>445</sup>ADS 20 J 131 : « [...] En toutes les quelles choses desdites en chacune d'icelles jay toute justice haute moyennes basse droit de châtelainie tabellionage Sceaux a contrats garenne a connins defensible sens contredits des [...] Espaves mesures a bled et vin et En prendre le patron Essief Sur nous mondi Seigneur et de les bailles en faire baille pour mon sergent ordinaire a mes hommes et sujets demadite chastellenie de coesmes en tous droits qui dependant desdits droits selon la coutume du pays es comté du maine et de notre baronnie en usage local de Sonnois avec tous droits d'usage et feages comme mes predecesseurs et de coutume avoir... ».

<sup>446</sup>MOULARD P., *Recherches historiques sur la châtelainie et la paroisse d'Assé-le-Boisne...op.cit...*p. 179.

<sup>447</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Coudreciaux, La Cour.

<sup>448</sup>BOUTON A., *Le Maine, Histoire économique...*, op.cit. t. 1, p. 160.

<sup>449</sup>*Ibid.* p 161.

<sup>450</sup>*Ibid.* p 160.

<sup>451</sup> SIROT E., *Noble et forte maison : l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales. Du milieu du XIIe au début du XVIe siècle*, Picard, Paris, 2007, p. 41.

<sup>452</sup> Voir volume du canton de Mamers, commune de Contilly, Auditoire de Justice.

<sup>453</sup> Notes des propriétaires actuels.



Figure 52 : Façade arrière de L'Auditoire de justice de Contilly



Figure 53 : Cheminée peinte dans la salle principale de L'Auditoire



Figure 54 : Peinture dans la salle principale de L'Auditoire

Certains des seigneurs étudiés, ont également eu un rôle dans l'élaboration de la Coutume du Maine du 1508. On trouve ainsi Ambrois de Saint-Mars<sup>454</sup>, seigneur de La Grande Mousse à Briosne-les-Sables<sup>455</sup> qui apparaît lors des assises aux procès-verbaux d'examen et de publication de la Coutume, alors qu'Hélène de Villeblanche<sup>456</sup>, veuve de Jean de Beaumanoir, seigneur du Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin<sup>457</sup>, se fait représenter par son procureur Me Jean Denisot lors de l'assemblée des trois ordres de la province pour l'examen de la Coutume.

Si nous ne sommes pas certains, que le site de l'Auditoire de Justice à Contilly, ait pu également servir de résidence, les autres logis de l'étude ne comportent pour leur part aucune trace de leur fonction judiciaire. On peut seulement supposer que la justice était rendue dans la grande salle qui souvent comporte une cheminée monumentale qui peut être ornée d'un écu armorié comme il le sera abordé dans la troisième partie de cette thèse.

Les deux grandes fonctions du seigneur au sein de son domaine ayant été abordées, l'importance de la religion dans sa vie fait l'objet du dernier point de ce chapitre. Cet aspect est incontournable car la foi a une importance de premier ordre qui se matérialise par la présence de chapelle ou d'oratoire dans le logis noble.

<sup>454</sup> PESCHE J-R., *Dictionnaire topographique...*, op.cit. t. 5, p. 226-227.

<sup>455</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Briosne-les-Sables, La Grande Mousse.

<sup>456</sup> PESCHE J-R., *Dictionnaire topographique...*, op.cit. t. 2, p. 594.

<sup>457</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

## 1.4 Le seigneur et la religion

La religion tient une place importante dans la vie de la maison noble, la preuve en étant la présence assez fréquente de chapelles ou oratoires près des logis ou à l'intérieur, comme il le sera analysé dans la troisième partie consacrée à l'architecture. En effet, il n'est pas rare de trouver des actes de fondations de chapelle, ou des donations faites par les seigneurs au clergé. On trouve notamment Louis d'Orléans, frère de Charles VI, qui fait construire avec son épouse Valentine de Milan (Visconti), l'oratoire de la chapelle du château de La Ferté-Bernard en 1392<sup>458</sup> (cf. fig. 55).



**Figure 55 : Oratoire dans la chapelle Saint-Lyphard du château de La Ferté-Bernard**



**Figure 56 : Chapelle de La Roche Coison à Ruillé-sur-Sarthe**

Une chapelle (cf. fig. 56) est également construite et fondée le 7 septembre 1492<sup>459</sup> à l'initiative de Pierre Ier de Coison et son épouse Julienne de Feshal, au lieu de La Roche Coison à Ruillé-en-Champagne<sup>460</sup>.

---

<sup>458</sup> CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard...*, *op.cit.* p. 62. / COMMISSION RÉGIONALE D'INVENTAIRE DES PAYS DE LA LOIRE, *Sarthe...*, *op.cit.* p. 201 et 228 / CORDONNIER P., *Au Pays fertois...*, *op.cit.* p. 143 et 147 / HARDY J., *Les chapelles castrales et manoriales du Maine, inventaire pour l'arrondissement de Mamers à la fin du Moyen Âge*, Mémoire de maîtrise, Université du Maine, sous la direction d'Annie Renoux, 1998, p.149. Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>459</sup> La source n'est pas indiquée, elle est citée dans LEDRU A., « Les seigneurs de la Roche-Coison... », *op.cit.* p. 272/ cette fondation est aussi mentionnée dans : FLOHIC J-L. (dir.) *Le des communes de la Sarthe...*, *op.cit.* t.1, p. 427/ LES PROPRIÉTAIRES / GUILBAUT J. / HAM F., *Journées du Patrimoine 17 septembre 1995, Bernay-en-Champagne, Saint-Symphorien-Ruillé-en-Champagne et Tennie/* CORDONNIER P., « Vegre... », *op. cit.* p. 22.

<sup>460</sup> Chartrier de Sourches, papiers de la Roche Coison, le 7 septembre 1492, cité dans LEDRU A., « Les seigneurs de la Roche-Coison... », *op.cit.* p. 272 et 280 : « Nobles personnes pierres Coison escuyer sieur de la Rochecoison, des fiez d'Autherville en Vernie et de Nareux et damoiselle Jullienne de Feschal son épouse et compaigne » fondèrent « en l'onneur et louenge de Dieu de la benoiste Vierge Marie, sa mère, de monsieur saint Jehan Baptiste, Saint Estienne et Saint Symphorien...une chapelle et chappellenie...en la court, manoir et habergement de la Rochecoison ». Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, La Roche Coison.



D'autres seigneurs tels Jean Fesfoys et son épouse Françoise d'Aron fondent une chapelle en 1526 dans leur logis de L'Étang à Lamnay<sup>461</sup>. Aminadab du Hardaz et son épouse Anne Le Clerc, fondent quant à eux en 1573, la chapelle de Linthe à Saint-Léonard-des-Bois<sup>462</sup>. Jehan Robillard, seigneur de Courtangis à Saint-Jean-des-Échelles, fait construire en 1606 une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste à La Grande Mérie à Courgenard<sup>463</sup>. On trouve également René d'Orvaulx, seigneur de La Renaudière à Neuvy-en-Champagne qui fonde la chapelle de La Renaudière, le 22 mars 1518-1519<sup>464</sup>. Enfin, on relève également un acte, daté du 31 janvier 1582, où Louis d'Orvaulx, seigneur de La Renaudière à Neuvy-en-Champagne augmente la dotation de la chapelle de La Renaudière et charge le chapelain de faire une célébration chaque dimanche<sup>465</sup>.

Parfois, la chapelle peut-être fondée dans l'église paroissiale, comme tel est le cas avec Pierre de Corbon, seigneur de Corbon à Douillet-le-Joly qui fonde une chapelle sous le vocable de Notre-Dame dans l'église de Douillet à la fin du XVe siècle<sup>466</sup>, mais aussi avec Christophe de Mésenges, seigneur de La Chapelle à Sougé-le-Ganelon et Jeanne Girard, son épouse qui fondent en 1527, une chapelle en l'église de la même paroisse<sup>467</sup>. On trouve également d'autres personnages, tels Guyonne de Villeprouvée, dame de Coulettret à Rouez-en-Champagne et veuve de Guy d'Avaugour, en son vivant seigneur dudit lieu, qui fonde une messe en sa maison d'Angers, dans la paroisse de Saint-Michel-du-Tertre<sup>468</sup>.

---

<sup>461</sup> HERBE E-E., *Inventaire des Mottes...*, *op.cit.* p. 29. Voir volume du canton de Montmirail, commune de Lamnay, L'Étang.

<sup>462</sup> MOULARD P., *Recherches historiques sur Saint-Léonard-des-Bois et Saint-Paul-le-Gaultier*, Lebrault, Le Mans, 1888, p. 91 et 146. / LEGUICHEUX A., *Chronique de Fresnay*, Leguicheux-Gallienne, Le Mans, 1877, p. 442 / LEGUICHEUX A., « Documents pour servir à la chronique de Saint-Léonard-des-Bois », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, XIX, 1867-1868, p. 775. Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Léonard-des-Bois, Linthe.

<sup>463</sup> FLOHIC J-L. (dir.), *Le patrimoine...*, *op.cit.* p. 1236 / HERBE E-E., *Inventaire des Mottes...*, *op.cit.* p. 48. Voir volume du canton de Montmirail, commune de Courgenard, La Grande Mérie.

<sup>464</sup> *Archives du Cognier Série E art. 1-144 ...*, *op.cit.* p. 232 : « Fondation par noble René d'Orvaulx, seigneur de la Renaudière et de Champiré en Anjou, de la chapelle de la Renaudière, en l'église de Saint-Julien-en-Champagne. Il la dote d'une maison, grange, jardin, au bourg de Saint-Julien, de plusieurs pièces de terre à Neuvy, Coulans et Saint-Julien, et de 40 s. t. de rente à la Toussaint sur le lieu des Pinières, à Neuvy et sur les vignes de Huchelou. Il charge le chapelain de la célébration de deux messes par semaine, l'une du Saint-Esprit le vendredi, et l'autre de Requiem le mardi, en l'église de Saint-Julien ou audit lieu de la Renaudière après la construction de la chapelle. Il se réserve, pour lui et ses descendants seigneurs de la Renaudière, le droit de patronage et de présentation de ladite chapelle. Présent : Maître Jean Lemyntier, curé de Loué ». Voir volume du canton de Conlie, commune de Neuvy-en-Champagne, La Renaudière.

<sup>465</sup> *Ibid.* p. 233 : « Fragment d'un acte par lequel Louis d'Orvaulx augmente de certains biens fonds la dotation de la chapelle de la Renaudière, à charge par le chapelain de célébrer chaque dimanche au soleil levant une messe basse et de dire, avant le lavabo de cette messe, le *De profundis* avec les oraisons *Inclina, Deus venie largitor et Fidelium* pour les seigneurs et dames de la Renaudière... ».

<sup>466</sup> TRIGER R. *Etude historique sur Douillet-le-Joly*, Fleury et Danguin, Mamers, 1884, p. 93. Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Douillet-le-Joly, Corbon.

<sup>467</sup> MOULARD P., *Chroniques de ...*, *op.cit.* p. 186. Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Sougé-le-Ganelon, La Chapelle.

<sup>468</sup> BARBIER A. (architecte du patrimoine), *Manoir de Coulettret...*, *op. cit.* p. 7: ADML E 1525 Famille d'Avaugour. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Coulettret.

D'autres seigneurs très attachés aux questions religieuses font le choix de faire un pèlerinage en Terre sainte, tel Greffin Affagart, seigneur de Courteuil à Coulombiers. Son deuxième voyage en 1533, fait d'ailleurs l'objet d'un livre qu'il rédige en 1535 et qui débute comme suit : « Ensuyt le voyage de Hiérusalem et du Mont de Sinay, faict et acomply l'an de grâce et salut 1533, par messire Greffin Arfagart, chevalier du Saint Sépulchre et seigneur de Courteilles en Normandie et Courteilles au Maine, avecquesluy frère Bonadventure Brochart, de l'ordre des frères myneurs de la province de France, du couvent de Bernay »<sup>469</sup>.

Si la religion est au centre de la vie du seigneur, on peut alors comprendre à quel point les bouleversements idéologiques du XVI<sup>e</sup> siècle provoquent tant de passions et de violences, qui n'épargnent pas notre région. Si beaucoup de familles nobles demeurent catholiques, une partie non négligeable de la noblesse du Maine embrasse le parti de la Réforme. Déjà, comme il l'a été évoqué dans la partie consacrée au contexte historique, les idées de la Réforme arrivent relativement tôt dans Le Maine, encouragées notamment par Marguerite d'Angoulême, sœur de François I<sup>er</sup> et épouse de Charles de Valois, duc d'Alençon, seigneur notamment de Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet<sup>470</sup>. Elle compte d'ailleurs parmi ses fidèles Jacques de Mellay, seigneur de Serisay à Assé-le-Boisne<sup>471</sup> qui fait partie de la première communauté protestante. Anne de Pisseleu, dame de Couesmes<sup>472</sup> et veuve de Louis de Couesmes, ainsi que nièce d'Anne de Pisseleu, favorite de François I<sup>er</sup>, fait aussi partie des adeptes de la Réforme. Elle répand dès 1558, les idées du culte protestant à Bonnétable, Mamers et Bellême<sup>473</sup>. On compte au total, dix-huit personnes parmi les seigneurs et dames répertoriées dans cette étude qui se sont faits protestants<sup>474</sup>. Les sites ayant été occupés à un moment donné par des familles protestantes ont été répertoriés et ont été restitués sur une carte présentée sur la page suivante (cf. fig. 57).

<sup>469</sup> AFFAGART G., *Relation de Terre Sainte (1533-1534)*, publié et annoté par J. Chavanon, Paris, 1902, p.1.

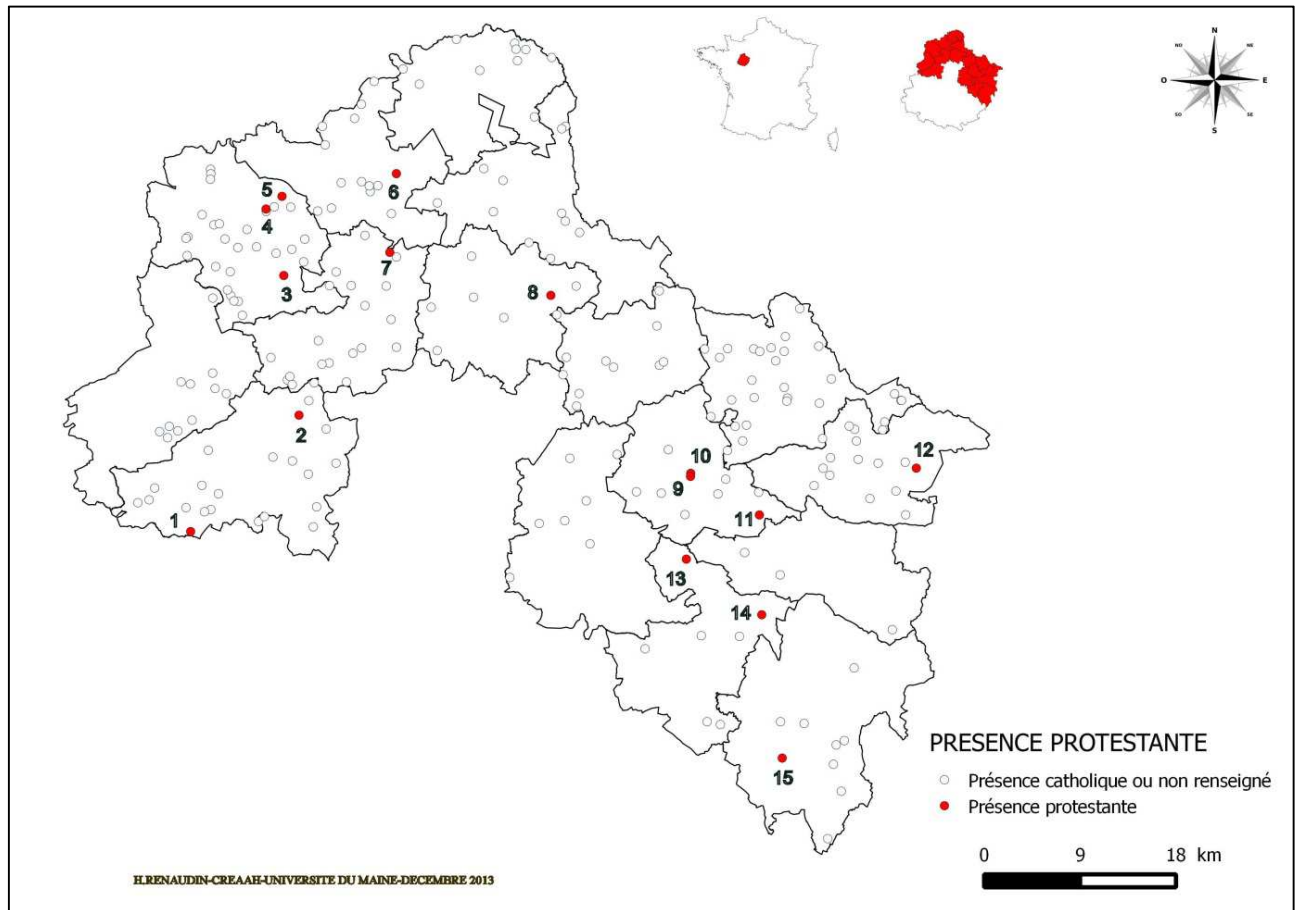
<sup>470</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Saint-Paul.

<sup>471</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>472</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>473</sup> *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 15. Communiquée par les propriétaires actuels / LEDRU A., *Bonnétable autrefois...*, op. cit. p. 38.

<sup>474</sup> **Charles de Beaumanoir**, seigneur du Vieux-Lavardin et de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin, de Villiers à Saint-Rémy-de-Sillé et du Domaine à Bouër, **Jean de Beaumanoir**, seigneur du Vieux-Lavardin et de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin, **Thibault Bouju**, seigneur de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, **Anne de Pisseleu**, dame de Couesmes à Ancinnes, **Gédéon de Cremainville**, seigneur de Champ à Melleray, **Pierre de Cuissé**, seigneur de Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, **Charles d'Echelles**, seigneur du Domaine à Bouër, **Antoine de Lenfernat**, seigneur de Courteuil à Coulombiers, **Françoise de Maridort**, dame de Couesmes à Ancinnes, **Olivier de Maridort**, seigneur de Bourg-le-Roi, **François de Mellay**, seigneur de Serisay, de Bois Après et du Grand Mesnil à Assé-le-Boisne et de Valaubun à Ruillé-en-Champagne, **Gaucher de Mellay**, seigneur de Serisay et de Bois-Après à Assé-le-Boisne et de Valaubun à Ruillé-en-Champagne, **Jacques de Mellay**, seigneur de Serisay et de Bois-Après à Assé-le-Boisne et de Valaubun à Ruillé-en-Champagne, **Jacques Tragin**, seigneur de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, **Joachim Le Vasseur**, seigneur de Cogners, **Marin Le Vayer**, seigneur du Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué, ainsi que de La Cour et de Coeur à Saint-Hilaire-le-Lierru, **Marin Le Vayer**, seigneur du Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué, ainsi que de La Cour et du Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru et **François de La Vove**, seigneur de La Cour à Coudrecieux.



**Figure 57 : Répartition des logis détenus à un certain moment de leur histoire par des seigneurs protestants**

- 1 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne
- 2 : Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin
- 3 : Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay
- 4 : Le Grand Mesnil à Assé-le-Boisne
- 5 : Serizay à Assé-le-Boisne
- 6 : Couesmes à Ancinnes
- 7 : Courteuil à Coulombiers
- 8 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois
- 9 : La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru
- 10 : Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru
- 11 : Le Domaine à Bouër
- 12 : Champ à Melleray
- 13 : Le Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué
- 14 : La Cour de Coudrecieux
- 15 : Le Château de Cogners

Cette carte nous montre que ces logis sont peu nombreux et sont répartis de manière inégale sur le territoire étudié. Nous ne pouvons pas dire qu'il y ait des sites propices à l'implantation de protestants, et il semble que les choix d'appartenance à une religion n'a pas vraiment d'incidence sur l'architecture du logis, excepté sur deux sites comme nous le verrons dans le paragraphe suivant.

La répartition géographique est surtout due aux zones d'influences des quelques seigneurs protestants retrouvés qui ont parfois plusieurs domaines dans une même zone, d'où les quelques concentrations que nous pouvons observer ici.

Comme évoqué à l'instant, certains seigneurs ont laissé gravés dans la pierre, des messages liés à leur idéologie religieuse. Ainsi nous trouvons au logis de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois<sup>475</sup>, bâti par Yves Tragin, qui fut probablement protestant, une inscription sur la cheminée de la grande salle : « Avec grand tort les hommes ont en hayne La mort qui est guarison souveraine » (cf.fig. 58).



**Figure 58 : Inscription sur la cheminée de la grande salle de Verdigné**

On trouve également un autre seigneur, Marin II Le Vayer, qui apparaît le 3 janvier 1562, alors qu'il est admis dans le canton de la justice de l'Église réformée du Mans sous la surveillance de Gervais Le Barbier de Francourt<sup>476</sup>. Il participe ensuite au printemps de la même année à la prise de la ville du Mans<sup>477</sup>, déjà évoquée dans le contexte historique. L'un de ses logis porte l'inscription qu'il fit graver sur le logis de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru<sup>478</sup>, (ou son père également protestant), empruntée au psaume 127 dans la traduction de Théodore de Bèze « : 1565 / : LHOME : DE : SOY : BATIST : EN : VAIN : / : SI : LE : SEIGNEVR : NY : MET : LA : MAIN / : » (cf.fig. 59).



**Figure 59 : Inscription sur le linteau de porte au logis de Coeur**

<sup>475</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

<sup>476</sup> DENIS L., « Thorigné féodal », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans, 1903, p. 276.

<sup>477</sup> *Ibid.* D'après le Registre du Consistoire du Mans, publié par M. H Chardon dans Dom Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. V, p.424 et 438.

<sup>478</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, Le Logis de Coeur.

Parmi les premiers membres du consistoire, se trouve également Charles de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin<sup>479</sup> qui en est l'un des personnages les plus influents, et don P. Moulard indique dans son article qu'il fut « l'un des plus zélés de la secte nouvelle, leur château de Tucé servait de refuge aux religionnaires »<sup>480</sup>. On voit notamment dans le journal de la Famille Legendre, dont les membres font partie de la communauté protestante, que Charles de Beaumanoir protège les autres paroissiens en les accueillant effectivement chez lui en 1562 lors des troubles découlant de la prise de la ville par les protestants au printemps de la même année et surtout lors du retour des catholiques dans la ville, qui veulent se venger contre les adeptes de la nouvelle foi<sup>481</sup>. Le consistoire du Mans compte également Gaucher de Mellay, seigneur de Serisay à Assé-le-Boisne<sup>482</sup>, apparaissant le 27 janvier 1562, dans une réunion de la communauté protestante<sup>483</sup>. Il participe également à l'occupation de la ville du Mans durant le printemps 1562 et est capitaine de la vieille-porte.<sup>484</sup>

Mais l'un des personnages calvinistes les plus emblématiques de la prise de la ville en 1562, est sans doute Thibault Bouju, seigneur de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois<sup>485</sup> et juge criminel au Mans. Il épouse Marie Trouillard qui prend également part à ces événements aux côtés de Jean de Vignolles qui mena cette action<sup>486</sup>.

---

<sup>479</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>480</sup> MOULARD P., *La Famille Legendre*, Fleury et Dangin éditeurs, Mamers, 1888, p. 24 et 26.

<sup>481</sup> *Ibid* : « Le lundi 3<sup>e</sup> jour d'août 1562 qui estoit l'année des troubles, ma femme accoucha au château de Tucé d'une fille qui fut nommée Marguarite, laquelle serait décédée peu de temps après, le tout en mon absence, j'étais lors retiré en la ville d'Alençon, lieu de sûreté pour les troubles qui lors s'ensuivirent follement partout le royaume. Symon Legendre. / Le sabmedi troisième jour d'avril l'an mil Vc soixante-huit, ma femme accoucha d'une fille, sur les 6h. du soir, au chasteau de Tucé où nous étions retirés pour les troubles qui affligeaient le royaulme, et fut ladite baptisée, le sabmedi ensuivant audit chasteau de Tucé par Monseigneur du Poirier, ministre et nommé par Honorable homme Jacques Richer, seigneur de Montehard mon beau-frère, Marie, laquelle fut incontinent baillée à nourrice à Perrine, femme de Trudelle, mon mestaier de Boyssimon, en Champagne ».

<sup>482</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>483</sup> MOULARD P., *Recherches...*, *op.cit.* p. 201 et 202 : Théodore de Bèze, relate d'ailleurs dans son *Histoire ecclésiastique* publié en 1580 (t. II p. 537) que La Borderie, chargé de lever cent arquebusiers à cheval dans le duché de Beaumont se contenta : « d'emplir sa bourse, à quoi il ne se montra lasche, n'ayant pas mesme espargné les gentilshommes, d'entre lesquels... le sieur de Cerisay. Le chapitre de Fresnay, au bailli de Fresnay...pour recouvrer les joyaux de la cathédrale qui se trouvaient apud dominum de Cerisay et alibi ».

<sup>484</sup> *Ibid.* p. 202.

<sup>485</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

<sup>486</sup> DORNIC F., *Histoire du Maine*, collection Que sais-je ?, Presse Universitaire de France, Paris, 1973, p. 77 / DORNIC F. (dir.), *Histoire du Mans et du pays manceau*, Privat éditeur, Toulouse, 1975, p.122 / DRONNE M., *La Réforme et les protestants dans Le Maine*, édité par l'auteur, Le Cannet-Rocheville, 1985, p.8 / TRAVIER D., *1561-2011, 450 ans de protestantisme au Mans et dans la Sarthe*, atelier Compomakète, Nîmes, 2011, p. 7.

Suite à la prise du Mans, puis au retour des catholiques, les réformés sont beaucoup moins nombreux dans la région. Les catholiques peuvent reprendre leurs biens, appuyés par le pouvoir royal, qui met en place un certain nombre de mesures à l'encontre des protestants. Beaucoup abjurent, comme Jean de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin<sup>487</sup>, qui fait ce choix à la mort de son père durant la Saint-Barthélémy le 24 août 1572, ou comme Jacques de Mellay, seigneur de Serisay à Assé-le-Boisne<sup>488</sup> le 12 octobre 1572<sup>489</sup>. Mais l'on peut penser que cette conversion n'est que peu sincère, car il décède en juillet 1620, reprenant sa foi protestante<sup>490</sup>.

Concernant la seigneurie de Verdigné, cette dernière passe ensuite par la fille de Thibault Bouju, Marie, à la famille Tragin. En effet, elle épouse Yves Tragin, écuyer seigneur du Plessis, de Marolles, Cohardon et du Boulay, le 17 juin 1572<sup>491</sup>. Leur fils Jacques est notamment un fidèle compagnon d'Henri IV et semble être resté protestant<sup>492</sup>. Mais il semble de plus en plus difficile de demeurer protestant, car le pouvoir impose des certificats de catholicité qui apparaissent en 1577. L'on y trouve Joachim Le Picquart, seigneur de Boille à Montmirail<sup>493</sup>, Jean de Maillé, seigneur de Bouloire<sup>494</sup> où encore François de La Vove, seigneur de La Cour à Coudrecieux, qui l'obtient après avoir abjuré le protestantisme<sup>495</sup>. Enfin, ceux qui restent protestants font toutefois l'objet d'actes rédigés par les curés paroissiaux faisant ainsi état de leur comportement, comme on peut le voir le 12 février 1577 à Saint-Paul-le-Vicomte (La Fresnaye-sur-Chedouet)<sup>496</sup>. Mathurin Boudier, curé de cette paroisse indique et atteste que Pierre de Cuissé, seigneur de Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, fait partie de l'Église « prétendue réformée », mais qu'il vit paisiblement et noblement dans sa maison sans acte de violence<sup>497</sup>.

Si donc certains seigneurs se sont voués corps et âme à leur foi protestante, il semble que la plupart des autres détenteurs des logis étudiés subsistent dans la foi catholique et certains d'entre eux s'engagent même dans la Ligue. Le plus important d'entre eux, Charles de Mayenne, seigneur de La Ferté-Bernard<sup>498</sup> en est même le chef. Parmi les membres de La Ligue, on peut également compter Jean de Vallée<sup>499</sup>, seigneur de Passay en Poitou qui est l'époux de Marie Le Vayer, fille de Marin Le Vayer et sœur de Marin Le Vayer, seigneur du Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dués, de La Cour et du Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru<sup>500</sup> que nous avons déjà évoqué parmi les seigneurs protestants. À la mort de ce dernier, elle transmet la seigneurie de La Cour à Jean de Vallée.

---

<sup>487</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>488</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>489</sup> MOULARD P., *Recherches...op.cit.* p.208.

<sup>490</sup> *Ibid.* p. 208.

<sup>491</sup> ADS 18 J 568 : Notes de Paul Cordonnier.

<sup>492</sup> BETIN A. / GREGOIRE P., *Les manoirs dans la Sarthe, architecture et vie quotidienne*, Siloë, Nantes, 2002, p. 38.

<sup>493</sup> ADS 18 J 578 : Notes de Paul Cordonnier. Voir volume du canton de Montmirail, commune de Montmirail, Le Boille.

<sup>494</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *op.cit.* p. 364. Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

<sup>495</sup> DRONNE M., *La Réforme...*, *op.cit.* p. 75. Voir volume du canton de Bouloire, commune de Coudrecieux, La Cour.

<sup>496</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Saint-Paul.

<sup>497</sup> ADS 18 J 513.

<sup>498</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>499</sup> DENIS L., « Thorigné féodal », *op.cit.* p. 278.

<sup>500</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Thorigné-sur-Dués, Le Petit Pescheray. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, La Cour et Le Logis de Coeur.

On trouve également Louis de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes<sup>501</sup> qui sert les catholiques sous la direction du duc de Guise entre 1558 et 1562<sup>502</sup>. Parmi les catholiques un peu plus modérés, nous trouvons également parmi les seigneurs répertoriés, Arthus de Cossé, seigneur de Combre à Moitron-sur-Sarthe<sup>503</sup>, qui maréchal de France en 1567, est notamment amené à négocier le traité de paix de Saint-Germain avec l'amiral Gaspard de Coligny à La Rochelle en 1570<sup>504</sup>.

Les différents exemples donnés dans ce paragraphe consacré aux seigneurs et à la religion, montrent que leur implication dans la vie religieuse locale peut être assez importante. Ce fait justifie donc la présence de chapelles et oratoires annexes du logis qui seront évoqués dans la troisième partie de cette thèse. Les violences occasionnées par les Guerres de religion, de nouveau abordées ici, expliquent la nécessité au sein de son domaine, de se défendre face à ses ennemis, au sein du domaine.

Ainsi s'achève ce premier chapitre faisant un point général sur le personnage du seigneur grâce à l'étude de son statut, mais aussi grâce aux recherches menées sur ses fonctions au sein du domaine, et dont le logis se doit parfois d'être le reflet. Le chapitre suivant évoque plus en détails les différentes missions des seigneurs en dehors de leur seigneurie, mettant en évidence l'importance de certains d'entre eux et expliquant leur absence du logis.

---

<sup>501</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>502</sup> CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *op.cit.* p. 253.

<sup>503</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Moitron-sur-Sarthe, Combre.

<sup>504</sup> BARBIER-MUELLER J-P., *La parole et les armes, Chronique des Guerres de religion en France, 1562-1598*, Musée international de la Réforme Genève, Hazan, Italie, 2006, p. 103.

## Chapitre II : Les différentes fonctions des détenteurs

Le chapitre précédent a permis de faire le point sur les différentes catégories sociales des détenteurs des logis rencontrés dans les sources écrites médiévales et du XVI<sup>e</sup> siècle, ainsi que les fonctions qu'ils peuvent avoir au sein du domaine, que ce soit comme gestionnaire du site, comme seigneur justicier, ou comme seigneur pour qui la religion est très importante. Ce deuxième chapitre aborde le thème des différentes fonctions des détenteurs, hors de leur seigneurie, ce qui complète les données liées aux statuts précédemment étudiés.

Nous avons notamment pu montrer précédemment, que nous trouvions en majorité des personnages issus de la noblesse dont la maison noble est le symbole de cette appartenance à l'aristocratie. Nous y avons également trouvé un certain nombre de femmes qui en l'absence de leur mari, ou lors d'un veuvage se trouvent à la tête du domaine et s'en trouvent les gestionnaires. Une partie sera donc dédiée d'une part aux hommes nobles, puis une autre partie à leurs épouses. La partie consacrée aux hommes aborde notamment leur rôle militaire. En effet, le seigneur doit en général remplir cette fonction auprès de son suzerain, comme le montre l'aveu de 1475, rendu à Charles d'Anjou par Guy de Beaumanoir, seigneur du Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin<sup>505</sup> : « Et par raison de ce vous dois et suis tenu faire 40 jours de ligesses en la ville du Mans, en mes maisons du dit lieu au 40 jours d'ostes [...] en votre pays et comté du Maine ou dehors pour le besoin de votre corps ou du dit comté allant en [...] ou séjournant par avenan jours à mes propres cousts et despens et 8 livres tournoys de taille... »

Un certain nombre d'entre eux ont également d'importantes fonctions à la cour. Certains de ces personnages sont d'ailleurs proches des différents souverains. Il sera donc intéressant de voir quel peut en être l'impact sur leur logis.

Concernant le rôle des femmes, une liste sera établie indiquant celles qui ont pu avoir un rôle au sein de leur domaine en l'absence de leur mari, mais aussi celles qui une fois veuves ont du aussi diriger le domaine, ou devenir tutrice de leurs enfants mineurs.

Enfin un troisième et dernier point sera abordé et sera dédié aux bourgeois ayant été trouvés dans les sources écrites. Ces derniers, ont pu acquérir des seigneuries grâce à leur haut niveau de vie dû à un enrichissement provenant de leurs métiers souvent liés au commerce ou aux domaines juridiques. Il est alors très intéressant de voir comment évoluent les ascensions sociales de ces personnages qui arrivent parfois à accéder à la noblesse, grâce notamment à l'acquisition de maisons nobles et des droits qui y sont attachés.

---

<sup>505</sup> ADS 7 F 88 : 5 mars 1475 : Aveu pour la baronnie de Lavardin par Guy de Beaumanoir, p. 66. Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.



## 2.1 Le noble : entre métier des armes et fonctions à la cour

Comme nous l'avons déjà évoqué dans la partie consacrée au statut des membres de la noblesse, beaucoup des seigneurs répertoriés ont été chevaliers ou écuyers, leur conférant un rôle militaire. On retrouve un certain nombre des seigneurs de cette étude dans les récits évoquant différentes guerres, où ils prennent part à certaines batailles.

Bernard V, seigneur de La Ferté-Bernard<sup>506</sup>, participe notamment à la conquête du royaume de Naples et de Sicile, entreprise par son suzerain Charles, comte d'Anjou et du Maine et frère de Louis IX à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>507</sup>. Son fils Hugues, qui hérite de La Ferté-Bernard, mentionné comme écuyer vers 1272, apparaît dans l'expédition conduite par le roi de France Philippe Le Hardi, contre le roi d'Aragon<sup>508</sup>. Cette expédition se solde par un échec avec la mort du roi en 1285, mais Hugues y est fait chevalier à son retour en France. Ainsi, on comprend bien que les seigneurs peuvent s'absenter de leur logis, parfois pour de longues périodes.

La plupart des seigneurs ayant des fonctions militaires évoqués dans cette étude sont surtout très présents lors de la guerre de Cent Ans. En effet, dès 1346, apparaît Jean IV d'Harcourt, seigneur de Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet qui semble-t-il meurt lors de la bataille de Crécy<sup>509</sup>. On trouve également en 1350, Foulques V Riboul, seigneur du Vieux-Lavardin et de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin aurait été convoqué par Jean II Le Bon pour prendre part à la guerre contre les Anglais<sup>510</sup>. Le 19 septembre 1356, nous trouvons également Ingelger d'Amboise, seigneur de La Ferté-Bernard entre 1336 et 1346, prenant part à la bataille de Poitiers aux côtés de Jean II Le Bon (également seigneur de La Ferté-Bernard en 1336). Tout deux y sont faits prisonniers et emmenés en Angleterre<sup>511</sup>. Il semble qu'en octobre 1356, le futur Charles V, régent du royaume en l'absence de son père Jean II, donne à Foulques V, seigneur du Vieux-Lavardin, la somme de soixante livres de rente sur les biens du chevalier Imbert Guy, pour les services rendus et les pertes dues à la guerre<sup>512</sup>. Foulques aurait été aussi en 1358, nommé commissaire avec Michel de La Bresche, évêque du Mans pour lever au pays du Maine, les deniers nécessaires à la rançon due aux Anglais afin de libérer le roi toujours prisonnier des Anglais depuis la bataille de Poitiers<sup>513</sup>.

---

<sup>506</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>507</sup> CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard...*, *op.cit.* p. 49. Voir *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. IV, p. 422 / BOUTON A., « La Baronnie de La Ferté... », *op.cit.* p. 218 / CHARLES M. L., *Histoire...*, *op.cit.* p. 16.

<sup>508</sup> CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard...*, *op.cit.* p. 50 / BOUTON A., « La Baronnie de La Ferté... », *op.cit.* p. 218 / CHARLES M. L., *Histoire...*, *op.cit.* p. 16.

<sup>509</sup> PESCHE J.-R., *Dictionnaire topographique...op.cit...t. 4*, p. 502. Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Saint-Paul.

<sup>510</sup> LEDRU A., « Le Maine sous le règne de Jean Le Bon 1350-1364 », *Province du Maine*, 1899, p. 70-71, d'après fonds latin 17048 de la BNF, et le *Traité du ban et de l'arrière ban* écrit par de La Rocque / LAMBERDIERE G., *Histoire de La Sarthe...*, *op. cit.* p. 142. Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin et La Corbinière.

<sup>511</sup> PASTY DE LA HILAI, *Inventaire féodal de l'ancienne châtellenie de Saint-Calais*, Imprimerie-Librairie Renard-Busson, Saint-Calais, 1893, p. 25.

<sup>512</sup> AN : JJ 84 n° 679, fol. 341 et 342, cité par LAMBERDIERE G., *Histoire de La Sarthe...*, *op. cit.* p. 142.

<sup>513</sup> TRIGER R., *Une forteresse du Maine pendant l'occupation anglaise : Fresnay-le-Vicomte 1417-1450*, Mamers, 1886, p. 10 / LAMBERDIERE G., *Histoire de La Sarthe...*, *op. cit.* p. 151.

Foulques VI Riboul, seigneur du Vieux-Lavardin aurait succédé à Foulques V et aurait pris part lui aussi à la guerre de Cent Ans. Il semble que le 6 août 1370, il y ait eu un mandement de Louis, frère du roi, duc d'Anjou, comte du Maine à son trésorier général pour faire délivrer à « son ami et féal chevalier Fouquet Ribouille, sire d'Assé, la somme de cent francs d'or en recompensation d'un coursier qu'il a perdu en ces présentes guerres et en un certain voyage auquel le duc l'avait envoyé »<sup>514</sup>. Il semble qu'il aurait aussi participé à la bataille de Pontvallain auprès de Bertrand du Guesclin, de son vivant, époux de Jeanne de Laval, dame du Mont-Porcher à Saint-Symphorien<sup>515</sup>. On trouve encore sa trace le 21 août 1391 comme chambellan de Charles VI. Ce dernier demande à ses généraux des finances de faire bailler à « son féal chevalier et chambellan, Fouques Ribouille, sire d'Accey, la somme de deux cents francs d'or en considération de ses bons services comme chambellan et pendant les guerres »<sup>516</sup>.

Toujours durant la guerre de Cent ans, Brisgaut de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes<sup>517</sup>, réalise « une monstre » le 24 juillet 1392, pour l'expédition de Charles VI contre Pierre de Craon, seigneur de La Ferté-Bernard<sup>518</sup> qui avait attenté à la vie du connétable Olivier de Clisson. Jean de Beaumont, chevalier seigneur de Bouloire et de Combre à Moitron-sur-Sarthe<sup>519</sup> aurait également fait partie de cette expédition<sup>520</sup>, ainsi que Gilles Quatrebarbes, seigneur de Coulettret à Rouez-en-Champagne<sup>521</sup>, Foulques VI Riboul, seigneur du Vieux-Lavardin en tant que chevalier banneret<sup>522</sup>, mais aussi Ambrois de Loré<sup>523</sup>, seigneur de La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean et père du très célèbre capitaine au nom éponyme.

Certains seigneurs apparaissent également lors de la bataille d'Azincourt, le 24 octobre 1415, qui fut bien funeste pour la chevalerie française. Charles de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes y perd sans doute la vie au côté de son suzerain Jean Ier duc d'Alençon<sup>524</sup>. Ambrois de Loré, seigneur de La Cour de Cordé, s'y trouve également en y faisant ses premières armes sous les ordres du comte d'Armagnac<sup>525</sup> et dont le père est mentionné dans le paragraphe précédent.

---

<sup>514</sup> LAMBERDIERE G., *Histoire de La Sarthe...*, op. cit. p. 143 : BNF : 2474-Ribouille-55671, cote 4.

<sup>515</sup> LAMBERDIERE G., *Histoire de La Sarthe...*, op. cit. p. 143. Voir volume du canton de Conlie, commune de Saint-Symphorien, Le Mont Porcher.

<sup>516</sup> LAMBERDIERE G., *Histoire de La Sarthe...*, op. cit. p. 144 : BNF : 2474-Ribouille-55671, cote 6.

<sup>517</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>518</sup> ALOUIS V., *Les Couesmes... première partie de 1370 à 1508*, op.cit. p. 30 : DOM MORICE, Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne.

<sup>519</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château. Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Moitron-sur-Sarthe, Combre.

<sup>520</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », op.cit. p. 254.

<sup>521</sup> LEDRU A., « La folie de Charles VI », *La Province du Maine*, Leguicheux, Le Mans, 1897, p. 12. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Coulettret.

<sup>522</sup> *Ibid.* p. 12. Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>523</sup> *Ibid.* p. 12. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Mont-Saint-Jean, La Cour de Cordé.

<sup>524</sup> CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », op.cit. p. 247/ *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 8. Communiquée par les propriétaires actuels / ALOUIS V., *Les Couesmes... première partie de 1370 à 1508*, op.cit. p. 140.

<sup>525</sup> LEGUICHEUX, « Ambroise de Loré », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, XVIII, 1865-1866, p. 667 / « Excursion a Fresnay-sur-Sarthe », *Revue historique et archéologique du Maine*, 1901, p. 144.

En 1418, il est nommé capitaine de la ville de Fresnay<sup>526</sup> et en 1421, de la ville de Sainte-Suzanne<sup>527</sup>. En 1424, cette cité est prise par les Anglais et Ambrois de Loré réussit à se retirer à Sablé-sur-Sarthe où il rejoint les troupes de Gilles de Rais et celles du seigneur de Beaumanoir<sup>528</sup>. La même année, Guillaume Quatrebarbes, seigneur de Coulettre est tué lors de la bataille de Verneuil-au-Perche<sup>529</sup>.

Le fils de Charles de Couesmes, également prénommé Charles, est lui aussi un militaire, et se place sous les ordres de Jean de Tucé. Il est fait prisonnier par les Anglais lorsque ces derniers font le siège du Mans en 1418 sous le commandement du comte de Cornouaille<sup>530</sup>. Ainsi Charles de Coesmes est conduit en Angleterre d'où il revient en 1422 après avoir engagé pour sa rançon les seigneuries du Grand-Lucé et de Pruillé-L'Eguillé<sup>531</sup>.

Yolande d'Aragon, comtesse du Maine, une fois veuve de Louis II d'Anjou, est dame de La Ferté-Bernard<sup>532</sup> entre 1417 et 1425 et doit faire face à la prise de la ville qu'elle avait confiée à Louis d'Avaugour. Elle marie notamment sa fille Marie au dauphin Charles, qui est très proche de la comtesse en suivant ses conseils et notamment ceux qu'elle lui prodigue concernant Jeanne d'Arc. Yolande d'Aragon aurait notamment financé l'armée devant se rendre à Orléans sous les ordres de la jeune fille, où l'on trouve notamment Ambrois de Loré, seigneur de La Cour de Cordé<sup>533</sup> aux côtés du duc d'Alençon, de Gilles de Rais, Jean d'Orléans, comte de Dunois, Étienne de Vignolles dit de La Hire, Jean Poton de Xaintrailles, Raoul de Gaucourt et d'Arthur de Bretagne. Suite à cette grande victoire, Ambrois de Loré suit Jeanne lors des sièges de Jargeau et de Beaugency, à la bataille de Patay où il conduit le prisonnier anglais John Talbot devant le roi, et au siège de Troyes<sup>534</sup>. Lors de ce séjour, le roi demande à Ambrois de conduire son armée sur le chemin de Reims<sup>535</sup>.

Avec l'implication de Yolande d'Aragon dans toutes ces victoires, il n'est donc pas étonnant de trouver son fils le roi René d'Anjou, seigneur de La Ferté-Bernard entre 1434 et 1441, présent lors du sacre de son beau-frère Charles VII à Reims. Il participe à l'entrée triomphale du roi et de Jeanne d'Arc à Laon, Soissons, Provins, Coulommiers et Compiègne, et se prépare notamment aux côtés de Jeanne d'Arc à la bataille de Montépilloy près de Senlis, face au duc de Bedford, qui n'eut cependant pas lieu.

---

<sup>526</sup> LEGUICHEUX, « Ambroise de Loré... », *op.cit.* p. 668/LAMBERDIÈRE G., *Histoire de La Sarthe, op.cit.* vol.1, p. 155.

<sup>527</sup> LEGUICHEUX, « Ambroise de Loré... », *op.cit.* p. 672.

<sup>528</sup> *Ibid.* p. 676.

<sup>529</sup> BARBIER A. (architecte du patrimoine), *Manoir de Coulettre, op. cit.* p. 5 : ADS 1 MI 101. Copie manuscrite du *Cartulaire de l'abbaye de Champagne* et Badier et François-Alexandre Aubefrt de La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire, op. cit.* Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Coulettre.

<sup>530</sup> *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 8. Communiquée par les propriétaires actuels / V. Allouis : *Les Coesmes seigneurs de Lucé et de Pruillé*, 1<sup>ère</sup> partie, in-8, p.149.

<sup>531</sup> *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 8. Communiquée par les propriétaires actuels. Il s'agirait plutôt de la terre de Bourgon.

<sup>532</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>533</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Mont-Saint-Jean, La Cour de Cordé.

<sup>534</sup> « Excursion à Fresnay-sur-Sarthe », *op. cit.* p.148.

<sup>535</sup> LEGUICHEUX, « Ambroise de Loré », *op. cit.* p. 683.

Jean de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin<sup>536</sup> est cité dans les *Chroniques du Maine*, lors de la reprise de Malicorne, sur les Anglais<sup>537</sup>, et aurait participé à la prise du Mans en 1427, détenu alors par Suffolk.

Guillaume II de Coisnon, seigneur de La Roche-Coisnon à Ruillé-en-Champagne<sup>538</sup>, participe pour sa part, au combat de la Bussonnière<sup>539</sup>, sous le commandement d'Ambrois de Loré, seigneur de La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean<sup>540</sup> et du comte d'Aumale, avec les seigneurs de Laval (André de Laval), de Barres, de Chambellay, de Daillon, de Mirmande, de Charnossé, du Chassau, de la Grandière, le Brun de la Roche, de la Court, de la Berthière, de Querqueron, Jean de la Haye...<sup>541</sup>

Charles d'Anjou, seigneur de La Ferté-Bernard<sup>542</sup> entre 1441 et 1472, et comte du Maine, frère de René d'Anjou participe aux campagnes de Charles VII, son beau frère et contribue à la prise de Montereau (1437), à la prise de Pontoise (1441), à la campagne de Normandie (1449-1450) et à la campagne de Guyenne (1453).

Alors que la guerre de Cent Ans prend fin, nous trouvons quelques seigneurs participant à des batailles hors de ce conflit, tel Charles d'Anjou, seigneur de La Ferté-Bernard, mentionné entre 1441 et 1472, qui abandonne Louis XI, lors de la bataille de Montlhéry le 16 juillet 1465, pendant la Ligue du Bien public. Apparaît également Jacques de Mellay, seigneur de Serizay à Assé-le-Boisne<sup>543</sup> le 19 juillet 1495 prenant part au siège de Nantes au service du roi<sup>544</sup>.

Le second grand conflit auquel participent les seigneurs de cette étude en tant que militaires, ne se déroule pas sur notre territoire, mais en Italie, dont nous avons déjà relaté dans les grandes lignes les faits dans la partie consacrée au contexte historique. En 1382, Pierre de Craon, seigneur de La Ferté-Bernard accompagne le duc d'Anjou lors de la conquête du royaume de Sicile que lui avait donné la reine Jeanne de Naples. En effet, cette dernière adopte Louis Ier d'Anjou le 29 juin 1380<sup>545</sup>. Cette conquête est soutenue par le pape Clément VII à Avignon, contrairement au pape Urbain VI à Rome qui lève une troupe contre Jeanne de Naples, avant que Louis d'Anjou n'arrive<sup>546</sup>. Ce dernier prend alors le titre de roi de Naples après que Jeanne de Naples ce soit fait assassiner par Charles de Duras son neveu qui voulait également récupérer la couronne. Louis d'Anjou fait le siège des places fortes détenues par Charles Duras, mais sans succès.

---

<sup>536</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>537</sup> LUSSON, « Notice historique sur Lavardin », *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 1879-1880 XIX, p. 300.

<sup>538</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, La Roche Coisnon.

<sup>539</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Maresché, La Bussonnière.

<sup>540</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Mont-Saint-Jean, La Cour de Cordé.

<sup>541</sup> LEDRU A., « Les seigneurs... » *op. cit.* p. 260 : HIRET dans les *Antiquitez d'Anjou* (p.425).

<sup>542</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>543</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>544</sup> MOULARD P., *Recherches...*, *op.cit.* p 178-179.

<sup>545</sup> LEDRU A., « La folie de Charles VI... », *op.cit.* p. 293.

<sup>546</sup> *Ibid.* p. 293.

Alors que les finances de Louis d'Anjou commencent à manquer, il charge Pierre de Craon, son homme de confiance, d'emprunter de l'argent en son nom à Barnabé Visconti et Regnault des Ursins<sup>547</sup>. Marie de Blois, femme de Louis d'Anjou, lui donne également tout ce qu'elle possède. Mais à son retour en Italie, de Pierre de Craon dépense tout l'argent de son maître à Venise<sup>548</sup>. En représailles, Louis d'Anjou le fait emprisonner, mais Pierre de Craon est délivré par ses amis<sup>549</sup>. Ainsi il est absent de son logis pendant un très long moment.

Parmi les seigneurs de cette étude se trouvent les héritiers de Louis Ier d'Anjou qui héritent de ses prétentions au trône de Naples. On compte donc Louis II d'Anjou, seigneur de La Ferté Bernard<sup>550</sup> mentionné entre 1410 et 1417, et qui est également roi titulaire de Naples, comte de Provence et duc d'Anjou. Il est aussi proclamé roi de Sicile à la cathédrale de Bari en 1384 et couronné à Avignon en 1389 en présence de Charles VI. Il transmet ses prétentions aux trônes de Naples et de Sicile à son fils Louis d'Anjou<sup>551</sup>, seigneur de La Ferté-Bernard, mentionné vers 1434. Il fut l'époux de Marguerite de Savoie dont il n'eut pas d'enfant et donna donc ses prétentions à ses territoires italiens à son frère René d'Anjou<sup>552</sup>. Ce dernier fut également seigneur de La Ferté-Bernard, mentionné entre 1434 et 1441 sans s'y être jamais rendu semble-t-il. Lui succède à la tête de La Ferté-Bernard Charles d'Anjou, son frère, qui transmet ensuite la seigneurie à son propre fils Charles d'Anjou, mentionné entre 1473 et 1481. Ce dernier est également comte du Maine et roi de Sicile, mais de santé fragile, il ne participe à aucune bataille de son temps. N'ayant pas d'enfant de son épouse Jeanne de Lorraine, Charles institue son cousin Louis XI son héritier universel la veille de sa mort qui survient le 12 décembre 1481<sup>553</sup>. Ainsi Louis XI hérite de La Provence, du Maine et de l'Anjou, ainsi que des prétentions des ancêtres de Charles d'Anjou sur le trône de Naples. Ainsi les affaires italiennes deviennent affaires d'état, menant les rois de France à livrer bataille afin de posséder ces différentes terres. Certains seigneurs de notre région les suivent. Charles VIII, emmène notamment Louis d'Armagnac de Nemours à qui il avait donné la seigneurie de La Ferté-Bernard entre 1483 et 1499<sup>554</sup>, lors de ses expéditions en Italie. Il est ensuite nommé vice-roi de Naples par Louis XII, mais ne peut conserver le royaume car il est battu par les espagnols à Sémirana, puis il meurt à la bataille de Cérignole le 28 avril 1503.

---

<sup>547</sup> *Ibid.* p. 294.

<sup>548</sup> *Ibid.* p. 294 : Collection complète des Mémoires relatifs à l'histoire de France, par M. Petitot, t. VI. Tableau du règne de Charles VI, p. 201.

<sup>549</sup> *Ibid.* p. 294 : AN X2a 12, fol. 321.

<sup>550</sup> ADS 18 J 502 / SIGURET P., « Aux confins du Perche... », *op.cit.* p. 9. / CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard...*, *op.cit.* p. 63. Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>551</sup> CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard...*, *op.cit.* p. 64.

<sup>552</sup> *Ibid.* p. 64.

<sup>553</sup> ADS 18 J 502 / BELLANGER R., *Le Pays Fertois...*, *op.cit.* p. 20 / CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard...*, *op.cit.* p. 65 / CORDONNIER P., *Au Pays fertois...*, *op.cit.* p. 143 et 148 / CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard...*, *op.cit.* p. 64 / QUESNE S., *La châteltenie...*, *op.cit.* p. 39 / PESCHE J-R., *Dictionnaire Topographique...*, *op.cit.*, t. 1, p. 318.

<sup>554</sup> ADS 18 J 502 / SIGURET P., « Aux confins du Perche... », *op.cit.* p. 15 / CORDONNIER P., *Au Pays fertois...*, *op.cit.* p. 144 et 148 / QUESNE S., *La châteltenie...*, *op.cit.* p. 39.

Puis nous trouvons également Jehan de Villiers, seigneur de La Ramée à Tuffé<sup>555</sup> mentionné dans un acte datant du 30 février 1499, qui est qualifié d'écuyer occupé au service du roi à la conquête du duché de Milan sous la charge du comte de Ligny<sup>556</sup>. Charles de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes<sup>557</sup>, est présent dans la compagnie de Louis II de La Trémoille sous Louis XII et François Ier. Il participe notamment au siège de Gênes en 1507<sup>558</sup>, puis à la bataille d'Agnadel avec le chevalier Bayard, et Jacques de Chabannes de La Palice remportant la victoire face aux vénitiens<sup>559</sup>. Charles de Couesmes est d'ailleurs armé chevalier après cette victoire<sup>560</sup>. Antoine de Souvré, seigneur de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>561</sup> sert également Louis XII lors du siège de Bologne<sup>562</sup>. Puis vient la bataille de Ravenne qui se déroule le 11 avril 1512, et où l'on retrouve Charles de Couesmes, seigneur de Couesmes<sup>563</sup>, Pierre II de Coisnon, seigneur de La Roche-Coisnon à Ruillé-en-Champagne<sup>564</sup>, ainsi qu'Antoine de Souvré, seigneur de Courtanvaux<sup>565</sup>. Lors de la célèbre bataille de Marignan remportée par les troupes française de François Ier, c'est Charles de Couesmes, seigneur de Couesmes qui apparaît dans les troupes françaises<sup>566</sup>. Enfin Louis Le Roy, seigneur de Courtangis à Saint-Jean-des-Échelles, conseiller et chambellan des rois Louis XII et François Ier, semble avoir participé à la bataille de Pavie<sup>567</sup>.

Le 14 juillet 1536, Marin Le Vayer, seigneur du Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué, et de La Cour et du Logis de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru<sup>568</sup>, est chargé par le roi François Ier de recevoir en Savoie deux-mille lansquenets pour les conduire en Avignon dont il a fait la « monstre » le 30 juillet 1536<sup>569</sup>.

---

<sup>555</sup> ADS 7 F 29. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, La Ramée.

<sup>556</sup> ADS 7 F 29 / Documentation de Jeannine Chartier, dont le mari vécut enfant au manoir de La Ramée. Historique d'après les recherches de Samuel Menjot d'Elbenne.

<sup>557</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>558</sup> GUY A., *Etude historique sur Bonnétable...*, *op.cit.* p. 29.

<sup>559</sup> ALOUIS V., *Les Couesmes... deuxième partie de 1508 à 1601*, *op.cit.* p. 16 et 19.

<sup>560</sup> GUY A., *Etude historique sur Bonnétable...*, *op.cit.* p. 32.

<sup>561</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>562</sup> MEGRET-DUCOUDRAY., « Etudes archéologiques sur Saint-Calais et son canton », *Bulletin de la société d'Agriculture, Sciences et Arts de La Sarthe*, Le Mans, 1848, p. 69 / GREGOIRE P., « Châteaux en Sarthe », *op.cit.* p. 26 / CORDONNIER P., « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *op.cit.* p. 90.

<sup>563</sup> ALOUIS V., *Les Couesmes... deuxième partie de 1508 à 1601*, *op.cit.* p. 20.

<sup>564</sup> LEDRU A., « Les seigneurs... » *op. cit.* p. 277 / CORDONNIER P., « Vegre ... », *op. cit.* p. 22. Voir volume du canton de Conlie commune de Ruillé-en-Champagne, La Roche Coisnon.

<sup>565</sup> MEGRET-DUCOUDRAY., « Etudes archéologiques sur Saint-Calais et son canton », *op.cit.* p. 69 / GREGOIRE P., « Châteaux en Sarthe », *op.cit.* p. 26 / CORDONNIER P., « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *op.cit.* p. 90.

<sup>566</sup> CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *op.cit.* p. 250 / PORTENEUVE V., *Mottes et maisons fortes...*, *op.cit.* p. 78 : A. Choplin, Histoire d'Ancinnes, p. 183 d'après les archives de Lucé.

<sup>567</sup> ADS 18 J 578 / CORDONNIER P., *Voyage aux collines vertes (Fertois et Perche-Gouet)*, 4 juillet 1946, p. 15. Voir volume du canton de Montmirail, commune de Saint-Jean-des-Echelles, Courtangis.

<sup>568</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Thorigné-sur-Dué, Le Petit Pescheray. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, La Cour et Le Logis de Cœur.

<sup>569</sup> DENIS L., « Thorigné féodal », *op.cit.* p. 71.

Le 9 novembre 1537, il est nommé commissaire ordinaire des guerres<sup>570</sup>, puis le 2 janvier 1539, François Ier lui envoie les provisions du gouvernement de la ville et château de Moncalieri situé dans le Piémont<sup>571</sup>. Enfin le 14 avril 1544, il participe à la bataille de Cérisoles sous la conduite du duc d'Enghien<sup>572</sup>.

Nous trouvons également d'autres seigneurs mentionnés comme militaires, dont les missions ne sont pas liées aux guerres d'Italie. Nous avons retrouvé notamment un acte du 26 février 1477<sup>573</sup>, où apparaît François de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes<sup>574</sup>. François de Mellay, seigneur de Serisay à Assé-le-Boisne<sup>575</sup>, apparaît aussi. Il suit de bonne heure une carrière militaire et fait partie de l'armée du roi, François Ier, lorsque celui-ci part à Avignon en 1524 afin de combattre le connétable Charles de Bourbon s'étant allié à Charles Quint. De cet épisode subsiste une lettre écrite par François de Mellay destinée à son frère Jean<sup>576</sup>. Enfin, mentionnons Antoine Le Vasseur, seigneur de Cogners<sup>577</sup> qui est tué en 1537, alors qu'il défendait la ville de Therouëne<sup>578</sup>.

---

<sup>570</sup> *Ibid.*

<sup>571</sup> *Ibid.*

<sup>572</sup> *Ibid.* Il cite « A conduire la bataille Monseigneur d'Anguien avec luy le seigneur de Langey, gouverneur de Turin...et de gentilshommes pour leur plaisir environ cent chevaux desquels estoient...le seigneur de Jarnac, le vidame de Chartres...Soubs la cornette de monseigneur d'Anguien...Le seigneur de Glaive, gouverneur de Cahors et de Pescheray, gouverneur de Montcallier et de gens de pied quatre mille suisses... » Dans *Mémoires de Martin du Bellay, Paris 1573, p. 431 v° et 432 r°*.

<sup>573</sup> ALOUIS V., *Les Couesmes seigneur de Lucé et de Prullé première partie de 1370 à 1508*, G. Fleury et A. Danguin Imprimeurs-éditeurs, Mamers, 1884, p. 255 : « Loys, bastard du Maine, ... conseiller et chambellan du Roy, nostre sire, et commissaire du d. seigneur a faire les monstres et reveues des gens du ban et arriere ban du païs et conté du Maine, a tous ceulx, qui ces presentes lettres verront, scavoir faisons que aujourduy s'est présenté devant nous, tenant lesd. Monstres, Francois de Couaesmes, seigneur de Lucé, lequel nous a exhibé certaines lettres patentes du Roy, dattees du segond jour de maysoixante quatorze, par lesquelles nostre d. Sire veult et mande que le d. seigneur de Lucé soit tenu quitte et exempt de soy presenter aux monstres et de venir en armes aux assemblees de armes qui par luyseroientordonnees, au moien des quelles lettres et après que avons estédeuement informé et acertainé des causes contenues en icelles, nous avons le d. seigneur de Lucé tenu pour excusé de soy trouver en ceste presentearmee et voïage ordonné de par le Roy... et neantmoins le d. seigneur de Lucé a voullu envoyer et envoira ses gens, chevaulx et son traingavecquesNicollas de Coasmes, son filzaisné, pour servir le Roy en ceste presentearmee et voïage de Picardie. En tesmoing des quelles choses nous avons signé ces presentes de notre seing manuel et scellé de nostrescelcy mis, les jours et an que dessus, LB du Maine ».

<sup>574</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>575</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serisay.

<sup>576</sup> MOULARD P., *Recherches...op.cit...* p. 182 et 183 : « Mon frere je avoys promys a mademoyselle de La Buzardiere de renvoyer mon laquayt incontinent mays je lay encore retins afin de vous fayre savoir des nouvelles plus a plain et sy suys en grande payne q. ne en scay de La Buzardièrre veu donc que jy ay tout laisse... des nouvelles dde pardese Charles de Bourbon est devant Marseille et sy y a plus de six semaignes et aujrdhy va dner lasault Mays il y a dedans..mille homes de pye de troys cens homes... quilz ne demandent autre chousse synon que monseigneur de Bourbon leur done lasault. Le Roy est en seste ville Davignon avecques une belle armée et sy sen va loger son camp le plus pres q. y pourra du camp de Monseigneur de Bourbon en sorte q. il fault q. il se retire ou q. il luy dne la bataille et je vous avertys q. se sera bientost faut ou failly car la Roy luy vyeukt doner la bataille et il la vyeult doner au Roy, et nest possible q. ce aujrdhy la bataille sy ne se retyre à Arles sy pres les ungs des autres. Nous avons une belle armee et sy on noz amenant de par de la incontynent fayt ou failly je men ire et envoie moy a St Georges et a touz noz amys de p. de la et nest pas pr me rdre bien fort a vous et doner escripture Sest le XXe jr de septembre (1524) Francoys Demellay ». Jehan de Clinchamps est seigneur du Val en Saint-Rémy-du-Val dans le canton de Mamers, et du Grand Chansonay à Nogent le Bernard dans le canton de Bonnétable.

<sup>577</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.

<sup>578</sup> HENNET DE GOUTEL (baronne), « Notes sur le château de Cogners et ses propriétaires », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans, 1964, p. 159.

Alors que les guerres d'Italie s'achèvent sous le règne d'Henri II, les Guerres de religion débutent dans le royaume de France. Encore une fois, un certain nombre de seigneurs de la région prennent part à certaines batailles. On relève notamment la présence de Charles de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin<sup>579</sup> qui commande l'aile gauche de l'armée du prince de Condé lors de la bataille de Saint-Denis en 1567<sup>580</sup>, ainsi que Marin II Le Vayer, seigneur du Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué, et de La Cour et du Logis de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru qui y est blessé<sup>581</sup>. Ce dernier reçoit notamment en 1557, la charge de commissaire des guerres à Avignon par le connétable de Montmorency<sup>582</sup>. On trouve également, Claude de Ronsard, seigneur de La Béchuère à saint-Gervais-de-Vic<sup>583</sup>, qui participe à l'expédition que mène Henri II en 1555 contre les principautés allemandes<sup>584</sup>. Ce dernier y est alors armé chevalier<sup>585</sup>.

Jean de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, qui est protestant avant que son père ne meurt assassiné lors de la Saint-Barthélémy apparaît aussi dans nos documents. Il abjure sa foi en 1572, et devient catholique, mais c'est dans les rangs protestants, qu'il participe au siège de Poitiers en 1569. En 1574, il est blessé au siège de Saint-Lô. Bien que catholique, il se bat encore dans les rangs protestants en 1580, en tant que colonel d'infanterie et participe ainsi aux victoires de Villefranche, et Cahors. Il est également commandant à la bataille de Coutras en 1587, le commandement de l'armée lui ayant été confié par Henri III. Etienne Godefroy, seigneur de Bois-Doulet à Saint-Célerin lui rend hommage en le faisant représenter sur la cheminée de la grande salle de son logis<sup>586</sup> (cf. fig. 60).



**Figure 60 : Cheminée de la grande salle dite des Batailles dans le logis de Bois-Doulet à Saint-Célerin**

<sup>579</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>580</sup> DRONNE M., *La Réforme et les Protestants ...*, *op.cit.* p.24. / LAMBERDIERE G., *Histoire de La Sarthe...*, *op. cit.* p. 273.

<sup>581</sup> DENIS L., « Thorigné féodal », *op.cit.* p. 275. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, La Cour et Le Logis de Coeur.

<sup>582</sup> *Ibid.* p. 275.

<sup>583</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, La Béchuère.

<sup>584</sup> FROGER L., « Notes sur la famille de Ronsard », *Annales fléchoises et la Vallée du Loir*, 1906, p. 86.

<sup>585</sup> *Ibid.* p. 86.

<sup>586</sup> Bois-Doulet est situé à Saint-Célerin (canton de Montfort-le-Gesnois) Ce logis est reconstruit en 1625 par Etienne Godefroy, compagnon d'armes pendant vingt-huit ans de Jean de Beaumanoir, maréchal de Lavardin. La peinture de la hotte représente ce dernier et fut exécutée en 1629 par Adam Lorlieu, artiste originaire d'Amiens. Cette salle comporte également quinze représentations de batailles auxquelles Jean de Beaumanoir participa sans doute. Cf. Introduction.



Il semble qu'à l'âge de vingt trois ans il ait voulu se marier avec Françoise de Maridort, fille d'Olivier de Maridort qui était alors veuve de Jean de Coesmes<sup>587</sup>, baron de Lucé et de Bonnétable mort lors du siège de Lusignan le 25 novembre 1574 où ce dernier se battait contre les protestants<sup>588</sup>, après avoir commandé un régiment d'infanterie lors du siège de Domfront<sup>589</sup>. François Le Roy, seigneur de Courtangis, à Saint-Jean-des-Échelles, participe également à la bataille de Lusignan, sous le commandement du seigneur de Montpensier<sup>590</sup>. En 1589, Guy de Lusignan de Saint-Gelais, seigneur de Combre à Moitron-sur-Sarthe, est chevalier marquis de Lansac, chevalier des ordres du roi, capitaine de l'une de ses compagnies de chevaux-légers et assiège le château de Touvoie le 9 juillet 1589<sup>591</sup>. En 1593, Jean de Maillé, seigneur de Bouloire, participe à la réduction de Paris et fut alors récompensé par Henri IV qui érige les seigneuries de Bouloire et de Maisoncelles en baronnie<sup>592</sup>.

Outre les mentions de seigneurs que nous trouvons dans des récits de batailles, nous pouvons avoir d'autres informations sur les militaires lorsque leur grade ou fonctions sont cités. Ainsi, apparaissent trois maréchaux de France, dont Arthus de Cossé, seigneur de Combre à Moitron-sur-Sarthe, maréchal de France à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>593</sup>, Jean de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin<sup>594</sup>, fait maréchal de France sous Henri IV, puis Gilles de Souvré, seigneur de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, fait maréchal de France en 1615<sup>595</sup>.

---

<sup>587</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>588</sup> CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *op.cit.* p. 253 / GUY A., *Etude historique sur Bonnétable...*, *op.cit.* p. 72 / ALOUIS V., *Les Couesmes... deuxième partie de 1508 à 1601*, *op.cit.* p. 298 et 314. Brantôme évoque cet épisode : « Pour ceste conquête de la Basse-Normandie, furent faictzmaistres de camp trois ensemble d'une vollée, MM. De Bussy, de Lussé et Lavardin, chacun de quatre compagnies seulement, braves certes, comme leurs effectz l'ont monstré ; et le roy Charles n'eustsceu faire meilleure élection ; aussi qu'il en avoynourry deux Bussy et Lussé, gentilzhommes de hautes maisons, riches et bien accomplys en tout. Lussé fut tué devant Lusignan, à l'assaut de La Vacherie, où il fit très bien (23 novembre 1574), car luy et M. de Bussy s'estans tous deux à l'envyprecipitez dans le retranchement, luy fut tué, dont ce fut grand dommage, et Bussy blessé à mort, dont depuis il alla plus de six mois à potance ». *Œuvres de Brantôme*, t. V, p. 361. *Editions de la Société de l'histoire de France* / LEDRU A., *Bonnétable autrefois...*, *op. cit.* p. 39.

<sup>589</sup> LEDRU A., *Bonnétable autrefois...*, *op. cit.* p. 39.

<sup>590</sup> ADS 18 J 578 / CORDONNIER P., *Au Pays fertois...*, *op.cit.* p. 153 / CORDONNIER P., *Voyage...*, *op.cit.*p. 15. Voir volume du canton de Montmirail, commune de Saint-Jean-des-Echelles, Courtangis.

<sup>591</sup> LEGUICHEUX A., *Chronique...*, *op.cit.* p. 326. Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Moitron-sur-Sarthe, Combre.

<sup>592</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *op.cit.* p. 364/ VASTY DE LA HYLAI, *La Baronnie de Bouloire*, Pellechat, Le Mans, 1895, p. 25.

<sup>593</sup> LEGUICHEUX A., *Chronique...*, *op.cit.* p. 325 et 326 / PESCHE J-R., *Dictionnaire topographique...*, *op.cit.* p. 26.

<sup>594</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>595</sup> MEGRET-DUCOUDRAY., « Etudes archéologiques sur Saint-Calais et son canton », *op.cit.* p. 72 / PATY M.E., « Notes sur l'Histoire féodale de Bessé », *Bulletin de la société d'Agriculture, Sciences et Arts de La Sarthe*, Le Mans, 1862, p. 309 / GREGOIRE P., « Châteaux en Sarthe », *op.cit.* p. 26 / CORDONNIER P., « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *op.cit.* p. 90. Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

Nous trouvons également, deux autres seigneurs qui furent maréchaux, dont Ambrois de Loré, seigneur de La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean qui fut le maréchal du duc d'Alençon en 1430<sup>596</sup>, ainsi que Christophe de Mésenges, seigneur de La Chapelle à Sougé-le-Ganelon qui fut fait maréchal ordinaire des logis du roi<sup>597</sup>.

Nous trouvons ensuite un connétable en la personne de Robin Martin, seigneur de Serizay à Assé-le-Boisne fut fait connétable de la ville de Fresnay par le duc d'Alençon en 1463<sup>598</sup>. Dix seigneurs portant un titre de capitaine ont également été répertoriés<sup>599</sup>. Nous trouvons également Louis Le Roy, seigneur de Courtangis à Saint-Jean-des-Échelles comme capitaine des gardes du corps de Louis XI et capitaine de soixantes archers établis pour la garde du corps du roi<sup>600</sup>. Son fils, François Le Roy, également seigneur de Courtangis, est capitaine des gardes du corps du roi à partir de 1553<sup>601</sup>, puis il est capitaine de la première compagnie des cent gentilshommes de la maison du roi<sup>602</sup>.

---

<sup>596</sup> LEGUICHEUX, « Ambroise de Loré », *op. cit.* p. 686. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Mont-Saint-Jean, La Cour de Cordé.

<sup>597</sup> MOULARD P., *Chroniques ...*, *op.cit.* p. 299. Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Sougé-le-Ganelon, La Chapelle.

<sup>598</sup> *Ibid...* p. 167-168. 1463 : « Jehan duc d'Alençon, comte du Perche, vicomte de Beaumont et seigneur de La Gairche, per de France, sertifions à qui appartiendra que nostre bien aimé escuyer, Robin Martin est de nostre hostel et nostre serviteur en office de connestable en nostre ville de Fresnay, prest de servir Monseigneur le Roy, en nostre compagnie au faict de la guerre, toute fois que beseuing sera. En témoignage de ce, nous avons fait mettre notre scel à ce ... en nostre chatel Dalançon le ... l'an mil quatre centz soixante-trois. Par monseigneur le Duc, les sieurs de Beaumesnil et de Saint-Celerin, Jean Gaudin et autres presents... » / LAUNAY C., « Monographie sur Assé-le-Boisne », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, t. X, 1975-1976, p. 77-90, (p. 82 et 84).

<sup>599</sup> Brisgaud de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes, qui participe à la campagne de Flandre en tant que capitaine sous le commandement du duc de Berry en 1383 (ALOUIS V., *Les Couesmes... première partie de 1370 à 1508*, *op.cit.* p. 30), et qui est capitaine de la ville du Mans en 1384 (*Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 7. Communiquée par les propriétaires actuels. / PORTENEUVE V., *Mottes et maisons fortes...*, *op.cit.* p. 77 : A. Ledru, *Le Maine sous Charles VI*, Province du Maine, 1931, p. 247). Il y a également Ambrois de Loré, seigneur de La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean, qui est capitaine de la ville de Fresnay en 1418 (LEGUICHEUX, « Ambroise de Loré », *op. cit.* p. 668/ LAMBERDIERE G., *Histoire de La Sarthe...*, *op.cit.* vol.1, p. 155), de Sainte-Suzanne en 1421 (LEGUICHEUX, « Ambroise de Loré », *op. cit.* p. 672), puis de Lagny (*Ibid.* p. 684). Hervé de Chahanay, seigneur de Chéronne à Tuffé est capitaine de la ville de Chartres en 1481 (LEMERCIER S., *Etude historique du bâtiment d'entrée de Chéronne à Tuffé*, t.1, 2003, p. 4). Jean Berziau, seigneur de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, est capitaine de la ville de Chartres (MEGRET-DUCOUDRAY., « Etudes archéologiques sur Saint-Calais et son canton », *op.cit.* p. 69 / CORDONNIER P., « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *op.cit.* p. 90), et enfin Hervé de Chahanay, seigneur de Chéronne à Tuffé, est capitaine de la ville de La Ferté-Bernard en 1537 (LEMERCIER S., *Etude ...*, *op.cit.* t. 1, p.4). En 1426, c'est Jean de Beaumanoir qui fut chargé de la garde du château de Sablé par le comte de Richemont, connétable de France (LUSSON, « Notice... », *op. cit.* p. 300).

<sup>600</sup> ADS 18 J 578 / CORDONNIER Paul, *Voyage...*, *op.cit.* p. 15. Voir volume du canton de Montmirail, commune de Saint-Jean-des-Echelles, Courtangis.

<sup>601</sup> ADS 18 J 578 / CORDONNIER P., *Au Pays fertois...*, *op.cit.* p. 153 / CORDONNIER P., *Voyage...*, *op.cit.* p. 15.

<sup>602</sup> ADS 18 J 578 / CORDONNIER P., *Au Pays fertois...*, *op.cit.* p. 153 / CORDONNIER P., *Voyage...*, *op.cit.* p. 15.

Paul Chabot, seigneur de Bouloire, est capitaine de cinquante hommes d'armes<sup>603</sup> et Guillaume d'Avaugour, seigneur de Coulettre à Rouez-en-Champagne, capitaine de cent puis de deux cent hommes d'armes en 1418<sup>604</sup>.

Autre fonction mentionnée, celle de lieutenant. En premier lieu, nous trouvons un lieutenant général pour le roi au gouvernement de Touraine, Maine, de Laval, du Perche, du Vendômois, d'Amboise et du Loudonnois, qui fut François Le Roy, seigneur de Courtangis à Saint-Jean-des-Échelles<sup>605</sup>. D'autres lieutenants sont également cités, tels que, Baudouin du Bouchet, seigneur du Houx à Saint-Symphorien qui est lieutenant de cinquante hommes des ordonnances du seigneur Jean de Thevalle<sup>606</sup>, Gilles du Mesnil, seigneur du Grand Mesnil à Assé-le-Boisne, qui est lieutenant d'Alençon en 1509<sup>607</sup>, Roland de Marcé, seigneur de La Chapelle à Sougé-le-Ganelon<sup>608</sup>, qui est lieutenant-général du ressort de la ville de Beaugé et Louis de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes, qui est lieutenant général au pays du Maine et du Perche au nom du roi en l'absence d'Henri de Bourbon, duc de Montpensier<sup>609</sup>. Il est mentionné dans un acte du 6 novembre 1558<sup>610</sup> : « Procès verbal des assises de la chastellenie de coesmes appartenant à messire Louis de Coesmes chevalier Baron de Lucé seigneur chatelain de Bonnetable lieutenant de cinquante hommes d'armes de lordonnance du Roy... ».

Puis, fonction moins importante, mais néanmoins notable, celle d'officier. Jacques Chapelain, seigneur de Moré à Douillet-le-Joly est officier de la prévôté du Mans<sup>611</sup>, ainsi qu'Ambrois de Loré qui fut dans ses jeunes années nommé officier des gardes du connétable de Paris<sup>612</sup>.

---

<sup>603</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *op.cit.* p. 361. Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

<sup>604</sup> BARBIER A. (architecte du patrimoine), *Manoir de Coulettre...*, *op.cit.* p. 6 : ADS E 76. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Coulettre.

<sup>605</sup> ADS 18 J 578 / CORDONNIER P., *Au Pays fertois...*, *op.cit.* p. 153 / CORDONNIER P., *Voyage...*, *op.cit.* p. 15. Voir volume du canton de Montmirail, commune de Saint-Jean-des-Echelles, Courtangis.

<sup>606</sup> Cette information a été communiquée par l'actuel propriétaire. Sourches. Voir volume du canton de Conlie, commune de Saint-Symphorien, Le Houx.

<sup>607</sup> MOULARD P., *Recherches historiques...*, *op. cit.* p. 116, 264 et 180 : « 6 février 1509 Jacques Ier de Mellay, avec le consentement de Julienne de La Chapelle, sa femme, vendit le lieu et métairie du Puits, à elle appartenant, au pays d'Anjou, pour solder l'acquisition du domaine et métairie du Mesnil, sis en Assé-le-Boisne. Robert de Marsouel, sieur de Leschenneil, se fit adjuger par Jacques de Mellay, la somme de 68 livres pour portion des ventes du lieu du Mesnil. » Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe commune d'Assé-le-Boisne, Le Grand Mesnil.

<sup>608</sup> Voir volume du canton Fresnay-sur-Sarthe, commune de Sougé-le-Ganelon, La Chapelle.

<sup>609</sup> *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 14. Communiquée par les propriétaires actuels. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Saint-Paterne, Couesmes.

<sup>610</sup> ADS 20 J 131.

<sup>611</sup> MOULARD P., *Chroniques de Sougé-le-Ganelon*, E. Lebrault, Le Mans, 1880, p. 60. Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Douillet-le-Joly, Moré.

<sup>612</sup> LEGUICHEUX, « Ambroise de Loré », *op.cit.* p. 667 / « Excursion a Fresnay-sur-Sarthe », *op.cit.* p. 144. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Mont-Saint-Jean, La Cour de Cordé.

Nous trouvons également dans une autre fonction, Marin Le Vayer, seigneur de La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru, qui est mentionné le 9 novembre 1537 et le 12 décembre 1553, comme commissaire ordinaire des guerres, fonction faisant partie du corps administratif de l'armée<sup>613</sup>.

On sait également, toujours concernant les seigneurs militaires, que Geoffroy d'Assé, seigneur de l'Épinay à Saint-Marceau<sup>614</sup>, est en 1389 compagnon d'armes de Louis II d'Anjou qui est également seigneur de La Ferté-Bernard<sup>615</sup>. François de Clinchamps, seigneur du Grand Chansonnay à Nogent-le-Bernard, est quant à lui porte enseigne de cinquante hommes d'armes sous la charge du duc d'Étampes<sup>616</sup>. Puis François de Beaumanoir, seigneur du Vieux Lavardin est mentionné comme homme d'arme le 11 octobre 1542, dans le rôle de l'arrière ban du roi de France<sup>617</sup>. En janvier 1509, Charles de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes est cité dans des lettres royales obtenues à propos d'un procès de chasse et où il est indiqué : « De la part de nostre amé et feal Charles de Coesmes, chevalier, seigneur de Lucé... nous a esté exposé que icelluy de Coesmes est noble, vivant noblement, homme d'armes de la compaignye de notre amé et feal cousin, conseiller et chambellan le sieur de la Tremoille, qu'il est de nos ordonnances et suyct les guerres ainsi que ont fait ses predecesseurs [...] Pendant que le supleantestoit en guerre de la les monts en notre service et en notre compaignie en ceste presenteannee contre nos ennemys les venissiens... »<sup>618</sup>. En 1411, Guillaume du Puizat, seigneur du Pré à Assé-le-Boisne, aurait été commandant du Guéliant<sup>619</sup>, Jehan de Sallaines, seigneur de Salaines à Crissé, mentionné entre 1406 et 1439, est entre autre écuyer et « *garde par le roy de Saint Verain des Bois* » et est homme d'armes à la suite du maréchal de Lavardin<sup>620</sup> depuis qu'il « put porter les armes et qu'il fut à son service lors du siège d'Amiens ».

---

<sup>613</sup> AN P 667 / DENIS L., « Thorigné féodal », *op.cit.* p. 71. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, La Cour.

<sup>614</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Saint-Marceau, L'Épinay.

<sup>615</sup> LAMBERDIERE G., *Histoire de La Sarthe...*, *op.cit.* vol.1, p. 144. Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>616</sup> MOULARD P., *Recherches historiques...*, *op. cit.* p. 185-186. Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Nogent-le-Bernard, Le Grand Chansonnay.

<sup>617</sup> Chartrier de Cerisay mentionné dans MOULARD P. *Recherches historiques...*, *op.cit.* p 196. Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>618</sup> ALOUIS V., *Les Couesmes seigneur de Lucé et de Pruillé deuxième partie de 1508 à 1601*, G. Fleury et A. Danguin Imprimeurs-éditeurs, Mamers, 1888, p. 16. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>619</sup> MOULARD P., *Recherches historiques...*, *op.cit.* p. 281. Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Pré.

<sup>620</sup> Il s'agit de Jean III de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin à Mezières-sous-Lavardin. Jean III de Beaumanoir (1551-1614) était gouverneur du Maine et du Perche en 1590, chevalier de Saint-Michel et du Saint-Esprit en 1595, chevalier des ordres du Roi et marquis de Lavardin en 1601 et maréchal de France. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Crissé, Salaines.

En 1481, est cité Hervé de Chahanay, seigneur de Chéronne à Tuffé, comme archer de la petite garde du roi<sup>621</sup>, en 1464 et 1465, François de L'Espervay et Arthur de Poillé, tous deux seigneurs de Bouloire et de Combres à Moitron-sur-Sarthe, sont cités parmi les cinquante-et-une lances de l'ordonnance de duc de Bretagne et sont chargés de garder la ville de Clisson<sup>622</sup>. En 1577, apparaît Daniel du Bourg, seigneur du Petit Parc à Courcival, mentionné en tant qu'archer de la compagnie du duc de Montpensier<sup>623</sup>.

On trouve notamment de nombreux éléments sur François de Mellay, seigneur de Serisay à Assé-le-Boisne qui selon P. Moulard, suivit de bonne heure une carrière militaire. Le 1<sup>er</sup> février 1542, le gouverneur de Terouane en Flandre atteste des bons services que François de Mellay a rendu au roi avec les gentilshommes qu'il commande<sup>624</sup>. Le 13 septembre 1542, une commission est octroyée à François de Mellay par le duc de Vendôme, lieutenant général pour le roi, en Picardie afin de commander la noblesse du Maine au service de « Sa Majesté »<sup>625</sup>. Cet acte est suivi le 22 septembre 1542, par des Lettres patentes du roi en son conseil à Lyon, ordonnant au sénéchal du Maine de convoquer le ban et l'arrière ban du Maine sous la conduite du seigneur de Serisay<sup>626</sup>.

Selon P. Moulard, François de Mellay a reçu d'éclatants témoignages pour ses services militaires. Charles de Bourbon, dans une lettre atteste des marches et battues faites en Picardie par le seigneur de Serisay et les gentilshommes manceaux<sup>627</sup>.

---

<sup>621</sup> LEMERCIER S., *Etude ...*, *op.cit.* t. 1, p.4. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, Chéronne.

<sup>622</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *op.cit.* p. 156-157. Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château. Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Moitron-sur-Sarthe, Combres.

<sup>623</sup> HARDY J., « Courcival, Petit Parc, Maison seigneuriale et ferme, actuellement maison », *Fiche inventaire patrimoine*, site internet [www.patrimoine.paysdelaloire.fr](http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr), Région Pays de la Loire-Inventaire général, 2008. Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Courcival, Le Petit Parc.

<sup>624</sup> MOULARD P., *Recherches...*, *op.cit.* p. 193. Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serisay.

<sup>625</sup> *Ibid.* p. 193-194.

<sup>626</sup> *Ibid.* p. 193-194 et 196-197 : **11 octobre 1542** Rôle du ban et de l'arrière ban. (Chartrier de Cerisay). « C'est le rolle de la monstre faicte en la ville du Mans, le 11<sup>e</sup> jour d'octobre l'an mil cinq cens quarante deux, des nobles et subjectz au ban et arrière ban du Roy, nostre sire, en sa sénéchaussée du Maine, lesquels ont été retenus : 1<sup>o</sup> en hommes d'armes et archers tant pour eulx que aultres leurs associez et aydes au contenu du rolle d'iceulx estant au greffe de ladite sénéchaussée, par devant nous, Christophe Perot, escuyer sénéchal du Maine, commissaire du Roy nostre sire, en ceste partie, en présence de messire François de Mellay, chevalier, seigneur de Serisay, commis pour faire la conduite dudit arrière-ban au pays de Picardie par monseigneur le duc de Vendosmois lieutenant-général et gouverneur pour le Roy, nostre sire, audit pays, lesquels nobles et subjects aussi retenus ont fait le serment en tel cas requis par devant ledit chevalier. Hommes d'armes : entre autre François de Beaumanoir seigneur de Lavardin. / **16 octobre 1542** Nous donnons les noms des gentilshommes de la province du Maine, lesquels firent la montre au-devant des halles du Mans, en présence de messire François de Mellay, chevalier, seigneur de Cerisay, et prêtèrent le serment usité en pareil cas / **25 octobre 1542** Christophe Perot escuyer seneschal du Mayne, à messire François de Mellay, seigneur de Cerisay, capitaine des nobles et subjectz au ban et arrière ban de ce pays du Mayne, estant de présent en garnison au pays de Picardie, Salut. Scavoir vous faisons avoir reçu lettres patentes du Roy, nostre sire à nous adressay que vous fait publier en notre juridiction desquelles la teneur s'ensuit : François par la grâce de Dieu... au seneschal du Mayne ou à son lieutenant Salut. Comme puis nagueres, pour la seureté de notre royaume et conservation d'icelluy, nous avons advisé de mectre garnison durant cest hyver prochain le ban et arrière-ban de notredit royaume, villes et places desdites frontières, et à ceste fin mandé par toutes les juridictions d'icelluy que ledit ban et arrière ban marchast et se trovast es-lieux respectivement désignés par les lettres de commission... / **27 novembre 1542**. Christophe Perot, écuyer, Sénéchal du Maine, envoie commission à François de Mellay, pour lors en garnison en Picardie, commandant pour le service du Roi de la noblesse du Maine, en vue de convoquer au nom de SM la noblesse du Maine ».

<sup>627</sup> *Ibid.* p. 198.

Nous avons donc pu voir à travers tous ces exemples, l'importance du rôle militaire de ces seigneurs. L'engagement dans les troupes royales peut également être une bonne source de revenus comme l'évoquent Frédéric Guibal, Michael Jones et Gwyn Meirion-Jones dans leur article<sup>628</sup> : « Le mariage n'était cependant pas le seul moyen de s'enrichir grâce à la prospérité de ses domaines, ou en servant à la cour ducale, ou bien encore dans les armées du roi ou des princes ». Ainsi, l'investissement de ces seigneurs dans leur rôle militaire, montre bien qu'ils peuvent partir loin de leur logis sur des périodes parfois très longues. Comme déjà évoqué, les seigneurs se rendant dans d'autres régions ou pays peuvent aussi s'inspirer de l'architecture vue à l'occasion de diverses campagnes ce qui peut se répercuter sur les choix ornementaux lors de travaux exécutés dans leur propre logis. Ce rôle militaire peut aussi expliquer la présence symbolique d'éléments défensifs sur les résidences seigneuriales, puisque les fonctions militaires sont très liées au statut noble du seigneur.

Outre la fonction militaire, certains seigneurs peuvent se voir nommés à la cour pour exercer diverses fonctions. Si la branche d'Anjou, issue de la famille de Valois, détentrice de la seigneurie de La Ferté-Bernard<sup>629</sup>, est forcément très impliquée à la cour, d'autres détenteurs de cette étude y sont également présents et ont pu se voir attribuer des titres honorifiques.

---

<sup>628</sup> GUIBAL F., / JONES M. / MEIRION-JONES G., «La résidence noble en Bretagne XIe-XVIe siècle, salle, chambres et tours», *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES . (dir.), Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2013, p. 133-178, (p. 134).

<sup>629</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

En premier lieu se trouvent les chevaliers de l'ordre du roi (comprendre de l'ordre de Saint-Michel) qui sont au nombre de quatorze<sup>630</sup>.

Apparaît aussi deux seigneurs<sup>631</sup> faisant parti de l'ordre de Saint-Michel, fondé en 1469 par Louis XI (identique à l'ordre du roi). L'ordre perd de son prestige durant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, car des chevaliers non combattants y sont intégrés.

Nous trouvons également, un seigneur mentionné<sup>632</sup> comme chevalier de l'ordre de la Genette. Ce dernier fut institué par Charles Martel faisant référence aux animaux portant le même nom, retrouvés dans le camp d'Abdérame, roi des Sarrazins.

Enfin nous terminons l'énumération de ces titres honorifiques avec la mention des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. Cet ordre, créé en 1578 par Henri III, fut l'un des ordres les plus prestigieux de l'Ancien Régime. Deux seigneurs sont concernés par ce titre<sup>633</sup>.

---

<sup>630</sup> Jean de Vanssay, seigneur de La Barre à Conflans-sur-Anille (ADS 18 J 593. Notes de Paul Cordonnier), Paul Chabot, seigneur de Bouloire (VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *op.cit.* p. 361), Ludovic de Montafié, seigneur de Couesmes à Ancinnes (ADS 11 J 42), Olivier de Maridort, seigneur de Bourg-le-Roi, qui fut également écuyer tranchant de la reine de Navarre (JOUIN F., *Bourg-le-Roi*, Imprimerie Fleury, Mamers, 1909, p. 282 / LEDRU A., « Les exploits de messire Olivier de Maridort, seigneur de La Freslonnière », *Union historique et littéraire du Maine*, Imprimerie Librairie Leguicheux, Le Mans, 1893, p. 333), Jean de La Ferrière, seigneur de La Motte à Vernie, de Saint-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin et de Pommeray à Crissé (Aveux dans ADS E 170 et quatre autres dans ADS E 173), René de La Ferrière, son fils, seigneur de La Motte à Vernie (Un aveu dans ADS E 173, trois aveux dans ADS E 172), François Le Cirier, seigneur de Semur (ADS 18 J 608 : Il cite AML E 3415), Pierre de Clinchamps, seigneur de Vouvereau à Duneau et de La Quentinière à Valennes (MENJOT D'ELBENNE, « Duneau », *La Province du Maine*, Le Mans, 1896, p. 175 / ADS 18 J 608 : Notes de Paul Cordonnier), Jean de Vallée, seigneur de La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru (DENIS L., « Thorigné féodal », *op.cit.* p. 279 / AN P 667), Olivier de Séchal, seigneur de Villiers à Saint-Rémy-de-Sillé (ADS E 147), Jehan de Chahanay, seigneur de Chéronne à Tuffé (ADS 18 J 607. Copie d'un acte issu des archives de Chéronne), Baudouin du Bouchet, seigneur du Houx à Saint-Symphorien (LES PROPRIETAIRES / GUILBAUT J. / HAM F., *Journées du Patrimoine 17 septembre 1995, Bernay-en-Champagne, Saint-Symphorien-Ruillé-en-Champagne et Tennie*), Louis de Vendomois, seigneur de La Roche à Villaines-la-Gosnaie (ADS 1 E 689. Référence donnée par Commission régionale d'inventaire des Pays de La Loire, *Sarthe...*, *op.cit.* p. 382), Jacques III des Loges, seigneur des Loges à Coudrecieux (VALLEE E., « Les Loges », *op.cit.* p. 132), Jean III de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, et Guy de Lusignan de Saint-Gelais, seigneur de Combre à Moitron-sur-Sarthe (LEGUICHEUX A., *Chronique...*, *op.cit.* p. 326 / PESCHE J-R., *Dictionnaire topographique...*, *op.cit.* p. 26).

<sup>631</sup> Claude de Ronsard, seigneur de La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic sert François Ier lors des campagnes d'Italie sous ce titre (DUBOIS-GEOFFROY C., « Ronsard et La Sarthe », *La Vie Mancelle*, novembre 1985 / FROGER L., « Notes sur la famille de Ronsard », *op.cit.* p. 85), Jean III de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin en 1595 (LEGUICHEUX A., *Chronique...*, *op.cit.* p. 326).

<sup>632</sup> Hubert IV d'Assé, seigneur du Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin. Ce dernier fut fait chevalier de cet ordre par Louis IX (LAMBERDIERE Gaby, *Histoire de La Sarthe...*, *op. cit.* p. 141).

<sup>633</sup> Il s'agit de François Le Roy, seigneur de Courtangis à Saint-Jean-des-Echelles qui est reçu chevalier de cet ordre le 31 décembre 1578 (ADS 18 J 578 / CORDONNIER P., *Au Pays fertois...*, *op.cit.* p. 153 / CORDONNIER P., *Voyage...*, *op.cit.* p. 15) et Jean III de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin en 1595.

Parmi ces seigneurs nous trouvons onze gentilhommes ordinaires de la chambre du roi<sup>634</sup>. Ainsi il s'occupait entre autres d'ordonner les dépenses de la chambre du roi. Les gentilshommes ordinaires, quant à eux, peuvent remplir les fonctions du grand chambellan lorsqu'il est absent. Nous trouvons également dans ces hautes fonctions, celle de gentilhomme de la maison du roi qui concerne trois détenteurs<sup>635</sup>. Ils firent donc partie des cent gentilhommes que compta la maison du roi<sup>636</sup>. Il s'agit d'une fonction identique à celle de gentilshommes ordinaires de la maison du roi.

Puis parmi les seigneurs cités, nous comptons également en tant que grand maître de la garde robe d'Henri III, Gilles de Souvré, seigneur de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>637</sup>, ainsi qu'un échanson (personnage chargé de servir à boire au roi) de Louis XI avec Olivier de Ronsard, seigneur de Romigny à Bessé-sur-Braye<sup>638</sup>, un panetier (personnage chargé du service de bouche du roi) de Louis XI, qui est Bertrand Lemoyne, seigneur de Dehault<sup>639</sup>, et enfin un premier veneur du roi (personnage en charge des chasses royales), avec Jean Le Vasseur, seigneur de Cogners<sup>640</sup>.

Quelques maîtres d'hôtel du roi ont également été retrouvés, tels que François de L'Espervay, seigneur de Bouloire et de Combre à Moitron-sur-Sarthe<sup>641</sup>, Louis de Ronsard, seigneur de Romigny à Bessé-sur-Braye<sup>642</sup> qui fut maître d'hôtel de François Ier, et Jean Berziau, seigneur de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>643</sup>.

Un maître d'hôtel du dauphin, futur Henri II est aussi cité. Il s'agit de Jean Tiercelin, seigneur de La Chevalerie à Sainte-Cérotte<sup>644</sup>. Les maîtres d'hôtel du roi étaient chargés de l'organisation de toute la maison du roi.

---

<sup>634</sup> Paul Chabot, seigneur de Bouloire, René de La Ferrière, seigneur de La Motte à Vernie, Louis de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes, Jean de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes, Marin II Le Vayer, seigneur du Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué, de La Cour et du Logis de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru, Charles de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, François de La Vove, seigneur de La Cour à Coudrecieux, Jacques III des Loges, seigneur des Loges à Coudrecieux, Jacques Tragin, seigneur de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, Jérôme de Gondi, seigneur de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet et enfin Gilles de Souvré, seigneur de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, qui fut premier gentilhomme de la chambre de Louis XIII.

<sup>635</sup> Nicolas de Saint-Mélor, seigneur de Panné à Cormes, François Le Roy, seigneur de Courtangis, et Jean de Souvré, seigneur de Courtanvaux.

<sup>636</sup> ADS 18 J 501. Paul Cordonnier cite ADS G 488.

<sup>637</sup> MEGRET-DUCOUDRAY., « Etudes archéologiques sur Saint-Calais et son canton », *op.cit.* p. 72 / PATY M.E., « Notes sur l'Histoire féodale de Bessé », *op.cit.* p. 309 / GREGOIRE P., « Châteaux en Sarthe », *op.cit.* p. 26 / CORDONNIER P., « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *op.cit.* p. 90. Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>638</sup> DUBOIS-GEOFFROY C., « Ronsard et La Sarthe », *op.cit.* Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Romigny.

<sup>639</sup> YVARD Eric, *Le Château...*, *op.cit.* p.2 et 33. Selon Eric Yvard, elle aurait épousé en secondes noces Jean Rigault. Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Dehault, Le Château.

<sup>640</sup> HENNET DE GOUTEL (baronne), « Notes sur le château de Cogners et ses propriétaires », *op.cit.* p. 159. Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.

<sup>641</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *La Province du Maine*, Le Mans, 1906, p. 156-157. Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château. Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Moitron-sur-Sarthe, Combre.

<sup>642</sup> DUBOIS-GEOFFROY C., « Ronsard et La Sarthe », *op.cit.* / FROGER L., « Notes sur la famille de Ronsard », *op.cit.* p. 85.

<sup>643</sup> MEGRET-DUCOUDRAY., « Etudes archéologiques sur Saint-Calais et son canton », *op.cit.* p. 69 / CORDONNIER P., « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *op.cit.* p. 90.

<sup>644</sup> ADS 18 J 595 : Notes de Paul Cordonnier. Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Sainte-Cérotte, La Chevalerie.



Des chambellans du roi sont aussi présents, et nous trouvons alors Guillaume de Craon, seigneur de La Ferté-Bernard<sup>645</sup>, Jean de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin qui est chambellan de Charles VII en 1426<sup>646</sup>, Guillaume d'Avaugour, seigneur de Coulettre à Rouez-en-Champagne, est également chambellan de Charles VII<sup>647</sup>, Philibert, dit Gilbert du Puy, seigneur de Bouloire et de Combre à Moitron-sur-Sarthe qui est chambellan de Charles VII<sup>648</sup>, François de L'Espervay, seigneur de Bouloire et de Combre à Moitron-sur-Sarthe<sup>649</sup>, Nicolas de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes<sup>650</sup>, et enfin Louis Le Roy, seigneur de Courtangis à Saint-Jean-des-Échelles qui est chambellan de Louis XI<sup>651</sup>, Louis XII et François Ier<sup>652</sup>.

Des conseillers de roi, ont également été recensés et sont au nombre de huit<sup>653</sup>. Cette fonction implique de participer au gouvernement du conseil du monarque. Deux autres seigneurs sont secrétaires du roi. Ainsi nous trouvons Aymard de Vabres, seigneur de La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais<sup>654</sup> et Jehan Robineau, seigneur de La Cour à Souvigné-sous-Même<sup>655</sup>. Enfin, nous trouvons également un chevaucheur d'écurie du roi en la personne de François de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes<sup>656</sup>. Cette fonction est celle d'un messenger dépendant de l'écurie du roi sous les ordres du grand écuyer.

---

<sup>645</sup> LEDRU A., « La folie de Charles VI...*op.cit.* p. 290. Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>646</sup> LUSSON, « Notice... », *op. cit.* p. 300. Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>647</sup> BARBIER A. (architecte du patrimoine), *Manoir de Coulettre*, *op. cit.* p. 6 : ADS E 76. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Coulettre.

<sup>648</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *op.cit.* p. 287 / FROGER L., « La Baronnie de Bouloire », *op.cit.* p. 341. Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château. Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Moitron-sur-Sarthe, Combre.

<sup>649</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *La Province du Maine*, Le Mans, 1906, p. 156-157.

<sup>650</sup> *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 10. Communiquée par les propriétaires actuels. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>651</sup> ADS 18 J 578 / CORDONNIER P., *Au Pays fertois...*, *op.cit.* p. 153/ CORDONNIER P., *Voyage...*, *op.cit.* p. 15.

<sup>652</sup> ADS 18 J 578 / CORDONNIER P., *Voyage...*, *op.cit.* p. 15.

<sup>653</sup> Charles de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes qui est conseiller de Louis XI, puis de Charles VIII, François de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes, Nicolas de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes, Jean Berziau, seigneur de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, Jean III des Loges, seigneur des Loges à Coudrecieux, Guillaume Preudhomme, seigneur de La Cour à Souvigné-sous-Même, Roland de Marcé, seigneur de La Chapelle de Sougé-le-Ganelon, et Michel Legras, seigneur de Santigny à Villaines-la-Gosnais, qui fut conseiller du roi en la sénéchaussée de du Mans.

<sup>654</sup> COMMISSION RÉGIONALE D'INVENTAIRE DES PAYS DE LA LOIRE, *Sarthe...*, *op. cit.* p. 323 / FLOHIC J-L. (dir.), *Le patrimoine...op.cit...*p.501. / ADS 1 E 488. Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Saint-Aubin-des-Coudrais, La Grande Beausserie.

<sup>655</sup> ROBERT C., « Etude historique et archéologiques... », *op.cit.* p. 73. Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Souvigné-sur-Même, La Cour.

<sup>656</sup> CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *op.cit.* p. 249 / ALOUIS V., *Les Couesmes... première partie de 1370 à 1508*, *op.cit.* p. 256. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

D'autres seigneurs ont des fonctions qui les lient non pas aux rois, mais à leur entourage. Jean de Maridort, seigneur de Bourg-le-Roi est gentilhomme de la chambre de Monsieur frère du roi<sup>657</sup>, Olivier de Maridort, seigneur de Bourg-le-Roi, est écuyer tranchant de la reine de Navarre<sup>658</sup>, Jean III des Loges, seigneur des Loges à Coudrecieux, est conseiller du dauphin au parlement de Bretagne<sup>659</sup>, et Jean de Vallée, seigneur de La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru, est gentilhomme d'honneur de Marie de Médicis<sup>660</sup>. Pierre de Craon, seigneur de La Ferté-Bernard, est chambellan du duc d'Anjou<sup>661</sup>, quant à Brisgaud de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes, il est membre du conseil de la duchesse d'Anjou<sup>662</sup>.

La Cour compte également la présence de seigneurs nommés comme ambassadeurs. Ainsi, Richard Lemoyne, seigneur de Dehault, selon les recherches d'Éric Yvard<sup>663</sup>, fut remarqué par Louis XII qui l'envoya à plusieurs reprises en ambassade auprès d'Henri VII Tudor, roi d'Angleterre, puis auprès de Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille, roi et reine d'Espagne. On compte également Jérôme de Gondi, seigneur de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, d'origine italienne et proche de Catherine de Médicis, qui fut, entre autres, chargé de négocier le mariage de Charles IX et d'Élisabeth d'Autriche en 1570, après avoir été ambassadeur à Venise et à Rome<sup>664</sup>. De retour en France, il est chargé de la conduite des ambassadeurs, comme on le voit dans différents aveux donnés le 28 novembre 1577<sup>665</sup>, mentionnant la seigneurie de Chedouet<sup>666</sup>.

---

<sup>657</sup>JOUIN F., *Bourg-le-Roi*, *op.cit.* p. 287. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Bourg-le-Roi, Maridort.

<sup>658</sup>JOUIN F., *Bourg-le-Roi*, *op.cit.* p. 282 / LEDRU A., « Les exploits de messire Olivier de Maridort », *op.cit.* p. 333.

<sup>659</sup>VALLEE E., « Les Loges », *op.cit.* p. 130. Voir volume du canton de Bouloire, commune de Coudrecieux, Les Loges.

<sup>660</sup>DENIS L., « Thorigné féodal », *op.cit.* p. 279 / AN P 667. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, La Cour.

<sup>661</sup> LEDRU A., « La folie de Charles VI ... », *op.cit.* p. 290. Il cite BNF, Ms Titres scellés de Clairambault, reg. 36, p. 2739, n° 180, p. 2741, n° 183.

<sup>662</sup>*Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 7. Communiquée par les propriétaires actuels. Les auteurs de cette étude citent le Chartrier du Grand Lucé conservé aux ADS.

<sup>663</sup>YVARD E., *Le Château...*, *op.cit.* p. 2 et 34. Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Dehault, Le Château.

<sup>664</sup>BLANCHE J., « Les seigneurs de Chedouet », *op.cit.* p. 485 / BLANCHE J., *La Fresnaye-sur-Chedouet : 5 siècles d'histoire...*, *op.cit.* p.31. Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Chedouet.

<sup>665</sup>ADS 18 J 513, ADS E 12, ADS E 18. Le site internet du Service du Protocole du Ministère des Affaires étrangères avance la date de 1585 : « La première charge d'introduit des ambassadeurs fut confiée en 1585 par Henri III à Jérôme de Gondi qui inaugura ainsi une lignée brièvement interrompue entre 1793 et le Consulat » / LE ROUX N., « La Cour dans l'espace du palais. L'exemple de Henri III », *Palais et pouvoir de Constantinople à Versailles, Saint-Denis*, sous la direction de M.F Auzepy et J. Cornette, Presses Universitaires de Vincennes, 2003, p. 229-267.

<sup>666</sup> Selon les recherches de Stéphane Hellin (HELLIN S., « Espionnage et contre espionnage en France au temps de la Saint-Barthélemy : le rôle de Jérôme Gondi », *Revue Historique*, n° 646, PUF, Paris, 2008, p. 279-313), il semble que Jérôme de Gondi fut soupçonné d'espionnage au profit de l'ambassade d'Espagne. Cependant, le renvoi de l'ambassadeur d'Espagne en 1571 indiquerait qu'il ait été en fait tout à fait fidèle à Catherine de Médicis et aurait été une sorte « d'agent secret » aux ordres de son cousin le comte de Retz.

On trouve également d'autres seigneurs, simplement mentionnés par leur présence à un moment donné à la cour. Guillaume de Craon, seigneur de La Ferté-Bernard, fut l'homme de confiance du duc d'Anjou, frère de Charles V<sup>667</sup> et son fils, Pierre de Craon, établit également des liens de confiance avec le duc de Touraine, futur duc d'Orléans et frère de Charles VI<sup>668</sup>.

La famille de Couesmes, est notamment aussi assez présente à la cour. Ainsi, Charles de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes, est semble-t-il élevé à la cour « Nourry chez le Roy » comme page de Louis XII, et est élevé avec le jeune François comte d'Agoulême et futur roi de France<sup>669</sup>. Louis de Couesmes, seigneur de Couesmes, épouse en 1545 Anne de Pisseleu fille d'Adrien et de Charlotte d'Ailly, nièce d'Anne de Pisseleu, favorite de François Ier<sup>670</sup>. Jean de Couesmes, épouse le 13 décembre 1573 Françoise de Maridort<sup>671</sup>, fille d'Olivier de Maridort et d'Anne de Matignon dame d'honneur de Jeanne d'Albret reine de Navarre<sup>672</sup>, qu'il laisse veuve le 23 novembre 1574<sup>673</sup>. Cette dernière fut fille d'honneur de Catherine de Médicis<sup>674</sup>. La sœur de Jean, Jeanne, fut notamment damoiselle de la reine<sup>675</sup>.

La famille Le Gay, qui détenait la seigneurie de Saint-Paterne<sup>676</sup>, est également proche de certains personnages importants de la cour. En effet, selon l'article de Robert Triger<sup>677</sup> Marguerite de Lorraine duchesse d'Alençon « avait honoré de son amitié les seigneurs de Saint-Paterne, les le Gay, prenant même un membre de leur famille pour maistre d'écolle et confesseur du jeune duc Charles IV plus tard pour argentier et maître de sa chambre aux deniers »<sup>678</sup>.

---

<sup>667</sup> LEDRU A., « La folie de Charles VI », *La Province du Maine*, Leguicheux, Le Mans, 1896, p. 290. Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>668</sup> *Ibid.* p. 297.

<sup>669</sup> *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 10. Communiquée par les propriétaires actuels / ADS E 305 / ALOUIS V., *Les Couesmes seigneur de Lucé et de Pruillé deuxième partie de 1508 à 1601*, G. Fleury et A. Danguin Imprimeurs-éditeurs, Mamers, 1888, p. 7-8. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>670</sup> CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *op.cit.* p. 253 / *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 15. Communiquée par les propriétaires actuels / GUY A., *Etude historique sur Bonnétable...*, *op.cit.* p. 66 / ALOUIS V., *Les Couesmes... deuxième partie de 1508 à 1601*, *op.cit.* p. 281-283 / LEDRU A., *Bonnétable autrefois...*, *op. cit.* p. 36.

<sup>671</sup> CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *op.cit.* p. 253. / *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 15. Communiquée par les propriétaires actuels / GUY A., *Etude historique sur Bonnétable...*, *op.cit.* p. 66 / ALOUIS V., *Les Couesmes... deuxième partie de 1508 à 1601*, *op.cit.* p. 281-283 / LEDRU A., *Bonnétable autrefois...*, *op. cit.* p. 36. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Bourg-le-Roi, Maridort.

<sup>672</sup> *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 15. Communiquée par les propriétaires actuels du manoir de Coesmes.

<sup>673</sup> CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *op.cit.* p. 253 / *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 15. Communiquée par les propriétaires actuels. Il est indiqué dans ce dernier document que Jean est décédé le 25 décembre 1574.

<sup>674</sup> JOUIN F., *Bourg-le-Roi...* *op.cit.* p. 285.

<sup>675</sup> ALOUIS V., *Les Couesmes... deuxième partie de 1508 à 1601*, *op.cit.* p. 313. L'auteur cite un document conservé à la BNF : Pièces originales, t, 877, de Couesmes, 19, 707, cote 3.

<sup>676</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Saint-Paterne, Le Château.

<sup>677</sup> TRIGER R., *La bienheureuse Marguerite de Lorraine duchesse d'Alençon (1463-1521)*, Imprimerie Monnoyer, Le Mans, 1921, p. 23.

<sup>678</sup> TRIGER R., *La bienheureuse...*, *op.cit.* p. 23 : DUVAL L., « Un mandement de la Bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, 1504 », *Bulletin de l'Histoire de Normandie*, Rouen, 1911.

Il semble que par la suite, la seigneurie revient à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à la famille Le Coustelier. Le 15 mars 1590, Henri IV serait venu passer une nuit chez Thomas Le Coustelier au château quelques jours après la bataille d'Yvry (14 mars 1590) qu'il avait remporté face aux troupes commandées par le duc de Mayenne. Ce fait aurait été consigné dans *Le Mercure de France*<sup>679</sup>.

La Famille de Beaumanoir, détentrice du Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin<sup>680</sup> est également proche du pouvoir royal. Charles côtoie la famille Bourbon et notamment Louis Ier prince de Condé, chef des calvinistes et oncle du futur Henri IV. Ainsi Charles de Beaumanoir commande l'aile gauche de l'armée de Condé, à la bataille de Saint-Denis en 1567<sup>681</sup>. Présent le 23 août 1572 en tant que « gouverneur du roi de Navarre » au mariage de ce dernier et de Marguerite de Valois au Louvre, il est assassiné lors du massacre de la nuit de la Saint-Barthélemy. Il en est d'ailleurs de même pour Joachim Le Vasseur, seigneur de Cogners. En effet, une lettre datée du 25 avril 1572, indique que le roi de Navarre l'invita à « aller avec lui à son mariage avec la sœur du dit Roy » et à être son témoin<sup>682</sup>.

Autre exemple de liens établis d'un seigneur de notre étude et du pouvoir royal, Jean de Rosmadec, seigneur de Bouloire qui épouse le 19 décembre 1506 au château de Blois Jeanne de La Chapelle, deuxième fille d'Alain de La Chapelle et de Louise de Malestroit, en présence de Louis XII et d'Anne de Bretagne<sup>683</sup>.

Il apparaît également que Jacques de Mellay, seigneur de Serisay à Assé-le-Boisne, est en faveur auprès de Marguerite d'Alençon duchesse d'Alençon qui l'invite à conférer avec son chancelier<sup>684</sup>. Son fils François de Meslay, a la charge de conseiller et de maître d'hôtel de la maison de Marguerite de France, évoquée précédemment alors reine de Navarre<sup>685</sup>. Il est également très estimé de Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et de Beaumont<sup>686</sup>.

---

<sup>679</sup> RENDU J-B. (dir.), « Saint-Paterne..., *op.cit.* La source n'est pas citée.

<sup>680</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>681</sup> DRONNE M., *La Réforme...*, *op.cit.* p.24. / LAMBERDIERE G., *Histoire de La Sarthe...*, *op. cit.* p. 273.

<sup>682</sup> HENNET DE GOUTEL (baronne), « Notes sur le château de Cogners et ses propriétaires », *op.cit.* p. 159. Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.

<sup>683</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *op.cit.* p. 201. Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

<sup>684</sup> MOULARD P., *Recherches...*, *op.cit.* p. 179 / TRIGER R., *La bienheureuse Marguerite de Lorraine duchesse d'Alençon 1563-1521*, Monnoyer, 1921, p. 16. Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>685</sup> MOULARD P., *Recherches...*, *op.cit.* p.198-199 : « Marguerite de France par la grâce de Dieu, royne de Navarre, duchesse d'Alençonnet du Berry, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que nous avons plaine confiance de la personne de nostre amé et feal messire François de Mellay, chevalier, seigneur de Serisay, et de ses sens suffisance, loyaulté, preudhomme, experience et bonne diligence a icelluy, pour ses causes et autres, à ce, nous mouvons mesmement à cause de plusieurs bons, grands et louables services que nous a pardevant faitz en plusieurs endroitz et diverses manieres, avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, l'estat et office de nostre conseiller et maistre d'hostel ordinaire et domestique, avoir, tenir, doresnavant exercer par ledit seigneur de Serisay aux honneurs, privilèges, franchises, libertez, gaiges, droictz, houstellaiges, livraisons, fruitctz, prouffictz et esmollumens acoustulez et qui appartiennent tant qu'il nous plaira. Si, donnons en mandement à nostre amé et feal chancelier que pins et reçu dudit Mellay le serment, en tel cas requis et accoutumé, icceluy mectes et institue ou face mectre et instituer de par nous, en possession et saisine dudit estat et office de conseiller et maistre d'hostel ordinaire et domestique... » Marguerite de France, est également dame de Saint-Paul, situé à La Fresnaye-sur-Chedouet dans le canton de La Fresnaye-sur-Chedouet.

<sup>686</sup> *Ibid.* p. 201.

Mentionnons également Gilles de Souvré, seigneur de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye qui est nommé gouverneur du dauphin par Henri IV. Gilles devient un membre de la cour très proche du jeune Louis XIII, qui le fait maréchal de France en 1615<sup>687</sup>. Autre personnage important à mentionner, René de Rais, seigneur de Pommeray à Crissé. Il fait parti d'une famille très puissante, dont le personnage le plus connu est son frère Gilles, membre important de la cour de Charles VII et compagnon d'arme de Jeanne d'Arc.

Nous trouvons également dans les seigneurs étudiés, Charles Ier, duc d'Alençon, seigneur de Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet. Il est le fils de René, duc d'Alençon et de la Bienheureuse Marguerite de Lorraine-Vaudémont. Il est également le frère de Françoise d'Alençon, dame de Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet avant lui. Il est également prince de sang, duc d'Alençon, baron du Saosnois et hérite de son grand-oncle des comtés d'Armagnac et de Rodez. Il épouse en 1509, Marguerite de Valois-Angoulême, sœur aînée de François Ier. Mort sans enfants, il transmet la seigneurie à son frère Charles de Valois, mentionné entre 1517 et 1545<sup>688</sup>.

Julien Bonnacourcy, seigneur de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet est trésorier et receveur général des finances ordinaires et extraordinaires en Provence<sup>689</sup>. Enfin, la famille Williamson, détentrice de La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic, semble avoir vécu à la cour<sup>690</sup>.

Il s'avère que la plupart des seigneurs cités ici ne résident pratiquement jamais dans le logis faisant partie de notre *corpus*, mais dans des résidences plus importantes. Ceci explique que les logis répertoriés n'ont pas un aspect prestigieux qui aurait été à la hauteur des fonctions de leurs détenteurs.

Certains des seigneurs parfois déjà cités se sont vu confier des charges à des échelles plus locales. L'une des plus prestigieuses est sans doute celle de prévôt de Paris qui est confiée à Ambrois de Loré, seigneur de La Cour de Cordé, le 5 avril 1437, après avoir contribué à la reddition de Paris, place restée vacante après que Simon Mortier ait pactisé avec les Anglais<sup>691</sup>.

---

<sup>687</sup> MEGRET-DUCOUDRAY., « Etudes archéologiques sur Saint-Calais et son canton », *op.cit.* p. 72 / CORDONNIER P., « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *op.cit.* p. 91. Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>688</sup> PESCHE J-R., *Dictionnaire topographique...*, *op.cit.* p. 502. Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Saint-Paul.

<sup>689</sup> BLANCHE J., « Les seigneurs de Chedouet », *op.cit.* p. 484 / BLANCHE J., *La Fresnaye-sur-Chedouet : 5 siècles d'histoire...*, *op.cit.* p.30.

<sup>690</sup> Information donnée par les actuels propriétaires. Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, La Béchuère.

<sup>691</sup> LEGUICHEUX, « Ambroise de Loré », *op. cit.* p.702. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Mont-Saint-Jean, La Cour de Cordé.

On trouve également des sénéchaux<sup>692</sup>, des baillis<sup>693</sup>, et des gouverneurs<sup>694</sup>. Un tabellion est aussi présent. Il s'agit de Jehan de Valemer, seigneur de La Roche à Villaines-la-Gosnaie, qui est tabellion et receveur de la châtellenie de La Ferté-Bernard<sup>695</sup>. Un contrôleur du grenier à sel (à Bonnétable), apparaît également sous le nom de François Joubert, seigneur de La Hollière et de La Roche à Bonnétable<sup>696</sup>. Nous trouvons aussi un receveur du grenier à sel (pour La Ferté-Bernard) qui est Jehan Robillard, seigneur de Courtangis à Saint-Jean-des-Échelles<sup>697</sup>. On compte également un receveur des aides et des tailles (pour l'élection de Chartres) qui est Richard Lemoyne, seigneur de Dehault en 1493<sup>698</sup>. Puis nous trouvons un conseiller à l'élection du Mans, qui est de nouveau François Joubert, seigneur de La Hollière et de La Roche à Bonnétable en 1606<sup>699</sup>, ainsi qu'un assesseur à la prévôté du Maine qui est également le même seigneur<sup>700</sup>. Jean de Bernay, seigneur de La Grande Maison à Lombron est greffier de la sénéchaussée du Maine en 1499<sup>701</sup>.

---

<sup>692</sup> Odon Cotinel, seigneur du Val, qui est sénéchal du Saosnois, Pierre de Million, seigneur de La Grande Maison à Lombron, qui est sénéchal de Montfort, Jean de Bernay, seigneur de La Grande Maison à Lombron, qui est sénéchal de Montfort, Hervé de Chahanay, seigneur de Chéronne à Tuffé, qui est sénéchal du Maine et Christophe Pérot, seigneur de La Motte à Vernie, de la maison de justice de Contilly, La Cour à Sceaux-sur-Huisne, de Saint-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin qui est cité de nombreuses fois dans les actes comme sénéchal du Maine et commissaire du roi.

<sup>693</sup> tels que Jean de Bernay, seigneur de La Grande Maison à Lombron, qui est bailli de Touvoie, Guillaume d'Avaugour, seigneur de Coulettre à Rouez-en-Champagne, qui est bailli de Touraine, Hervé de Chahanay, seigneur de Chéronne à Tuffé, qui est bailli de Chartres, et Christophe Rigault, seigneur d'Essay à La Ferté-Bernard, qui est bailli de La Ferté-Bernard.

<sup>694</sup> Jean de Beaumanoir, seigneur du Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, qui est gouverneur de Melun, Hervé de Chahanay, seigneur de Chéronne à Tuffé, qui est gouverneur du Perche, Joachim Le Vasseur, seigneur de Cogners, qui est gouverneur du Vendômois, François Le Roy, seigneur de Courtangis à Saint-Jean-des-Échelles, qui est gouverneur du Maine en 1563, Jean III de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, qui est gouverneur du Maine et du Perche en 1590, et Jean d'Eu, seigneur de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet qui est gouverneur de Mantes et de Poissy.

<sup>695</sup> COMMISSION RÉGIONALE D'INVENTAIRE DES PAYS DE LA LOIRE, *Sarthe...*, *op.cit.* p. 382. Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Villaines-la-Gosnaie, La Roche.

<sup>696</sup> Cette information provient de la documentation des propriétaires actuels de La Hollière à Bonnétable. Voir volume du canton de Saint-Bonnétable, commune de Bonnétable, La Hollière et La Roche.

<sup>697</sup> PERSIGNAN L. (abbé), *Chronique de la paroisse de Courgenard*, JF. Besnard, Courgenard, 1841, présente édition Fédération des Amis du Perche, 2001, p. 62.

<sup>698</sup> YVARD E., *Le Château...*, *op.cit.* p. 2 et 34. Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Dehault, Le Château.

<sup>699</sup> Cette information provient de la documentation des propriétaires actuels de La Hollière à Bonnétable. Voir volume du canton de Saint-Bonnétable, commune de Bonnétable, La Hollière et La Roche.

<sup>700</sup> *Ibid.*

<sup>701</sup> DUFOUR P., « L'Aunay à Lombron (XIV-XVe siècles) », *La Province ...*, *op.cit.* p. 314. Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Lombron, La Grande Maison.

Tous les exemples présentés dans cette sous-partie consacrée aux diverses fonctions des seigneurs nobles de l'étude montrent à quel point certains d'entre eux peuvent avoir des rôles importants qui, d'une part, leur donnent de bons moyens financiers, et d'autre part les éloignent de leur région d'origine, ou de leur seigneurie. Ainsi il est plus facile de comprendre pourquoi certains des logis répertoriés dans cette étude ne sont pas la résidence principale de ces personnages. Ce fait permet d'expliquer pourquoi certains sites d'aspect modeste appartiennent à de grands seigneurs. Ces derniers n'y résident tout simplement pas. L'architecture de ces sites n'a donc pas besoin d'être prestigieuse. En l'absence des seigneurs, les domaines peuvent parfois être gérés par leurs épouses. Le point suivant aborde donc le thème du rôle des femmes comme détentrices de logis.

## 2.2 Le rôle de la dame

L'importance de certaines fonctions détenues par les hommes, les éloignant parfois de leur résidence (en cas de guerre notamment ou lors de missions d'importance), peut expliquer parfois, que le domaine soit géré par la dame du lieu. En cas de décès du seigneur, il arrive également que la seigneurie soit administrée par sa veuve. Ces femmes apparaissent alors dans les sources écrites, ce qui nous apporte de précieux renseignements. Quelques-unes, telle Yolande d'Aragon, duchesse d'Anjou, comtesse du Maine, reine de Jérusalem et de Sicile, également dame de La Ferté-Bernard, peuvent prendre d'importantes décisions pour protéger le chef-lieu de la seigneurie<sup>702</sup>. Mais plus généralement, les femmes, peuvent apparaître de façon occasionnelle, dans les actes lorsque les hommes de la famille ne sont pas en mesure de se présenter afin de faire foi et hommage. On trouve notamment Marie d'Eschelle, dame de Couesmes à Ancinnes, mentionnée en 1418. Son fils Charles ayant été tué lors de la bataille d'Azincourt en 1415, son petit-fils hérite de la seigneurie. Mais lorsque celui-ci est fait prisonnier par les Anglais en 1418 lors du siège du Mans, elle le remplace dans les divers actes de la seigneurie<sup>703</sup>.

Concernant les veuves, remplaçant leurs époux, se trouvent : Claude d'Avangour entre 1556 et 1564<sup>704</sup>, Françoise Le Boindre entre 1595 et 1596<sup>705</sup>, Jeanne de Villeblanche, entre 1497 et 1502<sup>706</sup>, Guyonne Daniel en 1494<sup>707</sup>, Jeanne Hurault en 1585<sup>708</sup>, Guillemette de Monchenoul entre 1452 et 1458<sup>709</sup> et Marie de La Quesille entre 1497 et 1501<sup>710</sup>.

---

<sup>702</sup> À la mort de Louis II d'Anjou en 1417, elle fut alors à la tête de tous les domaines de ce dernier et confia le château de La Ferté-Bernard à Louis d'Avangour afin de le protéger lors du siège mené par le comte de Salisbury en 1424 : ADS 5 F 4. D'après la Chronique de Charles VII par Jean Chartier à la p. 46. Chapitre 18, siège mis à la Ferté-Bernard et citation de la Chronique de Cousinot II de Montreuil, p. 230 / BELLANGER R., *Le Pays Fertois et La Ferté-Bernard*, éd. R. Bellanger, La Ferté-Bernard, 1933, p. 23 / SIGURET P., « Aux confins du Perche, La Ferté-Bernard », *Cahiers Percherons*, 3<sup>ème</sup> trimestre, 1960, p. 9 / CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard au Maine...op.cit.*, p. 63 / CHARLES M. L., *Histoire de La Ferté-Bernard*, op.cit. p. 29- 30. Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>703</sup> ALOUIS V., *Les Couesmes... première partie de 1370 à 1508*, op.cit. p. 143-144. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>704</sup> Veuve de Jacques Clerembault, vicomte de Montreveau à qui elle avait transmis la seigneurie de Coulettre. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Coulettre.

<sup>705</sup> Veuve de René de Salaines, seigneur de Salaines. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Crissé, Salaines.

<sup>706</sup> Veuve de Pierre des Loges seigneur dudit lieu. Voir volume du canton de Bouloire, commune de Coudrecieux, Les Loges.

<sup>707</sup> Veuve de Jacques Girois, seigneur de Bures. Voir volume du canton de Conlie, commune de Neuvy-en-Champagne, Bures.

<sup>708</sup> Veuve de Louis de Vendomois, seigneur de La Roche. Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Villaines-la-Gosnaie, La Roche.

<sup>709</sup> Veuve de Jean de Salaines, seigneur de Sallaines à Crissé.

<sup>710</sup> Veuve de Baudouin de Champagne, seigneur de Pommeray. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Crissé, Pommeray.



Apparaissent également, Marguerite de Saint-Amadour en 1507<sup>711</sup>, Louise de Tucé ente 1475 et 1476<sup>712</sup>, Raouline de Vernie entre 1466 à 1468<sup>713</sup>, Guyonne de Villeprouvée entre 1524 et 1526<sup>714</sup>, Louise de Villiers entre 1585 et 1603<sup>715</sup> et Jeanne d'Yerriau en 1502<sup>716</sup>. Ainsi, ces femmes peuvent recevoir les hommages de leurs vassaux, comme on peut le voir dans l'acte suivant avec Jehanne de Villeblanche en janvier 1497<sup>717</sup> : « Je Jehan de Mehabert confesse estre homme de foy et hommaige simple par deux foiz et deux hommaiges simples de vous noble damoiselle ma damoiselle Jehanne de Villeblanche veufve de feu noble homme pierre des loges escuier en son vivant seigneur dud. lieu au nom et comme bail de messeigneurs voz enfans mineurs dans et dud. feu au regard de votre terre et seigneurie dud. lieu des Loges... ».

L'on peut penser que ces femmes remplissent leur rôle de la meilleure façon qu'il soit, mais un acte du 10 décembre 1466<sup>718</sup>, concernant le Château de Bouloire, dont l'importance peut lui donner un aspect stratégique, nous montre les limites des fonctions des femmes durant les temps de guerre : « Posse et facultas fortificandi locum de Boulouere, pro Francisco de Lesparvez- Loys[...] Salut. L'umble supplication de nostre cher et bien amé escuier d'escurie, François de Lesparvez, avons receu, contenant que, à certains justes tiltres et moyens à déclarer en temps et en lieu, il est seigneur de la terre et seigneurie de Boulouère, assise receu, contenant que, à certains justes tiltres et mouens à déclarer en temps et en lieu, il est seigneur de la terre et seigneurie de Boulouère, assise ou pays et conté du Mayne, en laquelle terre et seigneurie ledict suppliant a droit de justice et de chastellenie, seel aux contracts et plusieurs autres beaulx droiz, et mesme y a droit de chasteau et place fort. Lequel chasteau, derennement et par avant les grans guerres et divisions qui longuement ont duré en ce royaume, estoit garny de donjon et de tours tout à l'environ, aussy y avoir pont leveis, doves et arrière doves, avec plusieurs autres belles fortifications ; mais à l'ocasion desdites guerres et divisions et durant le cours d'icelles, pour ce que ledit chasteau estoit cheut en main de femme, laquelle le délaissa sans provision de garde, les habitans du pays d'ilec environ alèrent audit chasteau et le abatirent ; et depuis est toujours demouré en ruyne jusques à naguères que ledit suppliant est délibéré de le fere remparer et y fere de grosses tours, boulevards, canonières, machicouleis, pont leveis et autres grandes fortifications, par le moyen desquelles ledit chasteau pourra estre bien deffensable... ».

---

<sup>711</sup> Veuve de Jean de Villiers, seigneur des Mésengères. Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, Les Mésengères.

<sup>712</sup> Veuve de Jean de Villiers seigneur de La Ramée. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, La Ramée.

<sup>713</sup> Veuve de René Chanemiau seigneur de Saint-Denis-des-Eaux. Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Saint-Denis-des-Eaux.

<sup>714</sup> Veuve de Guy d'Avangour seigneur de Coulettre. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Coulettre.

<sup>715</sup> Veuve de Jean de Launay, seigneur de L'Habit. Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, L'Habit.

<sup>716</sup> Veuve de Guillaume de Rochefort, seigneur des Aulnays. Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Torcée-en-Vallée, Les Aulnays.

<sup>717</sup> ADS 18 J 478 : Janvier 1497 (notes Paul Cordonnier d'après les archives du château des Loges).

<sup>718</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », op.cit. p. 154 : (Copie de AN JJ, 202, fol. 7n° X). Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

On peut également les voir paraître en tant que tutrice de leurs enfants mineurs. Ces femmes sont : Marie Barjot de La Pallu en 1596<sup>719</sup>, Perrine de Martin entre 1471 et 1479<sup>720</sup>, Anne de Pisseleu entre 1562 et 1566<sup>721</sup> et Jeanne de Villiers entre 1510 et 1515<sup>722</sup>.

Françoise de Quellenec est à plusieurs reprises présente dans les sources entre 1495 et 1502, puis entre 1515 et 1519<sup>723</sup> : « Saichent tous que par nostre court de [...] fut endroit presente et personnellement establye Noble et puissant damoiselle francoise de queleenec dame du [...] en son nom et comme [...] et garde de noble et puissant Jehan Rosmadec son filz seigneur desy lieux et aussi avec le bail et gouvernement dudy Jehan Jehanne et Marie de Rosmadec ses effans myneur dans Laquelle fist [...] establit et ordonne maistre yves perensart Jehan leppaien Jacques le maistre et chacun deulx par foy et par le tout ses procureur generaulx... »<sup>724</sup>. Elle apparaît également dans cet acte : « Devant Alain de Kermynytry, bailli de Cournouailles, comparait Françoise du Quellenec, dame de Tyouarlain, tutrice et garde testamentaire d'Alain Rosmadec, son douairain, seigneur de Tyouarlain, Rosmadec et Glomel, et aussi tutrice de Jean, Louise et Jeanne Rosmadec, enfants mineurs de feu Jean de Rosmadec et de Jeanne de la Chapelle »<sup>725</sup>.

La carte suivante (cf. fig. 61), indique les seigneuries et logis détenus à un moment donné par des femmes.

---

<sup>719</sup> Veuve de Jean de Maillé, seigneur de Bouloire et tutrice de ses enfants mineurs. VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *op.cit.* p. 365. Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

<sup>720</sup> Veuve de Jehan de Mellay, seigneur de Bois Après et de Serisay, seigneurie qu'elle lui transmet. Elle fut tutrice de ses enfants mineurs. MOULARD P., *Recherches historiques sur la châtellenie..op.cit.* p.171-172. Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Aubin-de-Locquenay, Bois Après. Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serisay.

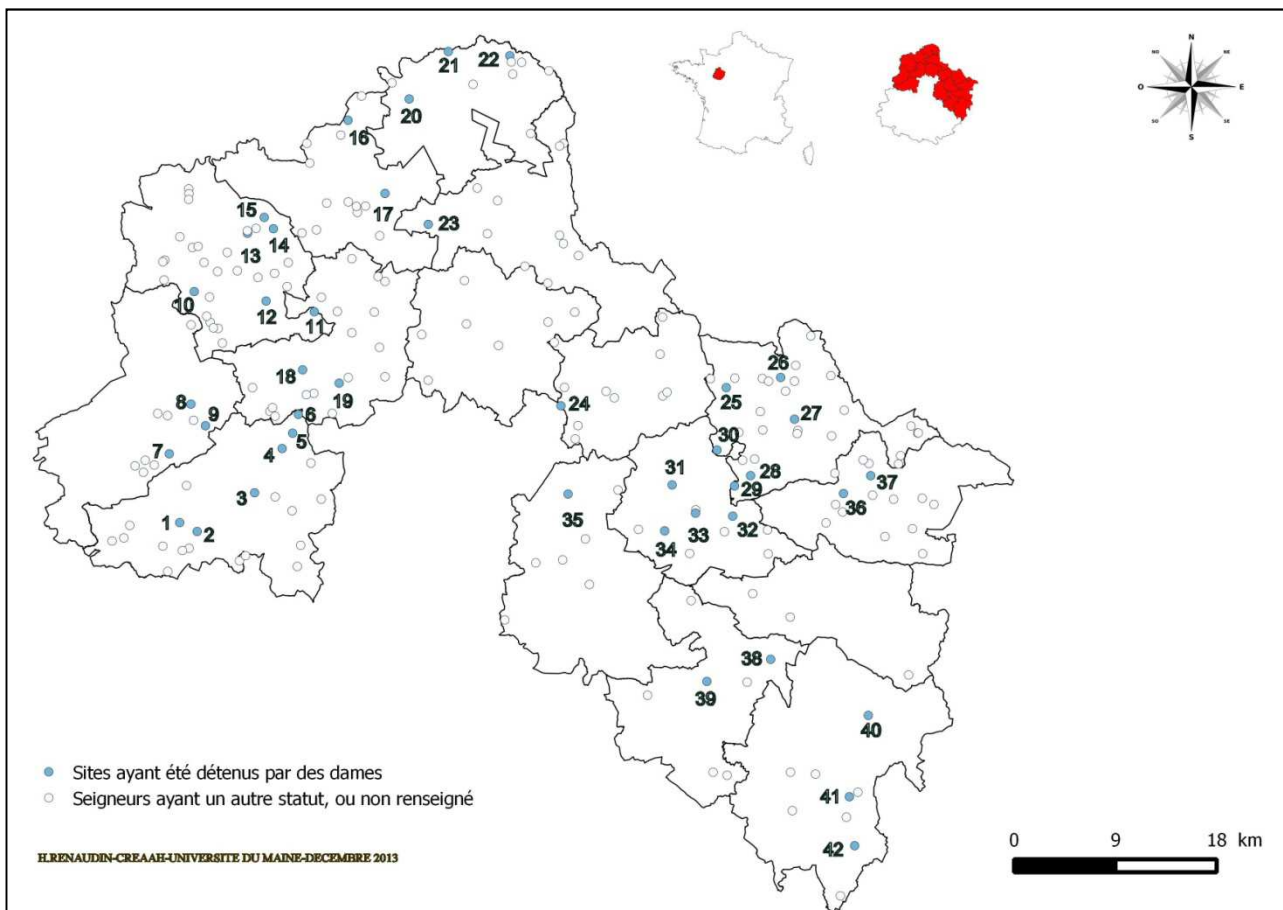
<sup>721</sup> Veuve de Louis de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes. Elle est tutrice de ses enfants mineurs. *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 15. Communiquée par les propriétaires actuels. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>722</sup> Veuve de Richard Prieur seigneur de La Cour à Sceaux-sur-Huisne. Elle est tutrice de son fils Martin encore mineur. ADS 7 F 26, acte de février 1510. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Sceaux-sur-Huisne, La Cour.

<sup>723</sup> Veuve de François de l'Esparvez, seigneur de Bouloire. Elle représente les enfants mineurs d'Alain de Rosmadec son fils, qui héritent de la seigneurie. Puis elle vend sa partie de seigneurie à Antoinette d'Illiers.

<sup>724</sup> AN P 667, f° 60, acte date du 2 février 1495.

<sup>725</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *La Province du Maine*, Le Mans, 1922, p. 202-203. Actes des 14, 17, 20 et 21 mai 1519.



**Figure 61 : Répartition des logis détenus à un certain moment de leur histoire par des dames**

- |  |   |
|--|---|
| 1 : Nouray à Bernay-en-Champagne               | 22 : La Garenne à Roullée                         |
| 2 : Bures à Neuvy-en-Champagne                 | 23 : Château de Louvigny                          |
| 3 : L'Habit à Domfront-en-Champagne            | 24 : La Grande Mousse à Briosnes-les-Sables       |
| 4 : Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin | 25 : Château de Dehault                           |
| 5 : La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin     | 26 : La Cour à Souvigné-sur-Même                  |
| 6 : Saint-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lav.  | 27 : Château de La Ferté-Bernard                  |
| 7 : Coulettre à Rouez-en-Champagne             | 28 : La Roche à Villaine-la-Gosnais               |
| 8 : Pommeray à Crissé                          | 29 : Santigny à Villaine-la-Gosnais               |
| 9 : Salaines à Crissé                          | 30 : La Grande Beausserie à St-Aubin-des-Coudrais |
| 10 : Le Plessis Breton à Douillet-le-Joly      | 31 : Chéronne à Tuffé                             |
| 11 : Combre à Moitron-sur-Sarthe               | 32 : La Cour à Sceaux-sur-Huisne                  |
| 12 : Bois Apres à Saint-Aubin-de-Locquenay     | 33 : La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru            |
| 13 : L'Echenay à Assé-le-Boisne                | 34 : La Ramée à Tuffé                             |
| 14 : Pré à Assé-le-Boisne                      | 35 : Les Aulnays à Torcée-en-Vallée               |
| 15 : Serizay à Assé-le-Boisne                  | 36 : L'Etang à Lamnay                             |
| 16 : Couesmes à Ancinnes                       | 37 : Courtangis à Saint-Jean-des-Echelles         |
| 17 : Château de Saint-Paterne                  | 38 : Château de Bouloire                          |
| 18 : La Juissellerie à Lignièrès-la-Carelle    | 39 : La Cour à Coudrecieux                        |
| 19 : Saint-Paul à La Fresnay-sur-Chedouet      | 40 : La Barre à Conflans-sur-Anille               |
| 20 : La Forêt à Assé-le-Riboul                 | 41 : Les Mésengères à Saint-Gervais-de-Vic        |
| 21 : Radray à Assé-le-Riboul                   | 42 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye                |

La carte présentée ici (cf. fig. 61), montre la répartition des logis ayant été détenus à un moment donné par une femme. Cette répartition est surtout le fait de la présence ou non de documentation, car il n'y a pas de corrélation entre la présence de femmes dans les actes comme détentrice et la géographie. Cette carte permet donc juste d'avoir une meilleure visibilité des sites concernés par ce fait.

Parfois les dames mariées, peuvent également rencontrer des difficultés, face à leur époux qui gèrent le domaine de leur femme. Nous avons ainsi l'exemple déjà évoqué d'Anne de Tiercelin qui épouse Claude de Ronsard qui vend la seigneurie de La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic, possession de son épouse sans son consentement<sup>726</sup>.

Certaines des dames de ce *corpus* ont également une fonction à la cour, telles Marguerite d'Angoulême, dame de Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet<sup>727</sup>, qui est la sœur de François Ier et Jehanne de Couesmes, dame de Couesmes à Ancinnes qui est mentionnée entre 1574 et 1575. Cette dernière est la fille de Louis de Couesmes et d'Anne de Pisseleu. Elle fut *damoyselle de la royne*<sup>728</sup>. Louise de Bonnacourcy, dame Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet mentionnée à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, est, quant à elle, dame d'honneur de Catherine de Médicis entre 1578 et 1584<sup>729</sup>. Enfin, nous trouvons également Françoise de Maridort, dame de Couesmes à Ancinnes, mentionnée en 1578, qui fait parti des filles d'honneur de Catherine de Médicis<sup>730</sup>. Tout comme pour les hommes, il est certain que les femmes ayant des fonctions à la cour sont peu ou non présentes dans les logis répertoriés dans notre *corpus*. Nous savons d'ailleurs que pour chacune d'elle, les logis évoqués ne sont pas leur résidence principale.

Le thème consacré à la place des femmes dans le domaine en l'absence de leur époux montre donc qu'elles peuvent avoir une forme de pouvoir limité et souvent éphémère. Cependant, elles peuvent prendre certaines décisions en lien avec la gestion de la seigneurie. Certaines d'entre elles peuvent être des bourgeoises, car il arrive, comme nous allons l'évoquer dans le prochain point, que le détenteur d'un logis noble ne soit pas d'origine aristocratique.

---

<sup>726</sup> Informations donné par les propriétaires actuels du site. Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, La Béchuère.

<sup>727</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Saint-Paul.

<sup>728</sup> ALOUIS V., *Les Couesmes... deuxième partie de 1508 à 1601, op.cit.* p. 313. L'auteur cite un document conservé à la BNF : Pièces originales, t, 877, de Couesmes, 19, 707, cote 3. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>729</sup> BLANCHE J., « Les seigneurs de Chedouet », *op.cit.* p. 485 / BLANCHE J., *La Fresnaye-sur-Chedouet : 5 siècles d'histoire...*, *op.cit.* p.31. Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Chedouet.

<sup>730</sup> JOUIN F., *Bourg-le-Roi, op.cit.* p. 285. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Bourg-le-Roi, Maridort.

### 2.3 L'ascension de la bourgeoisie voulant accéder à la noblesse

« Le château et le manoir étaient les centres de pouvoir de l'époque : c'est dans ces résidences que se retrouvaient les figures principales de la société du temps ; c'est là que s'exprimaient les ambitions politiques et qu'étaient prises les décisions, que l'on intriguait pour tenter d'accéder à un rang supérieur, que l'on concluait des alliances et des compromis, que s'épanouissaient les amitiés, mais aussi les inimitiés et les haines »<sup>731</sup>. C'est en ces termes, que Frédéric Guibal, Michael Jones et Gwyn Meirion-Jones, dans leur article consacré aux résidences nobles en Bretagne entre le XIe et le XVIe siècle, expliquent l'importance de la maison noble. Jean Kerhervé, dans l'ouvrage de Claude Mignot et Monique Chatenet<sup>732</sup> remarque également l'importance sociale que confère l'appartenance d'une seigneurie et de son logis noble : « La noble ne s'en séparait qu'en dernière extrémité, c'est pourquoi aussi les parvenus de la ville s'efforçait de s'en emparer, malgré les ordonnances qui, depuis 1275, s'efforçaient en vain de leur interdire l'accès de la terre noble, ou du moins de leur faire payer la possibilité d'y accéder. La détention de la terre privilégiée était source de promotion sociale garantie, en ce sens qu'il était plus facile à un roturier enrichi d'obtenir la franchise personnelle qui menait sa famille à l'anoblissement à court terme s'il détenait déjà des biens exempts et menait un genre de vie comparable à celui de la petite noblesse ».

Si nous sommes capables d'analyser ainsi aujourd'hui le rôle principal de la seigneurie, les seigneurs du Moyen Âge et du XVIe siècle en avaient également conscience, tout comme les bourgeois qui comprirent très bien les enjeux de la possession de domaines et par conséquent de logis nobles<sup>733</sup>.

Le fait est donc indéniable. La bourgeoisie a toujours eu tendance à vouloir accéder aux privilèges des nobles et son ascension devient plus rapide et plus notable au lendemain de la guerre de Cent Ans. En effet, durant ce long conflit, la noblesse s'y épuise et s'y ruine. Comme déjà évoqué, beaucoup de nobles sont parfois poussés par le contexte à négliger leurs terres et leurs droits féodaux. De plus, l'armement est assez coûteux, sans parler des rançons à payer si l'on est fait prisonnier.

D'autres seigneurs voulant réaffirmer leur pouvoir au lendemain de la guerre, vivent de façon somptueuse et dépensent jusqu'à s'endetter. On trouve par exemple le cas de la famille Coisnon, seigneur de La Roche Coisnon à Ruillé-en-Champagne<sup>734</sup>. En effet, Pierre II de Coisnon, est un seigneur militaire ayant participé à l'expédition d'Italie sous le règne de Louis XII, et il mène semble-t-il grand train.

---

<sup>731</sup> GUIBAL F. / JONES M. / MEIRION-JONES G., «La résidence noble en Bretagne...*op.cit.* p. 133-178, (p. 133).

<sup>732</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir en Bretagne 1380-1600*, Éditions du Patrimoine / Imprimerie Nationale, Paris, 1999, p. 42.

<sup>733</sup> GRANDIERE R., *Les manoirs ruraux et leurs seigneurs...op.cit.* p. 109 : « Les gentilhommes, récents ou non, entrèrent ainsi, avec conviction et ambition dans la noblesse nouvelle. Leurs terres nobles leur assuraient déjà un rang. Leur manoir tout neuf confortait leur position. Il leur restait à obtenir davantage : la reconnaissance par le pouvoir royal des droits et des privilèges afférents à leur situation...Il leur fallait, pour ce faire, la puissance que donne l'argent ».

<sup>734</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, La Roche Coisnon.

Il n'est donc pas étonnant de le voir vendre son domaine à la fin de sa vie à Guillaume Veron, prêtre chanoine du Mans, issu probablement de la bourgeoisie.<sup>735</sup> Pierre de Coisnon meurt en 1540 complètement ruiné. Par la suite ses descendants cherchent à reconstituer le domaine en rachetant les divers fiefs. Jean II de Coisnon, seigneur de La Roche Coisnon avant 1571, aurait ainsi réussi à racheter la seigneurie de ses ancêtres.

Certaines dynasties féodales vont ainsi s'éteindre, laissant des enfants sans héritage, ou des veuves décidant de contracter des alliances avec la classe montante à savoir la bourgeoisie. En effet selon Marc Bloch : « l'ascension de la fortune bourgeoise comme les besoins d'argent dont les vieilles familles étaient si souvent pressées ne permettaient pas de maintenir la règle dans toute sa rigueur »<sup>736</sup>. Nous voyons ainsi Guillaume Bellanger, épousant Jeanne du Temple, dame de La Barre, lui transmettant ainsi la seigneurie de La Barre à Conflans-sur-Anille<sup>737</sup>.

Ajoutons à cela, les partages inégaux qui réservaient à l'aîné la quasi-totalité du patrimoine familial, même si *La Coutume du Maine* est l'une des plus égalitaires de France, ne fait qu'accentuer le phénomène. En effet, les cadets nobles, qui si la famille n'était pas puissante, héritaient de petits domaines, se virent petit à petit supplantés par les fils de marchands qui étaient bien plus riches et qui pourraient un jour être anoblis. Trois milieux sociaux allaient ainsi fournir les bases de cette nouvelle noblesse à savoir les hommes de loi, les marchands et les hommes d'affaires.

La meilleure manière de pouvoir accéder à cette noblesse tant convoitée, est sans aucun doute la possession de terres ainsi que leurs chefs-lieux à savoir les logis nobles. Les bourgeois n'apparaissent donc pas de manière incongrue dans cette étude. S'ils ne sont pas très nombreux, avec leur part de 4,78 % des détenteurs répertoriés dans cette étude, leur présence est toutefois significative et annonce l'amorce d'un mouvement qui ne cesse d'évoluer durant toute la fin de l'Ancien Régime, à savoir le développement de la noblesse de robe supplantant petit à petit la noblesse d'épée.

En effet, la noblesse pouvait aussi être acquise grâce aux charges de justice, aux fonctions municipales ou à l'achat de faveurs dites « savonnettes à vilains », conférant la noblesse au bout d'un certain nombre d'années de service. Une très bonne description de la bourgeoisie avait déjà été écrite en 1407 par Christine de Pisan : « Bourgeois sont ceux de nation ancienne en lignage ès cités et nom propre, surnom et armes antiques et sont les principaux demeurants et habitants ès villes, rentés et hérités des maisons et des manoirs, de quoi ils vivent purement et les appellent les livres qui parlent d'eux citoyens. Et doivent tels gens être honorables, sans déguisement ni mignotise. Et leur appartient être prudhommes véritables et gens de foi et de discret langage et est l'état des citoyens bel et profitable. Et en aucuns lieux s'appellent les anciens d'aucuns d'eux nobles quand ils ont été de long temps gens de bel etat et renommée »<sup>738</sup>.

---

<sup>735</sup> LEDRU A., « Les seigneurs... », *op. cit.* p. 277 / CORDONNIER P., « Vegre ... » *op. cit.* p. 22.

<sup>736</sup> BLOCH M., *La société féodale-les classes et les gouvernements des hommes* (Évolution de l'humanité), Albin Michel, Paris, 1940, p. 69.

<sup>737</sup> GRANDIERE Roger, *Les manoirs ruraux...*, *op.cit.* p. 113. Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Conflans-sur-Anille, La Barre.

<sup>738</sup> CONTAMINE P., *La vie quotidienne pendant la guerre de Cent ans France et Angleterre*, Hachette, Paris, 1976, p. 176 : Christine de Pisan, *Livre du Corps de Policie*.

Nous devons retenir de cette citation, que le bourgeois est un personnage issu des villes, vivant de ses nombreuses rentes. Leurs descendants peuvent accéder à la noblesse, à force de vivre noblement. Contrairement au noble désargenté, il est peu probable, que le bourgeois travaille la terre. Il s'agit pour lui avant tout, d'un placement financier. Selon Robert Fossier<sup>739</sup>, il n'est pas habitué aux travaux champêtres. Pour assurer la gestion du domaine, les bourgeois placent des métayers. Ils se servent des seigneuries comme d'un outil spéculatif, car ils vivent en général en ville. Les acquisitions de seigneuries nobles par la bourgeoisie entraînent une mutation de la société à la fin du XVe siècle. Le droit s'adapte à cette nouvelle situation, car il n'était normalement pas possible, que les bourgeois pratiquent l'acte de l'hommage. Ils devaient selon Marc Bloch<sup>740</sup>, se contenter des taxes et services. La cérémonie était limitée à un serment de foi. Les bourgeois espéraient depuis très longtemps acquérir des droits de noblesse. Mais ils ne supportaient qu'avec difficulté, selon Marc Bloch<sup>741</sup>, les institutions seigneuriales. C'est la raison pour laquelle ils accaparent les terres et seigneuries laissées vacantes par la classe noble ruinée et décimée. Mais la condition des terres était séparée de celle des hommes.

Les bourgeois tentent de vivre de façon noble, c'est pourquoi, comme l'indique V. Manase<sup>742</sup>, ils font construire des « maison de champs », semblables au logis nobles. Il s'agissait de la première étape d'accès à la noblesse, puisque il faut « vivre noblement ». Il suffisait alors aux roturiers de ceindre constamment l'épée et de faire illusion. Mais ils espéraient toutefois obtenir la reconnaissance du pouvoir royal, qui leur avait déjà donné depuis 1445, le droit d'achat moyennant le paiement d'un droit de franc-fief<sup>743</sup>. L'acheteur roturier ne devenait pas noble pour autant mais la possession d'une terre noble pouvait permettre à sa descendance de le devenir. En effet, la *Coutume du Maine* permettait de donner la noblesse au bout de deux générations<sup>744</sup>.

---

<sup>739</sup> FOSSIER R., *La société...*, *op. cit.* p. 389.

<sup>740</sup> BLOCH M., *La société féodale-la formation des liens de dépendance* (Évolution de l'humanité), Albin Michel, Paris, 1939, p. 69.

<sup>741</sup> BLOCH M., *La société féodale-les classes...*, *op. cit.* p. 113-114.

<sup>742</sup> MANASE V., « Manoir-Manere, la maison noble rurale dans l'arrondissement de Saumur (XV-XVIIe siècle) », 303 *Arts, recherches et créations, la revue des Pays de la Loire*, septembre 1990, n°26 p. 57-67, (p. 60).

<sup>743</sup> GRANDIERE R., *Les manoirs...*, *op. cit.* p. 120.

<sup>744</sup> *Ibid.* p. 120.

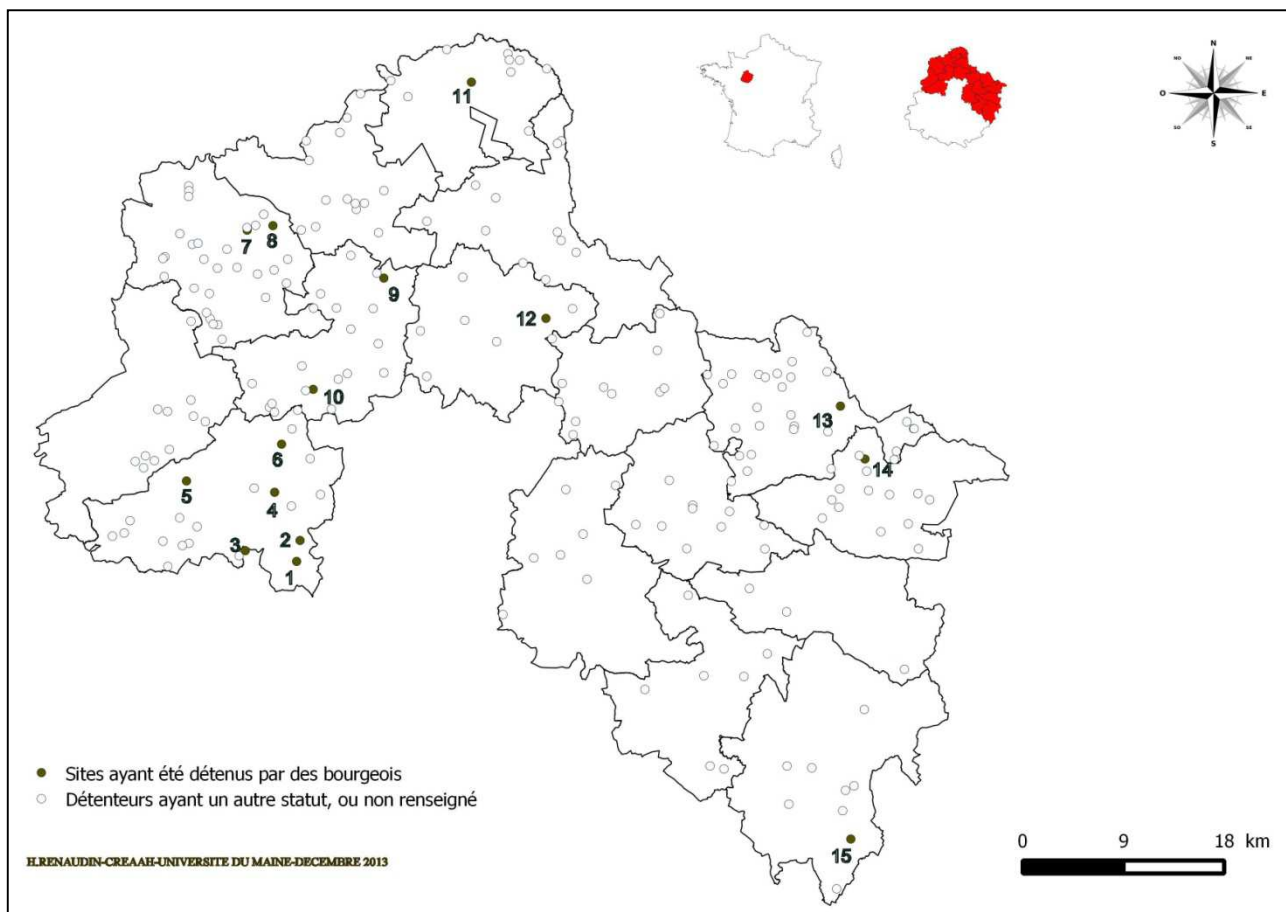
Ainsi, nous trouvons vingt-sept bourgeois et bourgeoises apparaissant dans les sources écrites des XVe-XVIe siècles, qui détiennent un logis noble par achat ou par mariage<sup>745</sup>.

Sur les vingt-sept personnes recensées, nous connaissons la profession de seize d'entre eux. Ainsi, neuf personnages ont un travail en lien avec le droit, dont trois sont licencié en lois, un licencié en lois et procureur, un licencié en lois et bailli, un juge criminel, un avocat du roi, un notaire et un conseiller. On y trouve également un lieutenant de la judicature du Maine qui est également échevin de la ville du Mans. Viennent ensuite deux procureur du roi en l'élection du Maine, ainsi qu'un panetier du roi. Enfin nous trouvons deux marchands et deux autres détenteurs ayant une profession médicale, à savoir un docteur en médecine et un licencié en médecine. Les fonctions juridiques sont donc les plus fréquentes concernant ces bourgeois faisant l'acquisition de terres seigneuriale.

---

<sup>745</sup> Jehan Bonin, détenteur de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, mentionné au XVe siècle qui fut un bourgeois du Mans, Pierre Bonin, détenteur de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, mentionné au XVe siècle qui fut un bourgeois du Mans, François Bouju, détenteur de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, mentionné en 1530, fut un bourgeois du Mans et exerça la charge de lieutenant de la judicature du Maine, ainsi qu'échevin de la ville du Mans, Thibault Bouju, détenteur de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, mentionné en 1559, fut un bourgeois du Mans et exerça la charge de juge criminel au Mans, Jehan Clément, détenteur du Grand-Villepeinte à Saint-Ouen-de-Mimbré, et probablement seigneur de Maigné en la même paroisse, mentionné en 1551 comme marchand, François Courtin, détenteur de La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais, mentionné entre 1524 et 1529 et François Courtin, détenteur de La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais, mentionné vers 1551, et fut également licencié en lois et procureur de La Ferté-Bernard, Michel Fegeac, détenteur de La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais, mentionné entre 1512 et 1514 comme licencié en lois, Thomas Meullant, détenteur de La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais, mentionné entre 1529 et 1550 comme licencié en lois et bailli de La Ferté-Bernard, Jehan Souchay, détenteur de La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais, mentionné en 1524 comme *Maître*, Louis de Vassé, détenteur de Coulané, mentionné en 1555 comme *Maître*, François Deniau, détenteur de L'Echenay à Assé-le-Boisne, mentionné en 1556 comme *Maître*, Jacques Feron, détenteur de Pré à Assé-le-Boisne, mentionné entre 1597 et 1628, et exerçant la charge de procureur du roi en l'élection du Maine, Mathurin Feron, détenteur de Pré à Assé-le-Boisne, mentionné entre 1578 et 1587 comme *Maître*, Jacques Feron, détenteur de Pré à la fin du XVIe siècle qui fut mentionné comme procureur du roi en l'élection du Maine, Jean Le Fournier, détenteur de La Blutière à Assé-le-Riboul, mentionné en 1465 comme licencié en lois, Michelle Le Fournier, détentrice du Ravoir à Tennie, veuve de Raoul Querlavoine, mentionnée entre 1513 et 1524, Raoul Querlavoine, détenteur du Ravoir à Tennie, mentionné vers 1513 comme avocat du roi au Mans, Robert Le Fournier, détenteur de La Blutière à Assé-le-Riboul, mentionné en 1483, Louis Grippon, détenteur de La Roselle à La Quinte, mentionné entre 1560 et 1571, et exerçant la charge de notaire en la cour royale du Mans, Bertrand Lemoyne, détenteur de Dehault, originaire d'une famille de marchands, ayant épousé Gervaisotte Bordeau, dame de Dehault, mentionné entre 1450 et 1491 qui lui transmet la seigneurie et fut notamment panetier de Louis XI, Colas Richier, détenteur du Grand Gaigné à Domfront-en-Champagne, mentionné entre 1501 et 1509, demeurant au Mans, il fut *conseiller en court laye*, Jean Richier, détenteur du Bignon à Degré, mentionné en 1453, Jean Richier, détenteur du Grand Gaigné à Domfront-en-Champagne, mentionné entre 1573 et 1575, demeurant au Mans, il fut docteur en médecine, Olivier Richier, détenteur du Bignon à Degré et du Grand Gaigné à Domfront-en-Champagne, mentionné en 1501 et 1524, demeurant au Mans il fut marchand, Simon Richier, détenteur du Grand Gaigné à Domfront-en-Champagne, mentionné en 1543, demeurant au Mans, il fut licencié en médecine, et enfin Jean Duval, détenteur des Haies à Degré, mentionné à la fin du XVIe siècle, dont le fils fut avocat au siège présidial du Maine et demeure au Mans alors qu'il hérita de la seigneurie.





**Figure 62 : Répartition des logis détenus à un certain moment de leur histoire par des bourgeois**

- 1 : Les Haies à Degré
- 2 : Le Bigon à Degré
- 3 : La Roselle à La Quinte
- 4 : Le Grand Gagné à Domfront-en-Champagne
- 5 : Le Ravoir à Tennie
- 6 : Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin
- 7 : L'Echenay à Assé-le-Boisne
- 8 : Pré à Assé-le-Boisne
- 9 : Coulouanné à Chérance
- 10 : La Blutière à Assé-le-Riboul
- 11 : Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet
- 12 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois
- 13 : Les Hayes Parenteaux à Cormes
- 14 : La Grande Mérie à Courgenard
- 15 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye

La carte précédente (cf. fig. 62), montre que l'essentiel des sites détenus à un moment donné par des bourgeois, se trouve à l'ouest de la zone étudiée, avec une large concentration sur l'actuel canton de Conlie. Les autres sites sont éparpillés sur le reste de la zone géographique étudiée. Huit des cantons étudiés, ne comporte aucun site ayant pu appartenir à des bourgeois, selon bien sûr les données retrouvées dans les sources écrites.

Comme évoqué précédemment, il peut arriver que certaines familles bourgeoises réussissent à accéder à la noblesse. Ainsi nous trouvons treize détenteurs dans ce cas de figure<sup>746</sup>. Parmi eux, apparaît un licencié en lois et avocat au présidial du Mans, et un autre également licencié en droit. Les trois autres seigneurs anoblis pour lesquels nous avons des informations ont tous eu des fonctions assez notables à la cour. Ainsi Richard Lemoyne, seigneur de Dehault, acheta une charge de notaire secrétaire du roi en 1491, puis devient receveur des aides et des tailles de l'élection de Chartres en 1493. Selon les recherches d'Eric Yvard<sup>747</sup>, il est remarqué par Louis XII qui l'envoie à plusieurs reprises en ambassade auprès d'Henri VII Tudor, puis auprès de Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille.

---

<sup>746</sup> Guillaume Bellanger, détenteur de La Barre à Conflans-sur-Anille, mentionné au XIVE siècle et qui aurait été à l'origine un bourgeois du Mans épousant Jeanne du Temple, dame de La Barre, Jacques Berziau, détenteur de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, mentionné entre 1467 et 1498, qui aurait été à l'origine un bourgeois anobli grâce à ses fonctions à la cour, Jean Guyard, détenteur de L'Echenay à Assé-le-Boisne, mentionné entre 1405 et 1433, qui aurait été anobli en 1464, Richard Lemoyne, détenteur de Dehault, mentionné entre 1491 et 1537, qui eut d'importantes fonctions à la cour et fut anobli par lettre patentes du roi en 1496, Jehan du Mesnil, seigneur du Grand-Mesnil à Assé-le-Boisne, mentionné en 1470, qui est issu d'une famille originaire d'Alençon, qui fut anoblie par charte du duc d'Alençon Jean II, le 5 décembre 1449 et par lettres patentes de Charles VII données au mois d'avril 1449, Charles Perot, demeurant au Mans, seigneur de La Motte à Vernie, de Saint-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin, de La Cour à Sceaux-sur-Huisne, de L'Habit à Domfront-en-Champagne et de Pescoux, qui fut mentionné comme écuyer, mais dont la famille est à l'origine bourgeoise, Guillaume Chauvel, seigneur de Louvigny, annobli par le roi en 1551, Robin Moreau, seigneur de La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru, aurait été anobli lors de la guerre de Cent Ans et aurait épousé Jeanne Espichelle qui lui aurait transmis la seigneurie de La Cour, Jean Le Picard, seigneur du Boille à Montmirail, fut le fils d'un certain Vastin Huval, qui lors de la guerre de Cent Ans avait fait fortune dans la vente d'armes et fut vicomte du Perche, Pierre Le Cirier, seigneur de Semur, est cité comme écuyer et serait écuyer issu d'une famille bourgeoise qui fut anoblie en 1465, Jehan Robineau, seigneur de La Cour à Souvigné-sur-Même, mentionné en 1551, qualifié de noble homme exerçant le métier de notaire et secrétaire du roi, François Joubert, seigneur de La Roche à Bonnétable, est mentionné en 1602, comme écuyer, mais aussi comme conseiller en l'élection du Mans, comme assesseur à la prévôté du Maine et comme échevin du Mans en 1606, et enfin Jean de Goevrot, seigneur de La Grand Maison à Briosnes-les-Sables, mentionné entre 1535 et 1551, il fut issu d'une famille de marchands et fut anobli par François Ier, de part sa fonction de médecin du roi.

<sup>747</sup> YVARD Eric, *Le Château...*, *op.cit.* p. 2 et 34. Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Dehault, Le Château.

Jean de Goevrot, seigneur de La Grand Maison à Briosnes-les-Sables<sup>748</sup>, quant à lui épouse en 1520, Marie de Bredent. Sa fonction de médecin à la cour lui permet d'être anobli par François Ier. En effet, il est médecin de Marguerite de Lorraine, femme de René duc d'Alençon, de leur fils Charles de Valois, duc d'Alençon ainsi que de son épouse Marguerite de Valois<sup>749</sup>. Il est ensuite conseiller, médecin ordinaire de François Ier et Henri II. Il devient alors seigneur châtelain de Saint-Denis de Sables et vicomte du Perche<sup>750</sup>.

Enfin Jacques Berziau, seigneur de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, est notaire et contrôleur général des finances sous Charles VII<sup>751</sup>.

Pour les quatre seigneurs suivants, leur provenance bourgeoise est plus difficilement justifiable, mais plusieurs indices peuvent laisser penser que tel était le cas. On peut donc supposer que tel est le cas pour Pierre de Bernay, seigneur de La Grande Maison à Lombron et des Aulnays à Torcée-en-Vallée<sup>752</sup>, mentionné dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Si, cet homme de confiance, du puissant Charles de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes<sup>753</sup> et baron de Lucé, pourrait sembler aux primes abords, faire parti de la noblesse, nous avons trouvé mention de cet homme comme étant licencié en droit et avocat au présidial du Mans<sup>754</sup>. Il semble également qu'il traite d'affaires financières et se serve des terres comme d'un placement financier. En effet, son achat de la terre des Aulnays à Torcée-en-Vallée à Hélie de Rochefort le 3 juillet 1534, ne semble en fait n'être qu'un emprunt déguisé<sup>755</sup>. En effet, Pierre de Bernay, lui revend au bout de quelques mois sa seigneurie. Cela nous semble donc n'avoir été qu'une opération financière. Notons cependant que Pierre de Bernay est semble-t-il à l'origine de la construction de La Grande Maison à Lombron<sup>756</sup>.

---

<sup>748</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Briosne-les-Sables, La Grande Maison.

<sup>749</sup> Ils étaient également les seigneurs de Sant-Paul. Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Saint-Paul.

<sup>750</sup> LE COURT H., « Un grand médecin du XVI<sup>e</sup> siècle, Messire Jehan de Goevrot, médecin de François Ier et de Henri II. Vicomte du Perche. Sa famille et sa postérité », *Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1888-1909, 1902, p. 192.

<sup>751</sup> MEGRET-DUCOUDRAY., « Etudes archéologiques sur Saint-Calais et son canton », *op.cit.* p. 66. / CORDONNIER P., « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *op.cit.* p. 89 / CHAFFANJON A., *Courtanvaux...*, *op.cit.* p. 4. Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>752</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Lombron, La Grande Maison. Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Torcée-en-Vallée, Les Aulnays.

<sup>753</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>754</sup> FLOHIC J-L. (dir.), *Le patrimoine des...*, *op.cit.* t. 2, p. 1201 / Notes de Paul Cordonnier : ADS 18 J 574 / DUFOUR P., « L'Aunay à Lombron (XIV-XV<sup>e</sup> siècles) », *La Province ...*, *op.cit.* p. 314 Il cite ici le *Cartulaire de l'Epau*.

<sup>755</sup> ADS 18 J 576 / DUFOUR P., « L'Aunay à Lombron (XIV-XV<sup>e</sup> siècles) », *La Province ...*, *op.cit.* p. 315.

<sup>756</sup> FLOHIC J-L. (dir.), *Le patrimoine des...*, *op.cit.* t. 2, p. 1201 / Notes de Paul Cordonnier : ADS 18 J 574 / DUFOUR P., « L'Aunay à Lombron (XIV-XV<sup>e</sup> siècles) », *La Province ...*, *op.cit.* p. 314. Il cite ici le *Cartulaire de l'Epau*.

Il se peut aussi que Thomas Prieur, écuyer seigneur de La Cour à Sceaux-sur-Huisne<sup>757</sup>, mentionné en 1479 ait été à l'origine un bourgeois licencié en lois, ainsi qu'Yves Tragin, seigneur de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois<sup>758</sup>.

On peut également penser que Giuliano Buonaccorsi, seigneur de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet<sup>759</sup> est également à l'origine un bourgeois venu d'Italie. En effet, né à Florence à la fin du XVe siècle dans une famille de banquier, il est envoyé en 1507 en France par ses parents<sup>760</sup>. Il travaille dans un premier temps sous les ordres de Jacques de Beaune, baron de Semblançais, ministre des Finances de François Ier, puis obtient un office de notaire-secrétaire du roi et devient finalement Trésorier et Receveur Général des Finances ordinaires et extraordinaires en Provence. Il est aussi chargé du paiement de la Compagnie des Gentilshommes de la Maison du roi qui est sous les ordres de Louis de Brezé, Grand Sénéchal de Normandie<sup>761</sup>. Marié à une Française, il se fait naturaliser et change son nom en Julien de Bonnacourcy et l'on peut penser qu'il est anobli sans doute grâce à la position qu'il tient à la cour. La seigneurie de Chedouet lui est donnée par Françoise d'Alençon. La fille de Julien, Louise, épouse Jérôme de Gondi qui suit.

On peut émettre l'hypothèse que Girolamo Gondi rebaptisé en Jérôme de Gondy, seigneur de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet soit aussi issu d'une famille bourgeoise. En effet, il naît à Florence dans une famille proche de Catherine de Médicis. Il est sans doute ensuite anobli. Il est gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et est aussi diplomate. Il est, entre autre, chargé de négocier le mariage de Charles IX et d'Elisabeth d'Autriche en 1570, après avoir été ambassadeur à Venise et à Rome. De retour en France, il est chargé de la conduite des ambassadeurs, comme on le voit dans différents aveux donnés le 28 novembre 1577, mentionnant la seigneurie de Chedouet. Il possède également le petit domaine d'Aunay à Saint-Cloud, qui prend le nom de La Maison Gondi, puis du château de Saint-Cloud. Il est aussi le propriétaire de l'hôtel de Gondi à Paris, ainsi qu'un palais à Florence, ce qui montre l'aisance financière de cet homme et de son ascension sociale. Il ne semble pas avoir eu de descendance et donne la seigneurie de Chedouet, où il ne réside sans doute pas, à sa belle-sœur Anne de Bonnacourcy<sup>762</sup>.

---

<sup>757</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Sceaux-sur-Huisne, La Cour.

<sup>758</sup> ADS 18 J 568 : Notes de Paul Cordonnier. Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

<sup>759</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-Chedouet, Chedouet.

<sup>760</sup> BLANCHE J., « Les seigneurs de Chedouet », op.cit. p. 484 / BLANCHE J., *La Fresnaye-sur-Chedouet : 5 siècles d'histoire...*, op.cit. p.30.

<sup>761</sup> LA BRASCA F., « Une Italie française ? Quelques considérations sur le premier voyage de Cellini en France en 1537 », *Chroniques italiennes web15* ([chroniquesitaliennes.univ-paris3.fr/PDF/web15/LaBrascaweb15.PDF](http://chroniquesitaliennes.univ-paris3.fr/PDF/web15/LaBrascaweb15.PDF)), p. 11.

<sup>762</sup> BLANCHE J., « Les seigneurs de Chedouet », op.cit. p. 487 / BLANCHE J., *La Fresnaye-sur-Chedouet : 5 siècles d'histoire...*, op.cit. p.32.

Il est également assez intéressant d'étudier l'ascension sociale des descendants des bourgeois cités. La famille Bouju peut en être un bon exemple. François Bouju, seigneur de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois<sup>763</sup> et lieutenant de la judicature du Maine et échevin de la ville du Mans, épouse Françoise de Goevrot, fille de Jean de Goevrot, médecin du roi François Ier et seigneur de La Grande Maison à Briosnes-les-Sables, évoqué précédemment. La seigneurie de Verdigné revient à leur fils Thibault Bouju, juge criminel du Mans qui épouse Marie Trouillard issue également d'une famille bourgeoise. Leur fille Marie Bouju, épouse Yves Tragin, noble mais sans doute d'origine bourgeoise, qui est à l'origine de la construction du logis actuel de Verdigné dont la conception et les ornements sont de grande qualité. Notons d'ailleurs que son architecture ne diffère pas de celle des logis appartenant aux familles dont la noblesse est ancienne.

La famille Lemoyne est également un bel exemple d'ascension sociale. En effet, Bertrand Lemoyne, panetier de Louis XI et issu d'une famille de marchands et épouse Gervaisotte Bordeau, dame de Dehault. Leur fils, Richard achete une charge de notaire secrétaire du roi en 1491, puis devient receveur des aides et des tailles de l'élection de Chartres en 1493, avant d'être anobli par le roi en 1496 comme nous l'avons vu précédemment. Selon les recherches d'Eric Yvard<sup>764</sup>, il est remarqué par Louis XII qui l'envoie à plusieurs reprises en ambassade comme il l'a déjà été évoqué. Il fait notamment construire le château de Dehault, tel que nous le voyons aujourd'hui et dont l'architecture ne diffère pas de celle des logis appartenant aux familles dont la noblesse est ancienne. La seigneurie revient ensuite à leur petite fille Suzanne Lemoyne qui épouse Antoine de Saint-Denis issu de la noblesse<sup>765</sup>.

La famille Pérot, quant à elle, est détentrice d'un grand nombre de seigneuries comme il l'a déjà été évoqué. Charles Pérot, premier personnage mentionné est un bourgeois manceau, seigneur de La Motte à Vernie, Saint-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin, La Cour à Sceaux-sur-Huisne, L'Habit à Domfront-en-Champagne et Pescoux<sup>766</sup>. Marié en 1494 à Marie Prieur, dame de Rouillon, il eut pour fils Christophe Pérot qui exerce la charge de sénéchal du Maine et de juge au présidial du Mans. En plus des seigneuries de son père, il est également seigneur de La Roche-Tabary à Bernay-en-Champagne et de Pommeray à Crissé<sup>767</sup>.

---

<sup>763</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

<sup>764</sup> YVARD E., *Le Château...*, *op.cit.* p. 2 et 34. Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Dehault, Le Château.

<sup>765</sup> *Ibid.* p. 4 et 35-36.

<sup>766</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vernie, La Motte. Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Saint-Denis-des-Eaux. Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, L'Habit. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Sceaux-sur-Huisne, La Cour. Voir volume du Mamers, commune de Contilly, L'Auditoire de Justice dépendant de Pescoux.

<sup>767</sup> ARCHIVES HISTORIQUES DU MAINE IV, *Cartulaire du chapitre royal de Saint-Pierre-la-Cour du Mans*, publié par le vicomte Menjot d'Elbenne et l'abbé L-J Denis, Le Mans, 1903-1907, p. 346 : note de bas de page concernant Charles et Christophe Perot : « Christophe Perot, sénéchal du Maine, était fils de Charles Perot, seigneur de Pescoux et de Vernie, et de Marie Prieur, dame de Sceaux et de Rouillon, dont l'hôtel, construit de 1530 à 1546, dans le style de la Renaissance et blasonné des armes des Perot et des Prieur, porte actuellement le n° 5 de la rue Saint-Honoré. Cet hôtel n'est donc pas celui du sénéchal, mais celui de son père. Le tombeau et l'épithaphe du sénéchal, placés dans le chœur de Saint-Pierre furent déplacés en 1717 ». Voir volume du canton de Conlie, commune de Bernay-en-Champagne, La Roche Tabary. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Crissé, Pommeray.

Prenons enfin l'exemple de la famille Berziau. Comme déjà évoqué, Jacques Berziau, seigneur de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, est notaire et contrôleur général des finances sous Charles VII. Grâce à ses fonctions il a pu sans doute s'enrichir. Il fait notamment bâtir le logis primitif de Courtanvaux (cf. fig. 33). Son fils Jean Berziau, mentionné entre 1504 et 1510, conseiller du roi, capitaine de Chartres et maître d'hôtel du roi fait sans doute construire le second corps de logis qui est très impressionnant par ses dimensions (cf. fig. 34). Nous pouvons donc voir qu'en l'espace de cinquante ans, la famille Berziau a pu prospérer pouvant ainsi construire l'un des plus beaux ensemble de la région avec les deux logis accompagnés d'un remarquable châtelet d'entrée (cf. fig. 547) et d'une fuie (cf. fig. 525)<sup>768</sup>. N'ayant pas eu d'héritier, Jean Berziau, donne sa seigneurie de Courtanvaux à sa sœur Françoise Berziau, qui épouse Antoine de Souvré, écuyer qui est le fils du prévôt des maréchaux en Bretagne et maître d'hôtel du roi. La seigneurie revient alors entre les mains d'une famille noble<sup>769</sup>.

Enfin, restent deux fonctions importantes que quelques bourgeois ont occupé à savoir celle de juge présidial du Mans et celle d'Échevin du Mans, qui indique bien l'importance de leur présence dans la ville, bien plus qu'à la campagne dans leurs maisons nobles. On compte, parmi eux, Christophe Perot, seigneur de La Motte à Vernie, de Pescoux, de Saint-Denis-des-eaux à Mézières-sous-Lavardin, de La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne, de La Cour à Sceaux-sur-Huisne, de Pommeray à Crissé et de L'Habit à Domfront-en-Champagne<sup>770</sup>. Notons également que Thilbaut Bouju, seigneur de Verdigné<sup>771</sup> est juge criminel au Mans. Puis François Bouju<sup>772</sup>, seigneur de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois et François Joubert<sup>773</sup>, seigneur de La Roche à Bonnétable<sup>774</sup>, sont mentionnés comme ayant été échevins de la ville du Mans, le premier en 1530 et le second en 1606.

---

<sup>768</sup>MEGRET-DUCOUDRAY., « Etudes archéologiques sur Saint-Calais et son canton », *op.cit.* p. 66 / FROGER L., « Notes sur les seigneurs de Bessé-sur-Braye », *op.cit.* p. 377 / CORDONNIER P., « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *op.cit.* p. 89.

<sup>769</sup>MEGRET-DUCOUDRAY., « Etudes archéologiques sur Saint-Calais et son canton », *op.cit.* p. 68-69 / GREGOIRE P., « Châteaux en Sarthe », *op.cit.* p. 26 / CORDONNIER P., « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *op.cit.* p. 90 / CHAFFANJON A., *Courtanvaux...*, *op.cit.* p. 5.

<sup>770</sup>ARCHIVES HISTORIQUES DU MAINE IV, *Cartulaire du chapitre royal de Saint-Pierre-la-Cour du Mans*, publié par le vicomte Menjot d'Elbenne et l'abbé L-J Denis, Le Mans, 1903-1907, à la p. 346 : « note de bas de page concernant Charles et Christophe Perot : Christophe Perot, sénéchal du Maine, était fils de Charles Perot, seigneur de Pescoux et de Vernie, et de Marie Prieur, dame de Sceaux et de Rouillon, dont l'hôtel, construit de 1530 à 1546, dans le style de la Renaissance et blasonné des armes des Perot et des Prieur, porte actuellement le n° 5 de la rue Saint-Honoré. Cet hôtel n'est donc pas celui du sénéchal, mais celui de son père. Le tombeau et l'épitaphe du sénéchal, placés dans le chœur de Saint-Pierre furent déplacés en 1717 ». Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vernie, La Motte. Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Saint-Denis-des-Eaux. Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, L'Habit. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Sceaux-sur-Huisne, La Cour. Voir volume du Mamers, commune de Contilly, L'Auditoire de Justice dépendant de Pescoux. Voir volume du canton de Conlie, commune de Bernay-en-Champagne, La Roche Tabary. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Crissé, Pommeray.

<sup>771</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

<sup>772</sup>DRONNE M., *La Réforme...*, *op.cit.* p.26.

<sup>773</sup>BETIN A. / GREGOIRE P., *Maisons de Maître et demeures rurales de la Sarthe du XVIe au XVIIIe siècle*, ITF imprimeurs, Mulsanne, 2004, p. 51.

<sup>774</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Bonnétable, La Roche.

Si les bourgeois détenant des logis nobles restent peu nombreux dans cette étude, les quelques exemples trouvés sont intéressants. Leurs fréquentes appartenances aux professions juridiques, leur permettent parfois d'accéder à de hautes fonctions et de s'enrichir. Comme évoqué, la possession d'une terre noble et du logis qui y est attaché leur permet de « vivre noblement » et laisse une chance à leur descendance de pouvoir accéder à la noblesse. Cette pratique est donc l'amorce de la puissance qu'a pu acquérir la noblesse de robe lors des siècles suivants. La détention d'un logis noble prend ici toute sa dimension symbolique, car il est bien plus qu'une maison. Il est un moyen de progresser dans la hiérarchie sociale.

Ce deuxième chapitre a pu montrer quels étaient les différents rôles des détenteurs répertoriés lors de nos recherches. Il est apparu une nouvelle fois qu'un certain nombre d'entre eux ne résident pas ou peu dans les logis de notre *corpus*, car ils possèdent des maisons de plus grande importance reflétant d'une manière plus significative l'importance de leur statut. On peut donc penser que, si le détenteur ne vit pas dans le logis, cela peut avoir un impact sur l'architecture de ce dernier.

Il peut par exemple être dénué d'ornements, ou il peut également être relativement mal entretenu. Ce fait est également perceptible chez les bourgeois dont les résidences principales se trouvent en zone urbaine à cause de leurs obligations professionnelles. Dans ces cas de figures, la détention d'un logis est donc bien plus symbolique que purement fonctionnelle. Concernant les appartenances des femmes, nous n'avons pas relevé de différences avec les hommes par rapport à la gestion du domaine et de son logis. Il semble cependant qu'en temps de guerre, il soit plus difficile pour elles d'en assurer la défense. Ainsi la façon dont est entretenu le logis, mais aussi la façon dont il est bâti, découlent du mode de vie de son détenteur. Le troisième et dernier chapitre de cette partie aborde donc en quelques points l'art de vivre noble.

### Chapitre III: L'art de vivre noble

Le portrait des détenteurs et habitants des maisons nobles a déjà été relativement bien dépeint dans les deux chapitres précédents, et ce troisième et dernier chapitre a pour but d'apporter quelques éléments différents mais qui compléteront les données étudiées précédemment qui étaient d'ordre plus général. Dans cette partie seront abordées des questions plus précises concernant des comportements qui nous semblaient ressortir à l'étude des sources et différentes lectures bibliographiques.

Le premier point intéressant et qui a une incidence sur les possessions des logis est la politique matrimoniale suivie par de nombreuses familles. Si les sentiments amoureux existent, les mariages sont clairement d'intérêt visant à regrouper un maximum de seigneuries. Les mariages servent également à nouer des alliances entre différentes dynasties. En effet, les liens du sang ont toujours été très importants. Marc Bloch<sup>775</sup> avait signalé qu'ils s'étaient véritablement resserrés à l'époque féodale, mais qu'en revanche pour la fin du Moyen Âge, il y eut un lent effacement des solidarités lignagère. Cependant nous pouvons percevoir ces stratégies dans les sources en étudiant les liens entre les différentes familles, mais en étudiant également les re-mariages qui sont somme toute assez fréquents.

Autre point qui nous a semblé ressortir de manière très évidente, la violence de la société. En effet, les actes juridiques témoignent d'actes violents que peuvent commettre les seigneurs étudiés : meutres, bagarres, trahisons, intrigues, enlèvements... Ces actions sont d'ailleurs souvent condamnées, puis les auteurs graciés par le roi au bout de quelques années. Ces épisodes malheureux peuvent avoir des répercussion sur l'architecture. Si la société est violente, les contemporains tentent donc, de se protéger de toute éventualité et nous verrons dans la troisième partie de cette étude consacrée à l'architecture, que des éléments défensifs sont visibles sur les façades des logis et que des structures défensives peuvent être présentes dans la cour. Nous verrons également aussi qu'en cas de grave condamnation, le logis peut être rasé, comme ce fut le cas en partie pour le château de La Ferté-Bernard. Les Guerres de religion sont également un excellent motif de recherche de protection.

Enfin dans un dernier point nous mentionnerons quelques personnalités liées à la littérature et quelques grands mécènes. En effet, certains des seigneurs étudiés ont su s'entourer d'artistes et de grands auteurs. Nous verrons également que ce haut niveau culturel pour certains d'entre eux peut avoir un impact direct sur les ornements du logis.

---

<sup>775</sup> BLOCH M., *La société féodale-la formation...op.cit.* p. 220.



### 3.1 Une politique matrimoniale

Comme évoqué dans les chapitres précédents, la possession de terres est sources de richesse mais aussi de prestige. Il est donc tout à fait évident que la multiplication des seigneuries est assez recherchée par les seigneurs ou les bourgeois les plus ambitieux. Si l'achat est un bon moyen pour faire l'acquisition de nouveaux fiefs, le mariage en est un autre, comme l'explique dans son mémoire Roger Grandière<sup>776</sup> : « Le meilleur moyen pour un groupe social de s'imposer politiquement a toujours été l'enrichissement. Les nobles ruraux s'employèrent donc à grossir leur fortune pour convaincre le pouvoir de leur poids politique et pour maîtriser la pression des classes roturières actives. Appauvris, voire totalement ruinés à la fin de la guerre, les gentilhommes arrondirent leurs biens en utilisant les techniques connues de regroupement des terres. Ils se marièrent par intérêt. Ils cherchèrent les héritages ».

Par exemple le traité de mariage de Girard du Bouchet, qui est écuyer et dont la famille est très probablement issue de la bourgeoisie. Il épouse le 21 janvier 1481<sup>777</sup>, Marie Le Maczon, fille de Jean Le Maczon, chevalier seigneur de Foulettourt et de La Motte à Vernie<sup>778</sup>. On apprend dans ce document que la seigneurie de La Motte est donnée en dot, apportant de nouvelles terres à Girard du Bouchet : « Sachent tous present a advenir [...] cure de Foulettourte en droit pardavant nous personnellement establi noble et puissan seigneur messire Jean le masonz chevalier seigneur de foulettourte [...] et noble et puissante dame Joanne de Juigné sa compagne et espouse [...] le mariage de damoiselle marye la masonz fille aisnee dudit seigneur et dame deja cite paru et noble homme girard duboucher filz aisne de jacques du boucher et de damoiselle guyonne de beaumanoir son espouse (la dote consiste en : ) La terre et seigneurye de vernye lamote sise au conte du Maine... ».

Partant de ce constat, Roger Grandière écrit dans son mémoire<sup>779</sup> : « Il était de tradition en France, chez les hommes d'armes, depuis le quatorzième siècle, de pratiquer « la course aux dots et aux héritages ». Il prend ensuite pour exemple l'un des seigneur de notre étude à savoir Jacques de Mellay en y ajoutant son analyse<sup>780</sup> : « Le 5 avril 1491 est signé un contrat de mariage entre Jacques Ier de Mellay, écuyer, seigneur de Boisaprêtre à St Aubin de Locquenay et demoiselles Julienne de La Chapelle, fille d'un écuyer. L'épousée apporte des fiefs situés en Anjou, mais contre paiement par le mari d'une rente de 60 livres assise sur la terre de Bois Après. La dot était en fait une sorte de vente déguisée ».

---

<sup>776</sup> GRANDIERE R., *Les manoirs ruraux...*, *op.cit* .p. 110.

<sup>777</sup> ADS E 169.

<sup>778</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vernie, La Motte.

<sup>779</sup> GRANDIERE R., *Les manoirs ruraux...*, *op.cit* .p. 110.

<sup>780</sup> *Ibid.* p. 111. Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

Il poursuit<sup>781</sup> ensuite avec un autre exemple de personnages provenant de notre étude : « Inversement les dames nobles savaient sauver leur fief avec l'appui conjugal de leurs époux roturiers : Fin XIVe siècle, Jeanne du Temple, dame de la Barre en Conflans-sur-Anille, avait épousé un riche bourgeois du Mans, Guillaume Bellanger. La mère étant d'ancienne noblesse, la fille du couple était noble de fait. Mais elle épousa, elle aussi, un roturier riche, Jehan Chouet et leur enfant, Marie Chouet, fille et petite-fille de roturier, devint ainsi une héritière fort largement pourvue en biens. Cette dame seigneur de la Barre et de la Seillerie en Conflans sur Anille, assura alors l'avenir nobiliaire de ses fiefs en prenant soin d'épouser un écuyer pauvre, Jean de Vanssay ». Frédéric Guibal, Michael Jones et Gwyn Meirion Jones<sup>782</sup>, font également un même constat en Bretagne entre le XIe et le XVIe siècle concernant les avantages d'une politique matrimoniale : « Il arrivait fréquemment que ceux qui étaient sans fortune fassent de riches mariages, l'éclosion de nouvelles constructions marquant l'arrivée d'une nouvelle épouse ». Il semble donc très intéressant de mener une enquête dans cette étude afin d'établir les liens unissant les différentes familles étudiées, et ce notamment par le biais des unions matrimoniales.

Nous avons donc dans un premier temps tenté de répertorier les seigneurs faisant partie du *corpus* par leurs propres possessions et ayant obtenu des terres de leurs épouses qui sont des filles de seigneurs faisant également partie du *corpus*. Ainsi nous trouvons dans ce cas : Isabelle d'Argenson, fille de Guillaume d'Argenson, seigneur de Planche à Saint-Rémy-des-Monts<sup>783</sup>, mentionné en 1582, qui épouse Joachim Le Vasseur seigneur de Cogners<sup>784</sup>, à qui elle transmet la seigneurie de Planche, Catherine du Buis, fille de Jean du Buis, seigneur de Buis à Saint-Célerin<sup>785</sup>, mentionné en 1405, qui épouse Jean de Vanssay, seigneur de La Barre à Conflans-sur-Anille, à qui elle transmet la seigneurie, Julianne de La Chapelle, fille de Jean de La Chapelle, mentionné entre 1475 et 1503, qui épouse Jacques de Mellay, seigneur de Serisay, du Grand Mesnil à Assé-le-Boisne et de Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay<sup>786</sup>, à qui elle transmet la seigneurie de La Chapelle à Sougé-le-Ganelon<sup>787</sup>, Marie Prieur, fille de Thomas Prieur, seigneur de La Cour à Sceaux-sur-Huisne<sup>788</sup>, mentionné en 1479, qui épouse Charles Perot, seigneur de La Motte à Vernie, de Saint-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin, et de Pescoux<sup>789</sup>, à qui elle transmet la seigneurie de La Cour, et enfin Jeanne de Tabary, héritière de La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne<sup>790</sup> épouse Jehan Prieur, seigneur de La Cour à Sceaux-sur-Huisne, à qui elle transmet la seigneurie de La Roche Tabary.

---

<sup>781</sup> *Ibid.* p. 112. Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Conflans-sur-Anille, La Barre.

<sup>782</sup> GUIBAL F. / JONES M. / MEIRION-JONES G., «La résidence noble...», op.cit. p. 134.

<sup>783</sup> Voir volume du canton de Mamers, commune de Saint-Rémy-des-Monts, Planche.

<sup>784</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.

<sup>785</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Saint-Célerin, Buis.

<sup>786</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe commune de Assé-le-Boisne, Serizay et Le Grand Mesnil. Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Aubin-de-Locquenay, Bois Après.

<sup>787</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Sougé-le-Ganelon, La Chapelle.

<sup>788</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Sceaux-sur-Huisne, La Cour.

<sup>789</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vernie, La Motte. Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Saint-Denis-des-Eaux. Voir volume du canton de Mamers, commune de Contilly, L'Auditoire de Justice, dépendant de Pescoux.

<sup>790</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Bernay-en-Champagne, La Roche Tabary.

Nous avons dressé ensuite une deuxième liste mentionnant des femmes citées comme « dames » (et ayant été à la tête d'une seigneurie) et qui transmirent leurs terres à leur époux, ne possédant pas de terres dans le *corpus* étudié avant de se marier. Nous y retrouvons alors : Madeleine de Baïf, dame de Mésangères à Saint-Gervais-de-Vic<sup>791</sup>, mentionnée entre 1554 et 1561, qui transmet cette seigneurie à Félix de Sourches, Gervesote de La Beausserie, dame de La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais<sup>792</sup>, mentionnée entre 1390 et 1400, qui transmet cette seigneurie à son second époux Jehan Jouennet vers 1419, Julianne de La Chapelle, dame de Valaubun à Ruillé-sur-le-Loir<sup>793</sup>, mentionnée en 1517, qui transmet la seigneurie à Jacques de Mellay, Jehanne Espechel, dame de La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru<sup>794</sup>, mentionnée en 1403, qui transmet la seigneurie à son second époux Robin Moreau, Jeanne de Ferquin, dame du Grand Plessis (Plessis-Breton) à Douillet-le-Joly<sup>795</sup>, mentionnée vers 1530, qui transmet la seigneurie à Jacques Le Roy, Catherine Le Gay, dame de Saint-Paterne<sup>796</sup>, mentionnée entre 1539 et 1553, qui transmet la seigneurie à François Péron, Catherine de Guise, dame de La Ferté-Bernard<sup>797</sup>, mentionnée vers 1599, qui transmet la seigneurie à Charles de Gonzagues-Clèves, Ambroise Guyard, dame de l'Echenay à Assé-le-Boisne<sup>798</sup>, mentionnée en 1529, qui transmet la seigneurie à Robert de Marsouel, Marie Riboul, dame de Bourg-le-Roi, du Vieux-Lavardin et de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin<sup>799</sup>, qui transmet ces seigneuries à Jean de Beaumanoir, Nicole Le Roy de Chanvigny, dame de Combre à Moitron-sur-Sarthe<sup>800</sup>, mentionnée en 1579, qui transmet la seigneurie à son second époux Arthus de Cossé, Antoinette de Saint-Père, dame de Courtangis à Saint-Jean-des-Échelles<sup>801</sup>, mentionnée entre 1509 et 1515, qui transmet la seigneurie à Louis Le Roy et enfin Françoise d'Alençon, dame de Saint-Paul et de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet<sup>802</sup>, mentionnée en 1538 et entre 1545 et 1546, qui transmet la seigneurie à Charles de Bourbon.

---

<sup>791</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, Les Mésengères.

<sup>792</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Saint-Aubin-des-Coudrais, La Grande Beausserie.

<sup>793</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, Valaubun.

<sup>794</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, La Cour.

<sup>795</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Douillet-le-Joly, Le Plessis Breton.

<sup>796</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Saint-Paterne, Le Château.

<sup>797</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>798</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, L'Echenay.

<sup>799</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Bourg-le-Roi, Maridort. Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin et La Corbinière.

<sup>800</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Moitron-sur-Sarthe, Combre.

<sup>801</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Saint-Jean-des-Échelles, Courtangis.

<sup>802</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Saint-Paul et Chedouet.

Nous avons ensuite dressé une troisième liste de femmes n'apparaissant pas comme « dames », mais qui ont transmis des terres données par leur père à un époux ne faisant pas partie à l'origine du *corpus*. Ont été relevées : Françoise de Beaumanoir, fille de Guy de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin, et de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin, ainsi que de Bourg-le-Roi<sup>803</sup>, qui épouse Pierre de Maulny à qui elle transmet la seigneurie de Bourg-le-Roi, Madeleine de Beaumanoir, fille de Charles de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin et de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin, de Villiers à Saint-Rémy-de-Sillé et du Domaine à Bouër<sup>804</sup>, mentionné dans la seconde moitié du XVIe siècle, épouse Olivier de Sechal à qui elle transmet la seigneurie de Villiers, Robine Bellanger, fille de René Bellanger, seigneur de La Barre à Conflans-sur-Anille<sup>805</sup>, qui épouse Jean Chouet à qui elle transmet la seigneurie, Françoise Berziau, fille de Jacques Berziau, seigneur de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>806</sup>, mentionné entre 1467 et 1498, qui épouse Antoine de Souvré à qui elle transmet la seigneurie, Louise de Bonnacourcy, fille d'Antoine de Bonnacourcy, seigneur de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet<sup>807</sup>, mentionné entre 1563 et 1565, qui épouse Jérôme de Gondy à qui elle transmet la seigneurie, Anne de Bonnacourcy, fille d'Antoine de Bonnacourcy, seigneur de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, mentionné entre 1563 et 1565, qui épouse Jean d'Eu. Elle reçoit la seigneurie de son beau-frère qui en avait hérité et la transmet à son époux. Nous trouvons également, Marie Bouju, fille de Thibault Bouju, seigneur de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois<sup>808</sup> mentionné en 1559, qui épouse Yves Tragin à qui elle transmet la seigneurie, Marguerite de Chabot, fille de Marin de Chabot, seigneur du Vivier à Sceaux-sur-Huisne<sup>809</sup>, mentionné entre 1507 et 1549, qui épouse Joachim de Ronsard à qui elle transmet la seigneurie, Jeanne du Chevain, fille d'Aubry du Chevain, seigneur du Chevain<sup>810</sup>, mentionné vers 1414, épouse Jean Leroy à qui elle transmet la seigneurie, Jeanne du Chevain, fille d'Aubry du Chevain, seigneur du Chevain, mentionné vers 1414, qui épouse Jean Leroy à qui elle transmet la seigneurie, Marie Chouet, fille de Jean Chouet, seigneur de La Barre à Conflans-sur-Anille, mentionné au début du XVe siècle, qui épouse Jean de Vanssay à qui elle transmet la seigneurie, Judith de Cuisse, fille de Pierre de Cuisse, seigneur de Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet<sup>811</sup>, mentionné en 1577, qui épouse René de Beauvais à qui elle transmet la seigneurie et Marie Deniau, fille de François Deniau, détenteur de L'Echenay à Assé-Le-Boisne<sup>812</sup>, mentionné en 1556, qui épouse Thierry Le Boucher à qui elle transmet la seigneurie.

---

<sup>803</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Bourg-le-Roi, Maridort. Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin et La Corbinière.

<sup>804</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin et La Corbinière. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Saint-Rémy-de-Sillé, Villiers. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Bouër, Le Domaine.

<sup>805</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Conflans-sur-Anille, La Barre.

<sup>806</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>807</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Chedouet.

<sup>808</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

<sup>809</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Sceaux-sur-Huisne, Le Vivier.

<sup>810</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune du Chevain, Le Manoir.

<sup>811</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Saint-Paul.

<sup>812</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, L'Echenay.

On trouve également, Isabelle Fortier, fille de Guillaume Fortier, seigneur de La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais<sup>813</sup>, mentionné vers 1419, qui épouse Michel Fleury à qui elle transmet la seigneurie, puis qu'elle transmet ensuite à son second époux, Phélipot de Ganceville, Jeanne de La Fosse, fille de Gilles de La Fosse, seigneur de La Bussonnière à Maresché<sup>814</sup>, mentionné dans la première moitié du XIVe siècle, qui épouse Jean de Vernie, à qui elle transmet la seigneurie, Mathurine de La Haie, fille de Jean de La Haie, seigneur de La Motte à Vernie<sup>815</sup>, mentionné au début du XVe siècle, qui épouse Jean de Bouille à qui elle transmet la seigneurie, Marguerite d'Orton, petite fille de Nicolas d'Orton, seigneur de Chéronne à Tuffé<sup>816</sup>, mentionné entre 1314 à 1325, qui épouse Huet de Chahanay à qui elle transmet la seigneurie, Jeanne Perot, fille de Christophe Perot, seigneur de La Motte à Vernie, de Saint-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin, de Pescoux, de La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne, de La Cour à Sceaux-sur-Huisne et de Pommeray à Crissé<sup>817</sup>, qui épouse Marin du Bouchet, seigneur de Mondragon à qui elle transmet la seigneurie de La Motte, Jeanne Pezas, fille de Robert Pezas, seigneur de Juillé<sup>818</sup>, mentionné dans le second quart du XVe siècle, qui épouse Jean d'Orvaux à qui elle transmet la seigneurie, Marguerite de Saint-Quentin, fille de Marin de Saint-Quentin, seigneur de La Quentinière à Valennes et de Vouvereau à Duneau<sup>819</sup>, mentionné en 1535, qui épouse Pierre de Clinchamp à qui elle transmet les deux seigneuries, Judith de Ronsard, hérite de son frère Nicolas de Ronsard de la seigneurie du Vivier à Sceaux-sur-Huisne<sup>820</sup> qu'elle transmet à son époux Anne de Hallot, Jehanne de Saint Mars, fille d'Adam de Saint-Mars, seigneur de Pré à Assé-le-Boisne<sup>821</sup>, mentionné en 1466, qui épouse Jehan Roussard, à qui elle transmet la seigneurie, Jacqueline de Saint-Père, fille de Jean de Saint-Père, seigneur de Courtangis à Saint-Jean-des-Échelles et du Grand Chansonay à Nogent-le-Bernard<sup>822</sup>, épousa Jehan de Clinchamp à qui elle transmet la seigneurie du Grand Chansonay, Marguerite de Saint Quentin, fille de Marin de Saint-Quentin, seigneur de La Quentinière à Valennes et de Vouvereau à Duneau, mentionné en 1535, qui épouse Pierre de Clinchamp à qui elle transmet les seigneuries.

---

<sup>813</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Saint-Aubin-des-Coudrais, La Grande Beausserie.

<sup>814</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Maresché, La Bussonnière.

<sup>815</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vernie, La Motte.

<sup>816</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, Chéronne.

<sup>817</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vernie, La Motte. Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Saint-Denis-des-Eaux. Voir volume du canton de Mamers, commune de Contilly, L'Auditoire de Justice, dépendant de Pescoux. Voir volume du canton de Conlie, commune de Bernay-en-Champagne, La Roche Tabary. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Sceaux-sur-Huisne, La Cour. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Crissé, Pommeray.

<sup>818</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Juillé, Le Vieux Château.

<sup>819</sup> Voir volume du canton de Vibraye, commune de Valennes, La Quentinière. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Duneau, Vouvereau.

<sup>820</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Sceaux-sur-Huisne, Le Vivier.

<sup>821</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Pré.

<sup>822</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Saint-Jean-de-Échelles, Courtangis. Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Nogent-le-Bernard, Le Grand Chansonay.

Et enfin pour terminer, les quatre dernières que sont Mathurine Thibault, héritière de la seigneurie des Haies à Degré<sup>823</sup>, qui la transmet à son époux maître Jean Duval à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, Marie Le Vayer, fille de Marin Le Vayer, seigneur de La Cour et du Logis de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru et du Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué<sup>824</sup>, qui épouse Jean de Vallée à qui elle transmet la seigneurie de La Cour, Marie de Vernie, héritière de La Motte<sup>825</sup>, transmet la seigneurie à son époux Jehan de La Haie, et Marie de Vernie, fille de Guillaume de Vernie, seigneur de La Bussonnière à Maresché<sup>826</sup>, mentionné à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, qui épouse René de Mésenges à qui elle transmet la seigneurie.

Nous avons également réalisé une quatrième liste qui concerne les mariages entre les familles étudiées dans ce *corpus*, sans que nous sachions si des terres ont été apportées par les femmes. Nous y retrouvons ainsi : Jeanne d'Argenson, épouse de Jean Le Vasseur, seigneur du Cogners<sup>827</sup>, mentionné entre 1453 et 1468 sans que l'on connaisse le lien exact avec Isabelle d'Argenson précédemment citée, Louise Aubry, fille de Christophe Aubry, seigneur de Radray à Assé-le-Riboul<sup>828</sup>, mentionné entre 1517 et 1529, qui épouse Jean Le Vasseur, seigneur du Cogners, mentionné entre 1510 et 1534, Françoise de Goevrot, fille de Jehan de Goevrot, seigneur de La Grande Maison à Briosne-les-Sables<sup>829</sup>, mentionné entre 1535 et 1551, qui épouse François Bouju, détenteur de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois<sup>830</sup>, Marguerite de Saint Berthevin, fille de Jehan de Saint Berthevin, seigneur de La Chapelle à Sougé-le-Ganelon<sup>831</sup>, mentionné vers 1488, qui épousa François de Mésenges, seigneur de La Bussonnière à Maresché, Antoinette de Saint Berthevin dont la famille possédait la seigneurie de Corbusin à Sougé-le-Ganelon<sup>832</sup>, qui épouse Pierre de Bordigné, seigneur de Bernay à Montreuil-le-Chétif<sup>833</sup>, Rolande Le Vasseur, fille d'Antoine Le Vasseur, seigneur de Cogners, mentionné vers 1537, qui épouse Hugues des Loges, seigneur des Loges à Coudrecieux<sup>834</sup>, puis qui épouse en secondes noces Jacques Tiercelin, seigneur de La Chevalerie à Sainte-Cérotte et de Romigny à Bessé-sur-Braye<sup>835</sup>.

Durant l'étude de ces données historiques concernant les alliances matrimoniales entre les différentes familles, nous avons pu nous rendre compte que dans de nombreux cas, les hommes comme les femmes, s'étaient mariés bien souvent deux fois, voir trois fois. En effet, le contexte médical de l'époque et la fréquence des guerres, engendraient de nombreux veufs et veuves.

---

<sup>823</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Degré, Les Haies.

<sup>824</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, La Cour et Le Logis de Coeur. Voir volume du canton de Bouloire, commune de Thorigné-sur-Dué, Le Petit Pescheray.

<sup>825</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vernie, La Motte.

<sup>826</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Maresché, La Bussonnière.

<sup>827</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.

<sup>828</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, Radray.

<sup>829</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Briosne-les-Sables, La Grande Maison.

<sup>830</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

<sup>831</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Sougé-le-Ganelon, La Chapelle.

<sup>832</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Sougé-le-Ganelon, Corbusin.

<sup>833</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Montreuil-le-Chétif, Bernay.

<sup>834</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Coudrecieux, Les Loges.

<sup>835</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Sainte-Cérotte, La Chevalerie. Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Romigny.

Nous avons donc relevé dans un premier temps les femmes de cette étude ayant épousé tour à tour des seigneurs faisant parti de notre *corpus* avant même leur mariage. Nous comptons ainsi dans cette position, Jeanne de Broc, qui épouse en premières noces André de Meurdrac, seigneur de La Charbonnière à Lamnay<sup>836</sup>, puis en secondes noces Jacques des Loges, seigneur des Loges à Coudrecieux<sup>837</sup>, Gabrielle d'Harcourt, fille de François d'Harcourt, seigneur de Bonnétable, qui épouse en premières noces Charles de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes<sup>838</sup>, puis en secondes noces Marin Le Vayer, seigneur de La Cour et du Logis de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru, ainsi que du Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué<sup>839</sup> et Rolande Le Vasseur, fille d'Antoine Le Vasseur, seigneur de Cogners<sup>840</sup>, mentionné vers 1537, qui épouse Hugues des Loges, seigneur des Loges à Coudrecieux, puis en secondes noces Jacques Tiercelin, seigneur de La Chevalerie à Sainte-Cérotte et de Romigny à Bessé-sur-Braye<sup>841</sup>.

Nous avons ensuite dans un second temps relevé une liste de seigneurs et dames s'étant mariés au minimum deux fois (elle comprend également les exemples cités précédemment). Nous y trouvons donc, Madeleine Affagart<sup>842</sup> qui épouse Jean Le Clerc, seigneur de Juigné et de Verdelles, puis en secondes noces Antoine de Lenfermat, seigneur de Villiers, Charles d'Anjou, seigneur de La Ferté-Bernard<sup>843</sup> qui épouse en premières noces Cobella Ruffo, puis Isabeau de Luxembourg, René d'Anjou, seigneur de La Ferté-Bernard, qui épouse Isabelle de Lorraine, puis Jeanne de Laval, Charles de Beaumanoir, seigneur du Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin, de Villiers à Saint-Rémy-de-Sillé et du Domaine à Bouër<sup>844</sup>, qui épouse Marguerite de Sourches en premières noces et en secondes noces Catherine de Bellay, Jean de Beaumanoir, seigneur du Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin, et de Bourg-le-Roi<sup>845</sup>, qui épouse en premières noces Catherine de La Rochefoucauld, et en secondes noces à Hélène de Villeblanche, Guillaume Bellanger, seigneur de La Barre à Conflans-sur-Anille<sup>846</sup>, qui épouse en premières noces Jeanne du Temple, puis en secondes noces Jacqueline Tiercelin, et Hélène de Bourgogne, qui épouse en première noces Bertrande de Saint-Gilles, comte de Toulouse, puis en secondes noces Guillaume de Bellême dit Talvas, seigneur de La Garenne à Roullée<sup>847</sup>.

<sup>836</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Lamnay, La Charbonnière.

<sup>837</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Coudrecieux, Les Loges.

<sup>838</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>839</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, La Cour et Le Logis de Coeur. Voir volume du canton de Bouloire, commune de Thorigné-sur-Dué, Le Petit Pescheray.

<sup>840</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.

<sup>841</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Sainte-Cérotte, La Chevalerie. Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Romigny.

<sup>842</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Coulombiers, Courteuil.

<sup>843</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>844</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin et La Corbinière. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Saint-Rémy-de-Sillé, Villiers. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Bouër, Le Domaine.

<sup>845</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin et La Corbinière. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Bourg-le-Roi, Maridort.

<sup>846</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Conflans-sur-Anille, La Barre.

<sup>847</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de Roullée, La Garenne.

On retrouve également, Jeanne de Broc, qui épousa en premières noces André de Meurdrac, seigneur de La Charbonnière à Lamnay<sup>848</sup>, puis en secondes noces Jacques des Loges, seigneur des Loges à Coudrecieux<sup>849</sup>, Guillaume Chabot, seigneur de Vivier à Sceaux-sur-Huisne<sup>850</sup>, qui épousa en premières noces Alcette de Villiers, puis en secondes noces Jehanne Le Lièvre, Hervé de Chahanay, seigneur de Chéronne à Tuffé<sup>851</sup>, qui épousa en premières noces Renée de Villeblanche, puis en secondes noces Yonne Binet, Isabelle de Combre, dame de Combre à Moitron-sur-Sarthe et de Bouloire<sup>852</sup>, qui épousa en premières noces Jean Esmon, puis en secondes noces Jehan de Beaumont, Charles de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes<sup>853</sup>, qui épousa en premières noces Jeanne d'Harcourt, puis en secondes noces Gabrielle d'Harcourt, Jehanne de La Ferrière, dame de Pescoux<sup>854</sup>, qui épousa en premières noces un certain Langan et en secondes noces Germain d'Anthenaise, Jacqueline Fleury, dame de La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais<sup>855</sup>, qui épousa en premières noces Michel Figeac et en secondes noces Jehan Souchay, Jeanne Fleury, dame de La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais, qui épousa en premières noces François Courtin, et en secondes noces Thomas Meullant, Isabelle Fortier, dame de La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais, qui épousa en premières noces Michel Fleury, puis en secondes noces Phélipot de Ganceville, Gabrielle d'Harcourt, dame de Couesmes, qui épousa en premières noces Charles de Couesmes, seigneur de Couesmes puis Marin Le Vayer, seigneur de La Cour et de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru ainsi que du Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué<sup>856</sup>, Antoinette d'Illiers, dame de Bouloire, qui épousa en premières noces Jean de Beauvillier, en deuxièmes noces Louis de Manton, en troisièmes noces Robert Chabot et en quatrièmes noces Hardouin de Maillé, Françoise de Maridort, dame de Couesmes à Ancinnes, qui épousa en premières noces Jean de Couesmes, puis en secondes Charles de Chambes, Nicole Le Roy de Chanvigny, dame de Combre à Moitron-sur-Sarthe, qui épousa en premières noces François Raffin, puis en secondes noces Arthus de Cossé, François Le Roy, seigneur de Courtangis à Saint-Jean-des-Échelles<sup>857</sup>, qui épousa en premières noces Antoinette de La Tour, puis en secondes noces Renée d'Avaugour dite de Bretagne, Jehanne de Tucé, fille de Baudouin de Tucé, qui épousa en premières noces Claude d'Aumont, puis en secondes noces François de Beaumanoir, seigneur du Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin<sup>858</sup> et Jean de Vanssay, seigneur de La Barre à Conflans-sur-Anille<sup>859</sup>, qui épousa Marie Chouet, puis en secondes noces Catherine du Buis<sup>860</sup>.

---

<sup>848</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Lamnay, La Charbonnière.

<sup>849</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Coudrecieux, Les Loges.

<sup>850</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Sceaux-sur-Huisne, Le Vivier.

<sup>851</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, Chéronne.

<sup>852</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Moitron-sur-Sarthe, Combre. Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

<sup>853</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>854</sup> Voir volume du canton de Mamers, commune de Contilly, L'Auditoire de Justice qui dépend de Pescoux.

<sup>855</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Saint-Aubin-des-Coudrais, La Grande Beausserie.

<sup>856</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, La Cour et Le Logis de Cœur. Voir volume du canton de Bouloire, commune de Thorigné-sur-Dué, Le Petit Pescheray.

<sup>857</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Saint-Jean-des-Échelles, Courtangis.

<sup>858</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>859</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Conflans-sur-Anille, La Barre.

<sup>860</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Saint-Célerin, Buis.



Et enfin, nous trouvons aussi, Marin de Vanssay, seigneur de La Barre à Conflans-sur-Anille<sup>861</sup>, qui épouse en premières noces Claude de Menon et en secondes noces Lucrèce de Souvré, Pierre Le Vasseur, seigneur de Cogners<sup>862</sup>, qui épouse en premières noces Isabeau de Valennes, puis en secondes noces Jeanne de Chources, et Rolande Le Vasseur, dame des Loges<sup>863</sup>, qui épousa en premières noces Hugues des Loges, seigneur des Loges à Coudrecieux, puis en secondes noces Jacques de Tiercelin, seigneur de La Chevalerie à Saint-Cérotte et Romigny à Bessé-sur-Braye<sup>864</sup>.

Roger Grandière<sup>865</sup> s'est également penché sur ce point et indique dans son mémoire que le « le remariage des veuves et veufs qui permettait, au même titre que la dotation, de regrouper des terres. Le remariage des veuves ne saurait nous surprendre si on l'examine en fonction des mœurs du temps. Il faut savoir qu'il était légal de confier au mari l'administration des biens féminins « tombés en quenouille » disaient-on. L'époux devenait de droit gestionnaire du fief, c'est-à-dire un vassal, « un homme de ban », un soldat potentiel dans une société demeurée de structure féodale ».

Nous avons ensuite pu relever dans certains cas l'âge des époux lors de leur mariage. Force est de constater que bien souvent les jeunes filles sont très jeunes. Nous relevons dans ce cas Madeleine Affagart, fille du seigneur de Courteil à Coulombiers, qui est notamment âgée de douze ans lorsqu'elle épouse le 11 octobre 1555 Jean Le Clerc, seigneur de Juigné et de Verdelles<sup>866</sup>.

Il en est également de même pour Jeanne d'Harcourt, âgée de douze ans lorsqu'elle épousa Charles de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes<sup>867</sup>. L'histoire de ce seigneur est tout à fait notable en ce qui concerne les questions matrimoniales. En effet, le 1<sup>er</sup> novembre 1523, meurt l'épouse de Charles qui ne s'en était guère occupé et dont l'enfant ne survit pas non plus<sup>868</sup>. Charles de Couesmes décide alors d'épouser sa belle-sœur Gabrielle d'Harcourt, petite sœur de Jeanne sa défunte femme.

---

<sup>861</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Conflans-sur-Anille, La Barre.

<sup>862</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.

<sup>863</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Coudrecieux, Les Loges.

<sup>864</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Sainte-Cérotte, La Chevalerie. Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Romigny.

<sup>865</sup> GRANDIERE R., *Les manoirs ruraux...*, *op.cit.* p. 112.

<sup>866</sup> HEURTEBIZE Dom B., « Un pèlerin manceau en Palestine, Greffin Affagard (1533-1534) », *Revue Historique et archéologique du Maine*, Le Mans, 1902, p. 94 et dans AFFAGART G., *Relation de Terre Sainte*, *op.cit.* p. XI I dans les notes de J. Chavanon : BNF ; Chérin, vol.56, dossier 1189 et Archives du château de Juigné. D'après un compte de curatelle rendu le 13 mai 1570, conservé aussi au château de Juigné, Jean Le Clerc et Madeleine Affagart eurent quatre enfants : René, Urbain, Christophe et Jacquine Le Clerc. Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Coulombiers, Courteil.

<sup>867</sup> CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *op.cit.* p. 250 / *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 12. Communiquée par les propriétaires actuels / GUY A., *Etude historique sur Bonnéttable...*, *op.cit.* p. 41 / ALOUIS V., *Les Couesmes... deuxième partie de 1508 à 1601*, *op.cit.* p. 78 / LEDRU A., *Bonnéttable autrefois Malestable*, Benderitter, Le Mans, 1914, p. 34. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>868</sup> CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *op.cit.* p. 250 / *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 13. Communiquée par les propriétaires actuels/ GUY A., *Etude historique sur Bonnéttable...*, *op.cit.* p. 47 / ALOUIS V., *Les Couesmes... deuxième partie de 1508 à 1601*, *op.cit.* p. 129-130 / LEDRU A., *Bonnéttable autrefois...*, *op. cit.* p. 34.

L'entremetteur est un homme de confiance de Charles et répond au nom de Pierre de Brenay. Ce dernier, licencié-ès-lois et avocat en la cour de parlement est seigneur du lieu de L'Aunay (ou La Grande Maison) à Lombron<sup>869</sup>. Anne de Saint-Germain, dame de Bonnétable et mère de Jeanne et Gabrielle refuse tout net cette union. Charles de Coesmes n'hésite donc pas à enlever Gabrielle le 28 décembre 1523<sup>870</sup> et s'enfuit en Lorraine<sup>871</sup> après s'être marié dans la clandestinité à Challes en quittant Bonnétable. La famille de Gabrielle intente alors un procès à Charles avec l'appui de François Ier. Le seigneur de Coesmes est alors condamné à mort par contumace pour le rapt et le viol de Gabrielle<sup>872</sup>. Alors qu'ils se dirigent vers Metz, Charles et Gabrielle sont interceptés par une troupe d'hommes armés qui ramènent Gabrielle en France<sup>873</sup>. Madeleine de Chources, mère de Charles de Coesmes fait intervenir la régente (pendant la captivité du Roi) Louise de Savoie, mère de François Ier afin d'obtenir une nouvelle fois des Lettres de rémission pour son fils, afin qu'il puisse rentrer en France<sup>874</sup>. De l'union légitimée en 1525 par le Souverain Pontife, de Charles et Gabrielle naquirent Renée en 1527 et Louis en 1530<sup>875</sup>.

Il est également intéressant de mentionné le fait que Gabrielle d'Harcourt épouse en secondes noces le 4 avril 1544<sup>876</sup>, Marin Le Vayer, seigneur du Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué, de La Cour et de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru, lui-même veuf d'Anne de Saint-Hilaire<sup>877</sup> (cette dernière lui avait transmis les deux dernières seigneuries citées). Mais Gabrielle meurt assez rapidement et est inhumée le 6 novembre 1546<sup>878</sup>. Marin se remarie alors à Jacqueline de La Mothe, dame des Autels et de La Babinière, veuve d'Antoine de Beauvau<sup>879</sup>. Nous voyons ainsi dans cet exemple, les différents liens qui s'unissent entre les différentes familles au fil des mariages et remariages.

---

<sup>869</sup> ALOUIS V., *Les Couesmes... deuxième partie de 1508 à 1601, op.cit.* p. 138-141 / DELMAS Y., « Lombron : géographie, population, histoire et patrimoine », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans, 2002, p. 85-86. L'Aunay ou Grande Maison est située à Lombron dans l'actuel canton de Montfort-Le-Gesnois. Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Lombron, La Grande Maison.

<sup>870</sup> CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *op.cit.* p. 250 / GUY A., *Etude historique sur Bonnétable...*, *op.cit.* p. 54 et 55 / ALOUIS V., *Les Couesmes... deuxième partie de 1508 à 1601, op.cit.* p. 138-141 / LEDRU A., *Bonnétable autrefois...*, *op. cit.* p. 34.

<sup>871</sup> ALOUIS V., *Les Couesmes... deuxième partie de 1508 à 1601, op.cit.* p. 141, 145 et 151.

<sup>872</sup> CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *op.cit.* p. 250 / *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 13. Communiquée par les propriétaires actuels / GUY A., *Etude historique sur Bonnétable...*, *op.cit.* p. 56 et 57.

<sup>873</sup> GUY A., *Etude historique sur Bonnétable...*, *op.cit.* p. 58 / ALOUIS V., *Les Couesmes... deuxième partie de 1508 à 1601, op.cit.* p. 154-155.

<sup>874</sup> CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *op.cit.* p. 252 / *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 13. Communiquée par les propriétaires actuels / GUY A., *Etude historique sur Bonnétable...*, *op.cit.* p. 60 / ALOUIS V., *Les Couesmes... deuxième partie de 1508 à 1601, op.cit.* p. 197 -201.

<sup>875</sup> GUY A., *Etude historique sur Bonnétable...*, *op.cit.* p. 63 / ALOUIS V., *Les Couesmes... deuxième partie de 1508 à 1601, op.cit.* p. 204, 229 et 239 / LEDRU A., *Bonnétable autrefois...*, *op. cit.* p. 34.

<sup>876</sup> DUFOUR P., « L'Aunay à Lombron (XIV-XVe siècles) »...*op.cit.*...p. 319/ DENIS L., « Thorigné féodal »...*op.cit.* p. 71-72. Charles de Coesmes était seigneur de Coesme, commune actuellement située à Ancinnes dans le canton de Saint-Paterne.

<sup>877</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, La Cour et Le Logis de Coeur. Voir volume du canton de Bouloire, commune de Thorigné-sur-Dué, Le Petit Pescheray.

<sup>878</sup> DENIS L., « Thorigné féodal », *op.cit.* p.72.

<sup>879</sup> *Ibid.* Il cite AN C/ 1a 4982 : 30 octobre 1560 « Jacqueline de La Mothe, veuve de Marin Le Voier chevalier et auparavant de Antoine de Beauvau sieur de Rivau ».

Bien sûr, nous n'avons pas mentionné le fait que peu de mariage devaient être des mariages d'amour. Il nous semble très probable que la plupart d'entre eux sont arrangés. Nous pouvons supposer que cela est le cas pour Louise Aubry, fille de Christophe Aubry, seigneur de Radray à Assé-le-Riboul<sup>880</sup>, qui épouse Jean Le Vasseur, seigneur de Cogners<sup>881</sup>. Nous apprenons d'ailleurs que le père de Louis était à ce moment là en procès avec Jean Le Vasseur<sup>882</sup>. Le mariage fut-il un arrangement en lien avec le procès ?

Enfin pour terminer sur ce point consacré aux mariages, mentionnons l'exemple des familles de Bonnacourcy et de Gondy qui s'allient grâce à un mariage. Il est fort probable que l'origine italienne de deux familles en est la cause, ce point commun les ayant rapproché tout comme leurs rôles à la cour. En effet Louise de Bonnacourcy, fille d'Antoine de Bonnacourcy, seigneur de Chedouet<sup>883</sup>, épouse à l'âge de dix-sept ans<sup>884</sup>, Jérôme de Gondy. Le père de Louise est diplomate en Italie et est lui-même le fils de Giuliano Buonaccorsi dit Julien de Bonnacourcy, né à Florence à la fin du XVe siècle dans une famille de banquiers. Ce dernier est envoyé en 1507, par ses parents en France. Marié à une française, il se fait naturaliser et change son nom en Julien Bonnacourcy. Jérôme de Gondy, qui se nomme en fait Girolamo Gondi, quant à lui, est également originaire de Florence et sa la famille fut proche de Catherine de Médicis. Il n'est donc pas étonnant de trouver Louise comme dame d'honneur de Catherine de Médicis entre 1578 et 1584, formant ainsi un véritable clan italien à la cour.

Les politiques matrimoniales montrent donc bien la manière dont peuvent se transmettre les seigneuries et par conséquent les logis. C'est parfois, suite à ces différents liens que le domaine des seigneurs peut s'agrandir et que ces derniers délaissent leur logis au profit d'une résidence plus confortable transmise par leurs femmes. Ces questions matrimoniales peuvent donc avoir un impact sur l'aspect d'une demeure. À l'étude des différentes sources écrites, il est aussi apparu que certaines caractéristiques du mode de vie médiéval pouvaient avoir un impact direct sur le logis. Bien souvent comme nous l'avons de nombreuses fois évoqué, des éléments défensifs y sont présents. La violence est omniprésente dans cette période d'incertitude, que ce soit en tant de guerre, mais aussi en temps de paix. Quelques exemples sont donc donnés dans le point suivant montrant diverses raisons pour lesquelles les seigneurs peuvent se battre. Le logis se doit donc d'être un moyen de se protéger contre ses ennemis.

---

<sup>880</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, Radray.

<sup>881</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.

<sup>882</sup> ADS 18 J 593 : Notes de Paul Cordonnier. D'après document conservé aux AN X1a 8333, f° 186.

<sup>883</sup> Voir volume du canton de La Fresnays-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Chedouet.

<sup>884</sup> BLANCHE J., « Les seigneurs de Chedouet », op.cit. p. 485 / BLANCHE J., *La Fresnaye-sur-Chedouet : 5 siècles d'histoire...*, op.cit. p.31.

### 3.2 Une société violente

La société des XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles est animée par une certaine forme de violence, ce qui peut justifier la présence d'éléments défensifs sur les façades des logis nobles. Nous avons également vu précédemment que la période étudiée est largement rythmée par des périodes de guerres violentes et où parfois les intérêts individuels priment sur le reste pour certains des personnages répertoriés dans cette étude. Prenons l'exemple de Pierre de Craon, seigneur de La Ferté-Bernard<sup>885</sup>, qui après un certain nombre de méfaits et d'intrigues, tente comme déjà évoqué précédemment d'assassiner le connétable Olivier de Clisson<sup>886</sup>, ce qui lui vaut la disgrâce de Charles VI. Parmi ces compagnons, l'accompagnant dans cette tentative d'assassinat, le 13 juin 1392<sup>887</sup>, se trouvaient entre autres Bonabès de Tucé, seigneur du Domaine à Bouër par sa femme et de nombreux hommes demeurant à La Ferté-Bernard<sup>888</sup>. Charles VI désire alors les châtier suite à cet événement. Pierre de Craon cherche refuge chez son cousin Jean IV de Montfort, duc de Bretagne qui refuse de le livrer au roi de France. Ce dernier décide alors de se rendre en Bretagne<sup>889</sup> en passant par Le Mans où de nombreux seigneurs de la région l'attendent. On trouve notamment dans la montre des compagnies réalisée devant le trésorier des guerres, Foulque Riboul, chevalier banneret seigneur d'Assé, du Vieux-Lavardin, de La Corbinière et de Bourg-le-Roi<sup>890</sup> avec neuf écuyers, ainsi que Brisgaut de Couesmes, seigneur de Couesmes<sup>891</sup>, Gilles de Quatrebarbes, seigneur de Coulettre<sup>892</sup> et Ambrois de Loré seigneur de La Cour de Cordé.<sup>893</sup> Suite à cet épisode, les biens de Pierre sont saisis par le roi de France. Ainsi Jeanne de Châtillon<sup>894</sup>, dame de La Ferté-Bernard et épouse de Pierre de Craon est chassée de son château et ne put jamais récupérer son domaine.

---

<sup>885</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>886</sup> LEDRU A., « La folie de Charles VI ... », *op.cit.* p. 322.

<sup>887</sup> ADS 18 J 502 / LAMBERDIERE G., *Histoire de La Sarthe...*, *op.cit.* t.1, p. 153 / SIGURET P., « Aux confins du Perche... », *op.cit.* p. 9 / CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard...*, *op.cit.* p. 58 / CORDONNIER Paul, *Au Pays fertois...*, *op.cit.* p. 143 / BOUTON A., « La Baronnie de La Ferté... », *op.cit.* p. 221 / CHARLES M. L., *Histoire...*, *op.cit.* p. 17 / QUESNE S., *La châtellenie...*, *op.cit.* p. 38 / LEDRU A., « La folie de Charles VI ... », *op.cit.* p. 289.

<sup>888</sup> LEDRU A., « La folie de Charles VI ... », *op.cit.* p. 324. Bonabès apparaît selon Ambroise Ledru dans les Titres scellés de Clairambault, reg. 108, p. 8458, n° 125 et p. 8400, n° 12, conservé à la BNF. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Bouër, Le Domaine.

<sup>889</sup> Tout cet épisode est relaté dans LAMBERDIERE G., *Histoire ...*, *op.cit.* p. 153-154 / CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard...*, *op.cit.* p. 60.

<sup>890</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin et La Corbinière. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Bourg-le-Roi, Maridort.

<sup>891</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>892</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Coulettre.

<sup>893</sup> LEDRU A., « La folie de Charles VI », *op.cit.* p. 12. Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Mont-Saint-Jean, La Cour de Cordé.

<sup>894</sup> *Ibid.* p. 290.

Les membres de la compagnie de Pierre de Craon et ce dernier apparaissent dans le jugement et la confiscation des domaines :

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, au prevost de Paris ou a son lieutenant Salut. Nous, pour certaines justes causes et considérations qui ad ce nous mouvent, vous mandons, commandons et estrictement enjoignons en comectant par ces présentes que en quelconque lieu que vous pourrez savoir ou trouver en notre roiaume, hors lieu saint, Pierre de Craon et ses complices, c'est assavoir : Bonnabès de Tussé, chevalier ; Guillaume son frère, demeurant à Bengelle, pres de La Ferté-Bernard . Jehan de Champchevrier, chevalier ; Pierre de Treffo, escuier, demeurant à la Roche, pres La Ferté ; Jehan de Hubines, Poncelet de Maire, Jehan Gosset, Jaquet Gossoyn, Hennequin, queux du dit Pierre de Craon, né du pays de Flandres ; le varlet du dit Treffo ; Hennequin, page du dit Jaquet, né du pays d'Alemaigne, Macé Coquin de La Ferté Bernart, Jehan, l'Ostrucier du dit Pierre de craon, né d'environ Pontoise, Jehan Le Maire, varlet du dit Bonabes, et Addam Davelins escuier : vous yceulx prenez ou faites prendre et amener prinsonniers, sous seure et sauve garde es prisons de notre Chastellet de Paris, pour en ordonner par nous comme bon nous semblera ; et aussi prenez et faites prendre et mettre en notre main, realement et de fait touz les chasteaux villes forteresses terres possessions et biens meubles et immeubles quelconques des dessus nommés, estant en notre dit roiaume, soubz quelque pouvoir ou juridiction qu'ilz soient et les baillez en garde de par nous a personnes suffisantes qui en puissent et sachent respondre, toutesfois que mestier sera ; et en ce procedez le plus diligemment que vous pourrez par main armée se mestier est, tellement que la force en soit en notre.... »<sup>895</sup>.

Contrairement à l'épouse de Pierre de Craon, celle de Bonabes de Tucé<sup>896</sup>, put obtenir des Lettres de rémissions accordées par Charles VI en avril 1399<sup>897</sup> :

« Charles par la grace de Dieu Roy de France, Savoir faisons que a tous presens et avenir nous avoir receue humble supplication de la femme et enffans de Bonabes de Tussé, chevalier consors en ceste partie contenant que comme ils ayant obtenu noz autres lettres ou chartre passés en notre grant conseil et scellées en laz de soye et cire vert desquelles on dit la teneur estre dite. Charles par la grace de Dieu Roy de France, Savoir faisons a tous presens et avenir nous avoir oye humble supplication de la femme et de deux enffans de Bonabes de Tussé chevalier contenant que comme pour cause et ouasion de certaine entreprinse et axcez faiz et commis par nostre ame et feal Pierre de Craon chevalier et ses complices desquelz estoit lun ledit Bonabes en la personne de notre amé et feal sire de Cliçon pour lors notre connestable de France et ycellui maire et playsé en notre ville de Paris prez de nostre hostel de Saint Pol, iceulx Pierre de Craon et complices eussent esté banniz de notre royaume et tous leurs biens et terres prins et arrestez en notre main. Sur quoy etsur lenterinement de certaines lettres [...]

---

<sup>895</sup> ADS E 271, document daté du 1<sup>er</sup> juillet 1392. Transcription tirée de QUESNE S., *La châteltenie de La Ferté-Bernard du XIe au XVe siècle (inventaire castral)*, Mémoire de DEA, sous la direction d'Annie Renoux, Université du Maine, 1993, t. 3. Archives justificatives tirées de l'ouvrage de L. Charles : *Histoire de La Ferté-Bernard, seigneurs, administration, église, monuments, hommes illustres*, Mamers, 1877, p. 234-235.

<sup>896</sup> ADS 18 J 502 / CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard...*, *op.cit.* p. 60 / CHARLES M. L., *Histoire...*, *op.cit.* p. 18.

<sup>897</sup> ADS 7 F 13, d'après AN JJ 165 f° 138 v° et 139 v°.

[...] et de remission par eulx enpartie eur lesdit certain plait et prous feust et soit meü et pendant en notre court de Parlement qui longuement a duré et encore dure sous ce que sure ait esté aucunement déterminé et tousjours ont esté les terres et heritages dudit Bonabes levey et exploités par notre dite main par lespace de VIIans ou environ estant que ladite suppliante et sesdiz enffantz dont elle a plusieurs jusques au nombre de sept ou de huit ou environ dony la plus grant partie sont petiz au dessoubz de dix ou de sept ans etsy est encores toute grosse sont demourez desers et a peine ont de quoy vivre. Et pource se sont troiz devers nous aucuns des parens et amis de ladite suppliante et de sesdiz enffans et nous ayent humblement supplié que comme ilz n'ayent riens eneffait et que pitié seroit que elle et sesdiz enffans qui sont jeunes comme dit est, par le fait et coulpe de leurdit père demourassent ainsi desers dutout de biens et terres qui leur devroyent venir par la succession d'eleur dit père que sur ce leur vueillions pour veoir et impartir notre grace Pource est il que nous une consideracion ad ce nous mouvans et mesuement que aucune adjudication declaracion ou douacion na este faicte en ceste partie desits terres et heritaiges Avous esté et levé, levons et oston par ces presentes ; notre dite main mise esdites terres et heritaiges et de chacune dicelles et de tous empeschemens miz de par vous a iceulx au prouffit desdiz supplians et de chacune deulx Et encore deboudant se mestier icelles terres et tous les fraiz et revenus qui pour le temps adveniren ystrout, estout le droit que nous y avons et povons avoir pour la cause dessus dite les circonstances et deppendances dicelles leurs avous donné quitté cedé et transporté, et par ces présentes ; donnons quictons cedons et transportons aucditz femme et enffans de grace especiale plaine puissance et auttoricte royale En voulant que dorenavant lesits supplians et les ayans cause deulx joyissent desitcs terre et heritages plainement et paisiblement et imposans... ».

Le château de La Ferté-Bernard<sup>898</sup> (cf.fig. 8) est donc en partie démantelé et sauvé de la destruction totale à la prière du frère du roi, Louis, duc d'Orléans qui l'obtient en 1392<sup>899</sup>. La résidence dans son état actuel est sans doute le résultat de travaux par Louis d'Orléans sur le logis ancien, mais nous ignorons les campagnes postérieures de remaniements comme de destructions. Le château fut sans doute complété par ce seigneur d'une tour porche et d'une chapelle. Le 30 octobre 1404, il semble que Foulques Riboulle, chevalier sire d'Assé<sup>900</sup>, confesse avoir reçu du Duc d'Orléans la somme de 104 sous tournois qu'il a le droit de prendre chaque année sur la terre de La Ferté Bernard<sup>901</sup>. Mais la seigneurie n'est que peut de temps entre les mains de Louis, car en 1407, il est assassiné à Paris par Jean sans Peur, fils du duc de Bourgogne et allié des Anglais<sup>902</sup>.

<sup>898</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>899</sup> ADS 18 J 502 / BELLANGER R., *Le Pays Fertois...*, *op.cit.* p. 20 / CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard...*, *op.cit.* p. 60 / CORDONNIER P., *Au Pays fertois...*, *op.cit.* p. 143 et 147 / QUESNE S., *La châteltenie...*, *op.cit.* p. 38 / PESCHE J-R., *Dictionnaire Topographique...*, *op.cit.* t. 1, p. 317.

<sup>900</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin et La Corbinière.

<sup>901</sup> LAMBERDIERE G., *Histoire...*, *op.cit.* p. 144. Il cite ici BNF, pièce originale 2474, Riboule-55671, cote J.

<sup>902</sup> LAMBERDIERE G., *Histoire ...*, *op.cit.* p. 154 / BELLANGER R., *Le Pays Fertois...*, *op.cit.* p. 20 / SIGURET P., « Aux confins du Perche... », *op.cit.* p. 9 / CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard...*, *op.cit.* p. 62 / CORDONNIER P., *Au Pays fertois...*, *op.cit.* p. 147 / CHARLES M. L., *Histoire...*, *op.cit.* p. 18 / QUESNE S., *La châteltenie...*, *op.cit.* p. 38.

D'autres sites sont également détruits durant la guerre de Cent Ans en partie tel le château de Bouloire<sup>903</sup>, comme on peut le voir dans des Lettres de rémission de Charles VII en faveur de Paty Le Vayer, seigneur de Pescheray en août 1447<sup>904</sup>, où l'on apprend que la place a été réparée :

« ... Et advint despieça et comme dix ou douze ans a ou environ (c'est à dite vers 1436) que un appelé Jehan Moulmier homme de guerre...se mist à piller aucuns nobles dudit pays du Maine parens dudit suppliant en indignacion d'aucunes gens de guerre de nostre parti qui avoient réparé la place fort de Boulouere, cetant près du Chastel dudit lieu de Pescheré appartenant audit suppliant, et leur dist que icelleui suppliant vouloit prendre ladite place d'emblée sur eulx pour lez faire mourir, et telement que lesdiz gens de guerre le mirent par plusieurs foiz en embusche et aguët pour rencontrer ledit suppliant et le tuer, dont ledit suppliant fut adverty par aucuns de ses amis...et delibera de s'en vengier dudit Moulmier. Cet de ce cas d'aventure se trouva icellui suppliant en ladite place de Boulouere qui ainsi avoir esté réparée et y trouva ledit Moulmier et ...lui donna ung coup d'espée et aucuns autres qui estoient en sa compaignie...lui donnerent aucuns coups desquels cinq ou six jours après ou environ il alla de vie à trespassement... ».

On ne sait que peu de chose sur l'aspect du château de Bouloire avant la fin de la guerre de Cent Ans, si ce n'est qu'en 1428<sup>905</sup>, il possède un « donjon » et des tours, un pont-levis, des douves et des fortifications. Après sa destruction, l'autorisation de reconstruire par Louis XI en décembre 1466<sup>906</sup>, prévoit de relever les remparts, les grosses tours, les boulevards, les canonnières, les mâchicoulis, le pont-levis et les grandes fortifications. Il ne subsiste aujourd'hui que le logis et une partie du mur d'enceinte (cf.fig. 7).

Autre exemple, le château du Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin<sup>907</sup>, où le seigneur Guy de Beaumanoir déclare dans son aveu rendu à Charles d'Anjou le 5 mars 1475<sup>908</sup> : « A parce que je n'en a ay pas encores vraye cognoissance au moyen des guerres et divisions ce qui ont en cours en ce royaulme et mesme des procès que j'en ay eu et ay encore à suivre tant en la court de parlement que ailleurs et qu'il n'y a que ma dite terre et seigneurie de Lavardin ma esté adjudgée par arret dela dite court de parlement. O protestation ... ».

---

<sup>903</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

<sup>904</sup> ADS 18 J 478, Source manuscrite (copie) sans référence conservée dans les archives de Paul Cordonnier (d'après AN JJ 179, fol° 190 r° et 191 r° Pièce n° 335).

<sup>905</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *La Province du Maine*, Le Mans, 1902, p. 284-289, (p. 284).

<sup>906</sup> VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *La Province du Maine*, Le Mans, 1906, p. 152-159, (p. 154), d'après Arch. Nat., JJ 202, fol. 7 n° X.

<sup>907</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>908</sup> ADS 7 F 88 : 5 mars 1475 Aveu pour la baronnie de Lavardin par Guy de Beaumanoir. p. 66.

Outre la guerre de Cent Ans, le XVI<sup>e</sup> siècle se caractérise par des conflits religieux, causant de nombreux actes de violences comme déjà évoqué. Les idées de Martin Luther sont très mal perçues par les catholiques de la région comme en témoigne l'introduction de l'ouvrage *Relation de Terre Sainte* écrit en 1535 par Greffin Affagard, seigneur de Courteil à Coulombier<sup>909</sup> :

« depuis que ce meschant paillard Luther a régné avec ses complices et aussi Erasme, lequel, en ses Colocques et Enchiridion, a blasmé les voyaiges, plusieurs chrestiens n'en sont retirez et refroidiz, et principalement les Flamans et Alemans qui souloientestre les plus dévotz à voyager que tous les autres.»<sup>910</sup>.

Mais les protestants sont encore plus mal perçus après la prise de la ville du Mans au printemps 1562, à cause du pillage et du vol du trésor de la cathédrale, que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises. On note de nouveau la participation à cet événement de Thibault Bouju, seigneur de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois<sup>911</sup>, de Marin II Le Vayer, seigneur de La Cour et du Logis de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru et du Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué<sup>912</sup>, ainsi que de Gaucher de Mellay, seigneur de Serisay à Assé-le-Boisne<sup>913</sup>, capitaine de la vieille-porte.

L'implication de ce dernier est citée par le théologien Théodore de Bèze dans son histoire ecclésiastique publié en 1580 (t. II p. 537) relatant que La Borderie, chargé de lever cent arquebusiers à cheval dans le duché de Beaumont se contenta : « d'emplir sa bourse, à quoi il ne se montra lasche, n'ayant pas mesme espargné les gentilshommes, d'entre lesquels... le sieur de Cerisay. Le chapitre de Fresnay, au bailli de Fresnay...pour recouvrer les joyaux de la cathédrale qui se trouvaient apud dominum de Cerisay et alibi »<sup>914</sup>.

---

<sup>909</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Coulombiers, Courteil.

<sup>910</sup> Ce manuscrit fut transcrit, annoté et publié en 1902 par J. Chavanon : AFFAGART G., *Relation de Terre Sainte*, *op.cit.* p. 3.

<sup>911</sup> DRONNE M., *La Réforme...*, *op.cit.* p.26. Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

<sup>912</sup> DENIS L., « Thorigné féodal », *op.cit.* p. 276. D'après le Registre du Consistoire du Mans, publié par M. H Chardon dans Dom Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. V, p.424 et 438. Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, La Cour et Le Logis de Cœur. Voir volume du canton de Bouloire, commune de Thorigné-sur-Dué, Le Petit Pescheray.

<sup>913</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>914</sup> MOULARD P., *Recherches...*, *op.cit.* p. 202.



Suite à la prise de la ville et au retour des catholiques qui engendrent des actes de violence sans précédent, certains protestants trouvent refuge chez Charles de Beaumanoir, seigneur du Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin<sup>915</sup> et de Tucé, comme il l'est indiqué dans le journal de la famille Legendre publié par P. Moulard<sup>916</sup> :

« Le lundi 3<sup>e</sup> jour d'août 1562 qui estoit l'année des troubles, ma femme accoucha au château de Tucé d'une fille qui fut nommée Marguarite, laquelle serait décédée peu de temps après, le tout en mon absence, j'étais lors retiré en la ville d'Alençon, lieu de sûreté pour les troubles qui lors s'ensuivirent follement partout le royaume. Symon Legendre. [...] Le sabmedi troisième jour d'apvril l'an mil Vc soixante-huit, ma femme accoucha d'une fille, sur les 6 h. du soir, au chasteau de Tucé où nous étions retirés pour les troubles qui affligeaient le royaulme, et fut ladite baptisée, le sabmedi ensuivant audit chasteau de Tucé par Monseigneur du Poirier, ministre et nommé par Honorable homme Jacques Richer, seigneur de Montehard mon beau-frère, Marie, laquelle fut incontinent baillée à nourrice à Perrine, femme de Trudelle, mon mestaiier de Boyssimon, en Champagne ».

D'autres protestants choisissent plutôt la fuite, telle Thibault Bouju, seigneurs de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois<sup>917</sup>, qui par son importante implication dans la prise de la ville du Mans, sont condamnés par contumace, à la décapitation<sup>918</sup>. On peut supposer qu'il est assez longtemps absent de sa seigneurie et qu'il n'est sans doute pas présent, lorsque le 21 avril 1563, les troupes catholiques envoyées par les Pezats assassinent à Verdigné René d'Argenson, seigneur d'Avesnes, dont le corps est dépouillé et jeté aux chiens<sup>919</sup>.

Pour en revenir à Charles de Beaumanoir, celui-ci est un proche de la famille de Bourbon et notamment de Louis Ier prince de Condé, chef des calvinistes et oncle du futur Henri IV. Ainsi Charles de Beaumanoir est présent le 23 août 1572 en tant que « gouverneur du roi de Navarre » au mariage d'Henri de Navarre et de Marguerite de Valois au Louvre et est assassiné lors du massacre de la nuit de la Saint-Barthélemy. Joachim Le Vasseur, seigneur de Cogners<sup>920</sup> a d'ailleurs le même destin. Il existe une lettre datée du 25 avril 1572, indique que le roi de Navarre invite Joachim Le Vasseur à « aller avec lui à son mariage avec la sœur du dit Roy » et à être son témoin<sup>921</sup>. Le seigneur de Cogners de confession protestante, est l'un des principaux chefs militaires des réformés<sup>922</sup>.

Il dissipe notamment une compagnie de Ligueurs en 1562, menée par le curé d'Évaillé qui se trouve être le frère du poète Pierre de Ronsard<sup>923</sup>. S'étant rendu au mariage d'Henri de Navarre et de Marguerite de Valois comme il le lui est demandé, il meurt assassiné lors de la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572<sup>924</sup>.

---

<sup>915</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>916</sup> MOULARD P., *La Famille Legendre*, Fleury et Dangin éditeurs, Mamers, 1888, p. 24 et 26.

<sup>917</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

<sup>918</sup> DRONNE M., *La Réforme...*, *op.cit.* p.12.

<sup>919</sup> *Ibid.* p.23.

<sup>920</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.

<sup>921</sup> HENNET DE GOUTEL (baronne), « Notes sur le château de Cogners et ses propriétaires », *op.cit.* p. 159.

<sup>922</sup> *Ibid.* p. 159.

<sup>923</sup> HENNET DE GOUTEL (baronne), « Notes sur le château de Cogners et ses propriétaires », *op.cit.* p. 159 / PESCHE J-R., *Dictionnaire topographique...*, *op.cit.* t.2, p. 59.

<sup>924</sup> HENNET DE GOUTEL (baronne), « Notes sur le château de Cogners et ses propriétaires », *op.cit.* p. 160 / PESCHE J-R., *Dictionnaire topographique...*, *op.cit.* t.2, p. 59.

Cette dernière ne paraît pas avoir eu beaucoup d'impact dans Le Maine, car beaucoup de protestants ont déjà fui la région après le retour des catholiques au Mans en 1562. Cependant, nous trouvons trace de ce qui advient à Gaucher de Mellay, seigneur de Serisay<sup>925</sup>, qui est assassiné le 25 octobre 1572 au château de La Bussonnière à Maresché<sup>926</sup>, lors de son retour du Mans, après avoir abjuré sa foi protestante<sup>927</sup>.

S'il peut sembler normal que des actes de violence soient perpétrés en temps de guerre, il n'est pourtant pas rare de voir que meurtres et agressions sont également perpétrés dans la vie quotidienne. On trouve notamment en 1517 et 1518, Greffin Affagart, seigneur de Courteil à Coulombiers, le même qui rédige *Relation de Terre Sainte* en 1535, et pour qui la religion semble avoir une place de premier plan dans sa vie, est cité comme chevalier seigneur de Courteil<sup>928</sup> dans le procès qui l'oppose à Guillaume Lelou, écuyer seigneur de La Bouchefolière devant le parlement de Paris. Aux dires de Lejeune, avocat de Greffin Affagart, son client était « chevalier de bonne et ancienne maison et homme d'armes soubz la charge du Grand Maistre de France », avait été sur le point de tomber sous les coups de Lelou. Poyé chargé de défendre le seigneur de La Bouchefolière prétendait au contraire que ce dernier tout « jeune gentilhomme », avait été tellement excédé par Greffin Affagart et ses complices, dans sa propre maison, qu'il était resté « impotent et perclus de ses membres à toujours »<sup>929</sup>.

Parfois, les actes de violences prennent la forme d'un enlèvement comme tel est le cas de Gabrielle d'Harcourt par son beau-frère Charles de Couesmes, seigneur de Couesmes à Ancinnes comme déjà évoqué<sup>930</sup>.

---

<sup>925</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>926</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Maresché, La Bussonnière.

<sup>927</sup> 25 octobre 1572 Dans les registres paroissiaux de Fresnay, nous trouvons les mentions suivantes : « Le 25 dudit mois mourut M. (Gaucher) de Mellay, sieur de Cerisay, au lieu de La Bussonnière près Beaumont, au retour du Mans, où il estoit allé faire profession de foy, suyvnt les ordonnances » Il venait d'abjurer le protestantisme. Mentionné dans MOULARD P., *Recherches historiques ...*, *op.cit.* p. 205.

<sup>928</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Coulombiers, Courteil.

<sup>929</sup> AN X 2a 72, fol 216 verso ; 411 verso à 413 et 423 verso cités dans LEDRU A., « Note sur GreffinAffagart », *op. cit.* et dans le site internet de la famille Affagart : <http://histoire.affagart.org>, ainsi que dans AFFAGART G., *Relation de Terre Sainte*, *op.cit.* p. XI dans les notes de J. Chavanon.

<sup>930</sup> Ce seigneur apparaît déjà en 1521, alors qu'il commande la milice criarde et fuyarde des francs-archers (CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *op.cit.* p. 250 / *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 12. Communiquée par les propriétaires actuels / GUY A., *Etude historique sur Bonnétable...*, *op.cit.* p. 47. Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes). N'ayant pas su tenir ses troupes qui s'étaient rendues coupables des pires excès dans le Maine et l'Anjou, Charles s'attire les foudres du pouvoir royal et est emprisonné au petit-chastelet à Paris pendant sept mois. Compte-tenu des services rendus lors des guerres d'Italie et suite aux supplications de la famille de Coesmes, François Ier accorde à Charles de Lettres de rémission (CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *op.cit.* p. 250 / *Etude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*, p. 13. Communiquée par les propriétaires actuels / ALOUIS V., *Les Couesmes... deuxième partie de 1508 à 1601*, *op.cit.* p. 105-109). Pendant ce temps, il délaisse sa jeune épouse Jeanne d'Harcourt qui meurt après quelques mois de mariage. Charles de Couesmes décide alors d'épouser sa belle-sœur Gabrielle d'Harcourt, alors âgée de douze ans comme il l'a déjà été évoqué précédemment dans cette étude. L'entremetteur fut un homme de confiance de Charles et répondait au nom de Pierre de Bernay. Suite à l'implication de ce dernier dans cette affaire, il est condamné par arrêt du 17 mars 1523 à « estre decappite en la place publique de la ville du Mans la teste mise sur la porte de la dite ville tendant au dict lieu de Bonnestable et le corps au gibet » (DUFOUR P., « L'Aunay à Lombron (XIV-XVe siècles) », *La Province ...*, *op.cit.* p. 319).

Autre exemple, celui de Renée et Hervé de Chahanay, seigneur de Chéronne à Tuffé<sup>931</sup>, qui orchestrent un enlèvement de petite fille avec l'appui d'autres seigneurs dont François de Beaumanoir<sup>932</sup>, seigneur du Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin<sup>933</sup> et fils d'Hélène de Villeblanche<sup>934</sup>. Si les enlèvements d'enfants, peuvent nous paraître assez terribles, il ne s'agit pas des affaires les plus nombreuses. En effet, nous avons trouvé beaucoup de meurtres et règlements de comptes entre différents personnages pour des raisons plus ou moins importantes.

La plus ancienne affaire de meurtre concernant notre étude remonte au dernier quart du XIVe siècle et est encore relatif à la seigneurie de Chéronne. En effet, Huet de Chahanay reçoit des lettres de rémission de la part de Charles V, après avoir tué un dénommé Mettayer dans une rixe près Montfort-le-Rotrou<sup>935</sup>.

---

<sup>931</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, Chéronne.

<sup>932</sup> LEDRU A., « Les exploits de messire Olivier de Maridort... », *op.cit.* p. 334.

<sup>933</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>934</sup> Il semble que cinquante à soixante personnes (« les gens en armes de Renée de Villeblanche, dont une partie estoient adventuriers et vagabonds, garnis d'arbalestes bandées, les garrotz dessus ») prennent part au plan de Renée de Villeblanche qui consiste à enlever sa propre fille à la sortie de la messe alors qu'elle était accompagnée de Renée de Maulny, sa tante et de deux de ses cousines (LEDRU A., « Les exploits de messire Olivier de Maridort... », *op.cit.* p. 334-335). Les hommes de main de Renée de Villeblanche se saisissent de Claude, alors que sa tante tente de s'y opposer, mais une femme contre une bande armée ne pouvait avoir que peu de poids : « ils tirèrent espées et poignars, les luyapochans à ungdoy près de la gorge, lui disant que si elle ne laschait ladite Claude qu'ils la tueroient » (*Ibid.* p. 335). Renée de Maulny prévient son époux, Guillaume de Maridort qui se rend à Antoigné dans l'un des domaines du seigneur de Lavardin où se trouvait la troupe (*Ibid.* p. 336). Mais ils le frappent « d'ung grant coup d'espée sur la tête et d'ung coup d'estoc au travers du corps » (*Ibid.* p. 336). C'est donc à la suite de cet événement que Guillaume de Maridort intente un procès qu'il gagne contre la dame de Chéronne, qui semble ensuite avoir été emprisonnée à Paris. En effet Hervé de Chahanay apparaît en 1531, dans un acte de vente, où Renée est mentionnée comme de « présent détenue prisonnière à Paris » (ADS 18 J 607 / ADS H 205).

<sup>935</sup> ADS 18 J 607.

En 1520, une affaire de meurtre concerne Richard de Villiers, seigneur de La Ramée à Tuffé<sup>936</sup>. Il apparaît dans des Lettres de rémissions faites par François Ier en septembre 1525<sup>937</sup>, suite au meurtre du serrurier Jacques Plessis résultant d'une querelle concernant une malle à munir de serrures et crampons, qui n'est pas prête à temps<sup>938</sup>.

---

<sup>936</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, La Ramée.

<sup>937</sup> ADS 7 F 29 : Septembre 1525 (copie de M l'abbé Ledru des AN Trésor des Chartes JJ 238 f° 162 20 à 163 20) : Lettres de Rémission pour Richard de Villiers, escuyer, demeurant à la Réme convaincu du meurtre de Jacques Plessus, serrurier : « François... Savoir faisons a tous presens et advenir nous avoir receu lhumble supplication de Richard de Villers, escuyer demourant a la Ramée en notre pays du Maine, Contenant que envyron troys sepmaines apres la nativité de notre seigneur en lannée mil cinq cens vingt il envoya par Jehan (sic) son serviteur une rualle de cuir en la maison de Julian Serrurier demourant au villaige de Tuffé en notredit pays du Maine, pour accoustrer et mectre a icelle malle les serrures et crampons a ce servans et quelque petit du temps apres icelluy suppliant accompagné de sondit serviteur le transporta en la maison dudit Julian Le Serrurier pour savoir si Ladite mall estoit faite, ung nommé Jacques Plaissis a presnet defunct aussi serrurier ille estant rigoureusement respondit que non Et en disant lesdites parolles, icelluy Jacques print ung marteau de fer en louvrouer dudit Julian duquel il donna ung coup sur la teste dicelluy Jehan serviteur dudit suppliant tellement quil labbatist et prosterna par terre Et au regard dudit Julian serrurier, il desgaina ung estoc quil print audit ouvrouer duquel il rua plusieurs coups a lencontre dicelluy suppliant qui se defendit a son pouvoir et icelluy Julian voyant quil ne pavoit entre ne endommaiger ledit suppliant dis audit jacques Plessis son compaognon quil print une arbaleste laquelle estoit bandée ausit ouvrouir cacahée dune Robbe pour tyrer sur ledit suppliant ce que dit ledit Plessis defunct qui suyvit ledit suppliant assez loing qui estoit absenté ayant ledit Plessis defunct icelle arvaleste bandée Lequel suppliant se saulva par derrière une grant porte de quelque maison en sorte que ledit defunct ne le poult actaindre Et en linstant voyant ledit suppliant estre suyvy par ledit defunct avec une arbaleste tendue Et aussi linconvoiemment en quoy il estoit pour son saulver et garder incontinant envoya a sa maison distant dudit villaige de Tuffé envyron uneg quart de lieu querir une arbaleste A tout laquelle du lieu ou il estoit se voulant saulver et retirer, enetre en la maison dun tavernier nommé Jehan Guerard dudit lieu de Tuffé Auquel logis par cas fortuict se trouvèrent lesidts Julian Le Serrurier et Plessis deffunct Lesquelz rendirent au devant dudit suppliant les espces nues en la main eulx sefforceant approcher dudit suppliant Lequel suppliant de prime face les dist telz metz ou semblables en substance Et mort Dieu estz vous yey ? Vous me avez voulu tuer et encores faites. Vous en avez. Et ce disant dessarre ladite arbaleste quil tenoit sur ledit Jacques Plessis lequel fut actaint en lestommact Au moyen duquel coup iceluy suppliant a esté afverty que ce mesme jour envyron le soir, par faulte de bon appareil gouvernement et autrement Il est allé de vie a trespas A loccasion duquel ca ledit suppliant qui est bon gentil homme sans jamais avoir esté actaint ne convaincu dautre cas et que continuellement il expose sa personne et ses biens en notre service a lamontre de noz ennemys Doubtant rigueur de justice se seroit absenté du pays Et ny oseroit jamais retourner ne frequentes ne ailleur en notre royaume Lenoir quil nous plaise luy remectre quicter et pardonner le cas dessusdit Et a ces fins ledit suppliant nous a fait humblement requerir que ce fut notre bon plaisir Actendu que jamais ne fut convaincu daucune autre villain cas Considédé semblablement lexposition quil fait journellement de sa persone au service de noz guerres soubz lesquelz affaires il a eu et soustenu grosse perte et dommaige que nous luy veuillons sur ce impartir nosdites lettres de grace misericodre et pardon Pourquoi nous ces choses considerez voulans misericorde prefer a Rigueur de justice audit suppliant. Si donnons en mandement par ces mesmes presentes a notre juge du Maine ou a son lieutenant au Siège ressort et juridiction duquel ledit cas et advbenu Et a tous noz autres justiciers et officiers on a leurs lieutenants presenc et advenir. Donné à Paris, au moys de Septembre lan de grace mil cinq cens vongt cinq et de notre Regne le onziesme ... ».

<sup>938</sup> ADS 7 F 29 / Documentation de Jeannine Chartier, dont le mari vécut enfant au manoir de La Ramée. Historique d'après les recherches de Samuel Menjot d'Elbenne.

En juillet 1541<sup>939</sup>, Joachim Le Picart, seigneur de Boille à Montmirail<sup>940</sup> reçoit des Lettres de rémission de François Ier : « Rémission par Francois I, pour Joachim Le Picart, jeune gentilhomme agé de 23 ou 24 ans seigneur de Boylle, homme d'armes de noz ordonnances en la campagne de [...] l'admiral demourant en la baronnye de Montmyral lequel etant a Paris pour les affaires et proces de sa maison de Boylle logé en la maison ou pend pour enseigne l huys de fer avec autres gens le vendredi 13 fevrier 1539 tua dans une dispute Louis Laurent des Bleriaut du pays de Bretagne ».

On trouve également la mention de Lettres de rémissions de François Ier datant de mai 1535<sup>941</sup>, gracieant Olivier de Maridort, seigneur de Bourg-le-Roi<sup>942</sup> qui tue en juillet 1534 Louis de Chenevyères qui vient à La Freslonnière à Soulligné-sous-Ballon, logis qu'occupait alors Olivier de Maridort, afin de se disputer avec Jacques de Bailleul, seigneur de Beauvais, parrain du jeune homme. C'est donc en prenant part à la querelle qu'Olivier, blessé par Louis de Chenevyères le blesse mortellement en retour. Mais, cette affaire n'est pas la seule concernant Olivier de Maridort, car on le trouve une nouvelle fois alors qu'il tue son oncle en août 1551<sup>943</sup>. Cependant il existe deux versions concernant cette histoire. Selon l'Abbé Ledru, Olivier se serait disputé avec son oncle Hercule à propos des frais qu'occasionnait la présence de la nièce d'Olivier vivant chez Hercule. Cette dispute se poursuit alors au fil de l'épée. Alors qu'Olivier est le premier blessé à la cuisse, il riposte et tue son oncle<sup>944</sup>. Il prend ensuite la fuite, pour ne réapparaître qu'après avoir reçu des Lettres de rémission d'Henri II, datée de septembre 1551<sup>945</sup>.

Dans les années 1570, c'est Nicolas de Ronsard, seigneur du Vivier à Sceaux-sur-Huisne<sup>946</sup> qui est impliqué dans une affaire de meurtre. En effet, il assassine sa belle-sœur Magdelaine de Monceaux et est exécuté en 1573 en place de grève à Paris.

Enfin, le dernier personnage dont nous avons des informations sur les violences dont il a pu être l'auteur est Jean III de Beaumanoir, qui est gouverneur du Maine et du Perche en 1590, chevalier des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit en 1595, chevalier des ordres du roi et marquis de Lavardin en 1601, ainsi que maréchal de France<sup>947</sup>. Il semble qu'à l'âge de vingt-trois ans il ait voulu se marier<sup>948</sup> avec Françoise de Maridort, fille d'Olivier de Maridort, seigneur de Bourg-le-Roi, alors veuve de Jean de Coesmes<sup>949</sup>, seigneur de Couesmes à Anciennes, baron de Lucé et de Bonnétable mort lors du siège de Lusignan le 25 novembre 1574 où il se battait contre les protestants.

---

<sup>939</sup> ADS 18 J 578 : copie de AN JJ 255<sup>2</sup>, fol. 74.

<sup>940</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Montmirail, Le Boille.

<sup>941</sup> LEDRU A., « Les exploits de messire Olivier de Maridort... », *op.cit.* p. 337. Il cite AN JJ 248, f° 83.

<sup>942</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Bourg-le-Roi, Maridort.

<sup>943</sup> LEDRU A., « Les exploits de messire Olivier de Maridort... », *op.cit.* p. 333.

<sup>944</sup> *Ibid.* p. 339.

<sup>945</sup> *Ibid.* p. 339. Il cite AN JJ 261, f° 300.

<sup>946</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Sceaux-sur-Huisne, Le Vivier.

<sup>947</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>948</sup> LAMBERDIERE G., *Histoire de La Sarthe...*, *op. cit.* p. 285.

<sup>949</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Anciennes, Couesmes.

Étant très belle, Françoise était l'une des filles d'honneur de Catherine de Médicis et inspire au XIXe siècle, Alexandre Dumas, pour son roman *La Dame de Montsoreau*<sup>950</sup>. Mais Jean III a un rival, le duc Randan de la Rochefoucauld qu'il n'hésite pas à tuer<sup>951</sup>. Ainsi il est obligé de fuir le Maine, par peur de représailles, et est protégé en Guyenne par Henri de Navarre qui est un ami d'enfance. Devant renoncer à Françoise de Maridort, il épouse en Gascogne Catherine de Carmain en 1578. Cette dernière est la fille de Louis de Carmain, seigneur de Négrepelisse, seigneurie se situant dans cette région. Étant très dévoué à Henri de Navarre, il l'aide à reconquérir son royaume face à la Ligue. Il également à ses côtés dans le carrosse lorsque Henri est assassiné par François Ravailac le 14 mai 1610.

Tous les exemples répertoriés ici montrent donc que les seigneurs étudiés peuvent être extrêmement violents. Il est donc préférable dans un tel contexte de se protéger le plus possible. La présence d'éléments défensifs sur le logis peut dissuader partiellement d'éventuels intrus malveillants. L'étude des détenteurs a également montré que, malgré cette violence constante, quelques détenteurs s'avèrent être des personnes très cultivées comme l'évoque le point suivant.

---

<sup>950</sup> En 1576, Françoise épousa donc en secondes noces Charles de Chambes, comte de Montsoreau et de Pont-Château. Mais Françoise entretenait une liaison adultère avec Louis de Clermont sieur de Bussy et d'Amboise. Lorsque Charles de Chambes se rendit compte de cette situation il fit poignarder les deux amants dans la nuit du 17 au 18 août 1579 (il semble selon certains auteurs qu'elle est vivante en 1613, lorsqu'elle reçoit avec son époux Marie de Médicis à Angers).

<sup>951</sup> MORO A., « La Dame de Monsoreau était sarthoise », *La Vie mancelle*, n° 365, nov-déc. 2002 / LAMBERDIERE G., *Histoire de La Sarthe...*, *op. cit.* p. 285.

### 3.3 Niveau culturel des différents seigneurs

Nous avons donc pu voir dans cette partie consacrée à l'art de vivre seigneurial, les liens qu'entretiennent les différentes familles grâce aux mariages, mais aussi la violence qui règne et qui est engendré par des mentalités seigneuriales assez belliqueuses. Nous avons décidé de terminer cette étude sur le mode de vie des seigneurs en faisant le point sur le niveau culturel des différents détenteurs de logis nobles.

En ce qui concerne le niveau d'éducation des détenteurs, il semble selon André Bouton<sup>952</sup> que les gentilshommes du XV-XVIe siècle, ne savaient pas lire, ni écrire leur nom, mais qu'ils savaient signer. En ce qui concerne la présente étude, les deux inventaires après décès trouvés ne donnent aucune indication sur quelques livres que ce soit. Cependant l'histoire des quelques détenteurs répertoriés nous montre que certains d'entre eux avait un niveau d'éducation leurs permettant d'apprécier la lecture de certains ouvrages et même parfois de devenir eux-mêmes auteurs. D'autres détenteurs se présentent comme de véritables mécènes passant des commandes à des artistes. Nous allons débiter cette partie par les goûts littéraires des seigneurs de cette étude.

Nous avons notamment retrouvé un livre d'*Heures à l'usage du Mans*, ayant appartenu à Jehan de Chahanay, seigneur de Chéronne à Tuffé<sup>953</sup>, mentionné entre 1585 et 1596, qui est chevalier de l'Ordre du roi et l'époux de Rose de Thévalle. Cet ouvrage a été proposé en vente par la maison Primardecò de Toulouse le jeudi 24 octobre 2013 dernier. Il s'agit d'un manuscrit sur vélin réalisé vers 1460-1465 à Paris, dont les dix grandes miniatures, décorées en marges sont attribuées au Maître de l'Échevinage de Rouen. Jehan de Chahanay est très probablement le second propriétaire de ce manuscrit. En effet le dernier feuillet du manuscrit porte l'inscription de la date de mariage de ce dernier : « Jehan de Chahanay et Roze de Tévalles le XXe de febvrier mil cinq cent soixante et cinq » et de la naissance de « Francoyze de Chahanay le 19 janvier 1566 »<sup>954</sup>.

---

<sup>952</sup> BOUTON A., *Le Maine...*, *op. cit.* p. 189.

<sup>953</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, Chéronne.

<sup>954</sup> L'expert de la vente suppose que le commanditaire de l'ouvrage fut Georges Plantagenêt, duc de Clarence en 1461 et chevalier de l'Ordre de la Jarretièrre en cette même année. Il est fort probable que ce soit ce dernier qui soit représenté en Gaspar portant le ruban de l'Ordre de la Jarretièrre sur la miniature représentant l'Adoration des Mages.

Le niveau culturel peut aussi s'exprimer sur le logis, grâce aux ornements que l'on peut y trouver. Ainsi dans la demeure se trouvant près de l'église de Thoigné, se trouve dans la chambre seigneuriale, un décor peint récemment redécouvert par les propriétaires actuels. On peut encore y voir un phylactère comprenant l'inscription suivante : Home vivant selon raison / Considerant le temps qui court / Est plus aise en sa maison / Que les grans qui vivent en court<sup>955</sup> (cf.fig.701).

On peut aussi y voir les vestiges d'une représentation d'un personnage ayant un bonnet. La description de Christine Leduc<sup>956</sup> est la suivante : « L'homme est représenté en buste et de profil tenant d'une main une des extrémités du phylactère et pointant l'autre en direction des inscriptions. Ce geste attire le regard du spectateur vers le texte dont le contenu est satirique et anticurial ». Après quelques recherches, les propriétaires actuels ont découvert une peinture similaire conservée au château de Villeneuve-Lembron dans le Puy-de-Dôme<sup>957</sup> (cf.fig.702).

Il s'agit de la fresque de l'Astrologue. Toujours suite aux recherches des propriétaires du logis, on retrouve le même texte dans *la Prophétie de Merlin*, conservée à la Bibliothèque Nationale, mais aussi au bas d'une fresque conservée au château d'Issogne en Italie dans la Vallée d'Aoste<sup>958</sup>.

---

<sup>955</sup> Les propriétaires actuels ont fait de nombreuses recherches concernant ce texte et ont trouvé un grand nombre d'exemples similaires dont voici la teneur : Au château d'Issogne : « L'home vivant selon raison/ Considerant le temps qui court/ Il est plus aisez en sa maison / Qu'ung grand seigneur qui vit en court ». A Villeneuve-Lembron : « Home vivant selon raison / Considerere le temps qui court / Est plus heureux en sa maison / Que les grans qui vivent en court ». A Neuchâtel : « L'home vivant selon raison / Considerant le temps qui court / Est plus ayse en sa maison / Que les grantz seigneurs en cour ». *Lyre dans Evreux*, 8, fol, 165 v° (cat. Gen., II, 460) : « Home vivant selon raisson / Considerere le temps qui court / Est plus eueur en sa maison / Que les grands qui vivent en court / Quand ienaiquis rien nappourtay / En ce monde ie vins tout nudz / Se ienay rien quand iemourray / Je naurraygaigne ne perduz ». Dans *L'Advocacie Notre-Dame ou La Vierge Marie plaidant contre le diable*, Poème du XIVe siècle, par un moine de Bayeux (1326) par M.A. Chassant, publié dans le recueil des travaux de la société libre d'Agriculture Sciences Art et Belles lettres du département de l'Eure, 1847, p. 127 (Manuscrit venant de Lyre) : « Homme vivant selon raison / Considerere le temps qui court / Est plus eueur en sa maison / Que les grands qui vivent en court », écrit de la main et signé par ALECIS (Alexie / Guillaume), surnommé le bon moine de Lyre. Dans la thèse de Lucien Febvre, sur Philippe II et La Franche Comté se trouve un cahier servant de modèle d'écriture datant de la seconde moitié du XVe siècle où est inscrit : « L'homme vivant selon raison / Considerant le temps qui court / Il est plus ayse en sa maison / Qu'un gentilhomme n'est en court ». Dans l'ex-libris d'un manuscrit de la bibliothèque des Ducs de Bourgogne (publié en 1748 par André Joseph Panckoucke), *La dance aux aveugles*, et autres poésies du XVe siècle, p. 208 : « L'homme vivant selon raison / Considerere le temps qui court / Est plus ayse en sa maison / Que ne sont ceux qui sont en court ». Dans le livre imprimé par Antoine Vérard (1498), *Prophéties de Merlin*, manuscrit correspondant répertorié à la Bibliothèque de l'Arsenal, 5229, f° 173, v° : « Homme vivant selon raison / Considerere le temps qui court / Et ne retire en sa maison / Prebstres, moynes ne gens de court ». Dans le manuscrit ms fr 2231 : « Homme vivant selon raison / Considerant le temps qui court / il est plus ayse en sa maison / que le mignon qui vit en court ». Dans la minute du notaire royal Pillot (Jehan) de Saint-Maixent (Deux-Sèvres). En 1560, à propos de l'enterrement de Jacqueline Nesdeau et après avoir rapporté un grand nombre de noms de familles ayant adopté la religion réformée, le rédacteur ajoute : « Home vivant selon raison / Considerant le temps qui court / Est plus aise en sa maison / Que gentilhomme qui vit en court ».

<sup>956</sup> LEDUC C., « Thoigné : Ensemble de deux peintures monumentales : homme accompagné d'un poème, blason et inscriptions », *Fiche inventaire patrimoine*, site internet [www.patrimoine.paysdelaloire.fr](http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr), Région Pays de La Loire, Inventaire général, 2005.

<sup>957</sup> Christine Leduc dans sa fiche patrimoine rapproche cette peinture aux décors conservés sur le plafond à caissons du château du Plessis-Bourré à Ecuillé en Maine-et-Loire ou sur les murs d'une salle au premier étage du logis abbatial de Clermont à Olivet en Mayenne.

<sup>958</sup> BORETTAZ O., *Issogne castelli aldostani illustrati*, Editrice Tipographia La Vallée Aosta, p. 34.



*La Prophétie de Merlin* aurait été donnée par ce personnage à Vortigern, souverain de Bretagne vers 425, alors qu'il s'exile au Pays de Galles. Transmises de manière orale, elles sont vers 1135, traduites en latin par Geoffroy de Monmouth, *magister* au Collège Saint-Georges d'Oxford, puis est incorporée dans son *Historia Regnum Britannie* vers 1138.

On trouve aussi une inscription (cf. fig. 59), comme déjà évoqué précédemment sur le Logis de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru<sup>959</sup> construit par Marin Le Vayer où par son fils Marin Le Vayer qui montrent leur attachement au protestantisme et aux psaumes, à travers l'inscription empruntée au psaume 127 de la traduction du théologien Théodore de Bèze : 1565 / : LHOME : DE : SOY : BATIST : EN : VAIN : / : SI : LE : SEIGNEVR : NY : MET : LA : MAIN/ :

Un autre seigneur protestant, Yves Tragin, seigneur de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois<sup>960</sup>, fit graver une phrase à tendance humaniste ou religieuse sur la hotte de la cheminée de la grande salle : *Avec grand tort les hommes ont en hayne La mort qui est guarison souveraine.* (cf. fig. 58).

La famille Ronsard, fait également parti des familles dont les membres sont très cultivés. Le premier seigneur trouvé, Olivier de Ronsard, seigneur de Romigny à Bessé-sur-Braye<sup>961</sup>, mentionné entre 1469 et 1474, est échanson de Louis XI, puis écuyer du roi. Il est également seigneur de La Chapelle-Gaugain et de La Possonnière à La Couture-sur-Loir (département du Loir-et-Cher dans la région Centre). Il épouse Jeanne d'Illiers des Radrets et a entre autres un fils, Louis à qui il transmet ces différentes seigneuries. Ce dernier, sert le roi dans différentes campagnes en Italie et est maître d'hôtel du roi<sup>962</sup>.

S'il n'habite pas à Romigny, nous pouvons apprécier son goût architectural en son logis de La Possonnière qui est sa résidence principale (cf. fig. 63) et dont il est le commanditaire du décor d'inspiration Renaissance italienne<sup>963</sup>. Ainsi nous voyons bien la différence entre un logis principal et un logis non habité. On peut y voir notamment des inscriptions latines telles : *voluptati et gratiis*, placée au-dessus de la porte d'entrée sur la tour, *domi-oculus ionge spec* (soit *domini oculus longe speculatur*), sur la lucarne de la tour, *respice finem*, sur l'une des fenêtres, *veritas.filia.temporis* (cf. fig. 64), au-dessus de l'une des fenêtres (mais elle a peut-être été déplacée lors de travaux de restauration<sup>964</sup>), *nyqvit nymis* (soit *ne quid nimis*), sur une cheminée déplacée<sup>965</sup>, *tibi soli gloria* (tiré de *l'Épître de saint Paul aux Romains XVI, 27*), sur une tour d'escalier dans les dépendances et encore d'autres inscriptions latines donnant les fonctions de chaque cave troglodyte.

---

<sup>959</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, Le Logis de Cœur.

<sup>960</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

<sup>961</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Romigny.

<sup>962</sup> DUBOIS-GEOFFROY C., « Ronsard et La Sarthe », *op.cit.* / FROGER L., « Notes sur la famille de Ronsard », *op.cit.* p. 85.

<sup>963</sup> BOURDIN P., *Histoire d'un manoir, La Possonnière*, Editions du Cherche-Lune, Vendôme, 2006, p. 12.

<sup>964</sup> *Ibid.* p. 32.

<sup>965</sup> *Ibid.* p. 41.



**Figure 63 : Logis de La Possonnière à La Couture-sur-Loir**



**Figure 64 : Inscription au logis de La Possonnière**

La volonté de faire paraître ces inscriptions témoignent donc d'un certain niveau d'éducation. La Possonnière est d'ailleurs le lieu où naquit le poète Pierre de Ronsard, qui y vit les onze premières années de sa vie<sup>966</sup>.

Si les possessions de Pierre de Ronsard ne paraissent pas dans cette étude, de part leur situations géographiques, celle de son frère Claude y sont présentes. Ce dernier est notamment seigneur de La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic<sup>967</sup> par son mariage avec Anne de Tiercelin. La tante de cette dernière, Marie Tiercelin, épouse notamment Jacques Tahureau, autre poète de La Pléiade et ami de Pierre de Ronsard<sup>968</sup>. D'autres membres de la famille Ronsard apparaissent également dans cette étude<sup>969</sup>.

Ils sont notamment seigneur du Vivier à Sceaux-sur-Huisne<sup>970</sup> avec Joachim, Guillaume et Nicolas de Ronsard. Enfin, si aucun seigneur n'a été retrouvé pour la Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois<sup>971</sup> (cf. fig. 66), se trouve sur la cheminée de la grande salle l'écu armorié de la famille de Ronsard (cf. fig. 67).



**Figure 66 : La maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois**



**Figure 67 : Écu aux armes des Ronsard à La Maison du Grand Chardon**

<sup>966</sup> *Ibid.* p. 3.

<sup>967</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, La Béchuère.

<sup>968</sup> CHARDON H., « La vie de Tahureau, documents inédits sur sa famille, son mariage et l'admiration », *La Province du Maine*, Le Mans, 1884, p. 303.

<sup>969</sup> ADS 7 F 26.

<sup>970</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Sceaux-sur-Huisne, Le Vivier.

<sup>971</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Montfort-le-Gesnois, Maison du Grand Chardon.

Autre lieu appartenant à la famille d'un poète, le logis des Mésengères à Saint-Gervais-de-Vic<sup>972</sup>. En effet, François de Baïf épouse Françoise de Villiers, héritière des Mésengères. François est le fils aîné de Jean de Baïf, chevalier et seigneur de Baïf, de Verneuil-le-Chétif en Anjou, de Mangé au Maine et en partie de La Cour de Cré (logis étudié dans notre Master II Recherche)<sup>973</sup>, qu'il partage avec son frère René<sup>974</sup>. Jean épouse Marguerite de Chasteigier de La Roche Posay, puis il est notamment choisi par la noblesse du Maine pour la représenter en tant que député aux États généraux assemblés à Tours<sup>975</sup>. Il fait bâtir entre 1486 et 1490 le logis de La Cour des Pins en Verron (logis étudié dans notre Master II Recherche)<sup>976</sup> (cf. fig. 67) et fait le pèlerinage à Jérusalem en 1493 avec sa femme et ses trois frères. Le logis de La Cour des Pins à Verron, porte notamment au-dessus de sa porte d'entrée ce qui fut sans doute sa devise :  $\Sigma\text{ΜΕΥΔΕ ΒΡΑΔΕΩΣ}$ <sup>977</sup> (cf. fig. 68), ce qui montre encore une fois le niveau culturel de cette famille.



Figure 67 : La Cour des Pins à Verron



Figure 68 : Inscription grecque à La Cour des Pins

<sup>972</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, Les Mésengères.

<sup>973</sup> RENAUDIN H., *Les manoirs ruraux et leurs seigneurs dans les cantons de La Flèche et Malicorne (1450-1520)*, mémoire de Master II Recherche sous la direction d'Annie Renoux, Université du Maine, 2005, Volume 2, p. 162 / CALENDINI L., Lazare et Antoine de Bayf, ADS Collection Louis Calendini (feuilles manuscrites).

<sup>974</sup> RENAUDIN H., *Les manoirs ruraux ...*, op.cit.p. 94.

<sup>975</sup> *Ibid.* p. 162 / DE BEAUCHESNE M. LE MARQUIS / DE LINIERE R., *Compte rendu du Congrès Archéologique Fléchois*, présidé par M. Eugène LEFEVRE PONTALIS, 1 et 2 juin 1908, Champion Honoré, Paris, Besnier Eugène, La Flèche, 1909, p. 12.

<sup>976</sup> RENAUDIN H., *Les manoirs ruraux ...*, op.cit. p. 162 / FERTRE A., *Un manoir de Baïf au Maine Angevin : la Cour des Pins*, La Flèche, Imp. Gaillard, 1951, p. 10. La Cour des Pins située en Verron dans le canton de La Flèche, arrondissement de La Flèche en Sarthe, à fait l'objet d'une étude dans le cadre du Master II Recherche.

<sup>977</sup>  $\Sigma\text{ΠΕΥΔΕ ΒΡΑΔΕΩΣ}$  : « Hâte toi lentement ».

De son union avec Marguerite il a trois fils, François qui épouse Françoise de Villiers héritière des Mésangères<sup>978</sup>, Lazare<sup>979</sup> qui hérite de son père, la seigneurie de La Cour des Pins et Pierre qui est clerc du Chœur du Mans et docteur en droit<sup>980</sup>.

Pour en revenir à François, seigneur des Mésangères<sup>981</sup>, nous le trouvons également dans une déclaration datée du 29 janvier 1518-1519<sup>982</sup> ainsi que le 21 novembre 1523<sup>983</sup>. Le 5 mars 1529-1530<sup>984</sup>, apparaît de nouveau Françoise de Villiers qui semble alors être veuve de François de Baïf, ce qui est confirmé dans un aveu qu'elle rend à Antoine de Souvré pour le fief de Corbin le 1<sup>er</sup> juin 1535<sup>985</sup>. Il semble que de l'union de Françoise de Villiers et de François de Baïf nait Madeleine de Baïf qui épouse Félix de Sourches. Ce dernier est mentionné le 8 juin 1551<sup>986</sup> comme chevalier seigneur de Malicorne, Mangé, La Cour-du-Bois, Les Mésangères et Vilhémon. À partir de 1554, Madeleine de Baïf reçoit des aveux et est citée comme femme de Félix de Sourches. Elle est alors mentionnée comme dame de Mangé, d'Espineu, La Ferrière, Les Mésangères, Riverelles et des Pins (sans doute s'agit-il de la seigneurie située à Verron mentionnée précédemment).

Mais si tous les seigneurs évoqués jusqu'à présent ne sont qu'amateurs de littérature ou familiers d'auteurs de leurs temps, certains seigneurs de la présente étude, ont été également des poètes ou des auteurs d'ouvrages sur divers sujets, tel René d'Anjou, seigneur de La Ferté-Bernard entre 1434 et 1441<sup>987</sup>.

---

<sup>978</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, Les Mésangères.

<sup>979</sup> Lazare, le frère de François est célèbre pour avoir été lorsqu'il fut avocat au parlement de Paris, un disciple de Guillaume Budé avec qui il fréquenta le barreau de Paris (RENAUDIN H., *Les manoirs ruraux...*, op.cit. p. 163 / GUIGNARD C., *Les De Baif, Lazare, Jean Antoine, Guillaume*, Imprimerie Moderne, Laval, 1899, p. 6) et avec qui il fut l'un des meilleurs hellénistes de son temps. Ami de Pierre de Ronsard, il est également l'un des instigateurs de La Pléiade. Entre 1514 et 1519, il part avec Christophe de Longueil à Rome (RENAUDIN H., *Les manoirs ruraux...*, op.cit. p. 163 / FERTRE A., *Un manoir...*, op. cit. p. 3. / PINVERT L., *Lazare de Baif* (1496-1547), Albert Fontemoingèd., Paris, 1900, p. 5) et en profite pour écrire un traité sur les vêtements des anciens. De retour en France, il devient professeur de droit et de lettres à l'Université de droit d'Angers (RENAUDIN H., *Les manoirs ruraux...*, op.cit. p. 163 / PINVERT Lucien, *Lazare...*, op. cit. p. 5). En 1526, il est attaché à la maison du cardinal de Lorraine, protecteur des lettres. Puis il est appelé par François Ier, qui le nomme entre 1527 et 1529 ambassadeur à Venise (*Ibid*)<sup>979</sup>. À son retour d'Italie, il rentre à la Cour des Pins avec son fils Jean-Antoine qui est également un poète reconnu dans son temps et dont la mère est italienne. Les œuvres de Lazare qui nous sont parvenues sont : *De revestioria* (1526), *De vasculis* (1531), *De re navale* (1536). Il fait des traductions du grec au français d'*Electre* de Sophocle (1537) et de l'*Hécube* d'Euripide (1544).

<sup>980</sup>RENAUDIN H., *Les manoirs ruraux...*, op.cit. p. 163 / DE BEAUCHESNE M. LE MARQUIS, « Le berceau de la famille de Baif, la branche de Cré et la terre de l'Outinière » *Annales Fléchoises*, mars 1905, Imp. Besnier, La Flèche, p. 12.

<sup>981</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, Les Mésangères.

<sup>982</sup> *Archives du Cognais série E 1-144*, publié par J. Chappée et l'abbé L-J Denis, Société des Archives Historiques du Maine, Le Mans, 1905, Fonds Paty-Vallée, châellenie de Saint-Calais, p. 100.

<sup>983</sup> *Ibid*.p. 87.

<sup>984</sup> *Ibid*.p. 87.

<sup>985</sup> *Ibid*.p. 90.

<sup>986</sup> *Ibid*.p. 98.

<sup>987</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

Très grand mécène, il entretint une cour littéraire des plus brillantes et rédige également quelques ouvrages tels que le *Traité de la forme et devis comme on fait les tournois* (1451-1452), *Le Mortifiement de Vaine Plaisance* (1455) et *Le Livre du Cœur Damours espris* (1457). Il est également le protecteur du peintre Nicolas Froment. Vers 1460-1470, il commanda *Le Mystère des Actes des Apôtres* à Simon Gréban, chanoine du Mans et à son frère Arnoul Gréban, dramaturge français. Malheureusement, il semble qu'il ne soit jamais venu à La Ferté-Bernard, site qui ne profita pas dans ses ornements du goût de ce personnage.

On compte également parmi les détenteurs de cette étude Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier et épouse de Charles de Valois, duc d'Alençon et seigneur de Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet<sup>988</sup> mentionné vers 1517. Femme de lettres, elle est surnommée *La Dixième des muses* et écrit notamment *L'Heptaméron*. Elle se présente comme étant également une protectrice des artistes, des écrivains et des réformateurs tels le Cercle de Meaux. Malheureusement pour le site étudié, il semble peu probable qu'elle y ait également séjourné.

Dans un autre registre, nous trouvons au XVI<sup>e</sup> siècle Greffin Affagart, seigneur de Courteil à Coulombiers<sup>989</sup>, chevalier du Saint-Sépulcre, que nous avons déjà évoqué dans la partie consacrée aux seigneurs et à la religion, qui rédige ses mémoires de pèlerinage (1533) en 1535 sous le titre de *Relation de Terre Sainte* dont un unique exemplaire est conservé à la Bibliothèque nationale<sup>990</sup>, et qui a été transcrit, annoté et publié par J. Chavanon en 1902<sup>991</sup>

Nous trouvons également Martin du Bellay, très probablement seigneur de Panné à Cormes, mentionné entre 1537 et 1539 qui est lieutenant général en Normandie, capitaine, diplomate et prince d'Yvetot par son mariage avec Élisabeth Chenu. Il est également le frère de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey. Historien, Martin rédigea *Les Mémoires historiques* entre 1513 et 1547 et le *Journal* de Louise de Savoie. Enfin, le dernier auteur paraissant dans cette étude est Jean de Goevrot, mentionné entre 1535 et 1551. Comme il l'a déjà été évoqué dans la partie consacrée à la bourgeoisie, ce personnage né dans une famille de marchands, est le médecin de Marguerite de Lorraine, femme de René d'Alençon, ainsi que de leur fils Charles de Valois, duc d'Alençon, ainsi que de sa femme Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier. Ainsi, il peut devenir médecin ordinaire du roi qui en retour de ses services l'anoblit. Ce dernier devient également médecin d'Henri II. Il rédige le *Sommaire de toute médecine et chirurgie, contenant les remèdes les plus spéciaux et expérimentés de toutes les maladies survenant quotidiennement au corps humain, non seulement nécessaire aux médecins et aux chirurgiens, mais à toutes gens, de quelque état et vocation qu'ils soient, tant pauvres que riches, composé par maître Jehan Gouëvrot, docteur en médecine, médecin du roi très chrétien, François, premier de ce nom, de Madame la régente, et des roy et royne de Navarre ; faict à la requête de feu Madame Marguerite de Lorraine, duchesse douairière d'Alençon, Alençon, Simon Dubois, imprimeur, 1530.*

Il écrit également *Sommaire et Entretien de vie, qui est un extrait très singulier de toute la Médecine et Chirurgie*, 1530 à Alençon chez Simon Du Bois.

---

<sup>988</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Saint-Paul.

<sup>989</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Coulombiers, Courteil.

<sup>990</sup> BNF, Fonds français, n° 5642, volume de 354 folios. Il s'agit d'une copie du XVI<sup>e</sup> siècle, l'original ayant disparu depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>991</sup> AFFAGART G., *Relation de Terre Sainte (1533-1534)*, publié et annoté par J. Chavanon, Paris, 1902.

Outre les amateurs de littérature et les auteurs, nous trouvons également des mécènes, tels Julien de Bonnacourcy ou Giuliano Buonaccorsi, seigneur de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet<sup>992</sup>, qui naît à Florence à la fin du XVe siècle<sup>993</sup>. On le trouve de nouveau peu avant 1537 alors qu'il tente d'organiser une rencontre à Fontainebleau entre Benvenuto Cellini, dessinateur, orfèvre, médailleur et sculpteur originaire de Florence et le roi. Mais cette tentative est un échec<sup>994</sup>.

Autre grand mécène, Louis d'Orléans, frère de Charles VI et seigneur de La Ferté-Bernard<sup>995</sup> entre autres, entretient une cour brillante. En effet Jean Favier indique dans son ouvrage consacré à la guerre de Cent Ans que « L'entourage n'était pas fait que de fêtards et l'on y rencontrait, à côté de ces hommes de métier sommairement qualifiés, en bloc, des Marmousets, un certain nombre d'hommes de plume qui firent en particulier de la chancellerie d'Orléans un foyer de renaissance intellectuelle. Secrétaire du duc, les Gontier Col, Ambrogio dei Migli, Jean de Montreuil, Jacques de Nouvion ou Thomas de Cracovie (on notera le cosmopolitisme) entretenaient avec leurs collègues de la chancellerie pontificale d'Avignon, les Jean de Muret ou Nicolas de Clamanges, des correspondances grâce auxquelles s'affina ce premier humanisme français, voué à sombrer dans la guerre civile »<sup>996</sup>.

Mentionnons enfin René de Lorraine, seigneur de La Ferté-Bernard, mentionné en 1499. Il est également duc de Lorraine et de Bar, comte de Vaudémont et d'Aumale, baron d'Elbeuf et de Mayenne, ainsi que seigneur de Sablé. Il est élevé à la cour d'Anjou chez son grand-père le roi René. Il épouse Philippe de Gueldres et est le mécène de différents artistes dont l'enlumineur Georges Trubert.

Il apparaît donc que quelques détenteurs de cette étude sont très cultivés, ou de grands mécènes. Mais ce fait concerne essentiellement les familles les plus puissantes. Comme nous avons pu le voir auparavant, ces familles détiennent de nombreux logis et ne résident pas ou peu dans les demeures répertoriées dans cette étude qui restent modestes sauf cas exceptionnels. Ce dernier chapitre a donc pu montrer que, si le mode de vie seigneurial peut avoir un impact sur le logis, ce fait est à relativiser, si la demeure n'est pas la résidence principale du seigneur.

---

<sup>992</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Chedouet.

<sup>993</sup> Il travaille dans un premier temps sous les ordres de Jacques de Beaune, baron de Semblançais, ministre des Finances de François Ier, puis obtient un office de notaire-secrétaire du roi et devient finalement Trésorier et Receveur Général des Finances ordinaires et extraordinaires en Provence. Sa position d'Italien à la cour, lui permet de s'occuper de certains artistes tels Giovanni Battista di Jacopo Rosso qui est le peintre ordinaire du roi en 1531. En cette même année, Julien de Bonnacourcy reçoit donc l'autorisation de se rembourser de 717 livres et 5 sous qu'il paye pour la location et l'aménagement d'une maison à Paris qui est à disposition de l'artiste.

<sup>994</sup> LA BRASCA F., « Une Italie française ?... », *op.cit.* p. 11.

<sup>995</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>996</sup> FAVIER J., *La guerre de Cent Ans...*, *op.cit.* p. 407.

## CONCLUSION

Le détenteur d'un logis, qui est à l'origine de sa construction ou qui y réside, désire sans doute qu'il soit le reflet de son mode de vie. Tout d'abord, dans les diverses sources écrites, il apparaît une part plus importante d'hommes que de femmes, sans négliger la présence de ces dernières. Parmi ces hommes, 95 % d'entre eux sont issus de la noblesse. Les autres, issus de la bourgeoisie, désirent accéder à la noblesse. Les textes montrent, par un vocabulaire bien spécifique, qu'au fil des générations cette ascension sociale est possible. Cependant, les bourgeois accédant à la noblesse restent peu nombreux, bien que la possession d'une maison noble puisse paraître l'un des moyens pour y accéder. L'aspect des logis détenus par les bourgeois ne diffère pas de celui des nobles.

L'étude des sources écrites et de la bibliographie montre également qu'il existe une hiérarchie au sein même de la noblesse. Dans notre étude, toutes les franges de la société nobiliaire sont représentées, allant du simple écuyer au roi de France (Philippe VI, Charles VI, Louis XI et Charles VIII et le dauphin, le futur Jean II Le Bon), en passant par les chevaliers, les barons, les vicomtes, et les comtes. Parmi ces seigneurs se trouvent d'ailleurs d'importants personnages issus de grandes familles d'ancienne noblesse. Cependant, la part des écuyers, 58 %, demeure la plus importante alors que les chevaliers ne représentent que 26 %. Les autres catégories sont sous-représentées. La présence de quelques rois de France, n'est le fait que d'un seul et unique site, La Ferté-Bernard, qui comporte toutes les caractéristiques d'un château, mais dont l'architecture du logis est caractéristique des autres demeures de cette étude. Il s'avère que seuls les écuyers et chevaliers résident réellement dans les logis répertoriés, alors que les personnages plus importants vivent dans des demeures plus luxueuses.

Les différents seigneurs répertoriés peuvent aussi avoir différents liens qui les unissent, comme celui de l'hommage féodo-vassalique entre les suzerains et leurs vassaux. La lecture des aveux, montre que le vocabulaire employé, outre la mention des fonctions et statuts, est riche, mais parfois difficile à classer. Les termes de « noble homme » et de « noble et puissant seigneur monseigneur » restent les plus employés. Mais il est parfois peu aisé de définir si le détenteur mentionné est noble ou bourgeois. Ces qualificatifs restent malgré tout un moyen de trouver les dates où les familles bourgeoises prospèrent et progressent dans la hiérarchie sociale.

Les différents détenteurs se rencontrent également lors de passations de domaines, prenant la forme d'héritages, de dons et de mises sous tutelles, mais aussi lors de ventes. Toutes ces pratiques peuvent d'ailleurs favoriser la multiplication des seigneuries au sein d'un même patrimoine familial. Si plusieurs logis sont détenus par un même détenteur, la résidence principale ayant été choisie, les autres sont plus ou moins délaissées.

Le rôle du seigneur au sein du domaine peut permettre de comprendre comment s'organise la vie au logis. La demeure noble est dans de nombreux cas le siège d'une véritable exploitation agricole qui peut-être source de richesse. Ainsi les bâtiments qui accompagnent la maison noble sont presque toujours à vocation agricole.

Si peu d'éléments sur le terrain et dans les sources écrites nous permettent de vraiment savoir comment se passait la vie dans ces maisons, le Livre *des prouffitz champestre et ruraulx, touchant le labour des champs, vignes et jardins, pour faire puits, fontaines, citernes, maisons et aultres edifices, lequel a esté extraict du jardin de santé du grant propriétaire de Virgile et de plusieurs aultres docteurs auctentiques, et fut jadis...* rédigé par Pierre de Crescens entre 1230 et 1320, est un précieux témoignage des conseils prodigués par cet auteur aux gentilshommes détenteurs de terres. Tout y est indiqué, concernant les travaux des champs, l'entretien des bois, vergers, vignes et jardins, mais aussi l'élevage dont les problématiques sont largement abordées. Les inventaires après décès sont également de précieux témoignages sur la manière dont sont agencés les logis et sur les mobiliers et ustensiles qu'on pouvait y trouver.

Si le seigneur est un véritable exploitant agricole, il s'avère qu'il a également une fonction judiciaire. Les plus importants d'entre eux ont le droit de haute justice leur conférant d'importants pouvoirs, les autres n'ayant le plus souvent que les pouvoirs de moyenne et basse justice. Malheureusement ces informations n'apparaissent que rarement dans le cadre de cette étude. Il est aussi très difficile de trouver les lieux où la justice a été rendue. Il semble qu'en général cela se passe dans le logis, mais aucune trace ne subsiste pour les exemples répertoriés.

Seul le site de l'Auditoire de Justice de Contilly fait exception, sans que l'on soit sûr qu'il ait également servi de lieu de résidence.

Les détenteurs sont également très impliqués dans la vie religieuse locale. Ainsi, leur dévotion peut se traduire par la construction de chapelles dans l'environnement proche du logis ou à l'intérieur même de ce dernier. Le XVI<sup>e</sup> siècle, est aussi synonyme de Guerres de religions. Il semble que la plupart des seigneurs soient catholiques, mais quelques familles ont fait le choix de devenir protestantes et de s'impliquer dans la vie de cette communauté. Dix-huit personnages, vivant sur quinze sites de l'étude, adhèrent ainsi aux idées de la Réforme.

Hors de leur domaine, les seigneurs ont diverses fonctions, dont celle de militaire. Un certain nombre de ces hommes apparaissent donc lors des divers conflits, ainsi que dans de nombreuses batailles. On y trouve ainsi des capitaines, des lieutenants, des commissaires ordinaires des guerres, des portes bannières, des commandants, ou bien encore des archers. Les fonctions militaires des seigneurs sont l'essence même du mode de vie seigneurial, et nous verrons dans la dernière partie de cette étude consacrée à l'architecture, que cela se répercute sur l'aspect des logis.

Outres les fonctions militaires, les seigneurs peuvent également avoir d'importantes fonctions à la cour. Certains personnages peuvent aussi être très proches du roi ou des membres de sa famille, ce qui implique qu'ils ne résident pas dans les logis faisant partie de notre *corpus*.

Nous avons ensuite pu rencontrer des seigneurs ayant des charges à des niveaux plus locaux. Parmi eux se trouvaient un prévôt de Paris, des sénéchaux et baillis, des gouverneurs, un tabellion, un contrôleur et un receveur du grenier à sel, un receveur des aides et des tailles, un conseiller à l'élection du Mans et un greffier à la sénéchaussée du Maine.



En l'absence de leurs époux, les dames peuvent aussi se trouver à la tête de la seigneurie. Ainsi, elles apparaissent dans les actes et sont citées comme veuve et tutrices de leurs enfants mineurs quand tel est le cas. Dans ces conditions, elles peuvent alors recevoir les hommages de leurs vassaux. Cependant, certaines semblent avoir abandonné leur logis en temps de guerre, étant donné la difficulté à le gérer. Certains d'entre elles peuvent comme leurs époux, avoir un rôle à la cour, en tant que demoiselles ou dames d'honneur de la reine.

Les bourgeois peuvent également être à la tête d'une seigneurie et accéder à la noblesse et à ses privilèges, grâce, notamment, à la possession d'une maison noble. L'une des périodes les plus propices fut sans doute après la guerre de Cent Ans, période où certaines familles nobles sont décimées sur les champs de batailles. Ainsi, il fut sans doute plus facile d'acquérir des seigneuries, et ce, même par les non nobles. Ces derniers avaient l'avantage de pouvoir parfois s'enrichir plus facilement, surtout s'ils travaillaient dans la finance. Cependant, la grande majorité d'entre eux ont une profession juridique, car il a été recensé trois licenciés en lois, un licencié en lois et procureur, un licencié en lois et bailli, un juge criminel, un avocat du roi, un notaire et un conseiller. On y trouve également un lieutenant de la judicature du Maine qui est également échevin de la ville du Mans. Quelques marchands et deux autres détenteurs de profession médicale, à savoir un docteur en médecine et un licencié en médecine sont apparus. Viennent ensuite deux procureurs du roi en l'élection du Maine, ainsi qu'un panetier du roi. Certains bourgeois peuvent également acquérir des seigneuries en épousant des filles issues de la noblesse.

Les politiques matrimoniales sont en effet l'un des meilleurs moyens d'acquérir des terres. Des liens s'établissent ainsi entre les différentes familles, se matérialisant notamment par des regroupements de terres et les multiplications des logis. Une vraie stratégie est alors mise en place ayant pour but l'enrichissement des divers seigneurs. Nous avons également pu voir que les remariages étaient très courants, résultant d'une forte mortalité due aux maladies et aux guerres.

Ces dernières sont également propices à divers actes violents et l'on comprend alors sans problème la volonté de protéger son logis, même si les éléments défensifs sont plus dissuasifs que réellement fonctionnels. Si les conflits sont cause de mortalité, les violences sont également quotidiennes comme le révèlent les différents comptes-rendus de procès, ainsi que les Lettres de rémission faisant état de meurtres, de rixes, ou d'enlèvements. Certains des seigneurs étudiés sont d'ailleurs des spécialistes de la question, comme Pierre de Craon, seigneur de La Ferté-Bernard. Ces trahisons et autres tentatives d'assassinats ont même de graves répercussions sur l'histoire nationale.

Il est d'ailleurs intéressant de citer ici l'article de Frédéric Guibal, Michael Jones et Gwyn Meirion-Jones<sup>997</sup> : « Le monde auquel ils appartenaient connaissait des différences sociales extrêmes et les relations interpersonnelles pouvaient y être très brutales ; mais il existe aussi de nombreux éléments qui attestent que l'on pouvait s'y montrer policé, que l'on y appréciait les arts, la musique, la danse, la poésie, la beauté des bâtiments et des paysages ».

---

<sup>997</sup>GUIBAL F., /JONES M. / MEIRION-JONES G., «La résidence noble en Bretagne...», op.cit. p. 135.

Ainsi, le niveau culturel des seigneurs révèle aussi que certains d'entre eux sont de grands amateurs de littérature et que d'autres s'essayent à l'écriture. Nous avons d'ailleurs pu retrouver parmi ces seigneurs des membres de la famille de Ronsard et de la famille de Baïf, mais aussi le roi René d'Anjou et Marguerite d'Angoulême. Ce goût pour les lettres peut parfois être visible dans les ornements du logis sous forme de gravures dans la pierre ou de peintures, ce que nous verrons plus en détail dans la troisième partie de cette étude. Les textes religieux ont également pu les inspirer. Quelques-uns des détenteurs étudiés, se sont avérés être également de grands mécènes. Cependant, la plupart de ces hommes et femmes de lettres, dont les familles sont puissantes, ne résident pas dans les petits logis répertoriés. Les grands mécènes et grands auteurs ne se sont pas investis dans l'entretien des demeures répertoriées dans cette étude. Les témoignages architecturaux en lien avec le niveau culturel des détenteurs ne sont le fait que de familles à la puissance toute relative.

## TROISIEME PARTIE : LE LOGIS NOBLE, SES CONSTANTES ET SES PARTICULARISMES

« Bref l'Architecture est un art & Science tres admirable contenant & embrassant en foy autant de disciplines & artifices que les bastiments qu'elle monstre à construire contiennent & reçoivent en eux de matieres, membres & parties. Qui sont en nombre, sept : Sçavoir est, Murailles, sans lesquelles le bestiment ne peult estre, ne la seureté des habitans : Portes, pour y entrer : Cheminées, pour le chauffer : Fenestres, pour y donner clarté : L'Aire & pavé, pour le soustenir & cheminer : Plancher ou sont les poutres & solives, pour fermer & serres les salles, chambres & autres lieux, àfin d'y estre plus chaudement : & pour la derniere & septiesme partie, les Couvertures de charpenterie tuille, ou ardoise, pour couvrir tout le logis & defendre les habitans contre les iniures de l'air & des larrons. Desdictes sept parties l'Architecture ne se peult aucunement ayder separément & à part pour faire un corps de logis & bastiment parfait : mais bien les agglutinant & accommodant ensemble selon l'esprit, invention & ardonnance du docte Architecte, qui de plusieurs pieces & membres represente un excellent & admirable ouvrage devant les yeux des hommes... ». C'est en ces termes que le célèbre architecte Philibert de L'Orme<sup>998</sup> définit la maison à destination des seigneurs.

Cette troisième partie a le même dessein que cette citation. Il s'agira de montrer au mieux la manière dont est constituée la maison noble par le biais des éléments qui la caractérisent, tout en essayant de faire ressortir les particularismes propres à chaque site dont l'intérêt est à mentionner. La compréhension du logis passe dans un premier temps par l'étude de son plan, de son aspect et de la diversité de ses aménagements. Cependant, en se penchant vraiment sur ce point, bien qu'il y ait effectivement une ressemblance, chaque site est absolument unique. Si un effet de mode est bien perceptible tout au long de la période étudiée, le commanditaire fait toutefois ressortir ses goûts propres. Ainsi on peut voir que les mots de Philibert de L'Orme s'appliquent bien pour les maisons inventoriées, dont les détenteurs ont les mêmes soucis que ceux évoqués ici. Les sites de notre *corpus* répondent donc bien à ces généralités mais de petits détails ont été choisis, non pas au hasard, mais bien selon les envies de chaque personnalité. Le premier chapitre se doit donc de donner une sorte de « mode d'emploi de reconnaissance du logis seigneurial » qui semble se différencier du reste de l'habitat rural dans nos campagnes.

---

<sup>998</sup> DE L'ORME P., *Le premier tome de l'architecture de Philibert de L'Orme, conseiller et aumosnier ordinaire du Roy & Abbé de S. Serge lez Angiers*, A Paris, chez Frederic Morel, rue S. Ien de Beauvais, 1568, p. 2.

Le deuxième chapitre traite de l'organisation spatiale à l'intérieur des maisons, mais aussi des aménagements fonctionnels qui y sont présents. Si la demeure noble a pour but de signifier que le seigneur y loge, il ne faut pas oublier qu'il s'agit surtout d'un lieu de vie, où il cohabite avec sa famille et ses serviteurs. Ainsi, certaines pièces ont des fonctions bien déterminées. L'étude de l'agencement permet d'ailleurs de donner de précieux renseignements qui peuvent aider à dater certaines maisons. La fonction des salles et des aménagements donnent des indices sur le mode de vie des habitants et encore une fois sur leur niveau de richesse. Ainsi, il apparaît que certains de ces aménagements, s'ils sont très fonctionnels, car issus des dernières prouesses techniques employées quelques années plus tôt chez les grands seigneurs, sont aussi hautement symboliques. Le seigneur se sert de ces éléments pour impressionner ses hôtes, en somme pour asseoir son pouvoir. Les aménagements purement fonctionnels, bien que moins impressionnants, méritent toutefois une étude qui encore une fois donne des éléments sur les savoir-faire des artisans et sur la vie au logis.

Le troisième chapitre aborde plus particulièrement la question des attributs seigneuriaux que l'on rencontre dans les logis et leurs dépendances et qui font de l'habitat un élément fort de la vie noble. Ainsi le seigneur devient presque indissociable de son « château ». Si le gentilhomme est puissant et riche, où s'il veut affirmer son pouvoir, il apposera des symboles, notamment sur son logis. La détention de dépendances de prestige est aussi un signe de puissance et de richesse. La mise en défense de sa maison est aussi un thème cher au cœur des seigneurs bâtisseurs. Qu'elle soit fonctionnelle ou purement symbolique, leur présence permet une fois de plus, de donner en quelques sorte du crédit à la fonction nobiliaire du détenteur. Traditionnellement, le seigneur est un militaire et les éléments défensifs se doivent de le rappeler, même si parfois quelques bourgeois arrivent à accéder aux privilèges de la noblesse. Il est d'ailleurs intéressant de voir que ces derniers n'hésitent pas à les disposer aussi sur leurs maisons. Enfin pour terminer, l'aspect décoratif des maisons nobles nous semble absolument passionnant à étudier. S'il n'est pas « obligatoire », sa présence donne une toute autre dimension à l'habitat noble et donnent de précieux renseignements sur les savoir-faire des artisans et artistes, le niveau de richesse des commanditaires, ainsi que le mode de vie et les mœurs du Moyen Âge et de la Renaissance. On peut y voir des moulures d'une grande finesse et d'autres plus grossières, montrant les différences de moyens entre seigneurs. Les prétentions passent aussi très certainement par le programme ornemental. Une recherche du « beau » est bien perceptible, mais l'humour aussi, avec des sculptures improbables tout droit sorties d'esprits fantasques.

Cette troisième partie doit donc définir le logis, certes, mais elle doit aller au-delà en montrant comment on y vivait et comment peut-on, aujourd'hui percevoir qui y résidait.

## Chapitre I : Formes et diversités des logis

L'étude des plans des logis semble être aux premiers abords le point de départ permettant de mieux appréhender la maison noble. Afin de les confronter entre elles l'établissement d'une typologie est indispensable afin de voir les grands modèles qui se dégagent. Ainsi la présence de certains éléments architecturaux, comme la tour, permet de nous montrer les impacts sur l'ensemble de la maison que ce soit d'ordre esthétique que d'ordre fonctionnel, puisque les circuits de circulation sont conditionnés par la présence de tels éléments. Les dimensions ont aussi été relevées et classées, afin de voir s'il y avait de grandes disparités entre les sites et pour déterminer s'il y a une certaine proportion « type » du logis noble dans notre région. La répartition géographique par rapport à leur superficie au sol, doit aussi permettre de nous montrer s'il y a des régions où les logis sont plus importants que d'autres, ce qui peut permettre de faire des suppositions sur le niveau de vie des détenteurs.

Les matériaux employés et les processus de constructions peuvent également nous renseigner sur les questions d'ordre financier. Il s'agit de voir, si les mêmes matériaux sont utilisés dans chaque site et si tel n'est pas le cas, quelles en sont les raisons. La diversité des matériaux employés ainsi que les techniques sont également de bons témoignages de la vie au Moyen Âge et au XVI<sup>e</sup> siècle. La question des campagnes de construction permet aussi de mieux comprendre la manière dont sont agencés les bâtiments et aide à mieux cerner la signification de la présence de certains éléments décoratifs. La vie sur les chantiers est très intéressante, même si malheureusement peu de documents sont parvenus jusqu'à nous. On ne peut être qu'admiratif devant les savoir-faire employés aussi bien pour la taille de pierre que pour les travaux de charpenterie.

Enfin, le dernier point du premier chapitre se doit de mettre en avant certaines caractéristiques faisant du logis, une habitation noble par l'utilisation d'éléments reconnaissables qui indiquent bien à toute personne entrant dans la cour de la seigneurie que le détenteur détient un pouvoir et est issu d'une lignée aristocratique. Il devra être montré en quoi la maison noble se démarque par rapport à l'habitat paysan.

## 1.1 Les différents plans et dimensions

À l'évocation du mot « manoir » ou maison noble, force est de constater que dans l'esprit de la plupart des gens, il s'agit d'un petit château de dimension réduite et forcément agrémenté de tours, tourelles et autres signes architecturaux évoquant la noblesse du détenteur. La maison seigneuriale est par essence même différente de la maison paysanne<sup>999</sup>. Cette vision s'illustre d'ailleurs avec cette citation d'Olivier de Serre tirée de son traité d'agronomie : La maison « estant ainsi disposée et contenant deux estages habitables, l'un sur l'autre, pourra monter de six à sept toises, la mesurant depuis le rez-de-chaussée et plan de la basse-cour, jusques à l'entablement et sous les couvertures : sans y comprendre les eaues estans sous terre, le lieu le requerrant, ne les tours, terrasses et mirandes excédans le logis qui sera en dehors entièrement flanqué par tours rondes ou carrées ou autres recoins et avancements, comme viendra le mieux à propos, afin d'estre tant plus fort »<sup>1000</sup>.

Concernant notre région, il serait déjà plus juste de penser que le logis noble peut-être un bâtiment rectangulaire agrémenté de sa tour d'escalier. Il est vrai que ce plan est caractéristique de l'habitat noble de la fin du XV<sup>e</sup> et du début du XVI<sup>e</sup> siècle dans le Haut-Maine, mais aussi en Bretagne, en Normandie, dans le Perche et en bien d'autres lieux. Cependant, la réalité du terrain est quelque peu différente. Une mise en place d'une typologie permet de faire le point en quelques chiffres. Deux-cent-seize édifices ont été répertoriés sur deux-cent-quinze-sites<sup>1001</sup>. Si l'on fait le calcul des logis à tours, que ce soit des tours contenant un escalier, ou des tours contenant de petites pièces circulaires, force est de constater qu'ils ne sont que quatre-vingt-un bâtiments contre cent-trente-cinq qui en sont dépourvus.

Comme évoqué en introduction, la constitution du *corpus* a été réalisée à l'aide de sources et de la bibliographie. Lorsque les textes attestent un site, il a bien fallu parfois se rendre à l'évidence : le logis noble, n'a pas forcément l'aspect...d'un logis noble, ou tout du moins tel qu'on l'imagine. Il devient alors assez difficile de le définir par rapport à son aspect, car si son nom est cité dans les textes en tant que « logis » ou « hébergement », il n'y a que peu de doutes sur son statut. Alors qu'est-ce qui rend le logis noble d'un point de vue architectural ? Est-ce son plan ? Est-ce la présence d'une tour ? Est-ce la présence d'un étage qui le différencie des logis paysans composés d'un unique rez-de-chaussée ? Est-ce ses dimensions ? Est-ce sa toiture ? Est-ce ses ornements ? Est-ce ses dépendances ? Est-ce ses éléments défensifs ?

---

<sup>999</sup> GUIBAL F., /JONES M./ MEIRION-JONES G., «La résidence noble en Bretagne XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, salle, chambres et tours», *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES G. (dir.), Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2013, p. 133-178, (p. 135) : « Les résidences que nous avons étudiées, châteaux et manoirs, ont beaucoup de points communs dans leur aménagement : toutes comportent au moins une grande salle (souvent de plain-pied et à charpente apparente) et une chambre haute ainsi que, de façon générale, une cuisine. Il arrive que les plus grandes salles de ces maisons possèdent une ou plusieurs grandes salles, ainsi que de nombreuses chambres. C'est la présence d'une salle et d'une chambre haute qui distingue la résidence noble de la maison paysanne. Les plus petits manoirs conservés se composent d'une salle et d'une chambre haute adjacente, souvent placée au-dessus d'une cave semi-enterrée ou d'une cuisine ».

<sup>1000</sup> DE SERRES O., *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Jamet-Métayer, Paris, 1600. DESVAUX MARTEVILLE E., « Manoirs du Perche : d'une image littéraire à la réalité archéologique », *Archéologie médiévale*, tome III-IV, 1973-74, p.365-392, (p. 380).

<sup>1001</sup> Bois-Richard à Vivoin et Courtanvaux à Bessé-sur-Braye comportent chacune deux corps de logis édifiés à des moments différents. Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vivoin, Bois Richard. Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

Il en fait bien difficile de répondre à cette question, et ce, même après avoir étudié les deux-cent-quinze sites encore présents sur le terrain qui se sont avérés être des centres de seigneuries, car mentionnés dans les textes.

En partant des sites répertoriés, nous avons établi une typologie simple, où les bâtiments sont répartis selon la classification suivante<sup>1002</sup> : Logis rectangulaires, logis en L, logis à pavillon, logis en T Logis en U et logis-tour.

Les logis rectangulaires sont les plus présents dans notre *corpus*, car ils sont au nombre de cent-quatre-vingt-douze sur les deux-cent-dix-sept logis répartis sur deux-cent-quinze sites. Pour les quatre-vingt-quatre logis rectangulaires organisés sur deux niveaux surmontés d'une toiture, leur élégante proportion est caractéristique des logis nobles tel que l'imaginaire collectif les conçoit. La présence de la tour d'escalier sur les soixante-quatre logis rectangulaires, ajoute une dimension symbolique et rythme la façade sur laquelle elle est placée. Les vingt-quatre logis restants, suivent un plan différent : dix-sept d'entre eux sont en L, trois sont en T et deux sont à pavillon. Les modèles en U<sup>1003</sup> et en logis tour<sup>1004</sup> sont uniques.

Les maisons les moins caractéristiques sont celles très remaniées, ainsi que les logis rectangulaires sans étage, dont l'apparence ressemble plus à celle d'une ferme. Ce point est très intéressant, puisque qu'il a déjà été évoqué que l'une des fonctions principales de la maison noble est d'être une exploitation agricole.

De nombreux ouvrages traitant des « manoirs du Moyen Âge », insistent en général sur les logis à tour ou ceux présentant une décoration aboutie. Nous avons tenu dans cette étude à présenter ces très beaux sites mais aussi ceux qui paraissent moins exceptionnels. Il est important de ne pas oublier que tous les seigneurs n'étaient pas fortunés. Ce *corpus* révèle donc bien les différences de niveau de vie pour des personnages pourtant issus en majeure partie de la noblesse. L'habitat est donc un bon révélateur de ce fait.

Une étude plus précise des plans trouvés dans le *corpus*, permet de donner des informations sur les choix de constructions. La forme du logis peut également être un indice concernant la chronologie de la construction qui peut parfois être réalisée en plusieurs campagnes. Les remaniements ont également leur importance si l'on veut avoir une bonne compréhension du logis.

---

<sup>1002</sup> Voir annexes sur CD : Tableau des typologies. La typologie est plus détaillée dans le *corpus*. Parmi les logis rectangulaires, on trouve des logis bas, des logis hauts, des logis à tour, des logis à tour remaniés sans tours, des logis hauts remaniés en logis en T, des logis très remaniés avec ou sans tour. Parmi les logis en L, on trouve des logis bas, des logis hauts, des logis à tour, des logis à tour remaniés en logis rectangulaires à tour et des logis hauts remaniés en logis hauts en T. Ici la typologie a été établie en fonction des plans avant remaniements.

<sup>1003</sup> La Bussonnière à Maresché.

<sup>1004</sup> Les Mésengères à Saint-Gervais-de-Vic.

Les différentes formes mentionnées sont issues d'un plan basique, déjà utilisé pour les maisons, qui préfigurent les logis nobles étudiés. Elles étaient en général construites suivant un plan rectangulaire comme déjà évoqué dans la partie consacrée à l'évolution des logis dans la première partie de cette thèse. Pour les XIIe-XIIIe siècles, des « manoirs-hall » se multiplient et sont très proches des logis anglais de la même période<sup>1005</sup>. Le bâtiment, composé d'un unique niveau, était simplement couvert d'un toit à deux pans. Nous trouvons des logis de ce type à Bois Richard à Vivoin<sup>1006</sup> (cf.fig. 69) et à La Cour à Vezot<sup>1007</sup> (cf.fig. 70). Ces logis semblent dater des environs du XIIIe siècle.



**Figure 69 : Bois Richard à Vivoin**



**Figure 70 : La Cour à Vezot**

On trouve également d'autres sites datant des XIIIe-XIVe siècles qui à l'origine ont une structure similaire, mais qui ont été remaniés postérieurement. On les reconnaît pour la plupart grâce aux grandes ouvertures (aujourd'hui murées) sur les pignons datant de la période où il n'y avait qu'une unique grande salle. Cette dernière, comme l'explique bien Gaël Carré et Emmanuel Litoux<sup>1008</sup>, pour les salles des manoirs angevins, « était généralement principalement dévolue à l'apparat ; elle pouvait alors cohabiter avec d'autres pièces moins fastueuses, dédiées aux besoins de la vie courante. À l'inverse dans les manoirs les plus modestes, cette pièce s'affirme comme un espace multifonctionnel, teinté d'apparat mais où l'on recevait et où l'on vivait avant tout au quotidien ». Les sites concernés par ces caractéristiques sont Couesmes à Ancinnes<sup>1009</sup> (cf.fig. 71 et 72) et Pendloup à Saint-Georges-du-Rosay<sup>1010</sup> (cf.fig.73 et 74). Le site de L'Épinay à Saint-Marceau<sup>1011</sup>, qui date vraisemblablement de la fin du XIIIe siècle selon l'étude de Marie-Eve Scheffer et Gérard Bouvet<sup>1012</sup>, comportait également une salle sous charpente. Ce logis a aujourd'hui perdu cette structure, car il a été remanié au XVe siècle.

<sup>1005</sup> CHATENET M. / MIGNOT C (dir.), *Le Manoir en Bretagne 1380-1600*, Éditions du Patrimoine, Paris, Réédition de 1999, p. 24.

<sup>1006</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vivoin, Bois Richard.

<sup>1007</sup> Voir annexes sur CD, fiche de La Cour de Vezot.

<sup>1008</sup> CARRE G. / LITOUX E., « La salle dans les manoirs angevins », *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES G. (dir.), Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2013, p. 327-343, (p. 334-335).

<sup>1009</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>1010</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Saint-Georges-du-Rosay, Pendloup.

<sup>1011</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Saint-Marceau, L'Épinay.

<sup>1012</sup> SCHEFFER M-E. / BOUVET G., *Sarthe : Rapport de prospection thématique, opération n°20058, Habitat seigneurial rural non châtelain : les résidences de la petite et moyenne aristocratie (XII-XIVe siècle)*, Ministère de la Culture, Nantes SRA Pays de la Loire, 2000, p. 10-15.





**Figure 71 : Couesmes à Ancinnes**



**Figure 72 : Couesmes à Ancinnes**



**Figure 73 : Pendloup à Saint-Georges-du-Rosay**



**Figure 74 : Pendloup à Saint-Georges-du-Rosay**

Les logis comportant une telle structure restent globalement assez rares dans cette étude. Un même constat a été fait pour La Bretagne, concernant les sites des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles<sup>1013</sup>. L'une des raisons de cette rareté réside peut-être dans le fait que beaucoup de logis de cette période étaient encore réalisés en bois comme l'évoque Gwyn Meirion-Jones pour les demeures noble de l'espace Plantagenêt<sup>1014</sup>. Afin de ne pas effectuer de redites avec le troisième point du premier chapitre de la première partie consacrée à l'évolution des logis et donc à l'évolution des plans, nous n'allons pas revenir ici sur la structure même des plans, mais nous allons plutôt aborder la question des plans par rapport à la fréquence de leur utilisation. Cependant nous avons pu observer que nous retrouvions bien les caractéristiques évoquées pour les autres régions dans la zone étudiée.

<sup>1013</sup> GUIBAL F., / JONES M. / MEIRION-JONES G., «La résidence noble en Bretagne...*op.cit.* p. 138 : « Il ne reste presque plus rien en Bretagne des bâtiments manoriaux du XII<sup>e</sup> siècle et pas grand-chose de ceux du siècle suivant ».

<sup>1014</sup> MEIRION-JONES G. (dir.), «Introduction», *La demeure seigneuriale...op.cit.*p. 15 et 17 : « Par ailleurs, bien que les édifices conservés soient presque exclusivement bâtis en pierre, l'importance de la construction en bois a été révélée par plusieurs recherches, particulièrement en Bretagne, où a été mise en évidence la coexistence de grandes salles en bois et de bâtiments en pierre. A cet égard, la fréquence du phénomène de substitution de la pierre au bois atteste d'un phénomène de pétrification : en certaines régions la prédominance de la pierre serait postérieure à une phase durant laquelle régnerait très majoritairement la construction en bois. Encore le rythme de cette substitution, son caractère (universel ou localisé) et les processus de coexistence des deux types de constructions doivent-ils être précisés ».

Comme évoqué à l'instant, le plan originel est un rectangle prenant la forme d'une grande salle. Nous avons déjà évoqué dans la première partie de cette étude que les pièces se sont multipliées au cours des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, mais tout en gardant un plan rectangulaire. Ce plan perdure d'ailleurs également au XVI<sup>e</sup> siècle. Nous avons donc répertorié dans cette étude cent-quatre-vingt-onze logis dont le plan est rectangulaire. La fréquence de ce type de plan a été aussi largement étudiée en France de l'est par Gérard Giuliano dont tous les exemples de son *corpus* de maisons fortes, excepté un site, sont aussi de forme rectangulaire<sup>1015</sup>.

Nous avons également pu voir dans la partie consacrée à l'évolution des logis que nous pouvions trouver des plans en L<sup>1016</sup>, en T<sup>1017</sup> et en U, qui le plus souvent concernaient les maisons nobles bâties au XVI<sup>e</sup> siècle.

Ces plans offraient la possibilité de créer encore plus de pièces au sein de la maison noble, comme il l'a été évoqué dans l'article consacré à la résidence noble en Bretagne par Frédéric Guibal, Michael Jones et Gwyn Meirion-Jones<sup>1018</sup> : « Les années 1450-1660, virent, en effet, une reconstruction et une modernisation massive des bâtiments existants, au cours desquelles le mode de vie à l'ancienne, que caractérisaient la salle sous charpente apparente et les habitudes quotidiennes qui lui étaient associées, disparurent progressivement au profit des critères propres à la Renaissance, associant un confort et une intimité plus grande pour les familles nobles [...] Bien que le plan en L soit apparu dès la fin du Moyen Âge, c'est au début de la Renaissance qu'il devint courant, les salles étant placées dans l'une des ailes et la cuisine et les chambres dans l'autre, perpendiculairement à la première ». Nous relevons ainsi seize logis ayant un plan en L<sup>1019</sup>, six logis ayant un plan en T<sup>1020</sup> et un logis dont la forme est celle d'un U<sup>1021</sup>. Le graphique suivant (cf.fig. 75), présente la répartition des maisons nobles selon leurs formes.

---

<sup>1015</sup> GIULIANO G., *Habitats princiers et seigneuriaux en Lorraine médiévale*, Recueil d'articles, Presse universitaire de Nancy, Nancy, 2009, p. 201.

<sup>1016</sup> BETIN A. / GREGOIRE P., *Les manoirs dans la Sarthe. Architecture et viequotidienne*, Siloë, Nantes, 2002, p. 39.

<sup>1017</sup> Pour Monique Chatenet et Claude Mignot, le plan en T (renversé) existait déjà au XV<sup>e</sup> siècle et concurrençait la forme rectangulaire, quant au plan en L il n'est apparu qu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Cité dans CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir...*, *op. cit.* p. 88.

<sup>1018</sup> GUIBAL F. / JONES M. / MEIRION-JONES G., «La résidence noble en Bretagne XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, salle, chambres et tours», *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES G. (dir.), Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2013, p. 133-178, (p. 167-168).

<sup>1019</sup> Voir annexes sur CD : Tableau des typologies.

<sup>1020</sup> Voir annexes sur CD : Tableau des typologies.

<sup>1021</sup> Voir annexes sur CD : Tableau des typologies.

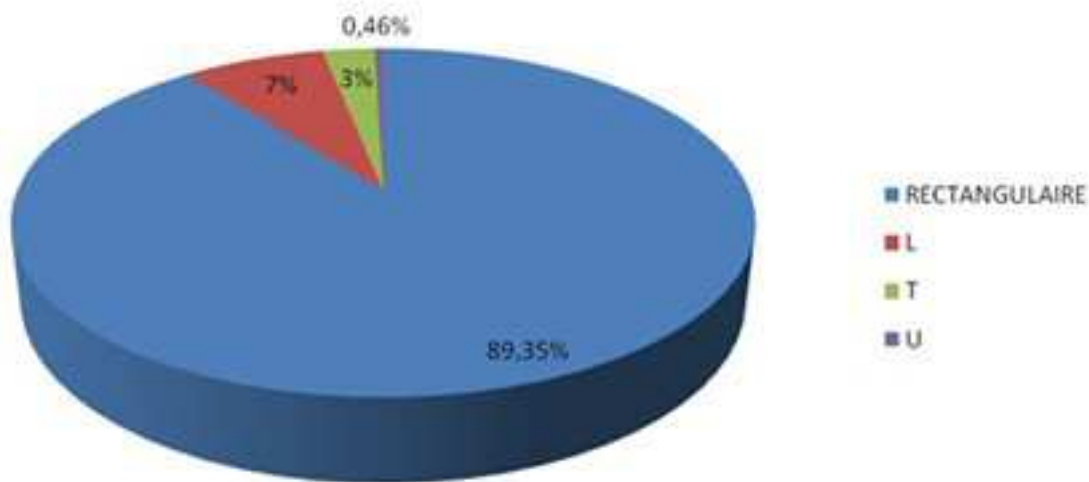


Figure 75 : Répartition des logis selon leurs formes

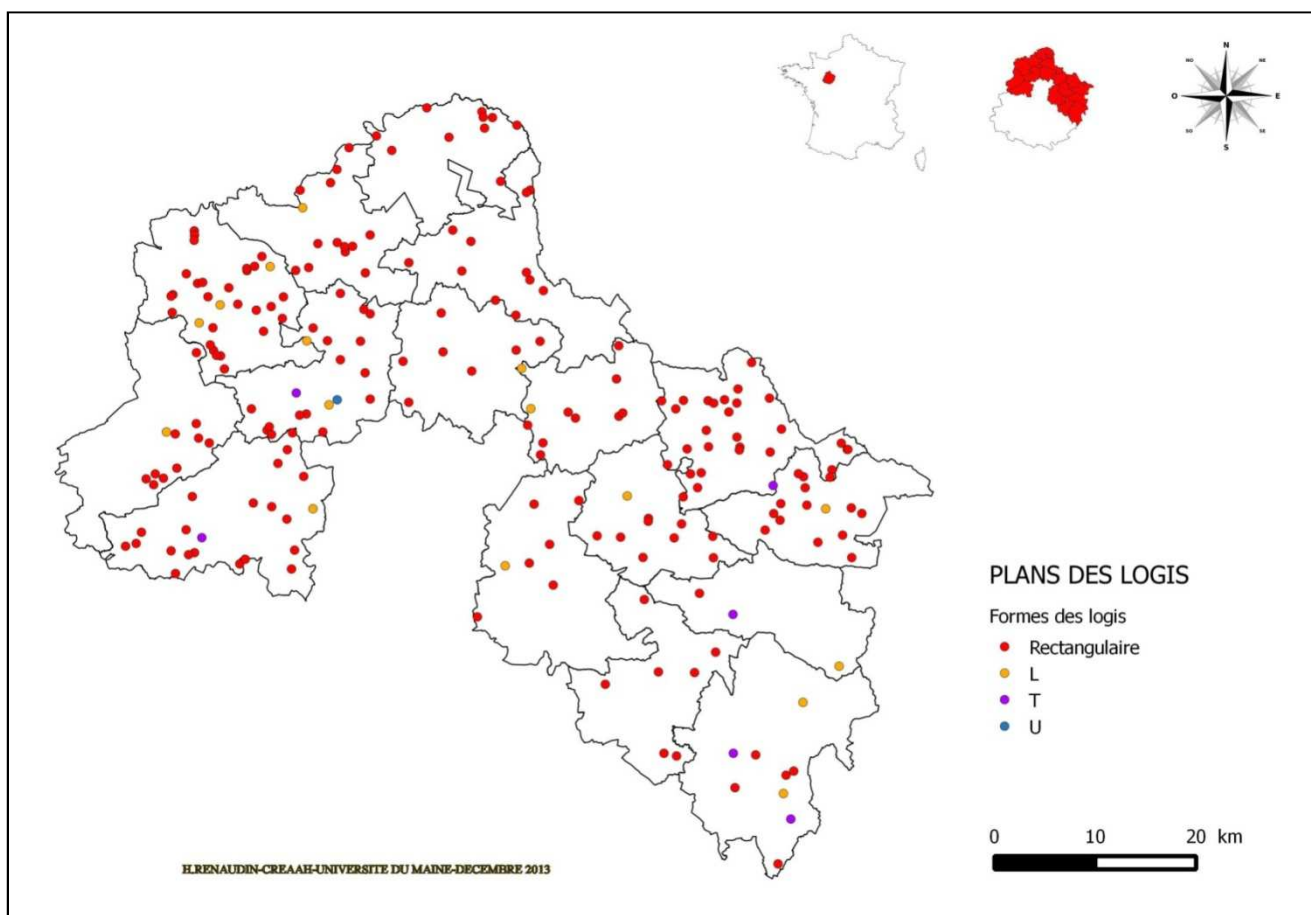


Figure 76 : Répartition géographique des logis selon leurs différentes formes

La carte précédente (cf.fig.76) révèle l'importance des logis rectangulaires qui couvrent l'ensemble du territoire étudié. Les maisons dont la forme est celle d'un L, sont plus nombreuses vers l'ouest de la zone étudiée, même si certaines sont visibles sur la frange orientale. Contrairement au logis en L, les logis en T sont plus nombreux à l'est, la partie centrale en est par contre totalement dépourvue. Enfin, l'unique plan en U se trouve dans le canton de Beaumont-sur-Sarthe se situant plus vers l'ouest.

Si la forme des logis donne de précieuses informations, le nombre de niveaux permet de compléter notre vision. Comme évoqué dans les choix de typologie, une distinction des logis hauts et des logis bas a été effectuée, car les maisons nobles peuvent être composées de plusieurs niveaux. On peut d'ailleurs penser que plus le logis est haut, et plus le seigneur est riche. Il a ainsi les moyens de donner à sa maison une allure plus noble ayant plus d'espace.

Les logis composés de deux niveaux (sont compris dans les niveaux également la cave si elle existe ou le comble s'il est aménagé), sont au nombre de dix-huit, ceux comportant trois niveaux représentent cent-seize sites, ceux composés de quatre niveaux sont au nombre de soixante, et enfin six sites se composent de cinq niveaux. Un lieu un peu plus particulier qui se situe à Vivoin est composé de six demi-niveaux. Nous l'avons signalé comme un logis à six niveaux sur le graphique et la carte qui suivent. Cette liste donne l'état actuel des sites étudiés. Il faut par conséquent rester vigilant, car certains logis ont été arasés au fils du temps, ce qui fausse légèrement nos calculs par rapport à la réalité historique. Treize autres sites ne sont pas renseignés, car difficiles d'accès. Le graphique suivant (cf.fig.77) présente la répartition des logis selon leurs nombres de niveaux.

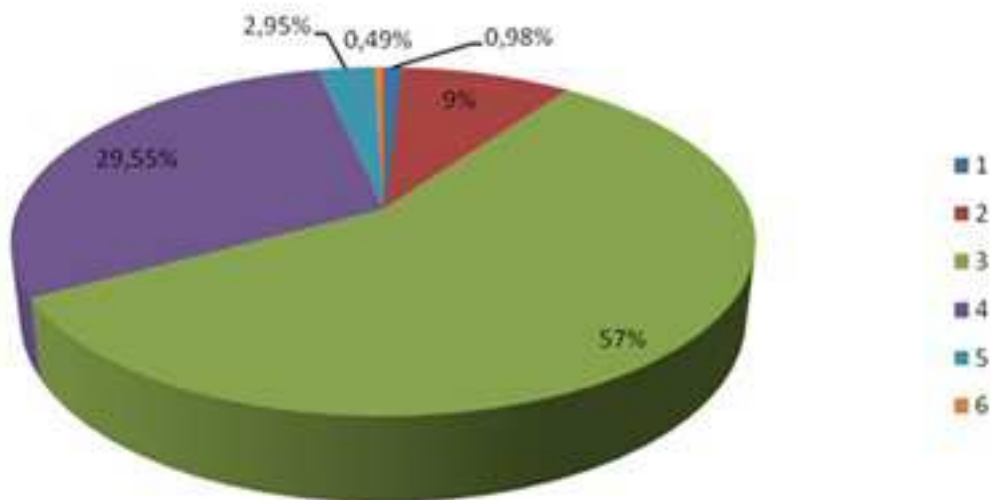
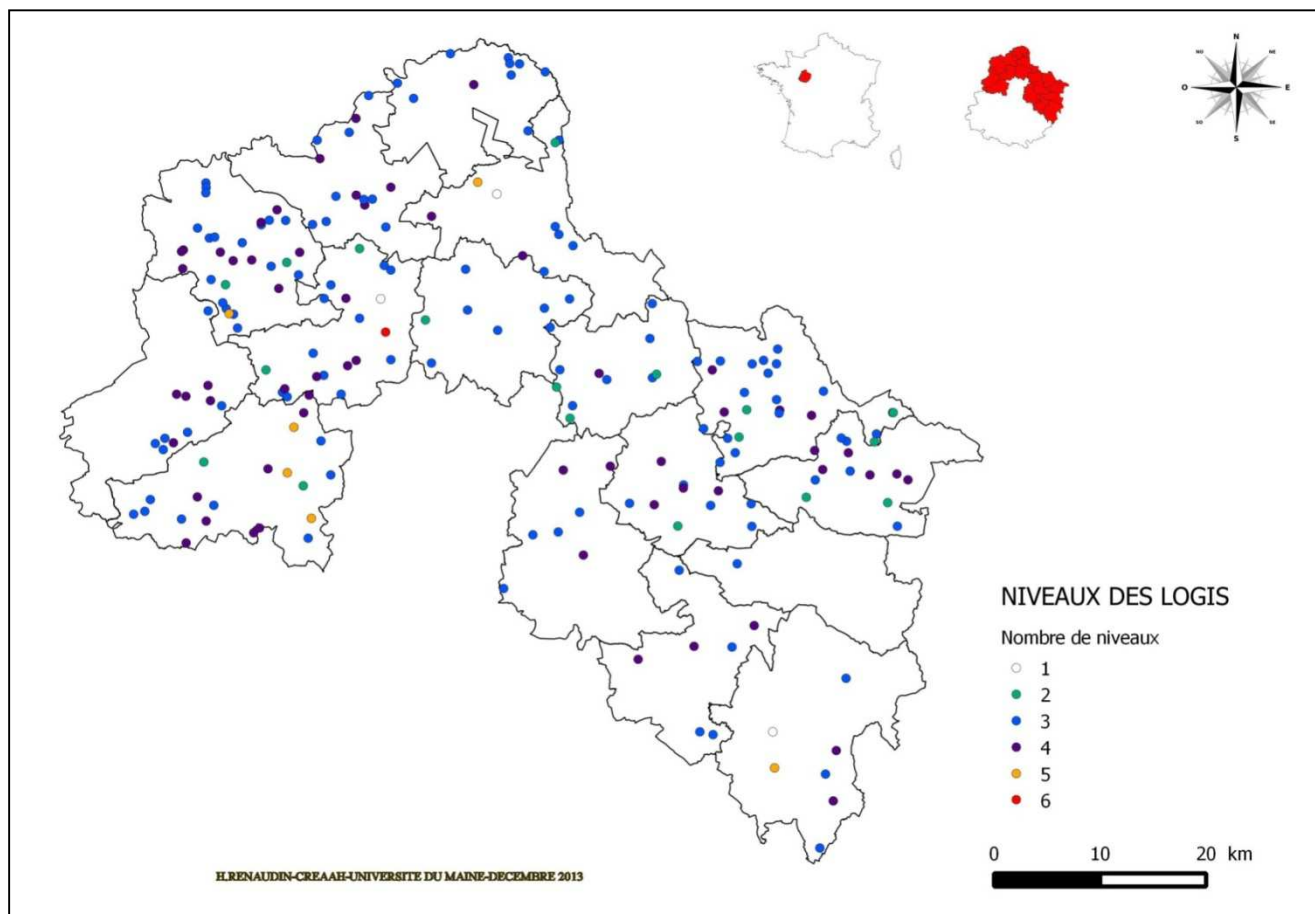


Figure 77 : Répartition des logis selon leurs niveaux



**Figure 78 : Répartition géographique des logis selon leurs nombres de niveaux**

La carte précédente (cf.fig. 78) indique très clairement la multitude de logis composés de deux, trois et quatre niveaux. Aucune zone géographique n'est préférée à une autre. Les logis de quatre niveaux semblent toutefois plus nombreux dans l'ouest de la zone étudiée. Il en est de même pour les logis de cinq niveaux.

Une autre réflexion a été menée concernant les nombres de niveaux. Si la cave n'est pas prise en compte, ni les combles aménagés, une grande majorité des sites se présentent sous la forme d'un rez-de-chaussée, surmonté d'un étage. En effet, soixante-deux maisons nobles composées d'un unique niveau surmonté d'une toiture composent le *corpus*, comme par exemple La Forêt à Assé-le-Riboul<sup>1022</sup> et Combre à Moitron-sur-Sarthe<sup>1023</sup> (cf.fig. 79 et 80), puis cent-cinquante-et-un sites composés d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage sont présents, tels Bernay à Montreuil-le-Chétif<sup>1024</sup> et La Garenne à Roullée<sup>1025</sup>(cf. fig. 81 et 82), et enfin six logis composés d'un rez-de-chaussée surmonté de deux étages<sup>1026</sup>, comme le logis datant de 1455 à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>1027</sup> et Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin<sup>1028</sup> (cf.fig. 33 et 113).

<sup>1022</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, La Forêt.

<sup>1023</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Moitron-sur-Sarthe, Combre.

<sup>1024</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Montreuil-le-Chétif, Bernay.

<sup>1025</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de Roullée, La Garenne.

<sup>1026</sup> Le Bignon à Degré, Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, les deux logis à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, Les Mésangères à Saint-Gervais-de-Vic et Le Château de Cogners.

<sup>1027</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>1028</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.



**Figure 79 : La Forêt à Assé-le-Riboul**



**Figure 80 : Combre à Moitrons-sur-Sarthe**



**Figure 81 : Bernay à Montreuil-le-Chétif**



**Figure 82 : La Garenne à Roullée**

Parmi les sites mentionnés dans les calculs précédents se trouvent également des logis organisés sur des demi-niveaux que l'on retrouve dans treize sites<sup>1029</sup> et comme l'on peut voir au Grand Mesnil à Assé-le-Boisne et à Touchette à Montreuil-le-Chétif (cf. fig. 83 et 84).



**Figure 83 : Le Grand Mesnil à Assé-le-Boisne**



**Figure 84 : Touchette à Montreuil-le-Chétif**

<sup>1029</sup> Nous trouvons dans ce cas de figure, Le Vieux Château à Juillé, La Babièrre à Piacé, le logis à Vivoin, La Cour à Coudrecieux, Le Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué, Le Tonsort à Saint-Symphorien, La Ponjardièrre à Avezé, Le Château de Dehault, La Grande Roche à Souvigné-sur-Même, Le Grand Mesnil à Assé-le-Boisne, Touchette à Montreuil-le-Chétif, Linthe à Saint-Léonard-des-Bois et Corbusin à Sougé-le-Ganelon.

Certains logis ayant au moins un étage et un comble, peuvent être desservis par une tour comportant un escalier en vis organisant la circulation au sein du logis de manière verticale mais aussi horizontale. Il s'agit d'un moyen de circulation antérieur à la création de couloirs pour ce type d'habitat. Une étude plus précise des tours d'escaliers fera l'objet d'un point dans la troisième partie de ce premier chapitre.

Parfois les logis peuvent être agrémentés de tours rectangulaires ou rondes qui comportent de petites pièces, ce qui permet une multiplication des espaces comme il est visible dans vingt des sites étudiés<sup>1030</sup>. L'un des plus beaux exemples de ce type est sans doute La Cour à Coudrecieux<sup>1031</sup> (cf. fig. 85 et 86). De forme rectangulaire, ce logis est agrémenté d'une large tour rectangulaire qui comporte au rez-de-chaussée deux celliers et à l'étage deux cabinets de latrines auxquels on accède par les deux chambres. Il s'agit du seul exemple de cette étude présentant cette caractéristique, mais doit être comparé à La Chevalerie à Sainte-Cérotte dont le plan en T, présente le même agencement.



Figure 85 : La Cour à Coudrecieux



Figure 86 : La cour à Coudrecieux

D'autres logis peuvent être agrémentés de tours-pavillons comme à La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais<sup>1032</sup> (cf. fig. 87), Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay<sup>1033</sup>, Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin<sup>1034</sup>, Cons à Fyé<sup>1035</sup>, et La Ramée à Tuffé<sup>1036</sup> qui en est l'exemple le plus intéressant par sa dimension (cf. fig. 88).

<sup>1030</sup> Ces éléments se retrouvent au Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, La Cour à Coudrecieux, Le Château de Dehault, La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais, Serizay à Assé-le-Boisne, Corbon à Douillet-le-Joly, Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay, La Locherie à Aillières-Beauvoir, Le Val à Saint-Rémy-du-Val, La Grande Maison à Lombron, à Champ à Melleray, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, au Château de Cogners, La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic, Cons à Fyé, La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean, Le Domaine à Bouër, Chéronne à Tuffé, La Ramée à Tuffé et au Château de Semur.

<sup>1031</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Coudrecieux, La Cour.

<sup>1032</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Saint-Aubin-des-Coudrais, La Grande Beausserie.

<sup>1033</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Aubin-de-Locquenay, Bois Après.

<sup>1034</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>1035</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Fyé, Cons.

<sup>1036</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, La Ramée.



**Figure 87 : La Grande Beauserie  
à Saint-Aubin-des-Coudrais**



**Figure 88 : La Ramée à Tuffé**

Comme évoqué, certaines demeures comportent des tours renfermant, non pas un escalier, mais de petites pièces comme dans onze des logis inventoriés<sup>1037</sup> et tel qu'on peut le voir notamment au Domaine à Bouër<sup>1038</sup> (cf. fig. 89 et 90).



**Figure 89 : Le Domaine à Bouër**



**Figure 90 : La Domaine à Bouër : ADS 7 F 13**

Enfin deux cas particuliers sont notables, à savoir une petite tour ayant servi semble-t-il de charrier au Château de Dehault<sup>1039</sup> (cf. fig. 91) et une tour polygonale contenant de petites pièces dans le grand logis de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>1040</sup> (cf. fig. 92).

<sup>1037</sup> Serizay à Assé-le-Boisne, Corbon à Douillet-le-Joly, La Locherie à Aillières-Beauvoir, Le Val à Saint-Rémy-du-Val, La Grande Maison à Lombron, Champ à Melleray, Le Château de Cogners, La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic, Le Domaine à Bouër, Chéronne à Tuffé, et au Château de Semur.

<sup>1038</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Bouër, Le Domaine.

<sup>1039</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Dehault, Le Château.

<sup>1040</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Sarthe, Courtanvaux.





**Figure 91 : Château de Dehault**



**Figure 92 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye**

Afin de compléter les données sur le volume des logis, l'étude des surfaces au sol permet aussi d'avoir une vision intéressante sur notre inventaire. Toutes les mesures ont été relevées dans les logis dont l'accès a été autorisé par les propriétaires, soit sur cent-trente-neuf bâtiments<sup>1041</sup>.

Ainsi, nous avons pu dégager les statistiques suivantes concernant la surface au sol des logis :

- Les trois logis dont la surface au sol est inférieure à 50 m<sup>2</sup> représentent 2,15 % des logis étudiés
- Les vingt-neuf logis dont la surface au sol est comprise entre 50 et 99 m<sup>2</sup> représentent 20,86 % des logis étudiés
- Les cinquante-deux logis dont la surface au sol est comprise entre 100 et 149 m<sup>2</sup> représentent 37,41 % des logis étudiés
- Les trente-cinq logis dont la surface au sol est comprise entre 150 et 199 m<sup>2</sup> représentent 25,17 % des logis étudiés
- Les douze logis dont la surface au sol est comprise entre 200 et 249 m<sup>2</sup> représentent 8,63 % des logis étudiés
- Les cinq logis dont la surface au sol est comprise entre 250 et 299 m<sup>2</sup> représentent 3,59 % des logis étudiés
- Les trois logis dont la surface au sol est supérieure à 300 m<sup>2</sup> représentent 2,15 % des logis étudiés

Le graphique (cf. fig. 93) et la carte (cf. fig. 94) qui suivent, permettent de mieux visualiser ces données et de voir que les logis les plus courants sont ceux ayant une surface au sol comprise entre 100 et 149 m<sup>2</sup>.

<sup>1041</sup> Voir annexes sur CD : Tableau des dimensions des logis. Le logis de La Cour de Vezot et de Bois Richard à Vivoin ont été également pris en compte.

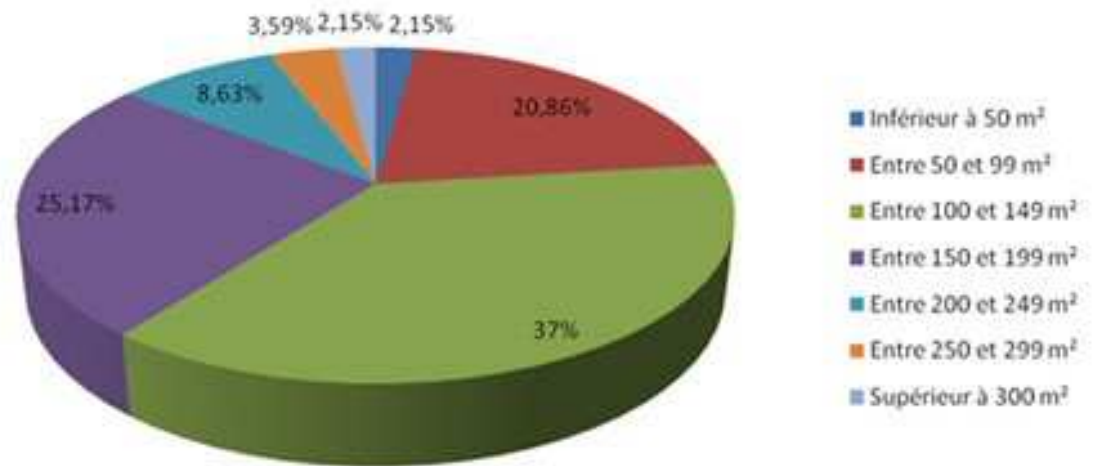


Figure 93 : Répartition des logis selon leur surface au sol

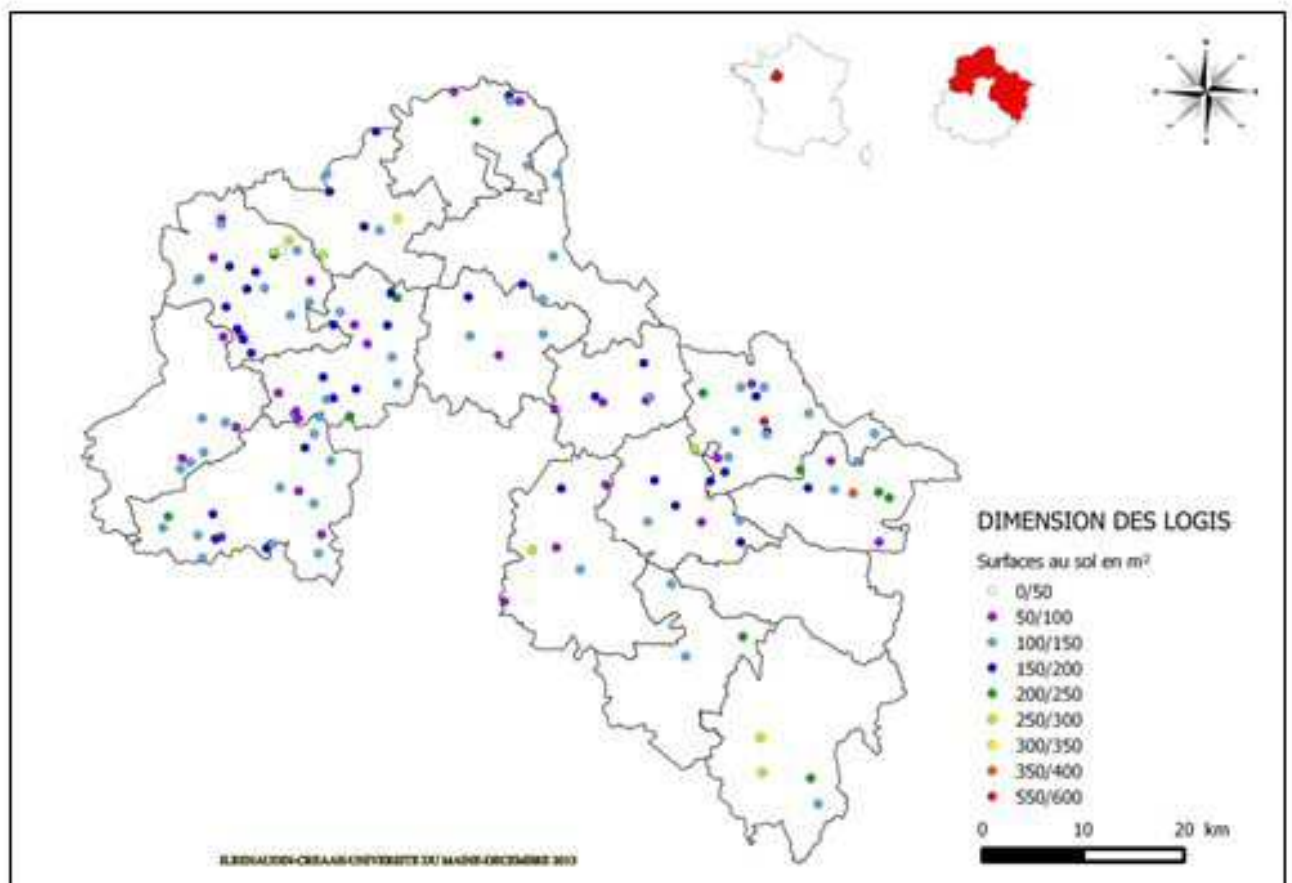


Figure 94 : Répartition géographique des logis selon leur surface au sol

La carte précédente (cf. fig. 94) montre de manière très claire que la plupart des logis les plus spacieux se trouvent dans le canton de Fresnay-sur-Sarthe dans l'ouest de la zone étudiée, mais encore plus dans les cantons de La Ferté-Bernard et de Saint-Calais dans l'est. Ce sont Le Château de La Ferté-Bernard<sup>1042</sup>, Couesmes à Ancinnes<sup>1043</sup> et Le Boille à Montmirail<sup>1044</sup>, qui sont les plus importants mais qui ne représentent que 2,15 % des sites ayant fait l'objet de mesures. Les plus petits logis se trouvent vers les cantons de Beaumont-sur-Sarthe, Conlie et Sillé-le-Guillaume dans le sud-ouest.

On peut donc penser que les seigneurs de la partie orientale de la zone étudiée ont plus de moyens que ceux de l'ouest à l'exception du canton de Fresnay-sur-Sarthe. Concernant les logis les plus spacieux, les familles détentrices sont effectivement assez aisées. Pour la Ferté-Bernard, nous avons déjà évoqué la puissance de la famille Bernard dans la partie consacrée au peuplement. Pierre de Craon, seigneur du lieu entre 1378 et 1392, est également très puissant, car proche du duc d'Anjou, puis du duc d'Orléans, frère de Charles VI. Suite aux méfaits de Pierre de Craon, la seigneurie de La Ferté-Bernard est saisie par le roi qui la donne à Louis d'Orléans son frère comme déjà évoqué dans la partie consacrée aux seigneurs. Á Couesmes, la famille de Couesmes est très puissante puisque Brisgaud, seigneur bâtisseur du logis dans sa forme du XIVe siècle, est notamment choisi par l'épouse de Louis de France, duc d'Anjou et comte du Maine, pour devenir capitaine de la ville du Mans. Charles de Couesmes, l'un des descendants de Brisgaud, remanie le logis au XVIe siècle, sans pourtant y vivre, car la famille de Couesmes loge alors au Grand-Lucé, seigneurie bien plus importante. Cette conservation d'anciens fiefs familiaux est relativement courante. Claude Mignot et Monique Chatenet<sup>1045</sup> indiquent pour les seigneuries bretonnes que « la possession de la terre restait source de considération sociale. C'est pourquoi les lignages anciens la gardaient jalousement, même quand elle n'apportait que de maigres profits et quand les droits qui y étaient attachés ne répondaient pas à ceux que l'on croit volontiers indissociables de la notion de seigneurie ». Enfin, Boille est détenu par une famille beaucoup moins prestigieuse, car issue de la bourgeoisie, mais il est intéressant de voir que cette couche de la société arrive à s'enrichir au point de pouvoir concurrencer les seigneurs nobles dans la construction de riches logis. Il en est d'ailleurs de même pour l'extraordinaire site de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>1046</sup>.

L'étude des différents plans et dimensions montre que beaucoup de logis comportent les mêmes caractéristiques au niveau de leur proportion, où une sorte de « plan type » est suivi, sauf bien sûr pour quelques exceptions. On peut penser que lorsque les logis sont plus importants, le niveau de richesse du seigneur l'est aussi. Ce fait peut également se retrouver dans la problématique des matériaux de constructions, qui peuvent être révélateurs du niveau de vie du détenteur, mais aussi de ses goûts.

---

<sup>1042</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>1043</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>1044</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Montmirail, Le Boille.

<sup>1045</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir en Bretagne...op.cit* p.41.

<sup>1046</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

## 1.2 Matériaux employés et construction

L'étude des matériaux utilisés, ainsi que les témoignages de constructions permettent d'avoir un autre regard sur la maison noble. Ainsi l'utilisation de telle ou telle matière peut donner des indices sur le niveau de richesse du seigneur ou sur son goût. Il s'agit également de voir si un même type de modèle est employé, où si au contraire les techniques diffèrent d'un lieu à un autre. Les ouvrages de Philibert de L'Orme et de Pierre de Crescens ont aussi été précieux pour la compréhension théorique des constructions au Moyen Âge. Ils ont pu combler un peu les lacunes archivistiques sur les techniques employées ainsi que sur l'organisation des chantiers.

Il semble que les constructions pouvaient être soumises à des règles bien précises. Les constructions d'éléments défensifs par exemple devaient être autorisées par le suzerain comme nous le verrons dans la partie consacrée à ce thème. Une fois l'autorisation fournie, l'ouverture du chantier pouvait alors être effectuée. Il était dirigé semble-t-il par un Maître-d'œuvre qui concevait et dirigeait la construction. Parfois, les travaux pouvaient être supervisés par le seigneur lui-même. Pour les ensembles les plus ostentatoires et pour les chapelles, il est possible que les détenteurs aient fait appel à des spécialistes. Ainsi Philibert de L'Orme dans son traité d'architecture<sup>1047</sup> conseille vivement à tout seigneur bâtisseur de faire appel à un architecte et prodigue également quelques précieux conseils : « Le sage entrepreneur ayant choisi & temps propre pour bastir, ainsi que nous dirons cy apres, consiera premierement ses forces & commoditez, puis quelle lignée & enfants il a, ou bien peuvent venir des siens, à fin que son entreprinse ne soit cause d'inimitiez entre eux apres sa mort & leur engendre dissensions & proces, preque tousiours accompagnez de ruine & destruction de maisons, au lieu de bonne amitié & paisible edification. S'il faict bastir par necessite de logis, ou pour donner plaisir à plus grand que luy, il fault qu'il considere, comme'ay dict, ses forces & la despense qu'il veult faire : semblablement qu'il regarde le temps qui peult advenir, le danger des guerres & sur tout qu'il pense que beaucoup de personnes parleront de luy & que par là on congnoistra son bon entendement & sil est digne d'entreprendre grandes charges. Il fault aussi que le seigneur qui pretend de bien bastir, ne face ruen comme nous avons dit, sans bon conseil, par plusieurs raisons pertinentes & entre autres, pour autant qu'il pourroit acquerir reputation d'estre leger, en quoy il feroit une tresgrande playe à son honneur. Il doit semblablement estre curieux d'entendre de l'Architecte son desseing & entreprinse, à fin que les œuvres ne se facent avec ignorance & aucunes faultes ne sy commettent car cela produict dommage & mocquerie trop cuisante... ».

Dans le cas où le seigneur décide de remanier son ancien logis, Philibert de l'Orme conseille une nouvelle foi de faire appel à un architecte : « Ayant chacun ainsi mesuré ses forces & considéré sagement ce qui luy pourroit advenir & pourquoy il veult bastir, il appellera un ou deux, ou plus, des experts Architectes du pays & leur monstrera le lieu auquel il veult edifier & pour son proufit ne leur donnera aucune subiection ne contrainte apres autres vieils bastimens : si ce n'estoit que quelque fois on les veult faire servir & sen ayder. Quoy faisant on congnoist le gentil esprit de l'Architecte, pour sçavoir bien accommoder le vieil bastiment avecques le nouveau, sous une telle grace & dexterite, que tous les membres de la maison sy puissent trouver bien à propos & sans aucune subiection... »<sup>1048</sup>.

---

<sup>1047</sup> DE L'ORME P., *Le premier tome de l'architecture...op.cit.* p. 8.

<sup>1048</sup> *Ibid.* p. 9.

Concernant les ouvriers travaillant sur le chantier pour le gros œuvre, il semble qu'ils étaient souvent originaires de la région. Concernant le choix des ouvriers, Philibert de L'Orme indique qu'« Il fault doncques estre bien advise & prudent pour se garder de tels inconvenients & donner pouvoir & liberté à l'Architecte de choisir les maistres maçons & ouvriers telz que bon luy semblera, afin qu'ils luy soient obeissants : autrement sils ne le reverent & ne veulent faire son commndement, l'œuvre ne se pourra iamais bien conduire & en adviendra grand dommage au seigneur... »<sup>1049</sup>. Il est fort probable qu'au niveau des délais, les travaux aient été de nombreuses fois interrompus et nous pouvons voir sur certains sites<sup>1050</sup> sans trop de problèmes, plusieurs phases de constructions. On peut penser que la multiplication des campagnes de constructions sont peut-être dues au manque d'argent au lendemain de la guerre de Cent Ans. D'autres sites, parfois très anciens connurent quelques remaniements afin de les adapter au goût du jour<sup>1051</sup>, cependant beaucoup de sites semblent avoir été réalisés en une seule et unique campagne de construction<sup>1052</sup>.

<sup>1049</sup> *Ibid.* p.11.

<sup>1050</sup> Nous trouvons dans ce cas, notamment La Coutoudière à Assé-le-Riboul, La Forêt à Assé-le-Riboul, Le Petit Parc à Courcival, La Paysanterie à Jauzé, Haut Eclair à Nogent-le-Bernard, Le Château de Bouloire, Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, Bures à Neuvy-en-Champagne, La Renaudière à Neuvy-en-Champagne, Valaubun à Ruillé-en-Champagne, Sévilly à Ste-Sabine-sur-Longève, Le Houx à St-Symphorien, La Fuie à Cherré, Planchette à Cormes, Le Château de La Ferté-Bernard, Serizay à Assé-le-Boisnes, L'Echenay à Assé-le-Boisne, Le Grand Mesnil à Assé-le-Boisne, Lévrigné à Assé-le-Boisne, Pré à Assé-le-Boisne, Le Jarrier à Montreuil-le-Chétif, La Touchette à Montreuil-le-Chétif, Bel Air à St-Léonard-des-Bois, Linthe à St-Léonard-des-Bois, La Bretonnière à St-Paul-le-Gaultier, Corbusin à Sougé-le-Ganelon, Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, Le Val à St-Rémy-du-Val, La Grande Mérie à Courgenard, Champ à Melleray, Le Boille à Montmirail, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, Le Château du Cogners, La Béchuère à St-Gervais-de-Vic, La Cour à St-Gervais-de-Vic, La Poterie à Bérus, Maridort à Bourg-le-Roi, Le Grand Chauvel à Cherisay, Cons à Fyé, Coulettte à Rouez-en-Champagne, Courgout à Rouez-en-Champagne, Fleuret à La Chapelle-St-Rémy, Chéronne à Tuffé, La Ramée à Tuffé, Le Château à Semur et La Quentinière à Valennes.

<sup>1051</sup> On y retrouve L'Épinay à St-Marceau, Bois Richard à Vivoin, Pendloup à St-Georges-su-Rosay, L'Habit à Domfront-en-Champagne, Vaulaard à Domfront-en-Champagne, Maigné à St-Ouen-de-Mimbré, St-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, La Cour à Vezot (logis du XIIIe siècle hors *corpus*), Buis à Saint-Célerin, Couesmes à Ancinnes, La Talvassière à Crissé, Cohardy à Rouez-en-Champagne et La Cour à Sceaux-sur-Huisne.

<sup>1052</sup> Moire La Haute à Piacé, La Jarrias à Ségrie, La Motte à Vernie, La Vacherie à Vernie, La Hollière à Bonnétable, La Roche à Bonnétable, Le Bordage à Briosne-les-Sables, Le Mortier à St-Georges-du-Rosay, La Cour à Coudrecieux, Les Loges à Coudrecieux, Sargilet à Volnay, Nouray à Bernay-en-Champagne, La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne, Les Haies à Degré, Le Grand Gagné à Domfront-en-Champagne, La Roselle à La Quinte, La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin, St-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin, Gouin à St-Symphorien, Le Mont Porcher à St-Symphorien, Le Tonsort à St-Symphorien, Le Ravoir à Tennie, La Ponjardière à Avezé, La Grande Porte à Cherré, Les Hayes Parenteaux à Cormes, Le Château de Dehault, L'Essay à La Ferté-Bernard, La Grande Beausserie à St-Aubin-des-Coudrais, La Cour à Souvigné-sur-Même, La Grande Roche à Souvigné-sur-Même, La Cordelière à Souvigné-sur-Même, Le Pressoir à Théligny, La Rosaie à Théligny, Le Rocher à Assé-le-Boisne, Corbon à Douillet-le-Joly, Moré à Douillet-le-Joly, Le Plessis-Breton à Douillet-le-Joly, Combre à Moitron-sur-Sarthe, Bernay à Montreuil-le-Chétif, Le Cormier à Montreuil-le-Chétif, Bois Après à St-Aubin-de-Locquenay, Les Ecurettes à St-Georges-le-Gaultier, Liévresault à St-Georges-le-Gaultier, les deux logis à St-Georges-le-Gaultier, Les Grandes Maisons à St-Léonard-des-Bois, Les Grands Prés à St-Ouen-de-Mimbré, La Chapelle à Sougé-le-Ganelon, Le Gué Ory à Sougé-le-Ganelon, Courpotain à Blèves, Le Coudray au Chenai, La Juissellerie à Lignièrès-la-Carelle, La Garenne à Roullée, Logis à Roullée, La Mare à Roullée, La Maison de Justice à Roullée, Maineuf à St-Rémy-des-Monts, Planche à St-Rémy-des-Monts, Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, Vaugermain à Dangeul, La Besnardière à Dissé-sous-Ballon, Le Pin à Lucé-sous-Ballon, Congé à Monhoudou, Le Logis à Thoigné, La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois, La Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois, Les Aulnays à Torcée-en-Vallée, Le Pavillon à Courgenard, La Pinellière à Greez-sur-Roc, La Corne à Lamnay, L'Étang à Lamnay, Les Grandes Pézeries à Melleray, Courtangis à St-Jean-des-Echelles, La Grande Malpougère à St-Jean-des-Echelles, Romigny à Bessé-sur-Braye, La Chevalerie à Ste-Cérotte, La Chapelle à Arçonnay, La Cour de Gesnes à Cherisay, Rabours à Cherisay, Puy Dodo à Fyé, Logis à Oisseau-le-Petit, Logis à Rouessé-Fontaine, Le Château de Saint-Paterne, St-Gilles à St-Paterne, Pommeray à Crissé, Salaines à Crissé, La Cour de Cordé à Mont-St-Jean, Le Baudray à Rouez-en-Champagne, La Brochère à Rouez-en-Champagne, Villiers à St-Rémy-de-Sillé, Le Domaine à Bouër, La Salle à Bouër, Le Cœur à St-Hilaire-le-Lierru, La Cour à St-Hilaire-le-Lierru, et Le Pavillon à Dollon.

L'étude sur le terrain des sites a permis d'avoir connaissance des matériaux utilisés dans les constructions. Déjà aux XIIIe-XIVe siècles, Pierre de Crescens<sup>1053</sup> dans son traité d'agronomie indiquait l'importance des matériaux employés et donnait également des conseils pour bâtir les logis : « Des matieres des maisons. Nous avons par devant fait mention des maisons et edifices. Si voulons faire consideration des matieres quelles il les fault aux murs et des merriens et quelles matieres il convient aux fondemens moistes et quelz aux aultres. Paladius dit que les fondemens doibvent estre fermes / fors et durables / et pource doibvent estre larges plus que les murs de demy pied de chascune part. Et se sen treuve argile ferme et forte / la quinte ou sixiesme partie de la haultesse de par-dessus terre sera deputeé aux fondemens. Et se la terre est plus mole et de plus grant haultesse soit arrazée iusques a ce quelle soit nette et sans suspeçon de fumer on treuve argile bonne et nette. Et se len nen treuve point si quiere sende dans la terre areneuse et pouldreuse / que quant on la prent en la main gresille ung peu elle est bonne et prouffitable aux feures. Item se on la met en drap blanc ou toille blanche et elle ny fait point de tache et ny laisse point dordure elle est tresbonne / mais se le gravois naura este mol et flexible de fleuve : aincoys soit not et bon len le prendra... ».

Comme évoqué précédemment, les ouvriers étaient souvent des gens du pays. La même logique a donc normalement été suivie pour les matériaux de construction. Ceci devait d'ailleurs avoir une incidence sur le lieu d'implantation, car Charles Estienne indiquait qu'il fallait bâtir près des : « lieux montaigneux qui produisent aussi communément les pierres...cela vous pourra servir à voz clostures, tant de parc que des vignes et autres commoditez, sans le proffit qu'en pourrez faire à la vente du moëllon et pierre d'appareil »<sup>1054</sup>.

Élisabeth Desvaux-Marteville explique d'ailleurs dans son étude que le rayon d'approvisionnement tant en pierre qu'en bois ne devait pas excéder une lieue et coïncidait avec celui du domaine exploité<sup>1055</sup>. Gérard Giuliano, fait également le même constat pour les maisons fortes de l'est de La France entre les vallées de la Moselle et de la Seille : « Toutes les maisons fortes sont construites en pierre locale, surtout en calcaire marneux de couleur bleutée »<sup>1056</sup>. Enfin, Hervé Mouillebouche indique pour La Bourgogne, que le caractère régional provient des matériaux employés<sup>1057</sup>.

Au XVe siècle, l'utilisation de la pierre s'est généralisée, mais il s'agit d'un fait encore récent. En effet, ce phénomène s'était amorcé aux XIIe-XIVe siècles<sup>1058</sup>. Les murs sont en général constitués en blocage de moëllon de pierre, c'est-à-dire que les pierres mises en œuvre ont été simplement ébousinées (suppression de la surface tendre), ou équarries.

<sup>1053</sup> DE CRESCENS P., *Le Livre des prouffitz champrestres et ruraux, touchant le labour des champs, vignes et jardins, pour faire puy, fontaines, citernes, maisons et aultres edifices, lequel a esté extraict du jardin de santé du grant propriétaire de Virgile et de plusieurs aultres docteurs auctentiques, et fut jadis. 1521 (édition de). 15 juin. Exemple conservé à la BNF. Premier livre chapitre X feuillet 7.*

<sup>1054</sup> ESTIENNE C., *L'agriculture et maison rustique de Monsieur Charles Estienne en laquelle est contenu tout ce qui peut estre requis pour bastir maison champrestre, nourrir et medeciner bestail et volaille...*, J. du Puis, Paris, 1564, p. 4. / DESVAUX-MARTEVILLE E., « Les manoirs... », *op. cit.* p. 367.

<sup>1055</sup> DESVAUX-MARTEVILLE E., *Manoirs...op. cit.* p. 11 / DESVAUX-MARTEVILLE E., « Les manoirs du Perche », *Manorial Domestic Buildings in England and Northern France*, The Society of Antiquaries of London, London, 1993, p.141-157, (p. 152).

<sup>1056</sup> GIULIANO G., *Habitats princiers et seigneuriaux en Lorraine médiévale*, Recueil d'articles, Presse universitaire de Nancy, Nancy, 2009, p. 201.

<sup>1057</sup> MOUILLEBOUCHE H., *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XIIIe au XVIe siècle*, Editions Universitaires de Dijon, collection Sociétés, Dijon, 2002, p. 90.

<sup>1058</sup> BETIN A. / GREGOIRE P., *Les manoirs dans la Sarthe...op.cit.* p. 25.

Les pierres utilisées sont en général du silex, du calcaire ou du grès ferrifère. Nous avons d'ailleurs évoqué les régions où elles furent extraites dans la partie consacrée à la géologie dans la première partie de cette étude. L'appareil est en général irrégulier, car les éléments sont de grosseur variable et de formes irrégulières. Puis la pose des pierres se fait à l'aide d'un mortier qui permet de les lier entre elles. Afin de le constituer, les ouvriers utilisaient du sable et de la chaux grasse. L'utilisation des moellons de pierre (il s'agit de petites pierres non taillées) est largement utilisée dans la construction des logis étudiés. La quasi-totalité des logis de ce *corpus* a été bâtie selon cette technique.

Philibert de L'Orme<sup>1059</sup> évoque d'ailleurs dans son traité d'architecture la meilleure manière qu'il soit pour choisir ses moellons : « Quant aux pierres de moillon pour construire murailles, ou faire fondements & maçonnerie hors terre, on les prend volontiers au dessus des carrieres, qui sont descubertes premier que trouver la pierre à faire taille. Car plus on va fouillant ou creusant au bas desdictes carrieres, on les trouve meilleures : de sorte que le meilleur moillon est celuy qui est le plus dur, plus pesant, plus aspre, & se rencontre le plus plat, & de hauteur raisonnable... ».

Philibert de L'Orme<sup>1060</sup> évoque également le problème de la chaux et du mortier : « Quant à la pierre qu'il faut avoir pour faire la chaux, ie dy que la meilleure est la plus dure, car la chaux sen trouve plus grasse & glutineuse... » [...] « Outre ce il convient cognoistre que aucuns sables sont tresbons & propres pour les murailles hors de terre, les autres pour les fondements, autres pour faire les enduits, & autres pour faire le cyment, ou pour sen servir comme de vray cyment, ainsi que pourcelane, qui est un sable noir, duquel lon use à Rome 1 a la nature d'un vray cyment ».

Certains sites laissent voir aujourd'hui ces moellons de pierres comme on peut le constater sur les images suivantes (cf.fig. 95et 96).



**Figure 95 : Moellons de pierres à La Grande Mérie à Courgenard**



**Figure 96 : Moellons de pierres à Buis à Saint-Célerin**

L'ensemble était ensuite recouvert d'un enduit projeté à la truelle, qui permettait de protéger le bâtiment. La couleur de cet enduit correspondait à celle du sable utilisé. Bien souvent les enduits originels ont disparu, mais nous pouvons encore les voir en certains endroits comme sur les exemples suivants (cf.fig. 97 et 98).

<sup>1059</sup>DE L'ORME P., Le premier tome de l'architecture..., *op.cit.* p. 26.

<sup>1060</sup>*Ibid.* p. 27.



**Figure 97 : Enduit à La Brochère à Rouez-en-Champagne**



**Figure 98 : Enduit à Verdigné à Avesnes-en-Saosnois**

Caractéristique de La Vallée de La Loire, mais aussi de La Vallée du Loir, la pierre de tuffeau est largement utilisée dans les constructions de ces régions. La zone étudiée dans le cadre de la thèse est très proche du Loir. Ainsi, nous avons pu relever deux sites bâtis en pierre de taille de tuffeau. Ces deux sites (Courtanvaux et Romigny) se situent à Bessé-sur-Braye<sup>1061</sup> (cf.fig. 99 et 100), commune proche des carrières où sont extraites ces pierres.



**Figure 99 : Pierre de tuffeau à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye**



**Figure 100 : Pierre de tuffeau à Romigny à Bessé-sur-Braye**

Enfin, pour terminer avec la notion d'appareillage, l'un des sites répertoriés est tout à fait différent du reste de l'ensemble, car il est entièrement bâti en briques<sup>1062</sup>. Datable de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, Le Château de Cogners<sup>1063</sup> est orné d'un appareillage dont la disposition forme un décor avec ses briques noires disposées en losange autour de briques rouges (cf.fig. 101 à 103).

<sup>1061</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux et Romigny.

<sup>1062</sup> Pour la région du Perche, Élisabeth Desvaux-Marteville n'a trouvé qu'un exemple de logis en brique : DESVAUX-MARTEVILLE E., « Les manoirs...*op.cit.*p.152 : « La brique n'apparaît que vers le nord ; le seul spécimen d'utilisation de ce matériau que nous connaissons est celui de La Ventrouse ».

<sup>1063</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.



S'il s'agit de l'unique exemple de cette étude, ce type de décor se trouve dans d'autres châteaux d'importance. Thierry Crépin-Leblon<sup>1064</sup> indique à propos des châteaux de la fin du XVe siècle que ce choix permet au seigneur d'être bien visible dans la hiérarchie nobiliaire, puisque son logis exprime ainsi sa richesse. Un tel décor a très certainement été coûteux.

Il cite notamment pour exemple, Louis XII qui fit le choix d'un appareillage de briques et pierres avec des motifs en briques vernissées pour son château à Blois et qu'il en est de même pour Anne de France à Gien. Un appareillage identique à celui de Cogners est aussi visible au château de Chamerolles, bâti au début du XVIe siècle à la lisière de la forêt d'Orléans. Ce site a la particularité de conserver des traces de polychromie. Jacques Moulin<sup>1065</sup> a signalé que les couleurs naturelles des briques de ce site ont été rehaussées de peinture de même couleur leur donnant un aspect plus vif. Le château de Carrouges dans l'Orne, datant du XVe siècle, présente également les mêmes caractéristiques. Il n'est pas évident de voir si tel est le cas à Cogners, mais il serait très intéressant d'étudier plus en détail les façades pour en être certain. Selon Jacques Moulin, une telle pratique n'était pas exceptionnelle.

Il mentionne d'ailleurs un contrat datant de 1546, où les maçons Pierre Desisles et Jacques Danvin sont chargés de « faire les enduyctz audict pan de mur [...] et le rougir en fasson de briques et tirer les jointctz comme ceulx de ladicte chapelle » au château de Montceaux-lès-Meaux<sup>1066</sup>.



Figure 101 : Château du Cogners



Figure 102 : Château du Cogners

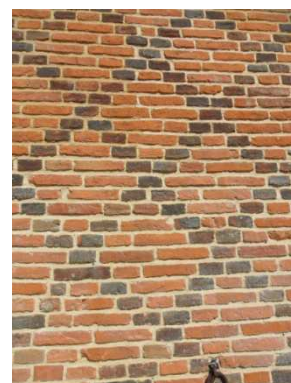


Figure 103 : Château du Cogners

À l'étude des dépendances du Château de Cogners, et plus particulièrement du pavillon, dit de « Gabrielle d'Estrée », nous pouvons supposer que le coût d'un appareillage en brique devait être important à la fin du XVIe siècle, car nous avons pu observer que la façade principale a été réalisée en briques (cf.fig.104), alors que la façade arrière et les pignons ont été réalisés en moellons de pierres (cf.fig.105).

<sup>1064</sup> CREPIN-LEBLOND T., « Le château et ses jardins », dans BRESCH-BAUTIER G., CREPIN-LEBLOND T., TABURET-DELAHAYE E., *France 1500, entre Moyen Age et Renaissance*, catalogue de l'exposition, RMN, Paris, 2010, p. 69.

<sup>1065</sup> MOULIN J., « Quand les châteaux étaient peints », Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles [En ligne], 2002, mise en ligne le 05 juin 2007 : <http://crcv.revues.org/1962>

<sup>1066</sup> *Ibid...* : GRODECKI C. (éd.), *Histoire de l'art au XVIe siècle*, Paris, Archives nationales, 1985-1986, t.1, p. 122.



**Figure 104 : Façade avant du pavillon au château du Cogners**



**Figure 105 : Façade arrière du pavillon au château du Cogners**

Nous trouvons également la présence de briques sur les souches de cheminées, comme le montre les exemples suivants (cf.fig. 106 et 107), mais leur étude reste difficile, car les toitures et les éléments qui les agrémentent ont très souvent été remaniés, donc peu de souches semblent être d'origine. Une souche très originale est visible sur le site de Planchette à Cormes<sup>1067</sup> (cf.fig. 106).



**Figure 106 : Souche de cheminée à Planchette à Cormes**



**Figure 107 : Souches des cheminées de L'Échenay à Assé-le-Boisne**

Des matériaux d'une certaine diversité, peuvent également être relevés au niveau des rampants de toiture, dont certains exemples servent d'illustration (cf.fig. 108 et 109) mais aussi et surtout au niveau des encadrements des ouvertures (cf.fig. 110). Ainsi beaucoup d'éléments sculptés (que nous verrons dans la partie consacrée aux ornements) et notamment les rampants de toitures sont réalisés en pierre calcaire, beaucoup plus facile à travailler. Concernant les ouvertures, la plupart de celles-ci sont moulurées et donc par conséquent réalisées également en pierres calcaires, ou tuffeau dans la région où celui-ci est extrait. Le calcaire est une roche sédimentaire contenant du carbone de calcium.

<sup>1067</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune du Cormes, Planchette.

Jean-Marie Pérouse de Montclos, indique dans son dictionnaire de l'architecture<sup>1068</sup> qu'il s'agit de la roche la plus répandue dans la construction. Nous avons en effet trouvé un grand nombre de logis comportant des ouvertures en calcaire.



**Figure 108 : Rampants au Château de Bouloire**



**Figure 109 : Détail de rampant à L'Etang à Lamnay**



**Figure 110 : Ouverture à Lévrigné à Assé-le-Boisne**

Il n'est pas rare non plus de trouver des encadrements d'ouverture en grès roussard, comme le montrent les illustrations suivantes (cf.fig. 111 à 113), dans la région où ce dernier est extrait, c'est-à-dire dans les cantons de Beaumont-sur-Sarthe et de Fresnay-sur-Sarthe<sup>1069</sup>.

<sup>1068</sup> PEROUSE DE MONTCLOS J-M., *Principes d'analyse scientifique, Architecture, description et vocabulaire méthodiques*, Editions du Patrimoine, Centre des Monuments nationaux, Paris, 2011, p. 94.

<sup>1069</sup> Cela concerne les sites de La Blutière et La Coutoudière à Assé-le-Riboul, Le Vieux Château à Juillé, Préaudin à Maresché, La Babièrre et Moire-la-Haute à Piacé, L'Épinay à Saint-Marceau, La Jarrias à Ségrie, La Fuie, La Motte et La Vacherie à Vernie, Bois Richard à Vivoin, Le Logis à Vivoin, Les Bois à Tresson, Les Haies à Degré, Le Grand Gagné à Domfront-en-Champagne, Vaulahard à Domfront-en-Champagne, La Corbinière, Saint-Denis-des-Eaux et Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève, L'Echenay, Le Grand Mesnil, Lévrigné et Le Rocher à Assé-le-Boisne, Corbon, Moré et Le Plessis Breton à Douillet-le-Joly, Bernay, Le Cormier, Le Jarrier, Le Logis et La Touchette à Montreuil-le-Chétif, Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay, Les Ecurettes, Liévresault, et les deux logis à Saint-Georges-le-Gaultier, Bel Air, Les Grandes Maisons et Linthe à Saint-Léonard-des-Bois, Maigné et Les Grands Prés à Saint-Ouen-de-Mimbré, La Bretonnière à Saint-Paul-le-Gaultier, La Chapelle, Corbusin et Le Gué Ory à Sougé-le-Ganelon, La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois, Buis à Saint-Célerin, La Chevalerie à Sainte-Cérotte, La Poterie à Bérus, Salaines et La Talvassière à Crissé, La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean, et Villiers à Saint-Rémy-de-Sillé.



**Figure 111 : Logis à Saint-Georges-le-Gaultier**



**Figure 112 : Vaulahard à Domfront-en-Champagne**



**Figure 113 : Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin**

Un autre type de construction a également été relevé. Il s'agit des logis en pans de bois. Si ces derniers sont très fréquents en Normandie, mais aussi dans le cœur des villes, ils restent relativement rares dans la région étudiée<sup>1070</sup>. Nous avons ainsi relevé quatre sites concernés par ce mode de construction que sont La Boire à Roullée<sup>1071</sup>(cf.fig. 114), Le Bordage à Briosne-les-Sables<sup>1072</sup>, Le Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru<sup>1073</sup>et Romigny à Bessé-sur-Braye<sup>1074</sup>(cf.fig. 115). Il semble que ce mode de construction soit antérieur au XVe siècle. Nous pouvons supposer que ce type de construction beaucoup moins coûteux, pouvait être une solution d'attente pendant la période de reconstruction. Une fois le capital reconstitué, les seigneurs ont pu reconstruire certaines parties du logis en pierre.

Frédéric Guibal, Michael Jones et Gwyn Meirion-Jones<sup>1075</sup> ont d'ailleurs montré que les constructions à pans de bois sont moins présentes en Bretagne à la fin du Moyen Âge : « L'actuelle répartition de ces structures à pans de bois paraît montrer que cette tradition, autrefois donc fort répandue dans la région, a reculé depuis plusieurs siècles. Les raisons de ce recul ne sont pas difficiles à comprendre. Le bois, quand il est exposé aux intempéries, est en effet sujet au pourrissement et se dégrade à une vitesse sans comparaison avec une construction en pierre. De plus, l'assemblage même des pans de bois est tel que, lorsque le bois a pourri, il est souvent plus facile et plus économique de l'extraire et de le remplacer par une maçonnerie ».

<sup>1070</sup> Pour la région du Perche, Élisabeth Desvaux-Marteville n'a trouvé qu'un exemple de logis avec colombages : DESVAUX-MARTEVILLE E., « Les manoirs...*op.cit.*p.152 : « De même l'utilisation de colombage pour les parois extérieures n'est attestée qu'à L'Épinay en Saint-Hilaire-sur-Erre ».

<sup>1071</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de Roullée, La Boire.

<sup>1072</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune du Briosne-les-Sables, Le Bordage.

<sup>1073</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, Le Logis de Coeur.

<sup>1074</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Bessé-sur-Braye, Romigny.

<sup>1075</sup> GUIBAL F., JONES M. / MEIRION-JONES G., «La résidence noble en Bretagne XIe-XVIe siècle, salle, chambres et tours», *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES G. (dir.), Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2013, p. 133-178, (p. 155).



**Figure 114 : La Boire à Roullée**



**Figure 115 : Romigny à Bessé-sur-Braye**

Dans les constructions les plus anciennes, il arrive que l'on trouve la présence de contreforts. Il s'agit de massifs de maçonnerie placé en saillie sur le mur. Ces éléments permettent d'utiliser la masse inerte de la pierre pour assurer la stabilité de l'édifice. Ils sont visibles sur seize sites<sup>1076</sup>, comme le montrent les quatre illustrations suivantes (cf.fig. 116 à 119).



**Figure 116 : Maigné à Saint-Ouen-de-Mimbré**



**Figure 117 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte**



**Figure 118 : La Cour à Vezot**



**Figure 119 : La Derouinière à La Ferté-Bernard**

Si la plupart du temps, un contrefort apparaît de manière ponctuelle, certains sites comme L'Échenay à Assé-le-Boisne<sup>1077</sup> (cf.fig. 309) et Combre à Moitron-sur-Sarthe<sup>1078</sup> (cf.fig. 80), comportent sur l'un de leurs murs une succession de contreforts renforçant de manière efficace la paroi.

<sup>1076</sup> Bois Richard à Vivoin, Vaulahard à Domfront-en-Champagne, L'Échenay à Assé-le-Boisne, Panné à Cormes, à La Derouinière à La Ferté-Bernard, à Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, à Combre à Moitron-sur-Sarthe, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, à Cohardy à Rouez-en-Champagne, à Maigné à Saint-Ouen-de-Mimbré, à La Chevalerie à Sainte-Cérotte (sur l'ancien logis), à La Cour à Vezot (logis du XIII<sup>e</sup> siècle hors *corpus*), La Cour à Sceaux-sur-Huisne, ainsi que sur la tour servant de charrier au Château de Dehault. A Maigné, les contreforts sont très puissants en leur base, ce qui peut indiquer que le logis eut une élévation bien plus importante lors de sa construction et que le bâtiment a donc souffert de remaniements. Il en est d'ailleurs sans doute de même à La Chevalerie à Sainte-Cérotte.

<sup>1077</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, L'Échenay.

<sup>1078</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Moitron-sur-Sarthe, Combre.

Toujours concernant les procédés de construction, il est également fréquent de voir la présence d'arcs de décharge, qui sont des arcs bandés permettant de soulager des parties sous-jacentes d'un mur. On en trouve d'ailleurs aussi bien au-dessus des ouvertures (cf.fig. 120), que sur les hottes de cheminées (cf.fig. 121 et 122). On les trouve donc aussi bien à l'extérieur, qu'à l'intérieur des logis.



**Figure 120 : Porte intérieure à La Chapelle à Arçonnay**



**Figure 121 : Nouray à Bernay-en-Champagne**



**Figure 122 : Château de Bouloire**

Enfin pour terminer avec les matériaux de construction que nous trouvons à l'extérieur des logis, nous allons évoquer les matériaux de couvertures. Ces éléments sont difficiles à étudier, car les toitures ont très souvent été refaites. Il existe deux grands types de matériaux qui sont les tuiles et les ardoises.

La tuile, produite localement, était donc beaucoup moins coûteuse que l'ardoise. Les tuiles proviennent des plaquettes rectangulaires de marne cuite, aux couleurs variant du rouge clair au marron. Elles étaient posées à recouvrement. L'ardoise est une plaque de roche schisteuse, posée à recouvrement. Elle est généralement taillée en rectangle et posée parallèlement à la pente du toit. Son emploi connaît une croissance régulière au cours de la seconde moitié du XVe siècle. Les ardoises couvrant les maisons étudiées devaient provenir des carrières angevines qui sont assez réputées.

Les autres matériaux de couverture, tels le chaume ou les bardeaux, sont absents de l'architecture des logis étudiés, ainsi que des sources, excepté pour la fuie de La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne<sup>1079</sup>, où se trouve du chaume à l'intérieur.

Concernant l'intérieur des maisons, certains des logis étudiés n'ont pas encore fait l'objet de restaurations (certains sont également en cours de restauration) et nous avons pu les observer dans un état quasi originel<sup>1080</sup>. Ce qui est très enrichissant pour comprendre des modes de construction.

Ainsi à La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois<sup>1081</sup>, le logis non habité présente un intérieur n'ayant pas évolué depuis le XVIe siècle. Ainsi nous avons pu y voir la manière dont est réalisé le plancher comme le montre la photographie suivante (cf.fig. 123).

<sup>1079</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Bernay-en-Champagne, La Roche Tabary.

<sup>1080</sup> Couesmes à Ancinnes, La Forêt à Assé-le-Riboul, La Salle à Bouër, au Château de Bouloire, La Grande Maison à Briosnes-les-Sables, Rabourg à Cherisay, Courteil à Coulombiers, Le Bignon à Degré, L'Habit à Domfront-en-Champagne, Corbon à Douillet-le-Joly, Cons à Fyé, au Vieux Château à Juillé, Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, au Château de Louvigny, Les Grandes Pézeries à Melleray, La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois, Le Jarrier à Montreuil-le-Chétif, Courgoult à Rouez-en-Champagne, Buis à Saint-Célerin, Pendloup à Saint-Georges-du-Rosay, La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru, La Chevalerie à Sainte-Cérotte, Chéronne à Tuffé et La Ramée à Tuffé.

<sup>1081</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Montfort-le-Gesnois, La Bondonnière.

Ainsi de petites lattes de bois sont liées entre elles avec du torchis. Un trou dans le plancher laisse voir l'étage inférieur, mais les matériaux employés sont bien visibles. Il en est d'ailleurs de même pour les parois intérieures. Il est facile d'y voir les cloisons constituées de pans de bois, remplies de torchis, qui étaient ensuite recouvertes d'un enduit à la chaux blanche (cf.fig. 124). Les enduits actuellement très endommagés, laissent voir le torchis et les pans de bois.



**Figure 123 : Plancher de l'étage à La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois**



**Figure 124 : Cloisons à La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois**

Un même constat peut-être également fait concernant le plafond. L'étude de certaines cloisons ont pu également laisser voir la constitution même du torchis, les morceaux de pailles dépassant de la préparation en terre (cf.fig. 125 et 126).



**Figure 125 : Plafond à La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois**



**Figure 126 : Rabourg à Cherisay, détail du torchis**

En effet, la terre servait de matériau de construction. Celle-ci servait pour la fabrication du torchis, disposé entre les poteaux de remplissage de bois, des cloisons et du plafond (cf.fig. 128 et 130). On le retrouve aussi sur les façades des logis à pans de bois. Afin de pouvoir fabriquer ce torchis, l'on mélangeait la terre à de la paille. Le pisé était alors enroulé autour de lattes fixées entre les poutres puis enduit de chaux blanche. Il servait aussi à isoler le comble de la toiture.

Le mauvais état de certaines des cloisons des logis visités a permis d'observer la manière dont étaient agencées les lattes de bois. Nous avons donc pu observer que ces dernières se trouvaient prises entre deux amas de terre séchées mélangés à du foin formant le torchis (cf.fig. 129).



**Figure 127 : Château de Bouloire**



**Figure 128 : Détail de cloison à La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois**



**Figure 129 : La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru**

Comme il vient de l'être évoqué, les cloisons et murs étaient recouverts de chaux, comme on peut le voir sur les deux illustrations suivantes (cf.fig. 130 et 131). Un chapitre est d'ailleurs consacré à ce thème dans l'ouvrage de Pierre de Crescens<sup>1082</sup> qui explique comment la réaliser : « La chaux nous la faisons en cysant pierres et durs cailloux et blans deaue courant en deux pars de gravois / len met une part de chaulx et qui en blason deaue courant adioustera la tierce partie de pouldres de tuy les il donnera tresserme cyment et tresbon. Et se len met chaulx et sablon autant de lung comme de lautre ce fera tresfort cyment et nen doit on point maisonner en temps de gelee : pource que quant le chault viendroit il se de sioing droit et dissouldroit. Du moys de novembre quant la lune descroist le mesrien est lors bon a abatre et tailler : pource que lors par le temps dautongne que est passe et par laage de la lune et le froit present de lair lhumeur sensuyt avec la chaleur naturelle de larbre par dedans les racines de dedans le ventre de la terre qui est chault pour lors / mais les arbres que len voudra abatre il est bon de les couper lors iusques a la moelle et puis les laisser ung peu de temps en estant affin que se il y a encore aucune humeur en estant affin que se il y a encore aucune humeur es veines quelle desqueuve par la coupure... ».



**Figure 130 : La Salle à Bouër**



**Figure 131 : Bures à Neuvy-en-Champagne**

<sup>1082</sup>DE CRESCENS P., *Le Livre des prouffitz champestres...op.cit.* Premier livre chapitre X feuillet 7.



L'intérieur du logis laisse voir également l'utilisation de différentes pierres selon la région où se trouve implanté le logis. Ainsi, la cheminée, élément de prestige de la maison, est réalisée dans ce type de matériaux. On y retrouve l'utilisation de grès, de pierres calcaires, de grès roussard et de moellons de pierres (cf.fig. 132 à 135).



**Figure 132 : La Chapelle à Arçonnay**



**Figure 133 : Le Grand Mesnil à Assé-le-Boisne**



**Figure 134 : La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin**



**Figure 135 : Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet**

L'escalier représente un autre aménagement dans le logis pouvant être constitué en pierre. Nous y retrouvons également l'utilisation de grès, de pierres calcaires, et de grès roussard (cf.fig. 136 à 138). Certains escaliers peuvent être également bâtis à partir de deux matériaux différents à savoir la pierre et le bois (cf.fig. 139).



**Figure 136 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne**



**Figure 137 : Chéronne à Tuffé**



**Figure 138 : Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin**



**Figure 139 : La Ramée à Tuffé**

La liste des matériaux du logis serait incomplète si l'on ne mentionnait pas la présence du bois, qui est un élément incontournable. On le retrouve essentiellement dans la charpente, mais aussi dans les murs de refend sous forme de poteaux de remplissages.

Il sert également pour fabriquer les poutres et certains escaliers en vis. Pierre de Crescens<sup>1083</sup> aborde d'ailleurs ce point dans son ouvrage en parlant de la sélection des bois pour la construction : « Le boys, pour les edifices sont tresbons qui sont taillez et coupeez en novembre ou en decembre et par especial se on les trenche premierement outre la mouelle et les laisse len par aucuns iours tous droitz sur la racine. Leulx qui sont prins en montaignes au regard de midy sont tresbons et de grant duree ». Philibert de l'Orme<sup>1084</sup>, donne également quelques précisions concernant ce point dans son traité d'architecture : « En entrant dans la Forest, ne fault aller du costé d'Occident, car de ceste part le bois y est le pire, & se trouve communément tortu, comme abortif, subiect à rompre, à s'écahuffer, à iarsures, à porter plus d'Aulbours que les autres, & plutost estre gasté & pourry que celuy qui est pris es parties de Midy, Orient & Septentrion ». Ainsi, quelques exemples de charpentes (cf.fig. 140 à 142) sont restitués ici :



**Figure 140 : La Forêt à Assé-le-Riboul**



**Figure 141 : Moré à Douillet-le-Joly**



**Figure 142 : Château de Bouloire**

Nous trouvons également un très grand nombre de poutres et de poteaux de soutien comme le montrent les photographies suivantes (cf.fig. 143 à 146) :



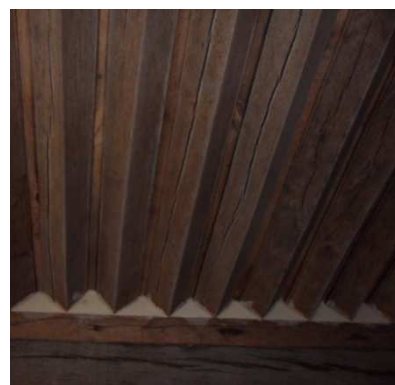
**Figure 143 : Logis à Roullée**



**Figure 144 : Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin**



**Figure 145 : La Cour à Souvigné-sur-Même**



**Figure 146 : La Ramée à Tuffé**

<sup>1083</sup> DE CRESCENS P., *Le Livre des prouffitz champestres...*, op.cit. Livre 11, chapitre VIII, feuillet LXXVII.

<sup>1084</sup> DE L'ORME P., *Nouvelles inventions pour bien bastir a petits fraiz, trouvees n'agueres par Philibert de L'orme Lyonnais, Architecte, Conseiller & Aulmonier ordinaire du feu Roy Henry & Abbé de S. Eloy lez Noyon*, Imprimerie Frederic Morel, Paris, 1561, p. 2. Ouvrage conservé à la Bibliothèque des Arts Décoratifs à Paris.

Sur les photographies précédentes, deux cas particuliers sont donnés en exemple. En effet, il est assez rare dans cette étude de trouver un plafond et ses poutres entièrement réalisés en bois, comme on peut le voir à La Cour à Souvigné-sur-Même<sup>1085</sup> (cf.fig. 145). Il s'agit du seul site comportant cette caractéristique. Enfin, le second exemple concernant le site de La Ramée à Tuffé<sup>1086</sup>, présente l'unique exemple de plafond composé de demi-solives sur l'arête se trouvant dans la grande salle du logis (cf.fig.146). Jean-Marie Pérouse de Montclos, mentionne un autre exemple de ce type de plafond que l'on peut voir à La Bastie d'Urfé, qui fut réaménagée par Claude d'Urfé, personnage proche de François Ier et d'Henri II. Jean-Marie Pérouse de Montclos<sup>1087</sup> ajoute que l'emploi de telles solives est « exceptionnel ».

Outre ces éléments, nous trouvons également un certain nombre de portes (cf.fig. 147), volets (cf.fig. 148), cloisons (cf.fig.149) et portes de placards (cf.fig. 150), réalisés en bois, dont les exemples suivants sont le plus beaux.



**Figure 147 : Le Domaine à Bouër**



**Figure 148 : L'Etang à Lamnay**

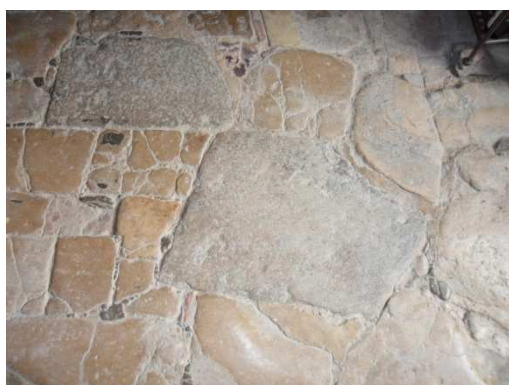


**Figure 149 : Logis à Vivoin**



**Figure 150 : La Grande Roche à Souvigné-sur-Même**

Enfin, le bois se trouve également dans certains escaliers, sur lesquels nous reviendrons dans la partie consacrée à ce sujet. Les sols peuvent aussi comporter différents matériaux que sont les dalles (cf.fig.151) ou pierres (cf.fig.152), mais aussi des pavages en terre cuite. Les dalles et pierres se font très rares et ne concernent que quelques sites, alors que les pavés de terre cuite, sont les éléments les plus courants.



**Figure 151 : Dallage à Serizay à Assé-le-Boisne**



**Figure 152 : Pavage en pierre à La Grande Mérie à Courgenard**

<sup>1085</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Souvigné-sur-Même, La Cour.

<sup>1086</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, La Ramée.

<sup>1087</sup> PEROUSE DE MONTCLOS J-M., *Les châteaux du Val de Loire*, Éditions du Patrimoine, Paris, 2011, p. 79.

Les pavés sont en général de couleur rouge, mais leurs tons peuvent varier selon la cuisson, ce qui donne un effet décoratif. Le site de Valaubun à Ruillé-en-Champagne<sup>1088</sup> (cf.fig.154) est assez original, car des pavés de couleur très sombre y sont visibles et s'insèrent entre des pavés rouges. Le décor du sol peut également résulter de la disposition des pavés, comme on peut le voir dans le pavillon dit de « Gabrielle d'Estrée » au Château du Cogners<sup>1089</sup> où ils sont placés en diagonale (cf.fig.153).



**Figure 153 : Château du Cogners, pavillon Gabrielle d'Estrée**



**Figure 154 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne**

Comme déjà évoqué, les pavés devaient être fabriqués sur place. La photographie suivante montre bien la composition de l'un de ces pavés (cf.fig. 155). Une fois fabriqués, les pavés devaient sans doute sécher dans la cour. Il arrive ainsi que nous y retrouvions des empreintes d'animaux (cf.fig. 156). Ils ne sont pas en général mis de côté car il est dit que cela était de bon augure pour la maison.



**Figure 155 : Pavé à Coulettre à Rouez-en-Champagne**



**Figure 156 : Empreinte de chien à L'Épinay à Saint-Marceau**

<sup>1088</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, Valaubun.

<sup>1089</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.

Il arrive également, que certains de ces pavés comportent des poinçons (cf.fig. 157), mais aussi des décors, comme notamment celui de la fleur de lys (cf.fig. 158), qui étaient réalisés au moment de la fabrication. Nous reviendrons sur la signification de ces décors, dans le dernier chapitre de cette étude.



**Figure 157 : Pavés à Coulette à Rouez-en-Champagne**



**Figure 158 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte**

La terre cuite pouvait également entrer dans la composition des briques, qui servaient de corps de chauffe, pour les fours à pains (cf.fig. 159), et les contrecœurs de cheminée (cf.fig.160 et 161).



**Figure 159 : La Grande Mérie à Courgenard**



**Figure 160 : Bernay à Montreuil-le-Chétif**



**Figure 161 : Château de La Ferté-Bernard**

Enfin, la présence de quelques vitraux, représente la dernière matière trouvée dans les logis nobles de la région. Ces éléments restent rares et devaient très sans doute être très coûteux. On trouve leur mention dans le traité d'architecture de Philibert de L'Orme<sup>1090</sup> : « Il faut que l'architecte face encores ce service au seigneur, de faire un devis pour toutes les vitres qui seront necessaires en tout le bastiment, soit de voirre blanc, ou voirre peinct, ou en façon d'émail, comme sont les vitres que i'ay fait faire au chasteau d'Annet, qui ont esté des premieres veuës en France pour email blanc[...] D'avantage il donnera la façon & la grosseur du plomb lié, avecques tant de verges de fer & barres qui y pourront entrer, selon la grandeur des fenestres. Il faut bien specifier toutes ces choses, à fin que le seigneur ne soit trompé par les artisans & ouvriers».

<sup>1090</sup>DE L'ORME P., *Le premier tome de l'architecture...*, op.cit.p. 30.

Seuls deux exemples ont été trouvés dans notre étude et se trouvent à Valaubun à Ruillé-en-Champagne<sup>1091</sup> (cf.fig. 162), ainsi qu'à Chéronne à Tuffé<sup>1092</sup> (cf.fig. 163). Ils datent vraisemblablement de l'extrême fin du XVI<sup>e</sup> siècle.



Figure 162 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne



Figure 163 : Chéronne à Tuffé

Peu de documents, concernant la construction des logis nous sont parvenus. Nous n'avons pu retrouver le nom des artisans, et du maître d'œuvre que pour un unique site qui est l'ancien logis de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>1093</sup>. Il semble qu'en 1491, Jacques Berziau, seigneur du lieu, fait faire des travaux. Lors de la construction du château, des rixes entre ouvriers éclatent, ce qui les mènent devant le bailli. Ainsi, les procédures permettent aujourd'hui de connaître le nom de certains de ces ouvriers<sup>1094</sup>. Un certain Jehan Detays aurait été l'architecte « maistre des œuvres ». On y trouve également Collin Hain, maçon résidant à Bessé-sur-Braye, Guillemin Dormeau, valet et serviteur de Collin Hain, Pierre Folliou et Simon Oger qui sont maçons originaires de Saint-Oustrille à Montoire, Guillaume Denéchau, couvreur d'ardoises venant de Lavenay, Maurice Auger, Petit Jehan Sallé et François Rigault tous trois couvreurs, Jehan Morin, perrier demeurant à Bessé, Ambroise Jollis, charpentier résidant à Bouloire et un manœuvre nommé Blaisot qui est à l'origine de la querelle le 22 juillet 1491. En effet Blaisot accuse Jehan Sallé de lui avoir volé un chapeau. Ce dernier nie et l'affaire en reste là. Le 8 novembre suivant Blaisot est interpellé et bousculé par le groupe des couvreurs. La situation dégénère si bien que si les autres ouvriers n'étaient pas intervenus, Blaisot aurait certainement perdu la vie. L'épouse de Jacques Berziau, dame du lieu de Courtanvaux semble être intervenue pour que la rixe cesse, mais sans succès. L'affaire se termine plutôt bien, puisque devant le bailli, les couvreurs se soumettent d'eux-mêmes à payer leurs amendes ce qui entraîne néanmoins la compassion de Jacques Berziau. Nous pouvons donc confirmer grâce à ce document, que la plupart des ouvriers résident dans la région.

<sup>1091</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, Valaubun.

<sup>1092</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, Chéronne.

<sup>1093</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>1094</sup> FROGER L., « Les constructeurs du château de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *Annales fléchoises et la Vallée du Loir*, 1905, p. 163-167. Ces procédures auraient été conservées au moment de la rédaction de cet article au château de Courtanvaux / CORDONNIER P., « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans, 1948, p. 88-98/ GRANDIERE R., *Les manoirs ruraux et leurs seigneurs fin XVe siècle, l'exemple du Haut-Maine*, mémoire de maîtrise sous la direction de ROBERT P., Université du Maine, 1987, p. 43.

La présence des marques de tâcherons est un autre témoignage du travail des ouvriers et plus particulièrement des tailleurs de pierre. Une très belle de ces marques est visible sur une partie de corniche démontée qui est conservée par les propriétaires de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois<sup>1095</sup> (cf.fig.164). Une autre est également visible à La Besnardière à Dissé-sous-Ballon<sup>1096</sup> sur l'un des corbeaux de la cheminée (cf.fig.165), ainsi qu'à La Bussonnière à Maresché<sup>1097</sup>.



Figure 164 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois

Figure 165 : La Besnardière à Dissé-sous-Ballon

Enfin, la présence de trous de boulins est le dernier témoignage des modes de construction qui a été relevé. En effet leur présence sur certains logis<sup>1098</sup>, permettait de fixer sur le mur les échafaudages. Les boulins étaient des pièces de bois fixées dans la maçonnerie pour échafauder. Les quatre photographies suivantes montrent qu'ils peuvent aussi bien se trouver sur les façades que sur les murs pignons (cf.fig. 166 à 169).

<sup>1095</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

<sup>1096</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune de Dissé-sous-Ballon, La Besnardière.

<sup>1097</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Maresché, La Bussonnière.

<sup>1098</sup> Nous les trouvons sur trente-et-un sites de l'étude : La Coutoudière et Radray à Assé-le-Riboul, Le Vieux Château à Juillé, L'Épinay à Saint-Marceau, La Fuie et La Vacherie à Vernie, Le Château de Bouloire, Les Bois à Tresson, La Corbinière et Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, L'Echenay et Pré à Assé-le-Boisne, Moré et Le Plessis Breton à Douillet-le-Joly, Les Touchettes à Montreuil-le-Chétif, Maigné à Saint-Ouen-de-Mimbré, La Grande Roche à Souvigné-sur-Même, Les Grandes Maison à Saosnes, La Cour à Vezot (logis du XIIIe siècle hors *corpus*), Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, Congé à Monhoudou, Buis à Saint-Célerin-le-Géré, La Pinelière à Greez-sur-Roc, La Chevalerie à Sainte-Cérotte, Couesmes à Ancinnes, Cons à Fyé, Le Logis à Rouessé-Fontaine, Courgoult à Rouez-en-Champagne, Le Domaine et La Salle à Bouër et La Ramée à Tuffé.



**Figure 166 : Moré à  
Douillet-le-Joly**



**Figure 167 : Bernay à  
Montreuil-le-Chétif**



**Figure 168 : La  
Chevalerie à Sainte-  
Cérotte**



**Figure 169 : Château de  
Bouloire**

Si les matériaux utilisés sont assez variés au sein même d'un logis, il s'avère qu'on les retrouve en général sur tous les sites. Les grandes différences résident surtout pour les encadrements d'ouvertures dont les pierres sont extraites près de la zone de construction. Ainsi cela donne un aspect « régional » à la maison, puisque les pierres ne sont pas les mêmes si l'on se trouve dans le nord ou dans le sud de la zone étudiée. La qualité des matériaux peut également varier sensiblement suivant le niveau de richesse du seigneur, mais ces différences sont surtout marquées dans le mode de construction. Un travail très appliqué, surtout pour les éléments décoratifs doit être beaucoup plus onéreux. Cependant de manière générale, les logis répertoriés ont des caractéristiques assez semblables, qui permettent de bien les reconnaître, comme l'évoque le point suivant.



### 1.3 Eléments de reconnaissance extérieurs

Comme évoqué dans le premier chapitre, la maison noble reflète le mode de vie seigneurial et se doit donc, en tout cas pour les grands seigneurs, de se différencier de la maison paysanne. Ainsi l'aspect extérieur du logis doit déjà indiquer qu'il s'agit du siège de la seigneurie. Certaines caractéristiques témoignant du goût des seigneurs bâtisseurs sont quasi incontournables et permettent de reconnaître les maisons nobles lors des prospections sur le terrain.

Le premier élément incontournable, quand le logis n'a pas été remanié, est la toiture avec son allure élancée. À l'approche de l'édifice, la présence d'ouvertures à croisée, à traverse ou à meneau, montrent le soin apporté aux ouvertures. Si la réalisation est de bonne qualité, cela peut indiquer que le détenteur a des moyens élevés. Il s'agit alors d'une personne relativement puissante. La présence de ces ouvertures peut aider à dater ces demeures, surtout quand la toiture a été remaniée.

Enfin, si elle est présente, la tour d'escalier est sans doute l'élément le plus caractéristique des maisons nobles de la fin du Moyen Âge et du XVIe siècle. Si tous les logis n'en sont pas dotés, une grande partie des commanditaires ont toutefois fait le choix d'en pourvoir leur maison, comme nous le verrons lors de l'étude qui leur est consacrée.

Le premier élément de reconnaissance, la toiture, comporte certaines caractéristiques, qui permettent de la différencier de celles des autres logis ruraux. Son aspect classique élancé pour la fin du Moyen Âge et pour le XVIe siècle, est dû à une forte inclinaison de ses pentes. Cet aspect résulte de la réalisation de charpentes particulièrement complexes. La période étudiée voit notamment la création de la charpente à chevrons-formant-ferme. Cette forme se décline en deux versions peu différentes. La première qui nous semble être la plus ancienne est la charpente à chevrons-formant-fermes, en berceau. Ce type de voûte constitue un couvrement continu d'un espace, suivant un même profil. Le berceau peut ainsi être en plein-cintre ou brisé (cf.fig.170). D'autres sites comportent des charpentes dont le berceau est brisé en divers endroits (cf.fig.171). Enfin, il existe également des charpentes à chevrons portant-fermes qui ne comportent pas de berceau (cf.fig.172).



**Figure 170 : Berceau en arc brisé à L'Épinay à Saint-Marceau**



**Figure 171 : Charpente de La Garenne à Roullée**



**Figure 172 : Charpente du Logis à Thoigné**

La structure de ce type de charpente est constituée de plusieurs fermes qui sont des assemblages de deux pièces de bois inclinées. Ces fermes sont nombreuses et sont réparties suivant leur importance, la ferme maîtresse qui est l'élément de stabilité se situe aux pignons. L'ensemble des pièces qui réunissent les fermes entre elles, en les empêchant de se coucher les unes sur les autres, est appelé contreventement. Le type de charpente à chevrons-formant-ferme la plus répandue, est celui qui comporte des chevrons-arbalétriers qui sont présents sur les photographies des sites dont les berceaux sont brisés en divers endroits.

L'arbalétrier est joué par une même pièce qui soutient la ferme et qui sert aussi de pièce de couverture (chevron). Cette charpente n'a donc pas de panne. Les deux versants de la ferme sont ensuite supportés par l'entrait et le poinçon. Afin de mieux comprendre cette structure, nous avons procédé à un classement des éléments suivant leurs situations.

Tout d'abord, les principales pièces horizontales sont au nombre de cinq. Nous retiendrons les sablières qui sont à la base de la charpente. Elles sont posées sur l'épaisseur du mur, et sont perpendiculaires aux fermes. Il peut y avoir plusieurs sablières qui sont alors appelées « sablières jumelées ». Viennent ensuite les entrails, dans lesquels sont assemblés les pieds des arbalétriers. Nous pouvons aussi retrouver des faux entrails, qui « travaillent » à la compression. Son assemblage avec les arbalétriers est habituellement à tenon et mortaise. Le blochet, quant à lui, occupe la même place que l'entrait, au pied de l'arbalétrier mais s'arrête à peu de distance de ce dernier. Enfin au sommet, se trouve le faîtage, posé sous l'arête supérieure du toit, ainsi que le sous faîtage qui est placé juste en dessous. La pièce verticale la plus importante est le poinçon plus communément appelé poteau de ferme (cf.fig.173et 174). Il joint le milieu de l'entrait.



**Figure 173 : Base du Poinçon sur la charpente de La Garenne à Roullée**



**Figure 174 : Poinçon à L'Épinay à Saint-Marceau**

Enfin les pièces obliques déjà évoquées, sont les chevrons-arbalétriers, qui portent les versants du toit. Ils sont assemblés à leur base, dans un entrait et à leur sommet dans un poinçon. Ces pièces maîtresses sont complétées par des pièces secondaires ayant pour fonction de soutenir ou de compléter les éléments énumérés précédemment. Un autre lien, la jambette, travaille dans un plan vertical qui soulage les pièces obliques et porte sur une pièce horizontale. Enfin, l'aisselier est un lien travaillant dans un plan vertical et soulage ainsi la pièce horizontale en portant sur une pièce verticale ou oblique.

La partie haute de la ferme peut aussi se trouver renforcée longitudinalement par des croix de Saint-André qui lient le faîtage et le sous-faîtage. L'entrait se trouve alors inséré dans le plancher, libérant ainsi l'espace. Cela lui assure de surcroît une meilleure stabilité.

Ce type de structure est visible à Vaugermain à Dangeul<sup>1099</sup>(cf.fig.175), La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin<sup>1100</sup>(cf.fig.176), Combre à Moitron-sur-Sarthe<sup>1101</sup> et Coulettrec à Rouez-en-Champagne<sup>1102</sup>.



**Figure 175 : Croix de Saint-André à Vaugermain à Dangeul**



**Figure 176 : Croix de Saint-André à La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin**

Ces charpentes dites à chevrons formant-ferme représentent la majorité des charpentes de notre étude. Certaines des toitures médiévales et du XVI<sup>e</sup> siècle ont été remaniées durant les siècles suivants. C'est la raison pour laquelle, quelques toitures en croupes ont été également trouvées, alors que leur utilisation débute vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

La croupe est un petit versant réunissant à ses extrémités de longs pans de certains toits allongés. La croupe droite que nous trouvons dans de nombreux exemples est formée d'un seul pan, comme on peut le voir sur les exemples qui suivent et qui datent de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle (cf.fig.177 à 180).



**Figure 177 : Pavillon de Gabelle d'Estrée à Cogners**



**Figure 178 : La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois**



**Figure 179 : Les Aulnays à Torcée-en-Vallée**



**Figure 180 : Chéronne à Tuffé**

<sup>1099</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune de Dangeul, Vaugermain.

<sup>1100</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, La Corbinière.

<sup>1101</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Moitron-sur-Sarthe, Combre.

<sup>1102</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Coulettrec.

Pour terminer avec les éléments de charpentes, les couvrements d'escalier présentent de belles structures appelées « enrayure ». Elles sont constituées de trois sortes de pièces qui sont le gousset, l'entrait (défini précédemment) et le coyer. Le gousset est un lien placé dans un angle droit. Les enrayures les plus classiques sont représentées par les figures suivantes (cf.fig. 181 à 184), mais elles peuvent avoir différentes formes.



**Figure 181 : Enrayure à L'Habit à Domfront-en-Champagne**



**Figure 182 : Détail de l'enrayure à La Garenne à Roullée**



**Figure 183 : Enrayure au Château de La Ferté-Bernard**



**Figure 184 : Enrayure à Chéronne à Tuffé**

L'aspect extérieur de la toiture permet ainsi de reconnaître aisément les logis datant de la fin du Moyen Âge. Si les toitures n'ont pas été remaniées (il a été établi que cent-sept logis comportent une toiture remaniée, ce qui représente presque la moitié des sites répertoriés), elles sont toujours à deux versants et sont très inclinées pour le XVe siècle (cf.fig.185), et peuvent aussi parfois être très inclinées et en croupe pour la fin du XVIe siècle (cf.fig.186). Nous avons, après étude des sites, pu relever cent-soixante-seize bâtiments ayant une toiture à deux pentes, trente-cinq bâtiments dont la toiture est en croupe, et quatre bâtiments ayant une toiture mixte (il s'agit d'un mélange des deux types de toiture).



**Figure 185 : Toiture à deux pentes au Logis à Thoigné**



**Figure 186 : Toiture en croupe à La Hollière à Bonnétable**

Concernant l'inclinaison de la pente de toit, cent-quatorze sites conservent une toiture à forte pente, soixante sites ont une pente moyenne et quarante-deux une pente légère. Les autres sites n'ont pu être approchés. Grâce aux toitures très pentues, l'eau de pluie était dans la plupart des cas évacuée rapidement et automatiquement grâce à une inclinaison comprise entre 40° et 60°. L'eau tombe alors directement du toit sur le sol en évitant les murs grâce à une avancée en surplomb de la façade. Ce type de toiture, dit-on, permet la conservation des charpentes. C'est certainement exact puisque l'écoulement rapide des eaux de pluie diminuait d'autant les risques d'infiltration. C'est pourquoi, sous la toiture se trouvent des coyaux de bois (cf.fig.187 et 188), petites pièces obliques du versant de toit, portant sur le bas des chevrons et permettant d'adoucir la pente du toit dans sa partie basse.



**Figure 187 : Coyeaux à l'Échenay à Assé-le-Boisne**



**Figure 188 : Coyeaux à La Salle à Bouër**

Sous la base des toitures, peuvent aussi se trouver des corniches de pierre (cf.fig.189), ornées parfois de modillons (cf.fig.190), petits supports de formes quelconques placés de manière répétitive. Quarante-deux sites agrémentés d'une corniche et sept sites<sup>1103</sup> ornés d'une corniche à modillons ont été relevés.



**Figure 189 : Corniche à Buis à Saint-Célerin**



**Figure 190 : Corniche à modillons à La Cour de Coudrecieux**

<sup>1103</sup> Haut Eclair à Nogent-le-Bernard, La Cour à Coudrecieux, Bures à Neuvy-en-Champagne, Planchette à Cormes, Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, Courtangis à Saint-Jean-des-Echelles et Le Château de Cogners.

Les toitures pouvaient également être décorées de rampants (cf.fig.191 à 194), qui ne sont visibles que si le pignon est découvert. Ce sont des éléments en élévation construits suivant un plan incliné. Il s'agit de l'un des éléments caractéristiques des manoirs des XV-XVIe siècles, présents sur trente-deux sites de cette étude. Á Buis à Saint-Célerin<sup>1104</sup>, les rampants sont constitués d'une alternance de pierre calcaire et de grès roussard (cf.fig. 192). Il s'agit du seul exemple de cette étude dont les rampants sont ainsi ornés. Ils peuvent également être ornés de crochets sculptés, disposés de manière ponctuelle mais régulière (cf.fig.193 et 194).



**Figure 191 : L'Épinay à Saint-Marceau**



**Figure 192: Buis à Saint-Célerin**



**Figure 193 : La Pinelière à Greez-sur-Roc**



**Figure 194 : Détail des crochets à La Chevalerie à Sainte-Cérotte**

Enfin le dernier élément significatif de la toiture est la souche de cheminée. Il s'agit d'un élément massif repérable de très loin, déjà évoqué précédemment dans les matériaux de construction avec l'utilisation de la brique. Roger Grandière faisait remarquer à juste titre que leur allure élevée provenait sûrement de la hauteur des toits<sup>1105</sup>. Leur nécessité fonctionnelle est le tirage de la cheminée, c'est-à-dire qu'elles doivent faciliter la sortie de l'air chaud et limiter la pénétration de la pluie à l'intérieur du conduit. Aux XIVe-XVe siècles, les conduits de cheminées se juxtaposent, ce qui donne de l'importance à la souche. Elles sont en général situées au niveau des deux pignons et sont de forme rectangulaire. Il arrive également que les cheminées soient placées sur des murs servant de cloison et se trouvent ainsi au centre du logis. Ainsi, on peut également trouver des souches de cheminées au centre de la toiture, mais cette caractéristique est moins fréquente que le positionnement sur pignons. Quelques cas particuliers ont été également relevés. Ainsi le site de Vaulahard à Domfront-en-Champagne<sup>1106</sup> datable des environs du XIIIe siècle (cf.fig.195), présente une cheminée très ancienne située sur un mur gouttereau. Elle est hors-œuvre. Son foyer et le conduit font saillie sur le mur de la façade nord. Il s'agit du seul exemple de ce type dans notre étude.

<sup>1104</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Saint-Célerin, Buis.

<sup>1105</sup> GRANDIERE R., *Les manoirs ruraux...*, op.cit. p. 67.

<sup>1106</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, Vaulahard.



**Figure 195 : Vaulahard à Domfront-en-Champagne**

Un autre cas particulier a été relevé concernant le site de l'Épinay à Saint-Marceau<sup>1107</sup> datant en partie de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Rien de remarquable au niveau de la souche n'a été relevé sur le terrain aujourd'hui, mais un document iconographique a révélé la présence d'une souche de cheminée de forme ronde placée sur le faîtage du toit (cf.fig.196 et 197). Il s'agit d'une rareté, aussi bien par rapport à la forme que par rapport à la position. La cheminée devait probablement être centrale dans la pièce, ce qui permettait de se déplacer tout autour d'elle. Il est vraiment regrettable que cet élément ait disparu.



Fig.4.k : Vue du début du siècle (document gracieusement prêté par les propriétaires actuels, Mr et Mme Chauvet).

**Figure 196 : L'Épinay à Saint-Marceau :**  
**Photographie extraite de SCHEFFER M-E.**  
**/BOUVET G., Sarthe : *Rapport de prospection thématique, opération n°20058, Habitat seigneurial rural non châtelain : les résidences de la petite et moyenne aristocratie (XII-XIV<sup>e</sup> siècle)*, Ministère de la Culture, Nantes SRA Pays de la Loire, 2000.**  
**(Sur l'Épinay : p. 10-15).**



**Figure 197 :**  
**Détail de l'iconographie précédente**

<sup>1107</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Saint-Marceau, L'Épinay.

Deux sites présentent également une certaine particularité au niveau de leur souche de cheminée. En effet nous retrouvons des éléments maçonnés en forme de gâble soutenant la souche à Haut Éclair à Nogent-le-Bernard<sup>1108</sup>(cf.fig.198 ) et à L'Essay à La Ferté-Bernard<sup>1109</sup>(cf.fig.199). Ces deux bâtiments à toiture en croupe sont datables de l'extrême fin du XVIe siècle. Hors de notre zone de recherche se trouve un élément similaire à La Beunèche à Roëzé-sur-Sarthe dans le canton de La Suze dans le département de La Sarthe.



Figure 198 : Haut Éclair à Nogent-le-Bernard



Figure 199 : L'Essay à La Ferté-Bernard

Enfin, Planchette à Cormes<sup>1110</sup> (cf.fig.106), présente une souche digne d'intérêt, constituée de briques. Ces dernières sont disposées en forme de vague lui conférant un aspect très décoratif. Ce bâtiment date de la seconde moitié du XVIe siècle.

Les ouvertures se révèlent comme les toitures être des éléments de reconnaissance sur le terrain lors de la réalisation de l'inventaire. Parfois, seule la présence de quelques petites ouvertures chanfreinées permet de justifier la datation de certaines maisons. Comme nous le verrons dans la partie consacrée aux éléments décoratifs, le chanfrein est caractéristique de la période « gothique ». Les ouvertures symbolisent aussi le retour à la paix, avec la transformation des « petites forteresses » en maisons de plaisance. Cette étude des ouvertures va débiter par l'étude des fenêtres, puis nous poursuivrons avec les portes extérieures.

Afin de donner une plus grande place à la lumière, l'emplacement des baies est choisi avec une plus grande rationalité à la fin du Moyen Âge. Elles doivent être organisées par travées et superposées. Le plan type conduit donc à percer la façade de quatre larges fenêtres, éclairant ainsi les quatre salles principales. Mais la réalité du terrain, montre qu'il n'en est pas toujours ainsi. Les fenêtres les plus anciennes, datant des XIII-XIVe siècles, prennent la forme de grandes baies à arc brisé et sont situées sur les murs pignons. Ce type d'ouvertures est visible à Bois Richard à Vivoin<sup>1111</sup> (cf.fig.69), Pendloup à Saint-Georges-du-Rosay<sup>1112</sup>(cf.fig.73 et 74) et Couesmes à Ancinnes<sup>1113</sup>(cf.fig. 71 et 72).

<sup>1108</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Nogent-le-Bernard, Haut Éclair.

<sup>1109</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Essay.

<sup>1110</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Cormes, Planchette.

<sup>1111</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vivoin, Bois Richard.

<sup>1112</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Saint-Georges-du-Rosay, Pendloup.

<sup>1113</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.



Nous trouvons également pour cette même période, mais chose rare dans notre étude, des baies jumelées à arcs brisés ou géminées. Á Bois Richard à Vivoin<sup>1114</sup>, une baie composée de lancettes est surmontée d'une rosace (cf.fig.200), à La Cour de Vezot<sup>1115</sup> deux baies jumelées géminées éclairent le logis (cf.fig.201) et à L'Épinay à Saint-Marceau<sup>1116</sup>, des baies jumelées ogivales sont des vestiges qui subsistent sous une fenêtre à croisée plus récente (cf.fig.202).



Figure 200 : Bois Richard à Vivoin



Figure 201 : La Cour à Vezot



Figure 202 : L'Épinay à Saint-Marceau

Mais pour la plupart des sites, la fenêtre est en général, composée de trois éléments importants qui la structurent. Nous trouvons à sa base l'appui, partie horizontale surmontant l'allège ou le mur sous-appui. Le linteau se situe au sommet et sert de couverture de la baie. Il est généralement formé d'une seule pièce et peut-être doublé par un arrière linteau. Enfin pour relier les deux éléments, deux montants verticaux appelés piédroits délimitent les côtés de l'embrasure. Le tableau ou l'ébrasement correspondent aux faces latérales des piédroits et les jambages à la face visible de l'extérieur. Enfin les remplages, constituent les éléments fixes de la baie qui permettent de reconnaître les ouvertures des XV-XVIe siècles. Ils sont construits avec le même matériau que l'embrasure et divisent l'ouverture. Les trois grands types d'ouvertures sont les fenêtres à meneau, à traverse et à croisée.

Le meneau qui est un montant vertical, divisant la fenêtre en son centre (cf. fig.203 à 205). Dix-huit sites<sup>1117</sup> agrémentés de fenêtres à meneau sont présents dans le *corpus*. Les documents iconographiques plus anciens, ont révélé qu'une fenêtre à meneau fut aussi présente au Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué<sup>1118</sup> (cf.fig.219 et 220).

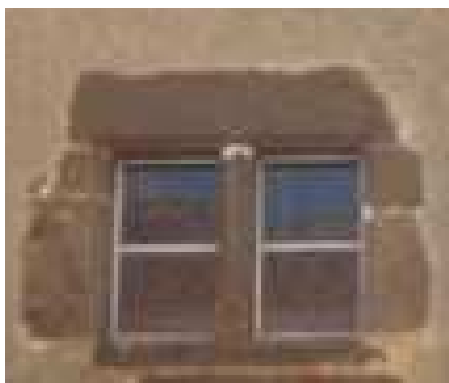
<sup>1114</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vivoin, Bois Richard. Logis hors *corpus*.

<sup>1115</sup> Voir annexe sur CD, fiche de La Cour de Vezot.

<sup>1116</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Saint-Marceau, L'Épinay.

<sup>1117</sup> Il s'agit du logis à Vivoin, La Cour à Coudrecieux, Nouray à Bernay-en-Champagne, Vaulahard à Domfront-en-Champagne, Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, Valaubun à Ruillé-en-Champagne, L'Echenay à Assé-le-Boisne, Bel Air à Saint-Léonard-des-Bois, Le Gué Ory à Sougé-le-Ganelon, La Fuié à Cherré, Courpotain à Blèves, Noirais à Contilly, Les Planches à Saint-Rémy-des-Monts, La Loginière à Lamnay, La Cour à Saint-Gervais-de-Vic, Cons à Fyé, La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru et La Ramée à Tuffé.

<sup>1118</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Thorigné-sur-Dué, Le Petit Pescheray.



**Figure 203 : Le Gué Ory à Sougé-le-Ganelon**



**Figure 204 : La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru**



**Figure 205 : La Cour à Coudrecieux**

Le deuxième type de fenêtre à remplage se nomme traverse. Il s'agit d'un élément horizontal qui divise la baie en deux parties. Ce type d'ouverture se retrouve sur soixante-huit sites<sup>1119</sup>. Il est donc relativement courant. Il faut ajouter à ce chiffre celle qui a disparu à La Roche à Villaines-la-Gosnaie<sup>1120</sup>, dont les vestiges sont encore visibles. Les photographies suivantes montrent la diversité des matériaux utilisés pour leur réalisation, ainsi que les ornements qui peuvent y apparaître (cf. fig.206 à 211). Nous reviendrons sur ce point dans la partie consacrée aux décors.



**Figure 206 : Le Cormier à Montreuil-le-Chétif**



**Figure 207 : Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève**



**Figure 208 : La Roselle à La Quinte**



**Figure 209 : La Maison de Justice à Contilly**



**Figure 210 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne**



**Figure 211 : Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet**

Le dernier type de fenêtre, est constitué des deux éléments que nous venons de décrire. Il s'agit de la fenêtre à croisée, composée d'un meneau et d'un croisillon (nom donné à la traverse de la baie quand elle forme la croix). Il s'agit des ouvertures les plus courantes.

<sup>1119</sup>Voir annexes sur CD : tableau sur les caractéristiques architecturales.

<sup>1120</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Villaines-la-Gosnaie, La Roche.

Elle tamisait la lumière<sup>1121</sup> et limitait l'intrusion de la pluie et du vent. Il semble selon Élisabeth Sirot, qu'elles firent leur apparition vers la première moitié du XIVe siècle<sup>1122</sup>. La question de la lumière est très importante pour les architectes du XVIe siècle, tel que le montre le traité d'architecture de Philibert de l'Orme<sup>1123</sup> : « Parautant que les salles & chambres se trouveroient melancholiques si les fenestres croissess, ou autres n'excedoient qu'environ le plus haut des corbeaux ou mutules (ou est fondee la naissance des poutres, comme vous voiez à la figure cy devant marquee L) pour ceste cause ie conseille faire lesdictes fenestres plus hautes de trois ou quatre pieds, quasi autant que la montee des poutres, à fin que la clarté puisse donner dedans les lambriz, au droictz des solives faictes en courbes. Je suis aussi d'advis quand vous aurez mis telle croisee au droict d'une travee entre deux poutres, qu'à l'autre qui est aupres n'en ait point mais bien à l'autre costé de la salle en ce mesme endroit. Il fera plus convenable & plus beau que les croisees ne soient point au droict l'une de l'autre : car si les fenestres sont à l'opposite l'une de l'autre, y a tousiours ombre & obscurité par les costez entre lesdictes fenestres : laquelle rend ordinairement les lieux mélancholiques... ». Soixante-dix-neuf<sup>1124</sup> sites de l'étude sont éclairés par des fenêtres à croisée (cf. fig.212 à 215). La Garenne à Roullée<sup>1125</sup> présente un cas particulier de fenêtres à double croisée, donnant à la baie une importante dimension (cf. fig.212). S'il s'agit du seul exemple de notre étude, ce type de fenêtre est utilisé dans certains châteaux plus importants. On en trouve notamment au château de Baugé (département du Maine-et-Loire dans le département des Pays-de-La-Loire). Il faut aussi ajouter aux chiffres donnés, seize sites dont les fenêtres à croisée ont disparu, mais qui en conservent les vestiges<sup>1126</sup>.



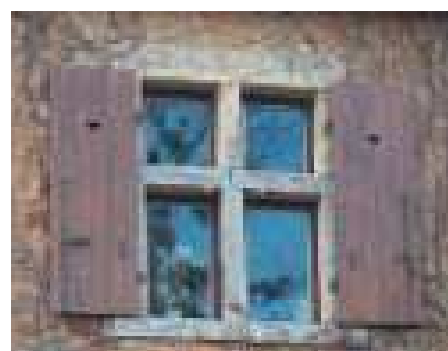
**Figure 212 : La Garenne à Roullée**



**Figure 213 : Le Bordage à Briosne-les-Sables, extrait de FLOHIC J-L, *Le patrimoine des communes de la Sarthe*, éd. Flohic, Paris, 2000, t. 1, p. 235.**



**Figure 214 : Planchette à Cormes**



**Figure 215 : La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne**

<sup>1121</sup> Le manque de lumière est aussi dû à l'épaisseur des murs.

<sup>1122</sup> SIROT É., *Noble et forte maison : l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales. Du milieu du XIIe au début du XVIe siècle*, Picard, Paris, 2007, p. 116.

<sup>1123</sup> DE L'ORME P., *Nouvelles inventions... op.cit.* p. 53.

<sup>1124</sup> Voir annexes sur CD : tableau sur les caractéristiques architecturales.

<sup>1125</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de Roullée, La Garenne.

<sup>1126</sup> Il s'agit de La Coutoudière à Assé-le-Riboul, Coulouanné à Cherancé, Courteil à Coulombiers, Preaudin à Maresché, La Motte à Vernie, Bois Richard à Vivoin, le logis à Vivoin, Nouray à Bernay-en-Champagne, La Roselle à La Quinte, La Roche Coisson à Ruillé-en-Champagne, Le Houx à Saint-Symphorien, Le Cormier et Le Logis à Montreuil-le-Chétif, le logis à Saint-Georges-le-Gaultier, La Brochère à Rouez-en-Champagne et Villiers à Saint-Rémy-de-Sillé.

Si de nombreux sites ont conservé leurs fenêtres intactes, d'autres lieux ont connu des remaniements. En effet, les croisées ont tout comme les autres types de remplages, pu connaître certaines modifications au fil du temps. Le cas de remaniement le plus courant est la disparition du meneau et du croisillon (cf. fig.216). Dans d'autres cas, elles peuvent avoir été agrandies ou obturées. Les diverses raisons sont la recherche d'une plus grande clarté ou l'impôt sur les portes et fenêtres mis en vigueur vers 1850<sup>1127</sup> (cf. fig.217). On peut aussi penser que certains propriétaires à partir des XVIIe-XVIIIe siècles, voulaient remettre le logis à la mode. Il arrive aussi que des fenêtres aient été aménagées en portes, comme à Pendloup à Saint-Georges-du-Rosay<sup>1128</sup> (cf. fig.218) ou à La Coutoudière à Assé-le-Riboul<sup>1129</sup>.



**Figure 216 :**  
Le Logis à  
Montreuil-le-  
Chétif



**Figure 217 :** La Vacherie  
à Vernie



**Figure 218 :**  
Pendloup à  
Saint-Georges-  
du-Rosay



**Figure 219 :** Le Petit  
Pescheray à Thorigné-  
sur-Dué : ADS 18 J  
479 : Fonds Paul  
Cordonnier, septembre  
1928



**Figure 220 :** Le Petit  
Pescheray à Thorigné-sur-Dué

Un exemple particulier est à mentionner concernant les remaniements. Le site du Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué<sup>1130</sup> en est le meilleur exemple (cf. fig.219 et 220). On peut y voir une fenêtre ayant perdu son meneau de pierre. Cette ouverture comporte deux piédroits en pierre de tuffeau ornés de sculptures réalisées dans le goût Renaissance. Le piédroit de gauche est orné d'une rosace et d'éléments végétaux, quant au piédroit de droite, il n'y subsiste qu'une rosace, les autres ornements ayant été usés avec le temps. Les parties supérieures des piédroits semblent avoir été coupées et sont surmontées par des chapiteaux non sculptés et non terminés. La fenêtre est surmontée d'un linteau dont le traitement des moulures et l'accolade semble très maladroite dans son exécution. Seule la partie centrale de ce linteau semble de qualité et représente un homme et une femme se tenant debout autour d'un écu bûché. Ces deux personnages sont habillés à la mode du XVe siècle. À gauche des personnages se trouve la représentation d'un village qui n'est qu'une sorte d'esquisse de mauvaise qualité. Il nous semble que l'ensemble de cette fenêtre ne soit en fait qu'un *spolia* placé en cet endroit peut-être au XIXe siècle, étant donné les éléments disparates qui la composent et la mauvaise proportion de cet ensemble.

<sup>1127</sup> GRANDIERE Roger, *Les manoirs...op.cit.* p. 51.

<sup>1128</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Saint-Georges-du-Rosay, Pendloup.

<sup>1129</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, La Coutoudière.

<sup>1130</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Thorigné-sur-Dué, Le Petit Pescheray.

De petites ouvertures sont également visibles sur les logis nobles. Cette catégorie de fenêtre est celle des baies dites « libres » (cf. fig.221 à 225). La plupart du temps, ces ouvertures ne comprenaient pas de vitrages d'où leur nom. La forme la plus ancienne est en forme d'ogive. Puis les formes postérieures sont carrées et moulurées ce qui donne un aspect décoratif. La forme la plus récente est constituée d'un arc en plein cintre. L'exemple de Haut Éclair à Nogent-le-Bernard<sup>1131</sup>(cf.fig.225) comporte même une ouverture biaisée de ce type. On peut parfois trouver sur leur linteau une accolade qui leur donne un aspect « gothique ». Leurs principales fonctions sont de donner du jour et d'assurer la ventilation. Nous en avons retrouvé dans la plupart des logis visités.



**Figure 221 :**  
L'Épinay à Saint-Marceau



**Figure 222 :**  
Logis à Saint-Georges-le-Gaultier



**Figure 223 :** Château de Bouloire



**Figure 224 :** La Grande Roche à Souvigné-sur-Même



**Figure 225 :** Haut Éclair à Nogent-le-Bernard

Quatre ouvertures encore plus petites ont également été retrouvées (cf. fig.226 à 229). Il nous semble qu'il s'agisse à chaque fois d'une petite baie qui éclairait un oratoire.



**Figure 226 :** Congé à Monhoudou



**Figure 227 :** La Chevalerie à Sainte-Cérotte



**Figure 228 :** Nouray à Bernay-en-Champagne



**Figure 229 :** Bures à Neuvy-en-Champagne

<sup>1131</sup> Voir volume du canton de Bonnétale, commune de Nogent-le-Bernard, Haut Éclair.

Viennent ensuite les lucarnes qui indiquent que certains sites comportent des combles aménagés. Trente-cinq sites<sup>1132</sup> ont été relevés comportant des lucarnes plus ou moins ornées. Il semble aussi que La Cour de Coudrecieux<sup>1133</sup> révèle dans son comble des vestiges de lucarnes. Ces aménagements entament souvent la corniche des édifices. Elles présentent souvent la particularité d’être terminées dans leurs parties hautes par un triangle sculpté appelé « gâble » (cf. fig.230 et 234). Ce dernier est souvent défini comme étant un couronnement généralement ornemental. En effet il n’est pas rare de trouver à la base et au sommet de ses rampants des acrotères qui sont des petits socles portant des sculptures. Ces hautes baies qui sont en général finement ornées et sculptées sont caractéristiques du style gothique flamboyant. On peut alors y voir des figures zoomorphes<sup>1134</sup> (cf. fig.230) ou anthropomorphes, faisant l’objet d’une étude dans le troisième chapitre. Enfin le gâble est lui-même surmonté d’un fleuron (cf. fig.230 et 234). Les baies peuvent prendre la forme soit d’une croisée (cf. fig.230 et 231), soit d’une baie libre (cf. fig.233). À La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais<sup>1135</sup>, deux baies libres jumelées éclairent le comble (cf. fig.232). Les lucarnes peuvent également être présentes sur la toiture d’une tour (cf. fig.234).



**Figure 230 :**  
Couesmes à  
Ancinnes



**Figure 231 :** Valaubun  
à Ruillé-en-Champagne



**Figure 232 :** La  
Grande Beausserie  
à Saint-Aubin-des-  
Coudrais



**Figure 233 :** Verdigné  
à Avesnes-en-  
Saosnois



**Figure 234 :** Château de  
Bouloire

<sup>1132</sup>Voir annexes sur CD : tableau sur les caractéristiques architecturales.

<sup>1133</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Coudrecieux, La Cour.

<sup>1134</sup> Une même observation a été faite pour La Bretagne. CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir en Bretagne ...op.cit*, p. 189.

<sup>1135</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Saint-Aubin-des-Coudrais, La Grande Beausserie.

Les ouvertures évoquées précédemment sont relativement caractéristiques des logis de la fin du XVe et du début du XVIe siècle. Quelques cas particuliers ont été relevés à Cohardy à Rouez-en-Champagne<sup>1136</sup>, au Pavillon à Courgenard<sup>1137</sup>, à La Grande Porte à Cherré<sup>1138</sup>(cf.fig.235), à Pommeray à Crissé<sup>1139</sup>, à Haut Éclair à Nogent-le-Bernard<sup>1140</sup>, à Planche à Saint-Rémy-des-Monts<sup>1141</sup>(cf.fig.236), au Château de Saint-Paterne<sup>1142</sup>(cf. fig.742), à Champ à Melleray<sup>1143</sup>(cf. fig .237) et à La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic<sup>1144</sup>(cf. fig.238).



**Figure 235 : La Grande Porte à Cherré**



**Figure 237 : Champ à Melleray**



**Figure 236 : Planche à Saint-Rémy-des-Monts**



**Figure 238 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic**

Si les fenêtres peuvent être un bon indicateur chronologique, il en est de même pour les portes. Leur structure est simple, car elle ne comporte en général qu'un seul vantail. La porte est un élément important, car elle est un point de passage obligé. Elle peut alors être ornée suivant sa fonction ou son importance. La porte principale d'entrée comporte les plus beaux décors, suivant les goûts du détenteur et seront étudiées plus en détails dans la partie consacrée aux ornements dans le troisième chapitre (cf. fig.641 à 643). Si la plupart sont rectangulaires (cf. fig.239 et 240), il existe des portes à arc en plein cintre qui concernent vingt-quatre sites (cf. fig.241 et 242). Cette étude présente également, huit sites comportant des portes prenant la forme d'un arc brisé<sup>1145</sup> (cf. fig.243). Puis, douze sites sont agrémentés de portes à arc en anse de panier<sup>1146</sup> (cf. fig.244). Enfin il existe aussi des portes à linteaux à coussinets dont la présence a été relevée sur sept sites<sup>1147</sup> (cf. fig 245 et 246).

<sup>1136</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Cohardy.

<sup>1137</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Courgenard, Le Pavillon.

<sup>1138</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Cherré, La Grande Porte.

<sup>1139</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Crissé, Pommeray.

<sup>1140</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Nogent-le-Bernard, Haut Éclair.

<sup>1141</sup> Voir volume du canton de Mamers, commune de Sain-Rémy-des-Monts, Planche.

<sup>1142</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Saint-Paterne, Le Château.

<sup>1143</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Melleray, Champ.

<sup>1144</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, La Béchuère.

<sup>1145</sup> Voir annexes sur CD : tableau sur les caractéristiques architecturales.

<sup>1146</sup> Voir annexes sur CD : tableau sur les caractéristiques architecturales.

<sup>1147</sup> Le Vieux Château à Juillé, Moire-la-Haute à Piacé, L'Épinay à Saint-Marceau, Le Rocher à Assé-le-Boisne, Le Boille à Montmirail, La Poterie à Bérus et La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean.

Les tours d'escalier offrent parfois quelques cas particuliers de portes d'apparat. Les exemples suivants sont particulièrement ornés, ce qui sera d'ailleurs étudié dans la partie consacrée aux ornements (cf. fig.641 à 643). Enfin, Pré à Assé-le-Boisne<sup>1148</sup>, est un exemple particulier, dont la structure de la porte est celle d'une fenêtre à croisée (cf. fig.247).



Figure 239 : La Babière à Piacé



Figure 240 : Les Grandes Maison à Saint-Léonard-des-Bois



Figure 241 : La Ramée à Tuffé



Figure 242 : Planchette à Cormes



Figure 243 : Couesmes à Ancinnes



Figure 244 : La Pinelière à Greez-sur-Roc



Figure 245 : Porte de la tour au Vieux Château à Juillé



Figure 246 : La Poterie à Bérus



Figure 247 : Pré à Assé-le-Boisne

Enfin, pour terminer ce point sur les éléments caractéristiques des logis nobles, la question des tours d'escaliers va être abordée. Leur présence est relativement fréquente. L'apparition de la tour fut une véritable révolution. Remarquons toutefois, qu'elle n'est pas présente sur tous les logis, mais qu'ils sont soixante-trois à en être agrémentés. Six autres maisons en ont été également pourvues, mais les remaniements successifs ont fait disparaître la tour. Il semble également que d'anciennes tours à Bures à Neuvy-en-Champagne<sup>1149</sup> et à Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet<sup>1150</sup> aient été intégrées au logis après que ce dernier a été agrandi. La carte suivante présente, la répartition des logis agrémentés d'une ou plusieurs tours d'escaliers dans la zone étudiée (cf. fig. 248).

<sup>1148</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Pré.

<sup>1149</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Neuvy-en-Champagne, Bures.

<sup>1150</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Saint-Paul.



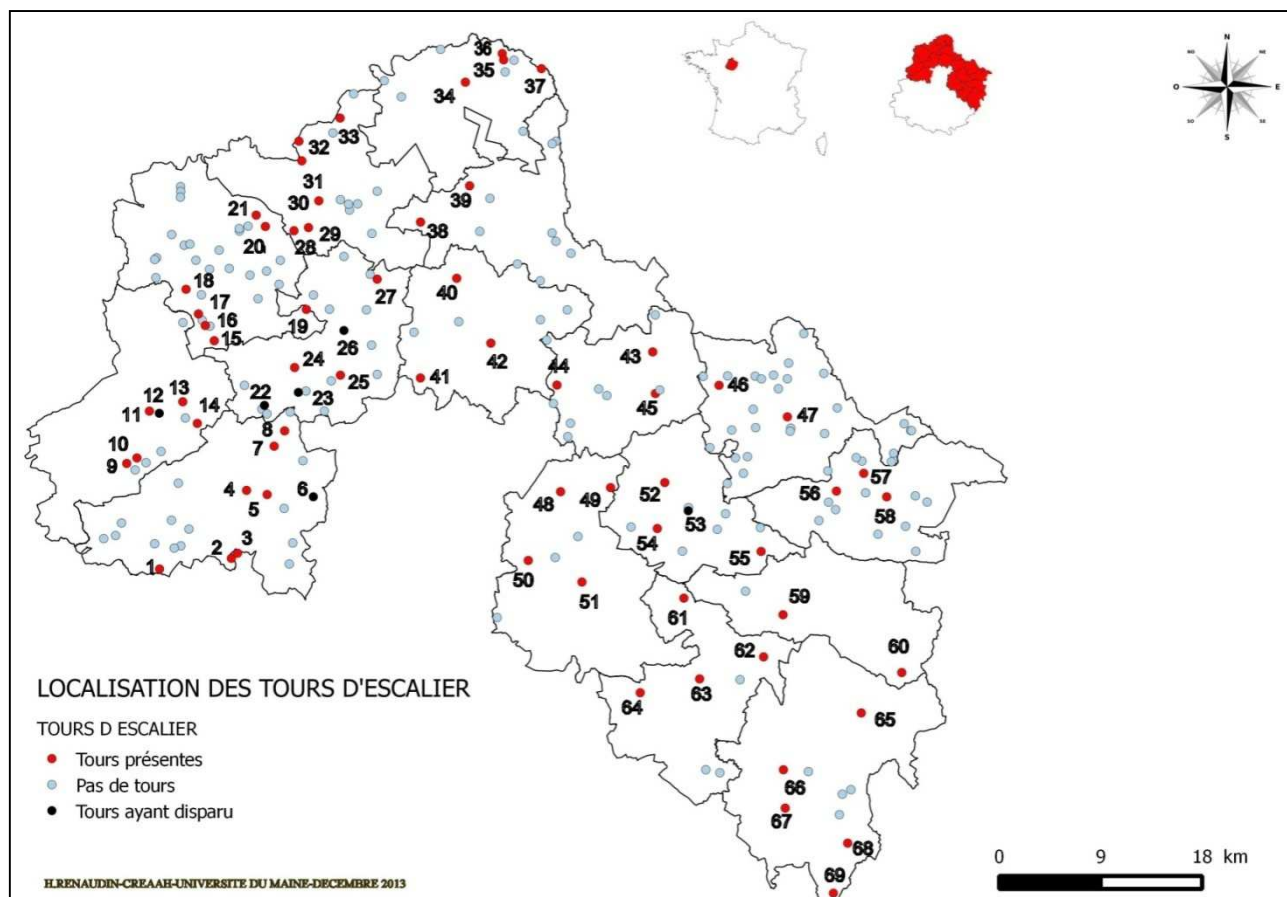
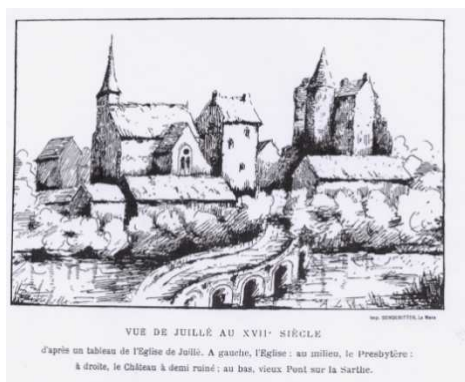


Figure 248 : Répartition de logis agrémentés d'une ou plusieurs tours d'escalier

1 : Valaubun	19 : Combre	37 : Courpotain	55 : Le Domaine
2 : La Renaudière	20 : Pré	38 : Louvigny	56 : L'Etang
3 : La Roselle	21 : Serizay	39 : Le Val	57 : Le Boille
4 : L'Habit	22 : La Motte	40 : Logis à Thoigné	58 : Courtangis
5 : Le Grand Gaigné	23 : La Coutoudière	41 : La Besnardière	59 : Semur
6 : La Cour	24 : La Forêt	42 : Le Pin	60 : La Quentinière
7 : Le Vx Lavardin	25 : La Bussonnière	43 : Haut Eclair	61 : Le Pt Pescheray
8 : La Corbinière	26 : Le Vx Château	44 : La Paysanterie	62 : La Cour
9 : Le Baudray	27 : Coulouanné	45 : Le Mortier	63 : Bouloire
10 : La Brochère	28 : Cons	46 : Dehault	64 : Sargilet
11 : Oigny	29 : Puy Dodo	47 : La Fté-Bernard	65 : La Barre
12 : Villiers	30 : Oisseau-le-Petit	48 : Les Aulnays	66 : Cogners
13 : Salaines	31 : La Poterie	49 : Buis	67 : La Chevalerie
14 : Pommeray	32 : La Chapelle	50 : Hyre	68 : Courtanvaux
15 : Le Pls Breton	33 : Saint Paterne	51 : Maison Gd Cha.	69 : Romigny
16 : Bernay	34 : Chedouet	52 : Chéronne	
17 : Touchette	35 : Logis Roullée	53 : La Cour	
18 : Jarrier	36 : La Garenne	54 : La Ramée	

On peut observer sur la carte précédente (cf. fig.248), que les logis agrémentés de tours d'escalier sont présents sur tous les cantons de cette étude. Cependant, ce type de demeure semble être se concentrer principalement dans l'ouest de la région étudiée. Si ces logis sont présents aussi à l'est de l'arrondissement, ils sont plus éloignés les uns des autres.

La documentation et les visites sur le terrain ont révélé quelques sites dépourvus aujourd'hui de tour, mais qui présentent parfois ce qui nous semble en être des vestiges. Nous avons ainsi répertorié les sites du Vieux Château de Juillé<sup>1151</sup> (cf.fig. 249), La Cour à La Chapelle-Saint-Fray<sup>1152</sup>, Linthe à Saint-Léonard-des-Bois<sup>1153</sup> (cf.fig.250), Courgoult à Rouez-en-Champagne<sup>1154</sup>, Villiers à Saint-Rémy-de-Sillé<sup>1155</sup> et La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru<sup>1156</sup> (cf.fig.251).



**Figure 249 : Le Vieux Château de Juillé : LEDRU A., *Juillé, Les châteaux de la Sarthe*, Benderitter, Le Mans, 1911**



**Figure 250 : Linthe à Saint-Léonard-des-Bois**



**Figure 251 : La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru**

Après avoir étudié la répartition des logis à tour dans la zone étudiée, il est intéressant d'étudier l'emplacement de cet élément sur le corps de bâtiment. La tour qui est un élément hautement symbolique, évoquant les anciens donjons, se doit aussi d'être fonctionnelle. Elle doit permettre une bonne circulation au sein de la maison et permet de libérer l'espace intérieur. Enfin, elle distribue de façon rationnelle les étages. Remarquons qu'il s'agit parfois du seul accès au logis. Dans d'autres cas, elle comporte une porte qui complète l'entrée du rez-de-chaussée. Cela permet de monter à l'étage, sans passer par la salle ou la cuisine.

La situation de la tour sur la façade dépend de sa fonction. Si la tour ouvre sur une unique salle, elle peut se trouver à l'extrémité du logis, mais si en revanche elle doit desservir deux pièces, elle sera placée de préférence vers le milieu de la façade. À ce sujet Roger Grandière<sup>1157</sup>, indique que cet emplacement est rarement choisi, car les architectes médiévaux portaient peu d'intrêt à la symétrie, contrairement à ceux du XVI<sup>e</sup> siècle. Il peut arriver que la tour ne soit pas exactement au milieu, lorsque la cuisine est plus petite que la salle, ceci provoque alors un léger décalage. En effet, nous n'avons trouvé que dix-sept sites où la tour d'escalier se trouve située au centre de la façade, alors que cinquante-et-un sites comportent une tour d'escalier excentrée.

<sup>1151</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Juillé, Le Vieux Château.

<sup>1152</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de La Chapelle-Saint-Fray, La Cour.

<sup>1153</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Léonard-des-Bois, Linthe.

<sup>1154</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Courgoult.

<sup>1155</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Saint-Rémy-de-Sillé, Villiers.

<sup>1156</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, La Cour.











<sup>1157</sup> GRANDIERE Roger, *Les manoirs...op.cit.* p. 58.











Il est également intéressant de savoir si la tour se trouve placée sur la façade principale, où sur la façade arrière. Dans le deuxième cas, il est indiqué dans certains ouvrages qu'elle sert alors de desserte secondaire. Nous ne partageons pas forcément ce point de vue, car dans de nombreux cas l'entrée du logis ne se fait pas du côté où arrive la route. Le visiteur, lorsqu'il arrive, voit la tour en premier, alors qu'il doit faire le tour du logis pour entrer à l'intérieur. Nous ne connaissons pas la raison de ce choix d'emplacement pour les entrées, mais cela prouve que la tour est l'élément le plus important du manoir. Trente-sept sites comportent une tour d'escalier sur la façade avant et trente sites comportant une tour d'escalier sur la façade arrière. Il est alors probable que ce choix d'implantation résulte des goûts du détenteur. Nous allons d'ailleurs voir qu'il en est de même pour leur forme.





Le tableau suivant (cf. fig. 252), indique la forme des tours. Elles peuvent être polygonale, ronde ou carrée / rectangulaire. Dix sites comportent une tour d'escalier carrée ou rectangulaire, vingt-deux sites comportent une tour ronde, et trente-deux sites une tour d'escalier polygonale. La grande majorité des tours sont donc de forme polygonale ou à « pans coupés ». Un constat différent a été fait pour les logis bretons<sup>1158</sup>. Dans cette région, les maisons sont plus agrémentées de tours circulaires que de tours polygonales. Ces dernières sont semble-t-il plus anciennes. Cette catégorie comporte différents modèles de tours qui peuvent être pentagonales, hexagonales ou octogonales.

---











<sup>1158</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir en Bretagne ...op.cit.* p. 141.

Nom du logis	Forme de la tour	Aspect de la tour
La Forêt	rectangulaire	
Coulouanné	ronde	
La Bussonnière	octogonale	
La Paysanterie	hexagonale	
Haut Eclair	carrée	
Le Mortier	ronde	
Bouloire	hexagonale	
La Cour à Coudrecieux	rectangulaire	
Le Petit Pescheray	octogonale	
Sargilet	ronde	











Le Bignon	ronde	
Le Grand Gagné	pentagonale	
L'Habit	octogonale	
La Corbinière	décagonale	
Le Vieux Lavardin	carrée	
La Renaudière	carrée	
La Roselle	octogonale	
Valaubun	ronde puis rectangulaire	
Château de Dehault	octogonale	
Château de La Ferté-Bernard	hexagonale	






Pré	ronde	
Serizay	octogonale	
Le Plessis Breton	ronde	
Combre	octogonale	
Bernay	octogonale	
Le Jarrier	ronde	
Touchette	hexagonale	
Courpotin	octogonale	
Chedouet	hexagonale	
La Garenne	octogonale	

Logis à Roullée	ronde	
Louvigny	octogonale	
Le Val	octogonale	
La Besnardière	ronde	
Le Pin	ronde	
Logis à Thoigné	pentagonale	
La Maison du Grand Chardon	ronde	
Buis	ronde	
Hyre	hexagonale	
Les Aulnays	carrée	

L'Étang	hexagonale	
Le Boille	octogonale	
Courtangis	octogonale	
Courtanvaux 1	pentagonale	
Courtanvaux 2	pentagonale	
Romigny	hexagonale	
Cogners	octogonale	
La Barre	carrée	
La Chevalerie	octogonale	
La chapelle	ronde	



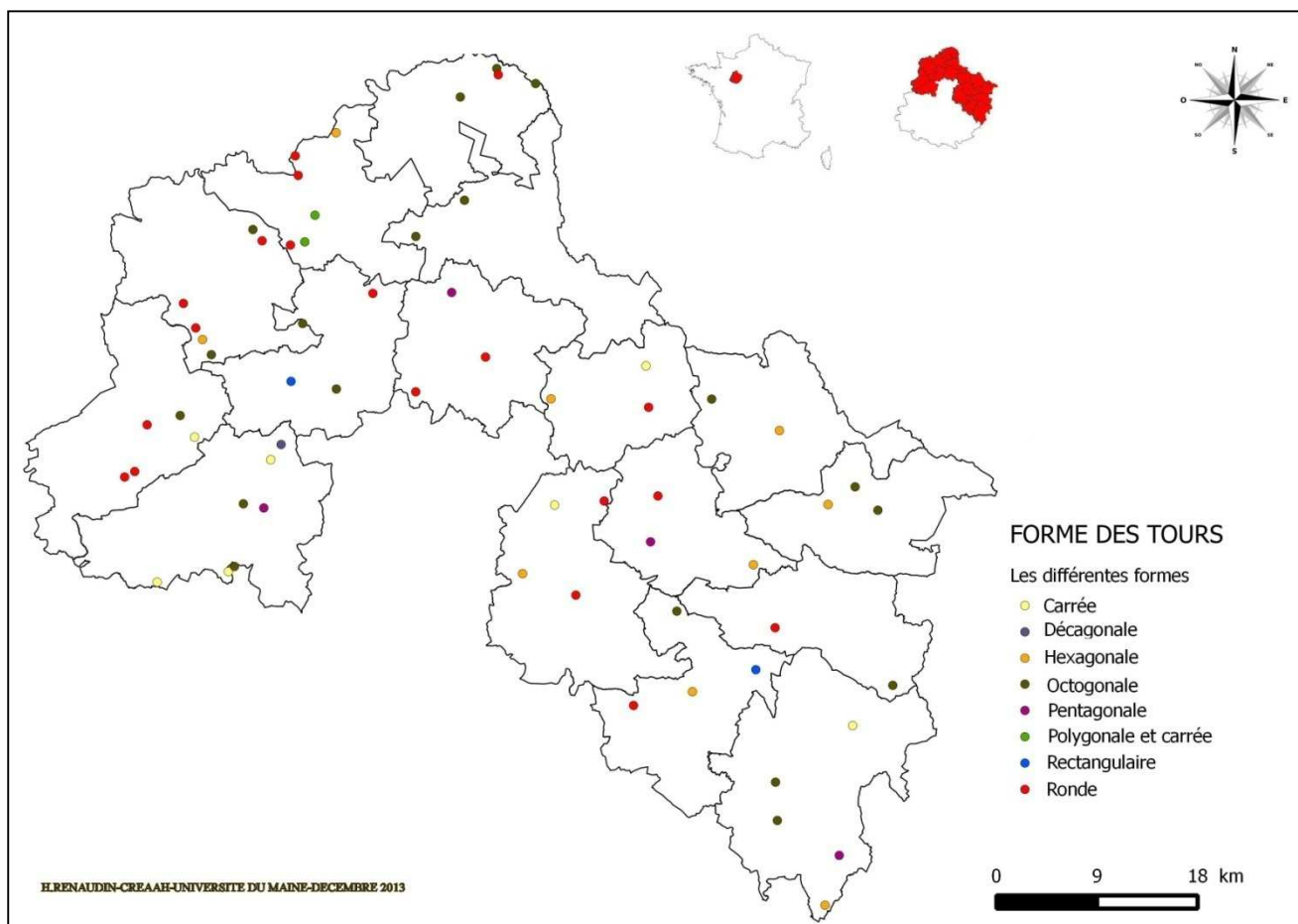
La Poterie	ronde	
Cons	ronde	
Puy Dodo	polygonale et carrée	
Logis à Oisseau-le-Petit	polygonale et carrée	
Château de Saint-Paterne	hexagonale	
Pommeray	carrée	
Salaines	octogonale	
Le Baudray	ronde	
La Brochère 1	ronde	
La Brochère 2	ronde	

Oigny	ronde	
Le Domaine	hexagonale	
Chéronne	ronde	
La Ramée	pentagonale	
Semur	ronde	
La Quentinière	octogonale	

**Figure 252 : Liste des logis agrémentés de tours d'escaliers selon leurs formes**

Parmis les tours polygonales, dix-huit d'entre elles sont de forme octogonale, dix de forme hexagonale, cinq de forme pentagonale et une de forme décagonale. La forme polygonale et plus particulièrement octogonale, est caractéristique des constructions de la fin du XVe siècle. Elle ne pose pas vraiment de problème de datation, car elle n'est construite que dans cette grande période de reconstruction. Dater les tours rondes est plus problématique, car elles existaient déjà avant le XVe siècle. Remarquons qu'elles sont moins caractéristiques du style gothique que la forme polygonale. Enfin les tours carrées semblent être plus caractéristiques du XVIe siècle, comme l'indique André Sarrazin<sup>1159</sup>.

<sup>1159</sup> SARAZIN A., *Fermes et logis du bocage de l'ouest Anjou-Maine-Vendée*, Serg, Paris, 1975, p. 47.



**Figure 253 : Répartition des logis selon la forme de leur tour d'escalier**

La carte montre bien que, quelque soit la forme de la tour, tous les modèles sont répartis sur l'ensemble du territoire, excepté la forme décagonale à La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin<sup>1160</sup>, à l'ouest de la zone étudiée qui est le seul exemple, et la double forme polygonale et carrée qui concerne les sites de Puy Dodo à Fyé<sup>1161</sup> et du logis à Oisseau-le-Petit<sup>1162</sup> tous deux situés dans le canton de Saint-Paterne.

<sup>1160</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, La Corbinière.

<sup>1161</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Fyé, Puy Dodo.

<sup>1162</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Oisseau-le-Petit, Logis.

Pour terminer cette étude des tours d'escalier, un cas particulier est à évoquer. Il s'agit de La Brochère à Rouez-en-Champagne<sup>1163</sup> (cf.fig. 254 et 255) qui en comportent deux. Il est fort probable que cela dépende du goût du détenteur ainsi que de ses moyens, car l'édification de tours a un certain coût.



**Figure 254 : Façade avant de La Brochère à Rouez-en-Champagne**



**Figure 255 : Façade arrière de La Brochère à Rouez-en-Champagne**

La symbolique de ces tours peut aussi être renforcée par la présence d'éléments défensifs, qui n'ont que peu de valeur stratégique. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce fait dans la partie qui leur est consacrée. La tour domine par son volume et par la place qu'elle occupe sur la façade. Il arrive même qu'elle soit plus élevée que la toiture du logis. La tour a donc pour objectif de signaler la présence du seigneur qui a des prétentions et surtout des moyens. Deux des logis répertoriés comportent également au sommet de leur tour d'escalier, une chambre à feu, qui renferme d'ordinaire le charrier, comme l'indiquent Alain Béтин et Philippe Grégoire<sup>1164</sup> dans leur ouvrage. Il s'agit des sites du Château de Bouloire<sup>1165</sup> (cf.fig.256) et de La Garenne à Roullée<sup>1166</sup> (cf.fig.257).



**Figure 256 : Petite chambre de la tour au Château de Bouloire**



**Figure 257 : Petite chambre de la tour de La Garenne à Roullée**

<sup>1163</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, La Brochère.

<sup>1164</sup> BETIN A. / GREGOIRE P., *Les manoirs dans la Sarthe...op.cit.* p. 34.

<sup>1165</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

<sup>1166</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de Roullée, La Garenne.

Enfin, mentionnons, que certains propriétaires actuels, construisent des tours d'escalier lors des restaurations de leur maison. Nous en trouvons en cours de construction à La Coutoudière à Assé-le-Riboul<sup>1167</sup> (cf.fig. 258) et à La Fuie à Vernie<sup>1168</sup>(cf.fig.259). Ces éléments modifient donc la lecture des façades de ces deux sites.



**Figure 258 : La Coutoudière à Assé-le-Riboul**



**Figure 259 : La Fuie à Vernie**

Les caractéristiques évoquées ici, montrent bien, que les logis nobles suivent un certain modèle lié à un « phénomène de mode ». Cependant, il est tout à fait évident que chaque maison est unique. Il n'y en a pas deux absolument identiques. Le concept de logis noble se décline donc selon les moyens et goûts du détenteur, tout en suivant une certaine ligne directrice qui permet de les reconnaître assez facilement.

L'étude des plans et dimensions, des matériaux choisis et des caractéristiques extérieures montrent donc bien que les logis nobles sont élaborés selon un modèle reflétant le caractère élitiste de leur détenteur, que ce soit par ses fonctions ou par ses moyens financiers. Si seuls les extérieurs ont été traités dans ce point, le chapitre suivant aborde le thème des aménagements intérieurs, pensés selon une volonté de confort qui utilisent les progrès techniques.

---

<sup>1167</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, La Coutoudière.

<sup>1168</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vernie, La Fuie.

## Chapitre II : Organisation et aménagements intérieurs

L'organisation intérieure du logis, de part sa structure, donne des éléments sur le mode de vie du seigneur. Tout comme pour le plan, l'agencement des pièces est pensé différemment selon la période à laquelle a été édifié le logis. Le Moyen Âge a vu se multiplier les espaces de vie. Ainsi chaque pièce a sa propre fonction et parfois ses caractéristiques. Les espaces de circulation prennent aussi tout leur sens, que ce soit avec les escaliers où les galeries.

Des aménagements sont pensés afin de faciliter la vie dans la maison. Certains d'entre eux sont prestigieux, tels l'escalier et la cheminée, dont l'élaboration témoigne des progrès techniques de construction. En effet, on observe le passage de l'utilisation de la vis à l'escalier rampe-sur-rampe qui se généralise de plus en plus à l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle. Il en est de même pour la cheminée, dont la hotte passe de la forme pyramidale à la forme droite. Ces deux éléments peuvent aussi être le support de décors, étudiés dans le dernier chapitre de cette étude. Mais leur présence donne une dimension symbolique à ces aménagements qui semblent aux premiers abords d'ordre strictement fonctionnel. L'escalier et la cheminée font la fierté du détenteur qui concentre d'ailleurs ses moyens sur la cheminée qui sera vue par ses visiteurs, c'est-à-dire celle de la grande salle ou celle de la chambre seigneuriale.

D'autres aménagements sont également présents et même s'ils ne sont pas symboliques, ils n'en restent pas moins intéressants, car ils donnent de précieux renseignements sur la vie quotidienne au sein du logis. Que ce soit les portes et volets, les éléments de rangements, les éviers, les pierres à eaux, les potagers ou les latrines, leur présence permet d'imaginer avec plus de précisions quels étaient aussi les rôles des autres habitants. La présence dans certains logis de tous ces éléments réunis, donne encore une fois des indications sur le niveau de vie du seigneur, car la mise en place de telles structures avait sans doute un coût non négligeable.

## 2.1 Organisation intérieure

La structure du logis est un élément intéressant à analyser, car elle peut donner de précieux renseignements au niveau de la datation du logis et sur son importance. Á titre de comparaison, les logis datant du XIII<sup>e</sup> siècle comportent aujourd'hui une unique grande salle sous charpente, sans que l'on sache vraiment qu'elle était leur organisation d'origine. Puis, il semble, que la grande salle au rez-de-chaussée, peut aussi s'accompagner d'une grande salle à l'étage. Nous avons tenté, malgré parfois les remaniements, de déterminer les sites ainsi agencés. Cinq sites répondent à cette caractéristique<sup>1169</sup>. Il arrive que dans ce type de plan, l'escalier donnant accès à la chambre soit situé à l'extérieur. Ainsi les deux salles sont totalement indépendantes. On trouve quelques logis ayant ce type d'organisation dans notre étude. Si ces exemples comportent plus de deux pièces aujourd'hui, on peut imaginer que des cloisons ont été créées postérieurement. Ainsi le plus bel exemple est sans doute La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean<sup>1170</sup>, ce qui est visible sur des photographies datant de 1952 provenant du fonds Paul Cordonnier (cf. fig.260). Malheureusement, cet escalier extérieur à aujourd'hui disparu. On trouve aussi un escalier extérieur menant à la chambre sur le site de La Motte à Vernie<sup>1171</sup>.



**Figure 260 : ADS 18 J 1025 Archives Fonds Paul Cordonnier, 1952**

Les sites qui nous semblent avoir été à l'origine constitués de deux pièces ont été aussi relevés. Ils sont au nombre de treize, dont certains datent également de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, période à laquelle les pièces sont plus nombreuses<sup>1172</sup>.

---

<sup>1169</sup> Il s'agit de La Roche à Bonnétable, Pendloup à Saint-Georges-du-Rosay, Bel Air à Saint-Léonard-des-Bois, La Grande Porte à Cherré et La Vallée à Saint-Martin-des-Monts.

<sup>1170</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Mont-Saint-Jean, La Cour de Cordé.

<sup>1171</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vernie, La Motte.

<sup>1172</sup> Il s'agit de La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne, Linthe à Saint-Léonard-des-Bois, Les Grands Prés à Saint-Ouen-de-Mimbré, La Bretonnière à Saint-Paul-le-Gaultier, Le Derouinière à La Ferté-Bernard, Essay à La Ferté-Bernard, La Vacherie à La Ferté-Bernard, La Grande Roche à Souvigné-sur-Même, La Rosaie à Theligny, La Grande Mérie à Courgenard, Les Grandes Pézeries à Melleray, Cons à Fyé et Coulettire à Rouez-en-Champagne.

Viennent ensuite les logis composés de trois pièces sans pouvoir vraiment définir s'il en fut toujours ainsi. Ces sites sont au nombre de sept<sup>1173</sup>.

On trouve également des logis composés de quatre pièces. La cuisine est alors complétée par une grande salle de réception au rez-de-chaussée et l'étage se compose de deux chambres. Parfois le logis comporte aussi une cave, et/ou, un comble aménagé, ce qui n'est pas systématique. Dans les maisons les plus élaborées, ces quatre pièces sont chauffées par des cheminées monumentales. La construction des pièces apparaît plus clairement et les fonctions sont mieux définies. Une plus grande rationalité dans la conception du logis est prise en compte. Quarante sites<sup>1174</sup> de notre étude répondent à cette structure. Il s'agit du modèle le plus employé. Toutes ces pièces sont séparées par des murs de refend qui peuvent être réalisés en pierre, éventuellement recouverts d'un enduit à la chaux<sup>1175</sup> (cf. fig.261), mais aussi en pans de bois et torchis (cf. fig.262). On peut également voir, mais ceci reste rare, des cloisons réalisées en bois comme à Couesmes à Ancinnes<sup>1176</sup> (ces dernière semblent dater du XVI<sup>e</sup> siècle) (cf. fig.263). Un cas particulier est également visible dans le logis situé dans le centre de Vivoin<sup>1177</sup> (cf. fig.264). Á l'étage, se trouve une très belle cloison en bois dont chaque panneau est orné de plis de serviettes.



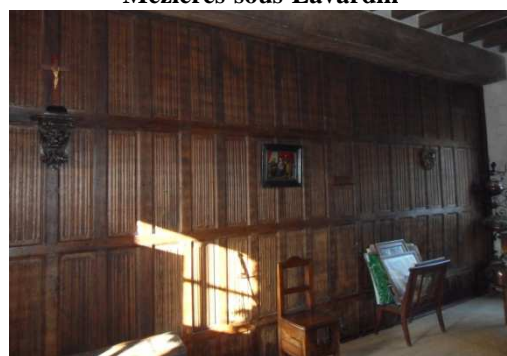
**Figure 261 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte**



**Figure 262 : Saint-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin**



**Figure 263 : Couesmes à Ancinnes**



**Figure 264 : Logis situé à Vivoin**

<sup>1173</sup> Il s'agit de Le Logis à Montreuil-le-Chétif, La Roche et Santigny à Villaines-la-Gonaie, Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, La Garenne à Roullée, Buis à Saint-Célerin et La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean.

<sup>1174</sup> Voir annexes sur CD : tableau sur les caractéristiques architecturales.

<sup>1175</sup> Á La Chevalerie à Saint-Cérotte, l'enduit à la chaux de la cloison est orné d'un faux appareillage évoquant des pierres de taille.

<sup>1176</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>1177</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vivoin, Le Logis.



Pour certains d'entre eux, d'autres cloisons ont été ajoutées, mais certains éléments architecturaux nous laissent deviner les quatre pièces d'origine. Parfois, les fenêtres nous donnent des renseignements, car dans les plans les plus caractéristiques, chaque pièce était éclairée par deux fenêtres réparties sur chaque façade, comme on peut le voir très clairement à La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin<sup>1178</sup> (cf. fig.265 et 266) : deux fenêtres pour la salle, une fenêtre et une petite ouverture pour la cuisine et deux fenêtres pour chacune des chambres.



**Figure 265 : Façade avant de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin**



**Figure 266 : Façade arrière de La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin**

Sept sites se composant de cinq pièces ont été également relevés<sup>1179</sup>, et trois sites se composent de huit pièces<sup>1180</sup>. Notons que l'agencement de cent-trente-quatre sites n'a pu être défini, car ils n'ont pas pu être tous visités.

Il est également intéressant de voir que pour les logis comportant cinq, six et huit pièces, les dates de construction sont assez variées. On y trouve aussi un site dont le plan est en L ce qui facilite la multiplication des pièces.

Les différentes pièces du logis ont des fonctions bien définies et véhiculent parfois une importante symbolique. Comme déjà évoqué, certains logis ont conservé leur cave. Ainsi cent-cinq logis comportant une cave ont été relevés<sup>1181</sup>, parmi lesquels se trouvent trois types différents. La première catégorie regroupe celles situées en sous-sol. Ce modèle concerne soixante-dix-sept sites de l'étude et sont par conséquent les plus fréquents.

<sup>1178</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, La Corbinière.

<sup>1179</sup> Il s'agit du logis situé à Vivoin, L'Echenay et Le Grand Mesnil à Assé-le-Boisne, Combre à Moitrons-sur-Sarthe, Le Jarrier à Montreuil-le-Chétif, le logis situé à Thoigné et les Aulnays à Torcée-en-Vallée. Sept autres logis sont composés quant à eux de six pièces. Il s'agit de Haut-Eclair à Nogent-le-Bernard, Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, Moré à Douillet-le-Joly, Planchette à Cormes, La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois, Couesmes à Ancinnes (remanié aux XVe-XVIe siècles) et La Ramée à Tuffé.

<sup>1180</sup> Il s'agit de La Cour à Coudrecieux, Corbon à Douillet-le Joly et Le Domaine à Bouër.

<sup>1181</sup> Voir annexes sur CD : tableau sur les caractéristiques architecturales.

La deuxième catégorie concerne les caves situées au rez-de-chaussée, logées près d'une pièce d'habitation. La présence de ces niveaux peut modifier la structure du logis en créant des demi-étages, comme on peut le voir à La Grande Roche à Souvigné-sur-Même<sup>1182</sup>(cf. fig.267), ou encore à Linthe à Saint-Léonard-des-Bois<sup>1183</sup>(cf. fig.268).Ce modèle concerne vingt-six sites de l'étude.



**Figure 267 : La Grande Roche à Souvigné-sur-Même**



**Figure 268 : Linthe à Saint-Léonard-des-Bois**

Enfin, la dernière catégorie concerne les caves externes. Ainsi Vaulahard à Domfront-en-Champagne<sup>1184</sup>(cf. fig.269), le logis se situe à quelques mètres de sa cave semi-enterrée sous une dépendance. Plus original encore est le site de La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic<sup>1185</sup>(cf. fig.270), qui comporte plusieurs caves troglodytes.



**Figure 269 : Cave à Vaulahard à Domfront-en-Champagne**



**Figure 270 : Caves troglodytes à La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic**

<sup>1182</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Souvigné-sur-Même, La Grande Roche.

<sup>1183</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Léonard-des-Bois, Linthe.

<sup>1184</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, Vaulahard.

<sup>1185</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, La Béchuère.

On pouvait accéder à ces caves de deux façons : par l'intérieur (cf. fig.271 et 272), par l'extérieur (comme sur les exemples de La Grande Roche et de Linthe) (cf. fig.267, 268, 273 et 274) et même parfois par les deux (cf. fig.275 à 278). Mais l'accès intérieur reste le plus courant, car seuls trente-six sites sur les cent-cinq répertoriés comportent un accès extérieur pour leurs caves.



**Figure 271 : Accès intérieur à la cave de la Hollière à Bonnétable**



**Figure 272 : Accès intérieur à la cave de la Vacherie à La Ferté-Bernard**



**Figure 273 : Accès extérieur à la cave du Boille à Montmirail**



**Figure 274 : Accès extérieur à la cave du Château de Saint-Paterne**

Les sites de Serizay et Lévrigné à Assé-le-Boisne<sup>1186</sup>, du Château de Cogners<sup>1187</sup>, de Buis à Saint-Célerin<sup>1188</sup> (cf. fig. 275 et 276), Hyre à Saint-Corneille<sup>1189</sup>, La Chevalerie à Sainte-Cérotte<sup>1190</sup> (cf. fig.277 et 278), Les Aulnays à Torcée-en-Vallée<sup>1191</sup> et de La Talvassière à Crissé<sup>1192</sup>, comportent aussi bien un accès intérieur, qu'extérieur à leur cave.



**Figure 275 : Accès intérieur à la cave à Buis à Saint-Célerin**



**Figure 276 : Accès extérieur à la cave à Buis à Saint-Célerin**



**Figure 277 : Accès intérieur à la cave à La Chevalerie à Sainte-Cérotte**



**Figure 278 : Accès extérieur à la cave à La Chevalerie à Sainte-Cérotte**

<sup>1186</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay et Lévrigné.

<sup>1187</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.

<sup>1188</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Saint-Célerin, Buis.

<sup>1189</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Saint-Corneille, Hyre.

<sup>1190</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Sainte-Cérotte, La Chevalerie.

<sup>1191</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Torcée-en-Vallée, Les Aulnays.

<sup>1192</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Crissé, La Talvassière.

La fonction de la cave consistait principalement à conserver les boissons et aliments que l'on retrouve en cet endroit dans les inventaires après décès. Nous trouvons également mention de la fonction de la cave dans le traité d'architecture de Philibert de L'Orme<sup>1193</sup>, où il indique : « Reste maintenant à parler de ce qu'il convient faire sur lesdicts fondements. Qui n'est chose de petite industrie, ains beaucoup plus grande qu'il ne semble, pour sçavoir disposer une chacune chose en son endroit. Comme sont les caves à mettre le vin (qui doivent avoir leurs clartez & lumieres par fenestre & soupiraux du costé de Septentrion & la porte aussi, sil est possible) les lieux pour mettre les huilles, saloirs, fromages & semblables provisions, qui doivent estre du costé regardant la partie de l'Orient estival, ou equinoctial. Au mesme estage du costé de Midy, se bastissent cuisines, buchers & buanderies. S'il fault plus d'une cuisine ou de deux, commeaux maisons des grands, on les peult eriger vers les parties occidentales, qui sont aussi fort propres pour y faire la boulengerie, les baigneries, estuves, poisles & autres choses de mesmes. Les gardemangers pour conserver la viande doivent aussi estre audit premier estage dans terre... ». Ainsi, il arrive que l'on trouve des crochets au plafond, qui devaient servir à accrocher la viande, ainsi que des petits placards (cf. fig.279 et 280).



**Figure 279 : Serizay à Assé-le-Boisne**



**Figure 280 : Courgoult à Rouez-en-Champagne**

Dans certains cas, les caves peuvent être voûtées (cf. fig.281), comme il l'est visible dans vingt logis<sup>1194</sup>. Les autres caves visitées ont, quant à elles, un plafond non voûté, ce qui ne concerne que peu de sites visités : La Hollière à Bonnétable<sup>1195</sup>, La Talvassière à Crissé<sup>1196</sup>, L'Étang à Lamnay<sup>1197</sup>, Bel Air à Saint-Léonard-des-Bois<sup>1198</sup> (cf. fig.282), Maigné à Saint-Ouen-de-Mimbré<sup>1199</sup>, La Motte et La Vacherie à Vernie<sup>1200</sup>.

<sup>1193</sup> DE L'ORME P., *Le premier tome de l'architecture...op.cit.* p. 52.

<sup>1194</sup> Il s'agit de Serizay et L'Echenay à Assé-le-Boisne, La Poterie à Bérus, au Château de Bouloire, Mardidort à Bourg-le-Roi, Coulouanné à Chérancé, La Grande Porte à Cherré, au Château de Cogners, La Cour à Coudrecieux, La Grande Mérie à Courgenard, La Vacherie à La Ferté-Bernard, Le Boille à Montmirail, Congé à Monhoudou, La Renaudière à Neuvy-en-Champagne, Buis à Saint-Célerin, Hyre à Saint-Corneille, le logis (2) situé à Saint Georges-le-Gaultier, au Château de Saint-Paterne, La Chevalerie à Sainte-Cérotte, Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève et Les Aulnays à Torcée-en-Vallée.

<sup>1195</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Bonnétable, La Hollière.

<sup>1196</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Crissé, La Talvassière.

<sup>1197</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Lamnay, L'Étang.

<sup>1198</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Léonard-des-Bois, Bel Air.

<sup>1199</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Maigné, Saint-Ouen-de-Mimbré.

<sup>1200</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vernie, La Motte et La Vacherie.



**Figure 281 : Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève**



**Figure 282 : Bel Air à Saint-Léonard-des-Bois**

Enfin, nous trouvons également dans ces caves de petits soupiraux, permettant de faire circuler l'air. Il s'agit la plupart du temps de petites ouvertures rectangulaires disposées de manière horizontale ou verticale (cf. fig.283 et 284). Notons que le logis de La Pinelière à Gréez-sur-Roc<sup>1201</sup> (cf. fig.285) présente un modèle qui diffère quelque peu des autres soupiraux des sites visités.



**Figure 283 : Serizay à Assé-le-Boisne**



**Figure 284 : Coulouanné à Chérancé**



**Figure 285 : La Pinelière à Gréez-sur-Roc**

Quelques cas de caves sortant de l'ordinaire sont également à mentionner. Ainsi à Serizay à Assé-le-Boisne<sup>1202</sup>(cf. fig.286), la cave est de très grande dimension et se compose de diverses alvéoles voûtées. Il en est d'ailleurs de même au Château de Cogners<sup>1203</sup> (cf. fig.287) et au Château de Louvigny<sup>1204</sup>.

<sup>1201</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Gréez-sur-Roc, La Pinelière.

<sup>1202</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>1203</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.

<sup>1204</sup> Voir volume du canton de Mamers, commune de Louvigny, Le Château.



**Figure 286 : Serizay à Assé-le-Boisne**



**Figure 287 : Château du Cogners**

La cave du Château de Bouloire<sup>1205</sup> est également remarquable (cf. fig. 288 à 290). De grande dimension, l'une de ses alvéoles (la plus enterrée) prend la forme d'une petite salle voûtée agrémentée d'un pilier en son centre. On y accède par une large porte chanfreinée dont le linteau comporte de petits coussinets.



**Figure 288 : Entrée de la cave voûtée du Château de Bouloire**



**Figure 289 : Pilier dans la salle voûtée du Château de Bouloire**



**Figure 290 : Salle voûtée du Château de Bouloire**

La cave de Maridort,<sup>1206</sup> quant à elle, présente une grande salle voûtée qui s'accompagne d'une sorte de petit tunnel peu large dont la fonction n'a pas été vraiment définie (cf. fig.291 et 292).



**Figure 291 : Cave voûtée de Maridort à Bourg-le-Roi**



**Figure 292 : Tunnel dans la cave de Maridort à Bourg-le-Roi**

<sup>1205</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

<sup>1206</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Bourg-le-Roi, Maridort.

La cave de Buis<sup>1207</sup> (cf. fig.293), est une salle voûtée et dallée au milieu de laquelle coule un petit cours d'eau provenant d'une source située non loin du logis. Un autre élément curieux est à observer à Linthe à Saint-Léonard-des-Bois<sup>1208</sup>. En effet une structure en bois se situe sous la salle et semble avoir pour fonction de soutenir la cheminée se situant au niveau supérieur (cf. fig.294).



**Figure 293 : Cave dallée et cours d'eau à Buis à Saint-Célerin**



**Figure 294 : Cave de Linthe à Saint-Léonard-des-Bois**

Enfin, comme déjà évoqué, les caves de La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic<sup>1209</sup> sont des caves troglodytes (cf. fig.295 et 296). On trouve notamment dans l'une d'entre elles une cheminée et son four à pain. Il s'agit de l'unique site de l'étude présentant cette particularité. Cependant il est situé non loin de la Vallée du Loir, où de nombreuses caves de ce type sont visibles comme à La Couture-sur-Loir à La Possonnière (département du Loir-et-Cher dans la région Centre), logis appartenant également à la famille de Ronsard.



**Figure 295 : Cheminée dans l'une des caves troglodytes de La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic**



**Figure 296 : Cave troglodyte à La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic**

<sup>1207</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Saint-Célerin, Buis.

<sup>1208</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Léonard-des-Bois, Linthe.

<sup>1209</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, La Béchuère.

Pour les plans des XVe-XVIe siècles, le rez-de-chaussée se compose en général de la cuisine et de la salle. En général, ces deux salles étaient chacune chauffées par des cheminées placées sur des murs-pignons. On accède d'une pièce à l'autre en passant, soit par une porte (cf. fig.297 et 298), soit par la tour d'escalier (cf. fig.299 et 300). La structure des portes intérieures ne diffère pas de celle des portes extérieures déjà étudiées. Les mêmes éléments les composent et parfois les mêmes types de moulures les ornent. Ces portes ont une fonction très importante, car il s'agit pratiquement du seul système de circulation à l'intérieur du logis. En effet, le couloir n'est pas couramment employé.



**Figure 297 : Nouray à Bernay-en-Champagne**



**Figure 298 : Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève**



**Figure 299 : Tour d'escalier au Château de Dehault**



**Figure 300: Tour d'escalier de La Garenne à Roullée**

Quelques cas particuliers de portes ont été relevés comme une porte biaise donnant accès à l'escalier à Planchette à Cormes<sup>1210</sup> (cf. fig.301), ainsi qu'une porte dont la forme est peu singulière au Mortier à Saint-Georges-du-Rosay<sup>1211</sup> (cf. fig.302). Quelques escaliers rampe-sur-rampe peuvent également desservir différentes pièces du logis, comme à Planchette à Cormes (cf. fig.303) et aux Aulnays à Torcée-en-Vallée<sup>1212</sup> (cf. fig.304). Ils ont ainsi la même fonction que certaines tours d'escalier.



**Figure 301 : Porte biaise à Planchette à Cormes**



**Figure 302 : Le Mortier à Saint-Georges-du-Rosay**



**Figure 303 : Escalier rampe-sur-rampe à Planchette à Cormes**



**Figure 304 : Escalier rampe-sur-rampe aux Aulnays à Torcée-en-Vallée**

<sup>1210</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard commune de Cormes, Planchette.

<sup>1211</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Saint-Georges-du-Rosay, Le Mortier.

<sup>1212</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Torcée-en-Vallée, Les Aulnays.



Concernant toujours les espaces de circulation, le site Haut Éclair à Nogent-le-Bernard<sup>1213</sup> est un cas unique et très intéressant dans cette étude. On accède à la tour d'escalier par une sorte de minuscule vestibule surmonté d'une voûte à arêtes. Ce dernier est constitué de quatre portes desservant chaque pièce composant chaque étage (cf. fig. 305 à 308).



**Figure 305 : Vestibule à Haut Éclair à Nogent-le-Bernard**



**Figure 306 : Vestibule à Haut Éclair à Nogent-le-Bernard**



**Figure 307 : Vestibule à Haut Éclair à Nogent-le-Bernard**



**Figure 308 : Vestibule à Haut Éclair à Nogent-le-Bernard**

La salle est la pièce la plus importante du logis, car il s'agit du lieu de réception. Tous les éléments ostentatoires doivent y apparaître. Il s'agit aussi dans la plupart des cas de la pièce par laquelle on entre dans le logis. Dans les plans les plus élaborés et les plus symboliques, l'entrée dans le logis peut se faire par la tour d'escalier.

La deuxième pièce du rez-de-chaussée est la cuisine. Cet espace sert à la préparation des repas. Il s'agit avant tout d'un lieu de vie où se retrouvent les habitants du logis. Les traités d'agronomie, indiquent qu'il faut doter cette pièce de « tous les offices, assavoir, charnier, boullengerie, fournil, serre-pain, serre-linge, buanderie, serre-vaisselle, garde-manger, laiterie à faire les fromages et autre lieux pour les tenir »<sup>1214</sup>.

Le rez-de-chaussée se présente donc comme étant un lieu de vie utilitaire et de prestige. En ce qui concerne l'étage, la chambre noblr véhicule aussi une image symbolique de pouvoir. Il s'agit avec la salle, de la pièce la plus confortable et la mieux décorée. Elle comporte en général une cheminée, alors que l'autre chambre peut être « froide ». Dans certains logis, la tour permet d'y accéder directement.

<sup>1213</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Nogent-le-Bernard, Haut Éclair.

<sup>1214</sup> DESVAUX MARTEVILLE E, « Les manoirs... », *op. cit.* p. 382 : DE SERRES O., *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Jamet-Métayer, Paris, 1600 p. 18 et 20.

Les systèmes de circulation de l'étage, ne diffèrent pas de ceux du rez-de-chaussée. Cependant, il peut arriver que l'on trouve des galeries permettant une circulation extérieure. Frédéric Guibal, Michael Jones et Gwyn Meirion-Jones, indiquent dans leur article consacré à la résidence noble en Bretagne que « Les galeries qui obligeaient les habitants à des sorties dans la fraîcheur de la nuit, contribuaient aussi aux capacités « défensives » de ces édifices et, de manière plus pratique, offraient aux usagers un point élevé d'où, par beau temps, ils pouvaient découvrir les jardins et le paysage environnant »<sup>1215</sup>. Des galeries extérieures subsistent à L'Échenay à Assé-le-Boisne<sup>1216</sup> (cf. fig.309) et au Château de La Ferté-Bernard<sup>1217</sup> (cf. fig.310).



**Figure 309 : L'Échenay à Assé-le-Boisne**



**Figure 310 : Château de La Ferté-Bernard**

Une galerie intérieure est également présente à Verdigné à Avesnes-en-Saosnois<sup>1218</sup> et porte le nom de galerie du Jeu de Paume, sans que l'on soit tout à fait certain qu'elle eut véritablement cette fonction. Cette galerie fait la jointure entre le logis et un pavillon défensif (cf. fig.311 à 313).



**Figure 311 : Extérieur de la galerie de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois**



**Figure 312 : Premier niveau de la galerie de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois**



**Figure 313 : Second niveau de la galerie de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois**

<sup>1215</sup> GUIBAL F. / JONES M. / MEIRION-JONES G., «La résidence noble en Bretagne...*op.cit.* p. 108-109.

<sup>1216</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, L'Échenay.

<sup>1217</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>1218</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

Les vestiges d'une autre galerie sont visibles à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>1219</sup>, mais elle a été en partie détruite. Cette dernière reliait le logis ancien au logis plus récent (cf. fig. 314 et 315).



**Figure 314 : Ancien logis de Courtanvaux avec vestiges de la galerie au dessus des salles creusées dans la roche**



**Figure 315 : Second logis à Courtanvaux avec vestiges de la galerie**

Enfin, concernant les galeries, il est fait mention de cet élément dans un document daté de 1767<sup>1220</sup> concernant le site de Coulouanné à Chérancé<sup>1221</sup>. Les vestiges de cette galerie sont toujours visibles sur le pignon oriental du logis qui a été malheureusement très remanié.

Pour en revenir au logis en lui-même, l'étage est surmonté d'un grenier rarement aménagé. Les combles transformés en pièces habitables sont percés de lucarnes. Il est alors possible de trouver des cheminées dans ces salles. Cet espace est en général directement ouvert sous la charpente. Trente-deux sites dont le comble a sans doute été aménagé ont été répertoriés<sup>1222</sup>.

---

<sup>1219</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>1220</sup> ADS 4 J 132 : 1<sup>er</sup> juillet 1767 : Montrée de la terre de Coulouanné et ses dépendances.

<sup>1221</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Chérancé, Coulouanné.

<sup>1222</sup> La Foret à Assé-le-Riboul, Haut Eclair à Nogent-le-Ber,ard, Les Haies à Degré, Valaubun à Ruillé-en-Champagne, Le Tonsort à Saint-Symphorien, Le Ravoir à Tennie, La Fuie à Cherré, Essay à La Ferté-Bernard, La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais, Serizay et L'Echenay à Assé-le-Boisne, Combre à Moitron-sur-Sarthe, Moré à Douillet-le-Joly, Courpotain à Blèves, Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, La Juissellerie à Lignières-la-Carelle, le logis situé à Roullée, La Mare à Roullée, La Maison de Justice à Contilly, Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois, Buis à Saint-Célerin, Le Boille à Montmirail, Courtangis à Saint-Jean-des-Echelles, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, La Barre à Conflans-sur-Anille, Couesmes à Saint-Paterne, La Chapelle à Arçonnay, Rabours à Cherisay, Cons à Fyé, Le Château de Saint Paterne et Le Logis de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru.

Les photographies suivantes représentent des exemples de cheminées trouvées dans les combles aménagés des logis visités pour cette étude (cf. fig. 316 à 318).



**Figure 316 : Combre à Moitron-sur-Sarthe**



**Figure 317 : Auditoire de Justice à Contilly**



**Figure 318 : Cons à Fyé**

Vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, les logis sont bâtis sur des plans de plus en plus élaborés. Des pièces s'ajoutent aux quatre salles les plus courantes. Concernant les plans en T, deux exemples sont intéressants à mettre en parallèle car ils ont la même structure, mais ont été bâtis à plus de cinquante ans d'intervalle. Il s'agit de La Chevalerie à Sainte-Cérotte<sup>1223</sup> (cf. fig.319 et 320), le plus ancien, et de La Cour à Coudrecieux<sup>1224</sup> (cf. fig.321 et 322).



**Figure 319 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte**



**Figure 320 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte**



**Figure 321 : La Cour de Coudrecieux**



**Figure 322 : La Cour de Coudrecieux**

<sup>1223</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Sainte-Cérotte, La Chevalerie.

<sup>1224</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Coudrecieux, La Cour.

Le premier site se compose d'une cave surmontée de deux grandes salles à feu, elles mêmes surmontées de deux grandes chambres à feu. L'aile arrière est agrémentée de deux petits pavillons de chaque côté, auxquels on accède par un petit vestibule. La fonction du pavillon correspondant à la salle de droite n'a pu être définie, mais devait contenir un conduit d'évacuation du cabinet de latrines situé au-dessus. Le pavillon de gauche comporte un oratoire. Á l'origine, il comportait une cloison qui le séparait du conduit d'évacuation des latrines de l'étage supérieur, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Du vestibule on accède également à une grande cuisine qui comporte deux cheminées facilitant ainsi la préparation des repas (cf. fig. 323). Á l'étage, l'aile comporte deux salles à feu (cf. fig.324), donnant accès chacune à un cabinet de latrines situé aux étages des pavillons. L'étage est desservi par la tour d'escalier. Ce plan est donc particulièrement moderne pour la période à laquelle ce logis a été bâti. Il est un modèle unique en son genre concernant la fin du XVe siècle dans notre étude.



**Figure 323 : Cuisine de La Chevalerie à Sainte-Cérotte**



**Figure 324 : Les deux petites salles à feu à La Chevalerie à Sainte-Cérotte**

Le logis de La Cour Coudrecieux, bâti vers 1550-1560, comporte un plan relativement similaire à quelques exceptions près comme le vestibule d'entrée qui dessert d'une part la cave semi-enterrée sous la grande salle à feu et la cuisine agrémentée également d'une cheminée. L'étage comportait également deux grandes salles chauffées et au dessus du vestibule une chambre de replis avec éléments défensifs dirigés vers la cage d'escalier. Le pavillon situé à l'arrière donnant une forme de T à l'ensemble, comporte un escalier qui à l'origine fut en vis. Le pavillon comprend au rez-de-chaussée deux cabinets servant peut-être de remise (cf. fig.325) et à l'étage se trouvent également deux cabinets contenant chacun des latrines (cf. fig.326).



**Figure 325 : Cabinet au rez-de-chaussée donnant dans la cuisine à La Cour de Coudrecieux**



**Figure 326 : Ancien cabinet de latrines à la Cour de Coudrecieux**

Ces deux exemples montrent à quel point une nouvelle recherche de confort apparaît, préfigurant les demeures du XVIIIe siècle. Quelques pièces annexes ont également été trouvées dans d'autres sites, comme notamment un cellier voûté (cf. fig.327) à Sévilly à Sainte-Sabine<sup>1225</sup> donnant dans la cuisine, et une garde-robe voûtée à Bures à Neuvy-en-Champagne<sup>1226</sup> donnant dans la chambre de l'étage (cf. fig.328).



**Figure 327 : Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève**



**Figure 328 : Bures à Neuvy-en-Champagne**

L'étude de l'organisation intérieure des logis, permet de mieux comprendre l'évolution de cette dernière, en fonction de l'évolution des mentalités, mais aussi en fonction des progrès techniques. Encore une fois, un certain plan, un modèle type, est suivi dans la plupart des logis, même si quelques-uns d'entre eux font figure d'exception. Afin d'approfondir ce point, le thème suivant traite plus en détail des aménagements fonctionnels qui, par leur situations et leur fonctions, s'avèrent être également hautement symboliques.

---

<sup>1225</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Sainte-Sabine-sur-Longève, Sévilly.

<sup>1226</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Neuvy-en-Champagne, Bures.

## 2.2 Aménagements intérieurs symboliques et fonctionnels

L'aménagement des logis donne de nombreuses précisions sur l'organisation de l'habitat, ainsi que sur le niveau de richesse du seigneur. Nous avons intégré dans cette classification les escaliers et les cheminées. Ces deux éléments comportent une certaine symbolique de pouvoir, car leur construction est coûteuse et révèle l'importance du seigneur. Le premier qui se situait en général dans la tour, est le passage obligé menant à la chambre noble, qui est l'une des pièces les plus importantes du logis. Le second, la cheminée symbolise le luxe et le confort. Il s'agit de l'endroit où se concentre entre autres la décoration intérieure.

Les dictionnaires d'architecture définissent l'escalier comme « un ouvrage formé de marches, permettant de passer d'un plan à un autre. Il permet surtout de monter aux étages d'un bâtiment »<sup>1227</sup>. Il peut aussi permettre dans certains cas de passer d'une pièce à une autre, c'est pourquoi il influence la distribution du logis. Il doit être le plus éloigné possible de la cheminée qui est sur le mur-pignon.

L'escalier des logis peut revêtir plusieurs aspects. Trois grands types ont été relevés comme en Bretagne et en Normandie. La forme la plus caractéristique, la vis, est celle qui remporte le plus grand succès, puisque soixante-treize sites<sup>1228</sup> sont concernés par sa présence. D'autres ont conservé des traces de son ancienne présence<sup>1229</sup>.

La mode de l'escalier en vis avait déjà été lancée au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, lors des aménagements du Louvre sous Charles V<sup>1230</sup>. Elle apparaissait dans les premiers temps comme un élément très luxueux, qui se démocratisa en un siècle. Il devint l'élément presque indispensable lors de l'élan de reconstruction de 1450.

Au sein de la catégorie des escaliers en vis, deux types de situations peuvent se trouver. Tout d'abord, les escaliers dans-œuvres, qui concernent douze sites<sup>1231</sup>.

---

<sup>1227</sup> PEROUSE DE MONTCLOS J-M. / Ministre des Affaires Culturelles, *Inventaire général des monuments...op.cit.*p. 49.

<sup>1228</sup> Voir annexes sur CD : tableau sur les caractéristiques architecturales.

<sup>1229</sup> Il s'agit de La Forêt à Assé-le-Riboul, La Cour à Coudrecieux et Le Houx à Saint-Symphorien. Des escaliers dont la vis est hélicoïdale sont également présents. Nous retrouvons ce type de vis à Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, au Mortier à Saint-Georges-du-Rosay, et à Chéronne à Tuffé. Des escaliers droits sont également présents et concernent les sites de Courteuil à Coulombiers, du Vieux Château à Juillé, de Nouray à Bernay-en-Champagne, du Grand Mesnil à Assé-le-Boisne, de Corbon à Douillet-le-Joly, et de Maridort à Bourg-le-Roi. Enfin les escaliers « rampe-sur-rampe », plus caractéristiques du XVII<sup>e</sup> siècle, sont présents à La Forêt à Assé-le-Riboul, Les Hayes à Tresson, La Roche-Tabary à Bernay-en-Champagne, Planchette à Cormes, Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, Les Aulnays à Torcée-en-Vallée et La Grande Mérie à Courgenard.

<sup>1230</sup> CASSET M., *Les résidences rurales et semi-rurales des archevêques et évêques normands au Moyen-Âge*, Thèse sous la direction d'Annie RENOUX en III tomes, Université du Maine, 1999, I 242 p- II 336 P- III 128 planches, p. 179 :

WHITELEY M., «La grande vis du Louvre », *Bulletin Monumental*, 1989, p. 132-154.

<sup>1231</sup> Le logis situé à Vivoin, La Hollière à Bonnétable, Les Haies à Degré, L'Echenay et Serizay à Assé-le-Boisne (petit escalier), Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay, Les Grands Prés à Saint-Ouen-de-Mimbré, La Mare à Roullée, La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, le Château de La Ferté-Bernard (escalier du pavillon), La Bussonnière à Maresché (escalier de service), Verdigné à Avesnes-en-Saosnois (escaliers des pavillons) et Couesmes à Ancinnes.

Les sites de Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet<sup>1232</sup> et Bures à Neuvy-en-Champagne<sup>1233</sup> comportent actuellement une vis dans-œuvre, mais ces escaliers étaient situés à l'origine dans une tour qui a été englobée dans le bâtiment suite à des remaniements. Les escaliers en vis dans œuvre ont été aussi étudiés en Bretagne<sup>1234</sup>. Les premiers modèles trouvés datent des années 1380-1400. Ils auraient eu tendance ensuite à disparaître vers 1420-1440.

Les escaliers en vis hors-œuvre sont, quant à eux, logés dans une tour soit carrée, soit circulaire, soit polygonale, comme évoqué précédemment dans la partie consacrée aux éléments des reconnaissances des logis nobles, mais notons que la cage d'escalier a la même structure que dans les vis dans-œuvre. Ce système pouvait donner certains avantages, car il représentait un gain de place, ainsi qu'une flexibilité structurelle, autorisant la disposition de pièces en demi-étages comme nous l'avons vu dans la partie précédente consacrée à l'agencement du logis. Concernant La Bretagne, il semble que ce modèle ait été bien établi autour des années 1400, puis s'efface progressivement durant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1235</sup>. Cinquante-quatre sites<sup>1236</sup> concernés par la présence d'un escalier en vis hors-œuvre ont été trouvés dans cette étude.

La vis peut-être formée de marches gironnées, portant noyau (cf. fig.329 et 330), où formée de marches suspendues au noyau que l'on trouve sur certains exemples d'escaliers réalisés en bois (cf. fig.337 et 338). Sur la photographie de l'escalier en vis du logis-porte du Château de Chéronne à Tuffé<sup>1237</sup> (cf. fig.329), on peut aisément observer la structure d'une marche gironnée portant noyau. En effet, la marche supérieure étant brisée, on peut voir que près du collet se trouve la partie constituant le noyau central de la vis, qui a été sculptée en même temps que le reste de la marche. C'est donc l'accumulation des marches qui forment le noyau, support monocylindrique qui porte au centre l'escalier. Cela peut aussi s'observer facilement sur d'autres exemples d'escalier au niveau de la volée. Les escaliers construits suivant ce modèle concernent trente-et-un sites<sup>1238</sup>. Ces escaliers ont été en général réalisés en pierre, mais notre étude comporte quatre exemples d'escaliers à marches gironnées portant noyau, réalisés en bois. Il s'agit de Pommeray à Crissé<sup>1239</sup>, et Buis à Saint-Célerin<sup>1240</sup> Combre à Moitron-sur-Sarthe (cf. fig.332)<sup>1241</sup>.

---

<sup>1232</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedou et Saint-Paul.

<sup>1233</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Neuvy-en-Champagne, Bures.

<sup>1234</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir en Bretagne ... op.cit.* p. 139.

<sup>1235</sup> *Ibid.* p. 140.

<sup>1236</sup> Voir annexes sur CD : tableau sur les caractéristiques architecturales.

<sup>1237</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, Chéronne.

<sup>1238</sup> Couesmes à Ancinnes, La Chapelle à Arçonnay, Serizay et Pré à Assé-le-Boisne, La Poterie à bérus, Le Domaine à Bouër, Le Château de Bouloire, Courtanvaux à Bessé-sur-Brayes, Pommeray à Crissé, Le Bignon à Degré, Le Château de Dehault, L'Habit à Domfront-en-Champagne, Le Plessis Breton à Douillet-le-Joly, Le Château de La Ferté-Bernard, Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, L'Etang à Lamnay, La Bussonnière à Maresché, Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, Combre à Moitron-sur-Sarthe, La Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois, Le Boille à Montmirail, Bernay à Montreuil-le-Chétig, Haut Clair à Nogent-le-Bernard, Valaubun à Ruillé-en-Champagne, Buis à Saint-Célerin, La Chevalerie à Sainte-Cérotte, Hyre à Saint-Corneille, Le Château de Saint-Paterne, le logis situé à Thoigné, puis Chéronne et La Ramée à Tuffé.

<sup>1239</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Crissé, Pommeray.

<sup>1240</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Saint-Célerin, Buis.

<sup>1241</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Moitron-sur-Sarthe, Combre.





**Figure 329 : Escalier du logis-porte du Château de Chéronne à Tuffé**



**Figure 330 : La Chapelle à Arçonnay**



**Figure 331: Buis à Saint-Célerin**



**Figure 332 : Combre à Moitron-sur-Sarthe**

Les marches gironnées ont un giron qui a des côtés convergents. La partie la plus étroite proche du noyau est nommée collet, quant à la partie la plus large, elle est appelée queue. Concernant le noyau, il peut comporter à sa base (cf. fig.333 et 334) et en son sommet des ornements (cf. fig.335 et 336). Treize sites comportent une base de noyau ornée<sup>1242</sup>. Concernant le décor au sommet du noyau, seul Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>1243</sup> semble concerné par ce fait (cf. fig.336).



**Figure 333 : Le Boille à Montmirail**



**Figure 334 : La Garenne à Roullée**



**Figure 335 : Châtelet d'entrée à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye**



**Figure 336 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye**

L'autre modèle de vis, qu'il nous a été permis d'étudier est l'escalier à marches suspendues au noyau, technique qui concerne quinze sites<sup>1244</sup>. Les photographies suivantes (cf. fig. 337 et 338), montrent la manière dont les marches s'imbriquent dans le noyau.

<sup>1242</sup> Il s'agit de La Chapelle à Arçonnay, La Forêt à Assé-le-Riboul, Le Domaine à Bouër, Le Château de Bouloire, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, Le Château de Dehault, L'Etang à Lamnay, Le Château de Louvigny, La Bussonnière à Maresché, Le Boille à Montmirail, La Garenne à Roullée, le logis situé à Thoigné et La Ramée à Tuffé.

<sup>1243</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>1244</sup> Il s'agit de L'Echenay à Assé-le-Boine, La Hollière à Bonnetable, Les Haies à Degré, La Besnardière à Dissé-sous-Ballon, Le Grand Gagné à Domfront-en-Champagne, La Rozelle à La Quinte, La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin, La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois, Le Baudray et La Brochère à Rouez-en-Champagne, La Garenne, La Mare et le logis situé à Roullée, Les Grands Prés à Saint-Ouen-de-Mimbré, ainsi que le logis situé à Vivoin.

Ce type d'escalier est un peu moins courant et la réalisation est presque toujours effectuée en bois, excepté dans le châlelet de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye (cf. fig.337). Remarquons pour terminer sur la structure des escaliers en vis, que l'escalier logé dans la tour à Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet<sup>1245</sup> comporte les deux techniques sans doute suite à des remaniements (cf. fig.338). La volée étant apparente dans ce type d'escaliers, certains seigneurs ont fait sculpter le dessous des marches. Ainsi, nous trouvons parfois des arêtes en leur centre ou des sortes de chanfreins (cf. fig.339 et 340).



**Figure 337 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye**



**Figure 338 : Château de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet**



**Figure 339 : Château de Louvigny**



**Figure 340 : Couesmes à Ancinnes**

Enfin, pour terminer avec les escaliers en vis, trois sites, comportent des escaliers hélécoïdaux. Il s'agit de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois<sup>1246</sup> (cf. fig. 341), Le Mortier à Saint-Georges-du-Rosay<sup>1247</sup> (cf. fig.342) et Chéronne à Tuffé<sup>1248</sup> (cf. fig.343 et 344). La vis de ces escaliers est suspendue. Il s'agit donc d'escaliers en vis à jour central dont le limon hélécoïdal se développe autour du jour sans aucun support. La technique employée est tout à fait étonnante. Il s'agit d'une prouesse technique que nous trouvons essentiellement dans les sites bâtis au XVI<sup>e</sup> siècle. Philibert de L'Orme donne d'ailleurs quelques explications concernant cet aménagement dans son traité d'architecture datant de 1568<sup>1249</sup> : « [...] maintenant pour la continuation & conduite de noz bastimens, escrire des montées des vis qu'on peult faire en diverses sortes, ie ne diray en leurs marches toutes unies & le noyau tout droict & perpendiculaire, mais aussi pour faire remper & tourner ledit noyau, ainsi que les marches montent, & de telle estendue qu'on veult. De sorte que ceux qui seront au hault de la vis verront iusques à la première marche : les ouvriers l'appellent vis à iour : laquelle se peult enrichir de moulures & corniches qui portent les marches & rempans & d'autres qui servent de tienmains... ».

<sup>1245</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>1246</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

<sup>1247</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Saint-Georges-du-Rosay, Le Mortier.

<sup>1248</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, Chéronne.

<sup>1249</sup> DE L'ORME P., *Le premier tome de l'architecture...op.cit.*p.120.



**Figure 341 : Escalier du pavillon à Verdigné à Avesnes-en-Saosnois**



**Figure 342 : Le Mortier à Saint-Georges-du-Rosay**



**Figure 343 : Chéronne à Tuffé**



**Figure 344 : Chéronne à Tuffé**

Il a pu aussi être observé que le sens de rotation des escaliers en vis, changeant d'un site à l'autre. La vis d'escalier tourne normalement de la droite vers la gauche (cf. fig.345), mais comme l'indique André Sarazin<sup>1250</sup>, dans son ouvrage, il est possible de voir le sens inversé, dans un souci défensif (cf. fig.346). En effet, il mentionne le fait que si le défenseur doit se replier marche par marche, son bras droit est libéré, ce qui lui permet plus d'efficacité. Cependant nous ne pouvons pas confirmer cette théorie. Vingt-sept sites<sup>1251</sup> dont la vis tourne de la droite vers la gauche ont été relevés, ainsi que trente-cinq sites<sup>1252</sup> dont la vis tourne de la gauche vers la droite.

Il est intéressant de voir dans les sites comportant plusieurs escaliers, que les deux sens de rotations peuvent s'y trouver. Ainsi à Serizay à Assé-le-Boisne<sup>1253</sup> et à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>1254</sup> (cf. fig.347 et 348), des escaliers tournant de la droite vers la gauche, mais aussi des escaliers tournant de la gauche vers la droite y sont visibles.



**Figure 345 : Hyre à Saint-Corneille**



**Figure 346 : Logis situé à Thoigné**



**Figure 347 : Petit escalier de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye**



**Figure 348 : Grand escalier de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye**

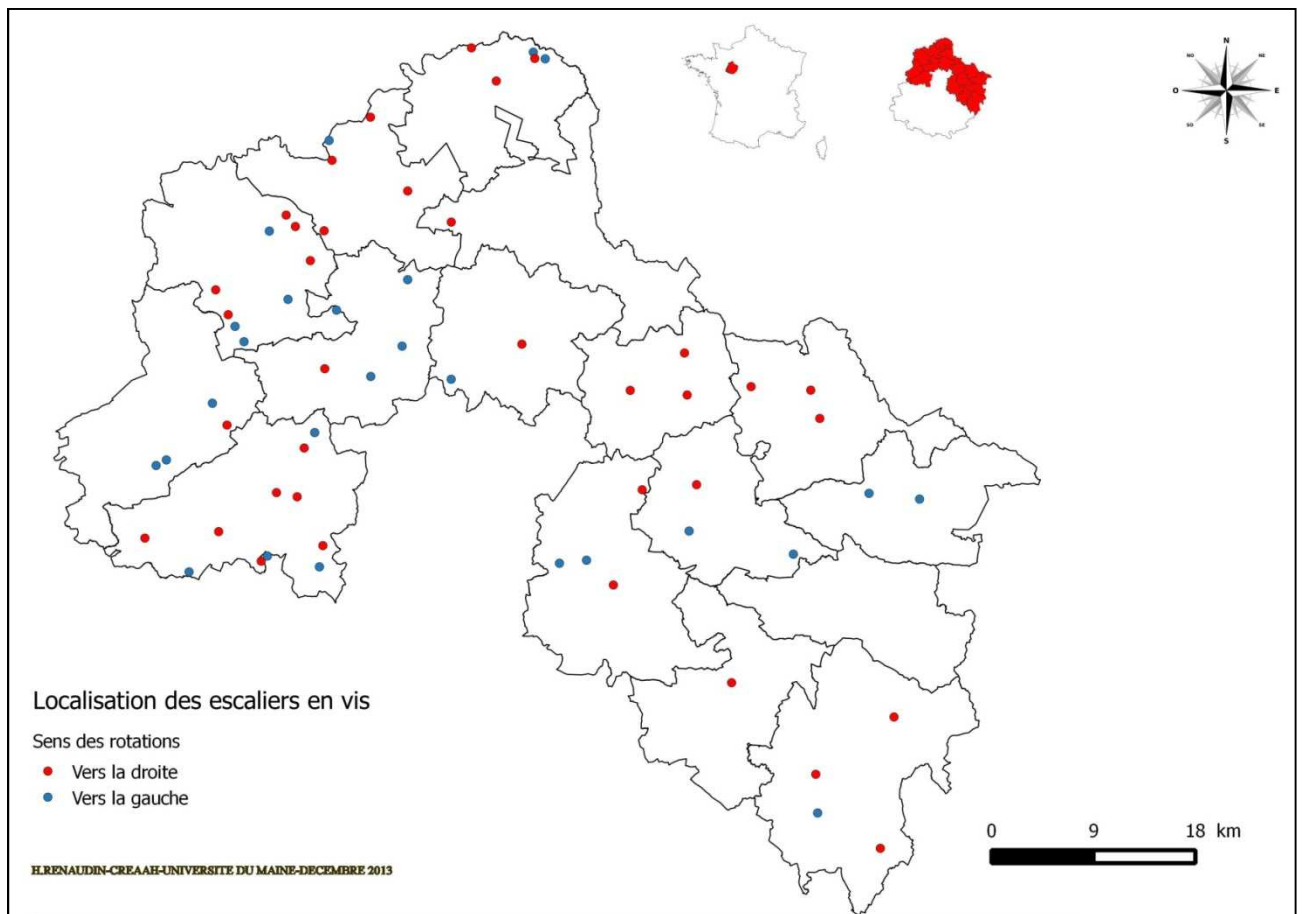
<sup>1250</sup> SARAZIN A., *Fermes et logis du bocage...op.cit.* p. 47.

<sup>1251</sup> Voir annexes sur CD : tableau sur les caractéristiques architecturales.

<sup>1252</sup> Voir annexes sur CD : tableau sur les caractéristiques architecturales.

<sup>1253</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>1254</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.



**Figure 349 : Répartition des logis selon le sens de rotation de leur vis**

La carte précédente (cf.fig. 349) indique bien que si les deux types de rotation sont visibles sur l'ensemble du territoire, les escaliers tournant vers la gauche sont plus nombreux à l'ouest de la zone étudiée sans que l'on sache pourquoi.

Viennent ensuite les escaliers droits. Cette structure simple est déjà utilisée aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles pour les escaliers extérieurs menant à la chambre noble, mais ceux que nous avons pu trouver à l'intérieur, qui sont au nombre de cinq, semblent également concerner les logis bâtis ou remaniés au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1255</sup> (cf. fig.350 et 351). Ce modèle, placé sur un mur de refend, comme tel est le cas dans notre étude, serait lié à l'ancienne structure de la salle sous charpente<sup>1256</sup>. Ainsi entre 1380 et 1420, il y a une coexistence d'escalier en vis et d'escalier droits.

<sup>1255</sup> Courteil à Coulombiers, Le Vieux-Château à Juillé, Nouray à Bernay-en-Champagne (XVI<sup>e</sup> siècle), Le Grand Mesnil à Assé-le-Boisne (XVI<sup>e</sup> siècle), Corbon à Douillet-le-Joly, Buis à Saint-Célerin, Mardort à Bourg-le-Roi, La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean.

<sup>1256</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir en Bretagne...op.cit.* p. 150.



**Figure 350 : Le Grand Mesnil  
à Assé-le-Boisne**



**Figure 351 : Nouray à Bernay-en-Champagne**

Enfin, la troisième et dernière catégorie d'escaliers rencontrée dans cette étude est la catégorie des escaliers rampe-sur-rampe qui ne concerne que les sites bâtis dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1257</sup> (cf. fig.352 à 355). L'escalier rampe-sur-rampe est un escalier tournant à retours, formé de volées droites parallèles et de sens contraire sans jour central. Concernant les logis bretons étudiés, il a été démontré par André Mussat, qu'ils sont apparus autour de 1500 à Josselin sur la demande Jean II de Rohan<sup>1258</sup>. Le modèle s'est ensuite diffusé dans les logis de plus petite importance, sans toutefois avoir reçu un grand succès, ce qui a pu être observé également pour notre région.



**Figure 352 : Planchette à  
Cormes**



**Figure 353 : Planchette à  
Cormes**



**Figure 354 : Les Aumnays  
à Torcée-en-Vallée**



**Figure 355 : Les Aumnays  
à Torcée-en-Vallée**

Concernant les matériaux de construction, il a été établi que quarante-neuf sites<sup>1259</sup> comportent ou ont comporté un escalier en pierre. Vingt-sept autres sites ont un escalier en bois<sup>1260</sup>.

<sup>1257</sup> Il s'agit de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne, La Grande Mérie à Courgenard, Planchette à Cormes et Les Aumnays à Torcée-en-Vallée.

<sup>1258</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir en Bretagne...op.cit.p.* 147

<sup>1259</sup> Voir annexes sur CD : tableau sur les caractéristiques architecturales.

<sup>1260</sup> Voir annexes sur CD : tableau sur les caractéristiques architecturales.

À La Hollière à Bonnétable<sup>1261</sup> des escaliers en pierre et en bois sont présents. Les sites de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet<sup>1262</sup>, ainsi que Pommeray à Crissé<sup>1263</sup>, comportent un escalier bâti en pierre et en bois. Afin de faire une bonne analyse des escaliers, nous avons restitué leurs dimensions dans un tableau situé en annexes<sup>1264</sup>. Soixante-dix escaliers en vis, trois escaliers droits et six escaliers rampe-sur-rampe ont été mesurés. Parmi les escaliers en vis, cinquante-et-un se trouvent dans une tour réalisée à cet effet. Les plus larges, sont visibles au Château de Cogners<sup>1265</sup> (213 cm) à La Bussonnière à Maresché<sup>1266</sup> (200 cm) et à Serizay à Assé-le-Boisne<sup>1267</sup> (200 cm). L'escalier le moins large, se situe dans l'une des deux tours de La Brochère à Rouez-en-Champagne<sup>1268</sup> (87 cm). De manière plus générale pour cette étude, on compte quatre escaliers dont la largeur est inférieure à 100 cm, puis ils sont vingt-neuf dont la largeur est comprise entre 100 cm et 149 cm. Enfin on a pu relever quatorze escaliers dont la largeur est comprise entre 151 cm et 199 cm. Quand un site comporte plusieurs escaliers, il arrive qu'il n'y ait qu'un escalier d'apparat de grande dimension et de petits escaliers multipliant les accès comme à La Bussonnière à Maresché, Serizay à Assé-le-Boisne, où à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>1269</sup>. La hauteur des marches est comprise entre 12 cm et 22 cm, mais la plus fréquente est 15/16 cm. Le diamètre du noyau de la vis est compris entre 12 cm et 60 cm. Certaines vis, qui sont au nombre de onze<sup>1270</sup>, sont intégrées directement dans le logis, mais nous avons pu remarquer qu'elles ne sont pas très larges, puisque leur dimension est comprise entre 90 cm et 135 cm. Enfin, les escaliers de service et les escaliers situés dans les échauguettes sont de petite dimension. Leur taille varie entre 45 cm et 108 cm de largeur.

Les photographies suivantes (cf. fig. 356 à 359), montrent bien les différences de dimensions que l'on peut rencontrer dans les différents sites.



**Figure 356 : Serizay à Assé-le-Boisne**



**Figure 357 : Serizay à Assé-le-Boisne**



**Figure 358 : Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet**



**Figure 359 : Château de La Ferté-Bernard**

<sup>1261</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Bonnétable, La Hollière.

<sup>1262</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Chedouet.

<sup>1263</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Crissé, Pommeray.

<sup>1264</sup> Voir annexes sur CD : tableau sur les dimensions des escaliers.

<sup>1265</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Cogners, Le Château.

<sup>1266</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Maresché, La Bussonnière.

<sup>1267</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>1268</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, La Brochère. L'autre escalier fait 110 cm de largeur.

<sup>1269</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>1270</sup> Le logis à Vivoin, La Hollière à Bonnétable, Les Haies à Degré, L'Échenay à Assé-le-Boisne, Serizay à Assé-le-Boisne, Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay, La Mare à Roullée, La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye et Couesmes à Ancinnes.

Concernant les trois escaliers droits, celui de Nouray à Bernay-en-Champagne<sup>1271</sup>, est large de 116 cm, celui du Grand Mesnil à Assé-le-Boisne<sup>1272</sup>, est large de 130 cm et celui de Corbon à Douillet-le-Joly<sup>1273</sup>, est large de 88 cm. Enfin les escaliers rampe-sur-rampe comportent une variété de largeurs assez similaire à celle des escaliers droits (il s'agit ici de la largeur d'une volée, tout en sachant que l'escalier rampe-sur-rampe comporte deux volées). Ainsi, à La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne<sup>1274</sup>, l'escalier fait 92 cm de largeur, celui de Planchette à Cormes<sup>1275</sup>, 107 cm, celui de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois<sup>1276</sup>, 153 cm, celui des Aulnays à Torcée-en-Vallée<sup>1277</sup>, 143 cm et celui de La Grande Mérie à Courgenard<sup>1278</sup>, 114 cm. La hauteur des marches est assez proche de celle des escaliers en vis.

Enfin pour terminer, nous allons évoquer les cas particuliers rencontrés lors des visites. À La Renaudière à Neuvy-en-Champagne<sup>1279</sup> se trouve un noyau très large, visible sur ce seul site dans toute l'étude (cf. fig.360). Certains sites comportent également des échelles de meunier comme à L'Échenay à Assé-le-Boisne<sup>1280</sup> (cf. fig.361) et à Corbon à Douillet-le-Joly<sup>1281</sup>(cf. fig.362). Verdigné à Avesnes-en-Saosnois est le seul site où l'on trouve un petit escalier tournant voûté (cf. fig.363).



**Figure 360 : La Renaudière à Neuvy-en-Champagne**



**Figure 361 : L'Échenay à Assé-le-Boisne**



**Figure 362 : Corbon à Douillet-le-Joly**



**Figure 363 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois**

À La Bussonnière à Maresché<sup>1282</sup> se trouve un noyau bâti en deux fois. Ainsi au centre de l'escalier, on peut voir une rupture dans le noyau. La base de ce dernier est ornée ainsi que la seconde base au milieu de l'élévation du noyau (cf.fig.364). Le sommet de la tour d'escalier à La Bussonnière est, quant à lui, voûté et bâti en pierre (cf.fig.365). Il s'agit du seul exemple de ce type. Deux exemples de noyau moulurés permettent grâce à la rainure de s'en servir comme rampe.

<sup>1271</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Bernay-en-Champagne, Nouray.

<sup>1272</sup> Voir volume du canton de Fresnay-en-Champagne, commune d'Assé-le-Boisne, Le Grand Mesnil.

<sup>1273</sup> Voir volume du canton de Fresnay-en-Champagne, commune de Douillet-le-Joly, Corbon.

<sup>1274</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Bernay-en-Champagne, La Roche Tabary

<sup>1275</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Cormes, Planchett.

<sup>1276</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

<sup>1277</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Torcée-en-Vallée, Les Aulnays.

<sup>1278</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Courgenard, La Grande Mérie.

<sup>1279</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, La Renaudière.

<sup>1280</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, L'Échenay.

<sup>1281</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Douillet-le-Joly, Corbon.

<sup>1282</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Maresché, La Bussonnière.

Ces deux exemples sont situés à Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay<sup>1283</sup> (cf.fig.366) et aux Grands Près à Saint-Ouen-de-Mimbré<sup>1284</sup> (cf.fig.367).



**Figure 364 : La Bussonnière à Maresché**



**Figure 365 : La Bussonnière à Maresché**



**Figure 366 : Bois Après à Saint-Aubin-des-Locquenay**



**Figure 367 : Les Grands Près à Saint-Ouen-de-Mimbré**

Les escaliers, tout comme les fenêtres ou les toitures, ont aussi souffert des remaniements. Ainsi à La Cour à Coudrecieux<sup>1285</sup>, l'escalier qui était présent à l'origine, a été remplacé par un escalier en bois datable du XIXe siècle. Les vestiges de la base de la vis sont cependant toujours visibles. À La Forêt, à Assé-le-Riboul<sup>1286</sup>, la vis d'origine a été remplacée par un escalier de type rampe-sur-rampe s'organisant autour d'un mur-noyau. La base de la vis est toujours visible.

L'analyse des escaliers ayant été faite, nous allons maintenant évoquer le dernier élément prestigieux visible à l'intérieur des logis nobles. La cheminée est en effet un élément fonctionnel qui aurait été présente dès la seconde moitié du XIIIe siècle et qui se diffuse largement dans les logis ruraux à la fin du Moyen Âge<sup>1287</sup>. Elle nous permet de comprendre que le seigneur est une personne sensible au confort et au luxe. Il s'agit aussi, de l'élément autour duquel s'organise la vie quotidienne, car elle sert à se chauffer et à cuire les aliments.

Dans les logis les mieux agencés, des cheminées sont présentes dans toutes les pièces. Cela peut révéler le niveau de richesse du seigneur. Cependant, le nombre de cheminées le plus courant au sein du manoir, est de deux.

<sup>1283</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Aubin-de-Locquenay, Bois Après.

<sup>1284</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Ouen-de-Mimbré, Les Grands Près.

<sup>1285</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Coudrecieux, La Cour.

<sup>1286</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, La Forêt.

<sup>1287</sup> SIROT É., *Allumer le feu*, cheminée et poêle dans la maison noble et au château du XIIe au XVIe siècle, Éditions Picard, Paris, 2011, p. 33.



L'étude de deux-cent-quarante-cinq cheminées a été réalisée lors des visites des logis sur cent-onze sites. En plus de signaler le goût du confort et du luxe du seigneur, la cheminée montre également le savoir-faire des artisans. Philibert de L'Orme<sup>1288</sup> dans son traité de l'architecture consacre quelques lignes sur l'aspect des cheminées : « Les cheminées des salles, chambres & garderobbes se font de divers ornements & diverses façons, suyvnt la volonté & industrie des Architectes, ou maistres maçons qui les dressent & conduisent, Je diray sans iactance, que i'ay veu peu de personnes qui les sceuffent bien dresser & accompagner de leurs mesures & cognoistre l'endroit ou il les fault assoir. De sorte que un chacun les met selon sa fantasia & pour le regard de l'assiette du lict... ».

Ainsi, la cheminée se présente comme un élément important symbolisant le pouvoir seigneurial, ce qui a été également remarqué en Anjou comme l'indiquent Gaël Carré et Emmanuel Litoux<sup>1289</sup> dans leur article consacré aux salles des « manoirs angevins » : « La cheminée, monumentale, affirmait tout autant le statut seigneurial et la vocation d'apparat de la salle. Centrée sur les gouttereaux ou sur les pignons, elle était en principe visible depuis l'entrée, de manière à focaliser l'attention des arrivants ». Les cheminées les plus anciennes étaient en général placées sur le mur gouttereau, alors qu'à partir de 1400, on préfère les installer sur les murs-pignons<sup>1290</sup>.

Il est alors intéressant de noter que dans certains logis, les cheminées sont semblables en tout point dans toutes les pièces. Ce cas de figure se retrouve à Lévrigné à Assé-le-Boisne<sup>1291</sup>, Corbon à Douillet-le-Joly<sup>1292</sup>, Moré à Douillet-le-Joly<sup>1293</sup> (excepté celles du comble), La Matrassière Boulaye à Préval<sup>1294</sup>, Buis à Saint-Célerin<sup>1295</sup>, La Rosaie à Theligny<sup>1296</sup> et Santigny à Villaines-la-Gonaie<sup>1297</sup>.

---

<sup>1288</sup> DE L'ORME P., *Le premier tome de l'architecture...op.cit.* p. 260.

<sup>1289</sup> CARRE G. / LITOUX E., «La salle dans les manoirs angevins», *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES G.(dir.), Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2013, p. 327-343, (p. 336).

<sup>1290</sup> CHATENET M. / MIGNOT C.(dir.), *Le manoir en Bretagne...op.cit.* p. 72.

<sup>1291</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Lévrigné.

<sup>1292</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Douillet-le-Joly, Corbon.

<sup>1293</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Douillet-le-Joly, Moré.

<sup>1294</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Préval, La Matrassière Boulaye.

<sup>1295</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Saint-Célerin, Buis.

<sup>1296</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Theligny, La Rosaie.

<sup>1297</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Villaines-la-Gosnaie, La Roche.

Mais dans d'autres logis, les cheminées sont toutes différentes et elles ont pu parfois être réalisées à des moments différents<sup>1298</sup>. Ainsi, par exemple, à Couesmes à Ancinnes<sup>1299</sup> sur les six cheminées présentes les trois du rez-de-chaussée sont toutes différentes et semblent plus anciennes que celles de l'étage qui quant à elles sont totalement identiques. On trouve également à La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin<sup>1300</sup>, deux cheminées identiques au rez-de-chaussée et deux autres cheminées à l'étage. Il en est aussi de même à Combre à Moitron-sur-Sarthe<sup>1301</sup> et à Bernay à Montreuil-le-Chétif<sup>1302</sup> (cf. fig.368 à 371).



**Figure 368 : Bernay à Montreuil-le-Chétif**



**Figure 369 : Bernay à Montreuil-le-Chétif**



**Figure 370 : Bernay à Montreuil-le-Chétif**



**Figure 371 : Bernay à Montreuil-le-Chétif**

La cheminée est composée de plusieurs éléments bien distinctifs, dont les styles peuvent varier suivant les époques où elles ont été bâties. La partie basse de la cheminée est composée de l'âtre et du foyer où le bois est déposé, pour être brûlé. Cette partie est encadrée par les jambages (ou piédroits) qui peuvent être, suivant les cas faits de colonnes surmontées de corbeaux, ou de consoles ornementées. Dans les cheminées les plus simples, les jambages sont absents comme sur les photographies suivantes (cf. fig.372 à 375).

<sup>1298</sup> Ce cas de figure se retrouve à La Chapelle à Arçonnay, Serizay, L'Echenay, Le Grand Mesnil et Pré à Assé-le-Boisne, La Coutoudière, La Forêt et Radray à Assé-le-Riboul, La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne, La Salle à Bouër, au Château de Bouloire, au Château de Cogners, à l'Auditoire de Justice à Contilly, La Cour à Coudrecieux, La Besnardière à Dissé-sous-Ballon, L'Habit à Domfront-en-Champagne, Le Plessis Breton à Douillet-le-Joly, Cons à Fyé, La Vacherie à La Ferté-Bernard, Chedouet et Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, Champ à Melleray, Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean, La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois, La Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois, Bernay, Le Jarrier et Touchette à Montreuil-le-Chétif, Bures à Neuvy-en-Champagne, La Brochère, Coulettre et Courgoult à Rouez-en-Champagne, La Garenne, La Mare et le logis situé à Roullée, La Roche Coisnon et Valaubun à Ruillé-en-Champagne, Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay, Le Mortier à Saint-Georges-du-Rosay, le logis 2 situé à Saint-Georges-le-Gaultier, La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru, Linthe à Saint-Léonard-des-Bois, Gouin et Le Houx à Saint-Symphorien, Le Grand Moire à Saint-Vincent-des-Prés, La Chevalerie à Sainte-Cérotte, Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève, Le Gué Ory à Sougé-le-Ganelon, La Cour et La Grande Roche à Souvigné-sur-Même, le logis situé à Thoigné, Les Aulnays à Torcée-en-Vallée, La Ramée à Tuffé, La Fuie et La Vacherie à Vernie.

<sup>1299</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>1300</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, La Corbinière.

<sup>1301</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Moitron-sur-Sarthe, Combre.

<sup>1302</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Montreuil-le-Chétif, Bernay.



**Figure 372 : La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin**



**Figure 373 : La Talvassiere à Crissé**



**Figure 374 : Moré à Douillet-le-Joly**



**Figure 375 : Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin**

Quatre-vingt-onze cheminées réalisées sur ce modèle ont été répertoriées. La plupart des cheminées comportent également un linteau qui est la partie horizontale soutenue par deux corbeaux serrés entre deux sommiers. Ainsi cela permet d'équilibrer la partie saillante qui reçoit la charge de la hotte. La fumée recueillie par cette dernière monte dans le corps de cheminée, lequel se termine par la souche qui a été évoquée avec les toitures. L'intérieur des cheminées peut parfois contenir un four en brique (cf. fig. 376 à 377). Il est assez difficile de les dater, car ils ont pu être ajoutés postérieurement. Des fours sont visibles dans quinze sites<sup>1303</sup>.



**Figure 376 : La Grande Mérie à Courgenard**



**Figure 377 : La Grande Mérie à Courgenard**

<sup>1303</sup> Serizay et Pré à Assé-le-Boisne, au Château de Cogners, à l'auditoire de Justice à Contilly, à La Grande Mérie à Courgenard, à la Talvassière à Crissé, à Moré à Douillet-le-Joly, à La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin, à Cons à Fyé, au logis à Roullée, à La Roche Coisnon à Ruillé-en-Champagne, Bel Air à Saint-Léonard-des-Bois, à La Vallée à Saint-Martin-des-Monts, Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève et Le Pressoir à Theligny.

Un cas particulier, est visible à La Chevalerie à Sainte-Cérotte<sup>1304</sup>(cf. fig.378 et 379). Il est situé dans le corps de bâtiment attenant au logis. On peut y voir à droite de la cheminée un petit four encastré dans le mur, qui est accessible également de la pièce voisine.



**Figure 378 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte**



**Figure 379 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte**

Les cheminées peuvent aussi être accompagnées d'aménagements fonctionnels comme les étagères solidaires qui semblent être présentes sur les cheminées les plus anciennes de l'étude. Elles ont été aussi trouvées de nombreuses fois dans des logis bretons datant de la première moitié du XVe siècle<sup>1305</sup>. Elles sont normalement plutôt associées aux cheminées à hottes pyramidales et auraient eu tendance à disparaître après 1450, période à laquelle se diffusent largement les cheminées à hottes droites<sup>1306</sup>. Sont concernés par ces éléments, les sites de La Blutière à Assé-le-Riboul<sup>1307</sup>, La Babière à Piacé<sup>1308</sup>(cf. fig.380), Courgoult à Rouez-en-Champagne<sup>1309</sup> et Le Jarrier à Montreuil-le-Chétif<sup>1310</sup>(cf. fig.381). Il est intéressant de voir que deux de ces trois exemples sont des cheminées à hotte droite, mais qu'elles sont assez anciennes.



**Figure 380 : La Babière à Piacé**



**Figure 381 : Le Jarrier à Montreuil-le-Chétif**

<sup>1304</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Sainte-Cérotte, La Chevalerie.

<sup>1305</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir en Bretagne ...op.cit.* p. 177.

<sup>1306</sup> *Ibid.*

<sup>1307</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, La Blutière.

<sup>1308</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Piacé, La Babière.

<sup>1309</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Courgoult.

<sup>1310</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Montreuil-le-Chétif, Le Jarrier.

L'étude des cheminées peut permettre de mettre en place une typologie facilitant parfois la datation des logis. Ainsi, comme l'indique Jean-Claude Meuret<sup>1311</sup> dans son article sur les origines des « manoirs » : « Élément de confort et d'apparat du manoir, la cheminée est aussi porteuse d'informations chronologiques. On admet que sa position dans la salle a suivi une sorte de périple architectural théorique, commençant aux origines au centre de la pièce, se poursuivant contre le mur gouttereau aux XIIe, XIIIe et même XIVe siècles, et s'achevant définitivement contre un mur pignon ou de refend, au moins à partir du XVe siècle. Hors des châteaux majeurs ou de grandes tours résidentielles d'époque romane, on en connaît peu antérieures au XIVe siècle, qui soient conservées dans les logis nobles. Pour ce dernier siècle, nous avons observé deux remarquables corbeaux de cheminée monolithes à triple console taillés dans des dalles de grès roussard... ».

Bien sûr, il faut rester prudent, car les cheminées ont pu être ajoutées postérieurement. Leur emplacement peut être un premier indice sur la période d'édification du logis. À l'origine, la cheminée était placée sur le mur-gouttereau<sup>1312</sup> comme évoqué dans d'autres parties de cette étude. À partir de 1440, elle est placée sur les murs-pignons ou sur les murs de refend. Concernant notre *corpus*, la plupart des cheminées étaient placées sur les murs-pignons. On compte cent-cinquante-quatre d'entre elles en cette position. Cette situation connut un grand succès, car elle permettait de superposer les cheminées dans le logis. Selon Monique Chatenet et Claude Mignot, les exemples précoces de cette association des cheminées, présentent un « massif en saillie porté par un arc segmentaire et des consoles » qui supporte le foyer de l'étage. Mais cette saillie semble disparaître vers 1430<sup>1313</sup>.

La seconde position la plus représentée est celle du mur de refend. En effet, elle concerne cinquante-deux des cheminées étudiées. Sept autres cheminées situées sur des murs gouttereau, ont été retrouvées. Il s'agit de cheminées situées à Planchette à Cormes<sup>1314</sup>, Serizay à Assé-le-Boisne<sup>1315</sup>, à La Coutoudière à Assé-le-Riboul<sup>1316</sup>, à La Roche Coisnon et Valaubun à Ruillé-en-Champagne<sup>1317</sup> et enfin à Hyre à Saint-Corneille<sup>1318</sup>. Cette rare position concerne en général des bâtiments anciens, mais nous pouvons remarquer que dans les cas de cette étude, toutes les cheminées citées ici datent au moins du XVe siècle. Trente-deux autres cheminées se situent sur des positions moins identifiables, comme notamment dans des bâtiments en retour d'équerre, des tours et des dépendances. Enfin, une dernière position a été trouvée sur des documents iconographiques datant de 1931 qui concernent Le Vieux Château de Juillé<sup>1319</sup> (cf. fig.382 et 383). Il s'agit d'une cheminée située dans une encoignure avec une hotte conique. Il semble que cette forme et cet emplacement soient utilisés au XIVe siècle.

---

<sup>1311</sup> MEURET J.-C., « Origines et débuts du manoir », *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES Gwyn (dir.), Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2013, p. 67-94, (p. 80).

<sup>1312</sup> *Ibid.* p. 80. Il indique un cas de cheminée placée sur un mur gouttereau à La Périerre à Voivres, logis situé en Sarthe. Cette cheminée semble dater des XII-XIIIe siècles.

<sup>1313</sup> CHATENET M./ MIGNOT C. (dir.), *Le manoir...op. cit.* p. 172.

<sup>1314</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Cormes, Planchette.

<sup>1315</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>1316</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, La Coutoudière.

<sup>1317</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, La Roche Coisnon et Valaubun.

<sup>1318</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Saint-Corneille, Hyre.

<sup>1319</sup> ADS 18 J 956 Archives Fonds Cordonnier, année 1931. Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Juillé, Le Vieux Château.

Nous savons notamment que ce site est fort ancien, puisque la cheminée est située près de vestiges gallo-romain. Il n'est donc pas improbable que vers le XIVe siècle, une telle cheminée ait été bâtie. On peut aussi supposer que cette cheminée est plus ancienne, car Élisabeth Sirot dans son ouvrage dédié aux cheminées indique que les cheminées à hottes coniques peuvent être datées des XIIe-XIIIe siècles<sup>1320</sup>. Malheureusement, étant donné l'état du site, nous n'avons pas pu approcher de cet élément.



**Figure 382 : Vieux Château de Juillé : ADS  
18 J 956 Archives Fonds Cordonnier, 1931**



**Figure 383 : Vieux  
Château de Juillé : ADS  
18 J 956 Archives Fonds  
Cordonnier, 1931**

Les différentes cheminées retrouvées présentent certaines caractéristiques qui permettent de les classer selon leur date de construction. Leurs apparences et leurs décors ont évolué entre le XIVe et le XVIe siècle. Le premier moyen de reconnaissance est la hotte, qui est l'élément qui nous donne le plus de précision sur la période de construction de la cheminée. En effet la forme la plus ancienne qui nous concerne est la pyramide tronquée (cf. fig.384 à 387). Elle existerait depuis la fin XIVe-début XVe siècle. Cette étude comporte vingt-cinq sites concernés par la présence de cheminées dont la hotte est de forme pyramidale<sup>1321</sup>. Trente-huit cheminées à hotte pyramidale ont été répertoriées parmi ces logis.



**Figure 384 : Radray à  
Assé-le-Riboul**



**Figure 385 : Cons à Fyé**



**Figure 386 : Pendloup à  
Saint-Georges-du-Rosay**



**Figure 387 : Bernay à  
Montreuil-le-Chétif**

<sup>1320</sup> SIROT É., *Allumer le feu...op.cit.*, p. 28.

<sup>1321</sup> Voir annexes sur CD : tableau sur les caractéristiques architecturales.

Toutes ces cheminées semblent relativement anciennes, mais un cas particulier a été trouvé à La Cour à Souvigné-sur-Même<sup>1322</sup> (cf.fig 388 à 390). La cheminée de l'une des chambres est agrémentée d'une hotte pyramidale alors que le décor semble être caractéristique d'une transition entre un répertoire gothique et un répertoire renaissance. Cette cheminée a donc été probablement bâtie aux alentours des années 1500.



**Figure 388 : La Cour à Souvigné-sur-Même**



**Figure 389 : La Cour à Souvigné-sur-Même**



**Figure 390 : La Cour à Souvigné-sur-Même**

La hotte prend ensuite la forme d'un coffrage dont les bords sont verticaux au lieu de s'élever en rétrécissant (cf. fig. 391 à 394). Ces hottes droites, de plan rectangulaire à jouées obliques, tendent à s'imposer dès 1430-1440<sup>1323</sup>, mais ce n'est qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, que cette forme devient la règle absolue. Les cheminées dont la hotte est totalement droite, sont plus appropriées pour les superpositions. En effet le sommet qui est alors plus large que dans la forme pyramidale, peut servir d'assise au foyer de l'étage supérieur. Cette technique peut permettre de regrouper l'évacuation de plusieurs cheminées dans des souches rectangulaires. Cent-quatre-vingt-quatorze cheminées<sup>1324</sup> agrémentées d'une hotte droite sont présentes dans cette étude. Les treize restantes ont perdu leur hotte sans que l'on sache quelle forme elle pouvait avoir.



**Figure 391 : La Bussonnaire à Maresché**



**Figure 392 : Le Logis à Thoigné**



**Figure 393 : Le Château à Bouloire**



**Figure 394 : L'Étang à Lamnay**

<sup>1322</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Souvigné-sur-Même, La Cour.

<sup>1323</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir en Bretagne ...op.cit.* p. 176.

<sup>1324</sup> Voir annexes sur CD : tableau sur les caractéristiques architecturales.

Lorsque deux cheminées sont superposées, un arc de décharge au-dessus du linteau peut permettre de mieux répartir la charge (cf. fig. 391 à 394). Il supporte un massif de maçonnerie sur lequel repose le foyer et les jambages de la cheminée supérieure. Cet arc qui est aussi appelé « arc segmentaire » est clavé à crossettes et est un héritage du X<sup>IV</sup>e siècle. Selon Monique Chatenet et Claude Mignot, il s'inspire directement de l'arc bandé qui était au-dessus des hottes pyramidales de 1400. On trouve des cheminées agrémentées d'arcs de décharges dans de nombreux sites<sup>1325</sup>.

Certains sites, comportent aussi bien des cheminées à hotte pyramidale que des cheminées à hotte droite (cf. fig.395 à 398). Tel est le cas notamment à Moré à Douillet-le-Joly<sup>1326</sup>, Cons à Fyé<sup>1327</sup>, La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin<sup>1328</sup>, Combre à Moitron-sur-Sarthe<sup>1329</sup>, La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean<sup>1330</sup>, Bernay à Montreuil-le-Chétif<sup>1331</sup>, Coulettresse à Rouez-en-Champagne<sup>1332</sup>, La Garenne à Roullée<sup>1333</sup> et La Chevalerie à Sainte-Cérotte<sup>1334</sup>. Dans tous ces exemples, les cheminées à hotte droite se situent au rez-de-chaussée, alors que les cheminées à hottes pyramidales sont situées à l'étage supérieur. Dans la plupart des cas, il semble que les deux types de cheminées soient contemporains. Il y a donc une coexistence entre les deux modèles. Tous les logis dans ce cas sont caractéristiques de l'esthétique gothique. Aucun logis de style renaissance n'est concerné par ce fait.



**Figure 395 : La Garenne à Roullée**



**Figure 396 : La Garenne à Roullée**



**Figure 397 : Combre à Moitron-sur-Sarthe**



**Figure 398 : Combre à Moitron-sur-Sarthe**

<sup>1325</sup> Couesmes à Ancinnes (quatre), La Chapelle à Sougé-le-Ganelon (une), Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet (deux), Serizay à Assé-le-Boisne (une), L'Echenay à Assé-le-Boisne (trois), Le Grand Mesnil à Assé-le-Boisne (une), La Forêt à Assé-le-Riboul (une), Nouray à Bernay-en-Champagne (une), La Salle à Bouër (une), Le Château de Bouloire (deux), Moré à Douillet-le-Joly (six), Le Plessis-Breton à Douillet-le-Joly (une), La Roselle à La Quinte (une), L'Etang à Lamnay (une), La Bussonnière à Maresché (une), La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin (deux), Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin (deux), Combre à Moitron-sur-Sarthe (deux), Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean (une), Le Boille à Montmirail (une), Bernay à Montreuil-le-Chétif (deux), Bures à Neuvy-en-Champagne (une), La Brochère à Rouez-en-Champagne (une), Coulettresse à Rouez-en-Champagne (une), Courgoult à Rouez-en-Champagne (deux), Garenne à Roullée (une), un logis à Roullée (une), Valaubun à Ruillé-en-Champagne (une), Le Houx à Saint-Symphorien (deux), Le Grand Moire à Saint-Vincent-des-Prés (une), La Chevalerie à Sainte-Cérotte (trois), le logis à Thoigné (une), La Ramée à Tuffé (trois) et La Fuié à Vernie (une). Ainsi cinquante-six cheminées de cette étude sont agrémentées d'un arc de décharge.

<sup>1326</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Douillet-le-Joly, Moré.

<sup>1327</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Fyé, Cons.

<sup>1328</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, La Corbinière.

<sup>1329</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Moitron-sur-Sarthe, Combre.

<sup>1330</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Mont-Saint-Jean, La Cour de Cordé.

<sup>1331</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Montreuil-le-Chétif, Bernay.

<sup>1332</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Coulettresse.

<sup>1333</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de Roullée, La Garenne.

<sup>1334</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Sainte-Cérotte, La Chevalerie.



La cheminée peut aussi être datée, en étudiant leurs ornements ou les éléments structurant sculptés suivant les goûts de diverses périodes. Mais il est assez rare de trouver une cheminée totalement ornée. Nous y reviendrons dans la partie dédiée aux différentes esthétiques dans le troisième chapitre.

Les cheminées peuvent également être datées grâce aux linteaux et aux corbeaux surmontant les piédroits. Certains linteaux comportent des corniches en saillie. Il a été remarqué pour les manoirs bretons<sup>1335</sup>, que certaines constructions luxueuses avaient leur hotte divisée par plusieurs cordons superposés et détachés, le linteau était ainsi transformé en une plate bande continue. Apparu dans les années 1480, il se diffusa plus amplement vers 1500, dans les logis plus modestes. Sur les deux-cent-quarante-cinq cheminées répertoriées, quarante-six d'entre elles comportent un linteau de bois (cf. fig.399 et 400), contre cent-quatre-vingt-dix-neuf comportant un linteau de pierre (cf. fig.401 et 402). Les linteaux de bois ne sont jamais sculptés, mais sont parfois ornés d'un écu vierge (cf. fig.400) qui était sans doute peint à l'origine. Il semble, selon Élisabeth Sirot, que les linteaux de bois ont parfois été choisis car le bois, matériau léger, mais dur, peut remplacer un linteau de pierre dont la dimension suffisante pour supporter le poids de la hotte est difficile à trouver<sup>1336</sup>. Les linteaux de pierre, quant à eux, peuvent être sculptés. On trouve en effet, quarante-cinq cheminées dont le linteau est orné d'une corniche et vingt-sept d'un linteau en plate-bande. Deux autres cheminées, toutes deux situées à La Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Genois<sup>1337</sup> ont un linteau sculpté d'ornements à plis de serviettes (cf. fig.718 et 719). Les cent-vingt-cinq autres cheminées ont donc un linteau de pierre non sculpté et non orné, ce qui représente la majorité des cas étudiés.



**Figure 399 : La Derouinière à La Ferté-Bernard**



**Figure 400 : Corbon à Douillet-le-Joly**



**Figure 401 : Buis à Saint-Célerin**



**Figure 402 : La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne**

<sup>1335</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir...op. cit.* p. 178. / CLEMENT D'ARMONT L. / LACROIX M., *Cheminées des Pays de la Loire du Moyen Âge au XVIIIe siècle*, Léonce Laget, Paris, 1973, p. XX.

<sup>1336</sup> SIROT É., *Allumer le feu...op.cit.* p. 63.

<sup>1337</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Montfort-le-Gesnois, La Maison du Grand Chardon.

Les cheminées peuvent également être agrémentées de corbeaux (cf. fig.403 à 410), ou consoles (cf. fig.411 à 417) qui soutiennent les linteaux. Il s'agit d'éléments pouvant également servir de supports d'ornements. Nous avons d'ailleurs répertorié vingt cheminées dont les corbeaux ne sont pas ornés, contre cent-six cheminée dont les corbeaux sont sculptés que ce soit de manière minimaliste ou au contraire avec une profusion d'éléments décoratifs. Dans les exemples suivants, plus caractéristiques de la période médiévale, le premier modèle (cf. fig.403) est assez courant, alors que les trois suivants sont des cas uniques (cf. fig.404 à 406).



**Figure 403 : La Grande Mérie à Courgenard**



**Figure 404 : Corbon à Douillet-le-Joly**



**Figure 405 : Courteil à Coulombiers**



**Figure 406 : Serizay à Assé-le-Boisne**

Durant le XVI<sup>e</sup> siècle, les modèles de corbeaux évoluent et ont un aspect différent prenant souvent la forme d'une volute plus ou moins ornée (cf. fig.407 à 410).



**Figure 407 : La Vacherie à La Ferté-Bernard**



**Figure 408 : La Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois**



**Figure 409 : La Roche à Souvigné-sur-Même**



**Figure 410 : La Fuye à Cherré**

Viennent ensuite les consoles à double ressaut (cf. fig.411 à 413), qui en général sont présentes sur les cheminées les plus anciennes. La présente étude comporte cinq cheminées concernées par la présence de ce type d'élément. Il s'agit de La Coutoudière à Assé-le-Riboul<sup>1338</sup>, La Babière à Piacé<sup>1339</sup>, Cohardy et Courgoult à Rouez-en-Champagne<sup>1340</sup>, Le Gué Ory à Sougé-le-Ganelon<sup>1341</sup> et Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay<sup>1342</sup>.



**Figure 411 : La Coutoudière à Assé-le-Riboul**



**Figure 412 : Cohardy à Rouez-en-Champagne**



**Figure 413 : Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay**

Enfin, des consoles pyramidales faisant office de support du linteau apparaissent de manière récurrente. Caractéristiques du goût gothique et plus particulièrement de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1343</sup>, elles sont présentes sur soixante-dix cheminées. Ces consoles sont d'ailleurs plus ou moins ornées (cf. fig.414 à 417).



**Figure 414 : La Salle à Bouër**



**Figure 415 : La Rosaie à Théligny**



**Figure 416 : La Ramée à Tuffé**



**Figure 417 : Logis à Vivoin**

Si les corbeaux et consoles soutiennent le linteau de la cheminée, ils couronnent également les piédroits et jambages encadrant le foyer (cf. fig.418 à 421). Ces derniers peuvent également avoir divers aspects et servir de support à des ornements. Ainsi seize cheminées sont agrémentées de piédroits sculptés et cinquante de piédroits prenant la forme de colonnes. Ces modèles peuvent aussi bien se trouver durant le Moyen Âge que pendant la Renaissance.

<sup>1338</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, La Coutoudière.

<sup>1339</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Piacé, La Babière.

<sup>1340</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Cohardy et Courgoult.

<sup>1341</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Sougé-le-Ganelon, Le Gué Ory.

<sup>1342</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Aubin-de-Locquenay, Bois Après.

<sup>1343</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir en Bretagne...op.cit.* p. 174.



**Figure 418 : Château de Bouloire**



**Figure 419 : La Cour à Souvigné-sur-Même**



**Figure 420 : La Salle à Bouër**



**Figure 421 : La Roche à Souvigné-sur-Même**

Durant la Renaissance, nous trouvons par contre certains piédroits et jambages qui ne furent utilisés que durant cette période. Ainsi les jambages galbés ne sont visibles que dans quatre sites datant du XVI<sup>e</sup> siècle qui sont : La Hollière à Bonnétable<sup>1344</sup> (cf. fig.422), Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet<sup>1345</sup>, Bures à Neuvy-en-Champagne<sup>1346</sup> et Les Aulnays à Torcée-en-Vallée<sup>1347</sup> (cf. fig. 423 et 425). Quant aux piédroits prenant la forme de pilastres, nous en avons trouvé dans cinq sites datant pour la plupart du XVI<sup>e</sup> siècle (sauf La Ferté-Bernard) qui sont : Le Château de La Ferté-Bernard<sup>1348</sup> (cf. fig.424), Les Aulnays à Torcée-en-Vallée, Le Château de Cogners<sup>1349</sup>, La Cour de Coudrecieux<sup>1350</sup> et La Mare à Roullée<sup>1351</sup>.



**Figure 422 : La Hollière à Bonnétable**



**Figure 423 : Les Aulnays à Torcée-en-Vallée**



**Figure 424 : Château de La Ferté-Bernard**



**Figure 425 : Les Aulnays à Torcée-en-Vallée**

Enfin pour terminer avec les éléments structurant la cheminée, les bases des piédroits et jambages peuvent être sculptées. Il en est ainsi pour quarante cheminées étudiées. La plupart du temps les décors utilisés sont issus du répertoire gothique comme le montrent les photographies suivantes (cf. fig.426 à 429).

<sup>1344</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Bonnétable, La Hollière.

<sup>1345</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Chedouet.

<sup>1346</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Neuvy-en-Champagne, Bures.

<sup>1347</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Torcée-en-Vallée, Les Aulnays.

<sup>1348</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>1349</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.

<sup>1350</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Coudrecieux, La Cour.

<sup>1351</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de Roullée, La Mare.



**Figure 426 : Château de Bouloire**



**Figure 427 : L'Étang à Lamnay**



**Figure 428 : La Vallée à Saint-Martin-des-Monts**



**Figure 429 : Logis à Vivoin**

Quelques cas particuliers de cheminées méritent également d'être mentionnés. En effet certains modèles sont uniques et il est donc intéressant de les faire figurer. Ainsi à Radray à Assé-le-Riboul<sup>1352</sup>(cf. fig.430), l'une des cheminées comporte des piédroits formant un angle droit avec les éléments servant de corbeaux. À La Brochère à Rouez-en-Champagne<sup>1353</sup>(cf. fig.431), les corbeaux sont largement galbés ce qui leur confère une forme peu commune. Dans le logis (1) à Saint-Georges-le-Gaultier<sup>1354</sup> (cf. fig.432), subsistent vraisemblablement les vestiges d'une cheminée incorporée, unique exemple de cette étude. Une cheminée d'un type un peu similaire mais dont le linteau se détache du mur est visible dans le logis (2) à Saint-Georges-le-Gaultier<sup>1355</sup> (cf. fig.433), dans le logis de Roullée<sup>1356</sup> (cf.fig.434), les corbeaux sont énormes et font presque corps avec les piédroits, tout comme au Grand Mesnil à Assé-le-Boisne<sup>1357</sup> (cf.fig.435). Le Château de Bouloire<sup>1358</sup> (cf.fig.436), quant à lui, comporte des cheminées aux dimensions impressionnantes. Enfin les cheminées de La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois<sup>1359</sup> sont également uniques en leur genre dans cette étude comme les montrent les photographies suivantes (cf.fig.437).



**Figure 430 : Radray à Assé-le-Riboul**



**Figure 431 : La Brochère à Rouez-en-Champagne**



**Figure 432 : Logis 1 à Saint-Georges-le-Gaultier**



**Figure 433 : Logis 2 à Saint-Georges-le-Gaultier**

<sup>1352</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, Radray.

<sup>1353</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, La Brochère.

<sup>1354</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Georges-le-Gaultier, Le Logis 1.

<sup>1355</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Georges-le-Gaultier, Le Logis 2.

<sup>1356</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de Roullée, Le Logis.

<sup>1357</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Le Grand Mesnil.

<sup>1358</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

<sup>1359</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Montfort-le-Gesnois, La Bondonnière.



Figure 434 : Logis à Roullée



Figure 435 : Le Grand Mesnil à Assé-le-Boisne



Figure 436 : Le Château de Bouloire



Figure 437 : La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois

Afin de terminer cette analyse des cheminées, nous avons restitué dans un tableau en annexe<sup>1360</sup>, les mesures de leur longueur ainsi que de leur hauteur. Ainsi, centre-quatre-vingt-douze cheminées ont fait l'objet de prises de mesures. Parmi elles, quatre-vingt-quatre se trouvent dans « une salle » du logis au rez-de-chaussée. Les cheminées ainsi situées ont une longueur de linteau qui varie de 109 cm<sup>1361</sup> à 335 cm<sup>1362</sup>. Seule la cheminée de la salle de Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève comporte un linteau dont la longueur est inférieure à 150 cm (soit 1,2 % des cheminées répertoriées dans les salles). Sept cheminées situées dans une salle comportent un linteau dont la longueur est comprise entre 150 cm et 199 cm (soit 8,3 % des cheminées répertoriées dans les salles). Quarante cheminées situées dans une salle comportent un linteau dont la longueur est comprise entre 200 cm et 249 cm (soit 47,6 % des cheminées répertoriées dans les salles). Trente-quatre cheminées situées dans une salle comportent un linteau dont la longueur est comprise entre 250 cm et 299 cm (soit 40,47 % des cheminées répertoriées dans les salles). Enfin, trois logis comportent une cheminée dont la longueur du linteau est supérieure à 300 cm (soit 3,5 % des cheminées répertoriées dans les salles).

Soixante-dix cheminées sont également situées dans des chambres à l'étage du logis. Les longueurs des linteaux sont comprises entre 141 cm<sup>1363</sup> et 294 cm<sup>1364</sup>. Seule la cheminée de la chambre de La Chapelle à Arçonnay comporte un linteau dont la longueur est inférieure à 150 cm (soit 1,4 % des cheminées répertoriées dans les chambres). Quatorze cheminées situées dans une chambre comportent un linteau dont la longueur est comprise entre 150 cm et 199 cm (soit 20 % des cheminées répertoriées dans les chambres). Quarante-et-une cheminées situées dans une chambre comportent un linteau dont la longueur est comprise entre 200 cm et 249 cm (soit 58,57 % des cheminées répertoriées dans les chambres). Quinze cheminées situées dans une chambre comportent un linteau dont la longueur est comprise entre 250 cm et 299 cm (soit 21,42 % des cheminées répertoriées dans les chambres). Les autres cheminées répertoriées présentent moins d'intérêt puisqu'elles sont situées dans les anciennes écuries, dans des cabinets, dans des combles, dans des celliers, dans des dépendances ou dans des pavillons.

<sup>1360</sup> Voir annexes sur CD : tableau sur les mesures des cheminées.

<sup>1361</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Sainte-Sabine-sur-Longève, Sévilly.

<sup>1362</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de Roullée, Le Logis.

<sup>1363</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Arçonnay, La Chapelle.

<sup>1364</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

Il ressort donc de cette étude des mesures des cheminées que celles dont la longueur des linteaux est supérieure à 300 cm, se trouvent toujours dans la grande salle du rez-de-chaussée. Concernant la longueur des linteaux inférieure à 150 cm, nous observons une part égale de cheminées situées dans les salles et dans les chambres. Concernant les longueurs comprises entre 150 cm et 199 cm, la part de cheminées comportant ces mesures est plus importante dans les chambres que dans les salles. Pour les longueurs comprises entre 200 cm et 249 cm, la part est également plus importante dans les chambres que dans les salles. Puis, pour les longueurs comprises entre 250 cm et 299 cm, le plus grand nombre de cheminées sont dans les salles. Il semble donc qu'un plus grand nombre de cheminées de taille importante se trouvent dans les salles plutôt que dans les chambres. Ce fait est peut-être dû au prestige de cette pièce recevant les hôtes.

Les aménagements fonctionnels et symboliques, montrent bien ici que la recherche de confort est associée à la notion de prestige. Ce qui est moderne et qui nécessite un certain savoir-faire est certainement très coûteux. Le détenteur doit donc être fier de montrer ces aménagements à ses visiteurs. Il arrive qu'il y appose ses armes, car il s'agit pour les escaliers d'un point de passage, et pour la cheminée, de l'élément qui régit la vie du logis, puisqu'on s'y chauffe. Il est donc normal dans certains cas que l'on y concentre le décor de la maison. Un soin tout particulier peut cependant être également apporté à des aménagements purement fonctionnels qui peuvent révéler une certaine modernité dans le logis, comme le point suivant le montre.

## 2.3 Aménagements purement fonctionnels

Les logis comportent, comme nous l'avons vu, des aménagements fonctionnels qui doivent aussi refléter l'importance du seigneur. Bien sûr d'autres aménagements sont visibles et ne sont en général que purement fonctionnels. Les détenteurs choisissent ainsi d'intégrer au logis des éléments pratiques.

L'utilisation de vitraux peut paraître importante dans notre esprit, puisque la présence de verre aux fenêtres peut permettre de s'isoler du froid. Cependant nous n'en avons trouvé que deux exemples qui semblent dater de l'extrême fin du XVI<sup>e</sup> siècle. L'un est visible à Valaubin à Ruillé-en-Champagne<sup>1365</sup> (cf. fig.162) et l'autre à Chéronne à Tuffé<sup>1366</sup>(cf. fig.163). Ces deux exemples ont absolument les mêmes formes de plaques de verres.

Les boiseries ont également une place importante dans les logis, puisqu'ils sont les parties constituantes des portes et volets. Les portes comportent en général un battant. La structure « bâti et panneaux » comporte des traverses qui sont assemblées à tenons. Elles peuvent être ornées de plis de serviettes (cf. fig.439 et 441), qui sont caractéristiques de la fin du Moyen Âge, ou de moulures à tables pour le XVI<sup>e</sup> siècle (cf. fig.438, 441 et 442). Les portes ouvrant sur l'extérieur sont plus épaisses et plus renforcées, comme on peut le voir au Château du Cogners<sup>1367</sup> (cf. fig.438), au Domaine à Bouër<sup>1368</sup> et à La Renaudière à Neuvy-en-Champagne<sup>1369</sup>. Des portes intérieures agrémentées de boiseries subsistent dans sept sites<sup>1370</sup>.



**Figure 438 :**  
Château du  
Cogners



**Figure 439 :**  
L'Étang à Lamnay



**Figure 440 :** Sévilly à  
Sainte-Sabine-sur-  
Longève



**Figure 441 :** La Forêt à  
Assé-le-Riboul



**Figure 442 :**  
Château de  
Cogners

<sup>1365</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, Valaubun.

<sup>1366</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, Chéronne.

<sup>1367</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.

<sup>1368</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Bouër, Le Domaine.

<sup>1369</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, Chéronne.

<sup>1370</sup> Il s'agit de La Forêt à Assé-le-Riboul, Le Domaine à Bouër, Château de Cogners, La Cour de Coudrecieux, L'Étang à Lamnay, La Chevalerie à Sainte-Cérotte et à Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève.



Des volets constitués d'éléments de boiserie sont également visibles dans dix sites<sup>1371</sup>. Certains exemples peuvent être dénués de décor comme à Couleuvre à Rouez-en-Champagne<sup>1372</sup> (cf. fig.443), où l'on peut également y retrouver des décors à plis de serviette (cf. fig.444), et de moulures à table (cf. fig.445). Ils sont situés à l'intérieur du logis et ne constituaient donc pas une protection pour la fenêtre. Celle-ci était sécurisée par des grilles de fer, que l'on retrouve plus couramment aux rez-de-chaussée. Cependant beaucoup d'entre elles ont disparu, comme il le sera évoqué dans la partie consacrée aux éléments défensifs et de protection.

Un système unique (dans le cadre de cette étude) et ingénieux de volets à été trouvé à L'Étang à Lamnay<sup>1373</sup> (cf. fig.446). En effet, certains volets sont pliants, ce que nous n'avons trouvé dans aucun autre site. Ces volets ont d'ailleurs fait l'objet d'une étude précise par le Centre de Recherches sur les Monuments Historiques en 1996, par M. Charton, architecte ayant dessiné leurs relevés<sup>1374</sup>. Un autre panneau pliant est visible, mais il concerne une porte au Mortier à Saint-Georges-du-Rosay<sup>1375</sup>.



**Figure 443 : Couleuvre à Rouez-en-Champagne**



**Figure 444 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic**



**Figure 445 : Gouin à Saint-Symphorien**



**Figure 446 : L'Étang à Lamnay**

Les portes et volets mentionnés à l'instant sont également agrémentés de systèmes de fermetures. Les serrures ont connu notamment une grande évolution vers le XIVe siècle. Quelques sites conservent des exemples d'huisseries et de serrures<sup>1376</sup> (cf. fig.447 à 450). Les huisseries des cantons sont toujours présentes à L'Étang à Lamnay<sup>1377</sup> (cf. fig.447), ainsi que les petits morceaux de velours rouges situés sous les jours et découpes des ferrures comme il était souvent d'usage durant cette période (cf. fig.450).

<sup>1371</sup> Il s'agit de Valaubun à Ruillé-en-Champagne, au Château du Cogners, à L'Auditoire de Justice à Contilly, Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, L'Étang à Lamnay, Couleuvre à Rouez-en-Champagne, La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic, La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru, Gouin à Saint-Symphorien et Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève.

<sup>1372</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Couleuvre.

<sup>1373</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Lamnay, L'Étang.

<sup>1374</sup> Il existe de relevés des volets de L'Étang à Lamnay réalisés par les Monuments historiques.

<sup>1375</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Saint-Georges-du-Rosay, Le Mortier.

<sup>1376</sup> Il s'agit de Couesmes à Ancinnes, Le Domaine à Bouër, L'Étang à Lamnay, Valaubun à Ruillé-en-Champagne, La Chevalerie à Sainte-Cérotte, La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru, La Bretonnière à Saint-Paul-le-Gaultier.

<sup>1377</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Lamnay, L'Étang.



Figure 447 : L'Étang à Lamnay



Figure 448 : La Bretonnière à Saint-Paul-le-Gaultier



Figure 449 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte



Figure 450 : L'Étang à Lamnay

Outre les portes et volets, des boiseries sont aussi présentes sur d'autres éléments fonctionnels, comme sur un garde-corps au sommet de l'escalier de La Chevalerie à Sainte-Cérotte<sup>1378</sup> (cf. fig.451), ainsi que sur un « tornavent » démonté<sup>1379</sup> (cf. fig.452), qui était également situé à La Chevalerie à Sainte-Cérotte. Enfin des panneaux boisés ferment aussi de petits placards situés près de cheminées ou dans des celliers. Ainsi on peut voir quelques exemples de placards fermés par des éléments de boiseries à Sévilly à Sainte-Sabine<sup>1380</sup> (cf. fig.453), ainsi qu'à La Roche à Souvigné-sur-Même<sup>1381</sup> (cf. fig.454). Les placards de Sévilly sont de petite taille et leurs panneaux boisés sont ornés de plis de serviettes caractéristiques du XVe siècle. Le placard de La Roche est de grande dimension et ses boiseries sont ornées de moulures à tables caractéristiques de la seconde moitié du XVIe siècle.



Figure 451 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte



Figure 452 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte



Figure 453 : Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève



Figure 454 : La Roche à Souvigné-sur-Même

Cependant un certain nombre de placard ont aujourd'hui perdu leurs portes (cf. fig.455 et 457), prenant ainsi la forme de niches qui s'ajoutent à d'autres niches qui par contre ne furent jamais agrémentées de portes (cf. fig.456).

<sup>1378</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Sainte-Cérotte, La Chevalerie.

<sup>1379</sup> SIROT É., *Noble et forte maison : l'habitat seigneurial...*, op.cit.p. 13. Un « tornavent » en place est visible sur la planche XI. Il se situe dans la maison de La Roche du Maine à Princay dans La Vienne et date de 1540. Le modèle de La Chevalerie est antérieur.

<sup>1380</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Sainte-Sabine, Sévilly.

<sup>1381</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Souvigné-sur-Même, La Roche.

On les retrouve celle-ci très souvent près de la cheminée, mais aussi dans les caves. Il semble d'après Monique Chatenet et Claude Mignot<sup>1382</sup>, qu'elles étaient davantage utilisées dans les logis construits dans la première moitié du XVe siècle.

Vingt-cinq sites comportant des niches ont été comptabilisés dans notre *corpus*<sup>1383</sup>. Il subsiste également des vestiges de placards dans dix-neuf sites<sup>1384</sup>. Enfin, un grand placard mural, semblable à celui de La Cour à Souvigné-sur-Même<sup>1385</sup>, présenté précédemment en photographie est présent à Verdigné à Avesnes-en-Saosnois<sup>1386</sup>, mais ce dernier a perdu ses éléments de boiserie (cf. fig.457).



**Figure 455 : L'Auditoire de Justice à Contilly**



**Figure 456 : La Vallée à Saint-Martin-des-Monts**



**Figure 457 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois**

Les étagères sont aussi d'autres éléments de rangement qu'il arrive de trouver dans les logis. Elles se situent fréquemment dans les cuisines au-dessus des éviers (cf. fig.458 à 461). Ce modèle n'est pas propre à notre région, car des modèles similaires sont visibles en Bretagne<sup>1387</sup>.

<sup>1382</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir...op. cit.* p. 177.

<sup>1383</sup> La Blutière à Assé-le-Riboul, à Coulouanné à Chérancé, au Vieux Château à Juillé, à La Babièrre à Piacé, à L'Epinay à Saint-Marceau, à La Fuie et La Motte à Vernie, La Roche à Bonnétable, La Cour à Coudrecieux, Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève, Corbon à Douillet-le-Joly, Les Touchettes à Montreuil-le-Chétif, le logis 1 à Saint-Georges-le-Gaultier, Maigné à Saint-Ouen-de-Mimbré, La Grande Porte à Cherré, La Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais, Le Pressoir à Theligny, L'Auditoire de Justice à Contilly, Les Aulnays à Torcée-en-Vallée, La Charbonnière à Lamnay, Le Boille à Montmirail, Maridort à Bourg-le-Roi, Le Manoir au Chevain, La Brochère et Cohardy à Rouez-en-Champagne.

<sup>1384</sup> La Blutière à Assé-le-Riboul, La Babièrre à Piacé, La Motte à Vernie, La Roche à Bonnétable, Le Bordage à Briosnes-les-Sables, Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève, Serizay à Assé-le-Boisne, Linthe à Saint-Léonard-des-Bois, Planchette à Cormes, La Derouinière à La Ferté-Bernard, La Grande Roche à Souvigné-sur-Même, le logis à Roullée, L'Auditoire de Justice à Contilly, Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, Congé à Monhoudou, le logis à Thoigné, Buis à Saint-Célerin, Hyre à Saint-Corneille et Coulettre à Rouez-en-Champagne.

<sup>1385</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Souvigné-sur-Même, La Cour.

<sup>1386</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

<sup>1387</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir en Bretagne..., op.cit.* p. 77.



**Figure 458 : La Roche à Souvigné-sur-Même**



**Figure 459 : Logis à Roullée**



**Figure 460 : La Derouinière à La Ferté-Bernard**



**Figure 461 : Le Gué Ory à Sougé-le-Ganelon**

Les éviers ont été rarement conservés semble-t-il, car nous n'en trouvons que dans dix-sept logis<sup>1388</sup>. L'évier prend la forme d'une sorte de bac peu profond (cf. fig.462 et 463), se prolongeant par un égouttoir traversant le mur et se terminant par une évacuation d'eau à l'extérieur du logis (cf. fig.464). Nous avons d'ailleurs pu trouver certains trous d'évacuation d'eau dans douze maisons<sup>1389</sup>.



**Figure 462 : Serizay à Assé-le-Boisne**



**Figure 463 : La Garenne à Roullée**



**Figure 464 : La Chapelle à Arçonnay**

Dans certains cas, il existe aussi des pierres à eau avec évacuation à l'extérieur située au ras du sol, comme on peut le voir dans le logis de Roullée<sup>1390</sup>, à Maigné à Saint-Ouen-de-Mimbré<sup>1391</sup> (cf. fig.465), ou encore à La Chevalerie à Sainte-Cérotte<sup>1392</sup>. Une telle pierre a été également trouvée dans le jardin de La Cour à Souvigné-sur-Même<sup>1393</sup> (cf. fig.466).

<sup>1388</sup> Il s'agit de Serizay et au Grand Mesnil à Assé-le-Boisne, à La Blutière à Assé-le-Riboul, à L'Auditoire de Justice à Contilly, à La Talvassière à Crissé, aux Haies à Degré, à Corbon à Douillet-le-Joly, à La Derouinière à La Ferté-Bernard, à La Garenne à Roullée, au logis de Roullée, à La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais, au Mortier à Saint-Georges-du-Rosay, au logis (1) à Saint-Georges-du-Rosay, à La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic, à Sévigny à Sainte-Sabine-sur-Longève, au logis de Thoigné et à La Vacherie à Vernie.

<sup>1389</sup> Il s'agit La Chapelle à Arçonnay, au Grand Mesnil à Assé-le-Boisne, à La Blutière à Assé-le-Riboul, aux Haies à Degré, à La Pinelière à Greez-sur-Roc, à La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais, à Bel Air et Linthe à Saint-Léonard-des-Bois, à Maigné à Saint-Ouen-de-Mimbré, à La Bretonnière à Saint-Paul-le-Gaultier, au logis à Thoigné et à La Vacherie à Vernie.

<sup>1390</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de Roullée, Le Logis.

<sup>1391</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Ouen-de-Mimbré, Maigné.

<sup>1392</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Sainte-Cérotte, La Chevalerie.

<sup>1393</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Souvigné-sur-Même, La Cour.



**Figure 465 : Maigné à Saint-Ouen-de-Mimbré**



**Figure 466 : La Cour à Souvigné-sur-Même**

Enfin, dans le thème des aménagements liés à l'eau, le logis situé à Roullée, présente un élément unique dans notre étude. Il s'agit d'un lavabo qui redistribue l'eau qui y est versé, par un orifice dans le mur (cf. fig.467 et 468).



**Figure 467 : Le Logis à Roullée**



**Figure 468 : Le Logis à Roullée**

Ainsi il nous a été donné de voir l'importance de ces aménagements fonctionnels liés à l'eau. Philibert de L'Orme<sup>1394</sup> a d'ailleurs dans son traité d'architecture réservé un commentaire sur l'intérêt des éviers et autres système d'évacuation d'eau : « Il fault tousiours pour rendre sains & agreables les lieux d'une grande maison, en laquelle y a grand nombre de peuple, que les immunditez & vuydanges des cuisines sescoulent aisement : Autrement en peu de iours l'eauë en laquelle on lave les poissons, chairs, tripailleries, vaiscelles & pots, y engendrera si grande putrefaction & puanteur, qu'il sera malaisé de demourer gueres de iours en tel lieu sans y recevoir quelque incommodité par maladie, causée de puanteurs & infections qui corrompent l'air & alterent les humeurs des corps avecques l'esprit. Il faudra aussi par un mesme moien donner ordre que les retraicts, baigneries & toutes sortes d'eaues croupies se puissent escouler & cuancier par lieux propres, sans apporter dommage aux habitants, & principalement les urunes & pissats qui se doivent escouler & vuyder bien loing & en quelque riviere, si faire se peult, ou bien dedans les fossez, si l'eauë y court ordinairement, ou dedans les terres qui de leur nature sont telles, que si tost qu'elles reçoivent quelque eauë, elle est incontinent engloutie, beuë & perdue [...] Mais sur tout il ne fault conduire lesdictes eauës dans les fossez, ausquels elles peuvent demourer croupies, principalement sils sont pres des habitations, car cela causeroit un fort mauvais air avec le temps, qui endommageroit la santé des habitants. Je ne les voudrois aussi conduire en une fosse qui fust entre le Soleil couchant, ou l'occident & la maison pourautant que cela apporte aussi une grande infection au logis, quand le vent occidental souffle, qui est le pire de tous, mesmes en France ».

Outre les éviers, les cuisines peuvent également comporter des potagers, prenant la forme d'un petit meuble maçonné, percé sur le dessus de deux ou trois orifices à section carré ou rectangulaire avec une grille pour retenir les braises incandescentes (cf. fig. 469 à 471). Ces dernières sont recueillies dans la cheminée et placées dans des niches situées en-dessous, dans la hauteur de la maçonnerie. Ainsi quatorze sites de cette étude, sont concernés par la présence d'un potager<sup>1395</sup>. À L'Auditoire de Justice<sup>1396</sup> et à Coulette<sup>1397</sup>, le potager est situé dans la cheminée.



**Figure 469 : Saint-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin**



**Figure 470 : La Cour de Coudrecieux**



**Figure 471 : La Cour à Souvigné-sur-Même**

<sup>1394</sup> DE L'ORME P., *Le premier tome de l'architecture...op.cit.* p. 53.

<sup>1395</sup> Il s'agit de La Forêt à Assé-le-Riboul, La Cour à Coudrecieux, Saint-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin, Le Grand Mesnil à Assé-le-Boisne, Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay, Le Gué Ory à Sougé-le-Ganelon, La Grande Roche à Souvigné-sur-Même, L'Auditoire de Justice à Contilly, Le Pressoir à Theligny, Saint-Paul à La Frensaye-sur-Chedouet, Champ à Melleray, La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic, La Chevalerie à Sainte-Cérotte, Saint-Gilles à Saint-Paterne, Coulette à Rouez-en-Champagne et Cordé à Mont-Saint-Jean.

<sup>1396</sup> Voir volume du canton de Mamers, commune de Contilly, L'Auditoire de Justice.

<sup>1397</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Coulette.

Dans diverses salles des logis, il arrive également de trouver des coussièges (cf. fig.472 à 475), sorte de bancs en pierre. Ils sont au nombre de deux dans l'embrasure d'une fenêtre à croisée, quant aux fenêtres à traverses, elles n'en comportent qu'une unique. Leur fonction principale, permet de profiter de la luminosité, car l'intérieur des pièces reste encore relativement sombre. Ces petits bancs de pierre, pour la région que nous étudions, sont de style très simple, puisque aucune ornementation n'a été décelée. Trente sites de cette étude sont concernés par la présence de coussièges<sup>1398</sup>.



**Figure 472 : Moré à Montreuil-le-Chétif**



**Figure 473 : La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean**



**Figure 474 : Logis à Thoigné**



**Figure 475 : La Bussonnière à Maresché**

Enfin pour terminer avec les aménagements du logis, nous évoquerons les latrines. Leur présence actuelle n'est pas courante. Elles sont en général placées dans un réduit annexe ou dans un réduit porté en encorbellement sur un mur extérieur. Elles peuvent aussi être situées dans le corps du bâtiment, dans l'épaisseur du mur. Au XVI<sup>e</sup> siècle, elles disparaissent progressivement laissant la place à la « chaise percée », souvent placée dans la garde-robe. Cinq sites de cette étude présentent encore aujourd'hui des latrines, ce qui représente peu de logis sur la totalité. Il s'agit du Château de Bouloire<sup>1399</sup> (cf. fig.476), de La Cour de Coudrecieux<sup>1400</sup> (cf. fig.477), qui en comportait à l'origine deux, de Buis à Saint-Célerin<sup>1401</sup> (cf. fig.478) et du Houx à Saint-Symphorien<sup>1402</sup> (cf. fig. 479). Des vestiges de latrines ont par contre été trouvés à Coulouanné à Chérancé<sup>1403</sup>, dans le logis à Vivoin<sup>1404</sup>, au Mortier à Saint-Georges-le-Rosay<sup>1405</sup>, à La Garenne à Roullée<sup>1406</sup>, à La Brochère à Rouez-en-Champagne<sup>1407</sup> (et aux Aulnays à Torcée-en-Vallée)<sup>1408</sup>.

<sup>1398</sup> Voir annexes sur CD : tableau sur les caractéristiques architecturales.

<sup>1399</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

<sup>1400</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Coudrecieux, La Cour.

<sup>1401</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Saint-Célerin, Buis.

<sup>1402</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Saint-Symphorien, Le Houx.

<sup>1403</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Chérancé, Coulouanné.

<sup>1404</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vivoin, Le Logis.

<sup>1405</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Saint-Georges-du-Rosay, Le Mortier.

<sup>1406</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet commune de Roullée, La Garenne.

<sup>1407</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, La Brochère.

<sup>1408</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Torcée-en-Vallée, Les Aulnays.



**Figure 476 : Château de Bouloire**



**Figure 477 : La Cour à Coudrecieux**



**Figure 478 : Buis à Saint-Célerin**



**Figure 479 : Le Houx à Saint-Symphorien**

Remarquons que les sites de La Cour de Coudrecieux<sup>1409</sup> et de La Chevalerie à Sainte-Cérotte<sup>1410</sup> comportaient deux cabinets de latrines auxquels on accédait de la chambre, puis certaines latrines se situent dans de petits cabinets en encorbellement sur la façade comme à La Brochère à Rouez-en-Champagne<sup>1411</sup> (cf. fig.480), à Buis à Saint-Célerin<sup>1412</sup> (sur la tour d'escalier) et à La Garenne à Roullée<sup>1413</sup> (cf. fig.481) et plus étonnant encore dans une tour défensive au Houx à Saint-Symphorien<sup>1414</sup> (cf. fig.482). Dans ce dernier site, l'évacuation se fait directement dans le fossé, alors qu'à La Chevalerie, l'évacuation se fait dans un écoulement aménagé pour cela de l'étage au rez-de-chaussée, avec une sorte de petit passage pour nettoyer à la base du bâtiment. Il semble que dans notre région, les latrines ne soient pas présentes en grande quantité. En effet, en Bretagne, leur présence a été relevée dans la moitié des logis répertoriés au XVe siècle<sup>1415</sup>.



**Figure 480 : La Brochère à Rouez-en-Champagne**



**Figure 481 : La Garenne à Roullée**



**Figure 482 : Le Houx à Saint-Symphorien**

<sup>1409</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Coudrecieux, La Cour.

<sup>1410</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Sainte-Cérotte, La Chevalerie.

<sup>1411</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, La Brochère.

<sup>1412</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Saint-Célerin, Buis.

<sup>1413</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet commune de Roullée, La Garenne.

<sup>1414</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Saint-Symphorien, Le Houx.

<sup>1415</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir en Bretagne...op.cit.* p. 99.



Les aménagements purement fonctionnels peuvent donc être révélateurs d'un art de vivre où la recherche de confort est primordiale. Cependant les éléments énumérés ici restent de rares exemples à l'échelle de l'ensemble du *corpus*. On peut penser que leur présence révèle un certain niveau de vie de la part du détenteur. Cependant, il est envisageable que ces éléments aient pu disparaître dans un certain nombre de maisons, brouillant ainsi notre lecture de l'ensemble des sites répertoriés.

C'est en abordant les thèmes des aménagements intérieurs, que le chapitre II montre le mieux le mode de vie noble au sein du logis. Il ressort ainsi qu'il existe un certain modèle pour l'organisation intérieure de ces maisons qui est suivi par la majorité des sites étudiés. Les aménagements fonctionnels et symboliques y sont également assez fréquents, bien qu'ils ne soient pas présents dans toutes les demeures inventoriées. Les aménagements purement fonctionnels y sont encore plus rares. Parfois très ingénieux, ils témoignent d'une véritable recherche de confort de la part des commanditaires de ces maisons. Ces éléments s'avèrent sans doute être un luxe, tout comme les éléments symboliques qui y sont attachés, que ce soient les éléments défensifs, les dépendances ou les éléments décoratifs comme l'aborde le dernier chapitre de cette étude.

### Chapitre III : Le logis et ses dépendances comme reflet de la vie noble

Le logis s'associant à ses dépendances donne une autre lecture de l'ensemble seigneurial. Si le plan et l'aspect global de la maison doivent permettre de montrer que le détenteur est issu de la noblesse, les éléments symboliques ne font que renforcer le prestige du seigneur. L'utilisation d'écus rapelant les origines de la famille et qui marque en même temps la propriété en est l'un des meilleurs exemples. L'utilisation de fleurs de lys qui pourraient attester du lien entre le détenteur et la famille royale amplifie encore la notoriété du commanditaire. Quant à l'utilisation de la devise du roi, autant dire que le seigneur qui a se privilège montre que sa fonction à la cour est d'importance et qu'il a toute la confiance du monarque. La symbolique seigneuriale passe aussi par l'appartenance de bâtiments annexes telles la chapelle et la fuie, qui de par leur fonction rappellent que le seigneur est impliqué dans la vie religieuse et qu'il détient son importance de l'étendue de son domaine foncier.

Un autre aspect est également à prendre en considération si l'on veut évoquer le prestige du seigneur. « La mise en défense » du site, qui est plus ou moins élaborée selon l'importance du personnage, est aussi un témoignage de la puissance du détenteur d'un site. Encore une fois l'aspect symbolique se mêle au fonctionnel. Les éléments défensifs ne semblent pas être efficaces, mais certains sites présentent néanmoins des positions d'archère ou canonnière assez réfléchies qui laissent penser qu'elles peuvent-être ponctuellement utilisées si le besoin s'en fait ressentir.

Enfin, la prise en considération de l'aspect décoratif, donne de précieux renseignements sur les goûts des hommes du Moyen Âge et du XVIe siècle, selon bien sûr leurs moyens. On perçoit très bien des « phénomènes » de mode qui s'essoufflent au fil des années, mais sans que la transition ne soit trop violente. Des programmes iconographiques hybrides ont été recensés prouvant qu'il y a bien une évolution du goût et non pas un changement radical. Certains aspects du contexte historique pourraient d'ailleurs expliquer les partis-pris des seigneurs dans le choix des ornements. Nous avons aussi tenté de comprendre quelle pouvait avoir été la réelle influence de l'art italien sur notre art régional. Il est de tradition de dire que les guerres d'Italie ont changé les goûts en matière artistique, mais ces théories sont de plus en plus remises en question, car s'il y a de réels échanges avec l'Italie, des rapports existent avec des artistes de tous pays, les influences sont donc multiples.

### 3.1 Affirmation du seigneur par sa maison et ses dépendances

Les maisons seigneuriales, comme il l'a déjà été évoqué, ne sont pas de simples habitations. Elles ont également un rôle hautement symbolique. Leur forme et certains de leurs aménagements doivent signaler la présence du seigneur, personnage très important dans la vie locale. Ainsi il n'est pas étonnant de trouver dans ces maisons, la présence d'écu, qui sont des éléments hautement symboliques marquant le rang nobiliaire de la lignée familiale. Jean-Bernard de Vaivre<sup>1416</sup> fait remarquer que les « armes sont des emblèmes figurés en nombre réduit de couleurs vives, soumis à des règles précises d'agencement et utilisés comme signes distinctifs, de façon héréditaire ou constante par des personnes physiques ou des communautés ». Situées, sur la cheminée, où sur les portes d'entrée en général, les armes font partie des décorations les plus importantes du logis, car la mise en valeur de l'héraldique est très importante même pour les petits seigneurs ruraux. En effet, Michel Pastoureau avait fait remarquer, que les armes devenaient une « tendance populaire », car elles sont « à la fois un ornement décoratif et une marque de propriété, les armoiries envahissent donc tous les objets de la vie artistique et toutes les créations nécessaires à la vie intellectuelle »<sup>1417</sup>. Pour leur part, Frédéric Guibal, Michael Jones et Gwyn Meirion-Jones indiquent dans leur article sur les résidences nobles de Bretagne que « Á la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance, la prolifération et la mise en exergue des armoiries servaient à mettre l'accent sur la fierté familiale, le lignage noble et la pérennité du statut social<sup>1418</sup> ». Ainsi, il n'est pas étonnant de trouver quarante-neuf sites concernés par la présence d'écus. Parmi tous ces écus, nous avons pu dégager quatre techniques de réalisation. Ainsi, deux écus peints sont visibles à L'Épinay à Saint-Marceau<sup>1419</sup> (cf. fig. 483) et à La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne<sup>1420</sup>, un écu dessiné à la mine de plomb au logis à Thoigné<sup>1421</sup> (cf. fig.484), trois écus gravés (assimilables à des graffitis) à La Chevalerie à Sainte-Cérotte<sup>1422</sup> (cf. fig.485), à Cohardy à Rouez-en-Champagne<sup>1423</sup> et au Logis de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru<sup>1424</sup>. Tous les autres écus sont sculptés.

---

<sup>1416</sup> DE VAIVRE J.-B., « Armoiries et devises en France autour de 1500 », BRESC-BAUTIER G., CREPIN-LEBLOND T., TABURET-DELAHAYE É., *France 1500, entre Moyen Âge et Renaissance*, catalogue de l'exposition, RMN, Paris, 2010, p. 309.

<sup>1417</sup> COULTHARD N. / DELACAMPAGNE F., « Les carreaux de pavement, les pavés à décors en relief en Basse-Normandie », *La Normandie au XVe siècle Arts et histoire*, Actes du colloque organisé par les Archives Départementales du 2 au 5 décembre 1998 à Saint-Lô, Archives départementales, 1999, p. 131-147, (p. 132) / PASTOUREAU M., *Traité d'héraldique*, Bibliothèque de la sauvegarde de l'art français, Paris, 1993, p. 63.

<sup>1418</sup> GUIBAL F. / JONES M. / MEIRION-JONES G., « La résidence noble en Bretagne...op.cit. p. 175-232.

<sup>1419</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, L'Épinay.

<sup>1420</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Bernay-en-Champagne, La Roche Tabary.

<sup>1421</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune de Thoigné, Le Logis.

<sup>1422</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Sainte-Cérotte, La Chevalerie.

<sup>1423</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Cohardy.

<sup>1424</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, Le Logis de Cœur.



**Figure 483 : L'Épinay à Saint-Marceau**



**Figure 484 : Logis à Thoigné**



**Figure 485 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte**

Des écus sculptés apparaissent également dans les logis étudiés (cf. fig.486 à 489). Ils ont été relevés dans quarante-quatre sites.<sup>1425</sup>



**Figure 486 : La Salle à Bouër**



**Figure 487 : L'Échenay à Assé-le-Boisne**



**Figure 488 : Le Boille à Montmirail**



**Figure 489 : La Cour à Souvigné-sur-Même**

Comme on peut le voir sur les photographies précédentes, les écus sculptés peuvent être réalisés sur différents supports comme la pierre (cf. fig.486 et 487) ou le bois (cf. fig.488 et 489). Ces écus ont pour but de porter les armes de la famille détentrice du logis (cf. fig.487), mais parfois d'autres représentations peuvent apparaître comme on peut le voir avec la représentation d'un lion à La Salle à Bouër<sup>1426</sup> (cf. fig.486).

<sup>1425</sup> La Forêt à Assé-le-Riboul, Moire La Haute à Piacé, La Fuie à Vernie, le logis à Vivoin, La Cour de Coudrecieux, Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, Valaubun à Ruillé-en-Champagne, L'Echenay, Le Grand Mesnil et Serizay à Assé-le-Boisne, Corbon, La Jarretière, et Le Plessis Breton à Douillet-le-Joly, Combre à Moitron-sur-Sarthe, Bernay à Montreuil-le-Chétif, le logis 2 à Saint-Georges-le Gaultier, Les Grands Prés à Saint-Ouen-de-Mimbré, La Chapelle et Le Gué-Ory à Sougé-le-Ganelon, La Ponjardièrre à Avezé, Les Hayes Parenteaux à Cormes, La Vacherie à La Ferté-Bernard, La Cour à Souvigné-sur-Même, Santigny à Villaines-la-Gonaie, Le Coudray au Chenai, La Garenne à Roullée, L'Auditoire de Justice et Noiraie à Contilly, le logis à Thoigné, La Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois, La Pinelière à Grééz-sur-Roc, La Charbonnière et La Corne à Lamnay, Le Boille à Montmirail, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, La Chevalerie à Sainte-Cérotte, La Chapelle à Arçonnay, Rabours à Cherisay, Le Manoir au Chevain, Saint-Gilles à Saint-Paterne, Salaines à Crissé, La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean, Cohardy à Rouez-en-Champagne, Le Domaine et La Salle à Bouër, La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru et La Ramée à Tuffé.

<sup>1426</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Bouër, La Salle.

Mais dans la plupart des cas, les écus sont vierges, car seuls vingt-deux sites sont agrémentés d'écu portant des représentations. On peut alors supposer que les écus vierges ont pu être buchés à la Révolution, mais il est également fort probable que beaucoup d'entre eux furent peints. La conservation des décors peints étant assez problématique, il est possible que ces ornements aient tout simplement disparu au fil du temps.

Il est également intéressant d'étudier plus en détail la position des écus au sein du logis, mais aussi parfois au sein des dépendances. Ainsi, vingt-deux sites comportent au moins un écu se trouvant sur une cheminée<sup>1427</sup>. Élisabeth Sirot indique d'ailleurs dans son ouvrage consacré aux cheminées, que ces dernières sont le support privilégié des décors héraldiques<sup>1428</sup>.

Les écus peuvent également être situés sur les linteaux de porte, à l'extérieur mais aussi à l'intérieur des logis (cf. fig.490 et 491). Ainsi, dix-sept sites comportent des écus situés en ces positions<sup>1429</sup>. La fenêtre s'avère également être un emplacement privilégié, bien qu'elle ait beaucoup moins de succès que la cheminée et la porte. Huit sites sont concernés par cet emplacement<sup>1430</sup>. Deux écus ont également été trouvés sur une lucarne à Valaubun à Ruillé-en-Champagne<sup>1431</sup> (cf. fig.492) et à Rabours à Cherisay<sup>1432</sup>.

Enfin, des situations moins courantes sont également apparues lors des visites sur le terrain. Á L'Épinay à Saint-Marceau<sup>1433</sup>, l'écu est peint sur le mur de la grande salle sous charpente, dans ce qui put être un ancien oratoire (cf. fig. 483), tout comme à La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne<sup>1434</sup>. Au Grand Mesnil à Assé-le-Boisne<sup>1435</sup>, l'écu est sur le porche d'entrée de la cour. Au Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin<sup>1436</sup> il se trouve sur le puits dans la cour, à La Noiraie à Contilly<sup>1437</sup> sur une tourelle. Á La Pinelière à Grévez-sur-Roc<sup>1438</sup> (cf. fig.493), les écus se trouvent sur les rampants de toiture, dont l'un d'entre eux, est tenu par un lion sculpté. Au Plessis Breton à Sougé-le-Ganelon<sup>1439</sup> et à Salaines à Crissé<sup>1440</sup>, les écus sont incorporés dans la façade.

---

<sup>1427</sup> Moire La Haute à Piacé, La Fuite à Vernie, La Cour de Coudrecieux, L'Echenayet Serizay à Assé-le-Boisne, Corbon et Le Plessis Breton à Douillet-le-Joly, Combre à Moitron-sur-Sarthe, Bernay à Montreuil-le-Chétif, le logis (2) à Saint-Georges-le-Gaultier, La Chapelle à Sougé-le-Ganelon, La Vacherie à La Ferté-Bernard, La Cour à Souvigné-sur-Même, le logis à Thoigné, La Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gensnois, La Charbonnière à Lamnay, Le Boille à Montmirail, La Chevalerie à Sainte-Cérotte, La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean, Cohardy à Rouez-en-Champagne, Le Domaine et La Salle à Bouër.

<sup>1428</sup> SIROT É., *Allumer le feu...* p. 96.

<sup>1429</sup> La Forêt à Assé-le-Riboul, le logis à Vivoin, La Jarrière à Douillet-le-Joly, Combre à Moitron-sur-Sarthe, Bernay à Montreuil-le-Chétif, le logis 2 Saint-Georges-le-Gaultier, La Chapelle à Sougé-le-Ganelon, La Ponjardière à Avezé, Les Hayes Parenteaux à Cormes, Santigny à Villaines-la-Gonais, Le Coudray au Chenai, L'Auditoire de Justice à Contilly, La Cour à Saint-Gervais-de-Vic, La Chapelle à Arçonay, Saint-Gilles à Saint-Paterne, La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru et La Ramée à Tuffé.

<sup>1430</sup> Il s'agit des Grands Prés à Saint-Ouen-de-Mimbré, le logis (2) à Saint-Georges-le-Gaultier, Le Gué Ory à Sougé-le-Ganelon, La Garenne à Roullée, le logis à Thoigné, Le Manoir au Chevain, Salaines à Crissé et Le Logis de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru.

<sup>1431</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, Valaubun.

<sup>1432</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Cherisay, Rabours.

<sup>1433</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, L'Épinay.

<sup>1434</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Bernay-en-Champagne, La Roche Tabary.

<sup>1435</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Le Grand Mesnil.

<sup>1436</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>1437</sup> Voir volume du canton de Mamers, commune de Contilly, La Noiraie.

<sup>1438</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Grévez-sur-Roc, La Pinelière.

<sup>1439</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, L'Épinay.

<sup>1440</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Crissé, Salaines.

Puis à La Chapelle à Sougé-le-Ganelon<sup>1441</sup>, ainsi qu'à La Salle à Bouër<sup>1442</sup> et dans le pavillon Gabrielle d'Estrée au Château du Cogners<sup>1443</sup>, les écus se situent au niveau des poutres à l'intérieur des grandes salles. Enfin, à La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic<sup>1444</sup> et à L'Habit à Domfront-en-Champagne<sup>1445</sup>, les écus sont visibles dans la chapelle.



**Figure 490 : L'Étang à Lamnay**



**Figure 491 : Logis 2 à Saint-Georges-le-Gaultier**



**Figure 492 : Valaunbun à Ruillé-en-Champagne**



**Figure 493 : La Pinelière à Gréez-sur-Roc**

Comme évoqué précédemment, beaucoup d'écus sont vierges, mais vingt-deux sites conservent des écus armoriés (cf. fig .494 et 495), ou comportant des représentations<sup>1446</sup>.



**Figure 494 : Coulettre à Rouez-en-Champagne**



**Figure 495 : La Cour à Coudrecieux**

<sup>1441</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Sougé-le-Ganelon, La Chapelle.

<sup>1442</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Bouër, La Salle.

<sup>1443</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.

<sup>1444</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, La Béchuère.

<sup>1445</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, La Béchuère.

<sup>1446</sup> La Forêt à Assé-le-Riboul, L'Épinay à Saint-Marceau, La Cour de Coudrecieux, Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, L'Echenay à Assé-le-Boisne, Le Plessis Breton à Douillet-le-Joly, Bernay à Montreuil-le-Chétif, le logis 2 à Saint-Georges-le-Gaultier, La Chapelle à Sougé-le-Ganelon, La Vacherie à La Ferté-Bernard, La Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois où l'on peut voir les armes de la famille de Ronsard, La Pinelière à Gréez-sur-Roc, La Chevalerie à Sainte-Cérotte, La Chapelle à Arçonnay, Salaines à Crissé, La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean, Le Logis de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru, Les Grands Prés à Saint-Ouen-de-Mimbré, La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne, Cohardy à Rouez-en-Champagne et La Salle à Bouër.

Parfois quelques cas particuliers sont visibles sur certains sites comme les trois écus présents à La Chapelle à Sougé-le-Ganelon<sup>1447</sup>, où se trouve une porte surmontée d'un écu portant l'anagramme du Christ<sup>1448</sup>. Le bâtiment est également chauffé par des cheminées dont l'une d'elles comporte un écu avec les initiales RP<sup>1449</sup>. La grosse poutre de traverse est décorée de trois écussons du côté de la salle<sup>1450</sup>. Ces derniers comportent des inscriptions latines. On peut y lire sur le premier : *Nosce te ipsum E P*, le second est indéchiffrable et le troisième comporte *Nichilnimumcupere*<sup>1451</sup> (cf. fig.496). Au Logis de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru<sup>1452</sup>, il est intéressant de voir que les armes de la famille Le Vayer sont contenues dans un cœur et non dans un écu (cf. fig.497). Enfin aux Grands Prés à Saint-Ouen-de-Mimbré<sup>1453</sup>, ce sont des fleurs de lys qui sont visibles dans des écus situés sur le linteau d'une fenêtre (cf. fig.498).



**Figure 496 : La Chapelle à Sougé-le-Ganelon : ADS 18 J 512 : Fonds Cordonnier**



**Figure 497 : Logis de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru**



**Figure 498 : Les Grands Prés à Saint-Ouen-de-Mimbré**

Beaucoup plus rare que les écus armoriés, la présence des fleurs de lys (cf.fig.498 à 500) dans le décor des logis est également hautement symbolique. Sept sites sont concernés par celle-ci<sup>1454</sup>.

<sup>1447</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Sougé-le-Ganelon, La Chapelle.

<sup>1448</sup> MOULARD P., *Chroniques de Sougé-le-Ganelon*, E. Lebrault, Le Mans, 1880, p. 299.

<sup>1449</sup> *Ibid.*

<sup>1450</sup> SALCH C-L., *Châteaux-Forts d'Europe...op.cit.p. 44* / MOULARD P., *Chroniques ...op.cit. p. 299.*

<sup>1451</sup> MOULARD P., *Chroniques ...op.cit.p. 299.*

<sup>1452</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, Le Logis de Coeur.

<sup>1453</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Ouen-de-Mimbré, Les Grands Prés.

<sup>1454</sup> Rabours à Cherisay (sur la lucarne), Monhoudou à Congé (sur la fenêtre), Cohardy (sur un écu gravé sur le mur arrière) et Coulettre à Rouez-en-Champagne (sur la cheminée), Valaubun à Ruillé-en-Champagne (sur le pavé), LesGrands Prés à Saint-Ouen-de-Mimbré (sur la fenêtre) et La Chevalerie à Sainte-Cérotte (sur le pavé).



Figure 499 : Rabours à Cherisay



Figure 500 : Congé à Monhoudou

Par tradition, la présence de fleurs de lys sur des tommettes (cf. fig.154 et 158), symbolise qu'un personnage important de la cour a séjourné dans les lieux, ou que le détenteur aurait servi l'entourage royal<sup>1455</sup>. Il s'agit d'un véritable honneur de pouvoir les insérer dans le pavage. Comme évoqué à l'instant, on peut trouver des pavages ornés de fleurs de lys à Valaubun à Ruillé-en-Champagne<sup>1456</sup> et à La Chevalerie à Sainte-Cérotte<sup>1457</sup>. Concernant Valaubun, si le pavage se trouve dans la partie ancienne du logis, il aurait très bien pu être refait durant la Renaissance. Ainsi nous savons que le logis est détenu par la famille de Mellay, dont François sert François Ier livrant bataille à Avignon en 1524 contre Charles de Bourbon, alors allié à Charles Quint<sup>1458</sup>. Le 13 septembre 1542, une commission est octroyée à François de Mellay par le duc de Vendôme, lieutenant général pour le roi, en Picardie afin de commander la noblesse du Maine au service du roi<sup>1459</sup>. Cet acte est suivi le 22 septembre 1542, par des Lettres patentes du roi en son conseil à Lyon, ordonnant au Sénéchal du Maine de convoquer le ban et l'arrière ban du Maine sous la conduite du seigneur de Serisay<sup>1460</sup> et de Valaubun<sup>1461</sup>. Selon P. Moulard, François de Mellay reçoit d'éclatants témoignages pour ses services militaires. Charles de Bourbon, dans une lettre atteste des marches et battues faites en Picardie par le seigneur de Serisay et les gentilshommes manceaux<sup>1462</sup>. On peut donc penser que, grâce à ces services rendus au roi, François de Mellay aurait pu avoir l'autorisation de placer des fleurs de lys sur le pavage de l'un de ses logis.

Concernant le site de La Chevalerie à Sainte-Cérotte, nous savons que le logis appartenant à la famille de Tiercelin, est détenu en 1539 par Jean Tiercelin, qui est notamment maître d'hôtel du dauphin, futur Henri II (dauphin de 1536 à 1547)<sup>1463</sup>, ce qui peut expliquer la présence de fleur de lys sur le pavage du logis.

<sup>1455</sup> BETIN A. / GREGOIRE P., *Les manoirs...op. cit.* p. 57.

<sup>1456</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, Valaubun.

<sup>1457</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Sainte-Cérotte, La Chevalerie.

<sup>1458</sup> MOULARD P., *Recherches historiques sur la châtellenie et la paroisse d'Assé-le-Boisne*, Le Mans, 1885, p. 182-183.

<sup>1459</sup> *Ibid.* p. 193-194.

<sup>1460</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>1461</sup> MOULARD P., *Recherches historiques...op.cit.* p. 193-194 et 196-197.

<sup>1462</sup> *Ibid.* p. 198.

<sup>1463</sup> MEGRET-DUCOUDRAY., « Etudes archéologiques sur Saint-Calais et son canton », *Bulletin de la société d'Agriculture, Sciences et Arts de La Sarthe*, Le Mans, 1848, p. 69.



Enfin, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>1464</sup> est un cas un peu particulier dans cette étude. On accède aux deux logis qui composent la cour de ce domaine, par un châtelet d'entrée d'apparat très orné datant du XVI<sup>e</sup> siècle. Ainsi sur l'une des lucarnes du châtelet se trouvent de chaque côté des baies, trois croissants de lune s'imbriquant les uns dans les autres (cf.fig.501 et 502). On retrouve ce même symbole sur la partie du châtelet percée par le porche situé entre les deux tours (cf.fig.503). Ce mur est orné de quatre cercles. Le premier contient les trois croissants de lune qui s'imbriquent les uns dans les autres, le second une rosace. Le troisième de nouveau les trois croissants de lune qui s'imbriquent les uns dans les autres et le quatrième une fleur. Entre chaque cercle se trouvent six croissants de lune séparés les uns des autres. Á gauche de l'arc en plein cintre se trouve de nouveau un cercle contenant les trois croissants de lune imbriqués les uns dans les autres et un cercle contenant une rosace. Entre ces deux cercles se trouvent de nouveaux les six croissants de lune. Les trois croissants s'imbriquant les uns dans les autres sont en fait la devise du roi Henri II, dont le règne dura de 1547 à 1559. Les devises, selon Jean-Bernard de Vaivre<sup>1465</sup>, apparaissent dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, et si elles n'ont pas de caractère héréditaire, elles sont adoptées par d'importants personnages. Ces derniers les apposent sur des objets de leur appartenance ou sur des cadeaux qu'ils offraient en récompense de bons services. Á une devise est aussi attachée une phrase (ou un mot). Dans le cas d'Henri II, et ses croissants de lune, il s'agit de *Cum plena est, emulas solis*<sup>1466</sup>, qui est ensuite modifiée en *Donec totum impleat orbem*<sup>1467</sup>. La lune naissante se retrouve d'ailleurs dans les emblèmes des Valois-Angoulême. Ivan Cloulas dans son ouvrage sur Henri II<sup>1468</sup>, indique que cela signifie que « Henri de France sortira un jour de la situation modeste qu'il occupe pour accéder à la plénitude du pouvoir ».

Grâce à tous ces éléments, on peut alors supposer que ce châtelet d'entrée est sans doute commandité par Antoine de Souvré (détenteur de Courtanvaux entre 1518 et 1552). Antoine sert Louis XII lors des guerres d'Italie, lors du siège de Bologne et est blessé à la bataille de Ravenne<sup>1469</sup>. Il sert également François Ier lors de ses guerres contre Charles Quint<sup>1470</sup>.

<sup>1464</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>1465</sup> DE VAIVRE J-B., « Armoiries et devises en France autour de 1500 », dans BRESC-BAUTIER G., CREPIN-LEBLOND T., TABURET-DELAHAYE É., *France 1500, entre Moyen Age et Renaissance*, catalogue de l'exposition, RMN, Paris, 2010, p. 309.

<sup>1466</sup> « Lorsqu'elle est pleine, elle égale le soleil ».

<sup>1467</sup> « Jusqu'à ce qu'elle emplisse tout le cercle ».

<sup>1468</sup> CLOULAS I., *Henri II*, Fayard, Paris, 1983, p. 110.

<sup>1469</sup> MEGRET-DUCOUDRAY., « Etudes archéologiques ...*op.cit.* p.26 / CORDONNIER P., « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *op.cit.* p. 90.

<sup>1470</sup> MEGRET-DUCOUDRAY., « Etudes archéologiques ... *op.cit.* p. 70 / CORDONNIER P., « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *op.cit.* p. 90.

Il aurait été également maître d'hôtel du roi<sup>1471</sup>. De sa fonction à la cour, Antoine eut certainement le droit de faire figurer les trois croissants de lune sur le châtelet d'entrée de Courtanvaux.



Figure 501 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye



Figure 502 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye



Figure 503 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye

Mais la symbolique seigneuriale n'est pas seulement présente sur les éléments évoqués précédemment. Certains bâtiments de dépendances, comme la chapelle ou la fuie marquent par leur seule présence le statut du détenteur du site. L'étude réalisée sur la personnalité des seigneurs dans la deuxième partie de cette étude a pu montrer à quel point l'homme du Moyen Âge et du XVI<sup>e</sup> siècle, est animé par un sentiment religieux, le poussant pour les plus anciens d'entre eux à se croiser, où même plus tard à réaliser un pèlerinage en Terre Sainte. D'autres se bâtent pour défendre leurs convictions lors des Guerres de religion.

Avec les fondations de chapelles, le seigneur peut montrer sa fonction religieuse quand il se fait donateur. La présence de la chapelle indique que le seigneur a un mode de vie établi suivant des règles de conduite, mais cet élément prouve aussi que le seigneur a d'importants revenus financiers lorsque cette dernière est largement ornée. En effet, la construction, ainsi que la fondation d'une chapelle représentent un certain investissement.

Les autres bâtiments agricoles véhiculent une autre image du seigneur. Il doit apparaître comme un bon gestionnaire, soucieux de l'apparence de son domaine. La fierté du seigneur est alors la fuie, dont la taille est proportionnelle à l'étendue du domaine. Sa construction était soumise à autorisation et sa construction était réglementée par la coutume du pays. Les autres bâtiments agricoles pouvaient être construits librement.

Mais nous pensons qu'ils peuvent véhiculer une certaine dimension symbolique s'ils sont de grande taille. Ils indiquent alors que le seigneur s'occupe bien de son domaine.

Pour en revenir à la chapelle, il semble qu'il s'agisse de l'un des éléments les plus importants dans les dépendances du logis. Elles peuvent également se situer à l'intérieur même de ce dernier.

Le seigneur est un personnage qui vivait en fonction de la religion. Les plus puissants d'entre eux se faisaient construire des chapelles dans la cour seigneuriale.

<sup>1471</sup> MEGRET-DUCOUDRAY., « Etudes archéologiques sur Saint-Calais et son canton », *op.cit.* p. 68-69 / GREGOIRE P., « Châteaux en Sarthe », *op.cit.* p. 26 / CORDONNIER P., « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *op.cit.* p. 90 / CHAFFANJON A., *Courtanvaux, notice historique et descriptive*, André Barry, Paris, p.5.

Les petits seigneurs ruraux en firent donc de même. Ils pouvaient fonder des établissements religieux dans la région<sup>1472</sup>, ou des chapelles dans l'église paroissiale. Cependant, il était encore préférable d'avoir un lieu privé à l'intérieur même de l'ensemble seigneurial. Cette pratique a toujours été courante tout au long des siècles, mais comme l'indique André Latron<sup>1473</sup>, le XVe siècle est le commencement de l'âge d'or de la chapelle, étant donné qu'elle était directement associée au logis, son mouvement de construction suivit celui des maisons nobles.

Ces chapelles domestiques, sont régies selon des règles bien précises. Elles sont sous le contrôle de l'évêché, au même titre que les autres chapelles. André Latron<sup>1474</sup> explique, dans son article, les démarches que devaient faire les seigneurs pour pouvoir en posséder une. Il fallait selon lui l'autorisation de l'ordinaire pour établir ce lieu de culte, puis il fallait faire agréer son bénéfice. Son rôle devait se limiter à la célébration et à la prière privée. Mariages et baptêmes devaient faire l'objet d'une autorisation spéciale. Néanmoins, certaines d'entre elles étaient soumises aux visites canoniques. Elles pouvaient même parfois faire l'objet de pèlerinages.

Afin que la chapelle puisse prendre ses fonctions, il fallait que soit pratiquée sa bénédiction qui s'effectuait après sa construction et qui pouvait se renouveler après de grosses réparations. André Latron indique que la dédicace de la chapelle était le plus souvent faite à la Vierge Marie. Toute chapelle devait être accompagnée de la fondation d'un bénéfice permanent, afin de payer le prêtre desservant. André Latron<sup>1475</sup> précise qu'il s'agissait de la condition de l'agrément de l'évêque. Les chapelles qui ne remplissaient pas ce « contrat étaient dites non fondées ». Ce statut concerne toutes les chapelles de notre étude qui étaient dans le Maine au XVe siècle.

Le « droit de chapelle » qui avait été obtenu devait donner le privilège aux seigneurs et leurs descendants de se faire inhumer à l'intérieur<sup>1476</sup>. Cependant aucune sépulture dans les chapelles étudiées n'a été trouvée. Les gisants des seigneurs se trouvent en fait le plus souvent à l'intérieur même des églises paroissiales.

Pour en revenir à un point de vue plus archéologique et architectural, seize chapelles encore présentes *in-situ* ont été répertoriées. Grâce à l'étude des sources et des cartes produites durant la période moderne (carte de Jaillot de 1706), il a pu être établi que vingt-neuf chapelles ont existé, sans que leur trace ait été retrouvée sur le terrain. Nous avons également pu retrouver deux oratoires au cours des visites effectuées, et il a été établi qu'un autre oratoire a été détruit.

---

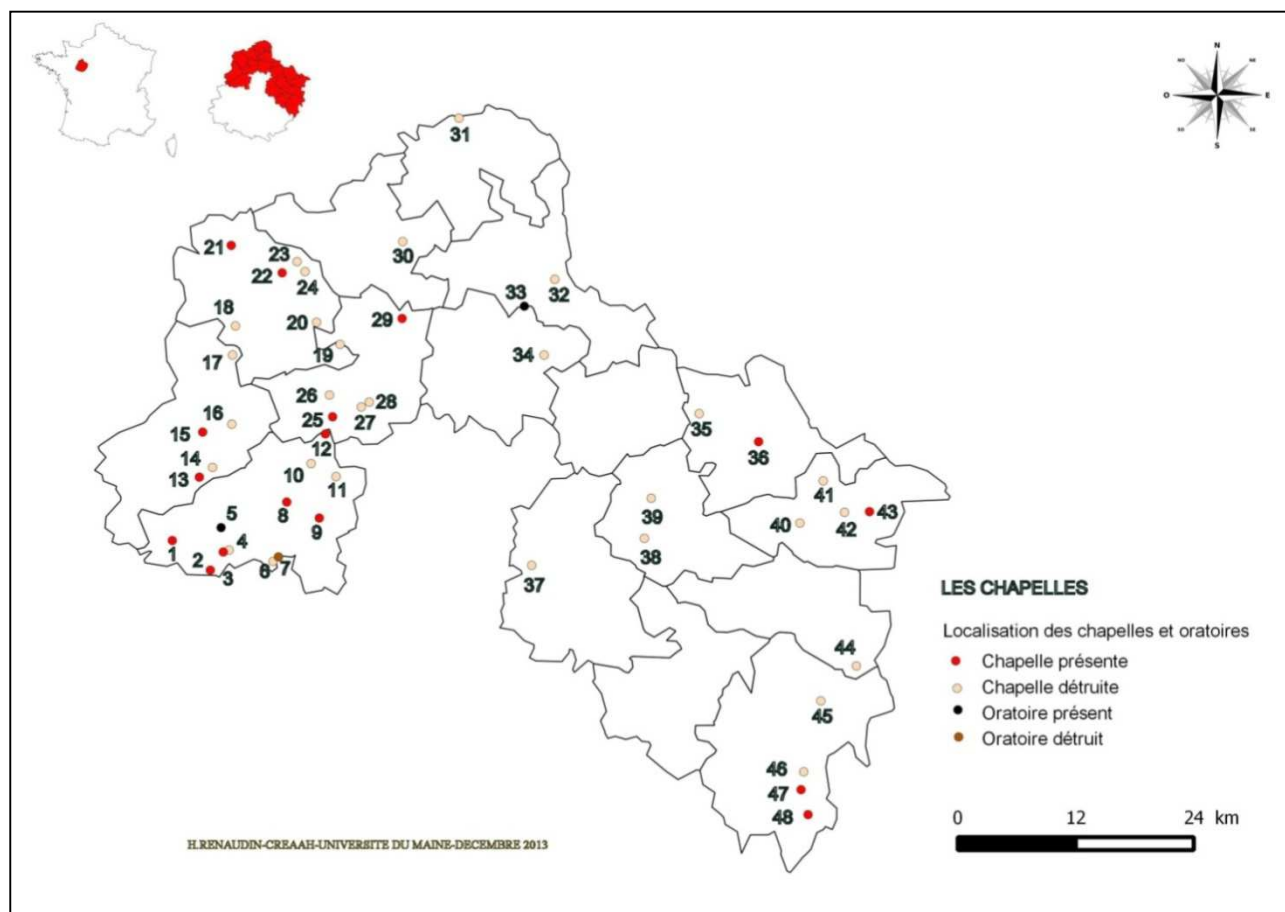
<sup>1472</sup> CHALMIN-SIROT É., « Les modèles princiers et leur imitation dans le milieu seigneurial en territoire genevois et savoyard (XIV-XVe siècles) », *Aux marches du palais. Qu'est-ce qu'un palais médiéval ?* Actes du VIIe congrès international d'archéologie médiévale, Le Mans-Mayenne, 9/11 septembre 1999, sous la direction d'Annie Renoux, LHAM, Université du Maine, 2001, p.113-122, (p. 121).

<sup>1473</sup> LATRON A., « Les chapelles de châteaux et manoirs dans le Maine », *La Province du Maine*, tome IX, Juillet-septembre, 1995, p. 221-236, (p. 224).

<sup>1474</sup> *Ibid.* p. 9.

<sup>1475</sup> *Ibid.* p. 16.

<sup>1476</sup> SARAZIN André, *Fermes...op. cit.* p. 65.



**Figure 504 : Répartition géographique des chapelles et oratoires liés à un logis noble**

- |  |  |
|--|--|
| 1 : Le Mont Porcher à Saint-Symphorien       | 25 : La Coutoudière à Assé-le-Riboul       |
| 2 : La Roche Coison à Ruillé-en-Champagne    | 26 : Forêt à Assé-le-Riboul                |
| 3 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne           | 27 : Radray à Assé-le-Riboul               |
| 4 : La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne    | 28 : La Bussonnière à Maresché             |
| 5 : Nouray à Bernay-en-Champagne             | 29 : Coulouanné à Chérancé                 |
| 6 : La Renaudière à Neuvy-en-Champagne       | 30 : Couesmes à Ancinnes                   |
| 7 : La Roselle à La Quinte                   | 31 : Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet |
| 8 : L'Habit à Domfront-en-Champagne          | 32 : Planche à Saint-Rémy-des-Monts        |
| 9 : Vaulaard à Domfront-en-Champagne         | 33 : Congé à Monhoudou                     |
| 10 : Le Vieux Lavardin à Mézières s/Lavardin | 34 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois        |
| 11 : Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève     | 35 : Le Château de Dehault                 |
| 12 : St-Denis-des-Eaux à Mézières s/Lavardin | 36 : Le Château de La Ferté-Bernard        |
| 13 : Courgout à Rouez-en-Champagne           | 37 : Hyre à Saint-Corneille                |
| 14 : Coulettre à Rouez-en-Champagne          | 38 : La Ramée à Tuffé                      |
| 15 : Oigny à Saint-Rémy-de-Sillé             | 39 : Chéronne à Tuffé                      |
| 16 : Sallaines à Crissé                      | 40 : La Charbonnière à Lamnay              |
| 17 : La Cour de Cordé à Mont-St-Jean         | 41 : La Grande Mérie à Courgenard          |
| 18 : Le Plessis-Breton à Douillet-le-Joly    | 42 : Boille à Montmirail                   |
| 19 : Combre à Moitron-sur-Sarthe             | 43 : La Pinellière à Greez-sur-Roc         |
| 20 : Maigné à Saint-Ouen-de-Mimbré           | 44 : La Quentinière à Valennes             |
| 21 : Linthe à Saint-Léonard-des-Bois         | 45 : La Barre à Conflans-sur-Anille        |
| 22 : L'Echenay à Assé-le-Boisne              | 46 : Les Mésangères à Saint-Gervais-de-Vic |
| 23 : Serizay à Assé-le-Boisne                | 47 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic    |
| 24 : Pré à Assé-le-Boisne                    | 48 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye         |

La carte précédente (cf. fig.504), donne les positions exactes de chaque chapelle, ou oratoire, ainsi que les statuts qui les définissent. Les chapelles subsistantes sont plus présentes dans l'ouest de la zone étudiée, notamment dans les cantons de Conlie, Beaumont-sur-Sarthe, Sillé-le-Guillaume et Fresnay-sur-Sarthe. Le nord et le centre de la partie étudiée n'en comportent aucune, alors que la partie orientale n'en compte que quatre. Remarquons qu'il en est relativement de même pour les chapelles détruites. Cependant restons prudent quant à ce dernier point, car les sources ont été plus fréquentes pour la partie ouest de la zone étudiée, ce qui peut expliquer en partie les disparités entre les différentes zones de cette carte. Il semble que les chapelles aient souffert d'un grand élan de destruction si elles n'ont pas été converties en granges, ce qui fut très souvent leur destin.

L'étude des chapelles comprend aussi celle de leur situation dans la cour du domaine seigneurial. Elles peuvent se trouver soit intégrées au logis, soit de façon indépendante dans la cour. Cette dernière situation est largement utilisée par les seigneurs de cette étude<sup>1477</sup>. Remarquons toutefois que la chapelle de Linthe à Saint-Léonard-des-Bois<sup>1478</sup> est très éloignée du logis et de sa cour, tout comme l'église de Saussaie qui aurait été à l'origine la chapelle de La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois<sup>1479</sup>.

En ce qui concerne le plan de l'édifice, pour les chapelles non attenantes au logis, il se présente toujours sous forme d'un rectangle à chevet plat (cf. fig 505 à 507), excepté l'église de Saussaie (cf. fig.508). Pour l'orientation, André Latron<sup>1480</sup> indique qu'en général la chapelle est orientée vers l'Est jusqu'à la fin du Moyen Âge, mais que son implantation répond aussi aux « différentes logiques » du logis.



**Figure 505 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic**



**Figure 506 : L'Habit à Domfront-en-Champagne**



**Figure 507 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye**



**Figure 508 : Saussaie / La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois**

Outre les plans évoqués à l'instant, les chapelles comportent un général un aspect « eiance » résultant de la forte inclinaison de la toiture faisant d'ailleurs écho à celle du logis.

<sup>1477</sup> *Ibid.* p. 70.

<sup>1478</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Léonard-des-Bois, Linthe.

<sup>1479</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Montfort-le-Gesnois, La Bondonnière.

<sup>1480</sup> LATRON A., « Les chapelles de châteaux et manoirs dans le Maine », *La Province du Maine*, tome IX, Avril juin, 1995, p. 137-143, (p.138).

Cependant certaines d'entre elles ne présentent pas cet aspect, ce qui est la conséquence de remaniements, comme on peut le voir à Vaulahard à Domfront-en-Champagne<sup>1481</sup>, à Saint-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin<sup>1482</sup>, Linthe à Saint-Léonard-des-Bois<sup>1483</sup>, Le Mont-Porcher à Saint-Symphorien<sup>1484</sup> (largement remanié) où à Valaubun à Ruillé-en-Champagne<sup>1485</sup>. La toiture de la chapelle de La Roche Coison à Ruillé-en-Champagne<sup>1486</sup> est également peu pentue et ne semble pas avoir été remaniée, alors que sa construction semble assez caractéristique du XVI<sup>e</sup> siècle (cf. fig. 56). Tout comme pour les toitures des logis, celles des chapelles peuvent être bordées de corniches de pierre. On peut en observer à Coulouanné à Chérancé<sup>1487</sup>, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>1488</sup>, L'Habit à Domfront-en-Champagne<sup>1489</sup>, La Roche-Coison à Ruillé-en-Champagne, Valaubun à Ruillé-en-Champagne et La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic<sup>1490</sup>. Les toitures des chapelles peuvent également être agrémentées de rampants, éléments que nous retrouvons également sur certains des logis étudiés. Ainsi des rampants sont visibles à Coulouanné à Chérancé, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, L'Habit à Domfront-en-Champagne et La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic.

Les chapelles comportent bien sûr quelques ouvertures, dont parfois de très belles portes. Ainsi à La Coutoudière à Assé-le-Riboul<sup>1491</sup>, l'entrée prend la forme d'une porte à arc brisé en grès roussard datant au moins des XIII-XIV<sup>e</sup> siècles. À Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, on entrait dans la chapelle par une porte, placée sur le mur gouttereau, et dont les moulures sont à gorges bordant une sorte de colonnette. Le linteau de la porte est également souligné par un bandeau de pierre. Cette ouverture est aujourd'hui murée, l'entrée se faisant par une porte néo-gothique sur l'un des pignons de l'édifice. La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic, ne comporte, quant à elle, qu'une simple porte chanfreinée, alors qu'à Saint-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin, on pénètre dans la chapelle par une porte à arc en plein-cintre en grès roussard. À L'Habit à Domfront-en-Champagne, l'entrée prend la forme d'une porte remaniée dont les deux piédroits sont à moulures à bandeaux. La plus belle porte de chapelle de cette étude se trouve sans conteste à La Roche Coison à Ruillé-en-Champagne (cf. fig. 778), avec des sculptures où se mêlent éléments végétaux et animaux fantastiques de la Renaissance. La chapelle de Linthe à Saint-Léonard-des-Bois, dont la réalisation est assez simple, comporte néanmoins sur son linteau un rond au milieu duquel se trouve un écu buché. Il semble que les armes des du Hardaz y étaient visibles avant la Révolution<sup>1492</sup>.

<sup>1481</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, Vaulahard.

<sup>1482</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Saint-Denis-des-Eaux.

<sup>1483</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Léonard-des-Bois, Linthe.

<sup>1484</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Saint-Symphorien, Le Mont Porcher.

<sup>1485</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, Valaubun.

<sup>1486</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, La Roche Coison.

<sup>1487</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Chérancé, Coulouanné.

<sup>1488</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>1489</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, L'Habit.

<sup>1490</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, La Béchuère.

<sup>1491</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, La Coutoudière.

<sup>1492</sup> LEGUICHEUX A., *Chronique de Fresnay*, Leguicheux-Gallienne, Le Mans, 1877, p. 442 / FLOHIC J-L. (dir.), *Le patrimoine des communes de la Sarthe*, éd. Flohic, Paris, 2000, t. 1, p. 627. / PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE MAINE, *Vieilles demeures du canton de Fresnay-sur-Sarthe*, Fresnay-sur-Sarthe, 1984, p. 143. / LANGERON A., *Promenons nous... à Saint-Léonard-des-Bois*, Editions des Trois Compagnons, Saint-Léonard-des-Bois, 1931, p. 20. / TRIGER R., « Fresnay-sur-Sarthe, ses environs et les Alpes Mancelles (Excursion de la Société Historique et Archéologique du Maine, Mardi 23 juin 1925) », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, 1925, p. 292.

La porte de Coulouanné à Chérancé<sup>1493</sup> est assez caractéristique de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle avec son arc en plein-cintre reposant sur de faux pilastres, tout comme la porte de La Saussaie à Montfort-le-Gesnois<sup>1494</sup> où un fronton triangulaire surmonte une porte à arc en anse de panier.

Les chapelles castrales comportent d'ordinaire, des décors gothiques de style flamboyant qui sont la plupart du temps visibles sur les lancettes des baies. Quelques-unes des chapelles de cette étude comportent cette caractéristique. Tel est le cas à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>1495</sup>, L'Habit à Domfront-en-Champagne<sup>1496</sup>, Le Château de La Ferté-Bernard<sup>1497</sup>, Courgoult à Rouez-en-Champagne<sup>1498</sup>, La Roche Coison à Ruillé-en-Champagne<sup>1499</sup>, La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic<sup>1500</sup>, et Le Mont-Porcher à Saint-Symphorien<sup>1501</sup> (cette dernière a été restituée après restauration).

Enfin pour terminer avec l'extérieur des chapelles répertoriées, le site de Valaubun à Ruillé-en-Champagne est agrémenté de petites arquebusières et canonnières au niveau du chevet (cf. fig. 509 à 511). André Latron<sup>1502</sup> indique dans son article sur les chapelles castrales du Maine que « l'ancienne fonction n'est pas oubliée [...] car des chapelles participent à cette défense par des meurtrières ou boulines dans ses murs extérieurs ».



**Figure 509 : Chapelle de Valaubun à Ruillé-en-Champagne**



**Figure 510 : Chapelle de Valaubun à Ruillé-en-Champagne**



**Figure 511: Chapelle de Valaubun à Ruillé-en-Champagne**

Si beaucoup de chapelles ont été transformées en granges, certaines ont néanmoins conservé leur intérieur intact. Quelques-unes sont agrémentées d'une voûte en berceau composée de lattes de bois<sup>1503</sup>, alors que d'autres comportent des voûtes à arcs d'ogives<sup>1504</sup>.

<sup>1493</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Chérancé, Coulouanné.

<sup>1494</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Montfort-le-Gesnois, La Bondonnière / Saussaie.

<sup>1495</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>1496</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, L'Habit.

<sup>1497</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>1498</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Courgoult.

<sup>1499</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, La Roche Coison.

<sup>1500</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, La Béchuère.

<sup>1501</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Saint-Symphorien, Le Mont Porcher.

<sup>1502</sup> LATRON A., « Les chapelles de châteaux et manoirs...op.cit. p. 224.

<sup>1503</sup> La Roche Coison à Ruillé-en-Champagne et Saint-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin, La Pinelière à Gréez-sur-Roc.

<sup>1504</sup> L'Habit à Domfront-en-Champagne, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye et La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic.

Concernant l'aménagement intérieur des chapelles de cette étude, il est intéressant de mentionner certains particularismes que l'on trouve sur les sites de Courtanvaux<sup>1505</sup> et de La Ferté-Bernard<sup>1506</sup>. En effet, la chapelle de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye s'accompagne d'une petite sacristie encore visible du côté sud et qui est actuellement éclairée par des vitraux datant du XIXe siècle. Le site du Château de La Ferté-Bernard<sup>1507</sup> conserve une chapelle se divisant en deux parties distinctes : une première partie sous la forme d'une longue nef à chevet plat et la seconde partie sous la forme d'un oratoire collatéral datant selon Julien Hardy du XIVème siècle<sup>1508</sup>. Cet oratoire fut vraisemblablement commandé en 1392 par Louis d'Orléans, frère de Charles VI<sup>1509</sup>. Il se compose de deux travées voûtées sur croisées d'ogives. De cet oratoire, on accède à la nef en passant sous deux arcades percées sur le mur nord. Selon Julien Hardy, il semble que l'autel de l'oratoire comportait un retable à triptyque<sup>1510</sup>. Paul Cordonnier dans ses notes indique qu'il s'y trouve également un bénitier, des niches, des colonnettes et embases<sup>1511</sup>. Des statues y sont également encore conservées. Il semble qu'à l'origine, la chapelle ait comporté un accès direct au logis.

On trouve également dans cette étude, des modèles de chapelles intégrées directement au logis comme au Mont-Porcher à Saint-Symphorien<sup>1512</sup>(cf. fig.512), à Vaulahard à Domfront-en-Champagne<sup>1513</sup>(cf. fig.513 ) où à L'Échenay à Assé-le-Boisne<sup>1514</sup>(cf. fig.514). Dans les deux premiers cas, la chapelle prend la forme d'une petite pièce accessible de la maison, quant au deuxième cas, qui est très particulier, la chapelle ou l'oratoire sont situés dans la galerie extérieure du bâtiment.

<sup>1505</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>1506</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>1507</sup> Tout comme à La Ferté-Bernard, d'autres chapelles comportent également des aménagements liés à la pratique du culte. Ainsi Courtanvaux conserve un petit tabernacle gothique orné d'accolades. L'Habit à Domfront-en-Champagne comporte encore un bénitier dans le goût de la Renaissance italienne dont la cuve est surmontée d'une coquille. L'ensemble repose sur un pied en forme de colonne en candélabre ornée de feuillages. Enfin à Coulouanné à Chérancé, il s'agit d'un petit bénitier dont les moulures restent assez simples. Comme à La Ferté-Bernard, des statues on également été conservées dans différents sites. L'un des plus beaux exemples est sans doute la *Pieta* où le Christ et la Vierge sont surmontés d'une accolade couronnée d'un fleuron et ornée de crochets. L'ensemble reposant sur deux pinacles, est situé au dessus de l'autel à L'Habit. Dans cette même chapelle se trouvent également des voûtes qui s'ornent de liernes et de tiercerons retombant sur des culs de lampes ornés de personnages grotesques. À Coulouanné, la statuare prend la forme d'une Vierge surmontée d'une coquille, et à La Béchuère où l'on peut admirer des croix de Malte évoquant les stations du chemin de croix du Christ. À Coulouanné, des traces de peintures sont visibles. Selon Christine Leduc (LEDUC C., « Peinture monumentale : décor ornemental imitant une architecture à Chérancé Coulouanné », *Fiche inventaire patrimoine*, site internet [www.patrimoine.paysdelaloire.fr](http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr), Région Pays de la Loire-Inventaire général, 2003 : « la palette est constituée essentiellement de rouge et de jaune. La campagne de décoration a consisté non seulement à couvrir tous les murs d'une ornementation imitant un décor architectural, mais aussi à peindre l'autel et la niche qui le surmonte. Malgré les badigeons, il est possible de reconstituer l'organisation de ce décor qui se répète à l'identique sur toutes les parois. Le décor est constitué de colonnes portant des arcades ornées dans la partie sommitale d'une boule et ponctuées en leur centre d'un motif contenant le nom de Jésus », la chapelle aurait été entièrement décorée peu après sa construction. Elle indique que le commanditaire doit être François de Faudoas au début du XVIIe siècle.

<sup>1508</sup> HARDY J., *Les chapelles castrales et manoriales du Maine, inventaire pour l'arrondissement de Mamers à la fin du Moyen Âge*, Mémoire de maîtrise, Université du Maine, sous la direction de RENOUX A., 1998, p. 149.

<sup>1509</sup> COMMISSION RÉGIONALE D'INVENTAIRE DES PAYS DE LA LOIRE, *Sarthe...op.cit...* p. 201 / HARDY J., *Les chapelles castrales...op.cit.* p. 149.

<sup>1510</sup> HARDY J., *Les chapelles castrales...op.cit.*, p. 149.

<sup>1511</sup> ADS 18 J 502.

<sup>1512</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Saint-Symphorien, Le Mont Porcher.

<sup>1513</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, Vaulahard.

<sup>1514</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, L'Échenay.





**Figure 512 : Le Mont Porcher à Saint-Symphorien**



**Figure 513 : Vaulahard à Domfront-en-Champagne**



**Figure 514 : L'Échenay à Assé-le-Boisne**

Le site de L'Échenay présente également la particularité d'une petite ouverture qui permettait au seigneur d'assister à l'office de sa chambre, car cette fenêtre s'ouvre entre le logis et l'oratoire (cf. fig.515 et 516). Un même procédé existait également au Château de La Ferté-Bernard<sup>1515</sup>, avant qu'une partie du logis ne soit détruite, partie qui faisait la jonction entre le bâtiment actuel et la chapelle.



**Figure 515 : L'Échenay à Assé-le-Boisne**



**Figure 516 : L'Échenay à Assé-le-Boisne**

Le site de L'Échenay comporte aussi une petite ouverture laissant passer la lumière à travers un vitrail (cf. fig.519). Il semble que la présence de petites ouvertures particulièrement soignées marque la présence d'oratoires dans les logis.

Ainsi on en trouve également à Nouray à Bernay-en-Champagne<sup>1516</sup>, Congé à Monhoudou<sup>1517</sup>(cf.fig.518), Bures à Neuvy-en-Champagne<sup>1518</sup>(cf.fig.521), L'Épinay à Saint-Marceau<sup>1519</sup>(cf.fig.517), La Chevalerie à Sainte-Cérotte<sup>1520</sup>(cf.fig.520) et à La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic<sup>1521</sup> (alors qu'il existe également une chapelle).

<sup>1515</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>1516</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Bernay-en-Champagne, Nouray.

<sup>1517</sup> Voir volume du canton de Mamers, commune de Monhoudou, Congé.

<sup>1518</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Neuvy-en-Champagne, Bures.

<sup>1519</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Saint-Marceau, L'Épinay.

<sup>1520</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Sainte-Cérotte, La Chevalerie.

<sup>1521</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, La Béchuère.



**Figure 517 :**  
L'Épinay à  
Saint-Marceau



**Figure 518 :** Congé à  
Monhoudou



**Figure 519 :** L'Échenay à  
Assé-le-Boisne



**Figure 520 :** La  
Chevalerie à  
Sainte-Cérotte



**Figure 521 :** Bures à  
Neuvy-en-Champagne

Il apparaît donc clairement à travers tous ces exemples que les sites cultuels sont très importants au sein de l'habitat noble, et qu'ils sont un bon support pour les éléments décoratifs qui peuvent conférer au seigneur un statut prestigieux. Ils peuvent donc parfaitement compléter le logis. Il est alors intéressant de faire un lien entre la présence d'une chapelle par rapport à l'importance du logis. Ainsi, on peut remarquer, que ce sont en effet les logis d'importance qui s'accompagnent de tels aménagements. Cependant, à L'Habit à Domfront-en-Champagne<sup>1522</sup>, la taille de la chapelle est disproportionnée par rapport à celle du logis, sans que l'on puisse en connaître tout à fait les raisons. Il en est également de même à Coulouanné à Chérancé<sup>1523</sup>. Mais concernant ce site, nous savons que le logis a été très endommagé et qu'il devait être à l'origine d'une taille bien plus importante. Enfin, à La Roche Coisnon à Ruillé-sur-Sarthe<sup>1524</sup>, la qualité d'exécution des ornements de la chapelle montre la richesse de son détenteur. Le logis ayant été aussi très endommagé, il est malheureusement impossible de faire une comparaison avec la qualité de son exécution originelle.

L'autre dépendance d'importance au sein de la cour seigneuriale est sans conteste la fuie que l'on appelle également le pigeonnier. Le nom de fuie est plutôt employé dans l'ouest de la France. Tout comme les éléments défensifs du logis, comme nous le verrons par la suite, la fuie est soumise à autorisation et sa dimension est régie par la coutume du pays. Sa taille est révélatrice de la richesse du seigneur. C'est pour cette raison qu'elle est sous contrôle constant. Comme le mentionne Marie Casset<sup>1525</sup> pour la Normandie, la fuie, s'est imposée entre le XIII<sup>e</sup> siècle et la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Le nombre de niche dépend de l'étendue du domaine. Il semble qu'il faut que le domaine fasse une taille minimum pour que la fuie soit autorisée. Nous lisons dans le livre d'André Sarazin<sup>1526</sup> que « la règle la plus générale en pays coutumier est que tout seigneur haut justicier (pourvu qu'il ait censive) et tout seigneur de fief (pourvu qu'il ait au moins 50 arpents de terre en domaine) a droit de colombier. Tout autre ne peut en avoir quel soit le domaine. Il peut seulement avoir volière ou fuie, pourvu qu'il ait 50 arpents de terre ». La règle ensuite était simple, le nombre de niches et la taille étaient proportionnels à l'étendue du domaine seigneurial.

<sup>1522</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, L'Habit.

<sup>1523</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Chérancé, Coulouanné.

<sup>1524</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, La Roche Coisnon.

<sup>1525</sup> CASSET M., *Les résidences...op. cit.* p. 82.

<sup>1526</sup> SARAZIN A., *Fermes...op. cit.* p. 67.

Le seigneur qui avait cinq cent arpents de terre pouvait alors avoir cinq cent niches<sup>1527</sup>. En revanche si le terrain était aliéné, le vendeur devait faire murer le nombre correspondant de niches. Outre l'aspect symbolique qu'il pouvait véhiculer, la fuie avait un grand rôle économique. L'intérêt était double (alimentaire et agronomique) puisque les pigeons fournissaient une viande fraîche qui était un met apprécié sur les tables seigneuriales.

De plus la fiente de pigeons était un très bon engrais naturel, riche en azote. On la répandait pour fumer les jardins, pour la culture du chanvre ainsi que pour les vignes.

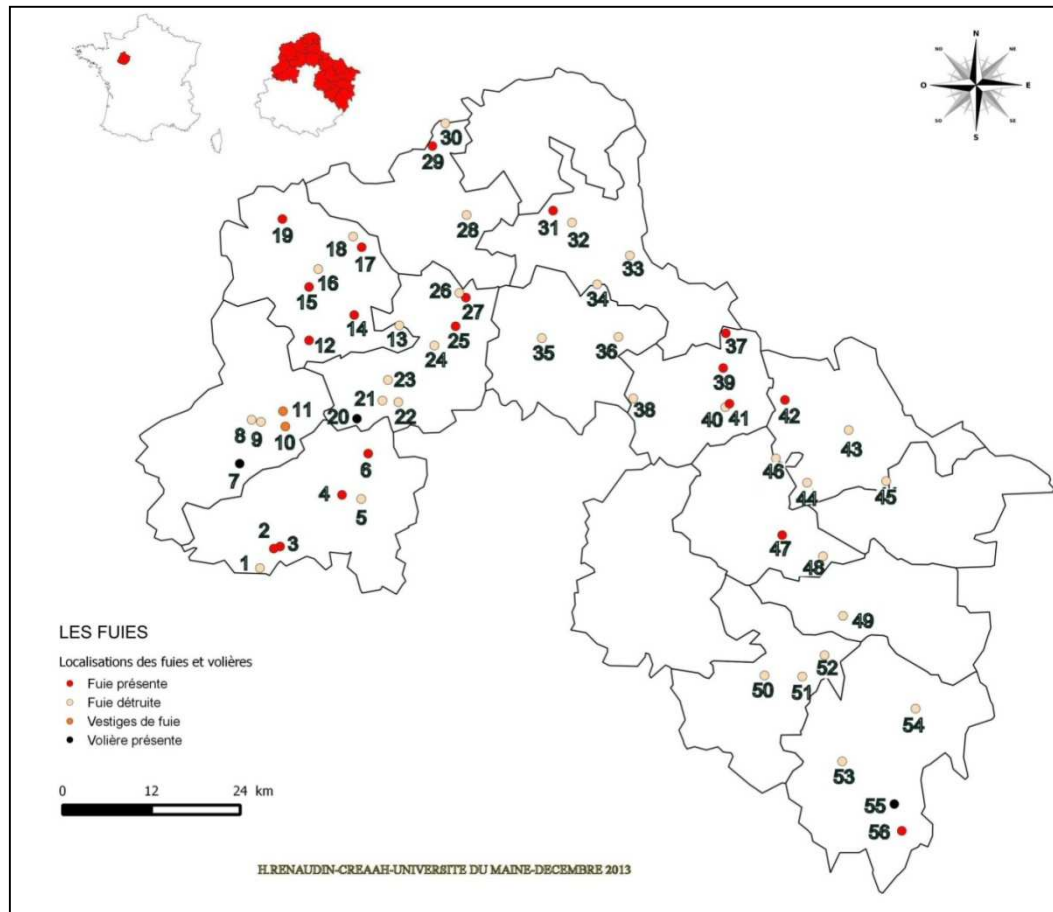
Pierre de Crescens<sup>1528</sup> explique très bien dans son traité d'agronomie, l'intérêt de la possession de pigeons : « Du pouffit des coulombs. Arron dit quil nest riens plus plantureux ne plus fructifiant que coulombs / car en quarante iours la femelle concoit pont et couve et nourrist ses pouletz / aisi fait elle tour au long de lan fors ung peu en yver. Les coulombs naiscent deux a deux / et apres six moysilzpeuent pondre et non avant et ponnent quatre ou cinq ou six foyslannequantilz ont assez viande / et se ilzenont pou ils non ponnent que troys. La chair des pigeons est tresbonne et delectable. Leur fiens est tresbon pour fumer terres et plantes en toutes pars de lan. Sachez que troys paires de coulombs font en unganneeungcorbeillon de fiens / et de tant quilzmengussnt plus de tant font ilz plus de fiens pour ce que ilz se tiennent plus au coulombier. Il y a ungaultreprouffit que len dit communement que en aulcunes provinces on leur lie lettres soubzlaile ou en la queue et les chasse len hors du lieu / et ilzsen retournent a tout les lettres au lieu la ou en les veult envoyer. Paladiusracompte / mais ne scay se cestverite que qui leur donne communement a mengercomminou qui leur oingt les aelles en une partie de baseliqu et de baulmeilzament les aultres coulombs au coulombier ».

La fuie est donc l'un des éléments les plus importants des dépendances du logis et se doit d'être présente dans la majorité des sites. Cependant nous avons trouvé seulement cinquante-trois sites concernés par la présence d'une fuie, qu'elle soit présente sur le terrain, où qu'elle apparaisse dans les sources.

---

<sup>1527</sup> BETIN A. / GREGOIRE P., *Les manoirs...op. cit.* p. 69.

<sup>1528</sup> DECRESCENZI P. (1230-1320?), *Le Livre des prouffitz champestres...op.cit.* Livre 9 chapitre LXXXVIII feuillet XCII.



**Figure 522 : Répartition géographique des fuies et volières**

- |   |   |
|---|---|
| 1 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne          | 29 : Le Château de Saint-Paterne                          |
| 2 : La Roche Coison à Ruillé-en-Champagne   | 30 : Le Manoir au Chevain                                 |
| 3 : La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne   | 31 : Le Val à Saint-Rémy-du-Val                           |
| 4 : L'Habit à Domfront-en-Champagne         | 32 : La Cour à Vezot (logis du XIIIe hors <i>corpus</i> ) |
| 5 : Le Grand Gaigné à Domfront-en-Champagne | 33 : Planche à Saint-Rémy-des-Monts                       |
| 6 : Le Vieux Lavardin à Mézières s/Lavardin | 34 : Congé à Monhoudou                                    |
| 7 : La Brochère à Rouez-en-Brochère         | 35 : Vaugermain à Dangeul                                 |
| 8 : Villiers à Saint-Rémy-de-Sillé          | 36 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois                       |
| 9 : Oigny à Saint-Rémy-de-Sillé             | 37 : Le Grand Chansonay à Nogent-le-Bernard               |
| 10 : La Talvassière à Crissé                | 38 : La Paysanterie à Jauzé                               |
| 11 : Sallaines à Crissé                     | 39 : Haut Eclair à Nogent-le-Bernard                      |
| 12 : Le Logis à Montreuil-le-Chétif         | 40 : Le Mortier à Saint-Georges-du-Rosay                  |
| 13 : Combre à Moitron-sur-Sarthe            | 41 : Pendloup à Saint-Georges-du-Rosay                    |
| 14 : Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay  | 42 : Le Château de Dehault                                |
| 15 : Moré à Douillet-le-Joly                | 43 : Le Château de La Ferté-Bernard                       |
| 16 : Corbusain à Sougé-le-Ganelon           | 44 : La Roche à Villaines-la-Gosnaie                      |
| 17 : Pré à Assé-le-Boisne                   | 45 : Planchette à Cormes                                  |
| 18 : Serizay à Assé-le-Boisne               | 46 : La Grande Beusserie à St-Aubin-des-Coudrais          |
| 19 : Linthe à Saint-Léonard-des-Bois        | 47 : Le Vivier à Sceaux-sur-Huisne                        |
| 20 : La Fuie à Vernie                       | 48 : Le Domaine à Bouër                                   |
| 21 : La Coutoudière à Assé-le-Riboul        | 49 : Le Château de Semur                                  |
| 22 : La Blutière à Assé-le-Riboul           | 50 : Le Château de Bouloire                               |
| 23 : Forêt à Assé-le-Riboul                 | 51 : Les Loges à Coudrecieux                              |
| 24 : Le Vieux Château à Juillé              | 52 : La Cour à Coudrecieux                                |
| 25 : Bois Richard à Vivoin                  | 53 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte                       |
| 26 : Courteuil à Coulombiers                | 54 : La Barre à Conflans-sur-Anille                       |
| 27 : Coulouanné à Chérancé                  | 55 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic                   |
| 28 : Couesmes à Ancinnes                    | 56 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye                        |

La carte précédente (cf. fig.522), montre qu'au niveau de leur répartition, nous pouvons observer, comme pour les chapelles, que les fuies se concentrent plus sur la partie occidentale de la zone étudiée. En effet, nous pouvons trouver sur le terrain dans cette partie du territoire douze fuies sur les dix-neuf recensées. Notons que deux sites du canton de Sillé-le-Guillaume comportent également les vestiges de fuies en grande partie détruites. Concernant les fuies disparues, dont nous avons trouvé trace dans les sources, elles sont au nombre de quatorze concernant la zone occidentale, alors que la zone orientale en compte dix-huit. Les cantons de La Fresnaye-sur-Chedouet et de Montfort-le-Gesnois en sont totalement dépourvus. Trois volières intégrées à des bâtiments de dépendance situées dans les cours des logis seigneuriaux sont également présentes.

En général, les fuies ont un aspect assez simple. Il s'agit presque toujours d'une tourelle coiffée d'une toiture en poivrière (cf. fig.523 à 526). Elles sont souvent massives, et mesurent entre 8 et 10 m de diamètre. Leur hauteur varie entre 5 et 14 m pour les plus hautes. Enfin l'épaisseur du mur est d'environ 1 m pour la régulation thermique indispensable à la santé des pigeons<sup>1529</sup>.



**Figure 523 : Coulouanné à Chérancé**



**Figure 524 : Pré à Assé-le-Boisne**



**Figure 525 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye**



**Figure 526 : Moré à Douillet-le-Joly**

Parfois, les toitures de ces fuies sont agrémentées de lucarnes comme on peut le voir à La Grande Mérie Courgenard<sup>1530</sup>, à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>1531</sup> (ajoutée postérieurement ?), au Château de Dehault<sup>1532</sup>, à Linthe à Saint-Léonard-des-Bois<sup>1533</sup>, et au Vivier à Sceaux-sur-Huisne<sup>1534</sup> (ajoutée postérieurement ?). La volière peut être en général accessible par une porte au rez-de-chaussée (cf. fig.525), sauf dans certains sites où il faut utiliser une échelle pour accéder à une porte située en hauteur et fermée par un volet de bois (cf. fig.523). Dans ce cas le rez-de-chaussée a une autre utilisation.

<sup>1529</sup> GRANDIERE Roger, *Les manoirs...op. cit.* p. 97.

<sup>1530</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Courgenard, La Grande Mérie.

<sup>1531</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>1532</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Dehault, Le Château.

<sup>1533</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Léonard-des-Bois, Linthe.

<sup>1534</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Sceaux-sur-Huisne, Le Vivier.

Les pigeons entraient par des trous rectangulaires étroits ouverts au-dessus d'une corniche insérée dans le parement de la muraille qui pouvait servir de perchoir. L'emplacement en hauteur de la volière pouvait avoir été ainsi choisie pour éviter les prédateurs tels les rats, les belettes et autres petits carnassiers. On assurait la protection des pigeons grâce à des barrages qui pouvaient empêcher l'accès aux trous d'entrée, comme des bandeaux fabriqués en matériaux lisses ou des corniches à différents niveaux appelées « randières »<sup>1535</sup> (cf. fig.523et 524). Les enduits du bâtiment pour leur part étaient très lisses afin d'être glissants.

L'intérieur se présentait sous forme d'une grande volière où les pigeons pouvaient voler. Chaque couple de pigeons disposait d'un nid placé dans une niche ou « boulin », aménagé dans l'épaisseur du mur et séparés entre eux par des pavés de grès, de brique, de plâtre ou de torchis (cf. fig.527). André Châtelain<sup>1536</sup> signale que les niches ne se situaient jamais à moins d' 1, 30 m du sol, toujours pour rester hors de portée des prédateurs. Ces trous étaient alignés tout autour par rangées, leurs alternances entre vides et pleins donnaient ainsi l'impression d'un damier.

Cette disposition permettait d'éviter que les déjections ne tombent sur les pigeons des niches inférieures. Le sol devait toujours être pavé afin de ramasser dans les meilleures conditions possibles les fientes, mais sur le terrain, cette règle est loin d'être générale. L'éleveur avait donc besoin d'accéder aux niches pour les nettoyer, prendre les oiseaux qui allaient être cuisinés et ceux qui étaient morts. L'aménagement était alors simple, mais judicieux, puisqu' il y avait au centre un bras vertical pivotant sur lequel étaient fixées des potences sur plans décalés. Elles avaient leur extrémité, près des parois et une échelle qui frôlait les boulines. Le bras de bois était fixé en haut dans l'enrayure de la charpente (cf. fig.528). Dans tous les cas, le centre de l'aménagement a disparu, mais nous retrouvons les boulines dans la plupart des fuies.



Figure 527 : Château de Dehault



Figure 528 : Linthe à Saint-Léonard-des-Bois

<sup>1535</sup>CHÂTELAIN A., *Patrimoine rural, reflet des terroirs* (Patrimoine vivant), Rempart Desclée de Brouwer, Paris, 1998, p. 14.

<sup>1536</sup>*Ibid* p. 17.

Tous ces éléments sont d'ailleurs donnés par Pierre de Crescens<sup>1537</sup> dans son traité d'agronomie : « Des coulombiers et quelzildoyventestre. Colombiers peuvent estrefaitz en deux manieres par especial sur ses coulombes es paroiz de bois environnez en paroiz en manière de mur / de pierres fut une tour de gros mur edifiee et enchascune tour peult avoir nydz ou trous pour faire les oeufz Dais mieulxvault de mur que celle qui est faicte de boys et vaultmieulx avoir les trous dedans que dehors pource que quantilz sont dehors les fiens qui est de tresgrantprouffit est perdu et les oyseaulx de proye si en mengeventlesgierement les pigons / si en fera lendoncquens une tour large de pierres et de mur et non pas trop haulte pleine de pertuis de toutes pars ou les coulombs puissent et entrer et yssir au dessoubz y aura une espace de souef mur sans trouxaffin que mestelles ne ratz ne autres bestes ne puissent monter aux trous. Et au dessus de la tour aura ungrant trou rond ou une fenestrequarree par ou les coulombs yront ou venront, pourcequeilz viennent volentiers au soleil et se la fenestredenhault est brisee le femera des trous de coulombs pardehorsetroitiz et aussi quilzsoyent larges dedans. Et ayment bien pluschier les coulombs faire leurs nydz en mur que en bois combien aucuns veulent le contraire / car aucuns veulebnt couvrir en appert et les aultres mussez / et doyventestreceulxdavalhaults et loing du siens de deux piedz et demy et y est necessaireungmaistretres long et ung au travers du coulombier par plusieurs parties pour reposer les coulombs quant il pleur ou neige ou quant il faut trop grantchault. On nettoyera bien souvent le coulombier hors et ens / car ils se delectent en nettes maisons / comme sont les gens et ainsi ne laisseront pas le lieu legierement. Et devez scavoit que chascune paire veult avoir deux ou troysnidz au moins / car ilzmultiploentaucuneffoys tant quilz remplissent les trous et pareillement le solier et les trefz ».

Comme évoqué précédemment, la plupart des fuies sont de forme ronde, on peut cependant compter quatre fuies rectangulaires dont deux d'entre elles ont été détruites, ce qui est vraiment dommage étant donné leur rareté. Ainsi les fuies de Salaines (cf. fig.529) et de La Talvassière à Crissé<sup>1538</sup> (cf. fig.530) sont aujourd'hui inexistantes si ce n'est leurs fondations. Il ne subsiste plus que les fuies de Champ à Melleray<sup>1539</sup>(cf. fig.531) et du Grand Chansonay à Nogent-le-Bernard<sup>1540</sup>.



**Figure 529 : Vestiges de la fuie de Salaines à Crissé**



**Figure : 530 La Talvassière, photographie de M. Sechet**



**Figure 531 : Champ à Melleray**

<sup>1537</sup> *DECRESCENZI P. (1230-1320?), Le Livre des prouffitzchampestres...op.cit.* Livre 9 chapitre LXXXVIII feuillet LXIII.

<sup>1538</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Crissé, Salaines et La Talvassière.

<sup>1539</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Melleray, Champ.

<sup>1540</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Nogent-le-Bernard, Le Grand Chansonay.

Concernant, l'emplacement de la fuie dans la cour, en général elles sont situées à une certaine distance du logis à cause des nuisances sonores et olfactives (cf. fig.532). Cependant, dans les sites de La Roche-Coisnon à Ruillé-en-Champagne<sup>1541</sup> et Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay<sup>1542</sup> (cf. fig.533), la fuie se situe à proximité directe du logis. Dans ce dernier cas, elle est également placée au niveau de l'entrée de la cour, ce qui est relativement courant, puisqu'il s'agit d'un élément symbolique d'importance<sup>1543</sup>.



**Figure 532 : Coulouanné à Chérancé**



**Figure 533 : Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay**

Tous comme les chapelles, certaines fuies présentent des éléments défensifs, mais les sites présentant cette caractéristique sont des cas particuliers. Ainsi la fuie de Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay est agrémentée de petites arquebusières qui encadrent la porte donnant accès à l'intérieur de la volière. La fuie de Coulouanné à Chérancé, présente également des éléments défensifs. Enfin un autre exemple a été trouvé à Malitourne à Vivoin (canton de Beaumont-sur-Sarthe), où la fuie sert également de tour défensive baignant dans les douves. Remarquons que ce site ne fait pas partie de notre *corpus* d'étude, car le logis a été détruit et seule subsiste la fuie.

<sup>1541</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, La Roche Coisnon.

<sup>1542</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Aubin-de-Locquenay, Bois Après.

<sup>1543</sup> On y retrouve les fuies de Pré à Assé-le-Boisne, La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne, Coulouanné à Chérancé, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, Salaines et La Talvassière à Crissé, L'Habit à Domfront-en-Champagne, Moré à Douillet-le-Joly, Champ à Melleray, Le Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, Pendloup à Saint-Georges-du-Rosay, Linthe à Saint-Léonard-des-Bois, Le Château de Saint-Paterne, Le Vivier à Sceaux-sur-Huisne et Bois-Richard à Vivoin.



D'autres sites qui ne conservent plus que leur fuie ont été également relevés dans notre zone de recherche. Il s'agit de Béchereau à Piacé, Courteuil à Sainte-Sabine-sur-Longève, Molland à Assé-le-Boisne, Le Grand Méfossé à Dangeul, et L'Étang Bécane à Montmirail.

Lorsque les seigneurs n'ont pas la possibilité de bâtir une fuie, ils peuvent intégrer aux dépendances du logis une volière. Les niches se trouvent alors placées sur l'un des murs pignons d'une grange comme à La Brochère à Rouez-en-Champagne <sup>1544</sup>(cf. fig.534), La Fuie à Vernie et La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic<sup>1545</sup>(cf. fig.535).



**Figure 534 : La Brochère à Rouez-en-Champagne**



**Figure 535 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic**

Ce premier point montre donc bien la manière dont le logis noble peut s'avérer être un symbole de la vie noble. En effet, on y exhibe son lignage ou ses liens avec la famille royale. Ces éléments restent néanmoins relativement rares. Les dépendances qui accompagnent le logis doivent également être un moyen d'affirmer le pouvoir du propriétaire du lieu. Chapelles et fuies font partie des premiers éléments que peuvent voir un visiteur lorsqu'il entre dans la cour. Il est intéressant de remarquer que dans certains cas elles sont percées d'éléments défensifs, faisant écho à ceux du logis. Plus symboliques que fonctionnels, ces éléments sont étudiés dans le point suivant.

<sup>1544</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, La Brochère.

<sup>1545</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, La Béchuère.

### 3.2 Les éléments défensifs entre fonctionnalité et symbolique

Les logis seigneuriaux se caractérisent par leur triple fonction de petite forteresse, d'exploitation agricole et de maison noble. Nous nous sommes rendu compte que ces trois éléments sont très importants et indissociables afin de valoriser le seigneur. Le logis doit alors associer confort, luxe et défense, ce qui n'est pas forcément évident. Il peut paraître paradoxal qu'en tant de paix (entre la guerre de Cent Ans et les Guerres de religions), le logis ait gardé son aspect militaire, mais nous allons voir ici que les éléments défensifs peuvent avoir également une valeur symbolique comme l'évoquent Monique Chatenet et Claude Mignot<sup>1546</sup> dans leur ouvrage sur les « manoirs bretons » : « Il est rare que cet ensemble soit conçu de manière à fournir une protection sérieuse contre une réelle attaque militaire ; il n'était, en fait, pourvu que d'éléments qui permettaient de protéger ses habitants et le bétail contre le vol et les maraudeurs. Les structures défensives qu'on y voit parfois sont essentiellement symboliques, affirmant le statut, la fortune et les ambitions du seigneur des lieux, et ne pouvant servir à repousser un assaut de quelque ampleur ».

Cependant, les résidences nobles ne sont pas à l'abri du brigandage et des vengeances entre seigneurs. Nous avons par ailleurs déjà largement étudié la violence de la société durant le Moyen Âge et le XVI<sup>e</sup> siècle dans la deuxième partie de cette étude consacrée aux seigneurs. Il résulte donc de ce fait une volonté certaine de protection qui est alors perceptible au niveau architectural.

Les maisons nobles de la fin du Moyen Âge ont conservé, pour certaines d'entre elles, des éléments défensifs que nous allons analyser dans cette partie. Ces derniers peuvent avoir des aspects très différents selon les lieux où ils se trouvent et suivant les remaniements que le bâti a subis.

Il est aussi probable, qu'un certain nombre de bâtiments ont pu perdre leurs éléments défensifs. Mais il est fort probable, que les plus petits d'entre eux, n'en aient jamais comporté. En effet, comme nous avons pu le voir tout au long de cette étude, la fortification des ensembles seigneuriaux, était soumise à autorisation.

Dans la plupart des cas, les défenses se limitaient à de simples murailles entourant la cour. La présence de ces murs était d'ailleurs conseillée par les agronomes, pour se protéger des brigands. Charles Etienne indique notamment dans son ouvrage : « Ceste cour...sera fermée de murailles de dix huit pouces d'épaisseur et de dix pieds de hauteur depuis le rez-de-chaussée pour appuyer vos bastimens par dedans, et pour obvier au danger des larrons, y aura des chesnes par voyes et bonnes encongneures selon la commodité du lieu et des estoffes »<sup>1547</sup>.

---

<sup>1546</sup> GUIBAL F. / JONES M. / MEIRION-JONES G., «La résidence noble en Bretagne...op.cit. p. 133. Élisabeth Sirot aborde également ce thème de la symbolique des éléments défensifs : SIROT É., *Noble et forte maison...op.cit.* p. 118.

<sup>1547</sup> DESVAUX MARTEVILLE E, « Les manoirs... », *op. cit.* p. 374 : ESTIENNE Charles, *L'agriculture et maison rustique de Monsieur Charles Estienne en laquelle est contenu tout ce qui peut estre requis pour bastir maison champestre, nourrir et medeciner bestail et volaille...*, J .du Puis, Paris, 1564, p. 4.

Avant lui Pierre de Crescens<sup>1548</sup> préconisait également la mise en défense des sites seigneuriaux : « Des cours et des combes que len doit faire ou champ pour habiter le seigneur et ses gens et serviteurs et pour heberger les fruitz et nourrir les bestes sont plusieurs considerations / car le lieu ou tu veulx faire ta court est assis entre aultres maisons ou il est eslongne des aultres. Apres sil est en terre plaine ou en montaignes ou en lieu seur ou en lieu perilleux. Se il est entre les maisons de la ville il na pas mestier de si grant force ne de closture pour ce que il nest pas si leger a estre pille ne robe pour la cause des voisins. Et se il est loig de gens et de maisons on le doit ceindre et environner de fossez / de rivieres / de murs et de hayes. Et se il est en plaine terre qui ne soit pas trop basse len doit par toute la terre de la court mettre aultre terre par-dessus que len y apportera pour la haulcer affin que len ny entre pas si ayse et que pluyes ou aultres eaues ny decourent et pourrissent le lieu... ». « Et se le pays est perilleux en aucune partie aupres daulcuns ennemys fors mieulx vault que le lieu demeure desert et le delaisser que mal saigement foy exposer a peril de mort. Se ainsi nestoit que aulcun vaillant homme y vouldist faire ediffier ung treffort et inexpugnable chastel pour le moyen de tresgrant puissance dart ou dargent et finance. Et sil advient que aucuns foibles et petits adversaires assaillissent aucunes parties et despouillassent len doit ceindre la court daucun mur convenable ou daucun paliz. Et se le seigneur nest pas assez puissant a ce faire si face aulcune forteresse de fossez en aucun des quinez ou rives de la court et face la aucune tournelle ou eschisle pour se retraire et garder ses choses... ».

Comme on peut le remarquer dans ces citations, il semble presque impératif de bâtir des murs tout autour de la cour noble (cf. fig.536 à 538). Pierre de Crescens indique cependant, que si le seigneur n'est pas assez riche pour réaliser cet ouvrage, il peut bâtir notamment une tournelle qui constitue une solution de replis. Concernant notre étude, quatorze sites sont actuellement entourés entièrement ou partiellement de murs<sup>1549</sup>.



**Figure 536 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye**



**Figure 537 : Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin**



**Figure 538 : La Barre à Conflans-sur-Anille**  
<http://www.chateaudelabarre.com>

<sup>1548</sup> *DECRESCENZI P. (1230-1320?)*, *Le Livre des prouffitz champestres...op.cit.* Premier VI, feuillet cinq.

<sup>1549</sup> Il s'agit du Le Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, Combre à Moitron-sur-Sarthe, Panné et Planchette à Cormes, Saint-Marin à Théligny, La Roche à Villaines-la-Gonaie, Les Ecurettes à Saint-Georges-le-Gaultier, La Cour de Vezet (logis XIIIe siècle hors *corpus*), Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, Barre à Conflans-sur-Anille, La Chevalerie à Sainte-Cérotte, Le Château de Saint-Paterne, Le Domaine à Bouër et Le Vivier à Sceaux-sur-Huisne.

Le terrain a également révélé l'existence de six autres sites entourés de murs de défense composés des bâtiments d'exploitation, dont la façade vulnérable est aveugle<sup>1550</sup> (cf. fig.539 et 540). Un très bel exemple est également visible à La Fourrierie à Saint-Gervais-de-Vic (canton de Saint-Calais), malheureusement, nous n'avons pas pu intégrer le site à l'étude, car le logis a aujourd'hui disparu. Ainsi nous n'avons que vingt sites sur les deux-cent-quinze répertoriés qui sont concernés par la présence de murs. Ce chiffre peut paraître bien dérisoire, après la lecture des conseils des agronomes. On peut supposer que beaucoup de ces clôtures ont dû être détruites au fil du temps pour des raisons pratiques sans doute.



**Figure 539 : Château de Bouloire**



**Figure 540 : Hyre à Saint-Corneille**

L'ensemble pouvait alors être clos par une petite poterne d'entrée avec une porte charretière (cf. fig.541 à 543), qui pouvait également être agrémentée d'une porte piétonne. De tels exemples ont été trouvés dans six sites<sup>1551</sup>. Des vestiges de porches ont été également trouvés sur six autres sites<sup>1552</sup>.



**Figure 541 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte**



**Figure 542 : La Grande Mérie à Courgenard**



**Figure 543 : Logis à Sainte-Cérotte**

<sup>1550</sup> Il s'agit de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, La Grande Mérie à Courgenard, le logis à Sainte-Cérotte, Le Château de Bouloire, Nouray à Bernay-en-Champagne et Hyre à Saint-Corneil.

<sup>1551</sup> Il s'agit du Grand Mesnil à Assé-le-Boisne, des Les Loges à Coudrecieux, du Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, de La Grande Métairie à Théligny, La Grande Mérie à Courgenard, et La Chevalerie et le logis à Sainte-Cérotte.

<sup>1552</sup> Il s'agit de La Blutière à Assé-le-Riboul, La Talvassière à Crissé, Haut-Eclair à Nogent-le-Bernard, Villiers à Saint-Rémy-de-Sillé, Le Houx à Saint-Symphorien et Le Château de Semur.

Pour les sites beaucoup plus élaborés, où les seigneurs eurent sans doute plus de moyens, des logis-porches permettent d'accéder à la cour<sup>1553</sup>. Ce type d'entrée est moins vulnérable qu'un simple portail. Chatenet Monique et Claude Mignot<sup>1554</sup>, mentionnent que ce type de structure, proche des *gate-houses* anglaises, est une véritable marque de luxe, car il était difficile de construire un bâtiment à l'étage. Il est mentionné aussi que le logis-porte peut avoir une dimension symbolique. Cela indique que les seigneurs de ces lieux étaient relativement aisés. De tels édifices sont visibles à Planchette à Cormes<sup>1555</sup> (cf. fig.544), à La Cour de Vezot<sup>1556</sup> (l'entrée a été murée), à Chéronne à Tuffé<sup>1557</sup> (cf. fig.545) et à La Quentinière à Valennes<sup>1558</sup>. Ce dernier exemple est le plus élaboré de tous et est agrémenté d'une tour défensive. Quant à Planchette, il a gardé une partie de sa haute muraille servant également de chemin de ronde. Les logis-portes de Planchette et de Chéronne comportent de véritables pièces de vie, car ils sont tous deux agrémentés de cheminées.



Figure 544 : Planchette à Cormes



Figure 545 : Chéronne à Tuffé

Enfin, le dernier type d'entrée trouvé sur le terrain prend la forme d'un châtelet. Ce modèle étant plus abouti est donc plus cher à réaliser sans doute. Il est assez rare d'en trouver dans cette étude. Ainsi seuls les sires de Serizay à Assé-le-Boisne<sup>1559</sup> et de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>1560</sup> en sont pourvus. Le châtelet de Serizay (cf. fig.546) a été largement remanié au XIXe siècle, alors que celui de Courtanvaux (cf. fig.547), datant du XVIe siècle est tout à fait remarquable dans son exécution. Il est l'un des plus beaux éléments de cette étude datant du XVIe siècle.

<sup>1553</sup> Ils sont également mentionnés dans GUIBAL F./JONES M. / MEIRION-JONES G., «La résidence noble en Bretagne...op.cit. p. 160-161 : De façon plus pratique, le porche ajoutait à la sécurité de l'ensemble manorial en faisant passer tous ceux qui y pénétraient par une entrée unique. C'était la première structure que voyait le visiteur. [...] Il arrive fréquemment, aussi qu'ils aient une fonction résidentielle.

<sup>1554</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir...op. cit.* p. 24 et 119.

<sup>1555</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Cormes, Planchette.

<sup>1556</sup> Voir annexe sur CD, fiche de La Cour à Vezot.

<sup>1557</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, Chéronne.

<sup>1558</sup> Voir volume du canton de Vibraye, commune de Valennes, La Quentinière.

<sup>1559</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>1560</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.



Figure 546 : Serizay à Assé-le-Boisne



Figure 547 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye

La rencontre du propriétaire de La Forêt à Assé-le-Riboul<sup>1561</sup>(cf. fig.548) et l'étude bibliographique du Château de La Ferté-Bernard<sup>1562</sup> (cf. fig.549) ont permis d'établir que ces deux sites étaient également pourvus d'un châtelet d'entrée, ce qui n'est plus visible sur le terrain.



Figure 548 : La Forêt à Assé-le-Riboul : tableau représentant le site au XVIIIe siècle, communiqué par le propriétaire actuel.

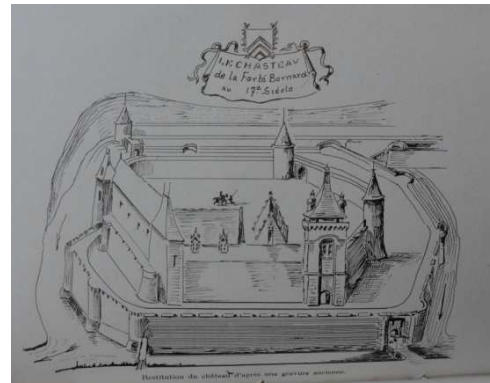


Figure 549 : Château de La Ferté-Bernard, dessin extrait de SIGURET P., « Aux confins du Perche, La Ferté-Bernard », *Cahiers Percherons*, 1960, p. 6 et 10, d'après un plan conservé au Cabinet des Estampes de la BNF

Selon les sources, Le Château de La Ferté-Bernard et Le Château de Bouloire auraient été pourvus d'un pont-levis dont il ne reste aucune trace aujourd'hui. Seuls les sites de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>1563</sup>(cf. fig.550) et Chéronne à Tuffé<sup>1564</sup>(cf. fig.552) conservent les vestiges d'un tel dispositif. Les ponts-levis étaient hautement symboliques et étaient soumis à autorisation. Ils pouvaient être obtenus contre de bons et loyaux services rendus au suzerain. Trois rainures sont aujourd'hui encore visibles (deux pour la porte cochère et une pour la porte piétonne) qui accueillait les flèches de bois sur le logis de Courtanvaux datant de la fin du XVe siècle (cf.550 et 551).

<sup>1561</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, La Forêt.

<sup>1562</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>1563</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>1564</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, Chéronne.

Ce système était apparu à la fin du Moyen Âge lorsque le poids des ponts-levis a augmenté. Ils ne pouvaient plus être uniquement manœuvrés par un treuil. On y ajoute alors ces poutres basculantes munies d'un contrepoids, rendant l'opération plus aisée. À Chéronne, le logis comporte une sorte de châtelet composé de deux tours rondes (cf.fig.552). L'entrée se faisait par un pont-levis ayant disparu, mais dont les traces subsistent sur la façade. En effet, il subsiste toujours les rainures où s'encastrent les flèches du pont-levis. La porte d'entrée actuelle date vraisemblablement du XIXe siècle, ainsi que la fenêtre au-dessus. Les traces de l'ancienne porte indiquent que cette dernière était beaucoup plus large que celles visibles actuellement et qu'elle comportait vraisemblablement un fleuron au-dessus de son linteau.



**Figure 550 : Château de Courtanvaux, vestiges du pont-levis**



**Figure 551 : Château de Courtanvaux, porte cochère**



**Figure 552 : Chéronne à Tuffé**

Il est intéressant de trouver à Chéronne un logis auquel est intégré un châtelet d'entrée. Un même modèle existe également à La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic<sup>1565</sup> (cf.fig.553 et 554). Ce site est un cas assez particulier, car la structure de châtelet se trouve sur la façade arrière et est tourné vers les caves troglodytes qui font face à lui. Il est donc très étonnant de trouver une telle disposition. Ajoutons qu'il n'y a d'ailleurs pas de porte à ce dispositif, ce qui est encore plus intrigant.



**Figure 553 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic**



**Figure 554 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic**

<sup>1565</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, La Béchuère.

Si les ponts-levis restent assez rares, il est par contre plus fréquent de rencontrer des ponts dormants traversant les douves et donnant accès à la cour. On en trouve notamment à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>1566</sup> devant le châtelet (cf.fig.555), à Combre à Moitron-sur-Sarthe<sup>1567</sup>(cf.fig.556), à Serizay à Assé-le-Boisne<sup>1568</sup>, La Grande Maison à Lombron<sup>1569</sup>, Courtangis à Saint-Jean-des-Echelles<sup>1570</sup> et au Château de Semur<sup>1571</sup>(cf.fig.557).



**Figure 556 :**  
Courtanvaux à Bessé-  
sur-Braye



**Figure 557 :** Combre à Moitron-sur-Sarthe



**Figure 558 :** Château de Semur

Il arrive également que les murailles soient renforcées par des tours défensives (cf. fig.539 et 540). Elles sont en général assez sommaires, mais donnent au site un aspect de petite forteresse et comportent en général un ou deux niveaux de plancher. Au niveau architectural, elles se présentent soit sous la forme d'une tour circulaire ou quasi circulaire, soit sous la forme d'un pavillon rectangulaire. Il arrive fréquemment aujourd'hui que seule la tour ou le pavillon subsistent alors que le mur a disparu. On trouve notamment des tours sur dix des sites étudiés<sup>1572</sup>. Des pavillons défensifs (cf. fig. 559 à 561) sont également visibles dans huit sites<sup>1573</sup>.

<sup>1566</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>1567</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Moitron-sur-Sarthe, Combre.

<sup>1568</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>1569</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Lombron, La Grande Maison.

<sup>1570</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Saint-Jean-des-Échelles, Courtangis.

<sup>1571</sup> Voir volume du canton de Vibraye, commune de Semur-en-Vallon, Le Château.

<sup>1572</sup> Il s'agit de Coulouanné à Chérancé, Le Vieux-Château à Juillé, Le Château de Bouloire, Le Logis à Montreuil-le-Chétif, La Cour de Vezot (logis du XIIIe siècle hors *corpus*), Hyre à Saint-Célerin, La Pinelière à Gréez-sur-Roc, La Barre à Conflans-sur-Anille, La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic et La Chevalerie à Sainte-Cérotte.

<sup>1573</sup> Il s'agit du Grand Chansonay à Nogent-le-Bernard, Nouray à Bernay-en-Champagne, La Roche à Villaines-la-Gosnaie, Linthe à Saint-Léonard-des-Bois, Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, Buis à Saint-Célerin, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye et le logis à Sainte-Cérotte.





**Figure 559 : Buis à Saint-Célerin**



**Figure 560 : Linthe à Saint-Léonard-des-Bois**



**Figure 561 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois**

Signalons encore une fois que le site de Valaubun à Ruillé-en-Champagne<sup>1574</sup>(cf. fig.509 à 511) comporte une chapelle faisant office de bâtiment de défense, puisqu'elle est agrémentée de canonnières. Mentionnons également les fuies de Coulouanné à Chérancé<sup>1575</sup> et de Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay<sup>1576</sup>.

Le système défensif protégeant la cour, peut être également renforcé par des douves ou des fossés (cf.fig.562 à 565). Il s'agit d'éléments de prestiges visibles dans trente-cinq sites<sup>1577</sup> inventoriés. Les sources ont aussi révélé que trente-et-un<sup>1578</sup> autres sites furent dotés de douves ou fossés. Ces derniers ont aujourd'hui disparu. La présence de douves a été aussi étudiée pour les logis bretons. Il semble que les douves furent moins employées dans cette région<sup>1579</sup> : « Elles sont relativement, peu nombreuses, moins de 10 % d'après les indications du cadastre, mais une statistique portant sur l'état actuel fait ressortir un faible pourcentage (1,5 %) qui indique un fort taux de disparition depuis le début du XIXe siècle ».

<sup>1574</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, Valaubun.

<sup>1575</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Chérancé, Coulouanné.

<sup>1576</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Aubin-de-Locquenay, Bois Après.

<sup>1577</sup> Courteil à Coulombiers, Le Vieux Château à Juillé, La Bussonnière à Maresché, Bois Richard à Vivoin, Nouray à Bernay-en-Champagne, Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, Sevilly à Sainte-Sabine-sur-Longève, L'Échenay, Le Pré et Sérizay à Assé-le-Boisne, Combre à Moitron-sur-Sarthe, Les Touchettes à Montreuil-le-Chétif, Linthe à Saint-Léonard-des-Bois Panné et Planchette à Cormes, Le Château à Dehault, Le Château à La Ferté-Bernard, La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais, Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, La Garenne à Roullée, Les Planches à Saint-Rémy-de-Sillé, Verdigné à Avesnes-en-Soasnois, Congé à Monhoudou, La Grande Maison à Lombron, La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois, Buis à Saint-Célerin, Les Aulnays à Torcée-en-Vallée, La Grande Mérie à Courgenard, La Pinelière à Gréez-sur-Roc, Courtangis à Saint-Jean-des-Echelles, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, Coulettire à Rouez-en-Champagne et le Château de Semur.

<sup>1578</sup> Le Château de Bouloire, La Cour et Les Loges à Coudrecieux, Les Hayes à Tresson, Le Grand Gagné et Vaulahard à Domfront-en-Champagne, Bures et La Renaudière à Neuvy-en-Champagne, Valaubun à Ruillé-en-Champagne, Le Mont-Porcher et Le Houx à Saint-Symphorien, Le Ravoir à Tennie, Le Plessis Breton à Douillet-le-Joly, Bernay à Montreuil-le-Chétif, Bois Après à Saint-Aubin-du-Locquenay, La Cour à Saint-Aubin-des-Coudrais, La Juissellerie à Lignières-la-Carelle, La Turpinière à Commerveil, Vaugermain à Dangeul, Le Colombier à Montmirail, Le Château du Cogners, La Barre à Conflans-sur-Anille, La Béchuère et Les Mésangères à Saint-Gervais-de-Vic, Couesmes à Ancinnes, Cons à Fyé, Salaines à Crissé, Courgout à Rouez-en-Champagne, Fleuret à La Chapelle-Saint-Rémy, Chéronne à Tuffé et La Quentinrière à Valennes.

<sup>1579</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir en Bretagne...op.cit.p. 64.*

Il résulte donc de cette étude que la présence de douves ou fossés sont attestés sur soixante-six sites des deux-cent-seize recensés. Ce chiffre reste donc assez peu élevé compte tenu de l'importance que peuvent avoir ces aménagements dans les traités d'agronomie comme on peut le voir dans l'ouvrage de Pierre de Crescens : « Se il (le lieu seigneurial) est loin des gens et de maisons, on le doit ceindre et environner de fossez, de rivières, de murs et de hayes, Et se il est en plaine terre qui ne soit pas trop basse, on doit par toute la terre de la court mettre aultre terre par dessus que l'en y apportera pour la hauleer affin que l'en y entre pas si ayse et que les pluyes ou aultres eaues n' y decourent et pourissent le lieu. Et s'il est en montaigne ou il ne se puisse se garnir de fossez pleins d'eaue, l'en doibt eslire lieu ou par certaine ordonance il y ait forte montee et aspre a ce que ce qui par fossez ne se peult seürement garder soit mys a seüreté par fortes advenues et entrées »<sup>1580</sup>.

Selon Roger Grandière<sup>1581</sup>, les douves pouvaient présenter des avantages. En effet, le curage des fossés permettait de récupérer des boues fertiles qui servaient d'engrais. Il fallait qu'il ait lieu régulièrement pour éviter que l'eau ne croupisse. Au niveau de l'aspect des douves, elles prennent en général la forme d'un carré ou d'un rectangle. Parfois elles n'entourent qu'une partie de la cour, car elles ont été partiellement asséchées.

L'intérêt de leur présence est évoqué par Frédéric Guibal, Michael Jones et Gwyn Meirion-Jones<sup>1582</sup> dans leur article sur la résidence noble en Bretagne : « Les douves offraient une certaine protection aux habitants, en particulier contre le vol, mais constituaient aussi un symbole marquant de ce que devait être une résidence seigneuriale. La plupart des nobles qui étaient conscients de leur état avaient besoin d'une douve pour affirmer à la face du monde leur statut et leur richesse ».

Élisabeth Sirot évoque l'aspect juridique lié à la présence de douves : « Si l'on se rapporte au texte de réglementation des *Consuetudines et justice*, on voit que le fait de creuser un fossé peu profond ne constitue pas un critère de fortification »<sup>1583</sup>.

Selon Annie Renoux<sup>1584</sup>, il ne s'agit d'ailleurs plus à la fin du Moyen Âge d'un attribut nobiliaire. Les petits seigneurs pouvaient eux aussi en creuser afin de se protéger du brigandage. Tout comme pour les murs, il est probable qu'un certain nombre de douves aient disparu. Nous savons qu'elles ont souvent été rebouchées vers le XIXe siècle. Le cadastre « napoléonien », nous est alors d'un grand secours, pour retrouver ces fossés.

---

<sup>1580</sup> DESVAUX MARTEVILLE É., « Manoirs du Perche : d'une image littéraire à la réalité archéologique », *Archéologie médiévale*, tome III-IV, 1973-74, p.365-392. (p. 368) : DE CRESCENS P., *Le livre des prouffitz champestres et ruraulx*, J. Bonhomme, Paris 1486 f ° IV.

<sup>1581</sup> GRANDIERE R., *Les manoirs ruraux et leurs seigneurs...op.cit.*p. 23.

<sup>1582</sup> GUIBAL F. / JONES M. / MEIRION-JONES G., «La résidence noble en Bretagne ...op.cit. p. 149-150.

<sup>1583</sup> SIROT É., *Noble et forte maison...op.cit.* p. 77.

<sup>1584</sup> RENOUX A., « Hiérarchie nobiliaire et hiérarchie castrale dans le Maine à la fin du Moyen-Âge », *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen-Âge*, actes du Colloque international organisé par l'Université d'Angers Angers-Saumur 3-6 juin 1998, école française de Rome, 2000, p. 205-229, (p. 109).



**Figure 562 : Serizay à Assé-le-Boisne**



**Figure 563 : Serizay à Assé-le-Boisne**

Les douves étaient alimentées par de petits cours d'eau ou par des dérivations de ruisseau. Mais, il arrive aussi qu'elles soient directement alimentées par des rivières. Le fond des douves peut également être empierré soit par des dalles plates ou par des pierres concassées comme on peut le voir à La Grande Mérie à Courgenard<sup>1585</sup>, qui en est le seul exemple (cf. fig. 564 et 565). Il s'agit d'un très beau travail de maçonnerie. Il semble que ces douves aient été bâties en deux campagnes de construction, la première au XVI<sup>e</sup> siècle et la seconde au XVII<sup>e</sup> siècle (selon les propriétaires actuels). Elles furent en eau jusque dans les années 1940.



**Figure 564 : La Grande Mérie à Courgenard**



**Figure 565 : La Grande Mérie à Courgenard**

Si la cour était pourvue d'un bon système de défense, les logis le sont également. Le plan basique de la maison noble peut être complété par l'adjonction de petit corps de bâtiment créant des pièces annexes. La prééminence de ces structures s'accompagne d'éléments défensifs permettant également d'assurer la sauvegarde des parties vulnérables, comme par exemple les portes d'entrées. Les logis concernés par l'adjonction de bâtiments défensifs sont au nombre de onze<sup>1586</sup> (cf.fig.566 à 569).

<sup>1585</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Courgenard, La Grande Mérie.

<sup>1586</sup> Il s'agit du Château de Bouloire, La Cour de Coudrecieux, La Corbinière et Le Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, Le Houx à Saint-Symphorien, La Salle à Bouër, Corbon à Douillet-le-Joly, La Locherie à Aillières-Beauvoir, Planche à Saint-Rémy-des-Monts, Buis à Saint-Célerin et à Cons à Fyé.



**Figure 566 : La Cour de Coudrecieux**



**Figure 567 : Le Houx à Saint-Symphorien**



**Figure 568 : Corbon à Douillet-le-Joly**



**Figure 569 : Cons à Fyé**

Parmi les sites mentionnés précédemment, les sites du Houx<sup>1587</sup>(cf.fig.567) et de Corbon<sup>1588</sup>(cf.fig.568) sont des cas particuliers. Le premier comporte une large tour défensive agrémentée de larges canonnères. L'originalité de cette structure réside dans le fait qu'elle accueille également à l'intérieur des latrines et que le trou d'évacuation débouche directement à la base de la tour (cf. fig.567). Le second site, quant à lui, comporte une tour se situant à l'angle oriental du bâtiment. Cette dernière comporte une petite pièce au rez-de-chaussée dont le plafond comporte des poutres. Á l'étage une petite pièce comporte sur son pourtour une multitude de petites arquebusières sur un niveau et des canonnères un peu plus haut.

Les tours d'escalier ayant déjà été évoquées dans des parties précédentes sont aussi un support privilégié pour les éléments défensifs, d'une part car elles sont hors-œuvre, ce qui permet d'avoir des angles de tirs plus efficaces, et d'autre part car elles sont hautement symboliques dans l'imaginaire seigneurial (cf.fig.570 à 573) Ainsi des éléments défensifs ont été trouvés sur les tours de quatorze sites<sup>1589</sup>.



**Figure 570 : Le Domaine à Bouër**



**Figure 571 : Le Boille à Montmirail**



**Figure 572 : Hyre à Saint-Célerin**



**Figure 573 : La Brochère à Rouez-en-Champagne**

<sup>1587</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Saint-Symphorien, Le Houx.

<sup>1588</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Douillet-le-Joly, Corbon.

<sup>1589</sup> Il s'agit de La Bussonière à Maresché, Le Mortier à Saint-Georges-du-Rosay, Le Bignon à Degré, Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, Bures à Neuvy-en-Champagne (la tour est aujourd'hui incluse dans le logis après des remaniements), La Renaudière à Neuvy-en-Champagne, Le Château de Dehault, Le Pin à Lucé-sous-Ballon, Le Boille à Montmirail, Le Baudray et La Brochère à Rouez-en-Champagne, Le Domaine à Bouër, Combre à Moitron-sur-Sarthe et Touchettes à Montreuil-le-Chétif.

Ainsi les tours et le logis en général peuvent être agrémentés d'un certain nombre de petits éléments défensifs, nommés archères, canonnières et arquebusières. Ils pouvaient être de formes très différentes suivant leurs dates et leur utilisation.

Les archères peuvent être placées en divers endroits, mais de préférence sur les tours. Elles étaient alors orientées selon différents angles pour que le tir puisse aller dans plusieurs directions. Elles prennent la forme d'une fente percée dans le mur permettant à une flèche de passer vers l'extérieur (cf. fig. 574 à 576). Douze sites de cette étude, sont concernés par la présence d'archère<sup>1590</sup>. La forme de l'archère trouvée à Bures<sup>1591</sup> est particulière, car il s'agit d'une archère cruciforme, dont l'ouverture horizontale est une fente de visée (cf. fig.577).



**Figure 574 : Le Château de La Ferté-Bernard**



**Figure 575 : Les Aulnays à Torcée-en-Vallée**



**Figure 576 : Pré à Assé-le-Boisne**



**Figure 577 : Bures à Neuvy-en-Champagne**

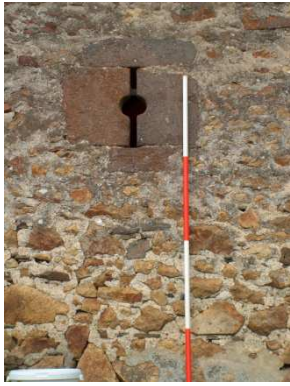
André Châtelain<sup>1592</sup>, indique dans son ouvrage sur les châteaux forts, que les archères s'avèrent être plus un élément de mode que réellement efficaces. Elles ont d'ailleurs été délaissées à la fin du XVe siècle, pour laisser place aux canonnières. Cependant, il arrive que l'on trouve sur le terrain des archères canonnières (cf. fig.578 à 581) qui ont l'avantage d'allier les fonctions de deux modèles d'ouvertures défensives. On en trouve sur douze des sites étudiés<sup>1593</sup>.

<sup>1590</sup> Il s'agit de Bures à Neuvy-en-Champagne, Le Château de Bouloire, Le Château de La Ferté Bernard, Saint-Marin à Theligny, L'Echenay et Pré à Assé-le-Boisne, Bois Apres à Saint-Aubin-de-Locquenay, La Locherie à Aillières-Beauvoir, Le Pin à Lucé-sous-Ballon, Hyre à Saint-Corneil, Les Aulnays à Torcé-en-Vallée, Fleuré à La Chapelle-Saint-Rémy, Le Boille à Montmirail, Le Baudray à Rouez-en-Champagne et Combre à Moitron-sur-Sarthe.

<sup>1591</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Neuvy-en-Champagne, Bures.

<sup>1592</sup> CHÂTELAIN A., *Châteaux forts, images de pierre des guerres médiévales* (Patrimoine vivant), Rempart Desclée de Brouwer, Paris, 1999 (1<sup>ère</sup> éd. 1983), p. 98.

<sup>1593</sup> Il s'agit du Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, La Ponjardièrre à Avezé, La Bretonnière à Saint-Paul-le-Gaultier, Le Val à Saint-Rémy-du-Val, Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, L'Etang à Lamnay, Le Boille à Montmirail, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, Le Domaine et La Salle à Bouër, ainsi qu'à Chéronne et La Ramée à Tuffé.



**Figure 578 : La Bretonnière à Saint-Paul-le-Gaultier**



**Figure 579 : La Salle à Bouër**



**Figure 580 : Le Boille à Montmirail**



**Figure 581 : L'Étang à Lamnay**

Si presque tous les modèles de cette étude sont assez classiques alliant l'archère percée d'un trou circulaire pour laisser le canon de l'arme à feu, on trouve des cas particuliers au Boille<sup>1594</sup> une archère cruciforme qui s'allie à la canonnière (cf. fig.580) et à L'Étang<sup>1595</sup> une archère en étrier (cf. fig.581).

Comme évoqué précédemment, le XVe siècle est une période de progrès en matière d'artillerie avec le développement d'armes telles les couleuvrines, bombardes et canons. La canonnière en elle-même est donc un trou rond qui devient très ébrasé à l'extérieur. La partie la plus étroite se situe au milieu de l'épaisseur du mur. Si à l'origine l'archère canonnière permettait la mire, par la suite, l'ébrasement fut perfectionné et devint horizontal pour orienter latéralement l'arme (cf. fig. 582 à 584). On ne peut, par contre, pas dater un édifice à la présence de ces éléments, car ils ont souvent été rajoutés postérieurement. Des canonnières sont visibles sur quinze des logis étudiés<sup>1596</sup>.



**Figure 582 : La Roche à Villaines-la-Gosnaie**



**Figure 583 : Le Houx à Saint-Symphorien**



**Figure 584 : Planchette à Cormes**

<sup>1594</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Montmirail, Le Boille.

<sup>1595</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Lamnay, L'Étang.

<sup>1596</sup> Il s'agit de La Bussonnière à Maresché, Le Bignon à Degré, Le Vieux-Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, Bures et La Renaudière à Neuvy-en-Champagne, La Roche Coison à Ruillé-en-Champagne, Le Houx à Saint-Symphorien, Planchette à Cormes, Le Château de Dehault, La Roche à Villaines-la-Gosnaie, Le Plessis Breton et Corbon à Douillet-le-Joly, La Cour de Gesnes à Chérisay, Cons à Fyé et La Brochère à Rouez-en-Champagne.

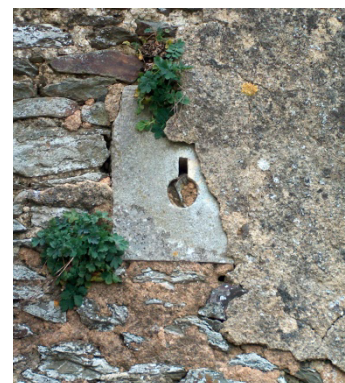
Enfin, dernier type de bouches à feu, les arquebusières dont l'ouverture est en général assez petite et qui sont placées sur les logis au XVI<sup>e</sup> siècle. Elles sont visibles sur vingt-quatre logis de l'étude <sup>1597</sup>(cf. fig.585 à 587).



**Figure 585 : Buis à Saint-Célerin**



**Figure 586 : La Roche Coisnon à Ruillé-en-Champagne**



**Figure 587 : La Brochère à Rouez-en-Champagne**

Concernant les arquebusières, certains sites évoqués dans la liste précédente comportent quelques originalités. En effet, au Mortier<sup>1598</sup>, la tour d'escalier est agrémentée d'arquebusières pivotantes qui sont uniques dans le cadre de cette étude (cf. fig.588 et 589). Á la Cour de Coudrecieux<sup>1599</sup>, deux arquebusières sont situées à l'intérieur du logis et contrôlent la cage d'escalier (cf. fig.590). Derrière le mur où elles se situent, se trouve un petit cabinet de replis en cas d'attaque d'où l'on peut se défendre. La Cour de Coudrecieux était détenue par une famille protestante et sa construction date de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle en pleine Guerres de religion. Cette mise en défense en très judicieuse et découle donc du contexte violent. Un autre site comportant cette caractéristique existe en Sarthe. Il s'agit de La Beunèche à Rozé-sur-Sarthe, dans le canton de La Suze (arrondissement de La Flèche). Ce dernier ne fait pas partie de l'étude.

<sup>1597</sup> Il s'agit du Mortier à Saint-Georges-du-Rosay, à Haut Eclair à Nogent-le-Bernard, Le Château de Bouloire, La Cour à Coudrecieux, Les Haies à Degré, Bures à Neuvy-en-Champagne, La Roche Coisnon à Ruillé-en-Champagne, Le Houx à Saint-Symphorien, Planchette à Cormes, Le Château de Dehault, Pré à Assé-le-Boisne, Corbon à Douillet-le-Joly, Bernay et Touchette à Montreuil-le-Chétif, Bois Apres à Saint-Aubin-de-Locquenay, Planche à Saint-Rémy-des-Monts, Le Grand Moiré à Saint-Vincent-des-Prés, Buis à Saint-Célerin, Les Aulnays à Torcée-en-Vallée, La Grande Mérie à Courgenard, Cons à Fyé, La Brochère à Rouez-en-Champagne, Le Vivier à Sceaux-sur-Huisne et Chéronne à Tuffé.

<sup>1598</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Saint-Georges-du-Rosay, Le Mortier.

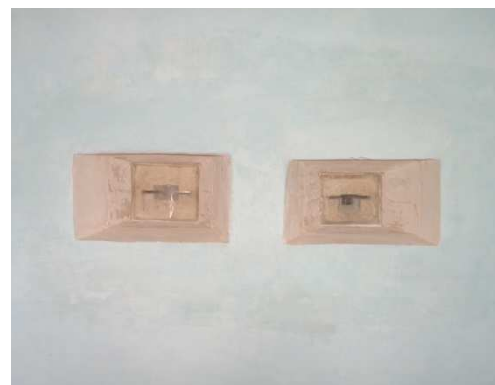
<sup>1599</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Coudrecieux, La Cour.



**Figure 588 : Le Mortier à Saint-Georges-du-Rosay**



**Figure 589 : Le Mortier à Saint-Georges-du-Rosay**



**Figure 590 : La Cour à Coudrecieux**

Les postes de tirs peuvent aussi être placés sur des échauguettes (cf. fig.591 à 594). Ces éléments sont de petites tourelles en encorbellement, saillant d'un mur ou d'un angle de mur pour surveiller les abords de la maison. La présence de ces dernières est relativement rare et concerne neuf des logis répertoriés<sup>1600</sup>.



**Figure 591 : Le Houx à Saint-Symphorien**



**Figure 592 : Le Château de Bouloire**



**Figure 593: Courtanvaux à Bessé-sur-Braye**



**Figure 594 : Haut Éclair à Nogent-le-Bernard**

Les bretèches sont également de petites structures défensives situées en saillie sur le logis (cf. fig.595 à 598). Elles se situent en général au-dessus d'une porte, dont le plus bel exemple est celui du Boille à Montmirail<sup>1601</sup>(cf. fig.596). Comme les échauguettes, elles sont relativement peu présentes dans cette étude et concernent cinq sites<sup>1602</sup>.

<sup>1600</sup> Il s'agit du Château de Bouloire, Haut Éclair à Nogent-le-Bernard, Le Houx à Saint-Symphorien, L'Etang à Lamnay, Boille à Montmirail, à Courtangis à Saint-Jean-des-Echelles, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, Le Domaine à Bouër (il s'agit de vestiges) et La Quentinière à Valennes.

<sup>1601</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Montmirail, Le Boille.

<sup>1602</sup> Il s'agit de Bois à Tresson, Buis à Saint-Célerin, Boille à Montmirail, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye et Cons à Fyé.





**Figure 595 : Les Bois à Tresson, FLOHIC J-L. (dir.), *Le patrimoine des communes de la Sarthe*, éd. Flohic, Paris, 2000, t. 1, p. 285.**



**Figure 596 : Le Boille à Montmirail**



**Figure 597 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye**



**Figure 598 : Cons à Fyé**

La bretèche de Buis à Saint-Célerin (cf. fig.599 à 601), située sur la tour d'escalier est particulière puisqu'elle allie sa fonction défensive à celle de latrines. En effet, ce cas unique dans cette étude est très intéressant. Une arquebusière est d'ailleurs présente au-dessus du siège d'aisance (cf. fig.601).



**Figure 599 : Buis à Saint-Célerin**



**Figure 600 : Buis à Saint-Célerin**



**Figure 601 : Buis à Saint-Célerin**

Les mâchicoulis représentent également un autre type de structure défensive dont le jet de projectiles en est le principe (cf. fig.602 et 603). Il s'agit de galeries de pierre accrochées en surplomb. Ils étaient devenus relativement fréquents à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, mais restent d'une grande rareté dans cette étude puisque seuls deux sites, La Bussonnière à Maresché<sup>1603</sup> (cf. fig.602) et Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin<sup>1604</sup> (cf. fig. 603) sont concernés par leur présence, tout en sachant que ceux du Vieux Lavardin sont plus symboliques que fonctionnels.

Élisabeth Sirot évoque la présence dans certains sites de mâchicoulis placés au dessus de grandes fenêtres à croisée, comme tel est le cas au Vieux-Lavardin, et elle montre bien que la notion défensive est dans ces cas assez absurde<sup>1605</sup>.

<sup>1603</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Maresché, La Bussonnière.

<sup>1604</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Mézières-sous-Lavardin, Le Vieux Lavardin.

<sup>1605</sup> SIROT É., *Noble et forte maison...op.cit.* p. 118.



**Figure 602 : La Bussonnière à Maresché**



**Figure 603 : Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin**

Le site de La Roche à Bonnétable<sup>1606</sup> présente aussi un certain particularisme, puisque ses deux portes sur les façades avant et arrière du logis sont surmontées d'une fente d'où des projectiles pouvaient être lancés sur tout intrus voulant pénétrer à l'intérieur (cf. fig.604 et 605). Le Château de Bouloire<sup>1607</sup>, présente aussi un certain nombre d'éléments peu communs dans le *corpus*, comme un chemin de ronde couvert ainsi qu'une tour tronquée sur sa façade arrière (cf. fig.606 et 607). Ce site est d'autant plus intéressant que sa façade avant est classique des logis des XVe-XVIe siècles où le confort prime sur la défense, alors que l'autre façade est plus austère et évoque l'architecture des forteresses.



**Figure 604 : La Roche à Bonnétable**



**Figure 605 : La Roche à Bonnétable**



**Figure 606 : Château de Bouloire**



**Figure 607 : Château de Bouloire**

<sup>1606</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Bonnétable, La Roche.

<sup>1607</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

Un autre chemin de ronde est visible sur le site de Chéronne à Tuffé<sup>1608</sup> (cf. fig.608). Dans l'épaisseur de ce mur se trouve une galerie couverte (cf.fig. 609) qui débouche su une tour ronde défensive (cf.fig.610).



**Figure 608 : Chéronne à Tuffé**



**Figure 609 : Chéronne à Tuffé**



**Figure 610 : Chéronne à Tuffé**

Enfin, la présence d'une barbacane au Château de La Ferté-Bernard<sup>1609</sup>(cf. fig.611 et 612), fait de ce site, l'un des mieux défendu de notre inventaire. La barbacane est en général un ouvrage défensif circulaire, placé au-delà du fossé pour protéger l'entrée ou ici le logis.



**Figure 611 : Barbacane au Château de La Ferté-Bernard**



**Figure 612 : Canonnière murée sur la barbacane du Château de La Ferté-Bernard**

Si peu d'éléments défensifs se trouvent dans le logis, les portes renforcées peuvent néanmoins présenter une première difficulté pour entrer dans l'édifice (cf. fig.613 à 615). Encore une fois, peu de sites sont concernés par la présence de cet aménagement, puisqu'ils ne sont que cinq<sup>1610</sup>.

<sup>1608</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, Chéronne.

<sup>1609</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>1610</sup> Il s'agit de La Roche à Bonnétable, Le Mortier à Saint-Georges-sur-Rosay, La Cour à Coudrecieux, le logis 2 à Saint-Georges-du-Rosay et La Grande Porte à Cherré.



**Figure 613 : La Cour à Coudrecieux**



**Figure 614 : Le Mortier à Saint-Georges-du-Rosay**



**Figure 615 : Logis 2 à Saint-Georges-le-Gaultier**

Enfin, les structures défensives les plus courantes sur les logis sont les grilles de protection des fenêtres présentes sur de nombreux sites<sup>1611</sup> (cf.fig.616 à 619).



**Figure 616 : Lévrigné à Assé-le-Boisne**



**Figure 617 : L'Auditoire de Justice à Contilly**



**Figure 618 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte**



**Figure 619 : Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève**

<sup>1611</sup> Le Vieux Château à Juillé, Moire La Haute à Piacé, La Jarrias à Ségrie, La Hollière à Bonnétable, Le Bordage et La Grande Maison à Briosne-les-Sables, Haut Eclair à Nogent-le-Bernard, Le Mortier à Saint-Georges-le-Rosay, Le Château de Bouloire, Le Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué, Les Bois à Tresson, Le Bignon à Degré, Vaulahard à Domfront-en-Champagne, Le Vieux Lavardin et Saint-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin, Bures à Neuvy-en-Champagne, Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève, Gouin à Saint-Symphorien, Planchette à Cormes, Le Château de Dehault, Le Derouinière à La Ferté-Bernard, La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais, La Rosaie à Theligny, L'Echenay, Le Grand Mesnil, Lévrigné et Pré à Assé-le-Boisne, Moré et Le Plessis Breton à Douillet-le-Joly, Bernay, Le Jarrier et Le Logis à Montreuil-le-Chétif, Les Ecurettes et le Logis 2 à Saint-Georges-le-Gaultier, Les Grandes Maisons et Linthe à Saint-Léonard-des-Bois, Les Grands Prés à Saint-Ouen-de-Mimbré, La Bretonnière à Saint-Paul-le-Gaultier, Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, le logis à Roullée, L'Auditoire de Justice à Contilly, Le Château de Louvigny, Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, Vaugermain à Dangeul, le logis à Thoigné, Buis à Saint-Célerin, Hyre à Saint-Corneil, Les Aulnays à Torcée-en-Vallée, L'Etang et La Loginière à Lamnay, Champ et Les Grandes Pézeries à Melleray, Le Boille à Montmirail, La Malpougère à Saint-Jean-des-Echelles, Romigny à Bessé-sur-Braye, Le Château de Cogners, La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic, La Chevalerie à Sainte-Cérotte, La Chapelle à Arçonnay, La Poterie à Berus, Rabours à Cherisay, Le Manoir au Chevain, Le Château de Saint-Paterne, Pommeray et Salaines à Crissé, La Brochère et Coulette à Rouez-en-Champagne, Le Domaine à Bouër, La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru, Le Vivier à Sceaux-sur-Huisne, Chéronne et La Ramée à Tuffé. Les sites de La Blutière à Assé-le-Riboul, La Cour à Souvigné-sur-Meme, La Roche à Villaines-la-Gonaie, Corbon à Douillet-le-Joly, Bois Apres à Assé-le-Boisne, Bel Air à Saint-Léonard-des-Bois et Cons à Fyé comportent aujourd'hui plus que les trous dans lesquels furent scellés les grilles ayant disparu.

Ces éléments défensifs ont, comme déjà évoqué, plus une fonction ostentatoire que réellement militaire. La présence sur un même bâtiment de meurtrières et de grandes fenêtres à croisée édifiées en une campagne de construction, indique bien que les éléments défensifs n'ont pas vraiment une fonction militaire à la fin du XVe siècle. Ils peuvent tout au plus, limiter les risques de brigandage. Selon Alain Salamagne<sup>1612</sup>, les fortifications ont une valeur symbolique. Il ajoute que « l'autorisation de fortifier constituerait une lettre de noblesse en particulier, pour les membres issus de la bourgeoisie et aspirant par affinité avec les grands seigneurs du royaume à la reconnaissance sociale »<sup>1613</sup>. Cette vision indique donc, que les éléments défensifs sont un moyen d'affirmer un « art de vivre » noble, comme nous l'avons vu dans les deux parties précédentes. Cette recherche de codification ou de symbolique mène les seigneurs à justifier leurs pouvoirs. Ils recherchent ainsi des sites dont l'occupation est ancienne et conservent quand ils le peuvent les mottes comme nous l'avons déjà évoqué. Daniel Pichot<sup>1614</sup> voit dans leur conservation l'élément symbolique qui est « l'aura seigneuriale qui en émane ». C'est la raison pour laquelle, elles sont parfois mentionnées dans les actes.

L'étude des éléments défensifs, nous permet donc de comprendre que leur présence se justifie par la volonté symbolique d'un le seigneur devant protéger ses vassaux. Cela permet de justifier ses privilèges. Il fallait que la maison noble, dans son ensemble, garde sa masse extérieure, car les gens étaient habitués à cet aspect. D'autre part, les détenteurs et leurs familles voulaient se sentir en sécurité. Suite à la guerre de Cent Ans, une fois la paix revenue, ce qui limitaient les risques, ils n'étaient malgré tout à l'abri ni du brigandage, ni des violences dues au Guerres de religion. Si le logis peut avoir un aspect défensif, il peut également comporter des ornements témoignant des goûts artistiques du détenteur. Le point suivant montre donc la diversité des décors trouvés sur les logis répertoriés dans cette étude.

---

<sup>1612</sup>SALAMAGNE A., « Archères, mâchicoulis et tours dans l'architecture militaire du Moyen Âge (XIII-XVe siècle) : éléments fonctionnels ou symboliques ? », *Aux marches du palais. Qu'est-ce qu'un palais médiéval ?* Actes du VIIe congrès international d'archéologie médiévale, Le Mans-Mayenne, 9/11 septembre 1999, sous la direction d'Annie Renoux, LHAM, Université du Maine, 2001, p.77-85, (p. 77).

<sup>1613</sup>*Ibid.* p. 81.

<sup>1614</sup>PICHOT D., *Le village éclaté, Habitat et société dans les campagnes de l'ouest au Moyen Âge*, P.U.R, Rennes, 2002, p. 211.

### 3.3 L'esthétique seigneuriale au Moyen Âge et à la Renaissance

Les décorations permettent de connaître les détenteurs les plus riches ainsi que leurs goûts. Ce dernier point, a donc pour objectif, de faire ressortir toutes les particularités décoratives des logis qui ont été visités. Il semble que pour mettre en place des programmes iconographiques, les seigneurs aient attendu environ quinze à vingt ans, le temps de reconstituer leur capital. Nous avons pu observer deux grands types de décors. Le premier est tout à fait caractéristique de la période gothique et réutilise de nombreux éléments issus du répertoire décoratif religieux. La deuxième catégorie s'inspire notamment de l'art italien et réutilise des éléments architecturaux de l'Antiquité gréco-romaine. Ce deuxième groupe d'ornements annonce la Renaissance dans le Maine. Il en est de même semble-t-il, pour d'autres régions. En effet, Monique Chatenet et Claude Mignot<sup>1615</sup> signalent pour la Bretagne, que diverses tendances coexistent tout pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. C'est aussi la raison pour laquelle une pratique décorative mêlant les deux styles existe vers les années 1500, que nous avons appelé « esthétique de transition ».

Tout au long de cette étude, nous avons pu voir que la construction du logis avait été pensée en fonction de son rôle en tant qu'habitat, mais aussi en tant que maison noble et lieu de pouvoir. Nous avons pu comprendre que certains éléments militaires avaient été disposés dans le seul but d'affirmer la puissance du commanditaire. Certains d'entre eux étaient ornés d'accolades ou de chanfreins. La décoration prend donc une place importante dans les choix de construction des seigneurs. Bien sûr, tous les manoirs ne sont pas ornés, car la mise en place de programmes iconographiques a un coût. Cependant beaucoup de logis comportent de petits éléments prouvant que les seigneurs sont sensibles à un lieu de vie soigné. Les décorations symbolisent ainsi la richesse du détenteur ainsi que son mode de vie « noble ». N'oublions pas que les reconstructions se sont faites au lendemain d'une période de crise et que tous les seigneurs n'ont pas les moyens de soigner les ornements de leurs logis.

Marie Casset<sup>1616</sup> indique dans son étude, concernant La Normandie que « les travaux entrepris dans les trente années qui ont suivi le fin des hostilités franco-anglaises laissent apparaître clairement que pendant les années de restauration du patrimoine, les grandes entreprises de prestige ont été peu nombreuses et ponctuelles », sans doute à cause des difficultés financières. Nous pouvons donc imaginer que dans Le Maine, le même problème se soit posé. Si les finances ne permettaient pas de bâtir de grand logis, elles ne devaient pas non plus permettre de mettre en place un programme décoratif de grande envergure.

---

<sup>1615</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir...op. cit.* p. 192.

<sup>1616</sup> CASSET M., *Les résidences...op. cit.* p. 171.

### 3.3.1 Esthétique médiévale

Tous ces éléments décoratifs ont des places bien précises, et doivent être admirés par les visiteurs. Ils sont notamment placés à l'extérieur. Parfois seules quelques moulures aux fenêtres et aux portes peuvent suffire à donner au logis un aspect soigné. Le plus souvent le chanfrein est utilisé pour les portes et autres ouvertures (cf. fig.620 à 623). Il s'agit d'une moulure plate correspondant à une arête abattue. Il est tout à fait caractéristique de l'architecture gothique. Ainsi soixante-dix-neuf sites comportent au moins une porte chanfreinée<sup>1617</sup> et cent-huit d'entre eux sont agrémentés de baies ornées de chanfreins<sup>1618</sup>.



Figure 620 : La Babière à Piacé



Figure 621 : La Rosaie à Théligny



Figure 622 : Le Vivier à Sceaux-sur-Huisne



Figure 623 : Les Grands Prés à Saint-Ouen-de-Mimbré

Des moulures creuses peuvent également servir d'ornements tels que les gorges. Les ouvertures peuvent être encadrées par une seule gorge, ou par de multiples gorges se succédant. Comme pour les chanfreins, les gorges peuvent orner aussi bien les portes que les fenêtres (cf. fig.624 à 627).



Figure 624 : La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne



Figure 625 : La Salle à Bouër



Figure 626 : Rabours à Cherisay



Figure 627 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte

<sup>1617</sup>Voir annexes sur CD : tableau sur les caractéristiques architecturales.

<sup>1618</sup>Voir annexes sur CD : tableau sur les caractéristiques architecturales.

Enfin, il existe un autre type de moulures composites comportant les caractéristiques des moulures pleines et creuses. On leur donne le nom de moulures dites à gorges et à filets que l'on retrouve surtout à la fin du XVe siècle. Les gorges sont des moulures creuses à profil curviligne et les filets sont des moulures plates en bande, qui séparent par exemple les gorges. Tout comme les autres moulures elles sont aussi bien visibles sur les portes que sur les baies (cf. fig.628 à 631). Elles apparaissent sur de nombreux sites<sup>1619</sup>.



**Figure 628 : L'Échenay  
à Assé-le-Boisne**



**Figure 629 : La Garenne  
à Roullée**



**Figure 630 : L'Auditoire  
de Justice à Contilly**



**Figure 631 : Château de  
Dehault**

Les linteaux des portes et fenêtres peuvent aussi être ornés d'une accolade. Cet élément est assez répandu dans la région étudiée. Ce motif est caractéristique du répertoire flamboyant et était apparu timidement vers le milieu du XVe siècle, en tous cas pour les exemples bretons<sup>1620</sup>. Elles peuvent être de dimensions variables. Quarante-huit sites sont concernés par la présence d'une accolade sur au moins l'une de leurs ouvertures.

<sup>1619</sup> L'Échenay à Assé-le-Boisne, L'Auditoire de Justice à Contilly, La Garenne à Roullée, Le Domaine à Bouër, Le Boille à Montmirail, Coulettte à Rouez-en-Champagne, le logis 2 à Saint-Georges-du-Rosay, Le Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué, La Ramée à Tuffé et Le Château de Bouloire comportent des portes ornées de gorges et filets. Concernant les baies décorées par le même type de moulures, vingt-trois sites en sont pourvus. Il s'agit de La Forêt et Radray à Assé-le-Riboul, Le Vieux Château à Juillé, La Bussonnière à Maresché, Le Château de Bouloire, L'Habit à Domfront-en-Champagne, Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève, Gouin à Saint-Symphorien, La Ponjardière à Avezé, Le Château de Dehault, L'Échenay et Lévrigné à Assé-le-Riboul, La Garenne à Roullée, Buis à Saint-Célerin, L'Etang à Lamnay, Le Boille à Montmirail, Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic, La Chevalerie à Sainte-Cérotte, Salaines à Crissé, La Brochère à Rouez-en-Champagne, Le Domaine à Bouër et La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru.

<sup>1620</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir en Bretagne...op.cit.* p. 185.





**Figure 632 : Le Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué**



**Figure 633 : Le Logis à Montreuil-le-Chétif**



**Figure 634 : Le Château de Bouloire**



**Figure 635 : Buis à Saint-Célerin**

Quelques cas particuliers d'accolades ont été relevés. Sur les sites de La Garenne à Roullée<sup>1621</sup> (cf. fig.636), Serizay à Assé-le-Boisne<sup>1622</sup> (cf. fig.637) et aux Grandes Maisons à Saint-Léonard-des-Bois<sup>1623</sup> (cf. fig.638), elles sont jumelées. À l'Auditoire de Justice à Contilly<sup>1624</sup> (cf. fig.639), elle est double dans le sens de la hauteur. Il s'agit du seul exemple de ce type.



**Figure 636 : La Garenne à Roullée**



**Figure 637 : Serizay à Assé-le-Boisne**



**Figure 638 : Les Grandes Maisons à Saint-Léonard-des-Bois**



**Figure 639 : L'Auditoire de Justice à Contilly**

Des décors plus élaborés peuvent se concentrer sur les entrées d'apparat qui sont situées sur les tours d'escalier. Extrêmement rares dans notre étude, elles concernent cinq sites : Le Château de Bouloire<sup>1625</sup> (cf. fig.640), Le Château de Dehault<sup>1626</sup> (Elle a été restituée selon les données que révélaient les vestiges de la porte), Bernay à Montreuil-le-Chétif<sup>1627</sup> (cf. fig.641), l'Étang à Lamnay<sup>1628</sup> (cf. fig.642), Courtangis à Saint-Jean-des-Echelles<sup>1629</sup> et Le Domaine à Bouër<sup>1630</sup> (cf. fig.643).

<sup>1621</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de Roullée, La Garenne.

<sup>1622</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>1623</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Léonard-des-Bois, Les Grandes Maisons.

<sup>1624</sup> Voir volume du canton de Mamers, commune de Contilly, L'Auditoire de Justice.

<sup>1625</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

<sup>1626</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Dehault, Le Château.

<sup>1627</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Montreuil-le-Chétif, Bernay.

<sup>1628</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Lamnay, L'Étang.

<sup>1629</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Saint-Jean-des-Echelles, Courtangis.

<sup>1630</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Bouër, Le Domaine.

Ces entrées sont toutes réalisées sur le même modèle. La porte s'inscrit dans un cadre mouluré, lui-même contenu entre deux pinacles gothiques. Le linteau de la porte est surmonté d'un arc brisé orné de crochets et au sommet d'un fleuron. À l'intérieur de l'arc brisé se trouve en général un écu, présentant les armes du détenteur du logis.



**Figure 640 : Château de Bouloire**



**Figure 641 : Bernay à Montreuil-le-Chétif**



**Figure 642 : L'Étang à Lamnay**



**Figure 643 : Le Domaine à Bouër**

Ce type de décor peut également apparaître sur les rampants de la toiture, ainsi que sur les lucarnes. En effet, les rampants peuvent-être ornés de crochets, comme à La Chevalerie à Sainte-Cérotte<sup>1631</sup> (cf. fig.644), mais aussi de figures zoomorphes, comme à L'Échenay<sup>1632</sup> et Serizay à Assé-le-Boisne<sup>1633</sup>, La Salle à Bouër<sup>1634</sup>, La Fuie à Cherré<sup>1635</sup>, La Chevalerie à Sainte-Cérotte. Les rampants des sites du Boille à Montmirail<sup>1636</sup> (cf. fig.645), et de La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic<sup>1637</sup> (cf. fig.646) sont ornés aussi bien de crochets, de fleurons que de figures zoomorphes.



**Figure 644 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte**



**Figure 645 : Le Boille à Montmirail**



**Figure 646 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic**

<sup>1631</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Sainte-Cérotte, La Chavelerie.

<sup>1632</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, L'Échenay.

<sup>1633</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>1634</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Bouër, La Salle.

<sup>1635</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Cherré, La Fuie.

<sup>1636</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Montmirail, Le Boille.

<sup>1637</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, La Béchuère.

Les lucarnes sont aussi un support privilégié pour ces mêmes éléments décoratifs qui sont caractéristiques de l'art gothique. On y retrouve toujours la même structure. La baie est surmontée d'un gâble, qui est le couronnement ornemental de forme triangulaire. Il est entouré de rampants où sont disposés en général des crochets. Enfin, l'ensemble est surmonté d'un fleuron. Ce type d'ornement est issu de l'art religieux et plus particulièrement du répertoire gothique flamboyant. C'est pour cette raison que le même vocabulaire est employé ici. Ainsi des crochets sont visibles à L'Échenay à Assé-le-Boisne<sup>1638</sup> (cf. fig. 649), La Forêt à Assé-le-Riboul<sup>1639</sup> (il s'agit de vestiges), des fleurons au Château de Bouloire<sup>1640</sup>, à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>1641</sup>, des figures zoomorphes à L'Échenay à Assé-le-Boisne, La Forêt à Assé-le-Riboul, et Courtanvaux à Bessé-sur-Braye. Crochets, fleurons et figures zoomorphes sont également visibles à Couesmes à Ancinnes<sup>1642</sup> (cf. fig. 647), Le Boille à Montmirail<sup>1643</sup> (cf. fig. 650) et à Chéronne à Tuffé<sup>1644</sup> (cf. fig. 648).



**Figure 647 : Couesmes à Ancinnes**



**Figure 648 : Chéronne à Tuffé**



**Figure 649 : L'Échenay à Assé-le-Boisne**



**Figure 650 : Le Boille à Montmirail**

Des éléments sculptés nommés culots ornent aussi les portes et fenêtres en prenant l'apparence de figures végétales, zoomorphes ou anthropomorphes. On les retrouve à La Ramée à Tuffé<sup>1645</sup> (cf. fig. 651), au Domaine à Bouër<sup>1646</sup> (cf. fig. 652), à L'Étang à Lamnay<sup>1647</sup> (cf. fig. 653), et à Valaubun à Ruillé-en-Champagne<sup>1648</sup> (cf. fig. 654).

<sup>1638</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, L'Échenay.

<sup>1639</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, La Forêt.

<sup>1640</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

<sup>1641</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>1642</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune d'Ancinnes, Couesmes.

<sup>1643</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Montmirail, Le Boille.

<sup>1644</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, Chéronne.

<sup>1645</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, La Ramée.

<sup>1646</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Bouër, Le Domaine.

<sup>1647</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Lamnay, L'Étang.

<sup>1648</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, Valaubun.



**Figure 651 : La Ramée à Tuffé**



**Figure 652 : Le Domaine à Bouër**



**Figure 653: L'Étang à Lamnay**



**Figure 654 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne**

D'autres sculptures beaucoup moins élaborées peuvent être visibles sur les linteaux des portes et fenêtres. Ainsi apparaît un chou frisé à l'Auditoire de Justice à Contilly<sup>1649</sup> (cf. fig.655), une fleur à La Brochère à Rouez-en-Champagne<sup>1650</sup> (cf. fig.656), un cœur renversé aux Hayes Parenteaux à Cormes<sup>1651</sup> (cf. fig.657), et un cerf à Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève<sup>1652</sup> (cf. fig.658). Les choix de ces ornements restent cependant tout à fait uniques dans cette étude.



**Figure 655 : L'Auditoire de Justice à Contilly**



**Figure 656 : La Brochère à Rouez-en-Champagne**



**Figure 657 : Les Hayes Parenteaux à Cormes**



**Figure 658 : Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève**

Un certain nombre d'éléments végétaux ont été relevés. Les crochets prennent la forme de feuilles stylisées composées d'une tige épaisse se terminant par un bourgeon enroulé (cf. fig.659), alors que le fleuron forme une sorte de bouquet. Beaucoup d'éléments végétaux apparaissent sous la forme de feuilles de vigne et de raisin (cf. fig.660), ce qui est plus rare ou de choux frisés (cf. fig.661). Cet élément est important, car il s'agit d'une représentation des productions locales les plus courantes. Les seigneurs ont l'habitude de les cultiver et de les consommer. Leurs cultures représentent leurs richesses, car c'est grâce à elles qu'ils peuvent subvenir à leurs besoins. Il est alors possible de penser que ces éléments végétaux véhiculent une symbolique de puissance, par rapport aux gains que rapporte le domaine.

<sup>1649</sup> Voir volume du canton de Mamers, commune de Contilly, L'Auditoire de Justice.

<sup>1650</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, La Brochère.

<sup>1651</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Cormes, Les Hayes-Parenteaux.

<sup>1652</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Sainte-Sabine-sur-Longève, Sévilly.



Figure 659 : Le Boille à Montmirail



Figure 660 : Le Château de Bouloire



Figure 661 : Le Domaine à Bouër

Comme évoqué, les ouvertures et les acrotères des rampants de toiture s'ornent des figures zoomorphes ou anthropomorphes prenant des postures improbables. La première catégorie englobe tous les animaux réels ou fantastiques issus du répertoire religieux gothique. En effet ces sculptures ressemblent beaucoup aux gargouilles qui étaient apparues sur les églises à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Ces animaux sont très prisés et sont totalement en lien avec la mentalité du temps. En effet il y a une certaine tendance au mysticisme, car les temps sont encore incertains, et la guerre a laissé des traces aussi bien au niveau du bâti, qu'au niveau psychologique. Cette fin de siècle se caractérise par une certaine peur du futur et des cataclysmes météorologiques. Nous pouvons retrouver ces animaux sur les acrotères des lucarnes. Dans ce bestiaire apparaissent ainsi, des dragons<sup>1653</sup>(cf.fig.662), un griffon<sup>1654</sup>(cf. fig.663), des animaux imaginaires<sup>1655</sup>(cf. fig.664), des chiens<sup>1656</sup>(cf. fig.665), de lions<sup>1657</sup>(cf. fig.666), une chouette<sup>1658</sup>, d'aigles<sup>1659</sup>(cf. fig.667), ainsi que des ours et une chauve-souris<sup>1660</sup>(cf. fig.668 et 669).



Figure 662 : L'Échenay à Assé-le-Boisne



Figure 663 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye



Figure 664 : Le Domaine à Bouër



Figure 665 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne

<sup>1653</sup> Couesmes à Ancinnes, L'Échenay à Assé-le-Boisne, Le Boille à Montmirail, Courtanvaux à Bess-sur-Braye.

<sup>1654</sup> Courtanvaux à Bessé-sur-Braye.

<sup>1655</sup> Le Domaine à Bouër, La Fuié à Cherré, Valaubun à Ruillé-en-Champagne.

<sup>1656</sup> L'Échenay à Assé-le-Boisne, La Salle à Bouër, La Fuié à Cherré, L'Étang à Lamnay, Valaubun à Ruillé-en-Champagne, La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic, Chéronne à Tuffé.

<sup>1657</sup> Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, La Salle à Bouër, Le Boille à Montmirail, logis (2) à Saint-Georges-le-Gaultier.

<sup>1658</sup> Chéronne à Tuffé.

<sup>1659</sup> L'Étang à Lamnay, Le Boille à Montmirail.

<sup>1660</sup> Le Boille à Montmirail.



Figure 666 : La Salle à Bouër



Figure 667 : L'Étang à Lamnay



Figure 668 : Le Boille à Montmirail



Figure 669 : Le Boille à Montmirail

La deuxième catégorie de représentations met en scène des figures anthropomorphes. Il s'agit de représentations humaines plus ou moins difformes ou grotesques. Tout comme les animaux, ils sont souvent issus de l'imaginaire. Ce type d'ornement est visible à La Bussonnière à Maresché<sup>1661</sup>, au Domaine à Bouër<sup>1662</sup>(cf. fig.670), à L'Étang à Lamnay<sup>1663</sup>(cf. fig.671 et 672), La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru<sup>1664</sup>(cf. fig.673), Le Vieux Château à Juillé<sup>1665</sup>, Courgoult à Rouez-en-Champagne<sup>1666</sup>, La Cour de Vezot<sup>1667</sup> et au Petit Pescheray à Thorigné-sur-Duë<sup>1668</sup>(cf. fig.219 et 220). Il semble que sur ce site, la fenêtre ornée de ces sculptures ait été largement remaniée et que ces éléments décoratifs aient été rapportés au XIXe siècle. Il s'agit très sans doute d'un *spolia*. Les deux personnages sont habillés à la mode du XVe siècle.



Figure 670 : Le Domaine à Bouër



Figure 671 : L'Étang à Lamnay



Figure 672 : L'Étang à Lamnay



Figure 673 : La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru

<sup>1661</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Maresché, La Bussonnière.

<sup>1662</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Bouër, Le Domaine.

<sup>1663</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Lamnay, L'Étang.

<sup>1664</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, La Cour.

<sup>1665</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Juillé, Le Vieux Château.

<sup>1666</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Rouez-en-Champagne, Courgoult.

<sup>1667</sup> Voir annexe sur CD, fiche de La Cour à Vezot.

<sup>1668</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Thorigné-sur-Duë, Le Petit Pescheray.

Enfin, le dernier type de représentations qui apparaît sur les logis sont des anges tenant soit un phylactère, soit un écu. Ils apparaissent sur Le Domaine à Bouër<sup>1669</sup> (cf. fig 674 et 675), et L'Étang à Lamnay<sup>1670</sup> (cf. fig 676 et 677).



**Figure 674 : Le  
Domaine à Bouër**



**Figure 675 : Le  
Domaine à Bouër**



**Figure 676 : L'Étang à  
Lamnay**



**Figure 677: L'Étang à  
Lamnay**

L'intérieur des maisons nobles comportent également certains ornements. Le support privilégié de ces décors est sans doute la cheminée qui est l'un des aménagements les plus prestigieux. Les plus ornées se situent à L'Échenay à Assé-le-Boisne<sup>1671</sup>, L'Habit à Domfront-en-Champagne<sup>1672</sup>, La Bussonnière à Maresché<sup>1673</sup>, Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève<sup>1674</sup>, L'Auditoire de Justice à Contilly<sup>1675</sup>, Le Boille à Montmirail<sup>1676</sup>, Valaubun à Ruillé-en-Champagne<sup>1677</sup>, La Vallée à Saint-Martin-des-Monts<sup>1678</sup>, La Chevalerie à Sainte-Cérotte<sup>1679</sup> et La Ramée à Tuffé<sup>1680</sup>.

Les escaliers, logés dans les tours s'avèrent aussi parfois être décorés. Les deux plus beaux exemples en sont certainement Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>1681</sup> et La Bussonnière à Maresché<sup>1682</sup>. Le grand escalier de Courtanvaux, réalisé en pierre comporte un noyau se prolongeant jusqu'à une voûte à arcs brisés qui semble avoir été remaniée au XIXe siècle (cf. fig.336). Il s'agit du seul exemple de ce type dans cette étude. Il s'inspire des escaliers de châteaux de plus grande dimension. On trouve ainsi un tel escalier, mais plus élaboré, au château de Baugé<sup>1683</sup>, dont le voûtement est formé de huit voûtes d'ogives à trois quartiers. L'escalier de La Bussonnière (cf. fig.678) comporte un noyau simple mais orné à mi-hauteur d'une couronne d'éléments végétaux. Il s'agit également du seul exemple rencontré dans cette étude.

<sup>1669</sup> Voir volume du canton de Tuffé commune de Bouër, Le Domaine.

<sup>1670</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Lamnay, L'Étang.

<sup>1671</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, L'Échenay.

<sup>1672</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, L'Habit.

<sup>1673</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Maresché, La Bussonnière.

<sup>1674</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune Sainte-Sabine-sur-Longève, Sévilly.

<sup>1675</sup> Voir volume du canton de Mamers, commune de Contilly, L'Auditoire de Justice.

<sup>1676</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Montmirail, Le Boille.

<sup>1677</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, Valaubun.

<sup>1678</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Saint-Martin-des-Monts La Vallée.

<sup>1679</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Sainte-Cérotte, La Chevalerie.

<sup>1680</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, La Ramée.

<sup>1681</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

<sup>1682</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Maresché, La Bussonnière.

<sup>1683</sup> Département du Maine-et-Loire dans le département des Pays-de-La-Loire.

Les éléments décoratifs trouvés à l'intérieur ont également été classés selon ce qu'ils représentent. Ils sont beaucoup moins nombreux et variés que ceux trouvés pour les extérieurs. Ainsi nous trouvons de même des représentations d'éléments végétaux, sur les cheminées de Valaubun à Ruillé-en-Champagne<sup>1684</sup> (cf. fig. 679), La Vallée à Saint-Martin-des-Monts<sup>1685</sup>(cf. fig.680) et de La Bussonnière à Maresché (cf. fig.681).



**Figure 678 : La Bussonnière à Maresché**



**Figure 679 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne**



**Figure 680: La Vallée à Saint-Martin-des-Monts**



**Figure 681 : La Bussonnière à Maresché**

À l'intérieur des logis, les figures zoomorphes sont beaucoup moins présentes que sur les façades des logis. Ainsi, seul le site de Bernay à Montreuil-le-Chétif<sup>1686</sup> comporte de tels décors. Un animal non identifiable est visible près de l'une des consoles de la cheminée de la grande salle (cf. fig.682), et une tête d'animal fantastique orne l'un des corbeaux soutenant la grosse poutre cette même pièce (cf. fig.683).



**Figure 682 : Bernay à Montreuil-le-Chétif**



**Figure 683 : Bernay à Montreuil-le-Chétif**

Les sculptures représentant des figures anthropomorphes sont beaucoup plus fréquentes dans les intérieurs. La cage d'escalier du Château de Bouloire<sup>1687</sup> est ornée à des étages différents de deux visages d'homme (cf. fig.684). La cheminée de la grande salle de Bernay à Montreuil-le-Chétif<sup>1688</sup>(cf. fig.685) comporte près de l'un de ses consoles, la tête d'un personnage coiffé d'un chapeau pointu.

<sup>1684</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, Valaubun.

<sup>1685</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Saint-Rémy-des-Monts, La Vallée.

<sup>1686</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Montreuil-le-Chétif, Bernay.

<sup>1687</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Bouloire, Le Château.

<sup>1688</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Montreuil-le-Chétif, Bernay.



Il semble que ce personnage pose son doigt sur sa bouche. Á Congé à Monhoudou<sup>1689</sup>, le visage d'un homme ouvrant la bouche se trouve près de l'angle d'un petit placard s'encastrent dans le mur de l'une des chambres de l'étage (cf. fig.686). Une sculpture très semblable est visible dans le logis de Mahalon dans Le Finistère et sert de lave-mains<sup>1690</sup>. Enfin au logis de Thoigné<sup>1691</sup>, c'est aussi dans la grande chambre du seigneur que l'on trouve le visage déformé d'un homme aux cheveux mi-longs (cf. fig.687). Dans tous ces cas de figure, l'exécution de ces sculptures reste assez « naïve ». Il ne s'agit pas de travaux de qualité exceptionnelle, mais leur présence ne peut que nous interpeller.



**Figure 684 : Château de Bouloire**



**Figure 685 : Bernay à Montreuil-le-Chétif**



**Figure 686 : Congé à Monhoudou**



**Figure 687 : Logis à Thoigné**

Enfin le dernier type de décor sculpté rencontré à l'intérieur des logis des XIVe-XVe siècles de ce *corpus*, représente une corde qui court le long des cheminées de L'Habit à Domfront-en-Champagne<sup>1692</sup> (cf.fig.688), du Boille à Montmirail<sup>1693</sup> (cf.fig.689), de La Chevalerie à Sainte-Cérotte<sup>1694</sup> (cf. fig.690) et de La Ramée à Tuffé<sup>1695</sup> (le site en comporte deux exemples) (cf.fig.691).



**Figure 688 : L'Habit à Domfront-en-Champagne**



**Figure 689 : Le Boille à Montmirail**



**Figure 690 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte**



**Figure 691: La Ramée à Tuffé**

<sup>1689</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune de Monhoudou, Congé.

<sup>1690</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir en Bretagne...op.cit.* p. 75.

<sup>1691</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune de Thoigné, Logis.

<sup>1692</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, L'Habit.

<sup>1693</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Montmirail, Le Boille.

<sup>1694</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Sainte-Cérotte, La Chevalerie.

<sup>1695</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, La Ramée.

D'autres supports que la pierre, peuvent être sculptés. Ainsi le bois tient une place très importante à l'intérieur des maisons nobles. Comme nous l'avons déjà cité dans la partie sur les aménagements, le bois des portes et des volets pouvaient être ornés. Le motif le plus courant était le « plis de serviette ». Il était d'un emploi quasi exclusif jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1696</sup>. Malheureusement beaucoup de ces exemples ne nous sont pas parvenus, mais le logis de La Forêt à Assé-le-Riboul<sup>1697</sup>, Gouin à Saint-Symphorien<sup>1698</sup>, L'Étang à Lamnay<sup>1699</sup> (cf. fig.692), de La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic<sup>1700</sup> (cf. fig.444), La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru<sup>1701</sup>, Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève<sup>1702</sup> (cf. fig.440) et le logis à Vivoin<sup>1703</sup> (cf. fig.264) ont réussi à les conserver. L'exécution des plis de serviette peut prendre plusieurs aspects. Parfois un seul pli est visible comme à La Béchuère, mais dans les modèles les plus élaborés, une multitude de ce motif est représentée comme à L'Étang, Sévilly et le logis situé à Vivoin. D'autres ornements peuvent également être choisis comme à La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic (cf. fig. 693), et à La Chevalerie à Sainte-Cérotte (cf. fig.694). Les décors sont alors plus architecturaux puisque l'on y retrouve notamment des lancettes et autres motifs géométriques dont les formes sont à rapprocher des baies des chapelles et églises. Á La Béchuère<sup>1704</sup> il y a donc l'association sur la même fenêtre d'un volet à plis de serviettes et d'un motif architecturé. Un exemple assez semblable est visible sur le logis de Boisorcant à Noyal-sur-Vilaine en Ile-et-Vilaine<sup>1705</sup>. Ce dernier, jugé comme « extraordinaire et rare » et est daté peu avant 1500. Le site de l'Étang<sup>1706</sup> présente également une porte dont le bois a été travaillé de manière à donner un aspect moiré, ce qui est unique dans cette étude (cf. fig.695).



Figure 692 : L'Étang à Lamnay

Figure 693 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic

Figure 694 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte

Figure 695 : L'Étang à Lamnay

<sup>1696</sup> BETIN A. / GREGOIRE P., *Les manoirs...op. cit.* p. 57.

<sup>1697</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, La Forêt.

<sup>1698</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Saint-Symphorien, Gouin.

<sup>1699</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Lamnay, L'Étang.

<sup>1700</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, La Béchuère.

<sup>1701</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Saint-Hilaire-le-Lierru, La Cour.

<sup>1702</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Saint-Sabine-sur-Longève, Sévilly.

<sup>1703</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vivoin, Le Logis.

<sup>1704</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, La Béchuère.

<sup>1705</sup> CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir en Bretagne...op.cit.* p. 198.

<sup>1706</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Lamnay, L'Étang.

Les décors peints sont également très appréciés durant le Moyen Âge. Cependant peu d'entre eux nous sont parvenus. La plupart d'entre eux ont-ils disparus, ou s'agit-il d'un manque de moyens des seigneurs de notre région ? Il ne faut pas oublier que la mise en place de tels décors devait avoir un certain coût. Comme nous l'avons vu dans la partie consacrée aux seigneurs, la plupart des détenteurs de logis de cette étude sont des écuyers, ce qui pourrait laisser penser qu'ils n'avaient pas forcément les moyens de s'offrir un tel luxe. Cependant, Élisabeth Sirot<sup>1707</sup> évoque à propos des décors peints que les « décors publiés [après les découvertes d'archéologues] révèlent que leur importance et leur qualité ne sont pas toujours le reflet des hiérarchies sociales, que les blasons ou thèmes héraldiques ne sont pas obligatoirement liés aux demeures aristocratiques. Les devis ou contrats de construction montrent aussi que faire peindre sa maison est à la portée de toutes les bourses et de fait, que la pose d'enduits colorés sur les murs et les plafonds est une pratique assez habituelle ». Quelques exemples on pu être relevés dans le *corpus* étudié. Les sites concernés sont L'Épinay à Saint-Marceau<sup>1708</sup> (cf. fig.483), L'Auditoire de Justice à Contilly<sup>1709</sup>(cf. fig. 697, 698 et 700), L'Échenay<sup>1710</sup> (cf. fig.696) et Pré<sup>1711</sup> à Assé-le-Boisne, le logis situé à Thoigné<sup>1712</sup> (cf. fig.701) et Bois Richard à Vivoin<sup>1713</sup>. Pour tous ces sites le décor peint à été réalisé sur un enduit à la chaux de couleur blanche. Comme pour les éléments sculptés, il n'est pas rare de trouver les décors peints sur les cheminées. Ainsi à L'Échenay<sup>1714</sup>, il s'agit d'un blason placé sur la hotte de la cheminée de la chambre seigneuriale (cf. fig.696). Selon les informations données par l'actuel propriétaire, on retrouve ces mêmes armes peintes sur un pilier de l'église d'Assé-le-Boisne<sup>1715</sup>. L'Auditoire de Justice de Contilly<sup>1716</sup>, présente un exemple exceptionnel de peinture datant probablement de l'extrême fin du XVe siècle (cf. fig.697 et 698). Cette scène représentant la crucifixion prend place sur la hotte de la cheminée de la grande salle du bâtiment. Le Christ en croix est entouré à gauche de la Vierge et à droite de saint Jean. Le fond est composé d'un semis de fleurs de lys rouges. L'inscription INRI est peinte en noir sur une petite pierre qui forme le socle de la croix. Le linteau formant trois corniches est peint lui aussi. Christine Leduc-Gueye dans l'ouvrage d'Élisabeth Sirot<sup>1717</sup>, mentionne le site de Contilly et indique que « l'importance donnée au Calvaire dans sa composition et son emplacement comme l'existence du siège d'une juridiction dans le bourg ont permis de proposer d'identifier la maison avec un auditoire de justice. En effet, depuis le XIVe siècle au moins, la représentation du Christ en croix dans une scène du Calvaire ou de la Crucifixion devait figurer en bonne place dans les salles de justice pour pouvoir prêter de manière valable les serments ».

<sup>1707</sup> SIROT É., *Noble et forte maison...op.cit.* 107.

<sup>1708</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Saint-Marceau, L'Épinay.

<sup>1709</sup> Voir volume du canton de Mamers, commune de Contilly, L'Auditoire de Justice.

<sup>1710</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, L'Échenay.

<sup>1711</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Pré.

<sup>1712</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune de Thoigné, Le Logis.

<sup>1713</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vivoin, Bois Richard.

<sup>1714</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, L'Échenay.

<sup>1715</sup> « Il semble que ces armes ne correspondent pas à celles de la famille Guyard dont un membre, Charles Guillard, fut Président au Parlement de Paris en 1521 et conseiller d'Etat. On peut en déduire que, soit il s'agissait d'une autre famille Guyard, soit que les cheminées sont de facture plus tardive, construites pour Robert de Marsouel qui y aurait apposé les armes de sa famille ». Document fourni par le propriétaire actuel.

<sup>1716</sup> Voir volume du canton de Mamers, commune de Contilly, L'Auditoire de Justice.

<sup>1717</sup> SIROT É., *Allumer le feu...op.cit.* p. 111.



**Figure 696 : L'Échenay à Assé-le-Boisne**



**Figure 697 : L'Auditoire de Justice à Contilly**



**Figure 698 : Détail de la cheminée de l'Auditoire de Justice de Contilly**

Des décors peints peuvent également être situés sur de simples murs, mais en priorité dans des pièces dont la fonction est importante. Á l'Épinay<sup>1718</sup>, un écu (cf. fig.483) est peint sur le mur-pignon de la grande salle sous charpente, peut-être à l'emplacement d'un oratoire. L'embrasure de la fenêtre qui est située non loin de cet écu conserve également des traces de polychromie (cf.fig.699). Des vestiges de décors peints sont également visibles à Bois Richard à Vivoin<sup>1719</sup> dans le logis primitif ayant la forme d'une grande salle sous charpente.

Une fois encore ces traces se trouvent sur le mur-pignon près d'une baie. Au Pré à Assé-le-Boisne<sup>1720</sup> de nombreuses traces de peintures sont visibles dans l'une des pièces du rez-de-chaussée, mais il est impossible de se rendre compte de ce que cela a pu représenter. Á l'Auditoire de justice de Contilly<sup>1721</sup>, un autre décor peint fait face à celui de la cheminée. Il s'agit de la scène de l'Annonciation (cf. fig.700). La Vierge en position assise et priant fait face à l'ange Gabriel déroulant un phylactère qu'il n'est pas aisé de déchiffrer. Le fond est orné de peintures au pochoir dans les tons rouges sur fond jaune, que l'on peut assimiler à des sortes de grenades. Selon Élisabeth Sirot<sup>1722</sup>, les scènes de l'annonciation sont fréquentes (notamment sur les cheminées).



**Figure 699 : L'Épinay à Saint-Marceau**



**Figure 700 : L'Auditoire de Justice à Contilly**

<sup>1718</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Saint-Marceau, L'Épinay.

<sup>1719</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Vivoin, Bois Richard.

<sup>1720</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Le Pré.

<sup>1721</sup> Voir volume du canton de Mamers, commune de Contilly, L'Auditoire de Justice.

<sup>1722</sup> SIROT É., *Allumer le feu...* p. 104.

Enfin, le dernier exemple de décor peint se trouve dans la chambre du seigneur dans le logis<sup>1723</sup> situé près de l'église à Thoigné. Cette peinture a été récemment redécouverte par les propriétaires actuels qui ont mené des recherches très abouties pour en connaître la signification (cf. fig.701). On peut encore voir dans la chambre, un phylactère comprenant l'inscription suivante : « Home vivant selon raison / Considerant le temps qui court / Est plus aise en sa maison / Que les grans qui vivent en court »<sup>1724</sup>. Les vestiges d'une représentation d'un personnage ayant un bonnet y sont également visibles. La description de Christine Leduc, historienne de l'art qui fut en charge de l'inventaire des décors peints en Sarthe par la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de La Loire,<sup>1725</sup> est la suivante : « L'homme est représenté en buste et de profil tenant d'une main une des extrémités du phylactère et pointant l'autre en direction des inscriptions. Ce geste attire le regard du spectateur vers le texte dont le contenu est satirique et anticurial ». Après quelques recherches, les propriétaires actuels ont découvert une peinture similaire conservée au château de Villeneuve-Lembron dans le Puy-de-Dôme<sup>1726</sup> (cf.fig.702). Il s'agit de la fresque de l'Astrologue. Toujours suite aux recherches des propriétaires du logis, on retrouve le même texte dans *la Prophétie de Merlin* qui serait conservée à la Bibliothèque Nationale, mais aussi au bas d'une fresque conservée au château d'Issogne en Italie dans la Vallée d'Aoste<sup>1727</sup> (cf.fig.703).

<sup>1723</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune de Thoigné, Le Logis.

<sup>1724</sup> Les propriétaires actuels ont fait de nombreuses recherches concernant ce texte et ont trouvé un grand nombre d'exemples similaires dont voici la teneur : Au château d'Issogne : *L'home vivant selon raison/ Considerant le temps qui court/ Il est plus aisez en sa maison / Qu'ung grand seigneur qui vit en court*. A Villeneuve-Lembron : *Home vivant selon raison / Considere le temps qui court / Est plus heureux en sa maison / Que les grans qui vivent en court*. A Neuchâtel : *L'home vivant selon raison / Considerant le temps qui court / Est plus ayse en sa maison / Que les grantz seigneurs en cour*. Lyre dans Evreux, 8, fol, 165 v° (cat. Gen., II, 460) : *Home vivant selon raisson / Considere le temps qui court / Est plus eueur en sa maison / Que les grands qui vivent en court / Quand ienaiquis rien nappourtay / En ce monde ie vins tout nudz / Se ienay rien quand iemourray / Je naurraygaigne ne perduz*. Dans L'Advocacie Notre-Dame ou La Vierge Marie plaidant contre le diable, Poème du XIVème siècle, par un moine de Bayeux (1326) par M.A. Chassant, publié dans le recueil des travaux de la société libre d'Agriculture Sciences Art et Belles lettres du département de l'Eure, 1847, p. 127 (Manuscrit venant de Lyre) : *Homme vivant selon raison / Considere le temps qui court / Est plus eueux en sa maison / Que les grands qui vivent en court*, écrit de la main et signé par ALECIS (Alexie / Guillaume), surnommé le bon moine de Lyre. Dans la thèse de Lucien Febvre, sur Philippe II et La Franche Comté se trouve un cahier servant de modèle d'écriture datant de la seconde moitié du XVème siècle où est inscrit : *L'homme vivant selon raison / Considerant le temps qui court / Il est plus ayse en sa maison / Qu'un gentilhomme n'est en court*. Dans l'ex-libris d'un manuscrit de la bibliothèque des Ducs de Bourgogne (publié en 1748 par André Joseph Panckoucke), *La dance aux aveugles, et autres poésiesdu XVème siècle* à la p. 208 : *L'homme vivant selon raison / Considere le temps qui court / Est plus ayse en sa maison / Que ne sont ceux qui sont en court*. Dans le livre imprimé par Antoine Vérard (1498), *Prophéties de Merlin*, manuscrit correspondant répertorié à la Bibliothèque de l'Arsenal, 5229, f° 173, v° : *Homme vivant selon raison / Considere le temps qui court / Et ne retire en sa maison / Prebstres, moynes ne gens de court*. Dans le manuscrit ms fr 2231 : *Homme vivant selon raison / Considerant le temps qui court / il est plus ayse en sa maison / que le mignon qui vit en court*. Dans la minute du notaire royal Pillot (Jehan) de Saint-Maixent (Deux-Sèvres). En 1560, à propos de l'enterrement de Jacqueline Nesdeau et après avoir rapporté un grand nombre de noms de familles ayant adopté la religion réformée, le rédacteur ajoute : *Home vivant selon raison / Considerant le temps qui court / Est plus aise en sa maison / Que gentilhomme qui vit en court*.

<sup>1725</sup> LEDUC C., « Thoigné : Ensemble de deux peintures monumentales : homme accompagné d'un poème, blason et inscriptions », *Fiche inventaire patrimoine*, site internet [www.patrimoine.paysdelaloire.fr](http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr)

<sup>1726</sup> Christine Leduc dans sa fiche patrimoine rapproche cette peinture aux décors conservés sur le plafond à caissons du château du Plessis-Bourré à Ecuillé en Maine-et-Loire ou sur les murs d'une salle au premier étage du logis abbatial de Clermont à Olivet en Mayenne.

<sup>1727</sup> BORETTAZ O., *Issogne castelli valdostani illustrati*, Editrice Tipographia La Vallée Aosta, p. 34.

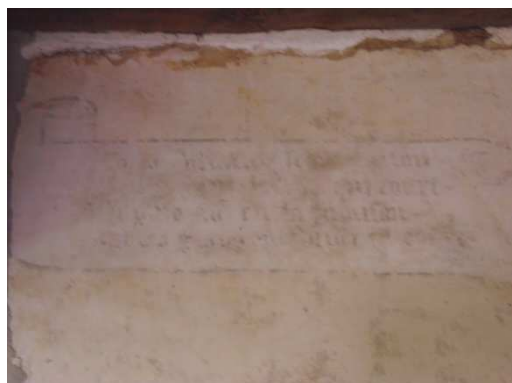


Figure 701 : Logis à Thoigné



Figure 702 : Château de Villeneuve-Lembron dans le Puy-de-Dôme et fresque de l'Astrologue. Cartes postales des Editions du Patrimoine (photo de B. Acloque)



Figure 703 : Fresque du château d'Issogne en Italie dans la Vallée d'Aoste La citation se trouve sous la représentation du comptoir de droite dans la partie peinte en rouge

Outre les sculptures et les peintures, il arrive que l'on trouve dans les logis aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, des « graffitis », comportant des textes, des dessins ou des chronogrammes. Des inscriptions, malheureusement illisibles sont présentes sur une cheminée de La Chevalerie à Sainte-Cérotte<sup>1728</sup> (cf. fig.704), une cheminée du Gué-Ory à Sougé-le-Ganelon<sup>1729</sup>, le noyau du logis situé à Thoigné<sup>1730</sup> (cf. fig.705) et sur le noyau du grand escalier du Château de Cogners<sup>1731</sup> (cf. fig.706). Des rosaces sont visibles sur le linteau de la porte de L'Étang à Lamnay<sup>1732</sup> et sur le linteau de la cheminée de La Vacherie à La Ferté-Bernard<sup>1733</sup>.



Figure 704 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte



Figure 705 : Le Logis à Thoigné



Figure 706 : Château du Cogners

<sup>1728</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Sainte-Cérotte, La Chevalerie.

<sup>1729</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Sougé-le-Ganelon, Le Gué Ory.

<sup>1730</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune de Thoigné, Le Logis.

<sup>1731</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Cogners, Le Château.

<sup>1732</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Lamnay, L'Étang.

<sup>1733</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, La Vacherie.

Enfin, un certain soin est également apporté aux dépendances et notamment aux chapelles. Nous pouvons alors y retrouver des décors visibles dans les logis tels les écus armoriés où les petites sculptures gothiques. Ainsi au Château de la Ferté-Bernard<sup>1734</sup>, de petites figures zoomorphes sont visibles dans l'oratoire commandité par Louis d'Orléans en 1392<sup>1735</sup> (cf. fig.707). Á La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne<sup>1736</sup>, dans la grange située à l'entrée de la cour, se trouve un écu armorié peint dans les tons rouges (cf. fig.708). Il est très étrange que l'on trouve ce type de représentation dans une grange. La présence d'un ensemble sculpté représentant une crucifixion dans cette même grange indique que le bâtiment fut sans doute à l'origine une chapelle.



Figure 707 : Château de La Ferté Bernard



Figure 708 : La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne

Quelques cas particuliers sont aussi à mentionner tel que Pommeray à Crissé<sup>1737</sup> (cf.fig.709), sur le linteau d'une petite ouverture de la dépendance comporte une étrange représentation. Il semble qu'une équerre et une hache y soient sculptées, ce qui sort de l'ordinaire dans ce *corpus*. Á Maigné à Saint-Ouen-de-Mimbré<sup>1738</sup> (cf.fig.710), la cave semi-enterrée du logis comporte deux chapiteaux romans placés sur le mur du pignon nord. Il peut-être probable qu'une voûte reposait sur ces deux éléments et sur d'autres ayant disparu. Il s'agit des sculptures les plus anciennes de cette étude.



Figure 709 : Pommeray à Crissé



Figure 710 : Maigné à Saint-Ouen-de-Mimbré

<sup>1734</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.

<sup>1735</sup> COMMISSION RÉGIONALE D'INVENTAIRE DES PAYS DE LA LOIRE, *Sarthe...op.cit...*p. 201 / HARDY J., *Les chapelles castrales...op.cit...*p. 149.

<sup>1736</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Bernay-en-Champagne, La Roche Tabary.

<sup>1737</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Crissé, Pommeray.

<sup>1738</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Ouen-de-Mimbré, Maigné.

### 3.3.2 Esthétique de transition entre Moyen Âge et Renaissance

L'étude architecturale a déjà révélé que les logis de la région étudiée relèvent d'une architecture de transition entre Moyen Âge et Renaissance et que bien sûr, la date de 1492 ou de 1500, n'est pas recevable pour indiquer que l'on passe d'un goût à l'autre. Il est assez évident que les inspirations se chevauchent. Certains décors de cette étude sont des exemples caractéristiques de ce fait. Ils donnent lieu à des réalisations hybrides où des caractéristiques gothiques coexistent avec des caractéristiques renaissances.

Cette période a d'ailleurs fait l'objet d'une étude à l'occasion de l'exposition France 1500, qui a eu lieu au Grand Palais à Paris en 2010-2011.<sup>1739</sup> Dans l'avant-propos du catalogue de l'exposition, les commissaires indiquent d'ailleurs que cette période comporte ses propres spécificités et qu'il s'agit d'une synthèse entre deux mondes<sup>1740</sup>. Ils expliquent également que ces « deux styles se côtoient et se différencient sans s'exclure. Car la Renaissance appartient au Moyen Âge... ». Ils brisent ainsi les idées reçues du grand public sur ces deux époques qui ont été compartimentées à tort bien plus tard. Agnès Bos<sup>1741</sup>, explique bien quelles sont les difficultés que l'on peut rencontrer pour dater des éléments décoratifs de la fin du Moyen Âge et du début de la Renaissance : « [...] les ornements associés à la Renaissance, tels les rinceaux, les frises d'oves et dards, les candélabres ou encore les profils en médaillon, ont largement contribué à brouiller les pistes lorsque l'on étudie l'art entre Moyen Âge et Renaissance. Ces ornements ont pu sembler en effet une base solide pour déterminer si une œuvre relevait du nouvel art venu d'Italie ou bien de l'art médiéval, qui, quant à lui, se caractériserait par l'agencement cumulatif de soufflets et de mouchettes, de gâbles et de pinacles. Mais de nombreuses œuvres nous démontrent que ce critère est bien souvent peu pertinent, non seulement parce que des œuvres créées tardivement dans le XVI<sup>e</sup> siècle portent encore une ornementation médiévale ; mais surtout parce que des œuvres possèdent ces deux registres d'ornementation, montrant, s'il le fallait, qu'il n'y eut pas en France de rupture brutale dans le décor au cours de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, mais une cohabitation ». Elle prend notamment comme exemple de réalisation précoce (1496) la *Mise au tombeau* du bras sud de l'abbaye de Solesmes située en Sarthe, dans le canton de Sablé-sur-Sarthe qui se trouve peu éloigné de notre zone d'étude. On y retrouve notamment tous les végétaux caractéristiques de l'art dit gothique, associés aux candélabres attribués par certains spécialistes à un artiste revenu d'Italie avec Charles VIII<sup>1742</sup> ou encore à un artiste français qui aurait pu voyager en Italie. Quoi qu'il en soit, les seigneurs et artisans de notre région ont certainement eu connaissance de cette œuvre et il peut être envisageable qu'elle fut une source d'inspiration.

---

<sup>1739</sup> Exposition du 6 octobre 2010 au 10 janvier 2011. Commissariat : Geneviève Bresc-Bautier, directrice du département des Sculptures au musée du Louvre, Thierry Crépin-Leblond, directeur du musée national de la Renaissance au château d'Ecouen, Elisabeth Taburet-Delahaye, directrice du musée de Cluny, musée national du Moyen Âge et Martha Wolff.

<sup>1740</sup> BRES-C-BAUTIER G., CREPIN-LEBLOND T., TABURET-DELAHAYE É., *France 1500, entre Moyen Âge et Renaissance*, catalogue de l'exposition, RMN, Paris, 2010, p. 18.

<sup>1741</sup> BOS A., « L'ornementation en France autour de 1500 », dans BRES-C-BAUTIER G., CREPIN-LEBLOND T., TABURET-DELAHAYE É., *France 1500, entre Moyen Âge et Renaissance*, catalogue de l'exposition, RMN, Paris, 2010, p. 292.

<sup>1742</sup> Elle cite Soldini, 1988.



Concernant les ouvertures, la porte de La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic<sup>1743</sup>(cf.fig.711), comporte des bases de piédroits tout à fait gothiques, alors que le traitement des moulures à gorges et encore plus celui du linteau introduisent déjà un certain goût issu du répertoire stylistique renaissance. L'exemple de la porte des Grandes Maisons à Saint-Léonard-des-Bois<sup>1744</sup>(cf.fig.712) est également très intéressant et encore plus explicite. L'encadrement de l'ouverture est orné de moulures à bandeaux, effet décoratif que l'on trouve tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle, alors que le linteau est surmonté d'une grande accolade, élément caractéristique du répertoire gothique.

Au Domaine à Bouër<sup>1745</sup> (cf.fig.713 et 714), si tous les ornements sont caractéristiques du goût gothique, comme il l'a été évoqué dans la partie consacrée à l'esthétique médiévale, la trompe de l'échauguette se termine par une figure anthropomorphe fantastique. Il s'agit d'un personnage moitié homme, moitié plante qui fait penser à l'art italien de la Renaissance. Cet élément a de quoi surprendre comparé aux autres sculptures du site, qui sont certes de grande qualité, mais dans un goût médiéval.



**Figure 711 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic**



**Figure 712 : Les Grandes Maisons à Saint-Léonard-des-Bois**



**Figure 713 : Le Domaine à Bouër**



**Figure 714 : Le Domaine à Bouër**

Le site de l'Échenay à Assé-le-Boisne est également très intéressant, par la présence de sa galerie à l'italienne qui est unique en son genre de notre étude (cf. fig. 309 et 715). Un soin particulier a été apporté au style ornemental. Elle s'ouvre sur une série de cinq arcades en anse de panier. Les quatre colonnes qui la composent se regroupent en deux groupes différents. Deux d'entre elles sont à nervures torsées et les deux autres sont des colonnes polygonales. Les socles et chapiteaux sont sculptés dans un style encore gothique. Cet élément architectural fait clairement penser à une période de transition entre le goût gothique et la Renaissance. Il semble que cet exemple de galerie soit le seul qui existe au nord de La Loire. Cependant elle est extrêmement proche de la galerie qui subsiste encore aujourd'hui au château de Nérac<sup>1746</sup> (cf.fig.716 et 717).

<sup>1743</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, La Béchuère.

<sup>1744</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Léonard-des-Bois, Les Grandes Maisons.

<sup>1745</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Bouër, Le Domaine.

<sup>1746</sup> Département du Lot-et-Garonne en Aquitaine. Ce château, résidence royale des rois de Navarre, a été bâti au XV<sup>e</sup> siècle par Alain d'Albret (1440-1522), mais a été réellement terminé par Jeanne d'Albret (1528-1572). Avant elle, Marguerite d'Angoulême (1492-1549), veuve de Charles IV duc d'Alençon (entre autre seigneur de Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet dans le canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, voir volume correspondant), avait épousé Henri II d'Albret et résida dans le château de Nérac.



**Figure 715 : L Échenay à Assé-le-Boisne**

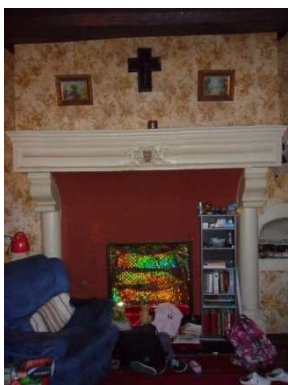


**Figure 716 : Château de Nérac**



**Figure 717 : Château de Nérac**

Trois cheminées dont le décor correspond aussi bien au goût du Moyen Âge qu'à celui de la Renaissance sont visibles à La Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois<sup>1747</sup> (deux cheminées correspondant à cette caractéristique y sont présentes) (cf.fig.718) et à La Cour à Souvigné-sur-Même<sup>1748</sup>(cf.fig.721). Les deux cheminées de la grande salle et de l'une des chambres de La Maison du Grand Chardon sont ornées sur leur linteau d'un pli de serviette disposé à l'horizontal (cf.fig.719). Cet élément décoratif est, comme nous l'avons vu tout à fait caractéristique du goût gothique. Cependant le linteau est soutenu par des consoles à volutes, qui sont plus caractéristiques du goût renaissance (cf.fig.720). Il s'agit donc ici d'un véritable mélange de styles. La cheminée de la chambre seigneuriale de La Cour à Souvigné-sur-Même, est à hotte pyramidale et ses piédroits prennent la forme de petites colonnettes (cf.fig.721). Ces éléments structurels sont caractéristiques des cheminées médiévales, mais le décor choisi est quant à lui issu du répertoire décoratif renaissance qui s'inscrit sur les chapiteaux des colonnettes et sur la bordure de la hotte au niveau du plafond, avec la présence de *putti* (cf.fig.722). Les boiseries des portes peuvent également être concernées par cette hybridation de décor. Un exemple a été trouvé à La Forêt à Assé-le-Riboul<sup>1749</sup> (cf.fig.723). Le niveau médian à hauteur de la poignée comporte un pli de serviette. Les parties hautes et basses sont composées de panneaux minimalistes plus caractéristiques des portes datant de la Renaissance.



**Figure 718 : Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois**



**Figure 719 : Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois**



**Figure 720 : Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois**

<sup>1747</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Montfort-le-Gesnois, La Maison du Grand Chardon.

<sup>1748</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Souvigné-sur-Même, La Cour.

<sup>1749</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, La Forêt.



Figure 721 : La Cour à Souvigné-sur-Même



Figure 722 : La Cour à Souvigné-sur-Même



Figure 723 : La Forêt à Assé-le-Riboul

Enfin, dans la chapelle de L'Habit à Domfront-sur-Sarthe<sup>1750</sup> se trouve une *pieta*, qui s'inscrit dans un élément architectural prenant la forme d'un arc brisé encadré par deux pilastres, agrémenté de crochets et surmonté d'un fleuron. La base de la structure est ornée d'un élément décoratif vert et rouge issu du répertoire décoratif de la Renaissance. Concernant le programme iconographique, il semble que cette représentation s'inscrive bien dans le contexte artistique de transition que représente la fin du XVe siècle et le début du XVIe siècle. Béatrice de Chancel-Bardelot<sup>1751</sup> explique que, de manière générale, durant cette période, un goût prononcé existe pour le thème de la Passion du Christ et que les Vierges de Pitié étaient courantes. Existantes avant cette période, c'est surtout vers 1500, qu'elles abondent. Cependant aucun élément sculpté de ce type n'a été retrouvé dans un logis.

<sup>1750</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, L'Habit.

<sup>1751</sup> DE CHANCEL-BARDELOT B., « Permanence et renouvellement de l'iconographie », dans BRESC-BAUTIER G., CREPIN-LEBLOND T., TABURET-DELAHAYE É., *France 1500, entre Moyen Âge et Renaissance*, catalogue de l'exposition, RMN, Paris, 2010, p. 268.

### 3.3.3 Esthétique de la Renaissance

Si l'esthétique médiévale est largement présente dans les logis de notre *corpus*, les éléments décoratifs caractéristiques de la Renaissance y sont également largement représentés. Les des éléments d'ornement les plus courant est sans doute la moulure à bandeaux que l'on trouve aussi bien sur les portes (cf.fig.724 et 725) que sur les fenêtres (cf. fig. 726 et 727). Douze sites sont concernés par la présence de portes comportant ce type de moulure<sup>1752</sup>. Concernant les fenêtres ornées de cette même moulure, dix sites sont concernés par leurs présences<sup>1753</sup>.



Figure 724 : Le Grand Gagné à Domfront-en-Champagne



Figure 725 : La Mare à Roullée



Figure 726 : Couesmes à Ancinnes



Figure 727 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne

Outre les moulures, il arrive également que les portes soient ornées par la disposition de leur appareillage ou par des éléments sculptés. Ainsi à Planchette à Cormes<sup>1754</sup>, la porte d'entrée de pierres est sculptée en bossages en tables (cf.fig.728). Ce type d'appareillage, n'apparait pas avant le XVIe siècle et est même assez caractéristique de la fin de la Renaissance. Á la Cour de Coudrecieux<sup>1755</sup>, l'entrée se fait par une porte à simples moulures qui est cependant encadrée par deux demi-pilastres néo-classiques couronnés par des chapiteaux (cf.fig.729). Concernant La Forêt à Assé-le-Riboul<sup>1756</sup>, l'entrée semble même plus caractéristique du début du XVIIIe siècle (cf.fig.730), tout comme l'une des petites portes du château de La Ferté-Bernard<sup>1757</sup>(cf.fig.731).

<sup>1752</sup> Il s'agit de La Coutoudière à Assé-le-Riboul, L'Epinay à Saint-Marceau, La Fuié à Vernie, Haut Eclair à Nogent-le-Bernard, Le Grand Gagné et L'Habit à Domfront-en-Champagne, Bures à Neuvy-en-Champagne, Valaubun à Ruillé-en-Champagne, La Rosaie à Theligny, La Mare à Roullée, Couesmes à Ancinnes et Salaines à Crissé.

<sup>1753</sup> Il s'agit de La Blutière et La Coutoudière à Assé-le-Riboul, Le Grand Gagné à Domfront-en-Champagne, Valaubun à Ruillé-en-Champagne, La Mare à Roullée, Romigny à Bessé-sur-Braye, Couesmes à Ancinnes, Salaines à Crissé, Le Domaine à Bouër et La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru.

<sup>1754</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Cormes, Planchette.

<sup>1755</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Coudrecieux, La Cour.

<sup>1756</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Riboul, La Forêt.

<sup>1757</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de La Ferté-Bernard, Le Château.



**Figure 728 : Planchette à Cormes**



**Figure 729 : La Cour de Coudrecieux**



**Figure 730 : La Forêt à Assé-le-Riboul**



**Figure 731 : Château de La Ferté-Bernard**

Tout comme pour les logis du XVe siècle, ceux du XVIe siècle peuvent comporter des portes d'apparat situés en général sur les tours d'escalier, comme à Serizay à Assé-le-Boisne<sup>1758</sup>, Les Aulnays à Torcée-en-Vallée<sup>1759</sup> et au Château de Cogners<sup>1760</sup>. Contrairement aux portes rencontrées sur les sites du XVe siècle, celles du XVIe siècle ne se ressemblent absolument pas entre elles. À Serizay, on entre par une grande porte encadrée par des demi-pilastres ornés d'une moulure à table (cf.fig.732). Ils reposent sur des socles et sont coiffés des chapiteaux de style corinthien. Au-dessus de ces derniers, se trouvent des décors sculptés représentant une sorte de cuirasse surmontée d'une tête d'ange dans un goût néo-antique. Au dessus de la porte se trouve un écu armorié surmonté d'un heaume entouré de feuillages de type début du XVIIème siècle. Il nous semble que cet écu ait été sculpté plus tardivement (au XIXe siècle ?). L'ensemble est surmonté d'une corniche comportant deux pinacles en candélabres. Aux Aulnays, l'ouverture est à arc en plein cintre surmontée par un *oculus* (cf.fig.733). Le tout est encadré par des pierres sculptées en bossages en tables. Cette partie est ensuite encadrée par deux demi-pilastres reposant sur de faux socles et sont surmontés par deux chapiteaux doriques. Le couronnement de cette porte est un entablement encadré sur les côtés de deux demi-pilastres reposant sur de faux socles et couronnés de deux chapiteaux doriques. Il est surmonté d'une frise ornée de trois rosaces sculptées. Cette frise est elle-même surmontée d'un fronton cintré comportant en son centre une coquille. Concernant la porte du château du Cogners, le traitement reste assez minimaliste avec la seule présence de demi-pilastres entourant l'entrée (cf. fig.734). Il semble que l'ornement au-dessus de la porte ait été ajouté au XIXe siècle. Enfin à Haut Éclair à Nogent-le-Bernard<sup>1761</sup>, l'entrée est assez large et simplement moulurée (cf.fig.735). L'ensemble est placé sous un large fronton triangulaire.

<sup>1758</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>1759</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Torcée-en-Vallée, Les Aulnays.

<sup>1760</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.

<sup>1761</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune du Nogent-le-Bernard, Haut Éclair.



**Figure 732 : Serizay à Assé-le-Boisne**



**Figure 733 : Les Aulnays à Torcée-en-Vallée**



**Figure 734 : Château du Cogners**



**Figure 735 : Haut Eclair à Nogent-le-Bernard**

À l'image des sites plus anciens, ceux de la Renaissance peuvent également comporter des lucarnes ornées. Les sites concernés par la présence de ces éléments sont Courpotain à Blèves, le logis situé à Roullée, Verdigné à Avesnes-en-Saosnois<sup>1762</sup>, Buis à Saint-Célerin<sup>1763</sup>, Valaubun à Ruillé-en-Champagne<sup>1764</sup>, La Grande Beausserie à Saint-Aubun-des-Coudrais<sup>1765</sup> et La Mare à Roullée<sup>1766</sup>. Les photographies les plus remarquables sont restituées ici. En effet, à Courpotain, la lucarne architecturée est à fronton circulaire et représente un exemple unique et assez exceptionnel (cf. fig.736). Elle est éclairée par deux baies jumelées géminées entourées d'un décor constitué de colonnes à chapiteaux ioniques et surmontées par une plate-bande soutenant le fronton. Á Verdigné, les lucarnes sont à fronton cintré souligné par une minuscule corniche à modillons surmontant une baie à arc cintré orné d'un cartouche aux éléments floraux. Deux demi-pilastre à chapiteaux corinthien montrent la grande qualité des éléments décoratifs (cf.fig.737). Á Buis, il s'agit d'une lucarne à baie jumelée à arc en plein cintre, dont l'encadrement comporte une alternance de pierres de grès roussard et de grès de couleur grise (cf.fig.738). Cette baie est surmontée d'un fronton triangulaire surbaissé dont l'amortissement prend la forme d'un boulet de pierre. Enfin, à Valaubun, la lucarne est percée d'une fenêtre à croisée moulurée à bandeaux (cf. fig.739). Cette dernière est surmontée d'un fronton cintré comportant en son centre un écu qui semble porter les armes de la famille de Mellay.

<sup>1762</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

<sup>1763</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Saint-Célerin, Buis.

<sup>1764</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, Valaubun.

<sup>1765</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Saint-Aubun-des-Coudrais, La Grande Beausserie.

<sup>1766</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de Roullée, La Mare.



Figure 736 : Courpotain ADS  
18 J 513 : Fond Paul  
Cordonnier, 15 mars 1961



Figure 737 : Verdigné à  
Avesnes-en-Saosnois



Figure 738 : Buis à  
Saint-Célerin



Figure 739 : Valaubun à  
Ruillé-en-Champagne

Quelques cas particuliers de fenêtres sont également à mentionner. Á Salaines à Crissé<sup>1767</sup>, la fenêtre à moulures à bandeaux est ornée au niveau de son appui d'une corde sculptée. Ce thème décoratif était déjà apparu à quatre reprises sur des cheminées médiévales mentionnées dans le premier point de l'étude des ornements des logis. Á Planchette à Cormes<sup>1768</sup>, la fenêtre à croisée en surmontée d'un linteau agrémenté d'une corniche. L'exemple du Bordage à Briosne-les-Sables<sup>1769</sup> est exceptionnelle, car il s'agit d'une fenêtre entièrement sculptée réalisée en bois (cf.fig.740). Elle comporte des piédroits sculptés de feuillages qui sont surmontés de chapiteaux à volutes. Elle est également composée d'une croisée de bois dont la traverse est ornée de feuilles de lauriers et le meneau d'un buste de femme<sup>1770</sup>.

La Fenêtre du Pavillon à Courgenard<sup>1771</sup> est composée de deux piédroits sur les côtés surmontés chacun d'un chapiteau sculpté représentant une couronne à fleur de lys (cf.fig.741). Les fenêtres du Château de Saint-Paterne<sup>1772</sup> sont également intéressantes de part leur influence (cf.fig.742). En effet, elles sont couronnées d'un fronton triangulaire réalisées dans le goût de l'hôtel du Louvre situé dans le Vieux-Mans qui a été construit par Jean de Vignolles entre 1550 et 1560<sup>1773</sup>. Ce dernier tire d'ailleurs son nom du rapprochement qui avait été fait entre ses fenêtres et celles du Palais du Louvre construit par Pierre Lescot et Jean Gougeon entre 1546 et 1560. Enfin les *oculi* présents sur la gauche de La Mare à Roullée<sup>1774</sup> sont uniques dans cette étude (cf. fig.743). L'ouverture de ces *oculi* est bordée de lignes de pierre en relief se terminant par des volutes. Ce décor fait déjà penser au style ornemental employé au XVIIe siècle.

<sup>1767</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Crissé, Salaines.

<sup>1768</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Cormes, Planchette.

<sup>1769</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Briosne-les-Sables, Le Bordage.

<sup>1770</sup> Nous n'avons pas pu voir cet élément. Voir FLOHIC J-L. (dir.), *Le patrimoine des communes de la Sarthe*, éd. Flohic, Paris, 2000, t. 1, p. 235.

<sup>1771</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Courgenard, Le Pavillon.

<sup>1772</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Saint-Paterne, Le Château.

<sup>1773</sup> LEVY A. (dir.), *Le Mans métamorphoses d'une ville*, Éditions Bordessoules, Saint-Jean-d'Angély, 1987, p. 65.

<sup>1774</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de Roullée, La Mare.



**Figure 740 : Le Bordage : FLOHIC J-L (dir.), *Le patrimoine des communes de la Sarthe*, éd. Flohic, Paris, 2000, t. 1, p. 235.**



**Figure 741 : Le Pavillon : FLOHIC J-L (dir.), *Le patrimoine des communes de la Sarthe*, éd. Flohic, Paris, 2000, t. 2, p. 1235.**



**Figure 742 : Château de Saint-Paterne**



**Figure 743 : La Mare à Roullée**

Parmi les différents éléments décoratifs relevés sur l'extérieur des logis du XVI<sup>e</sup> siècle, des éléments végétaux ont été rencontrés comme sur les trompes et échauguettes de Haut Éclair à Nogent-le-Bernard<sup>1775</sup>(cf.fig.744), ou sur le fronton de la porte d'apparat des Aulnays à Torcée-en-Vallée<sup>1776</sup>(cf.fig.745).



**Figure 744 : Haut Éclair à Nogent-le-Bernard**



**Figure 745 : Les Aulnays à Torcée-en-Vallée**

Pour les représentations zoomorphes et anthropomorphes, il semble qu'il y ait eu une évolution des ornements, que la structure médiévale est souvent conservée et que les inspirations décoratives changent. Petit à petit, les animaux fantastiques disparaissent au profit de personnages imaginaires ou de monstres issus de la mythologie gréco-romaine. La seule représentation de lion se trouve notamment à La Pinelière à Gréez-sur-Roc<sup>1777</sup>(cf. fig.746) sur le rampant de la toiture. Il s'agit du seul exemple de rampants traités à la manière de la fin de la Renaissance tout en conservant les codes médiévaux. Les autres représentations zoomorphes et anthropomorphes rencontrées se situent à Serizay à Assé-le-Boisne<sup>1778</sup> et au Château du Cogners<sup>1779</sup>.

<sup>1775</sup> Voir volume du canton de Bonnétable, commune de Nogent-le-Bernard, Haut Éclair.

<sup>1776</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Torcée-en-Vallée, Les Aulnays.

<sup>1777</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Gréez-sur-Roc, La Pinelière.

<sup>1778</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Serizay.

<sup>1779</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune du Cogners, Le Château.



À Serizay, elles sont situées sur la grande porte d'entrée sur les chapiteaux corinthiens. Ces derniers comportent chacun un abaque à corne dont le centre est orné d'un visage d'angelot. Placé entre ce dernier et le caulicole à feuillage, se trouvent deux figures « chimériques » à têtes d'angelots et corps de lions (cf. fig.747). Au Château du Cogners, la tour est éclairée par des fenêtres datant de la seconde moitié du XVIe siècle, encadrées de demi-pilastres couronnés de chapiteaux sculptés ornés de rinceaux et d'un personnage nu (cf. fig.748) ou d'oiseaux ayant les ailes déployées (fenêtre basse : chapiteau de gauche et de droite). L'appui de fenêtre est soutenu, quant à lui, par deux corbeaux sculptés, prenant la forme de volutes. La grosse tour est éclairée par de grandes fenêtres probablement remaniées au XIXe siècle dont l'encadrement se compose de demi-pilastres couronnés de chapiteaux sculptés dans le style Renaissance et ornés de tête de monstre (cf. fig.749). Il est probable que ces chapiteaux soient des *spolias* provenant d'anciennes ouvertures du château. La façade arrière a été largement remaniée aux XVIIIe-XIXe siècles.



Figure 746 : La Pinelière  
à Gréez-sur-Roc



Figure 747 : Serizay à  
Assé-le-Boisne



Figure 748 : Château du Cogners



Figure 749 :  
Château du  
Cogners

Comme pour les logis du XVe siècle, des décors peuvent orner l'intérieur des bâtiments. Ils se trouvent concentrés en général sur la cheminée, sur les piédroits et les consoles. Les cheminées datant du XVIe siècle les plus ornées se trouvent sur les sites de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois<sup>1780</sup>(cf.fig.750), Valaubun à Ruillé-en-Champagne<sup>1781</sup> (cf.fig.751), La Pavillon Gabrielle d'Estrée au Château du Cogners, La Cour à Coudrecieux<sup>1782</sup>, La Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois<sup>1783</sup>(cf.fig.752), Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay<sup>1784</sup>, La Grande Roche à Souvigné-sur-Même<sup>1785</sup> et aux Aulnays à Torcée-en-Vallée<sup>1786</sup>(cf.fig.753).

<sup>1780</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

<sup>1781</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, Valaubun.

<sup>1782</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune du Coudrecieux, La Cour.

<sup>1783</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune du Montfort-le-Gesnois, Le Maison du Grand Chardon.

<sup>1784</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Aubin-de-Locquenay, Bois Après.

<sup>1785</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Souvigné-sur-Même, La Roche.

<sup>1786</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Torcée-en-Vallée, Les Aulnays.



**Figure 750 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois**



**Figure 751 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne**



**Figure 752 : Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois**

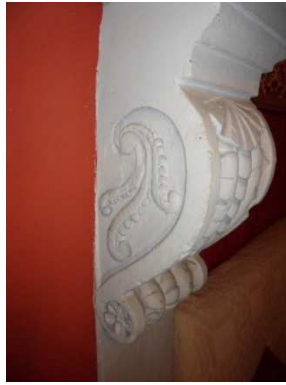


**Figure 753 : Les Aulnays à Torcée-en-Vallée**

Des rapprochements sont d'ailleurs à faire entre ces différentes cheminées. En effet, le décor des piédroits est similaire entre la cheminée de Valaubun<sup>1787</sup> et celle de Bois Après<sup>1788</sup>. Les consoles à volutes de la cheminée de l'une des chambres de La Cour à Coudrecieux<sup>1789</sup> sont à rapprocher de ceux de La Grande Roche à Souvigné-sur-Même<sup>1790</sup>. Il en est également de même entre les consoles des cheminées de La Maison du Grand Chardon<sup>1791</sup>(cf.fig.755) et celles de La Cour de Coudrecieux (cf. fig.754). Ces consoles à volutes sont sculptées sur leur face avant d'un décor végétal abstrait, alors que le côté comporte des fleurs moins stylisées. Ce modèle ne doit pas être rare, car il en existe un similaire sur la cheminée de l'une des chambres située à l'étage du château d'Écouen, bâti par Anne de Montmorency (cf.fig.756 et 757). Cette salle accueille aujourd'hui les collections de céramiques Iznik du musée national de la Renaissance.



**Figure 754 : La Cour à Coudrecieux**



**Figure 755 : Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois**



**Figure 756 : Château d'Écouen**



**Figure 757 : Château d'Écouen**

<sup>1787</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, Valaubun.

<sup>1788</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Saint-Aubin-de-Locquenay, Bois Après.

<sup>1789</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune du Coudrecieux, La Cour.

<sup>1790</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Souvigné-sur-Même, La Roche.

<sup>1791</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune du Montfort-le-Gesnois, Le Maison du Grand Chardon.

Concernant les représentations zoomorphes ou anthropomorphes à l'intérieur du logis, rares sont les exemples pour cette période. Une seule représentation d'homme a été trouvée sur le linteau de la cheminée du Houx à Saint-Symphorien<sup>1792</sup> (cf.fig.758). Il semble pourtant, selon Alain Béтин et Philippe Grégoire<sup>1793</sup>, qu'il est courant de rencontrer des profils de femmes gorgones ou d'hommes couronnés de lauriers, ainsi que des initiales entrelacées. Il s'agit bien ici de ce cas de figure avec cet homme de profil qui semble porter une couronne (cf.fig.759).



**Figure 758 : Le Houx à Saint-Symphorien**



**Figure 759 : Le Houx à Saint-Symphorien**

Il semble que cette mode soit influencée par l'humanisme, car l'homme en tant qu'être humain devient le centre d'intérêt. C'est pourquoi nous retrouvons le visage des seigneurs sur les cheminées. L'écu armorié n'est donc plus le seul élément représentatif de la famille noble. On trouve notamment à La Cour de Coudrecieux<sup>1794</sup> les armes de la famille de La Vove sur la hotte de la cheminée de la grande salle (cf.fig.495), un écu ornée d'hermines à La Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois<sup>1795</sup> (cf.fig.760), alors qu'à Verdigné à Avesnes-en-Saosnois<sup>1796</sup>, ce sont des éléments géométriques qui font office de décor (cf.fig.761).



**Figure 760 : Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois**



**Figure 761 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois**

<sup>1792</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Saint-Symphorien, Le Houx.

<sup>1793</sup> BETIN A. / GREGOIRE P., *Les manoirs...op. cit.* p. 35.

<sup>1794</sup> Voir volume du canton de Bouloire, commune de Coudrecieux, La Cour.

<sup>1795</sup> Voir volume du canton de Montfort-le-Gesnois, commune de Coudrecieux, La Cour.

<sup>1796</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

Comme évoqué pour les ornements médiévaux, les boiseries sont également un support pour les décors des logis du XVI<sup>e</sup> siècle (cf.fig.762 à 765). Il semble néanmoins que les ornements soient plus épurés, car les moulures employées sont des moulures à tables. Celles du Vieux Château à Juillé<sup>1797</sup> sont cependant gravées de manière discrète et représentent de petits motifs géométriques (cf. fig.765)



**Figure 762 : Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet**



**Figure 763 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne**



**Figure 764 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte**



**Figure 765 : Le Vieux Château à Juillé**

Au niveau des décors intérieurs, les logis du XVI<sup>e</sup> siècle pouvaient également être peints. On trouve ces ornements notamment sur les cheminées comme à Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève<sup>1798</sup> et à Bures à Neuvy-en-Champagne<sup>1799</sup>. À Sévilly, le décor représente des pointes de diamant dans les tons gris-bleu (cf.fig.766). Ce motif revient sept fois sur la hauteur du support. Christine Leduc<sup>1800</sup> ayant réalisé une étude pour le Service de l'Inventaire la date du XVII<sup>e</sup> siècle, mais indique qu'elle pourrait être aussi datable de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>1797</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Juillé, Le Vieux Château.

<sup>1798</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Sainte-Sabine-sur-Longève, Sévilly.

<sup>1799</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Neuvy-en-Champagne, Bures.

<sup>1800</sup> LEDUC C., « Cheminée : décor de pointes de diamant à Sainte-Sabine-sur-Longève, Sévilly », *Fiche inventaire patrimoine*, site internet [www.patrimoine.paysdelaloire.fr](http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr), Région Pays de la Loire-Inventaire général, 2003.

À Bures<sup>1801</sup>, l'ensemble de la cheminée est recouvert de polychromies dans les tons bleu-gris et rouge représentant des ornements floraux et végétaux (cf.fig.767). Au centre de la hotte se trouve peint en jaune sur fond gris dans une ellipse les initiales du Christ (IHS) (cf.fig.768) et de la Vierge Marie (MA). Sa datation se situe vers 1580.



**Figure 766 : Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève**



**Figure 767 : Bures à Neuvy-en-Champagne**



**Figure 768 : Bures à Neuvy-en-Champagne**

Des décors peints sont également visibles dans l'une des dépendances de Verdigné<sup>1802</sup> (il semble cependant que cette poutre était dans le logis) et représentent des éléments végétaux (cf. fig.769). À Chedouet<sup>1803</sup>, la cage de l'escalier comporte une croix peinte en rouge, dont la signification exacte n'a pu être définie (cf.fig.770). On trouve ce même élément peint sur la porte de la petite pièce se trouvant à l'étage, à droite de la sortie de l'escalier. Enfin le Château de Saint-Paterne<sup>1804</sup> renferme un très beau plafond à solives dans la chambre dite Henri IV, qui est recouvert d'un décor peint caractéristique de la Renaissance et du début du XVI<sup>e</sup> siècle (cf.fig.771).



**Figure 769 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois**



**Figure 770 : Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet**



**Figure 771 : Château de Saint Paterne**

<sup>1801</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Neuvy-en-Champagne, Bures.

<sup>1802</sup> Voir volume du canton de Marolles-les-Braults, commune d'Avesnes-en-Saosnois, Verdigné.

<sup>1803</sup> Voir volume du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet, commune de La Fresnaye-sur-Chedouet, Chedouet.

<sup>1804</sup> Voir volume du canton de Saint-Paterne, commune de Saint-Paterne, Le Château.

Concernant les vitraux, peu d'entre eux, nous sont parvenus. Comme évoqué dans les parties consacrées aux matériaux et aux aménagements, seuls les sites de Valaubun à Ruillé-en-Champagne<sup>1805</sup> (cf. fig.162) et Chéronne à Tuffé<sup>1806</sup>(cf. fig.163), les ont conservés. Ces deux exemples sont semblables. Il s'agit d'un modèle dont les baguettes de plombs bordent de petites dalles de verre transparentes de forme géométrique. Ce modèle semble dater de la fin du XVIe siècle et du début du XVIIe siècle. Il semble aussi que ce type de vitrail, n'a absolument rien de caractéristique de notre région, car il apparaît notamment sur une peinture datée vers 1600, réalisée par l'École Hollandaise et qui s'intitule *Un bouffon regardant à travers les vitraux d'une fenêtre*<sup>1807</sup>. On retrouve de telles verrères également dans le lanternon du château de Chambord.

Enfin, concernant les logis, que ce soit à l'extérieur, comme à l'intérieur, des graffitis ou pierres gravées, ont également été trouvés comme pour la période médiévale. Ils peuvent prendre la forme d'un petit texte comme au Grand Mesnil à Assé-le-Boisne<sup>1808</sup>(cf.fig.772), à Combre à Moitron-sur-Sarthe<sup>1809</sup>(cf.fig.773)., où à La Grande Malpougère à Saint-Jean-des-Échelles<sup>1810</sup>(cf.fig.774).



**Figure 772 : Le Grand Mesnil à Assé-le-Boisne**



**Figure 773 : Combre à Moitron-sur-Sarthe**



**Figure 774 : La Grande Malpougère à Saint-Jean-des-Échelles**

<sup>1805</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-en-Champagne, Valaubun.

<sup>1806</sup> Voir volume du canton de Tuffé, commune de Tuffé, Chéronne.

<sup>1807</sup> Vente Robert et Angélique Noortman Collection, Sotheby's Amsterdam 17 et 18 décembre 2007. Catalogue de vente p.72.

<sup>1808</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune d'Assé-le-Boisne, Le Grand Mesnil.

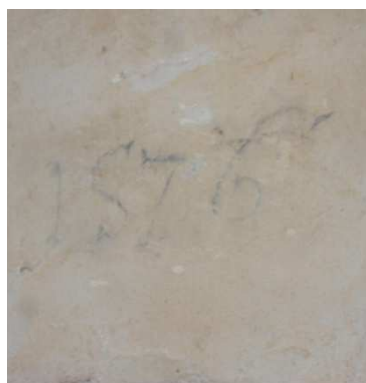
<sup>1809</sup> Voir volume du canton de Fresnay-sur-Sarthe, commune de Moitrons-sur-Sarthe, Combre.

<sup>1810</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Saint-Jean-des-Échelles, La Grande Malpougère.

Des chronogrammes sont également visibles dans l'escalier de La Grande Mérie à Courgenard<sup>1811</sup>(cf.fig.775), sur le linteau d'une porte à La Grande Roche à Souvigné-sur-Même<sup>1812</sup> (cf. fig.776 et sur la façade de La Grande Malpougère à Saint-Jean-des-Échelles<sup>1813</sup>(cf.fig.777).



**Figure 775 : La grande Mérie à Courgenard**



**Figure 776 : La Grande Roche à Souvigné-sur-Même**



**Figure 777 : La Grande Malpougère à Saint-Jean-des-Échelles**

Concernant les dépendances, quelques beaux exemples sont à mentionner. Le plus bel édifice se trouve sans conteste à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye<sup>1814</sup>. Il s'agit du châtelet d'entrée dont le décor est particulièrement soigné et de grande qualité (cf.fig.547). Les lucarnes sont soigneusement ouvragées et différentes l'une de l'autre. Celle de gauche est éclairée par des baies géminées jumelées qui sont surmontées d'une pierre ornée de trous. Ces baies sont séparées par un pilastre à cannelures plates. Ce dernier semble être surmonté par un visage en partie bûché. Ces baies sont encadrées par deux pilastres à cannelures plates surmontés de chapiteaux dont le décor est en partie usé. De chaque côté de ces pilastres se trouvent des ornements sculptés. Dans le registre supérieur se trouvent de chaque côté les trois croissants de lune s'imbriquant les uns dans les autres, symbole illustrant la devise d'Henri II, comme évoqué dans la partie consacrée aux éléments décoratifs de prestige. Le registre décoratif intermédiaire comporte également les trois croissants mais dont la réalisation est moins en relief. Enfin le registre inférieur comporte deux sortes de mascarons dont l'intérieur est bûché. Cette lucarne est couronnée par un fronton cintré à ornements courants prenant la forme de rais-de-cœur dans la partie supérieure et de denticules dans la partie inférieure. Ces dernières encadrent un décor de petites fleurs quadrilobes ornant l'intérieur du fronton. Au centre se trouve un écu dont les armes ont été bûchées. Ce dernier est surmonté d'une couronne. L'appui des baies jumelées surmonte quant à lui des denticules et trois corbeaux à volutes prenant place sur une frise ornée de rinceaux sculptés. De chaque côté de la frise se trouvent de nouveau les trois croissants de lune. Sous cette frise se trouve une autre frise ornée d'une grecque. La deuxième lucarne comporte des éléments quasi similaires. Entre les deux tours se trouve un mur percé d'une porte charretière chanfreinée à arc en anse de panier. Ce dernier est bordé par une grecque qui se prolonge sous forme de frise de part et d'autre du mur. Au-dessus de la frise se trouvent des ornements sculptés. À droite de l'arc en anse de panier sont représentés quatre cercles.

<sup>1811</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Courgenard, La Grande Mérie.

<sup>1812</sup> Voir volume du canton de La Ferté-Bernard, commune de Souvigné-sur-Même, La Grande Roche.

<sup>1813</sup> Voir volume du canton de Montmirail, commune de Saint-Jean-des-Échelles, La Grande Malpougère.

<sup>1814</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Bessé-sur-Braye, Courtanvaux.

Le premier contient les trois croissants de lune qui s'imbriquent les uns dans les autres, le second une rosace, le troisième de nouveau les trois croissants de lune qui s'imbriquent les uns dans les autres et le quatrième une fleur. Entre chaque cercle se trouvent six croissants de lune séparés les uns des autres. Á gauche de l'arc en plein cintre se trouve de nouveau un cercle contenant les trois croissants de lune imbriqués les uns dans les autres et un cercle contenant une rosace. Entre ces deux cercles se trouvent de nouveaux les six croissants de lune. Au-dessus de la porte charretière se trouve un corbeau à volute, à feuillages sculptés qui est surmonté d'une couronne végétale. Le centre comporte un écu bûché. La couronne est encadrée de deux éléments décoratifs sculptés prenant la forme d'un fronton triangulaire surmonté de deux volutes. Sous le fronton, deux corbeaux à volute encadrent un cartouche sculpté. Á gauche de cet ensemble se trouve une niche à voûte en cul de four en forme de coquille. La niche est encadrée par deux colonnes à chapiteau, le tout surmonté d'un fronton triangulaire. Deux autres niches se trouvent à droite de la couronne centrale. Il est intéressant pour ce site de signaler que le châtelet d'entrée est beaucoup plus orné que les deux logis situés dans la cour.

Si Courtanvaux possède le seul châtelet ainsi décoré, les chapelles agrémentées de sculptures Renaissance sont plus nombreuses. Ainsi La Roche Coisnon à Ruillé-en-Champagne<sup>1815</sup> (cf.fig.778 à 780), L'Habit à Domfront-en-Champagne<sup>1816</sup> et Coulouanné à Chérancé<sup>1817</sup> sont les plus ornées. La première comporte notamment une porte d'entrée à arc en plein cintre, avec un cartouche en son centre au-dessus de la boiserie. Elle est entourée de deux pilastres sculptés surmontés de deux chapiteaux sculptés eux aussi. Celui de gauche comporte une tête d'ange entouré de ses ailes surmontant un vase entouré de deux dauphins. Celui de droite comporte une tête de satyre surmontant des ornements végétaux où deux anges jouent du cor. Le chapiteau de gauche est très proche stylistiquement du chapiteau droit du retable de la Naissance de la Vierge, réalisée en terre cuite émaillée vers 1517-1518, pour François Ier par Girolamo Della Robbia pour la chapelle du château de Cognac dans l'apanage des Valois-Angoulême. Thierry Crépin-Leblond<sup>1818</sup> indique à propos des chapiteaux de ce retable « qu'ils relèvent clairement du style en vigueur à Florence ».

---

<sup>1815</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Ruillé-sur-Sarthe, La Roche Coisnon.

<sup>1816</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, L'Habit.

<sup>1817</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Chérancé, Coulouanné.

<sup>1818</sup> CREPIN-LEBLOND T., « Retable de la Naissance de la Vierge », dans BRESCH-BAUTIER G., CREPIN-LEBLOND T., TABURET-DELAHAYE É., *France 1500, entre Moyen Âge et Renaissance*, catalogue de l'exposition, RMN, Paris, 2010, p.206.



L'ensemble est surmonté d'une table dont les écus ont été buchés. Il devait sans doute s'agir des armes de la famille de Coisnon. Cette table est surmontée d'une corniche moulurée. Ce site est également intéressant, puisque la chapelle est le dernier témoignage de la qualité de cet ensemble seigneurial, puisque que le logis a été très remanié. On peut supposer qu'il était également orné d'éléments décoratifs de qualité.



Figure 778 : La Roche Coisnon à Ruillé-en-Champagne



Figure 779 : La Roche Coisnon à Ruillé-en-Champagne



Figure 780 : La Roche Coisnon à Ruillé-en-Champagne

À l'intérieur de cette chapelle se trouvent les vestiges d'un bénitier. Il est brisé en cinq morceaux mais on reconnaît la cuve qui est surmontée d'une coquille, l'ensemble devant reposer sur un pied en forme de colonne en candélabre ornée de feuillages de style Renaissance. Un bénitier assez similaire est également visible à la chapelle de L'Habit<sup>1819</sup> et est structuré de la même façon. La chapelle de l'Habit est également ornée de cul de voûtes sculptés prenant la forme de figures zoomorphes (une chouette) et de figures anthropomorphes avec la représentation de musiciens dans des postures assez grotesques. D'autres sculptures apparaissent dans d'autres sites. La grange de La Roche Tabary<sup>1820</sup> (cf.fig.781), qui fut très probablement une chapelle à l'origine, conserve une pierre sculptée représentant une scène de crucifixion qui est probablement un *spolia*. À Salaines<sup>1821</sup> un *spolia* provenant sans doute de l'ancienne chapelle est incorporé dans l'appareillage de l'une des dépendances du logis (cf.fig.782). Cet élément sculpté représente une femme priant au-dessus d'un écu bûché. Le costume de la femme est tout à fait caractéristique du XVI<sup>e</sup> siècle. À Nouray<sup>1822</sup>, une petite stèle au décor architectural prenant la forme d'un arc de triomphe miniature est visible dans le jardin (cf.fig.783). Enfin, une autre sculpture très intéressante par son style se trouve dans la chapelle de Coulouagné<sup>1823</sup>. Il s'agit d'une statue de la Vierge se tenant dans une niche concave laquelle est surmontée d'une voûte en coquille dans un goût Renaissance italienne (cf.fig.784).

<sup>1819</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Domfront-en-Champagne, L'Habit.

<sup>1820</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Bernay-en-Champagne, La Roche Tabary.

<sup>1821</sup> Voir volume du canton de Sillé-le-Guillaume, commune de Crissé, Salaines.

<sup>1822</sup> Voir volume du canton de Conlie, commune de Bernay-en-Champagne, Nouray.

<sup>1823</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Chérancé, Coulouagné.



**Figure 781 : La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne**



**Figure 782 : Salaines à Crissé**



**Figure 783 : Nouray à Bernay-en-Champagne**



**Figure 784: Coulouanné à Chérancé**

La chapelle de Coulouanné<sup>1824</sup> conserve également des traces de polychromie. Selon Christine Leduc<sup>1825</sup>, la chapelle aurait été entièrement décorée peu après sa construction. Elle indique que le commanditaire doit être François de Faudoas au début du XVIIe siècle. Toujours selon son étude, « la palette est constituée essentiellement de rouge et de jaune. La campagne de décoration a consisté non seulement à couvrir tous les murs d'une ornementation imitant un décor architectural, mais aussi à peindre l'autel et la niche qui le surmonte. Malgré les badigeons, il est possible de reconstituer l'organisation de ce décor qui se répète à l'identique sur toutes les parois. Le décor est constitué de colonnes portant des arcades ornées dans la partie sommitale d'une boule et ponctuées en leur centre d'un motif contenant le nom de Jésus ». D'autres exemples de peintures sont également visibles dans la chapelle de La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic<sup>1826</sup>. Il s'agit de croix vertes et rouges placées sur les parois du bâtiment.

L'étude des ornements révèle donc un intérêt particulier de la part de certains seigneurs pour l'art qui est leur est contemporain et reflète également un certain niveau culturel. On peut y voir notamment une évolution des goûts entre le XIVe et le XVIe siècle résultant des mutations de la société. Cependant les logis de la région montrent bien qu'une période de transition a sa place entre le gothique et la renaissance, sorte de goût « hybride » entre ces deux grands styles. Si certains sites bâtis au XVIe siècle s'inspirent indéniablement de l'art italien, ils restent rares dans cette étude.

Ce chapitre consacré au logis et ses dépendances comme reflet de la vie seigneuriale, révèle que la demeure noble n'est pas qu'une simple maison. Elle est avant tout la maison d'un seigneur dont les fonctions peuvent être prestigieuses à l'échelle locale. Le visiteur doit être impressionné à son arrivée dans la cour par le logis et les bâtiments qui lui sont associés. Si la famille est puissante, ce fait doit être rappelé en des endroits stratégiques du bâtiment. On insiste ainsi sur la notion d'appartenance du logis.

<sup>1824</sup> Voir volume du canton de Beaumont-sur-Sarthe, commune de Chérancé, Coulouanné.

<sup>1825</sup> LEDUC C., « Peinture monumentale : décor ornemental imitant une architecture à Chérancé Coulouanné », *op. cit.*...

<sup>1826</sup> Voir volume du canton de Saint-Calais, commune de Saint-Gervais-de-Vic, La Béchuère.

## CONCLUSION

Les logis nobles des XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle suivent un modèle spécifique dont le plan est en général rectangulaire, à étage surmonté d'une toiture à l'allure élancée conservée encore aujourd'hui par cent-quatorze sites non remaniés. Dans trente-deux sites, les combles ont d'ailleurs été à un moment donné aménagés. L'une des façades peut être rythmée par la présence d'une tour d'escalier, souvent excentrée. Si certaines sont rondes ou rectangulaires, la plupart d'entre elles sont polygonales et plus précisément octogonales.

Les logis sont très souvent éclairés par des fenêtres à croisée ou des fenêtres à traverse. D'autres modèles d'ouvertures ont été également relevés, mais il s'agit à chaque fois de cas isolés. On entre en général dans ces maisons par des portes rectangulaires chanfreinées et, pour les plus luxueux d'entre eux, par des portes placées sur les tours d'escalier et dont les ornements sont d'une grande qualité. On trouve également des portes à arc en plein cintre, à arc brisé, ou à arc en anse de panier. Leur superficie au sol est en général comprise entre 100 et 149 m<sup>2</sup>. Les plus spacieux sont situés dans le canton de Fresnay-sur-Sarthe dans l'ouest de la zone étudiée, mais encore plus dans les cantons de La Ferté-Bernard et de Saint-Calais dans l'est.

L'aménagement intérieur des logis témoigne de l'évolution des mœurs, puisque les plans changent selon les périodes de constructions. Le plan à deux pièces superposées peut parfois apparaître dans des logis du XIII<sup>e</sup> siècle, comme à La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean, Couesmes à Ancinnes ou à L'Épinay à Saint-Marceau qui ont été remaniés par la suite. Mais rares sont les logis de cette période, puisqu'on en compte que quatre autres. Pour le XV<sup>e</sup> siècle, le plan le plus fréquent, comprend deux pièces au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage. Enfin, au XVI<sup>e</sup> siècle, les pièces ont tendance à se multiplier grâce à l'ajout de petits cabinets. La présence d'une cave a également été relevée dans cent-cinq logis dont soixante-dix-sept sont en sous-sol et vingt-six semi-enterrées. On accède le plus souvent à ces caves par l'intérieur du logis. Elles sont le plus souvent voûtées, ce qui concerne vingt-et-un des cas recensés. Il existe également quelques caves externes répertoriées à Vaulahard à Domfront-en-Champagne et à La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic (Pour ce dernier site, elles sont troglodytes).

Des galeries peuvent être présentes comme au Château de La Ferté-Bernard et à L'Échenay à Assé-le-Boisne, mais il s'agit d'exemples isolés. Dans les étages, la présence de couloirs est quasi inexistante, car la tour d'escalier fait office de zone de passage d'une pièce à l'autre dans un certain nombre de cas. L'escalier peut être réalisé selon plusieurs modèles. La forme la plus caractéristique, la vis, est celle qui remporte le plus grand succès, puisque soixante-treize sites sont concernés par sa présence. Les vis hélicoïdales présentes seulement sur trois sites, sont plus difficiles à exécuter. Parmi les escaliers en vis sont apparus douze exemples dans-œuvre, et cinquante-quatre exemple hors-œuvre. Concernant l'élaboration des vis, trente-et-un sites présentent un escalier à marches gironnées portant noyau et quinze sites des marches suspendues au noyau. Il a pu aussi être observé que le sens de rotation des escaliers en vis, changent d'un site à l'autre sans que nous ayons pu en définir la raison. Ainsi, vingt-sept vis tournent de la droite vers la gauche contre trente-cinq vis dans le sens inverse. Il a pu être noté que les logis comportant plusieurs escaliers pouvaient présenter les deux sens de rotations comme à Serizay à Assé-le-Boisne et Courtanvaux à Bessé-sur-Braye. Les matériaux de construction de l'escalier peuvent aussi varier d'un logis à l'autre. Quarante-neuf escaliers ont été réalisés en pierre, contre vingt-sept en bois.

À Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet et Pommeray à Crissé, leurs escaliers présentent aussi bien l'utilisation des deux matériaux. Deux exemples de noyaux moulurés, situés à Bois-Après à Saint-Aubin-de-Locquenay et aux Grand Prés à Saint-Ouen-de-Mimbré permettent d'utiliser la rainure comme rampe. Concernant la taille des escaliers en vis, leur largeur est fréquemment comprise entre 100 cm et 149 cm. Les escaliers droits sont présents dans six sites. Enfin les escaliers rampe-sur-rampe, plus caractéristiques du XVI<sup>e</sup> siècle, sont présents dans sept maisons.

Deux-cent-quarante-cinq cheminées ont été étudiées lors des visites de cent-onze sites qui les ont conservées. En général, au sein d'un même logis, les cheminées sont toutes différentes et sont parfois réalisées à des moments différents. Dans les cheminées les plus simples, les jambages sont absents. Ce modèle a été adopté dans quatre-vingt onze exemples de cette étude. Toutes les autres comportent des piédroits ou jambages. L'intérieur des cheminées peut parfois contenir un four en brique comme dans quinze exemples inventoriés. Elles peuvent aussi être accompagnées d'aménagements fonctionnels comme des étagères solidaires qui semblent être présentes sur les plus anciennes de l'étude. Elles sont placées à l'origine sur le mur-gouttereau, position rare et qui ne concerne que six sites. En général, on les trouve sur les murs-pignons. Dans notre étude, cent-cinquante-quatre cheminées ont adopté cette position. Enfin cinquante-deux d'entre elles sont situées sur les murs de refend. Un cas particulier, celui du Vieux Château à Juillé comporte les vestiges d'une cheminée située dans une encoignure de la pièce et dont la forme de la hotte est conique. Il semble que cette forme et cet emplacement soient utilisés au XIV<sup>e</sup> siècle. Comme évoqué ici, la forme de la hotte a son importance et permet parfois de dater certaines cheminées. Les plus anciennes, celles dont la forme est pyramidale, concerne trente-huit cheminées. La forme droite est visible sur cent-quatre-vingt-quatorze cheminées. Sur cinquante-six cheminées, se trouve un arc de décharge situé au-dessus du linteau. Concernant les corbeaux et consoles, cinq cheminées à consoles à double ressauts ont été répertoriées, et soixante-dix comportent des consoles pyramidales. Toutes les autres sont agrémentées de simples corbeaux.

Outre les aménagements fonctionnels et symboliques, d'autres éléments du logis ne sont que purement fonctionnels. Ainsi plusieurs types de structures ont été relevés. L'utilisation de verrerie n'est visible que dans deux sites. Des portes en bois ornées souvent de plis de serviettes ont été également trouvées. Des exemples de volets ont également été répertoriés dans huit sites. Ceux de L'Étang à Lamnay sont les plus exceptionnels, car certains sont pliants, cas uniques dans cette étude (seule la porte du Mortier à Saint-Georges-du-Rosay présente la même caractéristique). Des éléments particuliers ont été trouvés à La Chevalerie à Sainte-Cérotte avec la présence de vestiges d'un « tornavent » et dans le logis de Vivoin avec une cloison réalisée entièrement en bois, ornée de plis de serviette. Une cloison en bois est également visible à Couesmes à Ancinnes. On peut aussi trouver des éléments de boiseries sur les placards de Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève et de La Roche à Souvigné-sur-Même. Quelques beaux exemples de serrures et ferrures ont été relevés dans dix sites. Toujours concernant les éléments de rangements, dix-neuf sites présentent des vestiges de placards et vingt-cinq sites des niches. Au niveau de la cuisine, des éviers ont été conservés dans dix-sept maisons, des évacuations d'eau dans onze logis et des pierres à eau dans quatre sites. Enfin, le logis situé à Roullée, présente un élément unique dans notre étude. Il s'agit d'un lavabo qui redistribue l'eau qui y est versée, par un orifice dans le mur. Outre les éviers, les cuisines peuvent également comporter des potagers que conservent quatorze lieux. Trente logis conservent aussi des coussièges.

Des latrines ont été recensées dans cinq sites. Les sites de La Cour de Coudrecieux et de La Chevalerie à Sainte-Cérotte comportaient deux cabinets de latrines auxquels on accédait de la chambre.

Les latrines du Houx à Saint-Symphorien, quant à elles, se situent dans un tour défensive, alors que celles de Buis à Saint-Célerin, situées sur la tour d'escalier font aussi office de bretèche défensive.

La fonction symbolique de la maison favorise la présence d'écus figurant parfois les armes d'une famille, ce qui concerne quarante-neuf maisons. Parmi eux deux écus sont peints, un écu est dessiné à la mine de plomb, trois sont gravés et les autres sont sculptés. Mais dans la plupart des cas, les écus sont vierges, car seuls vingt-deux sites sont agrémentés d'écus agrémentés de représentations. Au niveau de leur position, vingt-deux sites présentent au moins un écu se trouvant sur une cheminée. Ils peuvent également être situés sur les linteaux de porte, à l'extérieur mais aussi à l'intérieur des logis ; ceci dans dix-sept sites. Huit sites les montrent sur une fenêtre ; deux autres sur une lucarne. Quelques cas particuliers ont été trouvés à L'Épinay à Saint-Marceau, où l'écu est peint sur le mur de la grande salle sous charpente, sur les rampants de toiture à La Pinelière à Grézy-sur-Roc, sur la façade au Plessis-Breton à Douillet-le-Joly et à Salaines à Crissé, sur les corbeaux des poutres à La Chapelle à Sougé-le-Ganelon, à La Salle à Bouër et dans le pavillon Gabrielle d'Estrée au Château du Cogners. Des fleurs de lys peuvent être également présentes, mais les exemples sont extrêmement rares. Les dépendances associées au logis, telles les chapelles et les fuies ont également une fonction hautement symbolique et leur présence renforce l'image du seigneur.

Des éléments défensifs fonctionnels et symboliques sont également présents sur les logis. Onze demeures présentent de petits avant-corps défensifs agrémentés d'archères, canonnière ou arquebusières. Des archères sont visibles sur douze maisons, alors que dix logis sont agrémentés d'archère-canonnières. Quinze maisons présentent également des canonnières, alors que des arquebusières sont visibles sur vingt-quatre logis. Il a été très intéressant de voir que Le Mortier à Saint-Georges-du-Rosay présente des arquebusières pivotantes qui sont uniques dans le cadre de cette étude. À la Cour de Coudrecieux, deux arquebusières sont situées à l'intérieur du logis et contrôlent la cage d'escalier. Derrière le mur où elles se situent, se trouve un petit cabinet de repli en cas d'attaque d'où l'on peut se défendre. Les postes de tirs peuvent aussi être placés sur des échaugettes que l'on trouve sur neuf logis. Des bretèches sont également visibles dans cinq sites. Celle de Buis à Saint-Célerin sert aussi de latrines comme il l'a déjà été évoqué. Des mâchicoulis sont visibles à La Bussonnière à Maresché et au Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin. Mais les éléments défensifs les plus fréquents restent les grilles de protection situées sur les fenêtres.

L'étude des éléments décoratifs permet d'avoir de précieux éléments sur les goûts des détenteurs ainsi que sur leurs moyens financiers. Les chanfreins sont très courant et sont présents sur les portes de soixante-dix-neuf sites et sur les fenêtres de cent-huit logis. Les moulures dites à gorges et à filets qui sont plus complexes sont visibles dans trente-deux maisons. L'utilisation du motif de l'accolade est assez récurrente sur les portes et fenêtres, puisque leur présence a été relevée sur quarante-huit sites. Des doubles accolades sont également présentes sur quatre maisons. Il est aussi apparu aussi que les rampants peuvent être ornés de crochets, mais aussi de figures zoomorphes, comme dans sept des logis répertoriés. Les lucarnes sont également un support privilégié pour ces mêmes éléments décoratifs qui sont caractéristiques de l'art gothique. Des éléments sculptés nommés culots ornent aussi les portes et fenêtres en prenant l'apparence de figures végétales, zoomorphes ou même anthropomorphes dans quatre sites.

D'autres sculptures beaucoup moins élaborées peuvent être visibles sur les linteaux des portes et fenêtres comme avec le chou frisé de l'Auditoire de Justice à Contilly, la fleur de La Brochère à Rouez-en-Champagne, le cœur renversé des Hayes Parenteaux à Cormes et le cerf à Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève.

À l'intérieur du logis, la cheminée peut être ornée de figures zoomorphes et de figures anthropomorphes. Quelques escaliers présentent des éléments décoratifs, mais ils ne sont que deux. Des peintures sont visibles à L'Épinay à Saint-Marceau, L'Auditoire de Justice à Contilly, L'Échenay à Assé-le-Boisne, Pré à Assé-le-Boisne, le logis situé à Thoigné et Bois Richard à Vivoin. Pour tous ces sites le décor peint a été réalisé sur un enduit à la chaux de couleur blanche.

Outre les sculptures et les peintures, il arrive que l'on trouve dans les logis, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, des « graffitis », comportant des textes, des dessins ou des chronogrammes. Mais ces éléments restent rares puisqu'ils ne concernent que cinq sites.

On remarque que les inspirations artistiques caractéristiques du Moyen Âge et de la Renaissance cohabitent en un même processus de création donnant un caractère « hybride à l'ouvrage », comme on peut le voir à La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic, des Grandes Maisons, du Domaine à Bouër, de La Maison du Grand-Chardon, de La Cour à Souvigné-sur-Même ou sur la galerie de L'Échenay à Assé-le-Boisne.

À Salaines à Crissé, les fenêtres à moulures à bandeaux sont plus caractéristiques de la Renaissance. À Planchette à Cormes, la fenêtre à croisée est surmontée d'un linteau agrémenté d'une corniche. L'exemple du Bordage à Briosnes-les-Sables est exceptionnelle, car il s'agit d'une fenêtre entièrement sculptée réalisée en bois. Elle comporte des piédroits sculptés de feuillages qui sont surmontés de chapiteaux à volutes. Les fenêtres du Château de Saint-Paterne, puisque l'on peut les rapprocher de celles de l'Hôtel du Louvre construit par Jean de Vignolles situé dans le Vieux-Mans, font référence à celles du Palais du Louvre. Quelques décors peints ont aussi été relevés dans quatre logis.

## CONCLUSION GENERALE

Partant du constat que les campagnes du Maine conservent la présence de nombreux logis nobles maçonnés datant des XIVe-XVIe siècles détenus par des seigneurs laïcs, la constitution d'un *corpus* d'étude le plus exhaustif possible nous a semblé être un excellent moyen d'étude de la société aristocratique par le biais de leur habitat. Néanmoins, quelques exemples antérieurs sont encore visibles et donnent de précieux renseignements sur l'évolution des logis entre l'époque où l'utilisation de la pierre se généralise et la fin du XVIe siècle.

La constitution d'un *corpus* rassemblant deux-cent-quinze sites encore visibles aujourd'hui dans l'arrondissement de Mamers a pris la forme de petites monographies qui ont pour but de combler les lacunes archéologiques et historiques de certains logis jusque-là peu ou pas connus. Le *corpus*, une fois réalisé, a permis de mettre en lumière de nombreux aspects caractérisant les maisons nobles, qui s'avèrent être le reflet d'un certain art de vivre lié aux diverses fonctions qu'ont pu avoir les seigneurs de la région. Les conclusions qui se sont dégagées des différents axes de recherches ont pu montrer l'intérêt d'une telle étude qui est, pour reprendre les termes de notre problématique, un excellent moyen de bien appréhender le mode de vie des seigneurs vivants dans une période d'incertitudes mais aussi d'espérances. Leurs logis en sont le témoignage.

En effet, le contexte parfois difficile lié aux périodes de conflits, telle la guerre de Cent Ans a eu un impact sur l'aspect des logis étudiés. Cette dernière, par sa durée et par la présence de troupes armées passant dans la région étudiée, a effectivement contribué à la disparition de la plupart des logis édifiés avant le XIVe siècle. Certains d'entre eux ont été entièrement détruits, d'autres partiellement. Dans le premier cas, ils ont été totalement reconstruits dès la fin du XVe siècle. Dans le second cas, la reconstruction n'étant pas totale, l'aspect architectural actuel n'est pas homogène. Les différentes campagnes de constructions sont donc encore bien visibles.

La seconde moitié du XVe siècle et le XVIe siècle sont synonymes de grande période de reconstruction, où l'on profite des progrès techniques pour édifier des logis plus confortables, en grand nombre, que ce soit en zone urbaine, ou en zone rurale. L'arrivée des idées liées à la Réforme dans le Maine séduit quelques détenteurs de cette étude. Ainsi, dix-huit personnes parmi les seigneurs et dames répertoriées se sont faits protestants, ce qui concerne quinze sites de notre *corpus*. Certains d'entre eux laissent d'ailleurs des messages sur leur logis, faisant acte de leur foi, comme à Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, ou sur le Logis de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru.

Ces inscriptions mises à part, rien ne différencie les logis détenus par les protestants de ceux détenus par les catholiques. Cependant, les Guerres de religion véhiculent des sentiments de haine entre nobles catholiques et nobles protestants, qui n'hésitent pas à s'entretuer dans tout le pays. Les violences occasionnées peuvent expliquer, en partie, la présence de certains éléments défensifs sur les demeures de notre *corpus*, puisqu'il s'avère que certaines d'entre elles ont été le théâtre de divers meurtres au nom de la foi, comme à Verdigné à Avesnes-en-Saosnois. Une volonté de protection reste donc présente durant le XVIe siècle.

Outre les vestiges architecturaux, les témoignages les plus directs de ce contexte historique restent les textes. L'étude des sources écrites, base de cette recherche, a permis de trouver les noms des détenteurs, ainsi que leurs fonctions, mais aussi des éléments sur leur mode de vie. Un lien peut alors être établi entre écrits et architecture. Ainsi une bonne compréhension du logis noble passe également par une bonne connaissance de son commanditaire ou de son détenteur. L'étude des statuts, des fonctions, des modes de vie de ces personnages peut aider à mieux cerner les raisons de certains choix architecturaux et voir si les catégories sociales dont ils sont issus ont un impact réel sur l'aspect de leurs demeures.

La consultation des sources écrites a permis de retrouver un certain nombre de détenteurs, des hommes comme des femmes, lorsqu'elles sont veuves. Cependant, rien ne laisse penser que les femmes vivant seules aient pu avoir un impact sur l'aspect même du logis. Aucun document ne montre qu'elles ont pu en être parfois les commanditaires. On peut par contre supposer que les choix de construction faits par les hommes aient pu être faits en concertation avec leurs épouses, que l'on voit apparaître dans certains actes. L'étude des sources a aussi permis d'observer, que les détenteurs se répartissaient en deux catégories sociales distinctes : la noblesse pour la plus grande partie et quelques bourgeois. Ces nobles, pour la grande majorité, sont des écuyers et des chevaliers. Mais quelques exceptions sont apparues. En effet, des barons et comtes ont été à la tête de quelques seigneuries. La présence de quatre rois de France et d'un dauphin est cependant tout à fait exceptionnelle et ne concerne que le site de La Ferté-Bernard dont nous avons déjà expliqué les particularités tout au long de cette étude. Il a d'ailleurs été observé que le logis de La Ferté-Bernard reste tout à fait modeste par rapport à la puissance de ces personnages qui ne s'y sont certainement jamais rendus ; ce qui peut expliquer l'absence totale de décors sur ce site. Des détenteurs moins importants que les seigneurs de la Ferté-Bernard, par leurs diverses fonctions, qu'elles soient militaires, ou honorifiques, pouvaient aussi s'absenter longtemps de leur logis, voir ne pas y vivre du tout. Un certain nombre de ces personnages ont pris part à de grandes batailles délaissant pendant ces périodes leurs maisons. En gagnant les faveurs royales et de ce fait en améliorant leur train de vie, le logis primitif a pu être délaissé pour un plus important. Si certains brillent par leurs exploits sur les champs de batailles, d'autres remplissent de hautes fonctions à la cour. La présence de la famille de Valois dans cette étude est bien sûr l'un des plus beaux exemples concernant La Ferté-Bernard, car elle est très liée à la cour, puisqu'elle compte parmi ses membres plusieurs rois. Sont apparus aussi des chevaliers de l'ordre du roi, de l'ordre de Saint-Michel, de l'ordre de la Genette, du Saint-Sépulcre et de l'ordre du Saint-Esprit. Encore une fois, il est certain que ces personnages d'importance ne résidaient que peu ou pas dans les logis étudiés ici (comme à Couesmes à Anciennes où à Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet). Ces logis sont donc semblables aux autres logis répertoriés dans le *corpus* d'étude et ne sont bien souvent pas plus importantes ni plus ornées.

Enfin, la présence de quelques bourgeois détenant des logis nobles reste un fait non négligeable. Leur volonté d'accéder à la noblesse montre bien que l'obtention d'un logis noble est une étape importante dans l'ascension sociale. Cela démontre toute la dimension symbolique de l'habitat. Les bourgeois se différencient des « seigneurs classiques » par le fait qu'ils ont un métier. La plupart des bourgeois répertoriés ici ont une activité professionnelle liée aux domaines juridiques. Mais ce fait ne semble pas avoir d'impact sur l'architecture de la résidence. Bien souvent, quand ils réussissent à acquérir un logis noble, ce dernier avait déjà été construit par une famille issue de l'aristocratie.



On peut de toute façon supposer qu'ils ne souhaitent pas remettre en cause la façon dont sont édifiés les logis, puisqu'ils souhaitent suivre le mode de vie seigneurial. De rares exemples, comme à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, de maisons nobles bâties par des bourgeois, montrent bien que ceux ont repris les caractéristiques des logis détenus par des nobles. Dans de nombreux cas relevés, les logis des suzerains cités dans cette étude auxquels sont rattachées les terres d'autres seigneurs du *corpus*, ne sont pas les demeures où résident les personnages d'importance, car il s'avère qu'ils possèdent des résidences bien plus luxueuses hors de la zone d'étude. Par ailleurs, certains logis de cette étude ont été délaissés suite à des mariages avec des femmes bien dotées. Outre l'achat, les mariages et donc les alliances entre familles, restent l'un des meilleurs moyens de multiplier les seigneuries au sein de son patrimoine. Ces stratégies sont d'ailleurs bien perceptibles dans les sources écrites. Bien souvent les hommes comme les femmes se marient deux fois, voir trois fois. Le contexte médical de l'époque et la fréquence des guerres, engendraient de nombreux veufs et veuves. Le mariage est donc une bonne occasion d'acquérir des logis qui deviennent les résidences principales s'ils sont plus importants que les maisons nobles reçues en héritages.

Si les sources écrites donnent ces précieux éléments sur les détenteurs des logis, elles montrent également l'importance que prend la résidence noble au fil des ans dans les textes. Peu présente dans les écrits antérieurs au XV<sup>e</sup> siècle, la maison noble est mentionnée plus fréquemment par la suite sous les termes « d'hébergement », « hôtel », « maison », « maison seigneuriale », « maison manable », « logis », « manoir », « domicile », « ferme » et « métairie ». Il a été également remarqué pour notre zone d'étude, que le terme « manoir » n'était que très peu utilisé, alors qu'il l'est aujourd'hui pour désigner ce type d'habitat. Nous nous sommes également interrogée sur le fait qu'il pourrait exister une corrélation entre le statut donné dans les sources écrites et l'aspect du logis. Ainsi, les sources peuvent être le reflet de l'évolution du logis passant du statut de demeure noble à celui de métairie, ce qui se confirme sur le terrain, puisque nombre de ces maisons ont été transformées en fermes, parfois dès les XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Cette évolution est très intéressante pour notre étude, puisque les étages ayant servi de réserves pour les grains, n'ont connu que peu de modifications. Ayant conservé leurs enduits à la chaux et leurs tomettes au sol sont de précieux témoins des chambres médiévales.

Les sources écrites, permettent aussi de connaître la provenance des ouvriers sur les chantiers de construction. Nous savons qu'ils sont souvent originaires de la région comme l'atteste l'exceptionnel document concernant la construction de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye datant de 1491, dans lequel quelques ouvriers et leurs lieux d'habitations sont mentionnés.

Outre l'étude des sources écrites, celles des contextes d'implantations donnent d'autres renseignements permettant de mieux comprendre la raison d'être de ces demeures. Les contextes géographiques et géologiques dans lesquels s'inscrivent les logis sont également très importants. Les différentes régions géographiques de la zone étudiée, que sont Les Alpes mancelles, La Champagne mancelle, La Vallée de La Sarthe, La Plaine d'Alençon, Le Saosnois, Le Perche et Le Plateau calaisien peuvent avoir un impact sur l'aspect de la maison. Selon la zone où sont bâtis les logis, il s'avère que, dans la plupart des cas, les matériaux de construction sont issus des environs. Les logis bâtis près des carrières de grès roussard, dans le nord de la zone étudiée comportent ce type de pierre et ceux du sud de la zone sont plutôt bâtis avec de la pierre de tuffeau. La variété de ces matériaux caractéristiques de zones géographiques spécifiques a donc une incidence sur l'aspect des logis.

L'utilisation de moellons de pierres est quasi générale, alors qu'en Bretagne il est plus fréquent de trouver de la pierre de taille. Seuls deux logis dans le sud de la zone étudiée présentent cette caractéristique, alors que l'utilisation de briques ne concerne que le château de Cogners. Ceci témoigne sans doute d'un goût particulier de son détenteur. L'utilisation de pans de bois est extrêmement rare, contrairement aux logis normands, puisqu'elle ne concerne que quatre sites.

Les paysages et la nature du sol ont aussi leur importance, car si la terre est riche et que le seigneur peut tirer un bon parti de son domaine, il peut ainsi construire un logis assez conséquent. Les logis qui comportent des ornements plus riches sont d'ailleurs situés dans les régions où les terres sont les plus fertiles.

La répartition des logis encore visibles aujourd'hui au sein de la zone de recherche, donne aussi de précieux renseignements. Il a été établi que les aires géographiques comportant le plus de logis correspondent aux cantons de Fresnay-sur-Sarthe, La Ferté-Bernard, Beaumont-sur-Sarthe et Conlie, qui sont, excepté Fresnay-sur-Sarthe, des régions dont les terres sont facilement exploitables. Les zones les plus désertes, correspondent aux cantons de Mamers, Marolles-les-Braults, Bonnétable, Montfort-le-Gesnois, Tuffé, Bouloire, Vibraye et Saint-Calais. Le nord de Sillé-le-Guillaume, le sud de La Fresnaye-sur-Chedouet et le nord-est de Vibraye, sont des zones particulièrement désertées du fait de la présence de forêts. Les logis de cette étude ne sont jamais implantés dans des espaces boisés. Il s'avère aussi que 73 % des communes répertoriées dans la zone choisie ne comptent aucun logis, ce qui représente un chiffre relativement énorme. On peut imaginer qu'un grand nombre de maisons nobles aient fait l'objet de destructions ou de grands remaniements aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles.

Le contexte géographique et la répartition des logis dans l'espace étudié, nous a menée tout naturellement à nous poser certaines questions sur les choix d'implantation des maisons nobles. Les auteurs de traités d'agronomie, tel Pierre de Crescens, et même les architectes, tel Philibert de L'Orme insistent bien dans leurs ouvrages sur l'importance du choix du terrain pour édifier son logis. Ainsi, il faut prendre en compte, que la maison se doit d'être agréable à vivre et saine, afin de conserver sa santé. Les points d'eau sont très précieux, tout comme la proximité d'espaces boisés pour se chauffer.

L'étude de chaque site révèle que les logis sont peu éloignés d'un point d'eau ou cours d'eau (moins de 500 mètres pour la moitié d'entre eux) et d'un espace boisé (moins de 500 mètres pour la moitié d'entre eux également). Il est alors intéressant de voir que nombre de logis répertoriés dans cette étude suivent les préconisations de Pierre de Crescens.

Outre les questions topographiques, la présence d'un site ancien peut également favoriser la reconstruction d'un logis en ce même de lieu. Ainsi, 40 % des sites étudiés sont mentionnés dans les sources écrites avant les XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles.

Enfin les choix d'implantation au sein du domaine et plus encore dans la cour sont d'autres éléments à prendre en considération pour bien comprendre la manière dont sont édifiés les logis étudiés. Ils sont, en grande majorité implantés à mi-pente. Cet élément rejoint les préconisations de Pierre de Crescens et Olivier de Serres. Pour la situation de la demeure noble dans la cour du domaine composée en général de bâtiments agricoles, le logis se trouve le long du chemin venant de l'extérieur et plus rarement face à l'entrée. Les maisons orientées nord-est / sud-ouest ou nord-ouest / sud-est sont aussi les plus nombreuses. Ces orientations correspondant également aux préconisations de Pierre de Crescens, présentent l'avantage d'avoir un ensoleillement tout au long de la journée.

La question du peuplement permet aussi d'aborder une autre caractéristique des logis étudiés. De manière générale, la fonction agricole de la maison noble ne favorise pas l'implantation du site dans une zone fortement peuplée, tout en sachant que la maison noble se doit d'être le « chef-lieu » de la seigneurie et doit donc se situer au sein de cette dernière. Ainsi les logis étudiés sauf exception, se trouvent éloignés des grosses cellules de peuplement et sont, pour la plupart d'entre eux, distants de plus de 500 m de l'église paroissiale.

Les sources archéologiques donnent pour leur part d'autres informations. Il est très vite apparu que les logis nobles se démarquent assez facilement de l'habitat paysan par leur aspect, bien qu'ils ne soient que peu ou pas fortifiés.

Certains éléments de reconnaissance ont été déterminés afin de mieux repérer les logis lors du travail de prospection. En premier lieu, l'une des caractéristiques des logis des XVe-XVIe siècles, est l'apparence de la toiture avec son allure élancée. Cent-quatorze sites conservent ainsi une toiture à forte pente. Les ouvertures se révèlent comme les toitures des éléments de reconnaissance sur le terrain lors de la réalisation de l'inventaire. Les ouvertures les plus fréquentes sont les fenêtres à croisée, les fenêtres à traverses et les fenêtres à meneau. Les portes peuvent également être un bon moyen de datation, grâce à leurs formes ou aux moulures utilisées. Si la plupart sont rectangulaires, il existe également des portes à arc en plein cintre, à arc brisé, ou à arc en anse de panier. La tour d'escalier est aussi un excellent moyen de reconnaissance du logis noble. Il a été remarqué qu'elle ne se situe pas toujours au même endroit. Souvent excentrée, elle se situe généralement sur la façade avant, bien qu'elle soit parfois présente sur la façade arrière. Ces tours sont fréquemment de forme polygonale et plus précisément octogonale, mais des rondes et des carrées sont également présentes.

Les maisons qui subsistent aujourd'hui, bien qu'un certain nombre d'entre elles aient été remaniées, livrent encore de précieux renseignements sur le mode de vie noble et sur les goûts des détenteurs ; ce qui complète de manière non négligeable les recherches dans les sources archivistiques.

La mise en place d'une typologie a ainsi permis de les classer en grandes familles. Les plans relevés sont rectangulaires, en L, en T et plus rarement en U. Il résulte de cette classification que les logis les plus présents sont les logis rectangulaires dont certains sont agrémentés d'une tour d'escalier. La question de la superficie au sol a également permis de constater que la plupart des logis visités s'étendaient en général sur une superficie comprise entre 100 et 149 m<sup>2</sup>. La répartition géographique de ceux-ci a mis en lumière que les plus spacieux se trouvent dans le canton de Fresnay-sur-Sarthe dans l'ouest de la zone étudiée, mais encore plus dans les cantons de La Ferté-Bernard et de Saint-Calais dans l'est. On peut donc penser que les seigneurs de la partie orientale de la zone étudiée ont plus de moyens que ceux de l'ouest à l'exception du canton de Fresnay-sur-Sarthe.

L'intérieur comporte aussi des éléments donnant des informations sur la vie dans le logis. Si certains logis ne comportent parfois que deux pièces, le plan le plus fréquent reste celui du logis à deux pièces au rez-de-chaussée surmonté de deux chambres à l'étage, plan caractéristique des XVe-XVIe siècles. Cependant, vers le XVIe siècle, les pièces ont tendance à se multiplier grâce à l'ajout de petits cabinets. La présence d'une cave a également été relevée dans cent-cinq logis dont soixante-dix-sept en sous-sol et vingt-six semi-enterrées.

Concernant les espaces de circulation, la présence de couloirs est peu fréquente ; la tour d'escalier sert parfois de passage d'une pièce à l'autre. Mais la circulation peut aussi se faire par l'extérieur, grâce à des galeries, qui ont disparu dans la plupart des sites. Seuls Le Château de La Ferté-Bernard et L'Échenay à Assé-le-Boisne les ont conservées. Enfin il a été remarqué dans trente-deux sites que les combles ont été à un moment donné aménagés.

L'étude de l'organisation du logis peut se compléter par celle des emménagements fonctionnels, dont les plus importants sont également symboliques, comme les escaliers et les cheminées. L'escalier des logis peut revêtir plusieurs aspects. Trois grands types ont été relevés comme en Bretagne et en Normandie. La forme la plus caractéristique, la vis, est celle qui remporte le plus grand succès, puisque soixante-treize sites sont concernés par sa présence. À l'intérieur de cette catégorie, les vis hélicoïdales plus difficiles d'exécution sont beaucoup plus rares puisqu'on ne les retrouve que dans trois sites. Des escaliers droits sont également présents et concernent six sites. Enfin les escaliers rampe-sur-rampe, plus caractéristiques du XVI<sup>e</sup> siècle, sont visibles dans sept maisons. Parmi les escaliers en vis sont apparus douze exemples dans-œuvre, et cinquante-quatre exemple hors-œuvre. Les deux-cent-quarante-cinq cheminées étudiées montrent également que plusieurs modèles sont adoptés. Dans sept logis, les cheminées sont semblables en tous points dans toutes les pièces. Dans les autres logis, les cheminées sont toutes différentes et même parfois elles ont pu être réalisées à des moments différents. La plupart d'entre elles comportent des jambages et piédroits. Au niveau des emplacements, elles sont placées à l'origine sur le mur-gouttereau, position rare qui ne concerne que six sites. En général, les cheminées sont plutôt situées sur les murs-pignons, comme pour cent-cinquante-quatre exemples de notre étude. Enfin cinquante-deux d'entre elles sont situées sur les murs de refend. La forme de la hotte a aussi son importance et permet parfois de dater certaines cheminées. La première forme trouvée est celle d'une pyramide tronquée que l'on trouve sur trente-huit cheminées. Cent-quatre-vingt-quatorze autres ont une forme droite.

L'utilisation de verrerie semble assez rare, puisque seul deux sites en présentent encore de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, même si l'on peut considérer que beaucoup d'entre elles ont disparu à cause de leur fragilité. Les boiseries des portes et volets sont plus fréquentes. Quelques beaux exemples de portes massives sont visibles dans trois sites. Les portes intérieures sont un peu plus fréquentes, car elles concernent sept maisons. Des exemples de volets ont également été répertoriés dans huit sites. Mais de manière générale ces aménagements restent relativement rares. Quelques beaux exemples de serrures et ferrures sont encore bien visibles dans dix sites. Toujours concernant les éléments de rangements, dix-neuf sites présentent des vestiges de placards et vingt-cinq sites des niches. Au niveau de la cuisine, des éviers ont été conservés dans dix-sept maisons, des évacuations d'eau dans onze logis et des pierres à eau dans quatre sites. Outre les éviers, les cuisines peuvent également comporter des potagers que conservent quatorze lieux. Les salles et chambres de trente logis présentent encore parfois des coussièges. Enfin, les derniers aménagements relevés sont les latrines dont la présence s'avère extrêmement rare. Seuls cinq sites les ont conservées. Cependant des vestiges sont également visibles dans cinq autres lieux.

Les maisons nobles, comme il l'a déjà été évoqué, ne sont pas de simples habitations. Elles ont également un rôle hautement symbolique. Leur forme et certains de leurs aménagements doivent signaler la présence du seigneur, personnage très important dans la vie locale. Ainsi il n'est pas étonnant de trouver dans quarante-neuf maisons, la présence d'écus peints ou sculptés mettant parfois en évidence les armes d'une famille sur la cheminée ou sur le linteau d'une porte. Mais dans la plupart des cas, les écus sont vierges.

Beaucoup plus rare que les écus armoriés, la présence de fleurs de lys dans le décor des logis est également hautement symbolique. Sept sites sont concernés. Les fleurs de lys, apparaissent sur les fenêtres, un mur, une cheminée et sur le pavé. Enfin, à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, la présence de la devise d'Henri II, en fait un cas particulier. La présence des trois croissants de lune s'imbriquant a du être autorisée par le roi lui-même à son maître d'hôtel, détenteur du logis.

Le logis noble peut également véhiculer sa symbolique d'habitat aristocratique, grâce à la présence d'éléments défensifs, qui peuvent à l'occasion être fonctionnels. La thématique de la violence à travers des anecdotes liées à certains seigneurs de cette étude avait pour but de montrer les risques encourus quotidiennement, ce qui peut justifier d'une certaine manière la présence d'éléments défensifs sur les logis. Comme nous l'avons évoqué, ceux-ci ne sont pas suffisants en cas de passage de troupes armées, mais peuvent aider à se protéger en cas de brigandage ou lors de règlements de compte. Les logis nobles se caractérisent donc par leur triple fonction de petite forteresse, d'exploitation agricole et de maison. Ces trois éléments sont très importants et indissociables afin de valoriser le seigneur. Les tours d'escaliers déjà évoquées dans des parties précédentes sont aussi un support privilégié pour les éléments défensifs. D'une part parce qu'elles sont hors-œuvre, ce qui permet d'avoir des angles de tirs plus efficaces, et d'autre part car elles sont hautement symboliques dans l'imaginaire seigneurial. Les postes de tirs peuvent aussi être placés sur des échauguettes que l'on trouve sur neuf logis. Des bretèches sont également visibles dans cinq sites. Les mâchicoulis représentent également un autre type de structure défensive avec le jet de projectiles à la verticale. Ils sont visibles à La Bussonnière à Maresché et au Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin.

Si peu d'éléments défensifs se trouvent dans le logis, les portes renforcées peuvent néanmoins présenter une première difficulté pour entrer dans l'édifice. Encore une fois, peu de sites sont concernés par la présence de cet aménagement, puisqu'ils ne sont que cinq. Les structures défensives les plus courantes sur les logis sont en fait les grilles de protection des fenêtres présentes sur de soixante-douze sites.

L'importance du seigneur peut aussi être perceptible à l'étude des éléments décoratifs. Cela permet d'avoir de précieux éléments sur les goûts des détenteurs ainsi que sur leurs moyens financiers. La présence de différentes modénatures utilisées donne parfois quelques indices de datations. Les moulures les plus fréquentes restent les chanfreins ainsi que les gorges associées aux filets. L'utilisation du motif de l'accolade est aussi assez récurrente sur les portes et fenêtres. Des décors plus élaborés peuvent se concentrer sur les entrées d'apparat qui sont situées sur les tours d'escalier. Extrêmement rares dans notre étude, elles ne concernent que cinq sites. Il est apparu que les rampants et lucarnes peuvent-être ornés de crochets, mais aussi de figures zoomorphes.

À l'intérieur du logis, la cheminée est l'un des aménagements concentrant les décors comme dans dix des maisons étudiées, où l'on peut voir des éléments végétaux, des figures zoomorphes et des figures anthropomorphes. Les boiseries sont en général ornées de plis de serviettes ou d'éléments architecturés. Les décors peints, pour leur part, sont extrêmement rares dans notre zone d'étude et ne concerne que sept sites. Le plus bel exemple reste celui de l'Auditoire de Justice de Contilly, où l'étude de la scène de crucifixion sur la cheminée a permis de confirmer la fonction judiciaire de cette salle, liée au pouvoir de justice du seigneur. La présence de références littéraires à but décoratif sur certains sites étudiés, montre également que certains seigneurs de l'étude ont reçu une bonne éducation. La présence d'un phylactère peint, reprenant *la Prophétie de Merlin* au logis de Thoigné en est un excellent témoignage.

L'étude architecturale a déjà révélé que les logis de la région étudiée relèvent d'une architecture de transition entre Moyen Âge et Renaissance. Il est ainsi, assez évident que les inspirations se chevauchent. Certains décors dans cinq sites de cette étude donnent lieu à des réalisations hybrides ou des caractéristiques gothiques coexistent avec des caractéristiques renaissances. Le site de l'Échenay à Assé-le-Boisne est tout à fait notable puisqu'il présente une galerie à l'italienne qui est unique en son genre dans notre étude. Un soin particulier a été apporté au style ornemental et se rapproche particulièrement de celle présente au château de Nérac situé dans le Lot-et-Garonne.

Si l'esthétique médiévale est largement présente dans les logis de notre *corpus*, les éléments décoratifs caractéristiques de la Renaissance y sont également largement représentés. Concernant la modénature, l'utilisation des moulures à bandeaux est très fréquente. À l'image des sites plus anciens, ceux du XVI<sup>e</sup> siècle peuvent également comporter des lucarnes ornées, comme dans les sept sites répertoriés. Quelques cas particuliers de fenêtres sont également à mentionner. Concernant les représentations zoomorphes et anthropomorphes, il semble qu'il y ait eu une évolution des ornements. La structure médiévale est souvent conservée alors que les inspirations décoratives changent. Petit à petit, les animaux fantastiques disparaissent au profit de personnages imaginaires ou de monstres issus de la mythologie gréco-romaine. À l'intérieur, les décors se concentrent sur la cheminée, comme le montrent les sept sites les plus intéressants. Contrairement aux boiseries médiévales, celles du XVI<sup>e</sup> siècle sont beaucoup plus épurées. Quelques décors peints ont aussi été relevés dans quatre logis.

Mentionnons encore une fois l'exceptionnelle qualité de la chapelle de La Roche Coisnon à Ruillé-en-Champagne et du châtelet d'entrée de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, qui pourraient laisser penser que de véritables artistes sont intervenus lors de leur élaboration, alors que les logis dont ils font partie sont moins ornés. L'inspiration de leurs décors est clairement italienne. Les seigneurs commanditaires de ces édifices ont d'ailleurs participé aux guerres d'Italie, comme d'autres seigneurs de la région ayant suivi Charles VIII, Louis XII, puis François I<sup>er</sup>. Il semble donc que ce voyage ait pu inspirer certains d'entre eux lors de la construction de leur logis et dépendances. Mais l'impact de l'art italien sur celui de notre région reste toutefois à relativiser, car ce type d'édifice reste très rare.

Les logis décorés dans la région étudiée restent minoritaires, mais certains d'entre eux présentent des caractéristiques absolument passionnantes à étudier. On a pu remarquer que les ornements étaient variés et que leur qualité était assez inégale. Certains ornements puisent leur inspiration dans des édifices de plus grande importance détenus par de puissants seigneurs. Il est donc certain que la petite noblesse tente d'imiter la grande noblesse à travers une réappropriation des ornements des grands châteaux. La décoration doit donc absolument véhiculer une image prestigieuse du détenteur. La symbolique d'un lieu noble peut également être intensifiée grâce à la présence de certaines dépendances telles les chapelles et fuies, faisant référence au caractère religieux du seigneur, ainsi qu'à sa fonction de détenteur d'un patrimoine agricole important. Certaines de ces chapelles sont présentes directement dans le logis dans trois sites, alors que les autres prennent la forme d'un petit bâtiment souvent à chevet plat. L'autre dépendance symbolique, la fuie, a été trouvée dans cinquante-trois sites.

Tous les aspects abordés ici montrent donc bien que l'étude des logis nobles bâtis entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, est un excellent moyen d'appréhender le mode de vie des seigneurs de l'une des parties du Maine. Il est également intéressant de mentionner que les logis de cette période, qu'ils soient implantés dans les villes ou dans les campagnes, présentent des caractéristiques assez similaires. Il en est d'ailleurs de même concernant leurs détenteurs. Les logis détenus par les seigneurs laïcs et ceux des ecclésiastiques sont aussi très proches. L'aspect des logis nobles des XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècles résulte donc d'un « phénomène de mode » qui touche également de nombreuses régions. On trouve des caractéristiques similaires dans les logis nobles implantés en Bretagne, en Touraine et en Normandie et dans Le Perche. On y retrouve les mêmes types de plans, des toitures élancées éclairées parfois de lucarnes à gâbles avec leurs figures zoomorphes, la présence de tours d'escaliers parfois agrémentées ou non d'échauguettes, des fenêtres à croisée ou à traverse avec parfois leurs grilles de protection et occasionnellement des galeries. À l'intérieur, ces manoirs conservent également des escaliers en vis, droits ou rampe-sur-rampe, des cheminées monumentales à hottes pyramidales ou hottes droites, des coussièges, des placards, des évier, des potagers. Au niveau décoratif, des accolades y sont également largement présentes. Des moulures sont visibles sur les ouvertures et des décors peints y sont parfois présents, tout comme les écus armoriés. Il semble que la grande différence réside dans les matériaux de constructions qui sont, comme déjà évoqué, issus des environs du site où est construit le logis.

Ainsi en Bretagne, beaucoup de logis sont réalisés en pierre de taille de grès, tout comme un grand nombre de logis bâtis dans le département de La Mayenne qui faisait partie également du Maine, mais dont la nature du sous-sol se rapproche de celle de Bretagne. En Touraine, les logis sont bâtis en pierre de taille de tuffeau comme les rares exemples de notre étude situés dans le sud de La Sarthe. Seuls les manoirs du Perche sont très semblables à ceux de la région étudiée, avec l'utilisation de moellons de pierre recouverts par un enduit couleur sable. Au niveau des ornements, le traitement décoratif est également assez différent, surtout au niveau des sculptures. En Bretagne, les fleurons et crochets sont beaucoup plus grossiers dans leur traitement, car travailler le grès est beaucoup moins facile que la pierre calcaire. En Touraine, par contre, les ornements sont beaucoup plus riches, ce qui est probablement dû à la proximité des résidences royales le long de La Loire. Les logis du nord-est du Maine s'inscrivent donc parfaitement dans le style architectural qui est en cours dans tout l'ouest de La France, tant pour les plans, les aménagements et les types d'ornements.

Si comme il l'a été évoqué en introduction, ce type de recherche pour la région avait été amorcé par divers auteurs, mais non approfondi. Cette étude a tenté de prendre la forme d'une analyse poussée où des sites d'envergures diverses seraient pris en considération et non pas que les plus beaux exemples. Nous espérons que l'intérêt pour ce sujet va encore s'accroître et que de nombreux chercheurs s'y intéresseront afin de pouvoir établir quelles peuvent être les caractéristiques récurrentes d'une région à l'autre, mais aussi quels sont les cas particuliers, ces exceptions, qui pourraient s'avérer être de « véritables petits trésors » dont on n'aurait pas tout à fait pris conscience. Nous espérons aussi que ce travail pourra aider les propriétaires souhaitant restaurer leur maison, afin que le plus grand soin leur soit apporté. Témoignage précieux du passé, ces demeures sont un atout de charme pour nos campagnes et nous espérons ne plus les voir disparaître.



## Sources :

### Sources imprimées :

AFFAGART G., *Relation de Terre Sainte (1533-1534)*, publié et annoté par J. Chavanon, Paris, 1902.

*Archives du Cognier Série E*, Publiées par Julien Chappée et L'abbé L-J Denis, Société des Archives historiques du Maine, Le Mans, 1909.

ARCHIVES HISTORIQUES DU MAINE IV, *Cartulaire du chapitre royal de Saint-Pierre-la-Cour du Mans*, publié par le vicomte Menjot d'Elbenne et l'abbé L-J Denis, Le Mans, 1903-1907.

*Cartulaire d'Assé le Riboul prieuré de l'abbaye st Nicolas d'Angers 1097-1506* publié par le comte Bertrand de Broussillon, Société des Archives historiques du Maine, 1902.

Chartrier de Sourches, papiers de la Roche Coisnon cité dans LEDRU Ambroise, « Les seigneurs de la Roche-Coisnon », *Revue historique et archéologique du Maine*, VIII, 1880, p.225-283 aux p. 272 et 280.

DECRESCENZI P. (1230-1320?), *Le Livre des prouffitz champestres et ruraulx, touchant le labour des champs, vignes et jardins, pour faire puys, fontaines, citernes, maisons et aultres édifices, lequel a esté extraict du jardin de santé du grant propriétaire de Virgile et de plusieurs aultres docteurs auctentiques, et fut jadis. Paris, 15 juin 1521.*

DE L'ORME P., *Nouvelles inventions pour bien bastir a petits fraiz, trouvees n'aguere par Philibert de L'orme Lyonnois, Architecte, Conseiller & Aulmonier ordinaire du feu Roy Henry & Abbé de S. Eloy lez Noyon*, Imprimerie Frederic Morel, Paris, 1561

DE L'ORME P., *Le premier tome de l'architecture de Philibert de L'Orme, conseiller et aumosnier ordinaire du Roy & Abbé de S. Serge lez Angiers*, A Paris, chez Frederic Morel, rue S. Ien de Beauvais, 1568.

*Inventaire des titres de l'abbaye de Beaulieu (1124-1413)*, Archives historiques du Maine, VIII, publié par le chanoine L. Froger, 1907.

*Nécrologe-obituaire de la cathédrale du Mans*, Publié par G. Busson et A. Ledru, Société des Archives Historiques du Maine, Le Mans, 1906.

### Sources manuscrites :

## Canton de Beaumont-sur-Sarthe

**ADS B 1213** : 1748-1749 Civil, Insinuations laïques : Contrat de mariage de Nicolas Carrey de Bellemare, chevalier seigneur de Radré, demeurant au château de La Forêt à Assé-le-Riboul, fils aîné de François Carrey de Bellemare de La Forêt et de feu Marguerite Bondonnet de Parence d'une part et Françoise de Renusson fille de Pierre de Renusson, conseiller au présidial du Mans et de Marguerite Olivier.

**ADS B 2084** : 1688 : Procédures civiles et actes divers Sénéchaussée de Beaumont.

**ADS B 2100** : 1701 : Procédures civiles et actes divers de la sénéchaussée de Beaumont.

**ADS B 2134** : 1733 : Procédures civiles et actes divers de la Sénéchaussée de Beaumont.

**ADS B 2163** : Procédures civiles et actes divers de la sénéchaussée de Beaumont.

**ADS B 2175** : 1779 : Procédures civiles et actes divers de la sénéchaussée de Beaumont.

**ADS E 10** : 994-1541 : Tessé, Duché de Beaumont, aveux rendus aux vicomtes de Beaumont.

**ADS E 11** : 1547-1575 Aveux rendus aux seigneurs de Beaumont, François d'Alençon, Antoine de Bourbon, Jeanne d'Albret et Henri, rois et reine de Navarre.

**ADS E 12** : 1575-1751 Aveux rendus aux rois de France et de Navarre et à René de Froullay comte de Tessé ...

**ADS E 18** : 1688-1716 : Inventaire détaillé des titres et enseignements du domaine du duché de Beaumont, trouvés en la maison de feu Jacques Percheron, vivant procureur du Roi près le siège présidial de Beaumont...

**ADS E 95** : 1735-1747 : Recettes des ventes et rachats dus aux fiefs de marquisat de Lavardin.

**ADS E 99** : 1414-1585 : Baronnie d'Antoigné, dépendant du marquisat de Lavardin et fiefs de La Galaisière, à Sainte-Jamme et des Ponts-d'Aillières, à Saint-Ouen, y réunis...

**ADS E 145** : 1781-1786 Terrier de la châtellenie d'Assé-le-Riboul pour les paroisses d'Assé, de Beaumont, de Fyé, de Saint-Marceau...

**ADS E 146** : XVIIIe siècle Relevé du terrier de l'hommage de la châtellenie d'Assé-le-Riboul.

**ADS E 158** : 1763-1788 : Terrier des fiefs et seigneuries de Lépinay et de La Barre de Crucé, autrement dit de La Prée, à Saint-Marceau-des-Champs, à Notre-Dame-des-Champs, et de Sainte-Sabine, annexe à ladite seigneurie de Lépinay.

**ADS E 169** : 1374-1734 Seigneurie de Vernie La Motte dépendant du Comté de Vernie le Froullay (Aveux et déclarations rendus à Guillaume Hue, Jean de Bouille, Jean de Perot, Jean le Mazcon, Girard du Bouchet, Charles et Christophe Perot...de foi et hommage rendus au roi à cause de son comté du Maine et tour Ribaudelle, au Mans de haute justice...).

**ADS E 170** : 1554-1732 : Déclarations censives reçues par les seigneurs de Vernie-La-Motte des héritages divers mouvants de ladite seigneurie...

**ADS E 171** : 1549 : Procès des assises de Vernie-La-Motte.

**ADS E 172** : 1599 : Remembrances des contrats de la seigneurie de Vernie-La-Motte.

**ADS E 173** : 1508-1657 : Aveux de foi et hommages rendus au Roi à cause de son comté du Maine et tour Ribaudelle, au Mans, de la haute justice, droit de prévôté, sceaux à contrats, mercs et mesures de Vernie-La-Motte, du fief Gois, alias Champagne...

**ADS E 180** : 1389-1778 Châtellenie de Clermont à Segrie. (Aveux de foi et hommage à Jean et Gyon Reboussy, Jacques, Jean et Pierre de Mathefelon...).

**ADS E 192** : 1443-1762 : Fief de Gouas, à Domfront-en-Champagne, dépendant de l'ancienne baronnie de Vernie...

**ADS E 213** : 1406-1726 : Fiefs de Saint-Denis-d'entre-les-Eaux et du bourg de Mezières, dépendant de l'ancienne baronnie de Vernie...

**ADS E 216** : XVIIIe siècle : Livre des recettes des cens, rentes et devoirs dus au fief et seigneurie de L'Epinay, en Saint-Marceau...

**ADS E 219** : 1639-1771 : Comté de Vernie, appartenant à la famille de Tessé-Baux de domaines situés à Saint-Christophe-du-Jambet, Domfront, Fyé, Saint-Jean d'Assé, Saint-Marceau, Mezières, Neuvillalais, Ségrie notamment du greffe de Conlie, du droit de bilette de Neuvy, Conlie, Milesse et La Bazoge...

**ADS E 223** : 1688-1776 : Preuves de René de Froullay, comte de Tessé maréchal de France, pour sa promotion aux Ordres du Roi.

**ADS E 290** : 1471-1776 Seigneurie de Boisserinet en Maresché (Déclaration et aveux rendus à Gilles, Geoffroi, Jean de la Fosse, Pierre Jousselin, François Dagues...).

**ADS E 302** : 1398-1700 : Ventes et baillées consenties dans la mouvance de la seigneurie de La Masserie, notamment par Jean D'Assé, seigneur de L'Epinay, en Saint-Marceau...

**ADS G 120** : 1567-1568 *Quaternus receptorum capellanorum et clericorum confratrie ecclesie Cenomanensis, incipiens in festo Sancti Joannis Baptiste, anno Dni millesimo Quingentesimo sexagesimo septimo et finiens Simili festo anno revoluto, quo anno discretus vis magister Joannes Colombu, presbyter capellanus curatus Crucifixi ipsius confratrie receptore et officarius, gessit officium, quarum quidem receptorum et misiarum sequentium denarii computantur et misiarum Cenomanenses quarum quilibet valet duos denarios Turonenses.*

**ADS 1 F 13** : Collection Chambois : Maresché-Montaillé, dont le fief de La Bussonnière, famille de Mésange, de La Chataigneraie, de Clermont (1469-1586).

**ADS 7 F 88** : Collection Menjot d'Elbenne (legs du vicomte d'Elbenne le 27 juin 1934). Copies d'aveux féodaux, prises aux Archives Nationales par M. de Lestang. Tome Ier.

**ADS 1 J 34** : Pièces isolées : 1380-1789 : "Documents divers et de diverses provenances entrés aux Archives départementales postérieurement au classement général".

**ADS 4 J 68** : Chartier de Grandchamp : XVIIe siècle-1731 : Seigneurie de Coulouanné, hommages faits au seigneur de Grandchamp.

**ADS 4 J 132** : Chartier de Grandchamp : 1516-XVIIIe siècle : Seigneurie de Coulouanné, vente par Madeleine de Luxembourg, veuve de Jacques de Lucé, chevalier, seigneur de Bouer, à Jean-Baptiste Vasse, seigneur de Coulouanné, du moulin de Guiter, à Chérancé, tenu censivement de Coulouanné (1530)...

**ADS 4 J 242** : Chartier de Grandchamp : 1405-XVIIe siècle : Seigneurie de Changé et Fief-Dieu.

**ADS 4 J 243** : Chartier de Grandchamp : 1448-XVIIIe siècle : Seigneurie de Changé et Fief-Dieu.

**ADS 4 J 247** : Chartier de Grandchamp : 1408-1738 : Fief de L'Epinay.

**ADS 18 J 93** : Collection Paul Cordonnier : Chartier de Grandchamp : 1641-XVIIIe siècle : Projet d'aveu du comte de Tessé au seigneur de Changé pour partie du domaine de L'Epinay...

**ADS 18 J 100** : Chartrier de Grandchamp (collection Paul Cordonnier) :1629-XVIIIe siècle Fief de Coulouanné (commune de Chérancé) « Papier de receipt des rentes seigneuriales » (petit registre en mauvais état, 1629-1751) ; inventaire des titres de propriété de la seigneurie au moment de son acquisition par Louis-Charles de Perrochel (1767) ; table alphabétique des tenanciers de la paroisse de Piacé (XVIIIe siècle), baux de pièces du château et de terres (1783-1788).

**ADS 18 J 606** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 28 J 176** : Collection Brière : 1500-1788 : Marquisat de Lavardin, fiefs et seigneurie de Combres à Moitron, registre d'aveux et déclarations rendus à la seigneurie...

### **Matrices des cadastres dit « napoléoniens ».**

**ADS 3 P 12/15** : Cadastre Assé-le-Riboul : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 79/24** : Cadastre Chérancé : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 98/23** : Cadastre Coulombiers : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 155/15** : Cadastre Juillé : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 188/17** : Cadastre Maresché : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 238/18** : Cadastre Piacé : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 300/10** : Cadastre Saint-Marceau : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 339/18** : Cadastre Ségrie : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 377/12** : Cadastre Vernie : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 387/30** : Cadastre Vivoin : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

## **Canton de Bonnétable**

**AN R5 117** : Apanage de Provence. (Consulté et transcrit par Julien Hardy, version reportée dans cette fiche).

**ADS 1 E 560** : 1646-1791 : La Hellière ou Heillière (Bonnétable et Terrault) : Estimation, baux et montrées.

**ADS 1 J 34** : 1380-1789 : Documents isolés et petits fonds : Documents divers et de diverses provenances entrés aux Archives départementales postérieurement au classement général.

**ADS 18 J 477** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 18 J 578** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 54 J 6** : 1599-1813 : Fonds de la Société Historique et Archéologique du Maine. La Hollière à Bonnétable : retraits féodaux, baux, acquêts, échanges, montrées, mémoire descriptif du contenu.

### **Matrices des cadastres dit « napoléoniens ».**

**ADS 3 P 40/8** : Cadastre Bonnétable : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 49/13** : Cadastre Briosnes : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 267/4** : Cadastre Sables : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 103/11** : Cadastre Courcival : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 151/8** : Cadastre Jauzé : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 223/38** : Cadastre Nogent-le-Bernard : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 285/13** : Cadastre Saint-Georges-du-Rosay : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

## Canton de Bouloire

**AN P 667, f° 49, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60 et 61** : Chambre des Comptes.

**AN P 670** : Volume des aveux et hommages de Vendôme, pièce unique.

**ADS 13 F 2389** : Collection Louis Calendini : 1540-1541 : Baronnie de Saosnois : Hommages et aveux rendus à Françoise d'Alençon comme dame de la baronnie de Saosnois et de la châtelainie de Péray.

**ADS 18 J 420** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 9 J 14** : 1571-1812 : Collection André Pioger. Contrats, baux et documents divers concernant des biens sis à Bouloire.

**ADS 14 J 5** : 1727-1793 : Archives Bigot de La Touanne, Famille de Mondragon, Salmon, de Loiray et alliés. Famille de Mondragon et alliés. Titres des biens appartenant à Marie-Josèphe de Mondragon.

**ADS 18 J 478** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 18 J 479** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 18 J 759** : Fonds Paul Cordonnier.

### Matrices des cadastres dit « napoléoniens ».

**ADS 3 P 43/59** : Cadastre Bouloire : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 95/34** : Cadastre Coudrecieux : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 365/46** : Cadastre Thorigné-sur-Dué : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 368/40** : Cadastre Tresson : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 389/16** : Cadastre Volnay : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

## Canton de Conlie

**ADS B 1260** : 1777 Lettres de ratification des contrats de vente.

**ADS E 67** : 1381-1739 Aveux rendus à Jean de Montebault, Jean de La Fontaine, Jean, Charles et André Guillart, conseillers du Roi, Charles Guillart, évêque de Chartres, André Guillart, Henri-Charles de Beaumanoir et M. de Froullay de Tessé, successivement seigneurs du Mortier...

**ADS E 75** : 1705 Marquisat de Lavardin, érigé en 1604.

**ADS E 76** : 1470-1489 Baronnie de Lavardin.

**ADS E 77** : 1533-1553 Amendes et remembrances des assises de la baronnie de Lavardin tenues aux bourgs de Mézières-en-Champagne, Conlie et Saint-Jean d'Assé.

**ADS E 78** : 1776 Livre de recettes des cens, rentes et devoirs dus chaque année à la baronnie du Vieux-Lavardin et fiefs en dépendant...

**ADS E 82** : 1775-1789 Terrier de la baronnie du Vieux-Lavardin, en Mézières dressé par Michel-Jean Le Boul résidant à Fresnay.

**ADS E 83** : 1776 Seigneurie de La Corbinière Livre de recette des cens, rentes et devoirs dus chacun an à ladite seigneurie et haute justice d'icelle faisant partie de la baronnie de l'ancien Lavardin, réunie au marquisat du même nom et de laquelle elle est mouvante, et audit fief a été réuni celui de Lourson, qui s'étend entre les bois du Tronchet et le ruisseau qui flue de l'étang du Chêne Sour au Bas Chartes.

**ADS E 84** : 1776-1788 Livre terrier du fief et haute justice de La Corbinière, dressé par François-Joseph Boullard notaire à Château-du-Loir.

**ADS E 85** : 1579-1748 Fiefs du Pion-Lourson dits de Courmenant à Domfront-et Conlie dépendant de la baronnie du Vieux-Lavardin.

**ADS E 87** : 1535-1573 Fiefs du Mans dépendant de la baronnie de Lavardin. Amendes et remembrances des assises de Lavardin pour les fiefs du Mans, pour François de Beaumanoir, tenues en la maison où pend pour enseigne l'Homme Sauvage, paroisse de Saint-Pavin-des-Champs.

**ADS E 93** : 1763-1788 Terrier du fief et seigneurie de Lanvaserie paroisse de Tucé Lavardin ancienne filette de celle de Domfront faisant partie de la baronnie de Tucé réunit au marquisat de Lavardin.

**ADS E 95** : 1735-1747 Recette des ventes et rachats dus aux fiefs de marquisat de Lavardin.

**ADS E 96** : 1748-1756 Etat des profits, ventes, rachats et autres droits de fiefs, perçus par le procureur fiscal du marquisat de Lavardin.

**ADS E 97** : 1761-1767 Livre de recettes des ventes, rachats et autres droits perçus sur les fiefs mouvants du marquisat de Lavardin.

**ADS E 99** : 1414-1585 Baronnie d'Antoigné, dépendant du marquisat de Lavardin et fiefs de La Galaisière à Sainte Jamme et des Ponts-d'Aillières à Saint-Ouen y réunis.

**ADS E 114** : Châtellenie de Tucé (Aveux rendus au comte du Maine par Baudouin de Tucé, seigneur dudit lieu avec ses appartenances tant en fiefs que domaines).

**ADS E 118** : 1497-1575 Châtellenie de Tucé (Aveux rendus à Beaudouin de Tucé, François, Charles et Jean de Beaumanoir seigneur dudit lieu).

**ADS E 119** : 1598-1662 Aveux rendus à Jean et à Henri de Beaumanoir, baron de Tucé.

**ADS E 120** : 1662-1752 Aveux rendus à Marguerite Renée de Rostain veuve de Henri de Beaumanoir à Henri Charles de Beaumanoir, son fils et à M. de Froullay, seigneur de Tucé.

**ADS E 121 bis** : Table réelle par ordre alphabétique des biens hommages du fief de Tucé membre du marquisat de Lavardin...

**ADS E 129** : 1779-1788 Terrier de la baronnie de Tucé pour la paroisse de Domfront.

**ADS E 131** : 1776-1789 Terrier des fiefs et baronnie de Tucé.

**ADS E 145** : 1781-1786 Terrier de la châtellenie d'Assé-le-Riboul pour les paroisses d'Assé, de Beaumont, de Fyé, de Saint-Marceau...

**ADS E 146** : XVIIIe siècle Relevé du terrier de l'hommage de la châtellenie d'Assé-le-Riboul.

**ADS E 147** : 1360-1759 Châtellenie de Villiers à Saint-Rémy et Crissé dépendant de la baronnie de Tucé, aveux rendus à Guillaume Beaudoin, Louis, Guillaume, Baudouin et Jean de Tucé, François et Charles de Beaumanoir...

**ADS E 169** : 1374-1734 Seigneurie de Vernie La Motte dépendant du Comté de Vernie le Froullay (Aveux et déclarations rendus à Guillaume Hue, Jean de Bouille, Jean de Perot, Jean le Mazcon, Girard du Bouchet, Charles et Christophe Perot...de foi et hommage rendus au roi à cause de son comté du Maine et tour Ribaudelle, au Mans de haute justice...).

**ADS E 173** : 1508-1657 Aveux de foi et hommage rendus au roi à cause de son comté du Maine et tour Ribaudelle au Mans de haute justice...et droit de prévôté, sceaux à contrats et mesures de Vernie La Motte et du fief Gois, alias champagne par Charles et Christophe Perot ecuyers seigneurs de Rouillon et Vernie.

**ADS E 192** : 1443-1762 Fief de Gouas à Domfront-en-Champagne, dépendant de l'ancienne baronnie de Vernie.

**ADS E 213** : 1406-1726 Fiefs de Saint-Denis-d'Entre-les-Eaux et du bourg de Mezières, dépendant de l'ancienne baronnie de Vernie.

**ADS E 214** : 1761-1773 Remembrances des plaids et assises des fiefs de Saint Denis et du bourg en Mezières-sous-Lavardin.

**ADS E 219** : 1639-1771 : Comté de Vernie, appartenant à la famille de Tessé-Baux de domaines situés à Saint-Christophe-du-Jambet, Domfront, Fyé, Saint-Jean d'Assé, Saint-Marceau, Mezières, Neuvillalais, Ségrie notamment du greffe de Conlie, du droit de bilette de Neuvy, Conlie, Milesse et La Bazoge...

**ADS E 295** : 1509-1570 Seigneurie de Coulettre à Rouez (Amendes et remembrances des plaids et assises tenues par Messire Jean Davangour seigneur dudit lieu).

**ADS E 302** : 1398-1700 : Ventes et baillées consenties dans la mouvance de la seigneurie de La Masserie, notamment par Jean D'Assé, seigneur de L'Epinay, en Saint-Marceau...

**ADS 7 F 26** : Collection Menjot d'Elbenne, travaux notes et copies : Sceaux-sur-Huisne, histoire féodale.

**ADS 7 F 88** : Collection Menjot d'Elbenne (legs du vicomte d'Elbenne le 27 juin 1934). Copies d'aveux féodaux, prises aux Archives Nationales par M. de Lestang., tome Ier.

**ADS G 114** : 1453-1788 : Titres de rentes foncières assises sur des héritages situés à Fillé-Guécélard, Lamnay et dans la ville et les dehors du Mans : Rente de 40 sous sur une maison située paroisse de Saint-Paul de La Cité : Aveux rendus pour ladite rente par la Confrérie : à Jean Gaudin, chevalier seigneur de Martigné, Ferchault, Assé et Lavardin au regard de cette dernière seigneurie.

**ADS 1 J 34** : Documents divers et de diverses provenances entrés aux Archives départementales postérieurement au classement général : Fiefs divers...

**ADS 1 J 65** : Documents divers ne paraissant pas provenir de fonds conservés aux ADS.

**ADS 4 J 243** : 1448-XVIIIe siècle Chartier de Grandchamp Aveux rendus à la baronnie de La Milesse et à la baronnie du Vieux-Lavardin pour Changé...

## **Matrices des cadastres dit « napoléoniens ».**

**ADS 3 P 34/26** : Cadastre Bernay-en-Champagne : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 67/16** : Cadastre La Chapelle-Saint-Fray : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 114/16** : Cadastre Degré : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 120/19** : Cadastre Domfront-en-Champagne : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 198/28** : Cadastre Mezières-sous-Lavardin : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 322/28** : Cadastre Neuvy-en-Champagne : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 253/14** : Cadastre La Quinte : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 265/11** : Cadastre Ruillé-en-Champagne : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 332/9** : Cadastre Sainte-Sabine-sur-Longève : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 323/16** : Cadastre Saint-Symphorien : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 358/19** : Cadastre Tennie : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

## **Canton de La Ferté-Bernard**

**AN KK 1053, f° 29** : 1389 : La Ferté-Bernard.

**ADS E 12** : 1575-1751 : Aveux rendus aux rois de France et de Navarre Henri IV, Louis XIII et Louis XIV et à René de Froullay, comte de Tessé, maréchal de France, devenu propriétaire du duché de Beaumont par suite d'échange avec le Roi, du 25 mai 1701.

**ADS E 271** : 1096-1395 : Châtellenies de La Ferté-Bernard et de Sablé. Procès-verbal de saisie de la terre de La Ferté-Bernard sur Pierre de Craon précédé des lettres patentes du roi Charles VI ordonnant l'arrestation dudit Pierre de Craon et de ses complices.

**ADS E 272** : 1394-1574 : Châtellenies de La Ferté-Bernard et de Sablé.

**ADS 1 E 487** : 1568-1743 : Famille Richer de Beauchamp. La Beausserie terre et seigneurie. Titres de propriété.

**ADS 1 E 488** : 1444-1672 : Famille Richer de Beauchamp. La Beausserie terre et seigneurie. Aveux et devoirs rendus aux seigneuries de Saint-Aubin-des-Coudrais et de La Ferté-Bernard.

**ADS 1 E 511** : 1537-1748 : Seigneurie et domaine de Beauchamp : Centigny, terre et fief : Titres généraux et partage du fief.

**ADS 1 E 521** : 1762-1829 : Seigneurie et domaine de Beauchamp : Centigny, terre et fief : Montrées.

**ADS 1 E 528** : 1509-1706 : Seigneurie et domaine de Beauchamp : Le Châtellier, relevant de Centigny.

**ADS 1 E 590** : Seigneurie et domaine de Beauchamp : 1741-1742 : Richefuye (Cherré).

**ADS 1 E 616** : 1765 : Seigneurie et domaine de Beauchamp : Domaines : La Vallée à Saint-Martin-des-Monts.

**ADS 1 E 621** : 1725-1792 : Seigneurie et domaine de Beauchamp : Seigneurie de Villaines-la-Gosnaie.

**ADS 1 E 689** : 1540-1785 : Seigneurie et domaine de Beauchamp : Seigneurie de Villaines-la-Gosnaie, Fabrique.

**ADS 5 F 4** : Collection Dubois-Guchan : Maine histoire civile.

**ADS 5 F 6** : Collection Dubois-Guchan : Dehault, histoire féodale et civile.

**ADS 5 F 7** : Collection Dubois-Guchan : Dehault, seigneurs.

**ADS 5 F 9** : Collection Dubois-Guchan : Dehault, archives du château de Dehault 1384-1649.

**ADS 5 F 10** : Collection Dubois-Guchan : Dehault, archives du château de Dehault 1650-1788.

**ADS 5 F 77** : Collection Dubois-Guchan : Seigneurie et domaine de Dehault, baux et montrées 1568-1677.

**ADS 5 F 122** : Collection Dubois-Guchan : Seigneurie et domaine de Dehault : 1637-1668 : Fief des Hauts-Buissons (Dehault).

**ADS 7 F 3** : Collection Menjot d'Elbenne : Fiefs divers de la région de Tuffé. 1335-1779.

**ADS 7 F 13** : Collection Menjot d'Elbenne : Bouër

**ADS 19 FI 1174-1178** : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de La Sarthe : enquête photographique sur l'habitat rural. Photographie de mars 1989.

**ADS G 32** : Baronnie de Courgenard, appartenant au chapitre : 1400-1765.

**ADS G 820** : 1520-1783 : Paroisses d'Étival-lez-le-Mans, Fay, La Ferté-Bernard, Fillé-Guécélard et La Flèche

**ADS 18 J 413** : Fonds Paul Cordonnier. Actes de gestion seigneuriale ou domaniale et de mutations immobilières, classés par paroisse ou commune sièges des biens concernés. La Ferté-Bernard.

**ADS 18 J 501** : Fonds Paul Cordonnier.  
**ADS 18 J 502** : Fonds Paul Cordonnier.  
**ADS 18 J 760** : Fonds Paul Cordonnier.

### **Matrices des cadastres dit « napoléoniens ».**

**ADS 3 P 21/15** : Cadastre Avezé : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.  
**ADS 3 P 63/15** : Cadastre La Chapelle-du-Bois : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.  
**ADS 3 P 81/31** : Cadastre Cherré : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.  
**ADS 3 P 94/20** : Cadastre Cormes : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.  
**ADS 3 P 115/9** : Cadastre Dehault : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.  
**ADS 3 P 133/40** : Cadastre La Ferté-Bernard : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.  
**ADS 3 P 249/10** : Cadastre Préval : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.  
**ADS 3 P 271/13** : Cadastre Saint-Aubin-des-Coudrais : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.  
**ADS 3 P 305/9** : Cadastre Saint-Martin-des-Monts : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.  
**ADS 3 P 349/8** : Cadastre Souvigné-sur-Même : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.  
**ADS 3 P 360/18** : Cadastre Theligny : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.  
**ADS 3 P 382/22** : Cadastre Villaines-la-Gosnais : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

### **Canton de Fresnay-sur-Sarthe**

**ADS B 1508** : 1772-1779 Insinuations laïques.  
**ADS E 10** : 994-1541 : Tessé, Duché de Beaumont. Aveux rendus aux vicomtes de Beaumont.  
**ADS E 145** : 1781-1786 : Terrier de la châellenie d'Assé-le-Riboul.  
**ADS G 817** : 1640-1781 : Paroisse de Dissé-sous-le-Lude et de Douillet : Testament de dame Anne de Courtavel, veuve de feu René Gilles de Barville, écuyer seigneur dudit lieu demeurant en sa maison seigneuriale de Corbon, par lequel elle lègue à la cure et à la fabrique de la paroisse une rente annuelle de 117 livres affectée sur la terre de Corbon.  
**ADS H 803** : 1474 : Terre et seigneurie de Saint-Chéron. Décret de Jean Lefournier bailli de Lavardin adjugeant aux religieux de Champagne la terre et seigneurie de Saint-Chéron saisie à leur requête sur damoiselle Roberde de Saint-Berthevin veuve de Jean de Corbon, seigneur dudit lieu...  
**ADS H 1877** : 1451-1614 : Fief de Grateil. Vente par Jean de Corbon, écuyer seigneur de Corbon à frère Jean Babinot, commandeur de Grateil, pour 50 sols tournois, d'une rente de 2 sols 6 deniers que Guillaume Clément, d'Assé-le-Boisne, était tenu servir chacun an au seigneur de Corbon, à la décharge dudit commandeur, lequel devait cette rente pour partie de la chaussée de son moulin du Pré, sis en la rivière dudit seigneur de Corbon (1451).  
**ADS H 1882** : XVIIe siècle. Fief de Grateil. Terrier. Déclaration de René Dagron, pour Levrigné...  
**ADS 1 J 211** : 1694-1753 : Contrats et baux concernant des biens sis à Moitron.  
**ADS 1 J 213** : 1703-An X : Titres et baux concernant des biens sis à Saint-Ouen-de-Mimbré.  
**ADS 4 J 78** : Chartrier de Grandchamp : 1473 L'Ommay. Aveu rendu à Jacques de Surgères par Pierre de La Vallée, sieur des Lettres, pour son lieu de l'Ommay à Vivoin.  
**ADS 18 J 510** : Fonds Paul Cordonnier : Assé-le-Boisne.  
**ADS 18 J 512** : Fonds Paul Cordonnier : Montreuil-le-Chétif.  
**ADS 28 J 176** : Chartrier de La Suze : 1753-1760 : Fief et seigneurie de Combres à Moitron.

## Canton de La Fresnaye-sur-Chedouet

**ADS E 12** : 1575-1751 : Aveux rendus aux rois de France et de Navarre Henri IV, Louis XIII et Louis XIV et à René de Froullay comte de Tessé, maréchal de France, devenu propriétaire du duché de Beaumont par suite d'échange avec le Roi.

**ADS E 18** : 1688-1716 : Inventaire détaillé des titres et enseignements du domaine du duché de Beaumont, trouvés en la maison de feu Jacques Percheron, vivant procureur du Roi près le siège présidial de Beaumont...

**ADS E 309** : XVIIe siècle-1619 : Seigneuries de Roullée, Garennes et Bonnebos a Roullée, relevant de la baronnie de Sonnois.

**ADS E 310** : 1684-1785 : Adjudication de la terre et seigneurie de Roullée, Garennes et Bonnebos, à la suite d'une saisie sur messier Jacques de Caumont, marquis de Boisse, au nom et comme tuteur de Jeanne, Louise et Marguerite de Caumont ses filles et de défunte Marie de Saint-Simon, son épouse, à Mathurin Lejariel, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi...

**ADS E 329** : 1506-1789 : Ventes, baux, transactions.

**ADS 2 F 82** : 6 mai 1734 : Fiefs de Garenne et Bonnebos (à Roullée) : retrait féodal par le seigneur de Garennes de sept quartiers de pré et pastures nommés les Friches situés à Roullée.

**ADS 1 J 334** : Pièces isolées : 19 décembre 1688 : Vente faite par Pierre d'Eu, chevalier seigneur de La Fresnaye-Chedouet, Barinville, La Notmanderie, Lignière, Le Bourneuf, La Juissellerie et autres lieux, demeurant à Chedouet et Madeleine du Voigne, son épouse, à François Chabot, chevalier seigneur de Boisgirard et de La Fontenelle, capitaine au château de Luchoux en Picardie, y demeurant des terres et seigneuries de Lignières, La Juissellerie et Bourneuf, situées au pays du Maine, près Sonnois...

**ADS 18 J 513** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 109 J 50** : Chartrier d'Aillières : 1665-An IV : Terre et métairie de la Locherie, gestion : baux de location, procès verbaux de visites et montrées. Composition : état des terres labourables, des prés et des pâtûres.

**ADS 109 J 62** : Chartrier d'Aillières : 1472-1766 : Fief d'Aillières, Féodalité supérieure, terres et seigneurie d'Aillières, rachat : décharge (1461). Devoirs féodaux rendus à la baronnie Saonnois : actes de foi et hommage, aveux. Convocation du ban et de l'arrière ban, comparution et déclarations de la noblesse de la sénéchaussée de La Flèche : extrait de procès-verbal (1674).

### Matrices des cadastres dit « napoléoniens ».

**ADS 3 P 31/9** : Cadastre Beauvoir : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 38/5** : Cadastre Blèves : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 77/5** : Cadastre Chenay : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 141/23** : Cadastre La Fresnaye-sur-Chedouet : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 164/8** : Cadastre Lignières-la-Carelle : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 262/15** : Cadastre Roullée : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

## Canton de Mamers

**ADS B 621** : 1743 : Civil : Procédures et actes divers.

**ADS H 934** : 1390-1399 : Chartes : Macé, seigneur du Val, donne par devant la cour du Mans, au moustier de Nostre Dame de Persaigne, pour la célébration de messes à son intention, les prés des Marais sis en la paroisse du Val, au fief dudit Macé, sous les bois de Leurson, entre le domaine des religieux, la vieille chaussée qui traverse la rivière et le ruisseau coulant de La Brestesche à Coupepie.

**ADS 13 F 2388** : 1762-1776 : Collection Louis Calendini : Saint-Rémy-des-Monts.

**ADS 18 J 533** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 18 J 534** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 109 J 2** : Chartrier d'Aillières : 1590 : Contrat de mariage entre Joachim II Le Vasseur et Elizabeth d'Argenson.



## **Matrices des cadastres dit « napoléoniens ».**

**ADS 3 P 87/7** : Cadastre Commerveil : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 92/11** : Cadastre Contilly : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 172/14** : Cadastre Louvigny : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 319/13** : Cadastre Saint-Rémy-des-Monts : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 372/5** : Cadastre Le Val : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 326/12** : Cadastre Saint-Vincent-des-Prés : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 333/20** : Cadastre Saosnes : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

## **Canton de Marolles-les-Braults**

**ADS H 167** : 1555 : Abbaye des Bénédictins de Saint-Vincent du Mans : Seigneurie de Maignenne à Dangeul dépendante de ladite abbaye- Livre terrier aveux et déclarations.

**ADS 13 F 2389** : Collection Louis Calendini : 1540-1541 : Baronnie de Saosnois : Hommages et aveux rendus à Françoise d'Alençon comme dame de la baronnie de Saosnois et de la châellenie de Péray.

**ADS 18 J 568** : Fonds Paul Cordonnier.

## **Matrices des cadastres dit « napoléoniens ».**

**ADS 3 P 19/12** : Cadastre Avesnes-en-Saosnois : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 113/23** : Cadastre Dangeul : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 117/8** : Cadastre Dissé-sous-Ballon : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 175/14** : Cadastre Lucé-sous-Ballon : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 196/15** : Cadastre Meurcé : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 203/16** : Cadastre Moncé-en-Saosnois : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 204/14** : Cadastre Monhoudou : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 361/14** : Cadastre Thoigné : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

## Canton de Montfort-le-Gesnois

**ADS B 569** : 1720 : Civil, procédures et actes divers.

**ADS 7 F 10** : XIe-XVIIIe siècles : Collection Menjot d'Elbenne : Notes sur le canton de Tuffé : châellenie, vicomté, comté de Breteau.

**ADS 7 F 26** : Collection Menjot d'Elbenne : Notes sur le canton de Tuffé, histoire féodale.

**ADS G 126** : 1598-1599 : Compte de la recette et mise des biens et revenus de la confrarie des chapelains et clercs de l'Eglise du Mans. Receveurs de noble Pierre du Tronchay, sieur de La Monerie pour le lieu de Launay à Lombron.

**ADS H 375** : XIe-XVIe siècles : Prieuré de Notre Dame de Torcé, dépendant de l'abbaye de Marmoutier de Tours.

**ADS H 1402** : 1551 : Rentes : Paroisse de Lombron, Constitution par Louis Tronchay, chanoine et scolastique de l'église du Mans, à Renée Tronchay, religieuse à Etival d'une rente viagère de 25 livres tournois sur le fief et seigneurie de Launay à Lombron.

**ADS 18 J 574** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 18 J 575** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 18 J 576** : Fonds Paul Cordonnier.

### Matrices des cadastres dit « napoléoniens ».

**ADS 3 P 55/32** : Cadastre Champagné : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 167/40** : Cadastre Lombron : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 208/47** : Cadastre Montfort-le-Rotrou : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 244/19** : Cadastre Pont-de-Gennes : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 275/36** : Cadastre Saint-Célerin : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 278/27** : Cadastre Saint-Corneille : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 366/31** : Cadastre Torcé-en-Vallée : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

## Canton de Saint-Calais

**ADS 3 F 9** : Fonds Dejault-Martinière. Sarthe et Le Mans. Photographies.

**ADS 1 J 12** : 1601-1887 : Documents isolés et petits fonds.

**ADS 1 J 65** : 1440-1699 : Documents isolés et petits fonds. Documents divers ne paraissant pas provenir de fonds conservés aux AD.

**ADS 2 J 54** : Fonds Charles Girault : La seigneurie de La Pierre à Coudrecieux : notes sur les familles de Tucé et de La Vove, le domaine, les fiefs relevant (Romigny et ses vassaux).

**ADS 6 J 171** : 1584-1818 : Collection Julien Chappée : Contrats, baux et documents divers concernant des biens sis à Saint-Gervais-de-Vic.

**ADS 18 J 592** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 18 J 593** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 18 J 595** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 18 J 596** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 18 J 759** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 18 J 764** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 18 J 1936 / 1937 / 1938 / 1939 / 1940 / 1972** : Photos Courtanvaux.

## **Matrices des cadastres dit « napoléoniens ».**

**ADS 3 P 36/48** : Cadastre Bessé-sur-Braye : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 86/23** : Cadastre Cogners : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 88/39** : Cadastre Conflans-sur-Anille : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 290/14** : Cadastre Saint-Gervais-de-Vic : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 328/12** : Cadastre Sainte-Cérotte : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

## **Canton de Montmirail**

**AN P 667, f° 41 et 46** : Chambre des Comptes.

**ADS G 12** : XVIIIe siècle : Plan de domaines dépendant du temporel du chapitre ou relevant de ses fiefs et situés à Courgenard, Saint-Croix, Saint-Pavace, Pruillé-le-Chétif, Saint-Quentin, Sargé, Soulligné-sous-Vallon et Spay.<sup>1827</sup>

**ADS G 32** : Baronnie de Courgenard, appartenant au chapitre : 1400-1765.

**ADS 1 J 120** : 1539-1545 : Documents isolés et petits fonds. Aveux rendus à la baronnie de Montmirail.

**ADS 4 J 393** : 1458-1835. Chartrier de Grandchamp. Biens divers.

**ADS 18 J 577** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 18 J 578** : Fonds Paul Cordonnier.

## **Matrices des cadastres dit « napoléoniens ».**

**ADS 3 P 106/26** : Cadastre Courgenard : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 147/36** : Cadastre Gréez-sur-Roc : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 158/29** : Cadastre Lamnay : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 195/32** : Cadastre Melleray : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 210/15** : Cadastre Montmirail : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 295/13** : Cadastre Saint-Jean-des-Échelles : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

## **Canton de Saint-Paterne**

**ADS E 272** : 1394-1574 : Châtellenies de La Ferté-Bernard et de Sablé. Acceptation de partage par Marie Riboulle fille puînée de Foulques Riboulles dans la successions de son père, en présence de Regnaud de Montejean, comprenant les terres et châtel de Bourg-le-Roi, de Lamenay, de Beauchêne et des bois de claraie, le tout devant valoir 300 livres de rente ou le seigneur d'Assé devant les parfaire.

**ADS E 305** : 1499-1615 : Déclarations rendues à Nicolas et Charles de Couesmes et à François d'Averton.

**ADS 1 E 1608** : Famille Menjot de Champfleury : 1492-1698 : De Vallée, seigneurs du Chevain et de Fyé.

**ADS 7 F 88** : Collection Menjot d'Elbenne (legs du vicomte d'Elbenne le 27 juin 1934). Copies d'aveux féodaux, prises aux Archives Nationales par M. de Lestang, tome Ier.

**ADS 13 F 2389** : Collection Louis Calendini : 1540-1541 : Baronnie de Saosnois : Hommages et aveux rendus à Françoise d'Alençon comme dame de la baronnie de Saosnois et de la châtellenie de Péray.

**ADS 1 J 102** : Documents isolés et petits fonds : Débris du chartrier de Maleffre et papiers de la cure et de la fabrique d'Arçonay (don de l'abbé Souty en 1940) : 1549-1724 : Seigneurie de Saint-Gilles-de-la-Plaine, à Saint-Paterne. Aveux et déclarations reçus.

**ADS 1 J 163** : Documents isolés et petits fonds : 1675-1940 : Papiers provenant de la famille Roussel, donnés en 1956 par Monsieur Vernégeol, sous-archiviste principal.

---

<sup>1827</sup> Cité dans HARDY Julien, *Les chapelles castrales...op.cit...*

**ADS 11 J 42** : Chartrier du Grand-Lucé : 1455-1575 : Seigneurie de Coesmes-Quittances et mandements adressés au receveur (1455-1544). Frais de la saisie opérée par le roi en raison des droits de rachat dus à la baronnie de Sonnois (1575).

**ADS 15 J 30** : Chartrier du Chevain : 1410-1782 : Aveux et fois et hommages rendus par la seigneurie du Chevain à la baronnie de Saosnois. Sommations et saisies féodales.

**ADS 15 J 34** : Chartrier du Chevain : 1505-1778 : Aveux et déclarations rendus par les curés du Chevain pour le temporel de leur bénéfice relevant du fief du Chevain (1594-1609)...

**ADS 18 J 597** : Fond Paul Cordonnier.

**ADS 18 J 598** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 20 J 131** : 1469-1740 : Chartrier de Courtilloles : Fief de Chaigné et d'Escouvé, hommage et aveu rendus à la châtelainie de Couesmes (1475, 1679, XVIII<sup>e</sup> siècle). Aveux rendus par la châtelainie de Coesmes à la baronnie de Saosnois (1469-1558, 1739-1740), extraits des registres des assises de la châtelainie de Coesmes (1558-1610, 1738).

## Canton de Sillé-le-Guillaume

**ADS B 658** : 1748 Procédures et actes divers Nomination de séquestre de la terre de Salaines en Crissé appartenant pour les deux tiers à René-Louis-François de Salaines.

**ADS E 75** : 1705 Marquisat de Lavardin érigé en 1604. Contrat de vente faite par Mme Anne-Charlotte de Beaumanoir, épouse de Louis marquis de La Châtre, comme comte de Nancey, comme héritière en partie de son frère Emmanuel-Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin...

**ADS E 76** : 1470-1489 Baronnie de Lavardin.

**ADS E 77** : 1533-1553 Amendes et remembrances des assises de la baronnie de Lavardin tenues aux bourgs de Mézières-en-Champagne, Conlie et Saint-Jean-d'Assé.

**ADS E 94**: XVIII<sup>e</sup>ème siècle Livre terrier des terres hommées et possédées par gens de main-morte qui doivent donner home vivant et mourant...

**ADS E 95** : 1735-1747 Recette des ventes et rachats dus aux fiefs de marquisat de Lavardin...

**ADS E 99** : 1414-1585 Baronnie d'Antoigné, dépendant du marquisat de Lavardin et fiefs de La Galaisière à Sainte-Jamme...

**ADS E 118** : 1497-1575 Châtellenie de Tucé (Aveux rendus à Beaudouin de Tucé, François, Charles et Jean de Beaumanoir seigneur dudit lieu).

**ADS E 120** : 1662-1752 Aveux rendus à Marguerite Renée de Rostain veuve de Henri de Beaumanoir à Henri Charles de Beaumanoir, son fils et à M. de Froullay, seigneur de Tucé.

**ADS E 130** : 1662-1752 Aveux rendus à Marguerite Renée de Rostain veuve de Henri de Beaumanoir à Henri Charles de Beaumanoir, son fils et à M. de Froullay, seigneur de Tucé.

**ADS E 147** : 1360-1759 Châtellenie de Villiers à Saint-Rémy et Crissé dépendant de la baronnie de Tucé, aveux rendus à Guillaume Beaudoin, Louis, Guillaume, Baudouin et Jean de Tucé, François et Charles de Beaumanoir...

**ADS E 149** : 1779-1788 Terrier de la chatellenie de Villiers pour les paroisses de Saint-Etienne, de Saint-Rémy de Sillé et de Crissé.

**ADS E 180** : 1389-1778 Châtellenie de Clermont à Segrie. (Aveux de foi et hommage à Jean et Gyon Reboussy, Jacques, Jean et Pierre de Mathefelon...).

**ADS E 210** : 1452-1764 Pommeray en Crissé dépend de l'ancienne baronnie de Vernie (Aveux de foi et hommage et déclarations censives rendus à René de Rays, à Baudouin et Christophe de Champagne.

**ADS E 226** : 1381-1729 Inventaire des titres et papiers concernant la baronnie de Sillé-le-Guillaume terre et seigneurie et les dépendances étant dans le trésor du château de Sillé et appartenant à Adrienne-Emilie-Félicité de la Baume le Blanc de la Vallière.

**ADS E 227** : 1409-1660 Principaux hommages de la baronnie de Sillé-le-Guillaume.

**ADS E 231** : 1694-1709 Livre de recette, des rentes dues à la baronnie de Sillé par son procureur fiscal.

**ADS E 265** : 1550-1609 Amendes et remembrances des plaids de Chauffour et de La Curelière tenues par le bailli d'Antoine, Jean et Lancelot dits Grognets de Vassé, seigneurs dudit lieu.

**ADS E 295** : 1509-1570 Seigneurie de Coulettre à Rouez (Amendes et remembrances des plaids et assises tenues par Messire Jean Davangour seigneur dudit lieu).

**ADS 2 F 35** : 1528-1694 Collection Chappée Famille de Sallaines Titres généalogiques.

**ADS 2 F 43** : 1631-1642 Collection Chappée Domaine de Salaines.

**ADS 2 F 108** : Collection Chapée.

**ADS 7 F 88** : Collection Menjot d'Elbenne (legs du vicomte d'Elbenne le 27 juin 1934). Copies d'aveux féodaux, prises aux Archives Nationales par M. de Lestang. Tome Ier.

## **Matrices des cadastres dit « napoléoniens ».**

**ADS 3 P 110/32** : Cadastre Crissé : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 214/51** : Cadastre Mont-Saint-Jean: Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 260/45** : Cadastre Rouez-en-Champagne : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 318/11** : Cadastre Saint-Rémy-de-Sillé : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

## **Canton de Tuffé**

**AN KK 1053, f° 15** : Registres Monuments historiques : 1389 : La Ferté-Bernard.

**AN P 667, f° 30, 31 et 32** : Chambre des Comptes.

**ADS B 1251** : 1775 : Lettres de ratification des contrats de vente...

**ADS E 147** : 1360-1759 Châtellenie de Villiers à Saint-Rémy et Crissé dépendant de la baronnie de Tucé, aveux rendus à Guillaume Beudoin, Louis, Guillaume, Baudouin et Jean de Tucé, François et Charles de Beaumanoir....

**ADS 7 F 3** : Notes et travaux de la collection Menjot d'Elbenne.

**ADS 7 F 13** : Collection Menjot d'Elbenne, travaux notes et copies : Bouër.

**ADS 7 F 26** : Collection Menjot d'Elbenne, travaux notes et copies : Sceaux-sur-Huisne, histoire féodale.

**ADS 7 F 27** : Collection Menjot d'Elbenne, travaux notes et copies : Tuffé.

**ADS 7 F 29** : Collection Menjot d'Elbenne, travaux notes et copies : Tuffé, histoire féodale.

**ADS 7 F 41** : Collection Menjot d'Elbenne, travaux notes et copies : 1413-1778 : Fief de Courvalain et de Fleuré en La Chapelle-Saint-Rémy.

**ADS 9 J 17** : Collection André Pioger : 1649-1816 : Contrats et documents divers concernant des biens sis en Tuffé.

**ADS 9 J 15** : Collection André Pioger : Contrats, baux et documents divers concernant entre autres Sceaux-sur-Huisne.

**ADS 18 J 606** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 18 J 607** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 18 J 759** : Fonds Paul Cordonnier.

## **Matrices des cadastres dit « napoléoniens ».**

**ADS 3 P 42 /10** : Cadastre Bouër : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 68/17** : Cadastre La Chapelle-Saint-Rémy : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 123 / 10** : Cadastre Duneau : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 292/9** : Cadastre Saint-Hilaire-le-Lierru : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 338/14** : Cadastre Sceaux-sur-Huisne : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 370/27** : Cadastre Tuffé : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

## **Canton de Vibraye**

**ADS 18 J 608** : Fonds Paul Cordonnier.

**ADS 18 J 764** : Fonds Paul Cordonnier.

## **Matrices des cadastres dit « napoléoniens ».**

### **Le Pavillon :**

**ADS 3 P 119/67** : Cadastre Dollon : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 349/14** : Cadastre Semur-en-Vallon : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

**ADS 3 P 373/18** : Cadastre Valennes : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.

# Bibliographie

## Dictionnaires :

ACADEMIE FRANCAISE, *Le dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy*, t. 1 A-L, Vve J.B. Coignard et J.B. Coignard, Paris, 1694.

GODEFROY F., *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*, édition de Paris, 1881-1902.

## Ouvrages de référence sur le Moyen Âge et le XVIe siècle :

### Dictionnaires :

FEDOU R., *Lexique historique du Moyen Âge*, Armand Colin, collection cursus, Paris, 2010.

GAUWARD C. / DE LIBERA A. / ZINK M., *Dictionnaire du Moyen Âge*, Quadriga / PUF, Paris, 2002.

TOUATI F-O., *Vocabulaire historique du Moyen Âge*, Les Indes savantes, Paris, 2007.

### Ouvrages spécialisés :

ARIES P. / DUBY G., *Histoire de la vie privée, de l'Europe féodale à la Renaissance*, Seuil, Paris, 1985.

AURELL M., « Noblesse et royauté Plantagenêt (1154-1224) », *Noblesse de l'espace Plantagenêt (1154-1224, table ronde tenue à Poitiers le 13 mai 2000*, Université de Poitiers, Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, Poitiers, 2001.

BARBIER-MUELLER J-P., *La parole et les armes, Chronique des Guerres de religion en France, 1562-1598*, Musée international de la Réforme à Genève, Hazan, Italie, 2006.

BAYLE M., « Restaurer au XVe siècle », *La Normandie au XVe siècle Arts et histoire*, Actes du colloque organisé par les Archives Départementales du 2 au 5 décembre 1998 à Saint-Lô, Archives départementales, 1999, p. 163-179.

BLOCH M., *La société féodale-la formation des liens de dépendance* (Évolution de l'humanité), Albin Michel, Paris, 1939.

BLOCH M., *La société féodale-les classes et les gouvernements des hommes* (Évolution de l'humanité), Albin Michel, Paris, 1940.

BOIS G., *Crise du féodalisme, Économie rurale et démographique en Normandie orientale du début du XIVe au milieu du XVIe siècles*, Presses de la fondation nationale des Sciences politiques, Paris, 1976.

BOS A., « L'ornementation en France autour de 1500 », dans BRESCH-BAUTIER G. / CREPIN-LEBLOND T. / TABURET-DELAHAYE É., *France 1500, entre Moyen Âge et Renaissance*, catalogue de l'exposition du 6 octobre 2010 au 10 janvier 2011 au Grand Palais, RMN, Paris, 2010, p. 292.

CLOULAS I., *Henri II*, Fayard, Paris, 1983.

CONTAMINE P., « La seigneurie en France à la fin du Moyen Âge quelques problèmes généraux », *Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge*, actes du 117<sup>e</sup> congrès national des Sociétés Savantes, Clermont-Ferrand, 1992, éd. CTHS, Paris, 1995, p. 26-42.

CONTAMINE P., *La vie quotidienne pendant la guerre de Cent ans France et Angleterre*, Hachette, Paris, 1976.

DE CHANCEL-BARDELOT B., « Permanence et renouvellement de l'iconographie », dans BRESCH-BAUTIER G. / CREPIN-LEBLOND T. / TABURET-DELAHAYE É., *France 1500, entre Moyen Âge et Renaissance*, catalogue de l'exposition du 6 octobre 2010 au 10 janvier 2011 au Grand Palais, RMN, Paris, 2010, p. 268.

DE VAIVRE J-B., « Armoiries et devises en France autour de 1500 », BRESCH-BAUTIER G. / CREPIN-LEBLOND T. / TABURET-DELAHAYE É., *France 1500, entre Moyen Âge et Renaissance*, catalogue de l'exposition du 6 octobre 2010 au 10 janvier 2011 au Grand Palais, RMN, Paris, 2010, p. 309.

FAVIER J., *La guerre de Cent Ans*, Fayard, Paris, 1980.

FOSSIER R., « Rapport introductif », *Seigneurs et seigneuries au Moyen-Âge*, actes du 117<sup>e</sup> congrès national des Sociétés Savantes, Clermont-Ferrand, 1992, éd. CTHS, Paris, 1995, p. 13-19.

FOSSIER R., *La société médiévale*, Armand Colin, Paris, 2001, 1<sup>ère</sup> éd. 1991.

FOURNEL J-L. / ZANCARINI J-C., *Les guerres d'Italie, des batailles pour l'Europe (1494-1559)*, Gallimard, Paris, 2003.

GAUDEMET J., « Fief et féodalité », *Revue de droit français et étranger*, Joseph MELECE MODRZEJEWSKI (dir.), Dalloz, Paris, n°1, 1999, p. 84-90.

HUPPERT G., *Bourgeois et gentilshommes* (la réussite sociale en France au XVI<sup>e</sup> siècle), Flammarion, Bibliothèque scientifique, Paris, 1983, 293 p.

NEVEUX H., « Reconstruction économique et rapports sociaux dans les campagnes françaises dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle », *La France de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Renouveau et apogée*, colloques internationaux CNRS, du 3 au 6 octobre 1983, éd. CNRS, Paris, 1983, p. 61-68.

PASTOUREAU M., *Traité d'héraldique*, Bibliothèque de la sauvegarde de l'art français, Paris, 1993.

PICHOT D., « L'occupation du sol en pays bocager. Sources textuelles et cartographiques dans le Bas-Maine (Xe –XIII<sup>e</sup> siècle) » *Enquêtes rurales, Cahiers de la MRSH Caen 16*, n°4, 1998.

PICHOT D., *Le village éclaté, Habitat et société dans les campagnes de l'ouest au Moyen Âge*, P.U.R, Rennes, 2002.

PICHOT D., « Vitré : une ville et son château », *Des Villes à l'ombre des châteaux, naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Âge*, sous la direction d'André Chédeville et de Daniel Pichot, Actes du colloque de Vitré (16-17 octobre 2008), PUR, Rennes, 2010, p. 18.

REYNAUD M-R., *Le temps des princes, Louis II & Louis III d'Anjou-Provence, 1384-1434*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, 2000.

## Ouvrages de référence sur l'architecture :

### Dictionnaires :

LAVENU M. / MATAOUCHEK V., *Dictionnaire d'architecture*, éd. Jean-Paul Gisserot (Patrimoine culturel), Bordeaux, 1999.

PEROUSE DE MONTCLOS J-M., *Description et vocabulaire méthodiques*, Éditions du Patrimoine, Centre des monuments nationaux, Paris, 2011.

SALCH L. (dir.), *Dictionnaire des châteaux et des fortifications du Moyen-Âge en France*, Éditions Publitotal Strasbourg, Strasbourg, 1979.

VIOLLET-LE-DUC E., *Encyclopédie médiévale*, Bibliothèque de l'image, Tours, 2001, [Refonte du *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, réalisé par BERNAGE Georges en 1978].

## Ouvrages spécialisés :

ACTES DU CONGRES DE LA SOCIETE DES HISTORIENS MÉDIÉVISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC (Besançon 2-4 juin 1972), *La construction au Moyen-Âge / Histoire et archéologie / Annales littéraires de l'Université de Besançon*, Les Belles Lettres, Paris, 1973.

BUR M., « *Le château* », *Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, fascicule 79, Brepols Turnhout-Belgium, 1999.

CHAPELOT J /FOSSIER R, *Le village et la maison au Moyen Âge*, Hachette Littérature, Paris, 1980.

CHATELAIN A., *Patrimoine rural, reflet des terroirs (patrimoine vivant)*, Rempart Desclée de Brouwer, Paris, 1998.

DEBORD A., « Châteaux et résidence aristocratique. Réflexions pour la recherche », *Château Gaillard, études de castellologie médiévale XIII. Actes du colloque international tenu à Wageningen (Pays-Bas), 31 août-6 septembre 1986*, Centre de Recherches archéologiques médiévales, Caen, 1987, p.41-51.

ERLANDE BRANDEBURG A. / MEREL BRANDEBURG A-B., *Histoire de l'architecture française du Moyen-Âge à la Renaissance (IVe siècle-début XVIe siècle)*, Mengès / Éditions du Patrimoine, Paris, 1999.

GARRIGOU GRANDCHAMP P., *Demeures médiévales, cœur de la cité*, Rempart Desclee de Brouwer, Paris, 1992.

MAYNARD D. de, « Les châteaux et leurs estrages ou l'organisation spatiale de leurs domaines », *303 Arts, recherches et créations*, n°56, 1998, p. 96-113.

## Ouvrages de référence sur les logis nobles :

ALBRECHT U., « Maison forte et maison de plaisance : le château français à l'époque de Louis XI », *La France de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Renouveau et apogée, colloques internationaux CNRS, du 3 au 6 octobre 1983*, éd. CNRS, Paris, 1983, p. 215-220.

ALBRECHT U., « Le petit château en France et dans l'Europe du Nord aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles », *Architecture et vie sociale, l'organisation intérieure des grandes demeures à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance*, Acte du colloque tenu à Tours du 6 au 10 juin 1988, études réunies par Jean GUILLAUME, Picard, Paris, 1994, p. 193 à 215.

BESSAC J-C. / JOURNOT F. / PRIGENT D. / SAPIN C., SEIGNE J. / FERDIERE A. (dir.), *La construction la pierre, collection « archéologiques »*, éditions errance, Paris, 1999.

BUR M. (dir.) *La maison forte au Moyen Âge, Acte du colloque de Nancy-Pont à Mousson, le 31 mai-3 juin 1984*, Éditions du CNRS, Paris, 1986.

CARRE G. / LITOUX E., «La salle dans les manoirs angevins», *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES G. (dir.), Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2013, p. 327-343.

CASSET M., *Les résidences rurales et semi-rurales des archevêques et évêques normands au Moyen Âge*, Thèse sous la direction de RENOUX A. en III tomes, Université du Maine, 1999.

CASSET M. « Le vocabulaire des résidences secondaires des archevêques et évêques normands au Moyen Âge : une image du bâti ? », *Aux marches du palais, Qu'est-ce qu'un palais médiéval ?*, RENOUX A. (dir.), Publication du LHAM, Université du Maine, 2001, p. 163-177.

CASSET M., *Les évêques aux champs, châteaux et manoirs des évêques normands au Moyen Âge (XI-XV<sup>e</sup> siècle)*, Publications des Universités de Rouen et du Havre, Presses universitaires de Caen, Caen, 2007.

CASSET M., « Manoirs de plaisance des ducs de Bretagne », *Château & modes de vie au temps des ducs de Bretagne, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, Presses universitaires de Rennes et Presses universitaires François-Rabelais, Rennes et Tours, 2012, p. 161-173.



CHALMIN-SIROT É., « Les modèles princiers et leur imitation dans le milieu seigneurial en territoire genevois et savoyard (XIV-XVe siècles) », *Aux marches du palais. Qu'est-ce qu'un palais médiéval ?* Actes du VIIe congrès international d'archéologie médiévale, Le Mans-Mayenne, 9/11 septembre 1999, RENOUX A. (dir.), LHAM, Université du Maine, 2001, p.113-122.

CHATENET M. (dir.) / RENCONTRE D'ARCHITECTURE EUROPÉENNE, *Maisons des champs dans l'Europe de la Renaissance : actes des premières Rencontres d'architecture européenne*, Château de Maisons, 10-13 juin 2003, Picard, Paris, 2006.

CHATENET M. / MIGNOT C. (dir.), *Le manoir en Bretagne 1380-1600*, Éditions du Patrimoine / Imprimerie Nationale, Paris, 1999.

CREPIN-LEBLOND T., « Le château et ses jardins », dans BRESCH-BAUTIER G. / CREPIN-LEBLOND T. / TABURET-DELAHAYE E., *France 1500, entre Moyen Âge et Renaissance*, catalogue de l'exposition du 6 octobre 2010 au 10 janvier 2011 au Grand Palais, RMN, Paris, 2010, p. 69.

DEBORD A., *Aristocratie et pouvoir, le rôle du château dans la France médiévale*, Picard (espaces médiévaux), Paris, 2000.

DELAVAL A., « Logis, manoirs hôtels et hébergements », *303 Arts, recherches et créations*, n°56, 1998, p.83-95.

DESVAUX-MARTEVILLE É., « Manoirs du Perche : d'une image littéraire à la réalité archéologique », *Archéologie médiévale*, tome III-IV, 1973-74, p. 365-392.

DESVAUX-MARTEVILLE É., *Manoirs du Perche, Art de Basse-Normandie*, n° 67, automne 1975.

DESVAUX-MARTEVILLE É., « Les manoirs du Perche », *Manorial Domestic Buildings in England and Northern France*, The Society of Antiquaries of London, London, 1993, p.141-157.

DIOT M., *Architecture rurale en Bresse, du XVe au XIXe siècle (Ain, Jura et Saône-et-Loire)*, Centre des monuments nationaux, Paris, 2005.

GAUTIER N., *Les manoirs du Perche*, Acanthe, Paris, 2006.

GIULIATO G., *Habitats princiers et seigneuriaux en Lorraine médiévale*, Recueil d'articles, Presse universitaire de Nancy, Nancy, 2009.

GUIBAL F., / JONES M./ MEIRION-JONES G., « La résidence noble en Bretagne XIe-XVIe siècle, salle, chambres et tours », *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES G. (dir.), Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2013, p. 133-178.

IMPEY E., « *Seigneurial Domestic Architecture in Normandy 1050-1350* », *Manorial Domestic Buildings in England and Northern France*, The Society of Antiquaries of London, London, 1993, p. 82-120.

IMPEY E., « La demeure seigneuriale en Normandie entre 1125 et 1225 et la tradition anglo-normande », *L'architecture normande au Moyen Âge, regards sur l'art de bâtir*, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (28 septembre-2 octobre 1994), publié sous la direction de Maylis Baylé, Éditions Charles Corlet / Presses universitaires de Caen, Caen, 1997, p. 219-241.

IMPEY E., « Les antécédents de la maison normande du XVe siècle », *La Normandie au XVe siècle Arts et histoire*, Actes du colloque organisé par les Archives Départementales du 2 au 5 décembre 1998 à Saint-Lô, Archives départementales, 1999, p.181-193.

LE PATOUREL J., « *Fortified and semi fortified manor houses in eastern and northern England in the later Middle Ages* », *La maison forte au Moyen-Âge, Acte du colloque de Nancy-Pont à Mousson*, le 31 mai-3 juin 1984, BUR M. (dir.), Éditions du CNRS, Paris, 1986, p.17-29.

LARDIN P., « Les nouveautés dans l'activité de construction en Normandie orientale au lendemain de l'occupation anglaise 1450-1530 », *La Normandie au XVe siècle Arts et histoire*, Actes du colloque organisé par les Archives Départementales du 2 au 5 décembre 1998 à Saint-Lô, Archives départementales, 1999, p. 71-74.

LOUISE G., « Les maisons fortes du bocage normand », *La Maison forte au Moyen Âge*, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson (1984), BUR M. (dir.), Éditions du CNRS, Paris, 1986, p. 31-39.

MANASE V., « Manoir-*Manere*, la maison noble rurale dans l'arrondissement de Saumur (XV-XVIIe siècle) », *303 Arts, recherches et créations, la revue des Pays de la Loire*, septembre 1990, n°26 p. 57-67.

MEIRION-JONES G., « L'Évolution de la salle dans la résidence noble », *Château & modes de vie au temps des ducs de Bretagne, XIIIe-XVIe siècle*, Presses universitaires de Rennes et Presses universitaires François-Rabelais, Rennes et Tours, 2012, p. 197-212.

MEIRION-JONES G. (dir.), « Introduction », *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2013, p. 11-17.

MESQUI J., « Maisons, maisons fortes ou château ? Les implantations nobles dans le comté de Valois et les franges occidentales du comté de Champagne aux XIII et XIVe siècles », *La maison forte au Moyen Âge, Acte du colloque de Nancy-Pont à Mousson*, le 31 mai-3 juin 1984, BUR M. (dir.), Éditions du CNRS, Paris, 1986, p.185-227.

MESQUI J., « Notes sur l'habitat noble rural dans le Nord et l'Est de l'Ile de France du XIIe au XVe siècle », *Manorial Domestic Buildings in England and Northern France*, The Society of Antiquaries of London, London, 1993, p. 121-140.

MEURET J-C., « Origines et débuts du manoir », *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES G. (dir.), Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2013, p. 67-94.

MOUILLEBOUCHE H., *La maisons fortes en Bourgogne du nord du XIIIe au XVe siècle*, Éditions Universitaires de Dijon, collection Sociétés, Dijon, 2002.

MOULIN J., « Quand les châteaux étaient peints », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], 2002, mise en ligne le 05 juin 2007 : <http://crcv.revues.org/1962>.

PESEZ J-M., « Maisons fortes, manoirs, bastide, tour, motte, enceinte, moated-site, wasserburg, ou les ensembles en archéologie », *La maison forte au Moyen Âge, Acte du colloque de Nancy-Pont à Mousson*, le 31 mai-3 juin 1984, BUR M. (dir.), Éditions du CNRS, Paris, 1986, p. 331-339.

ROBIN F., « De la forteresse à la maison des champs : mots et réalités (Anjou-Provence 1360-1480) », *Aux marches du palais. Qu'est-ce qu'un palais médiéval ?* Actes du VIIe congrès international d'archéologie médiévale, Le Mans-Mayenne, 9/11 septembre 1999, RENOUX A. (dir.), LHAM, Université du Maine, 2001, p. 87-95.

SARAZIN A., *Fermes et logis du bocage de l'ouest Anjou-Maine-Vendée*, Serg, Paris, 1975.

SIGOURET P., *Les manoirs du Perche*, Amis du Perche, Meaucié, 1975.

SIROT É., *Noble et forte maison : l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales, du milieu du XIIe au début du XVIe siècle*, Picard, Paris, 2007.

SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE LA MAYENNE, *La Mayenne, archéologie histoire n°27, dossier les châteaux du Moyen Âge en Mayenne*, Mayenne, 2005.

## **Ouvrages sur des éléments précis du logis :**

### **Cheminées:**

CLEMENT D'ARMONT L. / LACROIX M., *Cheminées des Pays de la Loire du Moyen Âge au XVIIIe siècle*, Léonce Laget, Paris, 1973.

DIOT M., *Cheminée, étude de structures du Moyen Âge au XVIIIe siècle*, Centre des monuments nationaux, Paris, 2007.

SIROT É., *Allumer le feu, cheminée et poêle dans la maison noble et au château du XIIe au XVIe siècle*, Éditions Picard, Paris, 2011.

### **Escaliers :**

DIOT M., *Escaliers, étude de structures du XIIIe au XVIIIe siècle*, Centre des monuments nationaux, Paris, 2011.

### **Éléments de défense :**

CHÂTELAIN A., *Châteaux forts, images de pierre des guerres médiévales* (Patrimoine vivant), Rempart Desclée de Brouwer, Paris, 1999 (1<sup>ère</sup> éd. 1983).

SALAMAGNE A., « Archères, mâchicoulis et tours dans l'architecture militaire du Moyen Âge (XIII-XVe siècle) : éléments fonctionnels ou symboliques ? », *Aux marches du palais. Qu'est-ce qu'un palais médiéval ?* Actes du VIIe congrès international d'archéologie médiévale, Le Mans-Mayenne, 9/11 septembre 1999, sous la direction de RENOUX A., LHAM, Université du Maine, 2001, p.77-85.

### **Pavés :**

COULTHARD N. / DELACAMPAGNE F., « Les carreaux de pavement, les pavés à décors en relief en Basse-Normandie », *La Normandie au XVe siècle Arts et histoire*, Actes du colloque organisé par les Archives Départementales du 2 au 5 décembre 1998 à Saint-Lô, Archives départementales, 1999, p. 131-147.

### **Annexes du logis :**

CHÂTELAIN A., *Patrimoine rural, reflet des terroirs* (Patrimoine vivant), Rempart Desclée de Brouwer, Paris, 1998.

## **Ouvrages de référence sur la région :**

### **Atlas :**

FENELON P., *Atlas et géographie de la France moderne, Les Pays-de-la-Loire*, Flammarion, Paris, 1978.

## Ouvrage plus spécialisé :

BEAUTEMPS BEAUPRE, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle*, IV, Paris 1883, p. 545.

BELLIER L., « La noblesse en question-l'aristocratie du Bas-Maine aux XIV-XV<sup>e</sup> siècles », *La Mayenne archéologie et histoire*, p. 129-137, n° 23, 2000.

LE MENE M., « La noblesse angevine vers 1500 », *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Âge*, p. 39-48, actes du Colloque international organisé par l'Université d'Angers Angers-Saumur 3-6 juin 1998, école française de Rome, 2000.

ORMIERES J-L., *Histoire de l'Anjou*, Que sais-je ?, PUF, Paris, 1998.

## Ouvrages sur l'histoire locale :

### Ouvrages spécialisés :

BEN KEMOUN J., « Étude sur les familles nobles du Maine de la fin du Xe au début du XIV<sup>e</sup> siècle », *La Vie mancelle* n° 186, juillet août 1979, p.9-10.

BODIER NIKITINE M. / BOUCHE T. / BOUTON E. / CHAUMEAU J-P. / DUFOUR J. / DURAND P. / MACE G. / MENIL A. / ROBERT P., *Maine*, Bonneton Christine, Paris, 1988.

BOUTON A., *Le Maine, Histoire économique et sociale XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Imprimerie Monnoyer, Le Mans, 1970.

BROUSSILLON B. de, *Documents inédits sur l'histoire du Maine au XIV<sup>e</sup> siècle*, Société des Archives historiques du Maine, 1905.

CHARLES / FROGER, « L'invasion anglaise dans le Maine de 1417 à 1428 », *Revue historique et archéologique du Maine*, Tome XXVI, 1889, p. 62-92.

DELAUNAY P., *Le sol sarthois- ses historiens, son histoire géologique sa géographie botanique économique historique et politique*, Monnoyer, Le Mans, 1930 (en 4 livres).

DELAUNAY P., *Les régions naturelles géographiques, géologiques et agricoles de La Sarthe*, Imprimerie Jobidon, Le Mans, 1933.

DORNIC F., *Histoire du Maine*, Que sais-je ?, n°860, PUF, 1973.

DORNIC F. (dir.), *Histoire du Mans et du pays manceau*, Privat éditeur, Toulouse, 1975.

DORNIC F. / DORNIC Y., *Petite histoire de la Sarthe*, Marcel Graffin, Le Mans, 1955.

DRONNE M., *La Réforme et les protestants dans Le Maine*, édité par l'auteur, Le Cannet-Rocheville, 1985.

FLOHIC J-L. (dir.), *Le patrimoine des communes de la Sarthe* (2 tomes), Editions Flohic, Paris, 2000.

GALLOUEDEC L., *Le Maine*, Hachette, Paris, 1925, 265 p.

HUCHER E., *Études sur l'histoire et les monuments de la Sarthe*, Le Mans, 1856.

LE BŒUF F., *Canton de la Flèche Sarthe, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*, éd. par l'Association pour le développement de l'inventaire général des Pays de Loire, 1995.

LEVY A. (dir.), *La Sarthe des origines à nos jours*, Éditions Bordessoules, Saint-Jean-d'Angély, 1983.

LEVY A. (dir.), *Le Mans métamorphoses d'une ville*, Éditions Bordessoules, Saint-Jean-d'Angély, 1987.

LIGNE A. / KERVILLA G., *La Sarthe et ses richesses*, Éditions de la Reinette, Le Mans.

LUCE S., *La France pendant la guerre de Cent ans-Episodes historiques et vie privée XIV-XVe siècles* (dont le Maine sous la domination anglaise), Hachette, Paris, 1890 2<sup>e</sup> édition.

MENIL A., *Les cahiers de construction traditionnelle, la maison rurale dans le Maine et le Haut-Anjou (contribution à un inventaire régional)*, Éditions Créer, Nonette, 1982.

PESCHE J-R., *Dictionnaire topographique historique et statistique de la Sarthe* (monographie des villes et villages de France), Livre d'histoire, Paris, 1999, 1<sup>ère</sup> ed. 1829-1842, 6 tomes.

PIOLIN Dam P., *Histoire de l'Église du Mans*, H. Vrayet de Surcy Editeur, Paris, 1861.

RICHARD-VIDAL C., *Découvrir la Sarthe*, Office de Tourisme et Syndicats d'Initiative de la Sarthe, Sablé, 1984.

RIMBAULT RN, *Maine illustré*, ECH, Angers, 1954.

SAILLANT L., *Au pays du Maine, des Gaulois à nos jours*, Adolphe Renard, Le Mans, 1910.

SOCIETE FRANCAISE D'ARCHEOLOGIE, *Congrès archéologique de France (XIXe session, Paris, 1961, Maine)*, Société Française d'Archéologie, Paris, 1961.

TRAVIER D., *1561-2011, 450 ans de protestantisme au Mans et dans la Sarthe*, atelier Compomakète, Nîmes, 2011.

VALLEE E., *Dictionnaire topographique du département de la Sarthe comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, Imprimerie Nationale, Paris, 1950.

VERDIER R., *400 mottes, fortifications, enceintes en terre du Haut-Maine*, Éditions du Râcaud, Le Mans, 1978.

WELSCH J., *Esquisse géologique des Régions naturelles du département de La Sarthe*, Jobidon, Le Mans, 1924.

## Ouvrages sur les logis nobles :

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA SARTHE, *Imagier des châteaux et manoirs de la Sarthe*, Conseil général de La Sarthe, Le Mans, 2005.

AUVRAY D. / BETIN A., *Châteaux et manoirs de la Sarthe*, Éditions Cénomanes, Le Mans, 1988.

BETIN A. / GREGOIRE P., *Les manoirs dans la Sarthe. Architecture et vie quotidienne*, Siloë, Nantes, 2002.

CHAUDUN N. / DURAND J-L. / de GALARD G., *Répertoire des manoirs de la Sarthe, XVe et XVIe siècles*, Nicolas Chaudun, Paris, 2013.

CORDONNIER P., « Maisons, Manoirs et châteaux », *Revue historique et archéologique du Maine*, 1957.

CORDONNIER DETRIE P. / DUC DE LA FORCE, *Les Châteaux de la Sarthe*, J.Delmas, Paris, 1960.

GARNIER S., *Inventaire des mottes castrales et maisons fortes dans le canton de Mamers XIe-XVe siècles*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de RENOUX A., Université du Maine, 2002-2004.

GAUTHIER J., *Manoirs et gentilhommières du pays de France, Le Maine et le Vendômois*, Massin, Paris, 1930.

GRANDIERE R., *Les manoirs ruraux et leurs seigneurs fin XVe siècle, l'exemple du Haut-Maine*, mémoire de maîtrise sous la direction de ROBERT P., Université du Maine, 1987.

GREGOIRE P., « La Sarthe, pays des manoirs », *La Vie Mancelle et Sarthoise*, septembre-octobre 2002, n° 364.

GREGOIRE P., « Châteaux en Sarthe », *La Vie Mancelle et Sarthoise, Le Mans, septembre-octobre 2005*, p. 26.

HARDY J., *Les chapelles castrales et manoriales du Maine, inventaire pour l'arrondissement de Mamers à la fin du Moyen Âge*, Mémoire de maîtrise, Université du Maine, sous la direction de RENOUX A., 1998.

HEBRAY de POUZALS M. / LADRANGE P., *Châteaux de la Sarthe* (Art et tourisme), Nouvelles éditions latines, Paris.

HERBE E-E., *Inventaire des Mottes et Maisons-fortes du canton de Montmirail. XIe-XVIe siècles*, Mémoire de Master I, sous la direction de RENOUX A., Université du Maine, 2009-2010.

LATOUCHE R., *Maine, Perche et leurs châteaux*, Arthaud, Paris, 1961.

LATRON A., « Les chapelles de châteaux et manoirs dans le Maine », *Province du Maine*, tome IX, Janvier-mars / Avril-juin / Juillet-septembre, 1995, p. 7-18 / 137-143 / 221-236.

LEDUC-GUEYE C., *Décors peints Pays de Haute-Sarthe et d'Alençon*, Parcours du Patrimoine, Région des Pays-de-la-Loire, Nantes, 2012.

LEFEBVRE S., *Mottes et maisons-fortes du canton de Bouloire*, Mémoire de maîtrise sous la direction de RENOUX A., Université du Maine, 1998.

PORTENEUVE V., *Mottes et maisons fortes dans le canton de Saint-Paterne (XI-XVe siècle)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de RENOUX A., 2000.

QUESNE S., *La châtelainie de La Ferté-Bernard du XIe au XVe siècle (inventaire castral)*, Mémoire de D.E.A., sous la direction d'Annie Renoux, Université du Maine, 1993.

RENAUDIN H., *Les manoirs ruraux et leurs seigneurs dans les cantons de Beaumont-sur-Sarthe, Conlie et Sillé-le-Guillaume (1450-1520)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de RENOUX A., Université du Maine, 2004.

RENAUDIN H., *Les manoirs ruraux et leurs seigneurs dans les cantons de La Flèche et Malicorne (1450-1520)*, Mémoire de maîtrise sous la direction RENOUX A., Université du Maine, 2005.

RENOUX A., « Hiérarchie nobiliaire et hiérarchie castrale dans le Maine à la fin du Moyen Âge », *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Âge*, actes du Colloque international organisé par l'Université d'Angers Angers-Saumur 3-6 juin 1998, école française de Rome, p. 205-229.

SALCH C-L., *Châteaux-Forts d'Europe, Donjons et manoirs en Maine oriental (Sarthe)*, n° 37-38, mars/juin 2006, Castrum Europe Éditions accès.

## Monographies :

### Canton de Beaumont-sur-Sarthe

BEAUCHESNE A de, « Le château de Vernie et les Froulay comtes de Tessé », *Revue historique et archéologique du Maine*, LXXXIII, janvier 1927, p.16-32.

BOULMER / CORDONNIER, « Excursions du 27 septembre 1980 et du 23 mai 1981 », *Revue historique et archéologique du Maine*, 1976-1981.

BOULMER F. / LATRON A. / TULASNE M-T., « De la Champagne mancelle au Saosnois – nos sorties historiques et archéologiques en 1992 », *Revue historique et archéologique du Maine*, 3<sup>e</sup> série tome XIII, 1993, p.229-246.

BOUVET G. / GARRIGOU GRANDCHAMP P., « Quelques constructions médiévales du Maine », *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, MEIRION-JONES G. (dir.), Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2013, p.191-207.

CHAMBOIS EM. (l'Abbé), *Pièces et documents relatifs à la famille de La Vove*, Vendôme, 1891.

CORDONNIER P., « Coëvrons, Bercons, et Pays de Tessé », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. CXVIII, 1962, p. 3-63.

DAVY C./LEDUC C., « Peinture monumentale : décor ornemental, armoiries à Saint-Marceau Epinay », *Fiche inventaire patrimoine*, site internet [www.patrimoine.paysdelaloire.fr](http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr), Région Pays de la Loire-Inventaire général, 2004.

DUBOIS E., « Vernie », *La Province du Maine*, III, 1895, p.83-90.

HEURTEBIZE Dom B., « Un pèlerin manceau en Palestine, Greffin Affagard (1533-1534) », *Revue Historique et archéologique du Maine*, Le Mans, 1902.

HURON M., « Vernie, origines et anciens seigneurs », *La vie mancelle*, n°229, mai 1984, p.33-34.

LAMBERDIERE G., *Histoire de La Sarthe à partir d'un village et ses environs, Assé-le-Riboul et le pays belmontais*, Le Mans, 2006.

LEDRU A., « Note sur Greffin Affagard, pèlerin de Terre Sainte en 1533 » *L'Union historique et littéraire du Maine*, Le Mans, mars 1894.

LEDRU A., « Greffin Affagard et La Sancta Casa de Lorette », *La Province du Maine*, Le Mans, 1906.

LEDRU A., *Juillé, Les châteaux de la Sarthe*, Benderitter, Le Mans, 1911.

LEDRU A. / VALLEE E., *La maison de Faudoas*, 3 vol. (t. I 440 p.- t. II 399 p.- t. III 428 p.), Alphonse Lemerre, Paris, 1908.

LEDUC C., « Peinture monumentale : décor ornemental imitant une architecture à Chérancé Coulouanné », *Fiche inventaire patrimoine*, site internet [www.patrimoine.paysdelaloire.fr](http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr), Région Pays de la Loire-Inventaire général, 2003.

LEGOUE C., *Le château de Beaumont et la Bussonnière pendant l'occupation anglaise XIV-XVe siècles*, Benderitter, Le Mans.

MINISTERE DE LA CULTURE, *Édifice gallo-romain heptagonal*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 1992.

MINISTERE DE LA CULTURE, *Manoir de La Bussonnière*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 1992.

SCHEFFER M-E. /BOUVET G., *Sarthe : Rapport de prospection thématique, opération n°20058, Habitat seigneurial rural non châtelain : les résidences de la petite et moyenne aristocratie (XII-XIVe siècle)*, Ministère de la Culture, Nantes SRA Pays de la Loire, 2000, (Sur l'Épinay : de la p. 10 à 15).

## Canton de Bonnétable

HARDY J., « Courcival, Petit Parc, Maison seigneuriale et ferme, actuellement maison », *Fiche inventaire patrimoine*, site internet [www.patrimoine.paysdelaloire.fr](http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr), Région Pays de la Loire-Inventaire général, 2008.

HARDY J. (Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois), *St Georges du Rosay*, juin-juillet 2002, p. 8.

LE COURT H., « Un grand médecin du XVIème siècle, Messire Jehan de Goevrot, médecin de François Ier et de Henri II Vicomte du Perche. Sa famille et sa postérité », *Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1888-1909, 1902, p. 185-213.

## Canton de Bouloire

ANGELA / BELLAMY / BEZARD-TURLIER / CABARET / LEDUC / PELLETIER / BATAILLE / HARDY, *Coudrecieux, Saint-Michel de Chavaignes*, Monument du mois, Pays d'art et d'Histoire du Perche sarthois, La Ferté-Bernard, mai 2003.

DENIS L., « Thorigné féodal », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans, 1903.

FLEURY G., « Coudrecieux », *Union du Maine*, novembre 1893.

FROGER L., « La Baronnie de Bouloire », *La Province du Maine*, novembre 1895.

MINISTERE DE LA CULTURE, *Château (ancien) Bouloire*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 1992.

MINISTERE DE LA CULTURE, *Manoir de La Cour*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 2005.

PASTY DE LA HYLAI / VALLEE E., *Aveu & dénombrement de la chatellenie des Loges au château de Saint-Calais, rendu le 20 janvier 1503*, Librairie ancienne et moderne R. Pellechat, Le Mans, 1894.

VALLEE E., *Études sur Bouloire religieux et féodal*, Auguste Picard, Paris, 1922.

VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *La Province du Maine*, Le Mans, 1902.

VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *La Province du Maine*, Le Mans, 1906

VALLEE E., « Les Seigneurs de Bouloire », *La Province du Maine*, Le Mans, 1922.

VASTY DE LA HYLAI, *La Baronnie de Bouloire*, Pellechat, Le Mans, 1895.

## Canton de Conlie

BARET R., « Le manoir du Vieux-Lavardin », *La vie mancelle*, n° 150, avril 1975.

BARET R., « Le manoir du Vieux-Lavardin », *La vie mancelle*, n° 151, mai 1975.

BIGOT L., *Notices sur les communes du canton de Conlie*, septembre 1889.

BOUTON E., « L'homme cornu au pays du Maine », *Maine découvertes*, n°27, décembre 2000 / janvier-février 2001.

BOULMER F. / LATRON A./ TULASNE M-T., « De la Champagne mancelle au Saosnois – nos sorties historiques et archéologiques en 1992 », *Revue historique et archéologique du Maine*, 3<sup>e</sup> série tome XIII, 1993, p.229-246.

CHARLES (abbé), *Une excursion archéologique dans la paroisse de Bernay*, Le Guicheux Gallienne, Le Mans.



- CORDONNIER P., *Champagne et Charnie sur les marges de la route de Laval*.
- CORDONNIER P., « Vegre et Charnie », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. CV, 1949.
- CORDONNIER P., « Coëvrons, Bercons, et Pays de Tessé », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. CXVIII, 1962, p. 3-63.
- CORDONNIER DETRIE P., « Notes d'histoire et d'archéologie Neuvy, Tennie, Vassé, Sillé-le-Guillaume, Foulletorte, Le Rocher de Mezangers (excursion du 17 juin 1930) », *Revue historique et archéologique du Maine*, T. LXXXVI, 1930.
- DAVID AL., « Pèlerinage dans la commune de Domfront », *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, tome XVII, 1863-1864.
- DAVY C. / LEDUC C., « Peinture monumentale : plafond à Degré Les Grandes Haies », *Fiche inventaire patrimoine*, site internet [www.patrimoine.paysdelaloire.fr](http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr), Région Pays de la Loire-Inventaire général, 2003.
- DUC DES CARS / ABBE LEDRU A., *Le Château de Sourches au Maine et ses seigneurs*, Lecène et Oudin-Pellechat, Paris-Le Mans, 1887.
- HUBERT J., « L'œuvre de la Sauvegarde de l'Art Français de 1975 à 1977 », *La Sauvegarde de l'Art Français*, Cahier 1, Picard, Paris, 1979.
- LEDRU A., « Pendu au carcan, notes sur les seigneurs de Bures et de Neuvy », *Union historique et littéraire du Maine* t.II, mai 1894.
- LEDRU A., « Les seigneurs de la Roche-Coisnon », *Revue historique et archéologique du Maine*, VIII, 1880, p.225-283.
- LEDUC C., « Cheminée : décor de pointes de diamant à Sainte-Sabine-sur-Longève, Sévilly », *Fiche inventaire patrimoine*, site internet [www.patrimoine.paysdelaloire.fr](http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr), Région Pays de la Loire-Inventaire général, 2003.
- LUSSON, « Notice historique sur Lavardin », *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 1879-1880.
- MALHERBE P., *Bernay-en-Champagne, canton de Conlie*, Maurice Vilaire, Le Mans, 1931.
- MINISTERE DE LA CULTURE, *Manoir de L'Habit*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 1992.
- MINISTERE DE LA CULTURE, *Chapelle Notre-Dame-de-l'Habit*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 1992.
- MINISTERE DE LA CULTURE, *Manoir de La Corbinière*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 1992
- MOULARD P., *La Famille Legendre*, Mamers, 1888.
- NEVOUX G., *La Châtellenie d'Assé-le-Riboul de la fin du XIe à la fin du XVe siècle*, mémoire de maîtrise réalisé sous la direction d'Annie Renoux, Université du Maine, 1997.
- LES PROPRIETAIRES/GUILBAUT J./HAM F., *Journées du Patrimoine 17 septembre 1995, Bernay-en-Champagne, Saint-Symphorien-Ruillé-en-Champagne et Tennie*.
- PIOGER A., *Le fief de la Roche-Tabary à Bernay-en-Champagne*, imprimerie Madiot, Laval.
- DE SALIES A., « Notes critiques sur les trois Lavardin », ds. *Revue historique et archéologique du Maine*, 1<sup>ère</sup> série, tome 6, 1879, p.198-227.
- « La chapelles de l'Habit », *La vie mancelle*, n° 76, mai 1967, p. 6-7.

## Canton de La Ferté-Bernard

- ANONYME, *Mémoire sur Pierre de Craon*, Imprimerie de CH. Lahure et Cie, imprimé aux dépens de l'auteur, Paris, 1860 (conservé aux ADS 13 F 46 : Collection Louis Calendini).
- BEALET D., *La Ferté-Bernard et le Pays Sarthois en cartes postales anciennes*, éd. R. Bellanger, La Ferté-Bernard, 1981.
- BEALET D., « La Chapelle Saint-Lyphard », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, 1990, p. 245-248.
- BEALET D., « Samedi 22 septembre 1990, La Ferté-Bernard et ses environs », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, 1990, p. 241-244.
- BELLANGER R., *Le Pays Fertois et La Ferté-Bernard*, éd. R. Bellanger, La Ferté-Bernard, 1933.
- BONHOMMET D., « La chapelle Saint-Lyphard, sa restauration », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, 1990, p. 249-254.
- BOUTON A., « La Baronnie de La Ferté, géographie féodale », *La Province du Maine*, octobre-décembre 1962, Le Mans, p. 214-230.
- DE BROUSSILLON B., *Archives historiques du Maine, documents inédits pour servir à l'Histoire du Maine au XIVe siècle*, Siège de la Société des archives historiques du Maine, Le Mans, 1905.
- CHARLES M. L., *Histoire de La Ferté-Bernard*, Imprimerie Jules Fleury, Le Mamers, 1869.
- CHARLES M. L., *Les sires de La Ferté-Bernard au Maine depuis le XIe siècle*, Monnoyer, Le Mans, 1870.
- CHARLES M. L., *Histoire de La Ferté-Bernard*, Imprimerie Jules Fleury, Le Mamers, 1878.
- COMMISSION REGIONALE D'INVENTAIRE DES PAYS DE LA LOIRE, *Sarthe, canton de La Ferté-Bernard*, Imprimerie Nationale, Paris, 1983.
- COMMISSION REGIONALE D'INVENTAIRE DES PAYS DE LA LOIRE, *Fiche d'inventaire à destination de la Base Mérimée (LA00034802)*, 1973-80, enquête de 1986 La Roche à Villaines-la-Gosnaie.
- CORDONNIER P., *Voyage aux collines vertes (Fertois et au Perche-Gouet 4 juillet 1946)*, Société historiques et archéologique du Maine, Le Mans, 1946.
- CORDONNIER P., *Au Pays fertois et au Perche-Gouet*, Société historiques et archéologique du Maine, Le Mans, 1967.
- DEMAS Y., « Cherré, le manoir de La Fuye », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, 1990, p. 263-271.
- GUENEE B., *La folie de Charles VI, roi bien-aimé*, Perrin, Paris, 2004.
- LEDRU A., « La folie de Charles VI », *La Province du Maine*, Leguicheux, Le Mans, 1896, p. 289-298, 321-327 et 354-359.
- LEDRU A., « La folie de Charles VI », *La Province du Maine*, Leguicheux, Le Mans, 1897, p. 5-14, 71-79, 112-122, 166-173 et 215-221.
- MINISTERE DE LA CULTURE, *Château de Dehault*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 1992.
- MINISTERE DE LA CULTURE, *Château (ancien) La Ferté-Bernard*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 1992.
- PARIS E., *Reconstitution de la ferme de la Vallée au XVIIIe siècle (1765) située sur la commune de Saint-Martin-des-Monts*, dossier d'histoire moderne, licence, 1995-1996.

ROBERT C., « Étude historique et archéologiques sur l'église et la paroisse de Souvigné-sur-Même », *Revue Historique et Archéologique du Mans*, Le Mans, 1876, p. 72-76.

SIGURET P., « Aux confins du Perche, La Ferté-Bernard », *Cahiers Percherons*, 3<sup>ème</sup> trimestre 1960.

YVARD E., *Le Château de Dehault*, étude historique, 2000.

## Canton de Fresnay-sur-Sarthe

CORDONNIER P., « Coevrons Bercons et pays de Tessé », *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Maine*, 1962, p. 26-27.

DIDION L., « Sougé-le-Ganelon et Corbusain », *La Province du Maine*, 1939, p. 97-116.

DUFOUR J., *Les Alpes mancelles, la nature, les hommes, hier et aujourd'hui*, Presses de l'Imprimerie Fresnoise, Fresnay-sur-Sarthe, 1998.

GALBRUN-CHOUTEAU G., *Les Alpes Mancelles au début du Tourisme automobile*, Alan Sutton, Saint-Cyr-sur-Loire, 2007.

LADRANGE P., « La seigneurie de Linthe à Saint-Léonard des Bois », *La Province du Maine*, Le Mans, juillet-septembre 1978, p. 257-265.

LANGERON A. *Promenons nous... à Saint-Léonard-des-Bois*, Éditions des Trois Compagnons, Saint-Léonard-des-Bois, 1931.

LAUNAY C., « Monographie sur Assé-le-Boisne », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, IVe série, t. X, 1975-1976, p. 77-90.

LEDUC C., « Peinture monumentale : paysage et marine », *Fiche inventaire patrimoine*, site internet [www.patrimoine.paysdelaloire.fr](http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr), Région Pays de la Loire-Inventaire général, 2004.

LEGUICHEUX, « Chroniques d'Assé-le-Boisne », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, XVII, 1863-1864, p. 437-477.

LEGUICHEUX A., « Documents pour servir à la chronique de Saint-Léonard-des-Bois », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, XIX, 1867-1868, p. 773-780.

LE GUICHEUX A. *Chroniques de Fresnay*, Leguicheux-Gallienne, Le Mans, 1877, p. 42.

LEGUICHEUX A., « Extrait des chroniques de Montreuil-le-Chétif », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 1865-1866, p. 638-647.

MARIETTE P., *Saint-Léonard-des-Bois*, Découvrez les Alpes Mancelles, p. 32.

MINISTERE DE LA CULTURE, *Manoir de L'Échenay*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 1992.

MINISTERE DE LA CULTURE, *Manoir de Combres*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 1999.

MINISTERE DE LA CULTURE, *Grange du manoir de Bernay*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 2008.

MINISTERE DE LA CULTURE, *Manoir de Linthe*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 1992.

MOULARD P., *Chroniques de Sougé-le-Ganelon*, E. Lebrault, Le Mans, 1880.

MOULARD P., *Recherches historiques sur la châellenie et la paroisse d'Assé-le-Boisne*, Le Mans, 1885.

MOULARD P., « Marguerite Corbin, dame de Sougé-le-Ganelon », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Fleury et Dangin, Mamers, 1886.

- MOULARD P., *Recherches historiques sur Saint-Léonard-des-Bois et Saint-Paul-le-Gaultier*, Lebrault, Le Mans, 1888.
- PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE MAINE, *Vieilles demeures du canton de Fresnay-sur-Sarthe*, Fresnay-sur-Sarthe, 1984.
- PASQUIER JB., *Notice statistique et historique sur la commune de Douillet*, Le Mans, Impr. Monnoyer, 1873, Extrait du Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
- RATOUIS H., « Le Manoir de Linthe à Saint-Léonard-des-Bois », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Imprimerie Monnoyer, Le Mans, 1963.
- TRIGER R., *Étude Historique sur Douillet-Le-Joly*, Mamers, 1884.
- TRIGER R., « Études historiques et archéologiques sur le canton de Fresnay, Moitron-sur-Sarthe, Manoir de Combres », *Re Etude Historique sur Douillet-Le-Joly*, Mamers, 1884.
- TRIGER R., *Une forteresse du Maine pendant l'occupation anglaise Fresnay-le-Vicomte de 1417 à 1450*, Fleury et Dangin, Mamers, 1886.
- TRIGER R., *La bienheureuse Marguerite de Lorraine duchesse d'Alençon 1563-1521*, Monnoyer, 1921.
- TRIGER R., « Fresnay-sur-Sarthe, ses environs et les Alpes Mancelles (Excursion de la Société Historique et Archéologique du Maine, Mardi 23 juin 1925) », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, 1925, p. 205-325.
- TRIGER R., *Etudes historiques et archéologiques sur le canton de Fresnay, Moitron-sur-Sarthe, Manoir de Combres*, ADS 18 J 511, Fonds Cordonnier.
- TRIGER R., *Variétés historiques* (ADS 18 J 510).

## **Canton de La Fresnaye-sur-Chedouet**

- BLANCHE J., « Les seigneurs de Chedouet », *Les Cahiers du Saosnois*, n° 12, 1988.
- BLANCHE J., « Les seigneurs de Chedouet », *Les Cahiers du Saosnois*, n° 13, 1988.
- BLANCHE J., « Saint-Paul-le-Vicomte », *Les Cahiers du Saosnois*, n°14, 1991.
- BLANCHE J., *La Fresnaye-sur-Chedouet : 5 siècles d'histoire : (1500-2000)*, Impr. Auffret-Plessix, Mamers.

## **Canton de Mamers**

- CORDONNIER P., « Châteaux et fortifications du Saosnois », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans, 1965, p. 3-68.
- FLEURY G., *Le domaine de Planches en Saint-Rémy-des-Monts*, Fleury et Dangin, Mamers, 1902.
- LEDUC C., « Contilly : Cheminée, peinture monumentale, calvaire, Annonciation », *Fiche inventaire patrimoine*, site internet [www.patrimoine.paysdelaloire.fr](http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr), Région Pays de la Loire-Inventaire général, 2003.
- VAVASSEUR (abbé), « Contilly seigneurial », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans, 1911, p. 60-88.

## Canton de Marolles-les-Braults

CORDONNIER P. « Châteaux et fortifications du Saosnois », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans, 1965, p. 3-68.

LEDUC C., « Avesnes-en-Saosnois, Verdigné. Plafond : décor ornemental », *Fiche inventaire patrimoine*, site internet [www.patrimoine.paysdelaloire.fr](http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr), Région Pays de la Loire-Inventaire général, 2005.

LEDUC C., « Thoigné : Ensemble de deux peintures monumentales : homme accompagné d'un poème, blason et inscriptions », *Fiche inventaire patrimoine*, site internet [www.patrimoine.paysdelaloire.fr](http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr), Région Pays de la Loire-Inventaire général, 2005.

MINISTERE DE LA CULTURE, *Manoir de Verdigné*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 2008.

MOULARD P., *La Famille Legendre*, Mamers, 1888.

## Canton de Montfort-le-Gesnois

DE COSSE BRISSAC C., « L'œuvre de la Sauvegarde de l'Art Français de 1975 à 1977 », *La Sauvegarde de l'Art Français*, Cahier 1, Picard, Paris, 1979.

DEBUISSIER J.P., *Histoire de Pont-de-Gennes, Montfort-le-Rotrou, Saussay avant 1789*, Le Champ du Bourg, Pont-de-Gennes, 1981.

DELMAS Y., « Lombron, géographie, population, histoire et patrimoine », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans, 2002.

DUFOUR P., « L'Aunay à Lombron (XIV-XVe siècle) », *La Province du Maine*, Octobre-Décembre 1972.

GENDROT F. A., *Mosaïques d'histoires de la commune de Torcé-en-Vallée et des environs*, 1937.

HARDY J., Pays d'art et d'histoire du Perche sarthois, *Monument du mois, Saint-Célerin*, La Ferté-Bernard, octobre 2004.

LEVACHER-RENOULT L., *Torcée-en-Vallée, domaine de La Tour et de Notre-Dame*, Atelier Raymond Crès, Bonnétable, 1983.

ROBVEILLE A., *Montfort-Le-Rotrou, Seigneurie et Paroisse*, A. Goupil, Laval, 1912.

## Canton de Montmirail

ASSOCIATION MONS MIRABILIS, *Montmirail au début du 20<sup>e</sup> siècle, anecdotes et petites histoires sur la vie quotidienne*, 2010.

CORDONNIER P. *Au Pays fertois et au Perche-Gouet*, Société historiques et archéologique du Maine, Le Mans, 1967.

MINISTERE DE LA CULTURE, *Logis de La Pinellière*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 1992.

PALONKA-COHIN A. /ROBINEAU É., *Montmirail, un pays vert autour de La Braye*, Pays de La Loire, Service régional de l'inventaire général du patrimoine culturel, 303 Arts, recherches, créations, Nantes, 2012.

PERSIGNAN L. (abbé), *Chronique de la paroisse de Courgenard*, JF. Besnard, Courgenard, 1841, présente édition Fédération des Amis du Perche, 2001.

QUAIREAU S., *La seigneurie de Montmirail du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de RENOUX A., Université du Maine, 1994-1995.

## Canton de Saint-Calais

- BARET R., « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *La Vie Mancelle et Sarthoise*, Le Mans, novembre 1985.
- CHAFFANJON A., *Courtanvaux, notice historique et descriptive*, André Barry, Paris.
- CHARDON H., « La vie de Tahureau, documents inédits sur sa famille, son mariage et l'admiration », *La Province du Maine*, Le Mans, 1884.
- CORDONNIER P., « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans, 1948.
- CORDONNIER P., « Commémoration du IV<sup>ème</sup> centenaire de La Pléiade, Itinéraire au Pays de Ronsard, 10 juillet 1948 », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans, 1948.
- CORDONNIER-DETRIE P., « Courtanvaux », *Congrès archéologique de France, CXIX<sup>e</sup> session*, Société française d'archéologie, Maine, Paris, 1961, p. 206-212.
- COUDRAY F., *Le triangle d'or du Vendômois*, Éditions Patrimoine médias, Prahecq, 2012, p. 160-165.
- CROSNIER LECONTE M-L., « Courtanvaux, un château au goût du jour », 303, Jean Cuvelier, directeur de publication, Nantes, 1987, p. 43-49.
- DEMAS Y., « Samedi 1<sup>er</sup> juin 1991, de Saint-Calais au Perche-Gouet », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, 1992, p. 153-159.
- DUBOIS-GEOFFROY C., « Ronsard et La Sarthe », *La Vie Mancelle*, novembre 1985.
- FROGER L., « Notes sur les seigneurs de Bessé-sur-Braye », *La Province du Maine*, Le Mans, 1901, p. 375-378.
- FROGER L., « Les constructeurs du château de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *Annales fléchoises et la Vallée du Loir*, 1905, p. 163-167.
- HENNET DE GOUTEL (baronne), « Notes sur le château de Cogners et ses propriétaires », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans, 1964, p. 158-163.
- HUBERT J., « L'œuvre de la Sauvegarde de l'Art Français de 1975 à 1977 », *La Sauvegarde de l'Art Français*, Cahier 1, Picard, Paris, 1979.
- MEGRET-DUCOUDRAY., « Études archéologiques sur Saint-Calais et son canton », *Bulletin de la société d'Agriculture, Sciences et Arts de La Sarthe*, Le Mans, 1848, p. 62-85.
- MINISTERE DE LA CULTURE, *Château de Courtanvaux*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 1992.
- MINISTERE DE LA CULTURE, *Manoir de La Bechuère*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 1992.
- MINISTERE DE LA CULTURE, *Manoir de La Chevalerie*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 1992.
- DE MONTESQUIOU-FESENSAC R., *Histoire de Courtanvaux*, Imprimerie Maurice Vilaire, Le Mans, 1934.
- PATY M.E., « Études archéologiques sur Saint-Calais et son canton », *Bulletin de la société d'Agriculture, Sciences et Arts de La Sarthe*, Le Mans, 1848.
- PATY M.E., « Notes sur l'Histoire féodale de Bessé », *Bulletin de la société d'Agriculture, Sciences et Arts de La Sarthe*, Le Mans, 1862, p. 309-310.

## Canton de Saint-Paterne

ALOUIS V., *Les Couesmes seigneur de Lucé et de Pruillé première partie de 1370 à 1508*, G. Fleury et A. Danguin Imprimeurs-éditeurs, Mamers, 1884.

ALOUIS V., *Les Couesmes seigneur de Lucé et de Pruillé deuxième partie de 1508 à 1601*, G. Fleury et A. Danguin Imprimeurs-éditeurs, Mamers, 1888.

BOISSEAU L., « Les seigneurs du Chevain (1090-1757) », *La Province du Maine*, 1964, p. 2-4.

CHARTON G., *Note de présentation de l'analyse de la charpente du manoir de Couesmes*, 25 juin 2004.

CHOPLIN A. / FROGER L., « Ancinnes », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, 1911, p. 186-208 et 237-261.

*Étude préalable à la restauration du Manoir de Coesmes*. Communiquée par les propriétaires actuels.

GENDRONNEAU A., *Inventaire des manoirs XIIIe-XVIe siècles des cantons de Saint-Paterne, Mamers et La Fresnaye-sur-Chedouet*, t.2, fiche de La Chapelle, Mémoire de Master I sous la direction de RENOUX A., Université du Maine, Juin 2007.

HUNOT J-Y. (service archéologique départemental de Maine-et-Loire), *Le manoir de Couesmes à Ancinnes : Notes et remarques sur la charpente du logis*, 20 octobre 2008.

JOUIN F., *Bourg-le-Roi*, Imprimerie Fleury, Mamers, 1909.

LEDRU A., « Les exploits de messire Olivier de Maridort, seigneur de La Freslonnière », *Union historique et littéraire du Maine*, Imprimerie Librairie Leguicheux, Le Mans, 1893, p. 333-341.

MAQUET L., « Bourg-le-Roi de destinée en destinée », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, 1995, p. 9-16.

MINISTERE DE LA CULTURE, *Manoir de Coesmes*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 2005.

MORO A., « La Dame de Monsoreau était sarthoise ! », *La Vie mancelle et sarthoise*, Le Mans, n° 165, novembre-décembre 2002, p. 38-42.

TRIGER R., *La bienheureuse Marguerite de Lorraine duchesse d'Alençon (1463-1521)*, Imprimerie Monnoyer, Le Mans, 1921.

YVARD J-C., « Le logis du Grand Chauvel à Cherisay et ses sieurs (XVIe-XVIII siècle) », *La Province du Maine*, Le Mans, 1997, p. 99- 110.

## Canton de Sillé-le-Guillaume

ABALO R., « Les abords de Sillé-le-Guillaume-nos sorties archéologiques en 1988 », *Revue historique et archéologique du Maine*, 3<sup>e</sup> série tome VIII, 1988, p.267-278.

BARBIER A. (architecte du patrimoine), *Manoir de Couleuvre, étude préalable à la restauration*, janvier 2010.

CAZACU M., *Gilles de Rais*, Texto, Paris, 2012.

DENIS abbé, *Histoire généalogique de la famille de Sallaines*, Imprimerie Librairie Goupil, Laval, 1901.

DU PEROUX A., *Les Alpes Mancelles*, A. Loger/ C. J. Boulay, Le Mans, 1871.

GALBRUN-CHOUTEAU G. « Charles-Anselme de Sallaynes, l'ultime », *Maine Découvertes*, n° 38, sept. oct. nov. 2003, p. 53-56.

LEGUICHEUX A., « Ambroise de Loré », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, XVIII, 1865-1866, p. 664-708.

LIGER F, *Le donjon de Courmenant, ses origines, ses seigneurs et processeurs, son musée*, De Saint-Denis Libraire, Le Mans, 1901.

TOUBLET E., « Fief de Mont-Saint-Jean », *Revue historique et archéologique du Maine*, LXXIII, 1913, p.55-84.

*Ambroise de Loré*, Leguicheux-Galienne, imprimeur libraire et éditeur, Le Mans, 1879.

« Excursion a Fresnay-sur-Sarthe », *Revue historique et archéologique du Maine*, 1901, p. 113-181.

## **Canton de Tuffé**

BARBIER A., *Tuffé, château de Chéronne, Logis-porte, étude préalable à la restauration*, octobre 2003.

CORDONNIER DETRIE P., « Au long de la Chéronne, les vallées de la Chéronne et de la Prévelle », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans, 1954, p. 140-217.

CORDONNIER P., « Autour des deux Parence », *Revue du Maine*, 1969, p. 31-36.

LEMERCIER S., *Étude historique du bâtiment d'entrée de Chéronne à Tuffé*, en deux volumes, 2003.

MENJOT D'ELBENNE, « Saint-Hilaire-le-Lierru », *L'Union Historique & Littéraire du Maine*, Le Mans, 1894, p. 365-372.

MENJOT D'ELBENNE, « Duneau », *La Province du Maine*, Le Mans, 1896, p. 173-177.

MENJOT d'ELBENNE, « Le Donjon de Fleuré à la Chapelle-Saint-Rémy », *La Province du Maine*, Le Mans, juillet-août 1926, p. 183-190.

MENJOT d'ELBENNE, « Le Donjon de Fleuré à la Chapelle-Saint-Rémy », *La Province du Maine*, Le Mans, janvier-février 1927, p. 32-37.

MINISTERE DE LA CULTURE, *Château de Chéronne*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 1992.

VALLEE E., « Les seigneurs de Pescheray », *La Province du Maine*, Imprimerie Goupil, Laval, juillet 1898, p. 211-226.

## **Canton de Vibraye**

MINISTERE DE LA CULTURE, *Château de Semur*, Base Mérimée, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr), 1992.



# Table des illustrations :

## INTRODUCTION

- Figure 1 : Répartition des cantons de l'arrondissement de Mamers dans le département de La Sarthe (carte) : p. 4  
Figure 2 : Répartition des logis par cantons (tableau) : p. 5  
Figure 3 : Bois Doublet, extérieur du logis : p.7  
Figure 4 : Chapelle intérieure à Bois Doublet : p.7  
Figure 5 : Mirebeau à Vivoin : p.7  
Figure 6 : Logis de Moulin à Saint-Rémy-du-Val : p.7  
Figure 7 : Château de Bouloire : p. 9  
Figure 8 : Château de La Ferté-Bernard : p.9  
Figure 9 : Convoise à Saint-Cosme-en-Vairais : ADS 18 J 533 : Fonds Paul Cordonnier : p.10  
Figure 10 : La Cour-du-Bois à Conflans-sur-Anille : ADS 18 J 593 : Fonds Paul Cordonnier : p.10  
Figure 11 : Mont à Sougé-le-Ganelon : ADS 18 J 512 : Fonds Paul Cordonnier : p.10  
Figure 12 : Répartition géographique des sites classés (carte) : p.14  
Figure 13 : Façade sud de La Vacherie à Vernie : p.15  
Figure 14 : Façade nord de La Vacherie à Vivoin recouverte par la végétation : p.15

## PREMIERE PARTIE

### Chapitre I : Une définition pour le logis noble

#### 1.1 Les mentions dans les sources écrites

- Figure 15 : Liste des termes faisant référence aux domaines nobles et à leurs résidences, issus des sources écrites des XIe-XVIIIe siècles (tableau) : p.18-19

### Chapitre II : Contextes des implantations

#### 2.1 Caractéristiques géographiques

- Figure 16 : Carte des différentes régions du Maine, extraite de : MENIL A., *La maison rurale dans Le Maine et le Haut-Anjou*, Éditions Créer, Nonette, p. 10 (carte) : p.3  
Figure 17 : Carte géologique de La Sarthe. Source : Conseil général de La Sarthe (G. Rico) (carte) : p.36  
Figure 18 : Répartition des logis dans l'arrondissement de Mamers (carte) : p.50

### Chapitre III : Les choix d'implantations

#### 3.1 Intérêt des choix d'implantations

- Figure 19 : Distances entre les logis et les cours d'eau (graphique) : p.56  
Figure 20 : Distances entre les logis et les espaces boisés (graphique) : p.56  
Figure 21 : Localisation des logis par rapport aux cours d'eau et aux espaces boisés (carte) : p.57  
Figure 22 : Localisation des logis par rapport aux espaces boisés (carte) : p.58  
Figure 23 : Carte de Cassini (Alençon et ses environs), 1763, [BNF] : p.59  
Figure 24 : Carte de Cassini (Le Mans et ses environs), 1765, [BNF] : p.60  
Figure 25 : Localisation des logis par rapport aux cours d'eaux (carte) : p.62  
Figure 26 : Tour gallo-romaine au Vieux Château à Juillé : p.63  
Figure 27 : Logis du XV<sup>e</sup> siècle, Le Vieux Château à Juillé : p.63  
Figure 28 : Localisation des mottes et plates-formes situées sur les sites étudiés (carte) : p.64  
Figure 29 : Motte du Vieux Lavardin : p.65  
Figure 30: Vue aérienne du Vieux Lavardin : p.65  
Figure 31 : Logis antérieur du XV<sup>e</sup> siècle, Le Plessis Breton à Douillet-le-Joly : p.65  
Figure 32 : Logis du XV<sup>e</sup> siècle au Plessis Breton à Douillet-le-Joly : p.65  
Figure 33 : Logis de 1455 à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye : p.66  
Figure 34 : Logis du début du XVI<sup>e</sup> siècle à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye : p.66  
Figure 35 : Pignon de Vaulahard à Domfront-en-Champagne : p.66  
Figure 36: Façade arrière de Vaulahard à Domfront-en-Champagne : p.66

### **3.2 Implantation du logis au sein du domaine**

Figure 37 : Les implantations topographiques (graphique) : p.67

Figure 38 : Localisation des logis par rapport aux implantations topographiques (carte) : p.68

Figure 39 : Cadastre « napoléonien » du Domaine à Bouër (plan) : p.71

Figure 40 : L'orientation des logis (graphique) : p.72

Figure 41 : L'orientation simplifiée des logis (graphique) : p.72

Figure 42 : Localisation des logis par rapport à leur orientation (carte) : p.73

### **3.3 La question du peuplement**

Figure 43 : Localisation des logis selon leur distance par rapport à l'église paroissiale (carte) : p.74

Figure 44 : Distances des logis par rapport à l'église paroissiale (graphique) : p.75

Figure 45 : Répartition par canton des logis implantés dans les villages et hameaux (graphique) : p.76

## **DEUXIEME PARTIE**

### **Chapitre I : Le personnage du seigneur et son rôle au sein du domaine**

#### **1.1 Catégories sociales des détenteurs**

Figure 46 : Répartition des catégories sociales des détenteurs (graphique) : p.88

Figure 47 : Répartition des statuts sociaux des détenteurs (graphique) : p.89

Figure 48 : Répartition des qualificatifs des seigneurs (graphique) : p.90

Figure 49 : Répartition des logis détenus par des chevaliers (carte) : p.94

Figure 50 : Répartition des logis détenus par des écuyers (carte) : p.95

Figure 51 : Liens suzerains-vassaux entre différents seigneurs de l'étude (tableau) : p.96-97

#### **1.3 Le seigneur et la justice**

Figure 52 : Façade arrière de l'auditoire de justice de Contilly : p.117

Figure 53 : Cheminée peinte dans la salle principale de l'auditoire : p.117

Figure 54 : Peinture dans la salle principale de l'auditoire : p.117

#### **1.4 Le seigneur et la religion**

Figure 55 : Oratoire dans la chapelle Saint-Lyphard du château de La Ferté-Bernard : p.118

Figure 56 : Chapelle de La Roche Coisnon à Ruillé-en-Champagne : p.118

Figure 57 : Répartition des logis détenus à un certain moment de leur histoire par des seigneurs protestants (carte) : p.121

Figure 58 : Inscription sur la cheminée de la grande salle de Verdigné : p.122

Figure 59 : Inscription sur le linteau de porte au logis de Cœur : p.122

### **Chapitre II : Les différentes fonctions des détenteurs**

#### **2.1 Le noble : entre métier des armes et fonctions à la cour**

Figure 60 : Cheminée de la grande salle dite des Batailles dans le logis de Bois-Doublet à Saint-Célerin : p.134

#### **2.2 Le rôle de la dame**

Figure 61 : Répartition des logis détenus à un certain moment de leur histoire par des dames (carte) : p.153

#### **2.3 L'ascension de la bourgeoisie voulant accéder à la noblesse**

Figure 62 : Répartition des logis détenus à un certain moment de leur histoire par des bourgeois (carte) : p.159

## **Chapitre III : L'art de vivre seigneurial**

### **3. 3 Niveau culturel des différents seigneurs**

- Figure 63 : Logis de La Possonnière à La Couture-sur-Loir : p.192
- Figure 64 : Inscription au logis de La Possonnière : p.192
- Figure 65 : La maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois : p.192
- Figure 66 : Écu aux armes des Ronsard à La Maison du Grand Chardon : p.192
- Figure 67 : La Cour des Pins à Verron : p.193
- Figure 68 : Inscription grecque à La Cour des Pins : p.193

## **TROISIEME PARTIE**

### **Chapitre I : Forme et diversité des logis**

#### **1.1 Les différents plans et dimensions**

- Figure 69 : Bois Richard à Vivoin : p.206
- Figure 70 : La Cour à Vezot : p.206
- Figure 71 : Couesmes à Ancinnes : p.207
- Figure 72 : Couesmes à Ancinnes, mur pignon avec ouverture murée : p.207
- Figure 73 : Pendloup à Saint-Georges-du-Rosay : p.207
- Figure 74 : Pendloup à Saint-Georges-du-Rosay, mur pignon avec ouverture murée : p.207
- Figure 75 : Répartition des logis selon leurs formes (graphique) : p.209
- Figure 76 : Répartition géographique des logis selon leurs différentes formes (carte) : p.209
- Figure 77 : Répartition des logis selon leurs niveaux (graphique) : p.210
- Figure 78 : Répartition géographique des logis selon leurs nombres de niveaux (carte) : p.211
- Figure 79 : La Forêt à Assé-le-Riboul : p.212
- Figure 80 : Combre à Moitron-sur-Sarthe : p.212
- Figure 81 : Bernay à Montreuil-le-Chétif : p.212
- Figure 82 : La Garenne à Roullée : p.212
- Figure 83 : Le Grand Mesnil à Assé-le-Boisne : p.212
- Figure 84 : Touchette à Montreuil-le-Chétif : p.212
- Figure 85 : La Cour à Coudrecieux : p.213
- Figure 86 : La cour à Coudrecieux, avant-corps à l'arrière du logis : p.213
- Figure 87 : La Grande Beausserie à Saint-Aubin-des-Coudrais : p.214
- Figure 88 : La Ramée à Tuffé : p.214
- Figure 89 : Le Domaine à Bouër : p.214
- Figure 90 : Le Domaine à Bouër : ADS 7 F 13 (dessin) : p.214
- Figure 91 : Château de Dehault, tour du chartrier : p.215
- Figure 92 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, tour comportant des cabinets : p.215
- Figure 93 : Répartition des logis selon leur surface au sol (graphique) : p.216
- Figure 94 : Répartition géographique des logis selon leur surface au sol (carte) : p.216

#### **1.2 Matériaux employés et construction**

- Figure 95 : Moellons de pierres à La Grande Mérie à Courgenard : p.221
- Figure 96 : Moellons de pierres à Buis à Saint-Célerin : p.221
- Figure 97 : Enduit à La Brochère à Rouez-en-Champagne : p.222
- Figure 98 : Enduit à Verdigné à Avesnes-en-Saosnois : p.222
- Figure 99 : Pierre de tuffeau à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye : p.222
- Figure 100 : Pierre de tuffeau à Romigny à Bessé-sur-Braye : p.222
- Figure 101 : Château du Cogners : p.223
- Figure 102 : Château du Cogners, appareillage de la tour : p.223
- Figure 103 : Château du Cogners, détail de l'appareillage : p.223
- Figure 104 : Façade avant du pavillon au château du Cogners : p.224
- Figure 105 : Façade arrière du pavillon au château du Cogners : p.224
- Figure 106 : Souche de cheminée à Planchette à Cormes : p.224
- Figure 107 : Souches des cheminées de L'Échenay à Assé-le-Boisne : p.224
- Figure 108 : Rampants au Château de Bouloire : p.225
- Figure 109 : Détail de rampant à L'Étang à Lamnay : p.225

Figure 110 : Ouverture à Lévrigné à Assé-le-Boisne : p.225  
 Figure 111 : Logis à Saint-Georges-le-Gaultier, petite ouverture : p.226  
 Figure 112 : Vaulahard à Domfront-en-Champagne : p.226  
 Figure 113 : Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin : p.226  
 Figure 114 : La Boire à Roullée : p.227  
 Figure 115 : Romigny à Bessé-sur-Braye (CHAUDUN Nicolas / DURAND Jean-Louis / de GALARD Gilles, *Répertoire des manoirs de la Sarthe, XVe et XVIe siècles*, Nicolas Chaudun, Paris, 2013, p. 76) : p.227  
 Figure 116 : Maigné à Saint-Ouen-de-Mimbré, contrefort : p.227  
 Figure 117 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte, contrefort : p.227  
 Figure 118 : La Cour à Vezot, contrefort : p.227  
 Figure 119 : La Derouinière à La Ferté-Bernard, contrefort : p.227  
 Figure 120 : Porte intérieure à La Chapelle à Arçonnay : p.228  
 Figure 121 : Nouray à Bernay-en-Champagne, cheminée : p.228  
 Figure 122 : Château de Bouloire, cheminée : p.228  
 Figure 123 : Plancher de l'étage à La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois : p.229  
 Figure 124 : Cloisons à La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois : p.229  
 Figure 125 : Plafond à La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois : p.229  
 Figure 126 : Rabourg à Cherisay, détail du torchis : p.229  
 Figure 127 : Château de Bouloire, cloison : p.230  
 Figure 128 : Détail de cloison à La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois : p.230  
 Figure 129 : La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru, plafond : p.230  
 Figure 130 : La Salle à Bouër, enduit : p.230  
 Figure 131 : Bures à Neuvy-en-Champagne, enduit : p.230  
 Figure 132 : La Chapelle à Arçonnay, cheminée : p.231  
 Figure 133 : Le Grand Mesnil à Assé-le-Boisne, cheminée : p.231  
 Figure 134 : La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin, cheminée : p.231  
 Figure 135 : Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, cheminée : p.231  
 Figure 136 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne, escalier : p.231  
 Figure 137 : Chéronne à Tuffé, escalier : p.231  
 Figure 138 : Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, escalier : p.231  
 Figure 139 : La Ramée à Tuffé, escalier : p.231  
 Figure 140 : La Forêt à Assé-le-Riboul, charpente : p.232  
 Figure 141 : Moré à Douillet-le-Joly, charpente : p.232  
 Figure 142 : Château de Bouloire, charpente : p.232  
 Figure 143 : Logis à Roullée, poutres : p.232  
 Figure 144 : Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, poteau de soutien : p.232  
 Figure 145 : La Cour à Souvigné-sur-Même, poutres : p.232  
 Figure 146 : La Ramée à Tuffé, poutres : p.232  
 Figure 147 : Le Domaine à Bouër, porte : p.233  
 Figure 148 : L'Étang à Lamnay, volet : p.233  
 Figure 149 : Logis à Vivoin, cloison : p.233  
 Figure 150 : La Grande Roche à Souvigné-sur-Même, porte de placard : p.233  
 Figure 151 : Dallage à Serizay à Assé-le-Boisne : p.233  
 Figure 152 : Pavage en pierre à La Grande Mérie à Courgenard : p.233  
 Figure 153 : Château du Cogners, pavillon Gabrielle d'Estrée, pavage : p.234  
 Figure 154 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne, pavage : p.234  
 Figure 155 : Pavé à Coulettre à Rouez-en-Champagne : p.234  
 Figure 156 : Empreinte de chien à L'Épinay à Saint-Marceau : p.234  
 Figure 157 : Pavés à Coulettre à Rouez-en-Champagne : p.235  
 Figure 158 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte, pavés : p.235  
 Figure 159 : La Grande Mérie à Courgenard, four : p.235  
 Figure 160 : Bernay à Montreuil-le-Chétif, cheminée : p.235  
 Figure 161 : Château de La Ferté-Bernard, cheminée : p.235  
 Figure 162 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne, vitrail : p.236  
 Figure 163 : Chéronne à Tuffé, vitrail : p.236  
 Figure 164 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, marque de tâcheron : p.237  
 Figure 165 : La Besnardière à Dissé-sous-Ballon, marque de tâcheron : p.237  
 Figure 166 : Moré à Douillet-le-Joly, trous de boulins : p.238  
 Figure 167 : Bernay à Montreuil-le-Chétif, trous de boulins : p.238

Figure 168 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte, trous de boulins : p.238

Figure 169 : Château de Bouloire, trous de boulins : p.238

### 1.3 Éléments de reconnaissance extérieurs

Figure 170 : Berceau en arc brisé à L'Épinay à Saint-Marceau : p.239

Figure 171 : Charpente de La Garenne à Roullée : p.239

Figure 172 : Charpente du Logis à Thoigné : p.239

Figure 173 : Base du Poinçon sur la charpente de La Garenne à Roullée : p.240

Figure 174 : Poinçon à L'Épinay à Saint-Marceau : p.240

Figure 175 : Croix de Saint-André à Vaugermain à Dangeul : p.241

Figure 176 : Croix de Saint-André à La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin : p.241

Figure 177 : Pavillon de Gabrielle d'Estrée à Cogners, charpente : p.241

Figure 178 : La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois, charpente : p.241

Figure 179 : Les Aulnays à Torcée-en-Vallée, charpente : p.241

Figure 180 : Chéronne à Tuffé, charpente : p.241

Figure 181 : Enrayure à L'Habit à Domfront-en-Champagne : p.242

Figure 182 : Détail de l'enrayure à La Garenne à Roullée : p.242

Figure 183 : Enrayure au Château de La Ferté-Bernard : p.242

Figure 184 : Enrayure à Chéronne à Tuffé : p.242

Figure 185 : Toiture à deux pentes au Logis à Thoigné : p.242

Figure 186 : Toiture en croupe à La Hollière à Bonnétable : p.242

Figure 187 : Coyeaux à l'Échenay à Assé-le-Boisne : p.243

Figure 188 : Coyeaux à La Salle à Bouër : p.243

Figure 189 : Corniche à Buis à Saint-Célerin : p.243

Figure 190 : Corniche à modillons à La Cour de Coudrecieux : p.243

Figure 191 : L'Épinay à Saint-Marceau, rampants : p.244

Figure 192 : Buis à Saint-Célerin, rampant : p.244

Figure 193 : La Pinelière à Greez-sur-Roc, rampants : p.244

Figure 194 : Détail des crochets à La Chevalerie à Sainte-Cérotte, rampant : p.244

Figure 195 : Vaulahard à Domfront-en-Champagne : p.245

Figure 196 : L'Épinay à Saint-Marceau : Photographie extraite de SCHEFFER Marie-Eve /BOUVET Gérard, *Sarthe : Rapport de prospection thématique, opération n°20058, Habitat seigneurial rural non châtelain : les résidences de la petite et moyenne aristocratie (XII-XIVe siècle)*, Ministère de la Culture, Nantes SRA Pays de la Loire, 2000. (Sur l'Épinay : p. 10-15) : p.245

Figure 197 : Détail de l'iconographie précédente : p.245

Figure 198 : Haut Eclair à Nogent-le-Bernard, pignon : p.246

Figure 199 : L'Essay à La Ferté-Bernard, pignon : p.246

Figure 200 : Bois Richard à Vivoin, baie : p.247

Figure 201 : La Cour à Vezot, baie : p.247

Figure 202 : L'Épinay à Saint-Marceau, vestiges de baies : p.247

Figure 203 : Le Gué Ory à Sougé-le-Ganelon, fenêtre à meneau : p.248

Figure 204 : La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru, fenêtre à meneau : p.248

Figure 205 : La Cour à Coudrecieux, fenêtre à meneau : p.248

Figure 206 : Le Cormier à Montreuil-le-Chétif, fenêtre à traverse : p.248

Figure 207 : Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève, fenêtre à traverse : p.248

Figure 208 : La Roselle à La Quinte, fenêtre à traverse : p.248

Figure 209 : La Maison de Justice à Contilly, fenêtre à traverse : p.248

Figure 210 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne, fenêtre à traverse : p.248

Figure 211 : Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, fenêtre à traverse : p.248

Figure 212 : La Garenne à Roullée, fenêtre à croisée : p.249

Figure 213 : Le Bordage à Briosne-les-Sables, extrait de FLOHIC J-L, *Le patrimoine des communes de la Sarthe*, éd. Flohic, Paris, 2000, t. 1, p. 235. Fenêtre à croisée : p.249

Figure 214 : Planchette à Cormes, fenêtre à croisée : p.249

Figure 215 : La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne, fenêtre à croisée : p.249

Figure 216 : Le Logis à Montreuil-le-Chétif, fenêtre remaniée : p.250

Figure 217 : La Vacherie à Vernie, fenêtre remaniée : p.250

Figure 218 : Pendloup à Saint-Georges-du-Rosay, fenêtre remaniée : p.250

Figure 219 : Le Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué : ADS 18 J 479 : Fonds Paul Cordonnier, sept.1928 : p.250

- Figure 220 : Le Petit Pescheray à Thorigné-sur-Du , fen tre remani e : p.250  
 Figure 221 : L' pinay   Saint-Marceau , petite ouverture : p.251  
 Figure 222 : Logis   Saint-Georges-le-Gaultier, petite ouverture : p.251  
 Figure 223 : Ch teau de Bouloire, petite ouverture : p.251  
 Figure 224 : La Grande Roche   Souvign -sur-M me : p.251  
 Figure 225 : Haut  clair   Nogent-le-Bernard, petites ouvertures : p.251  
 Figure 226 : Cong    Monhoudou, baie d'oratoire : p.251  
 Figure 227 : La Chevalerie   Sainte-C rotte, baie d'oratoire : p.251  
 Figure 228 : Nouray   Bernay-en-Champagne, baie d'oratoire : p.251  
 Figure 229 : Bures   Neuvy-en-Champagne, baie d'oratoire : p.251  
 Figure 230 : Couesmes   Ancinnes, lucarne : p.252  
 Figure 231 : Valaubun   Ruill -en-Champagne, lucarne : p.252  
 Figure 232 : La Grande Beauiserie   Saint-Aubin-des-Coudrais, lucarne : p.252  
 Figure 233 : Verdign    Avesnes-en-Saosnois, lucarne : p.252  
 Figure 234 : Ch teau de Bouloire, lucarne : p.252  
 Figure 235 : La Grande Porte   Cherr , fen tre particuli re : p.253  
 Figure 236 : Planche   Saint-R my-des-Monts, fen tre particuli re : p.253  
 Figure 237 : Champ   Melleray, fen tre particuli re : p.253  
 Figure 238 : La B chu re   Saint-Gervais-de-Vic, fen tre particuli re : p.253  
 Figure 239 : La Babi re   Piac , porte : p.254  
 Figure 240 : Les Grandes Maison   Saint-L onard-des-Bois, porte : p.254  
 Figure 241 : La Ram e   Tuff , porte : p.254  
 Figure 242 : Planchette   Cormes, porte : p.254  
 Figure 243 : Couesmes   Ancinnes, porte : p.254  
 Figure 244 : La Pineli re   Greez-sur-Roc, porte : p.254  
 Figure 245 : Porte de la tour au Vieux Ch teau   Juill , porte : p.254  
 Figure 246 : La Poterie   B rus, porte : p.254  
 Figure 247 : Pr    Ass -le-Boisne, porte : p.254  
 Figure 248 : R partition de logis agr ment s d'une ou plusieurs tours d'escalier (carte) : p.255  
 Figure 249 : Le Vieux Ch teau de Juill  : LEDRU A., *Juill , Les ch teaux de la Sarthe*, Benderitter, Le Mans, 1911 (dessin) : p.256  
 Figure 250 : Linthe   Saint-L onard-des-Bois, vestiges de la tour : p.256  
 Figure 251 : La Cour   Saint-Hilaire-le-Lierru, vestiges de la tour : p.256  
 Figure 252 : Liste des logis agr ment s de tours d'escaliers selon leurs formes (tableau) : p.258-264  
 Figure 253 : R partition des logis selon la forme de leur tour d'escalier (carte) : p.265  
 Figure 254 : Fa ade avant de La Broch re   Rouez-en-Champagne : p.266  
 Figure 255 : Fa ade arri re de La Broch re   Rouez-en-Champagne : p.266  
 Figure 256 : Petite chambre de la tour au Ch teau de Bouloire : p.266  
 Figure 257 : Petite chambre de la tour de La Garenne   Roull e : p.266  
 Figure 258 : La Coutoudi re   Ass -le-Riboul : p.267  
 Figure 259 : La Fuie   Vernie : p.267

## Chapitre II : Organisation et am nagements int rieurs

### 2.1 Organisation int rieure

- Figure 260 : La Cour de Cord    Mont-Saint-Jean ADS 18 J 1025 Archives Fonds Paul Cordonnier, 1952 : p.269  
 Figure 261 : La Chevalerie   Sainte-C rotte, cloison : p.270  
 Figure 262 : Saint-Denis-des-Eaux   M zi res-sous-Lavardin, cloison : p.270  
 Figure 263 : Couesmes   Ancinnes, cloison : p.270  
 Figure 264 : Logis situ    Vivoin, cloison : p.270  
 Figure 265 : Fa ade avant de La Corbini re   M zi res-sous-Lavardin : p.271  
 Figure 266 : Fa ade arri re de La Corbini re   M zi res-sous-Lavardin : p.271  
 Figure 267 : La Grande Roche   Souvign -sur-M me : p.272  
 Figure 268 : Linthe   Saint-L onard-des-Bois : p.272  
 Figure 269 : Cave   Vaulahard   Domfront-en-Champagne : p.272  
 Figure 270 : Caves troglodytes   La B chu re   Saint-Gervais-de-Vic : p.272  
 Figure 271 : Acc s int rieur   la cave de la Holli re   Bonn table : p.273  
 Figure 272 : Acc s int rieur   la cave de la Vacherie   La Fert -Bernard : p.273  
 Figure 273 : Acc s ext rieur   la cave du Boille   Montmirail : p.273

Figure 274 : Accès extérieur à la cave du Château de Saint-Paterne : p.273  
 Figure 275 : Accès intérieur à la cave à Buis à Saint-Célerin : p.273  
 Figure 276 : Accès extérieur à la cave à Buis à Saint-Célerin : p.273  
 Figure 277 : Accès intérieur à la cave à La Chevalerie à Sainte-Cérotte : p.273  
 Figure 278 : Accès extérieur à la cave à La Chevalerie à Sainte-Cérotte : p.273  
 Figure 279 : Serizay à Assé-le-Boisne, crochet : p.274  
 Figure 280 : Courgoutt à Rouez-en-Champagne, crochet : p.274  
 Figure 281 : Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève, cave : p.275  
 Figure 282 : Bel Air à Saint-Léonard-des-Bois, cave : p.275  
 Figure 283 : Serizay à Assé-le-Boisne, aération : p.275  
 Figure 284 : Coulouanné à Chérancé, aération : p.275  
 Figure 285 : La Pinelière à Gréez-sur-Roc, aération : p.275  
 Figure 286 : Serizay à Assé-le-Boisne, cave : p.276  
 Figure 287 : Château du Cogners, cave : p.276  
 Figure 288 : Entrée de la cave voûtée du Château de Bouloire : p.276  
 Figure 289 : Pilier dans la salle voûtée du Château de Bouloire : p.276  
 Figure 290 : Salle voûtée du Château de Bouloire : p.276  
 Figure 291 : Cave voûtée de Maridort à Bourg-le-Roi : p.276  
 Figure 292 : Tunnel dans la cave de Maridort à Bourg-le-Roi : p.276  
 Figure 293 : Cave dallée et cours d'eau à Buis à Saint-Célerin : p.277  
 Figure 294 : Cave de Linthe à Saint-Léonard-des-Bois : p.277  
 Figure 295 : Cheminée dans l'une des caves troglodytes de La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic : p.277  
 Figure 296 : Cave troglodyte à La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic : p.277  
 Figure 297 : Nouray à Bernay-en-Champagne, porte : p.278  
 Figure 298 : Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève, porte : p.278  
 Figure 299 : Tour d'escalier au Château de Dehault : p.278  
 Figure 300 : Tour d'escalier de La Garenne à Roullée : p.278  
 Figure 301 : Porte biaise à Planchette à Cormes : p.278  
 Figure 302 : Le Mortier à Saint-Georges-du-Rosay : p.278  
 Figure 303 : Escalier rampe-sur-rampe à Planchette à Cormes : p.278  
 Figure 304 : Escalier rampe-sur-rampe aux Aulnays à Torcée-en-Vallée : p.278  
 Figure 305 : Vestibule à Haut Éclair à Nogent-le-Bernard : p.279  
 Figure 306 : Vestibule à Haut Éclair à Nogent-le-Bernard : p.279  
 Figure 307 : Vestibule à Haut Éclair à Nogent-le-Bernard : p.279  
 Figure 308 : Vestibule à Haut Éclair à Nogent-le-Bernard : p.279  
 Figure 309 : L'Échenay à Assé-le-Boisne, galerie : p.280  
 Figure 310 : Château de La Ferté-Bernard, galerie : p.280  
 Figure 311 : Extérieur de la galerie de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois : p.280  
 Figure 312 : Premier niveau de la galerie de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois : p.280  
 Figure 313 : Second niveau de la galerie de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois : p.280  
 Figure 314 : Ancien logis de Courtanvaux avec vestiges de la galerie au dessus des salles creusées dans la roche : p.281  
 Figure 315 : Second logis à Courtanvaux avec vestiges de la galerie : p.281  
 Figure 316 : Combre à Moitron-sur-Sarthe, cheminée : p.282  
 Figure 317 : Auditoire de Justice à Contilly, cheminée : p.282  
 Figure 318 : Cons à Fyé, cheminée : p.282  
 Figure 319 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte : p.282  
 Figure 320 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte : p.282  
 Figure 321 : La Cour de Coudrecieux : p.282  
 Figure 322 : La Cour de Coudrecieux : p.282  
 Figure 323 : Cuisine de La Chevalerie à Sainte-Cérotte : p.283  
 Figure 324 : Les deux petites salles à feu à La Chevalerie à Sainte-Cérotte : p.283  
 Figure 325 : Cabinet au rez-de-chaussée donnant dans la cuisine à La Cour de Coudrecieux : p.283  
 Figure 326 : Ancien cabinet de latrines à la Cour de Coudrecieux : p.283  
 Figure 327 : Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève, cellier : p.284  
 Figure 328 : Bures à Neuvy-en-Champagne, cabinet : p.284

## 2.2 Aménagements intérieurs symboliques et fonctionnels

- Figure 329 : Escalier du logis-porte du Château de Chéronne à Tuffé : p.287  
Figure 330 : La Chapelle à Arçonay, escalier : p.287  
Figure 331 : Buis à Saint-Célerin, escalier : p.287  
Figure 332 : Combres à Moitron-sur-Sarthe, escalier : p.287  
Figure 333 : Le Boille à Montmirail, escalier : p.287  
Figure 334 : La Garenne à Roullée, escalier  
Figure 335 : Châtelet d'entrée à Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, escalier : p.287  
Figure 336 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, escalier : p.287  
Figure 337 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, escalier : p.288  
Figure 338 : Château de Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, escalier : p.288  
Figure 339 : Château de Louvigny, escalier : p.288  
Figure 340 : Couesmes à Ancinnes, escalier : p.288  
Figure 341 : Escalier du pavillon à Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, escalier : p.289  
Figure 342 : Le Mortier à Saint-Georges-du-Rosay, escalier : p.289  
Figure 343 : Chéronne à Tuffé, escalier : p.289  
Figure 344 : Chéronne à Tuffé, escalier : p.289  
Figure 345 : Hyre à Saint-Corneille, escalier : p.289  
Figure 346 : Logis situé à Thoigné, escalier : p.289  
Figure 347 : Petit escalier de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, escalier : p.289  
Figure 348 : Grand escalier de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, escalier : p.289  
Figure 349 : Répartition des logis selon le sens de rotation de leur vis (carte) : p.290  
Figure 350 : Le Grand Mesnil à Assé-le-Boisne, escalier : p.291  
Figure 351 : Nouray à Bernay-en-Champagne, escalier : p.291  
Figure 352 : Planchette à Cormes, escalier : p.291  
Figure 353 : Planchette à Cormes, escalier : p.291  
Figure 354 : Les Aulnays à Torcée-en-Vallée, escalier : p.291  
Figure 355 : Les Aulnays à Torcée-en-Vallée, escalier : p.291  
Figure 356 : Serizay à Assé-le-Boisne, escalier : p.292  
Figure 357 : Serizay à Assé-le-Boisne, escalier : p.292  
Figure 358 : Saint-Paul à La Fresnaye-sur-Chedouet, escalier : p.292  
Figure 359 : Château de La Ferté-Bernard, escalier : p.292  
Figure 360 : La Renaudière à Neuvy-en-Champagne, escalier : p.293  
Figure 361 : L'Échenay à Assé-le-Boisne, escalier : p.293  
Figure 362 : Corbon à Douillet-le-Joly, escalier : p.293  
Figure 363 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, escalier : p.293  
Figure 364 : La Bussonnière à Maresché, escalier : p.294  
Figure 365 : La Bussonnière à Maresché, escalier : p.294  
Figure 366 : Bois Après à Saint-Aubin-des-Locquenay, escalier : p.294  
Figure 367 : Les Grands Prés à Saint-Ouen-de-Mimbré, escalier : p.294  
Figure 368 : Bernay à Montreuil-le-Chétif, cheminée : p.296  
Figure 369 : Bernay à Montreuil-le-Chétif, cheminée : p.296  
Figure 370 : Bernay à Montreuil-le-Chétif, cheminée : p.296  
Figure 371 : Bernay à Montreuil-le-Chétif, cheminée : p.296  
Figure 372 : La Corbinière à Mézières-sous-Lavardin, cheminée : p.297  
Figure 373 : La Talvassière à Crissé, cheminée : p.297  
Figure 374 : Moré à Douillet-le-Joly, cheminée : p.297  
Figure 375 : Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, cheminée : p.297  
Figure 376 : La Grande Mérie à Courgenard, cheminée : p.297  
Figure 377 : La Grande Mérie à Courgenard, four : p.297  
Figure 378 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte, cheminée : p.297  
Figure 379 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte, four : p.298  
Figure 380 : La Babière à Piacé, cheminée : p.298  
Figure 381 : Le Jarrier à Montreuil-le-Chétif, étagère solidaire : p.298  
Figure 382 : Vieux Château de Juillé : ADS 18 J 956 Archives Fonds Cordonnier, 1931 : p. 300  
Figure 383 : Vieux Château de Juillé : ADS 18 J 956 Archives Fonds Cordonnier, 1931 : p. 300  
Figure 384 : Radray à Assé-le-Riboul, cheminée : p. 300  
Figure 385 : Cons à Fyé, cheminée : p. 300



Figure 386 : Pendloup à Saint-Georges-du-Rosay, cheminée : p. 300  
 Figure 387 : Bernay à Montreuil-le-Chétif, cheminée : p. 300  
 Figure 388 : La Cour à Souvigné-sur-Même, cheminée : p. 301  
 Figure 389 : La Cour à Souvigné-sur-Même, hotte : p. 301  
 Figure 390 : La Cour à Souvigné-sur-Même, jambage : p. 301  
 Figure 391 : La Bussonnière à Maresché, cheminée : p. 301  
 Figure 392 : Le Logis à Thoigné, cheminée : p. 301  
 Figure 393 : Le Château à Bouloire, cheminée : p. 301  
 Figure 394 : L'Étang à Lamnay, cheminée : p. 301  
 Figure 395 : La Garenne à Roullée, cheminée : p. 302  
 Figure 396 : La Garenne à Roullée, cheminée : p. 302  
 Figure 397 : Combres à Moitron-sur-Sarthe, cheminée : p. 302  
 Figure 398 : Combres à Moitron-sur-Sarthe, cheminée : p. 302  
 Figure 399 : La Derouinière à La Ferté-Bernard, cheminée : p. 303  
 Figure 400 : Corbon à Douillet-le-Joly, cheminée : p. 303  
 Figure 401 : Buis à Saint-Célerin, cheminée : p. 303  
 Figure 402 : La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne, cheminée : p. 303  
 Figure 403 : La Grande Mérie à Courgenard, corbeau : p. 304  
 Figure 404 : Corbon à Douillet-le-Joly, corbeau : p. 304  
 Figure 405 : Courteil à Coulombiers, corbeau : p. 304  
 Figure 406 : Serizay à Assé-le-Boisne, corbeau : p. 304  
 Figure 407 : La Vacherie à La Ferté-Bernard, corbeau : p. 304  
 Figure 408 : La Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois, corbeau : p. 304  
 Figure 409 : La Roche à Souvigné-sur-Même, corbeau : p. 304  
 Figure 410 : La Fuye à Cherré, corbeau : p. 304  
 Figure 411 : La Coutoudière à Assé-le-Riboul, console : p. 305  
 Figure 412 : Cohardy à Rouez-en-Champagne, console : p. 305  
 Figure 413 : Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay, console : p. 305  
 Figure 414 : La Salle à Bouër, console : p. 305  
 Figure 415 : La Rosaie à Théligny, console : p. 305  
 Figure 416 : La Ramée à Tuffé, console : p. 305  
 Figure 417 : Logis à Vivoin, console : p. 305  
 Figure 418 : Château de Bouloire, jambage : p. 306  
 Figure 419 : La Cour à Souvigné-sur-Même, jambage : p. 306  
 Figure 420 : La Salle à Bouër, jambage : p. 306  
 Figure 421 : La Roche à Souvigné-sur-Même, jambage : p. 306  
 Figure 422 : La Hollière à Bonnétable, jambage : p. 306  
 Figure 423 : Les Aulnays à Torcée-en-Vallée, jambage : p. 306  
 Figure 424 : Château de La Ferté-Bernard, jambage : p. 306  
 Figure 425 : Les Aulnays à Torcée-en-Vallée, jambage : p. 306  
 Figure 426 : Château de Bouloire, base du jambage : p. 307  
 Figure 427 : L'Étang à Lamnay, base du jambage : p. 307  
 Figure 428 : La Vallée à Saint-Martin-des-Monts, base du jambage : p. 307  
 Figure 429 : Logis à Vivoin, base du jambage : p. 307  
 Figure 430 : Radray à Assé-le-Riboul, cheminée : p. 307  
 Figure 431 : La Brochère à Rouez-en-Champagne, cheminée : p. 307  
 Figure 432 : Logis 1 à Saint-Georges-le-Gaultier, cheminée : p. 307  
 Figure 433 : Logis 2 à Saint-Georges-le-Gaultier, cheminée : p. 307  
 Figure 434 : Logis à Roullée, cheminée : p. 308  
 Figure 435 : Le Grand Mesnil à Assé-le-Boisne, cheminée : p. 308  
 Figure 436 : Le Château de Bouloire, cheminée : p. 308  
 Figure 437 : La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois, cheminée : p. 308

## 2.3 Aménagements purement fonctionnels

- Figure 438 : Château du Cogners, porte : p. 310
- Figure 439 : L'Étang à Lamnay, porte : p. 310
- Figure 440 : Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève, porte : p. 310
- Figure 441 : La Forêt à Assé-le-Riboul, porte : p. 310
- Figure 442 : Château de Cogners, porte : p. 310
- Figure 443 : Coulettre à Rouez-en-Champagne, volet : p. 311
- Figure 444 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic, volet : p. 311
- Figure 445 : Gouin à Saint-Symphorien, volets : p. 311
- Figure 446 : L'Étang à Lamnay, volet : p. 311
- Figure 447 : L'Étang à Lamnay, huisserie : p. 312
- Figure 448 : La Bretonnière à Saint-Paul-le-Gaultier, huisserie : p. 312
- Figure 449 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte, huisserie : p. 312
- Figure 450 : L'Étang à Lamnay, huisserie : p. 312
- Figure 451 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte, garde corps : p. 312
- Figure 452 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte, tornavent : p. 312
- Figure 453 : Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève, placards : p. 312
- Figure 454 : La Roche à Souvigné-sur-Même, placards : p. 312
- Figure 455 : L'Auditoire de Justice à Contilly, placard : p. 313
- Figure 456 : La Vallée à Saint-Martin-des-Monts, niche : p. 313
- Figure 457 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, placard : p. 313
- Figure 458 : La Roche à Souvigné-sur-Même, étagère : p. 314
- Figure 459 : Logis à Roullée étagère : p. 314
- Figure 460 : La Derouinière à La Ferté-Bernard étagère : p. 314
- Figure 461 : Le Gué Ory à Sougé-le-Ganelon étagère : p. 314
- Figure 462 : Serizay à Assé-le-Boisne, évier : p. 314
- Figure 463 : La Garenne à Roullée, évier : p. 314
- Figure 464 : La Chapelle à Arçonnay, évacuation d'eau : p. 314
- Figure 465 : Maigné à Saint-Ouen-de-Mimbré, pierre à eau : p. 315
- Figure 466 : La Cour à Souvigné-sur-Même, pierre à eau : p. 315
- Figure 467 : Le Logis à Roullée, lavabo : p. 315
- Figure 468 : Le Logis à Roullée, lavabo : p. 315
- Figure 469 : Saint-Denis-des-Eaux à Mézières-sous-Lavardin, potager : p. 316
- Figure 470 : La Cour de Coudrecieux, potager : p. 316
- Figure 471 : La Cour à Souvigné-sur-Même, potager : p. 316
- Figure 472 : Moré à Montreuil-le-Chétif, cousièges : p. 317
- Figure 473 : La Cour de Cordé à Mont-Saint-Jean, cousièges : p. 317
- Figure 474 : Logis à Thoigné, cousièges : p. 317
- Figure 475 : La Bussonnière à Maresché, cousièges : p. 317
- Figure 476 : Château de Bouloire, latrines : p. 318
- Figure 477 : La Cour à Coudrecieux, latrines : p. 318
- Figure 478 : Buis à Saint-Célerin, latrines : p. 318
- Figure 479 : Le Houx à Saint-Symphorien, latrines : p. 318
- Figure 480 : La Brochère à Rouez-en-Champagne, cabinet de latrines : p. 318
- Figure 481 : La Garenne à Roullée, cabinet de latrines : p. 318
- Figure 482 : Le Houx à Saint-Symphorien, cabinet de latrines : p. 318

## Chapitre III : Le logis et ses dépendances comme reflet de la vie seigneuriale

### 3.1 Affirmation du seigneur par sa maison et ses dépendances

- Figure 483 : L'Épinay à Saint-Marceau, écu armorié : p. 322  
Figure 484 : Logis à Thoigné, écu armorié : p. 322  
Figure 485 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte, écu armorié : p. 322  
Figure 486 : La Salle à Bouër, écu : p. 322  
Figure 487 : L'Échenay à Assé-le-Boisne, écu armorié : p. 322  
Figure 488 : Le Boille à Montmirail, écu : p. 322  
Figure 489 : La Cour à Souvigné-sur-Même, écu : p. 322  
Figure 490 : L'Étang à Lamnay, porte d'entrée : p. 324  
Figure 491 : Logis 2 à Saint-Georges-le-Gaultier, petite baie : p. 324  
Figure 492 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne, lucarne : p. 324  
Figure 493 : La Pinelière à Grévez-sur-Roc, rampant : p. 324  
Figure 494 : Coulettre à Rouez-en-Champagne, écu armorié : p. 324  
Figure 495 : La Cour à Coudrecieux, écu armorié : p. 324  
Figure 496 : La Chapelle à Sougé-le-Ganelon : ADS 18 J 512 : Fonds Cordonnier : p. 325  
Figure 497 : Logis de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru, cœur armorié : p. 325  
Figure 498 : Les Grands Prés à Saint-Ouen-de-Mimbré, écus et fleur de lys : p. 325  
Figure 499 : Rabours à Cherisay, fleur de lys : p. 326  
Figure 500 : Congé à Monhoudou, fleurs de lys : p. 326  
Figure 501 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, devise d'Henri II : p. 327  
Figure 502 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, devise d'Henri II : p. 327  
Figure 503 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, devise d'Henri II : p. 327  
Figure 504 : Répartition géographique des chapelles et oratoires liés à un logis noble (carte) : p. 330  
Figure 505 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic, chapelle : p. 331  
Figure 506 : L'Habit à Domfront-en-Champagne, chapelle : p. 331  
Figure 507 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, chapelle : p. 331  
Figure 508 : Saussaie / La Bondonnière à Montfort-le-Gesnois, chapelle : p. 331  
Figure 509 : Chapelle de Valaubun à Ruillé-en-Champagne : p. 333  
Figure 510 : Chapelle de Valaubun à Ruillé-en-Champagne : p. 333  
Figure 511 : Chapelle de Valaubun à Ruillé-en-Champagne : p. 333  
Figure 512 : Le Mont Porcher à Saint-Symphorien, chapelle : p. 335  
Figure 513 : Vaulahard à Domfront-en-Champagne, chapelle : p. 335  
Figure 514 : L'Échenay à Assé-le-Boisne, chapelle : p. 335  
Figure 515 : L'Échenay à Assé-le-Boisne, chapelle : p. 335  
Figure 516 : L'Échenay à Assé-le-Boisne, chapelle : p. 335  
Figure 517 : L'Épinay à Saint-Marceau, baie donnant dans la chapelle ou l'oratoire : p. 336  
Figure 518 : Congé à Monhoudou baie donnant dans la chapelle ou l'oratoire : p. 336  
Figure 519 : L'Échenay à Assé-le-Boisne baie donnant dans la chapelle ou l'oratoire : p. 336  
Figure 520 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte baie donnant dans la chapelle ou l'oratoire : p. 336  
Figure 521 : Bures à Neuvy-en-Champagne baie donnant dans la chapelle ou l'oratoire : p. 336  
Figure 522 : Répartition géographique des fuies et volières (carte) : p. 338  
Figure 523 : Coulouanné à Chérancé, fuie : p. 339  
Figure 524 : Pré à Assé-le-Boisne, fuie : p. 339  
Figure 525 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, fuie : p. 339  
Figure 526 : Moré à Douillet-le-Joly, fuie : p. 339  
Figure 527 : Château de Dehault fuie : p. 340  
Figure 528 : Linthe à Saint-Léonard-des-Bois fuie : p. 340  
Figure 529 : Vestiges de la fuie de Salaines à Crissé : p. 341  
Figure 530 : La Talvassière, photographie de M. Sechet fuie : p. 341  
Figure 531 : Champ à Melleray fuie : p. 341  
Figure 532 : Coulouanné à Chérancé fuie : p. 342  
Figure 533 : Bois Après à Saint-Aubin-de-Locquenay fuie : p. 342  
Figure 534 : La Brochère à Rouez-en-Champagne, volière : p. 343  
Figure 535 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic, volière : p. 343

### 3.2 Les éléments défensifs entre fonctionnalité et symbolique

- Figure 536 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, murs : p. 345  
Figure 537 : Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, murs : p. 345  
Figure 538 : La Barre à Conflans-sur-Anille <http://www.chateaudelabarre.com>, murs : p. 345  
Figure 539 : Château de Bouloire, murs : p. 346  
Figure 540 : Hyre à Saint-Corneille, murs : p. 346  
Figure 541 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte, porche : p. 346  
Figure 542 : La Grande Mérie à Courgenard, porche : p. 346  
Figure 543 : Logis à Sainte-Cérotte, porche : p. 346  
Figure 544 : Planchette à Cormes, logis-porche : p. 346  
Figure 545 : Chéronne à Tuffé, logis-porche : p. 347  
Figure 546 : Serizay à Assé-le-Boisne, châtelet : p. 347  
Figure 547 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, châtelet : p. 348  
Figure 548 : La Forêt à Assé-le-Riboul : tableau représentant le site au XVIII<sup>e</sup> siècle, communiqué par le propriétaire actuel : p. 348  
Figure 549 : Château de La Ferté-Bernard, dessin extrait de SIGURET P., « Aux confins du Perche, La Ferté-Bernard », *Cahiers Percherons*, 1960, p. 6 et 10, d'après un plan conservé au Cabinet des Estampes de la BNF : p. 348  
Figure 550 : Château de Courtanvaux, vestiges du pont-levis : p. 349  
Figure 551 : Château de Courtanvaux, porte cochère : p. 349  
Figure 552 : Chéronne à Tuffé, vestiges du pont-levis : p. 349  
Figure 553 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic : p. 349  
Figure 554 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic : p. 349  
Figure 556 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, pont dormant : p. 350  
Figure 557 : Combres à Moitron-sur-Sarthe, pont dormant : p. 350  
Figure 558 : Château de Semur, pont dormant : p. 350  
Figure 559 : Buis à Saint-Célerin : p. 351  
Figure 560 : Linthe à Saint-Léonard-des-Bois : p. 351  
Figure 561 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois : p. 351  
Figure 562 : Serizay à Assé-le-Boisne, douves : p. 353  
Figure 563 : Serizay à Assé-le-Boisne, douves : p. 353  
Figure 564 : La Grande Mérie à Courgenard douves : p. 353  
Figure 565 : La Grande Mérie à Courgenard douves : p. 353  
Figure 566 : La Cour de Coudrecieux, avant-corps : p. 354  
Figure 567 : Le Houx à Saint-Symphorien, tour : p. 354  
Figure 568 : Corbon à Douillet-le-Joly, tour : p. 354  
Figure 569 : Cons à Fyé, pavillon : p. 354  
Figure 570 : Le Domaine à Bouër, tour d'escalier : p. 354  
Figure 571 : Le Boille à Montmirail, tour d'escalier : p. 354  
Figure 572 : Hyre à Saint-Célerin, tour d'escalier : p. 354  
Figure 573 : La Brochère à Rouez-en-Champagne, tour d'escalier : p. 354  
Figure 574 : Le Château de La Ferté-Bernard, archère : p. 355  
Figure 575 : Les Aulnays à Torcée-en-Vallée, archère : p. 355  
Figure 576 : Pré à Assé-le-Boisne, archère : p. 355  
Figure 577 : Bures à Neuvy-en-Champagne, archère : p. 355  
Figure 578 : La Bretonnière à Saint-Paul-le-Gaultier, archère canonnière : p. 356  
Figure 579 : La Salle à Bouër, archère canonnière : p. 356  
Figure 580 : Le Boille à Montmirail, archère canonnière : p. 356  
Figure 581 : L'Étang à Lamnay, archère canonnière : p. 356  
Figure 582 : La Roche à Villaines-la-Gosnaie, canonnière : p. 356  
Figure 583 : Le Houx à Saint-Symphorien, canonnière : p. 356  
Figure 584 : Planchette à Cormes, canonnière : p. 356  
Figure 585 : Buis à Saint-Célerin, arquebusière : p. 357  
Figure 586 : La Roche Coisnon à Ruillé-en-Champagne, arquebusière : p. 357  
Figure 587 : La Brochère à Rouez-en-Champagne, arquebusière : p. 357  
Figure 588 : Le Mortier à Saint-Georges-du-Rosay arquebusière : p. 358  
Figure 589 : Le Mortier à Saint-Georges-du-Rosay arquebusière : p. 358  
Figure 590 : La Cour à Coudrecieux, échauguette : p. 358

Figure 591 : Le Houx à Saint-Symphorien, échauguette : p. 358  
 Figure 592 : Le Château de Bouloire, échauguette : p. 358  
 Figure 593 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, échauguette : p. 358  
 Figure 594 : Haut Éclair à Nogent-le-Bernard, échauguette : p. 358  
 Figure 595 : Les Bois à Tresson, FLOHIC J-L. (dir.), *Le patrimoine des communes de la Sarthe*, éd. Flohic, Paris, 2000, t. 1, p. 285, bretèche : p. 359  
 Figure 596 : Le Boille à Montmirail, bretèche : p. 359  
 Figure 597 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, bretèche : p. 359  
 Figure 598 : Cons à Fyé, bretèche : p. 359  
 Figure 599 : Buis à Saint-Célerin, bretèche : p. 359  
 Figure 600 : Buis à Saint-Célerin, bretèche : p. 359  
 Figure 601 : Buis à Saint-Célerin, bretèche : p. 359  
 Figure 602 : La Bussonnière à Maresché, mâchicoulis : p. 360  
 Figure 603 : Le Vieux Lavardin à Mézières-sous-Lavardin, mâchicoulis : p. 360  
 Figure 604 : La Roche à Bonnétable, fente : p. 360  
 Figure 605 : La Roche à Bonnétable, fente : p. 360  
 Figure 606 : Château de Bouloire, chemin de ronde : p. 360  
 Figure 607 : Château de Bouloire, tour tronquée : p. 360  
 Figure 608 : Chéronne à Tuffé, chemin de ronde : p. 361  
 Figure 609 : Chéronne à Tuffé, chemin de ronde : p. 361  
 Figure 610 : Chéronne à Tuffé, tour : p. 361  
 Figure 611 : Barbacane au Château de La Ferté-Bernard : p. 361  
 Figure 612 : Canonnière murée sur la barbacane du Château de La Ferté-Bernard : p. 361  
 Figure 613 : La Cour à Coudrecieux, porte renforcée : p. 362  
 Figure 614 : Le Mortier à Saint-Georges-du-Rosay, porte renforcée : p. 362  
 Figure 615 : Logis 2 à Saint-Georges-le-Gaultier, porte renforcée : p. 362  
 Figure 616 : Lévrigné à Assé-le-Boisne, grilles : p. 362  
 Figure 617 : L'Auditoire de Justice à Contilly grilles : p. 362  
 Figure 618 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte grilles : p. 362  
 Figure 619 : Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève grilles : p. 362

### 3.3 L'esthétique seigneuriale au Moyen Âge et à la Renaissance

Figure 620 : La Babièrre à Piacé, porte : p. 365  
 Figure 621 : La Rosaie à Théligny, porte : p. 365  
 Figure 622 : Le Vivier à Sceaux-sur-Huisne, porte : p. 365  
 Figure 623 : Les Grands Prés à Saint-Ouen-de-Mimbré, porte : p. 365  
 Figure 624 : La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne, porte : p. 365  
 Figure 625 : La Salle à Bouër, porte : p. 365  
 Figure 626 : Rabours à Cherisay, fenêtre : p. 365  
 Figure 627 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte, fenêtre : p. 365  
 Figure 628 : L'Échenay à Assé-le-Boisne, porte : p. 366  
 Figure 629 : La Garenne à Roullée, porte : p. 366  
 Figure 630 : L'Auditoire de Justice à Contilly, fenêtre : p. 366  
 Figure 631 : Château de Dehault, fenêtre : p. 366  
 Figure 632 : Le Petit Pescheray à Thorigné-sur-Dué, porte : p. 367  
 Figure 633 : Le Logis à Montreuil-le-Chétif, porte : p. 367  
 Figure 634 : Le Château de Bouloire, fenêtre : p. 367  
 Figure 635 : Buis à Saint-Célerin, fenêtre : p. 367  
 Figure 636 : La Garenne à Roullée, fenêtre : p. 367  
 Figure 637 : Serizay à Assé-le-Boisne, fenêtre : p. 367  
 Figure 638 : Les Grandes Maisons à Saint-Léonard-des-Bois, fenêtre : p. 367  
 Figure 639 : L'Auditoire de Justice à Contilly, porte : p. 367  
 Figure 640 : Château de Bouloire, porte : p. 368  
 Figure 641 : Bernay à Montreuil-le-Chétif, porte : p. 368  
 Figure 642 : L'Étang à Lamnay, porte : p. 368  
 Figure 643 : Le Domaine à Bouër, porte : p. 368  
 Figure 644 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte, rampants : p. 368  
 Figure 645 : Le Boille à Montmirail, rampants : p. 368

Figure 646 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic, rampants : p. 368  
 Figure 647 : Couesmes à Ancinnes, lucarne : p. 369  
 Figure 648 : Chéronne à Tuffé, lucarne : p. 369  
 Figure 649 : L'Échenay à Assé-le-Boisne, lucarne : p. 369  
 Figure 650 : Le Boille à Montmirail, lucarne : p. 369  
 Figure 651 : La Ramée à Tuffé, porte : p. 370  
 Figure 652 : Le Domaine à Bouër, fenêtre : p. 370  
 Figure 653 : L'Étang à Lamnay, fenêtre : p. 370  
 Figure 654 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne, fenêtre : p. 370  
 Figure 655 : L'Auditoire de Justice à Contilly, sculpture : p. 370  
 Figure 656 : La Brochère à Rouez-en-Champagne, sculpture : p. 370  
 Figure 657 : Les Hayes Parenteaux à Cormes, sculpture : p. 370  
 Figure 658 : Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève, sculpture : p. 370  
 Figure 659 : Le Boille à Montmirail, sculpture : p. 371  
 Figure 660 : Le Château de Bouloire, sculpture : p. 371  
 Figure 661 : Le Château de Bouloire, sculpture : p. 371  
 Figure 662 : L'Échenay à Assé-le-Boisne, sculpture : p. 371  
 Figure 663 : Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, sculpture : p. 371  
 Figure 664 : Le Domaine à Bouër, sculpture : p. 371  
 Figure 665 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne, sculpture : p. 371  
 Figure 666 : La Salle à Bouër, sculpture : p. 372  
 Figure 667 : L'Étang à Lamnay, sculpture : p. 372  
 Figure 668 : Le Boille à Montmirail, sculpture : p. 372  
 Figure 669 : Le Boille à Montmirail, sculpture : p. 372  
 Figure 670 : Le Domaine à Bouër, sculpture : p. 372  
 Figure 671 : L'Étang à Lamnay, sculpture : p. 372  
 Figure 672 : L'Étang à Lamnay, sculpture : p. 372  
 Figure 673 : La Cour à Saint-Hilaire-le-Lierru, sculpture : p. 372  
 Figure 674 : Le Domaine à Bouër, sculpture : p. 373  
 Figure 675 : Le Domaine à Bouër, sculpture : p. 373  
 Figure 676 : L'Étang à Lamnay, sculpture : p. 373  
 Figure 677 : L'Étang à Lamnay, sculpture : p. 373  
 Figure 678 : La Bussonnière à Maresché, escalier : p. 374  
 Figure 679 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne, cheminée : p. 374  
 Figure 680 : La Vallée à Saint-Martin-des-Monts, cheminée : p. 374  
 Figure 681 : La Bussonnière à Maresché, cheminée : p. 374  
 Figure 682 : Bernay à Montreuil-le-Chétif, sculpture : p. 374  
 Figure 683 : Bernay à Montreuil-le-Chétif, sculpture : p. 374  
 Figure 684 : Château de Bouloire, sculpture : p. 375  
 Figure 685 : Bernay à Montreuil-le-Chétif, sculpture : p. 375  
 Figure 686 : Congé à Monhoudou, sculpture : p. 375  
 Figure 687 : Logis à Thoigné, sculpture : p. 375  
 Figure 688 : L'Habit à Domfront-en-Champagne, sculpture : p. 375  
 Figure 689 : Le Boille à Montmirail, sculpture : p. 375  
 Figure 690 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte, sculpture : p. 375  
 Figure 691 : La Ramée à Tuffé, sculpture : p. 375  
 Figure 692 : L'Étang à Lamnay, bois sculpté : p. 376  
 Figure 693 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic, bois sculpté : p. 376  
 Figure 694 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte, bois sculpté : p. 376  
 Figure 695 : L'Étang à Lamnay, bois sculpté : p. 376  
 Figure 696 : L'Échenay à Assé-le-Boisne, peinture : p. 378  
 Figure 697 : L'Auditoire de Justice à Contilly, peinture : p. 378  
 Figure 698 : Détail de la cheminée de l'Auditoire de Justice de Contilly, peinture : p. 378  
 Figure 699 : L'Épinay à Saint-Marceau, peinture : p. 378  
 Figure 700 : L'Auditoire de Justice à Contilly, peinture : p. 378  
 Figure 701 : Logis à Thoigné, peinture : p. 380  
 Figure 702 : Château de Villeneuve-Lembron dans le Puy-de-Dôme et fresque de l'Astrologue. Cartes postales des Editions du Patrimoine (photo de B. Acloque) : p. 380

- Figure 703 : Fresque du château d'Issogne en Italie dans la Vallée d'Aoste : La citation se trouve sous la représentation du comptoir de droite dans la partie peinte en rouge : p. 380
- Figure 704 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte, inscription : p. 380
- Figure 705 : Le Logis à Thoigné, inscription : p. 380
- Figure 706 : Château du Cogners, inscription : p. 380
- Figure 707 : Château de La Ferté Bernard, chapelle : p. 381
- Figure 708 : La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne, chapelle : p. 381
- Figure 709 : Pommeray à Crissé, sculpture : p. 381
- Figure 710 : Maigné à Saint-Ouen-de-Mimbré sculpture : p. 381
- Figure 711 : La Béchuère à Saint-Gervais-de-Vic, porte : p. 383
- Figure 712 : Les Grandes Maisons à Saint-Léonard-des-Bois, porte : p. 383
- Figure 713 : Le Domaine à Bouër, sculpture : p. 383
- Figure 714 : Le Domaine à Bouër, sculpture : p. 383
- Figure 715 : L Échenay à Assé-le-Boisne, galerie : p. 384
- Figure 716 : Château de Nérac : p. 384
- Figure 717 : Château de Nérac : p. 384
- Figure 718 : Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois, cheminée : p. 384
- Figure 719 : Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois, cheminée : p. 384
- Figure 720 : Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois, cheminée : p. 384
- Figure 721 : La Cour à Souvigné-sur-Même, cheminée : p. 385
- Figure 722 : La Cour à Souvigné-sur-Même, cheminée : p. 385
- Figure 723 : La Forêt à Assé-le-Riboul, porte : p. 385
- Figure 724 : Le Grand Gaigné à Domfront-en-Champagne, porte : p. 386
- Figure 725 : La Mare à Roullée, porte : p. 386
- Figure 726 : Couesmes à Ancinnes, fenêtre : p. 386
- Figure 727 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne, fenêtre : p. 386
- Figure 728 : Planchette à Cormes, porte : p. 387
- Figure 729 : La Cour de Coudrecieux, porte : p. 387
- Figure 730 : La Forêt à Assé-le-Riboul, porte : p. 387
- Figure 731 : Château de La Ferté-Bernard, porte : p. 387
- Figure 732 : Serizay à Assé-le-Boisne, porte : p. 388
- Figure 733 : Les Aulnays à Torcée-en-Vallée, porte : p. 388
- Figure 734 : Château du Cogners, porte : p. 388
- Figure 735 : Haut Éclair à Nogent-le-Bernard, porte : p. 388
- Figure 736 : Courpotain ADS 18 J 513 : Fond Paul Cordonnier, 15 mars 1961 : p. 389
- Figure 737 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, lucarne : p. 389
- Figure 738 : Buis à Saint-Célerin, lucarne : p. 389
- Figure 739 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne, lucarne : p. 389
- Figure 740 : Le Bordage : FLOHIC J-L. (dir.), *Le patrimoine des communes de la Sarthe*, éd. Flohic, Paris, 2000, t. 1, p. 235, fenêtre : p. 390
- Figure 741 : Le Pavillon : FLOHIC J-L. (dir.), *Le patrimoine des communes de la Sarthe*, éd. Flohic, Paris, 2000, t. 2, p. 1235, fenêtre : p. 390
- Figure 742 : Château de Saint-Paterne, fenêtre : p. 390
- Figure 743 : La Mare à Roullée, *oculus* : p. 390
- Figure 744 : Haut Éclair à Nogent-le-Bernard, échauguette : p. 390
- Figure 745 : Les Aulnays à Torcée-en-Vallée, porte : p. 390
- Figure 746 : La Pinelière à Gréez-sur-Roc, sculpture : p. 391
- Figure 747 : Serizay à Assé-le-Boisne, sculpture : p. 391
- Figure 748 : Château du Cogners, sculpture : p. 391
- Figure 749 : Château du Cogners, sculpture : p. 391
- Figure 750 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, cheminée : p. 392
- Figure 751 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne, cheminée : p. 392
- Figure 752 : Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois, cheminée : p. 392
- Figure 753 : Les Aulnays à Torcée-en-Vallée, cheminée : p. 392
- Figure 754 : La Cour à Coudrecieux, cheminée : p. 392
- Figure 755 : Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois, cheminée : p. 392
- Figure 756 : Château d'Écouen, cheminée : p. 392
- Figure 757 : Château d'Écouen, cheminée : p. 392
- Figure 758 : Le Houx à Saint-Symphorien, cheminée : p. 393

Figure 759 : Le Houx à Saint-Symphorien, cheminée : p. 393  
Figure 760 : Maison du Grand Chardon à Montfort-le-Gesnois, cheminée : p. 393  
Figure 761 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, cheminée : p. 393  
Figure 762 : Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, porte : p. 394  
Figure 763 : Valaubun à Ruillé-en-Champagne, porte : p. 394  
Figure 764 : La Chevalerie à Sainte-Cérotte, porte : p. 394  
Figure 765 : Le Vieux Château à Juillé, porte : p. 394  
Figure 766 : Sévilly à Sainte-Sabine-sur-Longève, peinture : p. 395  
Figure 767 : Bures à Neuvy-en-Champagne, peinture : p. 395  
Figure 768 : Bures à Neuvy-en-Champagne, peinture : p. 395  
Figure 769 : Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, peinture : p. 395  
Figure 770 : Chedouet à La Fresnaye-sur-Chedouet, peinture : p. 395  
Figure 771 : Château de Saint Paterne, peinture : p. 395  
Figure 772 : Le Grand Mesnil à Assé-le-Boisne, inscriptions : p. 396  
Figure 773 : Combres à Moitron-sur-Sarthe, inscriptions : p. 396  
Figure 774 : La Grande Malpougère à Saint-Jean-des-Échelles, inscriptions : p. 396  
Figure 775 : La grande Mérie à Courgenard, chronogramme : p. 397  
Figure 776 : La Grande Roche à Souvigné-sur-Même, chronogramme : p. 397  
Figure 777 : La Grande Malpougère à Saint-Jean-des-Échelles, chronogramme : p. 397  
Figure 778 : La Roche Coisnon à Ruillé-en-Champagne, chapelle : p. 399  
Figure 779 : La Roche Coisnon à Ruillé-en-Champagne, chapelle : p. 399  
Figure 780 : La Roche Coisnon à Ruillé-en-Champagne, chapelle : p. 399  
Figure 781 : La Roche Tabary à Bernay-en-Champagne, sculpture : p. 400  
Figure 782 : Salaines à Crissé sculpture : p. 400  
Figure 783 : Nouray à Bernay-en-Champagne sculpture : p. 400  
Figure 784 : Coulouanné à Chérancé sculpture : p. 400



## Liste des abréviations

ADS : Archives Départementales de la Sarthe  
AMNL : Archives (départementales) du Maine-et-Loire  
AN : Archives Nationales  
BNF : Bibliothèque Nationale de France  
ms.fr.: manuscrits français

## Remerciements

Au terme de ces sept années de thèse, je tiens en premier lieu à exprimer mes vifs remerciements à ma directrice de recherches Mme Annie Renoux, pour ses précieux conseils, son soutien et la confiance qu'elle m'a accordée depuis le début de ma maîtrise en 2003. Je tiens également à remercier vivement Mme Marie Casset, Mme Élisabeth Chalmin-Sirot, Mme Aline Durand, Mme Anne-Marie Flambard Héricher et M. Philippe Racinet, d'avoir accepté de faire partie de mon jury de thèse.

J'exprime toute ma gratitude à ma famille pour le soutien qui m'a été apporté. Je pense tout particulièrement à mes parents, maman pour son aide précieuse lors des prospections et visites, papa et ma grand-mère pour leur soutien financier, ainsi que ma sœur et mon autre grand-mère pour l'intérêt porté à mon travail.

Je tiens aussi à remercier tout particulièrement les propriétaires et locataires des logis visités, ainsi que les collectivités territoriales propriétaires de certains châteaux, pour leur confiance, leur accueil souvent très chaleureux, les informations transmises et l'intérêt qu'ils portèrent à mon sujet. Sans leur soutien, cette étude aurait été impossible.

Je remercie aussi le personnel des Archives Départementales de la Sarthe, de la Bibliothèque Universitaire, de la Médiathèque Louis Aragon du Mans et notamment Didier Travier, ancien conservateur des Fonds Anciens pour m'avoir permis de consulter au cours de ma maîtrise les fonds Paul Cordonnier qui ne sont normalement pas accessibles. Merci aussi au personnel des Archives Nationales et de la Bibliothèque Nationale de France. Je remercie également le personnel de la Bibliothèque des Arts Décoratifs à Paris et tout particulièrement Laure Haberschill pour ses conseils d'ouvrages et sa disponibilité lors de leur consultation.

Je suis également reconnaissante pour la cartographie envers François Mesmer du GREGUM pour son aide et sa disponibilité quant à mon initiation au logiciel de cartographie Q-Gis, ainsi qu'à Laurent Wargon et Franck Sauerbeck du service informatique du Musée des Arts Décoratifs à Paris. Merci également à Alain Poujol pour les photographies du logis de Cœur à Saint-Hilaire-le-Lierru. Merci à Geoffroy d'Aillières pour m'avoir autorisé à consulter les archives de sa famille conservées aux Archives Départementales de la Sarthe. Un grand merci également à Sandrine Garnier et Eudes-Emmanuel Herbé pour m'avoir communiqué leurs recherches de maîtrise sur les mottes et maisons-fortes du canton de Mamers (S. Garnier) et Montmirail (E-E Herbé). Merci à Julien Hardy du Pays d'Art et d'Histoire du Perche Sarthois pour les informations communiquées sur divers sites de mon étude. Merci également à Jeannine Chartier pour les éléments communiqués sur le logis de La Ramée à Tuffé et merci à Mme Bras et M. Sechet pour les informations communiquées sur la commune de Crissé. Je tenais aussi à remercier M. Patrick Raquidel pour les visites qu'il m'a autorisé à réaliser mais aussi pour toutes les informations communiquées sur la région de Fresnay-sur-Sarthe. Un très grand merci également à sa fille, Charlotte Raquidel-Barcat qui termine également sa thèse en histoire médiévale, pour son soutien.

Mes derniers remerciements iront à mes collègues et amis, et plus particulièrement tous ceux qui m'ont aidé lors des visites : en 2003-2004 : Caroline Royer, Edwige Pichard, Vincent Wehrle, Claire Bardet, Emilie Mahe, Marie-Maud Torchet, Joël Cornu, Sandrine Garnier, Guillaume Mathieu, François Doumerc, Carine Sallard, Cyrille Peuvion et Julia Rozet. Depuis 2007 : Marie-Pierre Ribère, Caroline Pinon, Martine Stitou et Axel Stitou. Un très grand merci aussi à mon « comité de relecture » : Nadine Levillain pour sa grande disponibilité et son efficacité, Martine Stitou, mes amies et collègues du Musée des Arts Décoratifs à Paris, Marie-Pierre Ribère, Christelle Di Giovanni, Gaëlle Bruand et Sophie Motsch. Merci également à Baptiste Droniou pour son aide. Une pensée toute spéciale à tous mes collègues et anciens stagiaires des Arts Décoratifs qui ont montré beaucoup d'enthousiasme vis à vis de mon sujet et des avancées de ce travail. Mais surtout un grand merci à Véronique Belloir, du musée Galliera qui fut ma responsable de 2008 à 2013 pour sa compréhension et son soutien, mais également à Marie-Sophie Carron-de-la-Carrière, conservatrice aux Arts Décoratifs, mon actuelle responsable et à Denis Bruna, conservateur aux Arts Decoratifs pour son aide. Enfin, je remercie également Mme Béatrice Salmon, ancienne directrice des Arts Décoratifs, ainsi qu'Olivier Gabet, actuel directeur des Arts Décoratifs, pour leurs soutien et confiance.

# Table des Matières :

## **INTRODUCTION**

<b>1- Le sujet .....</b>	<b>1</b>
1.1 Choix du sujet.....	1
1.2 Buts du sujet .....	4
1.3 Limites du sujet .....	6
<b>2- Méthodes de travail.....</b>	<b>11</b>
2.1 La Bibliographie.....	11
2.2 Les Sources.....	11
2.2.1 Les sources médiévales .....	12
2.2.2 Les sources du XVIe siècle.....	12
2.2.3 Les sources modernes .....	12
2.2.4 Les sources contemporaines .....	12
2.3 Recherches sur le terrain .....	13

## **PREMIERE PARTIE : DEFINITION ET CONDITIONS D'IMPLANTATION**

<b>Chapitre I Une définition pour le logis noble.....</b>	<b>17</b>
1.1 Les mentions dans les sources écrites.....	18
1.2 Comment définir le logis noble à partir des sources écrites .....	26
1.3 Evolution du logis entre le XIVE et le XVIe siècle .....	31
<b>Chapitre II Contextes des implantations.....</b>	<b>34</b>
2.1 Caractéristiques géographiques .....	35
2.2 Contexte historique.....	39
2.2.1 La guerre de Cent Ans.....	40
2.2.2 La reconstruction et les guerres d'Italie.....	44
2.2.3 Les Guerres de religion.....	47
2.3 Répartition des logis dans la zone géographique.....	50
<b>Chapitre III Les choix d'implantations.....</b>	<b>55</b>
3.1 Intérêt des choix d'implantation.....	56
3.2 Implantation du logis au sein du domaine.....	67
3.3 La question du peuplement .....	74
<b>Conclusion.....</b>	<b>82</b>

## **DEUXIEME PARTIE : LE SEIGNEUR ET LA MAISON NOBLE**

<b>Chapitre I Le personnage du seigneur et son rôle au sein du domaine.....</b>	<b>87</b>
1.1 Catégories sociales des détenteurs.....	88
1.2 Le seigneur à la tête d'une exploitation agricole et la vie au sein du logis .....	106
1.3 Le seigneur et la justice .....	114
1.4 Le seigneur et la religion .....	118
<b>Chapitre II Les différentes fonctions des détenteurs .....</b>	<b>126</b>
2.1 Le noble : entre métier des armes et fonctions à la cour .....	127
2.2 Le rôle de la dame .....	150
2.3 L'ascension de la bourgeoisie voulant accéder à la noblesse .....	155
<b>Chapitre III L'art de vivre noble.....</b>	<b>166</b>
3.1 Une politique matrimoniale.....	167
3.2 Une société violente .....	178
3.3 Niveau culturel des différents seigneurs .....	189
<b>Conclusion.....</b>	<b>197</b>

**TROISIEME PARTIE :  
LE LOGIS NOBLE, SES CONSTANTES ET SES PARTICULARISMES**

<b>Chapitre I Formes et diversités des logis.....</b>	<b>203</b>
1.1 Les différents plans et dimensions .....	204
1.2 Matériaux employés et construction.....	218
1.3 Les éléments de reconnaissance extérieurs .....	238
<b>Chapitre II Organisation et aménagements intérieurs .....</b>	<b>268</b>
2.1 Organisation intérieure .....	269
2.2 Aménagements intérieurs symboliques et fonctionnels .....	285
2.3 Aménagements purement fonctionnels .....	310
<b>Chapitre III Le logis et ses dépendances comme reflet de la vie noble.....</b>	<b>320</b>
3.1 Affirmation du seigneur par sa maison et ses dépendances .....	321
3.2 Les éléments défensifs entre fonctionnalité et symbolique.....	344
3.3 L'esthétique seigneuriale au Moyen Âge et à la Renaissance .....	364
3.3.1 L'esthétique médiévale .....	365
3.3.2 Esthétique de transition entre Moyen Âge et Renaissance.....	382
3.3.3 Esthétique de la Renaissance.....	386
<b>Conclusion.....</b>	<b>401</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>405</b>
<b>LISTE DES SOURCES .....</b>	<b>415</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>428</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>447</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS .....</b>	<b>463</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>464</b>

# Thèse de Doctorat

Hélène RENAUDIN

## Les logis nobles maçonnés bâtis dans le nord-est du Maine (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)

Volume 1

### Résumé

Les campagnes du Maine conservent encore aujourd'hui de nombreux logis nobles maçonnés, qui se démarquent assez facilement de l'habitat paysan et dont les constructions ont été réalisées essentiellement entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. Partant de ce constat, une étude se basant sur un inventaire le plus exhaustif possible de ces demeures semble être l'un des meilleurs moyens pour mieux connaître le mode de vie des seigneurs de cette période par l'intermédiaire de leur habitat. Ainsi a été constitué un corpus rassemblant deux-cent-quinze sites encore visibles aujourd'hui dans l'actuel arrondissement de Mamers (cantons de Beaumont-sur-Sarthe, Bonnétable, Bouloire, Conlie, La Ferté-Bernard, Fresnay-sur-Sarthe, La Fresnaye-sur-Chedouet, Mamers, Marolles-le-Braults, Montfort-le-Gesnois, Montmirail, Saint-Calais, Saint-Paterne, Sillé-le-Guillaume, Tuffé et Vibraye). L'étude architecturale montre les caractéristiques et particularités de ces sites. Il s'avère qu'ils sont en général bâtis sur un plan rectangulaire et leur mode de construction semble être assez similaire d'un édifice à l'autre. Ainsi, il existe des caractéristiques qui font que ces maisons sont facilement reconnaissables. L'organisation intérieure témoigne de l'évolution des logis entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. Quelques sites présentent des aménagements fonctionnels reflétant une recherche de confort. Certains d'entre eux s'avèrent aussi être symboliques comme les escaliers et les cheminées qui arborent les prétentions du détenteur avec parfois la présence d'écus. La présence d'éléments décoratifs révèle les goûts des détenteurs ainsi que leurs moyens financiers. Si certains des logis étudiés présentent un répertoire décoratif totalement issu du goût gothique ou renaissance, certains d'entre eux présentent des ornements « hybrides » entre les deux styles. Ce fait, témoigne que les logis bâtis ou restaurés après la guerre de Cent Ans, sont élaborés selon un modèle architectural de transition entre Moyen Âge et Renaissance.

### Abstract

Nowadays, Maine's countryside still keeps a lot of noble houses which were built by stonework. These houses differentiate themselves easily from peasantry habitat and were essentially built between the 14<sup>th</sup> and the 16<sup>th</sup> centuries. Based from that information, a study based on an inventory (the much complete as possible) of these houses seemed to be the best working way to know about the Lord's lifestyles, through their habitats, during this period. A corpus was realized and has bring more than 215 sites together, which are still visible today, in the actual arrondissement de Mamers (cantons de Beaumont-sur-Sarthe, Bonnétable, Bouloire, Conlie, La Ferté-Bernard, Fresnay-sur-Sarthe, La Fresnaye-sur-Chedouet, Mamers, Marolles-le-Braults, Montfort-le-Gesnois, Montmirail, Saint-Calais, Saint-Paterne, Sillé-le-Guillaume, Tuffé and Vibraye). Architectural study shows characteristics and particularities of these sites. They are generally built in accordance with a rectangular plan and these methods of construction seemed to be similar from an edifice to another: the characteristics of these houses easily helped to recognize them. The internal organization gives evidence of the house's evolution between the 14<sup>th</sup> and 16<sup>th</sup> centuries. Some sites contain functional facilities which show a comfort research. Some of them are more symbolic as the staircases and fireplaces which show the holder's ambitions with sometimes the presence of shields. Decorative elements show the owner's taste and their financial resources. If some of the home's studies present a decorative repertory from Gothic taste or Renaissance taste, some of them present hybrid ornaments between the two styles. This fact testify that houses built or restored after the Hundred Years War were elaborate in accordance with an architectural model of transition between Middle Age and Renaissance.